

OEUVRES

DE MONSEIGNEUR

L'ÉVÊQUE DE POITIERS

DISCOURS — ALLOCUTIONS

HOMÉLIES — PANÉGYRIQUES — ÉLOGES FUNÈBRES

LETTRES PASTORALES — MANDEMENTS — INSTRUCTIONS SYNODALES

ENTRETIENS ECCLÉSIASTIQUES.

CINQUIÈME ÉDITION.

TOME II.



LIBRAIRIE HENRI OUDIN,

H. OUDIN FRÈRES, SUCCESSEURS

POITIERS

RUE DE L'ÉPERON, 4.

PARIS

RUE BONAPARTE, 68.

1876

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2021

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.

ŒUVRES

DE

M^{GR} L'ÉVÊQUE DE POITIERS.

POITIERS. — TYPOGRAPHIE DE H. OUDIN FRÈRES.

I

ÉLOGE DE SAINTE THEUDOSIE

MARTYRE

PRONONCÉ DANS L'ÉGLISE CATHÉDRALE D'AMIENS

LE XIII OCTOBRE MDCCCLIII.

Et revertetur in terram suam; statuto tempore revertetur.

Elle reviendra dans sa terre natale ; elle y reviendra au temps marqué.

(DANIEL, XI, 28, 29.)

MONSEIGNEUR

I. Si malheureux qu'on puisse appeler les temps auxquels le Seigneur nous a réservés , qui de nous pourrait se plaindre désormais d'appartenir à une génération à laquelle il est donné d'assister à de tels spectacles ? Non , mes Frères , le siècle qui a fait jaillir de terre cette incomparable basilique

* S. E. le cardinal-archevêque de Reims , métropolitain. — Étaient présents : LL. EE. les cardinaux archevêques de Westminster, de Tours ; S. Exc. Mgr l'archevêque de Dublin , primat d'Irlande , légat du Saint-Siège ; LL. GG. les archevêques de Sens , de Cambrai , de Bogota , de Tuam , de Babylone ; les évêques d'Amiens , du Mans , d'Arras , d'Autun , de Beauvais , de Versailles , de la Basse-Terre (Guadeloupe) , de Soissons , de Poitiers , d'Angoulême ; de Namur , de Gand , de Tournay , de Bruges , de Lausanne et Genève ; l'ancien évêque d'Alger ; les vicaires apostoliques de Siam , de Taïti ; l'évêque d'Adras *in partibus*.

n'a point vu s'accomplir sous ses voûtes de soleunités aussi dignes d'elle. Pour la première fois peut-être depuis six cents ans, cet édifice aux proportions gigantesques et colossales, sous le poids desquelles tout ce qui semblait grand s'écrase et se rapetisse, s'est étonné de contempler une scène vivante plus haute encore et plus large que l'enceinte où elle se déroulait. Pour la première fois, ce cadre, d'ordinaire trop vaste, s'est trouvé suffire à peine aux dimensions du tableau. Cité d'Amiens, tes aïeux ne furent que prévoyants, et, s'ils ne t'avaient légué cette merveilleuse église, tes édiles eussent dû la créer pour la fête d'hier. Je me trompe, l'église d'hier c'était la cité d'Amiens tout entière, transformée en un temple par le zèle pieux de ses enfants.

Mais quelles lèvres humaines oseront s'ouvrir aujourd'hui après la bouche d'or qui parlait hier¹ ? Langage rare, ou plutôt unique, comme la circonstance qui l'inspirait. Et quelle éloquence aussi ne serait découragée par le spectacle seul de ces assemblées et de ces fêtes, plus éloquents que toutes les paroles ? Pourtant les usages sacrés demandent que l'éloge de Théodosie retentisse à cette heure ; car le sacrifice qui vient de commencer et qui va se consommer bientôt, c'est pour elle, d'après les règles de l'Église, la prise de possession authentique et décisive du culte solennel qui lui sera rendu désormais jusqu'à la fin des âges. Puis les princes de l'Église romaine et nos autres Frères dans l'épiscopat nous ont commandé de parler ; et, le plus humble d'entre eux, nous devons cette déférence à leur volonté unanime. Écoutez-nous donc quelques instants, mes Frères.

II. Saint Augustin disait de son temps : Le corps du premier de tous les martyrs, Étienne, vient d'être révélé au monde comme ont coutume de l'être les corps des martyrs : *sicut appareré solent sanctorum corpora martyrum*, au moment

¹ S. E. le cardinal Wiseman.

voulu par le Créateur : *quando placuit Creatori*¹. Or , mes Frères , cette loi générale et ordinaire qui réserve à des époques marquées par le bon plaisir de Dieu ces providentielles apparitions des corps saints , cette loi , constatée par le grand Augustin , subsiste toujours , et elle se rattache aux plus secrets desseins de Celui au gré duquel s'écoulent les siècles. Aussi , bien que mon indignité ne m'ait pas permis assurément de pénétrer dans le conseil du Très-Haut , je viens essayer de vous dire en son nom pourquoi notre époque , préférablement à toute autre , a été prédestinée à cette bienheureuse invention du corps de sainte Theodosie , inconnu pendant une longue suite de siècles , et tiré naguère de l'obscurité de la tombe comme ont coutume de l'être les corps des martyrs , à l'heure fixée par la sagesse et la volonté du pasteur invisible et immortel de l'Église : *Hujus corpus ex illo usque ad ista tempora latuit ; nuper autem apparuit sicut apparere solent sanctorum corpora martyrum , quando placuit Creatori.*

Messeigneurs , ayant invoqué la lumière du ciel aux pieds de la martyre , j'ai compris la chose ainsi , et j'espère que vous ne trouverez pas ma proposition hasardée : Oui , la gauloise du troisième siècle , Theodosie , femme chrétienne en des temps païens , revenant parmi nous dans ce milieu du dix-neuvième siècle recueillir des hommages et recevoir les honneurs du triomphe , revient véritablement à son jour et à son heure , au jour et à l'heure où il convenait ; car , dans cette glorification extraordinaire et inattendue de leur devancière , Dieu a voulu glorifier parmi nous les innombrables héritières de son courage , de sa foi et de ses vertus. Oui , l'inscription tumulaire de la femme d'Aurélius Optatus n'est sortie des ténèbres des catacombes que pour devenir une inscription triomphale à la louange de la femme chré-

¹ *Bern. cccxvii. de martyre Stephano.*

tienne, telle qu'elle nous a apparue depuis cinquante ans sous le ciel de la France. Lisons sur la pierre, où elle est gravée en caractères admirables, la légende de sainte Théodosie, et nous verrons ensuite l'application ¹.

Pardonnez, mes Frères : j'ai dit quelquefois Théodosie, et en cela je n'ai pas offensé les règles ; car, vous le savez, la fille d'Amiens a obtenu pendant sa vie et conservé quinze cents après sa mort le droit de cité dans Rome ; puis, gaULOISE par son berceau, elle sera française désormais par sa tombe, où elle commence une nouvelle vie. Elle ne s'offensera donc point que son nom, obéissant aux transformations qu'opère le génie des langues, devienne en quelque sorte plus national en subissant les lois de nos idiomes rajeunis.

III. Donc, une jeune vierge de la cité d'Amiens, Theodosie ou Théodosie, n'importe, devient l'épouse de quelque

¹ L'inscription suivante, gravée sur une pierre de marbre, a été trouvée dans le tombeau de la sainte avec une fiole de sang et les autres signes usités qui constatent le martyre :

AVRELIAE· THEVDOSIAE·
BENIGNISSIMAE· ET
INCOMPARABILI· FEMINAE
AVRELIVS· OPTATUS
CONJVGI· INNOCENTISSIMAE.
DEPOS. PR. KAL· DEC·
NAT· AMBIANA.

B. M. F. (*Bene merenti fecit.*)

A AURELIE· THEUDOSIE·
TRES BENIGNE· ET
INCOMPARABLE· FEMME
AURELIUS· OPTATUS
A SON EPOUSE· TRES INNOCENTE
DEPOSEE LA VEILLE DES KALENDES DE DECEMBRE
NEE AMIENOISE
IL A FAIT *cette épitaphe* A elle BIEN MERITANTE.

haut fonctionnaire , de quelque noble personnage , envoyé de Rome dans les Gaules pour participer à l'administration de ces provinces conquises : *Nata Ambiana*. Est-ce aux rivages de la Somme , est-ce aux bords du Tibre qu'elle trouva la foi ? Il nous suffit d'apprendre des signes authentiques qui accompagnent sa dépouille , qu'ayant été initiée à la doctrine de Jésus-Christ , elle l'a confessée jusqu'à ce degré d'amour qui ne saurait être dépassé , jusqu'à l'effusion du sang et au sacrifice de la vie. Et encore bien que son seul martyr nous garantisse sa béatitude éternelle , son sépulcre nous a transmis néanmoins , sous la mystérieuse enveloppe des syllabes et des symboles , de précieuses données sur sa vie et sur ses vertus. Il importe de n'en pas négliger le moindre détail.

Il est dit d'abord : *Benignissimæ et incomparabili feminæ*. Issue d'un sang réputé barbare , vous ne retrouvez en elle aucun reste du caractère altier et indompté de la femme germanique ou gauloise , non plus que ce cachet de vertu austère et quelque peu stoïque de la dame romaine ; la grâce de Jésus-Christ s'étant emparée des éléments divers fournis par la nature ou par l'adoption , et les ayant combinés et transformés dans son creuset tout-puissant , il ne demeure à la surface et au fond de cette âme que cette bénignité suave et modeste qui est le sceau distinctif de la femme chrétienne , et qui , couronnant tout un riche ensemble de nobles qualités , élève Theodosie à cette hauteur de perfection que son époux appelle incomparable : *Theodosiæ benignissimæ et incomparabili feminæ*.

Je continue de lire , et je trouve ces mots : *Conjugi innocentissimæ*. Mes Frères , j'ai parcouru quelques pages où Tertulien , le contemporain de Theodosie , retrace avec son coup de pinceau ordinaire la condition de la femme chrétienne unie à un époux infidèle. C'en est assez ; et , jetant un voile sur ce qui ne doit point être proféré ni même pensé dans l'assemblée des saints , je constate seulement le témoignage

rendu par Aurélius à Theudosie : Épouse très-innocente : *Conjugi innocentissimæ.*

Enfin , à côté de Theudosie repose dans le même sépulcre un corps de moindre stature , le corps d'un enfant que tout semble nous dire avoir été le sien. Et j'en veux conclure que cette mère, très-prudente à la fois et très-ferme, écartant avec soin les autres influences de la maison, réussit à faire partager sa foi à son fils , et lui prépara ainsi une place auprès d'elle dans les cieux aussi bien que dans la tombe.

Vous l'entendez , mes Frères , Théodosie pleine de bénignité et femme incomparable, épouse très-innocente, mère assez heureuse pour communiquer sa religion à son fils : voilà le panégyrique qui est sorti des catacombes avec la dépouille de la martyre. Et son époux , encore païen peut-être , qui lui consacre ce monument, déclare ne lui rendre qu'un hommage mérité : *Bene merenti fecit.*

Or, mes Frères, qu'une enfant de notre Gaule Belgique s'en soit allée à Rome en ces temps reculés donner le spectacle de telles vertus, et honorer à ce point dans sa personne la femme de nos contrées, n'est-ce pas un fait en lui-même si admirable et si rare, qu'on s'explique que le Seigneur ait voulu, pour la gloire de sa servante et pour notre instruction, le révéler à notre pays ? Et à ne considérer que ce surcroît de gloire temporelle que Dieu, par une série de prodiges inespérés, vient de départir tout à coup à la gauloise si longtemps oubliée dans la poussière de la tombe, n'y aurait-il pas lieu de dire que le ciel n'a rien fait de trop pour Theudosie, et qu'elle méritait d'être tôt ou tard mise ainsi en évidence aux yeux de sa nation et du monde entier : *Bene merenti fecit ?*

IV. Mais j'ai avancé que c'est avec raison que notre époque, de préférence à tous les temps qui nous ont précédés, a été choisie pour cette manifestation aussi éclatante qu'inattendue, et c'est à ce point principal de ma proposition que je dois m'attacher. N'est-il pas vrai, mes Frères, que le siècle

de Theudosie est revenu, pour le monde, le siècle de la femme chrétienne vivant dans un monde païen ? Le paganisme, on l'a dit, avait fait depuis longtemps une irruption fâcheuse dans les lettres et dans les arts ; mais, ce qui est beaucoup plus grave, c'est que sous nos yeux, en particulier depuis un demi-siècle, le matérialisme païen avait envahi le sanctuaire domestique et les institutions publiques, la famille et la société. Or, durant ces cinquante années dont je parle, que s'est-il passé en France ? Tandis que le sexe le plus noble et le plus fort, celui auquel le Créateur avait remis le sceptre de l'esprit, l'avait laissé tomber dans la boue pour ne relever que le sceptre de la matière ; tandis que les hommes réputés les plus sages et les plus fermes semblaient avoir juré de ne plus regarder que la terre : *oculos suos statuerunt declinare in terram* ¹ ; la femme, la femme seule resta debout, les yeux attachés au ciel, obéissant aux lois de l'esprit et vivant de la vie de la grâce et de la foi. La voyez-vous, — et je ne parle que de la femme du siècle, que serait-ce si je voulais étendre mon sujet ? — la voyez-vous, quand autour d'elle, sous l'empire des pensées irréligieuses et des préoccupations exclusives de l'intérêt et de l'égoïsme, les mœurs se sont endurcies jusqu'à la rudesse et la grossièreté ; quand les habitudes ordinaires du foyer sont devenues vulgaires jusqu'à l'ignominie ; la voyez-vous, toujours parée de sa douceur, de son sourire, de sa bonté, en un mot, de cet assemblage de qualités exquisés qui font de la femme française, au jugement de tous les peuples, le type achevé de la distinction et quelque chose d'incomparable : *Benignissimæ et incomparabili feminæ* ? Placée dans un milieu impur, ne sachant où poser le pied sur un sol qui ne soit souillé, elle ne participe point à la contagion qui l'entourne. C'est le lis parmi les épines. Assaillie par tous les vices, leur ignoble

¹ Ps. xvi, 11.

obsession peut contrister parfois sa vertu, mais elle ne l'altère jamais : *Conjugi innocentissimæ*. Enfin, luttant avec succès contre le débordement du mal, dissimulant avec prudence des exemples funestes, écartant avec délicatesse et ménagement, mais aussi, s'il le faut, avec énergie et fermeté, des influences pernicieuses, elle parvient à ne laisser voir à ses enfants que ce qui est bien, à leur dérober la vue de ce qui est mal ; elle réussit à faire passer dans leur âme la piété et la vertu qu'elle tire du trésor de son cœur : mère chrétienne, elle a formé un fils chrétien.

Et tandis que je parle ainsi de la femme française, assurément dans cet immense auditoire il s'est trouvé plus d'un homme, soit de la classe élevée, soit de la condition moyenne, soit des rangs plus humbles de la société, qui a dit tout bas, si quelques-uns même ne l'ont dit tout haut : « L'évêque a raison ; la femme vaut mieux que nous, et le témoignage qu'il lui rend est fondé : *Bene merenti fecit*. Pour moi, celle que Dieu m'a donnée pour compagne, par sa douceur et sa bénignité que rien ne déconcerte, par son esprit d'abnégation et de dévouement, par ses qualités aimables et solides, est une femme incomparable ; sa vertu, qui ne s'est jamais démentie, a commandé mon respect, et, je le sens, a commencé de me rendre meilleur ; mais surtout sa piété industrieuse, sa foi vigilante feront mon fils plus chrétien et plus heureux que moi. »

Or, mon Frère, ce n'est pas seulement la femme qui est auprès de vous, ce n'est pas seulement votre épouse, votre sœur, votre mère qui méritent ce tribut d'éloges ; on peut dire, malgré de rares exceptions, que depuis la naissance de notre siècle, ç'a été la femme française qui, partout et toujours, s'est montrée, à tous les degrés de l'échelle sociale, telle que nous venons de la dépeindre, et par conséquent que ce n'a pas été seulement dans le cercle restreint de la famille,

mais dans la sphère plus étendue de la société, que son action bienfaisante s'est fait sentir.

C'est pourquoi, quand le Tout-Puissant aujourd'hui, rappelant d'au delà des monts et de la nuit des siècles l'ancienne habitante de cette cité, Theudosie, la femme chrétienne des temps païens, lui décerne un triomphe comme l'antique Rome, aux jours les plus brillants de sa gloire, n'en sut jamais décerner à ses conquérants ; quand, pour donner à la triomphatrice un cortège sans égal dans les fastes mêmes des temps chrétiens, il convoque de l'orient et de l'occident, de l'aquilon et du midi, des îles et des continents, des pôles et des tropiques, ce que la religion a de plus illustre, ses pontifes, ses apôtres, ses docteurs, ses confesseurs et presque ses martyrs ; et que, réfléchissant en nous-mêmes sur la portée de cette ovation sans exemple, nous comprenons qu'elle embrasse dans son objet et dans les desseins d'en haut non point seulement notre ancienne Theudosie gauloise, mais des milliers de Théodosies françaises, ses imitatrices et ses rivales ; alors, prosternés devant ces autels, nous nous écrivons avec transport : Seigneur, vous êtes juste dans vos voies ! car si splendide et si incomparable qu'elle soit, la fête n'est que digne de l'héroïne, le triomphe n'est que proportionné à la triomphatrice. Non, le ciel n'a rien fait de trop, et ce n'est que justice : *Bene merenti fecit.*

V. Donc, mes Frères, et j'insiste à dessein sur ce point, cette solennité dont l'éclat pourrait sembler inexplicable à quelques-uns, l'histoire dira qu'elle est venue à point, comme une constatation authentique et retentissante du fait le plus considérable, le plus décisif qui se soit produit depuis cinquante ans, non pas seulement au point de vue de la religion, mais dans l'intérêt de la famille et de la société. Assurément, pendant ce laps de temps, le monde a vu briller bien des gloires humaines. Nous avons eu des souverains illustres, des conquérants célèbres, des guerriers intrépides,

des ministres habiles, des orateurs éminents, des mathématiciens profonds, des penseurs spirituels, des lettrés aimables, des philanthropes dévoués : oui, à la bonne heure ! Mais quand ce siècle, rempli de tant de célébrités de toutes sortes, est arrivé, haletant, au milieu de sa course ; comme tous ces hommes, ou du moins la plupart d'entre eux, n'avaient négligé qu'une chose, Dieu et sa loi, Jésus-Christ et son Évangile, il s'est trouvé que cette société si satisfaite d'elle-même était sur le bord d'un abîme tel qu'il ne s'en était jamais creusé aucun sous les pas d'aucune société chrétienne. Et alors on a entendu retentir de toutes parts ce cri d'épouvante : *Ergo erravimus ! Nous nous sommes donc trompés !* Puis, cherchant d'où pourrait encore venir le salut, on a proclamé que l'unique ressource désormais était la religion ; que les principes chrétiens, l'accomplissement pratique des devoirs chrétiens pourraient seuls conjurer la ruine générale et sauver le monde. Et le découragement faisant place à l'espérance, à ce premier cri : *Ergo erravimus !* a succédé celui-ci : « Nos femmes avaient donc raison ! Nos femmes, pour lesquelles nous avons laissé les temples debout (sans elles, nous ne les eussions point entretenus ni restaurés : nous n'y allions jamais) ; nos femmes, qui ont empêché le culte et le nom de Dieu de périr sur la terre ; nos femmes, qui malgré nos sarcasmes et nos dédains, ont conservé dans leurs cœurs et dans leurs habitudes la religion de Jésus-Christ ! » — Oui, mes frères, il en a été ainsi. A Dieu ne plaise sans doute que je méconnaisse ou que j'oublie les services rendus à l'Église et à la société par ce petit nombre d'hommes éminents qui se sont montrés courageusement chrétiens au milieu de la défection universelle ; mais, dans un discours public, c'est parler avec exactitude que de parler conformément à la généralité des choses. Je dis donc que,

durant la première moitié de ce siècle, l'Église n'a rencontré sous sa main qu'un élément véritablement conservateur, qu'une puissance sérieusement conservatrice, ç'a été la femme française, La femme, que sa condition, nos lois et nos usages rendent étrangère au maniement des affaires, il se trouve que c'est elle seule qui les a faites. Car enfin, nul n'osera désormais le nier : si le Seigneur ne nous avait laissé une semence de foi et de religion : *Nisi Dominus reliquisset nobis semen*¹, nous aurions eu le sort des villes détruites par le feu. Heureusement, dans le naufrage général, la foi, la piété s'étaient réfugiées au cœur de la femme française comme dans une arche sûre : *ad ratem confugiens*. Et aujourd'hui que les eaux de ce déluge semblent décroître, c'est la femme qui a remis à la génération qui s'apprête un nouveau germe de vie et une semence de régénération : *remisit sæculo semen nativitatis*².

Aussi, mes Frères, que le vain orgueil des hommes de ce temps, toujours et malgré tout contents d'eux-mêmes, multiplie tant qu'il voudra les statues et les apothéoses ; que, sous l'inspiration pratique d'un panthéisme à peine déguisé, chaque matin voit s'élever, à la gloire de quelqu'un de nos mille sauveurs de la patrie, un nouveau piédestal assis sur un sol à peine déblayé des ruines de la veille, au milieu d'une place encore fatiguée des hurlements de la sédition et agitée déjà par le vent précurseur de quelque autre tempête ; Dieu, à qui seul il appartient de rendre à chacun selon ses œuvres et de distribuer la véritable louange, fera quelque autre chose sous nos yeux. Dans la personne de Theodosie, la femme d'une condition plus aisée, qu'il renvoie de Rome à la France, et dans la personne de Germaine Cousin, l'humble bergère des environs de Toulouse, que Rome vient de placer sur ses autels, Dieu, ou, si vous le voulez, son Église, seul

¹ Rom., ix, 29. — ² Sap., xiv, 6.

organe infaillible de toute canonisation, glorifiera, par des solennités auxquelles rien ne se compare, le sexe qui, en sauvant la foi, a véritablement sauvé la France, sauvé la famille, sauvé la propriété, sauvé la patrie. Voilà comment la religion, à sa façon, érige des statues, voilà comment elle décerne des triomphes et des apothéoses; et voilà aussi comment elle ne se trompe point dans l'appréciation du véritable mérite : *Bene merenti fecit.*

Je m'arrête, mes Frères. Je crois avoir justifié ma proposition et montré que le corps de Theudosie a été trouvé de notre temps en la façon qu'ont coutume de l'être les corps des martyrs, au moment marqué dans les trésors de l'éternelle sagesse : *Hujus corpus ex illo usque ad ista tempora latuit ; nuper autem apparuit , sicut apparere solent sanctorum corpora martyrum , quando placuit Creatori.*

VI. Quelques mots seulement encore. Une plume chérie de tous les amis de l'Église, aussi bien que de tous ceux qui ne sont pas insensibles aux charmes du style, écrivait naguère : « L'apostolat des saints ne finit pas avec leur vie terrestre ; leurs reliques aussi ont une mission, et leurs tombes ne voyagent que pour évangéliser ¹. » Le retour de Theudosie dans sa ville natale sera donc une source de grâces ouverte au milieu de nous.

Vous d'abord, femmes chrétiennes, si Theudosie est rentrée triomphalement en France pour vous faire assister en quelque sorte à votre propre triomphe, sa présence deviendra désormais aussi pour vous un encouragement utile, une leçon nécessaire. « Soyez debout, vous crie-t-elle, et ne laissez pas tomber votre couronne ². » Ah ! Mesdames, si les vertus dont Théodosie a été le plus parfait modèle avaient commencé de s'affaiblir parmi vous ; si des manières, des habitudes nouvelles, inconnues à vos mères, si des allures

¹ M. l'abbé Gerbet. — ² Apoc., III, 11.

étrangères aux traditions de notre éducation nationale et chrétienne menaçaient de se substituer à cette modestie suave, à cette aisance noble et réservée, à cette grâce enjouée et bénigne, en un mot, à toutes ces qualités inexprimables qui vous ont rendues l'admiration du monde entier ; si des goûts légers et frivoles, en vous inspirant l'horreur de la gêne et de la contrainte, avaient diminué en vous la vie de la foi et de la grâce, l'esprit de renoncement et d'immolation ; ah ! souvenez-vous désormais de votre concitoyenne, de votre devancière Theudosie ; souvenez-vous de la femme incomparable en bénignité et en perfection, de l'épouse très-sainte et très-innocente, de la mère chrétienne tout entière vouée à son fils ; souvenez-vous surtout de l'héroïne, de la martyre qui, vivant d'une vie surnaturelle et supérieure, a vaincu la chair et le monde, et triomphé dans un combat plus difficile que n'est le vôtre : « car vous n'avez pas encore résisté jusqu'au sang » : *nondum enim usque ad sanguinem restitistis* ¹ !

Et vous, mes Frères, des grâces s'échapperont aussi pour vous de la tombe de Theudosie. Quoique le corps d'Aurélius n'ait point été trouvé jusqu'ici dans les caveaux des martyrs, je ne puis croire que ce romain qui fit graver l'építaphe que vous avez sous les yeux ait fini sa vie sans embrasser la religion de celle envers laquelle il se montra si reconnaissant et si juste. Non, cet époux qui portait, mystérieusement peut-être, le surnom d'*Optatus*, n'aura point été en vain l'objet de tant de saints désirs, de tant de saintes prières. La parole du grand apôtre se sera vérifiée : l'époux infidèle aura été sauvé par l'épouse fidèle², comme le fils avait été initié à la croyance de sa mère. Or, mon Frère, vous qui m'entendez, ne pourrais-je pas aussi vous appeler *Optatus* ? Votre nom n'est-il pas souvent redit devant Dieu parmi les vœux et les larmes

¹ Heb., XII, 4. - ² I Cor., VI, 14

de cette Théodosie qui est votre mère, votre femme, votre fille, votre sœur ? Eh bien ! grâce aux saintes intercessions de ce sépulcre, les oraisons de ces anges de la terre seront désormais plus promptement exaucées devant Dieu. Ou plutôt, cette merveille est accomplie déjà. La parole de l'apôtre commence à se réaliser parmi nous dans de grandes proportions. La femme chrétienne de France nous a rendu toute une génération de Français qui se glorifient d'être chrétiens. Le nom sacré de Dieu, qui n'était plus prononcé que dans les ténèbres, on le publie désormais au grand jour ; le nom adorable de Jésus-Christ, que l'on ne disait qu'à l'oreille et tout bas, de peur de provoquer des blasphèmes, on ne craint pas de le prêcher sur les toits, je me trompe, on ne rougit pas de le prononcer jusque sur le trône et dans les assemblées publiques. Par la miséricorde de Dieu, les temps sont revenus où les époux et les fils font profession d'être de la religion de leurs épouses et de leurs mères. Une nouvelle période commence où la femme, qui ne demande qu'à s'effacer, va se réjouir de voir l'homme la précéder et occuper partout la place qui lui appartient. Et c'est parce que ce résultat est désormais acquis, parce que cette conquête est assurée, que la providence nous fait assister aujourd'hui à ce magnifique triomphe de la femme de notre pays ; on ne célèbre le triomphe qu'après la victoire.

Etnous, Messieurs et mes Pères, nous allons nous séparer : notre réunion ici et aujourd'hui n'aura pas été sans objet. Cette Gauloise, qui, la première, il y a seize siècles, franchissait les Alpes pour aller chercher la foi à sa source, voici qu'une seconde fois les Alpes se sont abaissées sous ses pas, et que Rome nous la renvoie, comme un présent d'amour, dans un temps où, par le concours de mille circonstances diverses, les évêques de France ont appris, plus que jamais, le chemin qui conduit à Rome. Oui, Messieurs et mes Pères, cette Théodosie, gauloise et romaine, romaine

et française , c'est le symbole de l'embrassement séculaire et non interrompu de l'Église de Rome et de l'Église des Gaules, de la fille et de la mère ; et c'est aussi le baiser de paix et d'amour de notre bien-aimé pape Pie IX à la France d'aujourd'hui , sa fille de prédilection , et en particulier à la cité religieuse d'Amiens et à son illustre pontife. Béni soit donc le Seigneur, qui nous a tous rassemblés ici ! Les princes de l'Église et les évêques de toutes les nations qui sont venus se joindre à nous pourront dire partout, ce que le monde sait depuis longtemps , que nulle part plus qu'en France les prêtres et les évêques ne sont unis entre eux et à leur chef, qui est aussi leur père.

II

ENTRETIEN

AVEC LE CLERGÉ DIOCÉSAIN , A LA SUITE DE LA RETRAITE ECCLÉSIASTIQUE
DE MDCCCLIII, SUR LES QUALITÉS DU ZÈLE SACERDOTAL.



I. Pendant toute la durée de ces saints exercices, je me suis bien gardé, Messieurs et chers Coopérateurs, d'enlever un seul instant la parole au pieux et savant prêtre qui nous annonçait, qui nous expliquait, avec une si grande élévation d'idées et avec un choix si heureux d'expressions, les plus hautes vérités de la vie chrétienne et de la perfection sacerdotale. J'avais entendu cette parole autrefois ; il m'était resté un grand désir de l'entendre de nouveau et de vous la faire entendre. Cette faveur devient pour vous et pour moi un nouveau sujet de reconnaissance, ajouté à tant d'autres, envers cette compagnie vraiment apostolique, qui a l'insigne privilège d'être appelée du nom même de Jésus, et qui depuis trois siècles ne cesse de s'en montrer digne en portant ce nom par toute la terre, en le publiant chez les nations sauvages comme chez les peuples civilisés, dans les assemblées des prêtres comme dans celles des fidèles ; compagnie qui dans ces derniers temps vient de voir placer sur les autels trois de ses membres : Pierre Claver, l'apôtre des nègres dont

nous avons célébré la béatification l'an dernier dans cette église même ; Jean de Brito , l'apôtre des Indiens dont on vous a lu la vie pendant cette retraite, et André Bobola, l'apôtre de l'infortunée Pologne : deux martyrs dont nous solenniserons bientôt la mémoire sous les voûtes de la nouvelle église que les fils d'Ignace ont entrepris d'élever dans notre ville. J'aime à le dire devant vous, mes vénérables Frères : mon estime et ma sympathie pour cet institut se mesurent sur l'opposition et la haine dont il est l'objet de la part des ennemis de Dieu et de l'Église. Ce sentiment de votre évêque, je sais que vous le partagez tous : c'est que le clergé du diocèse de Poitiers est incontestablement un clergé de bons prêtres, et l'amour des ordres religieux, de celui-ci en particulier, est l'un des traits caractéristiques du bon prêtre.

Pendant toute cette semaine donc, je me suis tu, j'ai écouté avec vous, et puissé-je avoir profité comme vous, pour le bien de mon âme et pour celui de mon peuple ! Aujourd'hui je monte dans cette chaire le cœur « tout plein de paroles¹ ». J'essaierai de ne pas abuser de votre attention. Je veux vous entretenir familièrement du zèle que la religion et la société attendent et réclament de nous. Zèle surnaturel dans son motif comme dans son objet ; zèle agissant ; zèle doux ; zèle prudent ; zèle qui s'étende à tous ; zèle qui s'aide du secours des autres ; zèle soutenu par l'exemple et par la prière : parcourons successivement ces idées, et dans ce cadre viendront se placer la plupart des avis pratiques que j'avais à vous donner.

II. C'est le devoir de tout homme sur la terre d'accomplir avec zèle les devoirs propres de son état. Mais combien nous devons être plus zélés que les autres, mes vénérables Frères, si nous considérons la nature de notre mission !

¹ Plenus sum sermonibus. Job, xxxii, 18.

Toutes les carrières séculières, même les plus nobles, ne se rapportent par elles-mêmes qu'à des intérêts purement humains, qu'à des intérêts temporaires et le plus souvent matériels. J'avoue que, quand je me trouve parmi les hommes du monde, et que je vois dans quelle sphère étroite ils se meuvent et s'agitent, à quelles choses de rien ils consacrent tous les efforts de leur esprit, toutes les énergies de leur volonté, je me sens pris pour eux d'une commisération profonde. Que leurs plus grandes affaires sont petites ! Je regretterais un quart d'heure de ma vie d'évêque, ou de votre vie de prêtre, employé à ce qui fait l'occupation de leurs jours, de leurs semaines, de leurs années.

Et si leurs emplois, par certains côtés, sont susceptibles de prendre de plus hautes proportions, en tant qu'ils touchent au bien général des sociétés et des familles, ou que, par le maintien de l'ordre extérieur, ils préparent le règne de Dieu dans les âmes, trop souvent hélas ! il existe chez les séculiers de notre époque une vulgarité de sentiments et un abaissement de vues qui les font descendre encore au-dessous du niveau naturel de leurs actes.

Je prête l'oreille aux conversations de personnages d'un ordre très-élevé, d'hommes investis d'une juste considération ; j'écoute et j'entends dire : — Ce jeune avocat s'annonce merveilleusement. Hier, il défendait une cause criminelle des plus difficiles, disons le mot, des plus mauvaises ; l'accusation était terrible, les charges énormes. Il a obtenu un magnifique acquittement. C'est un homme d'avenir ; la plus belle clientèle du ressort lui est assuré ; la fortune et les honneurs l'attendent. —

Je passe à un autre groupe, et voici ce que je recueille : — Ce magistrat débute au parquet avec distinction. Nous avons un jury assez flasque et fort enclin à l'indulgence. Le crime n'était pas évident ; plusieurs témoignages se contredisaient. Mais le ministère public, par la bouche du jeune

orateur , a su enlever les suffrages ; il a obtenu une superbe condamnation , une magnifique majorité. Rapport en sera fait au garde des sceaux, qui lui en tiendra compte ; ce succès le classe aux premiers rangs. —

Ainsi, Messieurs, succès d'acquiescement, si l'on est du barreau ; succès de condamnation si l'on est du parquet ; et puis, par suite de cela, décoration, avancement, fortune : voilà ce qu'on vous dit froidement et tout naturellement, sans plus de souci du fond de la question, qui est la justice ou l'injustice de la cause. Et si vous alliez exprimer votre étonnement, vous risqueriez de n'être pas compris. Dieu me préserve de généraliser cette accusation ! Il est des séculiers dont le dévouement et l'esprit de foi pourraient nous servir de leçon, et chez qui la probité professionnelle atteint le plus haut degré. Mais, en soi, combien le prêtre est supérieur, non-seulement par le motif surnaturel qui le guide, mais par la nature même de son ministère ! L'objet de son zèle, c'est la gloire de Dieu, c'est le salut éternel des âmes, sans aucun espoir de gain personnel ici-bas. Sa vie donc est une immolation incessante à la cause de l'Église, de l'Église qui n'existe que pour procurer la glorification de Dieu et la sanctification des hommes. Élevons nos pensées.

III. De toute éternité, Dieu se suffisait à lui-même, éternellement heureux, éternellement glorieux. Il a voulu ajouter à sa gloire essentielle et éternelle une gloire accessoire dans le temps, à sa propre félicité une félicité dilatée et communiquée. Voilà pourquoi il a créé le monde.

Or, c'est le prêtre qui relie authentiquement toute la création à Dieu. Chaque jour, par l'acte infini qui se nomme le sacrifice, il acquitte la dette totale et plénière de la créature envers son auteur. Tous les matins, l'univers entier, les êtres animés ou inanimés viennent se ranger sur l'autel eucharistique, rendez-vous universel de la terre et des cieux. Le

cœur du prêtre sacrificateur est le foyer vers lequel tout converge, où tous les rayons se rassemblent en un faisceau pour se refléter vers Dieu. Et des mains du prêtre sanctificateur partent ensuite toutes les grâces, tous les dons, toutes les influences qui opèrent le salut de la créature.

Dans l'ordre de la nature, Dieu pourvoit en quelque sorte à tout par lui-même. Il a établi des lois générales ; il a dit aux êtres : « Croissez et multipliez-vous et remplissez la terre » : *crecite et multiplicamini et replete terram*¹. Sous la pluie fécondante des nuées, et sous la pluie brillante des rayons du soleil, la terre fleurit comme d'elle-même, les herbes naissent dans les vallées, les grands arbres sur les monts, les lianes tapissent les rochers, et les marguerites émaillent les prairies. Mais les âmes, les âmes dont une seule vaut plus que toute la création matérielle, Dieu ne leur donne toute leur parure que par la main du prêtre. Leur robe, leur beauté, leur aliment, les âmes ne les reçoivent que du ministère sacerdotal². En règle générale, et à part les voies exceptionnelles que le Tout-Puissant s'est réservées, si le ministre sacré n'a pas versé l'eau et prononcé les paroles requises, l'âme ne naîtra pas à la vie surnaturelle ; s'il ne confère les autres sacrements, l'âme ne prendra pas les divers accroissements spirituels, ne recevra pas les diverses modifications de la vie divine qui doivent la préparer aux célestes transformations de la gloire. Si le prêtre n'expose pas la doctrine, s'il n'enseigne pas la perfection, l'âme ne se revêtira pas de lumière, ne s'émaillera pas de fleurs, ne se chargera pas de fruits ; s'il n'étudie pas la vie mystique et spirituelle pour la communiquer et la répandre autour de lui, les vertus supérieures et réservées ne germeront pas dans les jardins de l'Époux.

¹ Gen., I, 28.

² Cette doctrine a été merveilleusement exposée par Mgr J. B. Léonard Berteaud, évêque de Tulle, dans son mandement d'installation.

Dieu donc s'en est rapporté à lui-même et à ses lois établies pour la beauté naturelle du monde ; ou , s'il a pris quelques auxiliaires , ç'a été ordinairement le besoin , l'intérêt matériel et temporel de sa créature. Il ouvre la main , et il emplit tout être de ce genre de bénédiction qui est son développement propre et naturel : *Aperis tu manum tuam, et imples omne animal benedictione*¹.

Dans l'ordre religieux, au contraire, il a presque tout remis aux mains du prêtre : c'est lui dont la main doit s'ouvrir pour que la bénédiction surnaturelle descende, et que, remplissant toute la capacité des âmes, elle déborde jusque sur la création extérieure et visible.

Ces pensées sont souvent présentes à mon esprit, mes vénérables Frères, quand je parcours ce territoire qui m'est confié. En voyant ces contrées si riches, cette nature si variée, ces arbres, ces moissons, ces fleuves, ces montagnes, ces plaines, ces vallées, je me dis à moi-même : Évêque de ce territoire, c'est mon devoir d'état de faire servir toutes ces choses à la gloire de Dieu. Ce matin donc, par le sacrifice précédé de la méditation, ai-je donné l'âme, la vie, le souffle à tous ces êtres pour les porter à Dieu ? Le prêtre, mon auxiliaire, à qui cette portion du diocèse est échue en partage, qui voit chaque jour ce que je n'aperçois qu'en passant, a-t-il les yeux de l'esprit assez ouverts, le cœur assez grand, les mains assez pures pour animer, pour vivifier tant de choses, et se montre-t-il attentif à acquitter en détail, pour cette contrée plus restreinte, la dette que je ne puis acquitter qu'en gros pour toute la province ?—Puis, si je m'incline et que je cueille la fleur qui borde le chemin, en admirant cet éclat, en respirant ce parfum, je me dis : Voilà les merveilles dont le Dieu créateur couvre le sol avec profusion. Mais si je me penchais sur les âmes, qu'y trouverais-je ? Y

¹ Ps. CXLIV, 16.

pourrais-je cueillir aussi des fleurs ? y trouverais-je cet éclat, ce parfum ? Par moi-même, je n'ai pu qu'une fois, dans une apparition rapide et fugitive, verser sur elles la pluie de la parole, les rayons de la grâce. Ah ! que le prêtre qui me remplace supplée à mon impuissance, et peut-être à mes négligences ! qu'il ait toujours le sentiment de l'excellence surnaturelle de ses fonctions, et qu'il les accomplisse avec toute la pureté de vues et d'intentions qu'elles réclament !—

IV. Poursuivons notre sujet. Zèle du prêtre, zèle agissant, qui opère toujours et ne se repose jamais.

Le prêtre souverain, Jésus-Christ, a dit cette grande et mémorable parole : « Mon Père agit sans cesse et moi j'agis aussi » : *Pater meus usque modo operatur, et ego operor*¹. Telle est la règle de notre sacerdoce. Son action ne doit jamais être interrompue. A l'exemple de Dieu, qui n'est pas une puissance, mais un acte : *Deus non est potentia, sed actus*, il faudrait en quelque sorte que le prêtre fût aussi un acte pur, ou que du moins ses puissances fussent toujours en exercice. Il est le grand ressort de la création. S'il vient à s'arrêter, c'est la force motrice qui fait défaut : tout s'arrête avec elle.

Voyez-vous ce consul qui représente la France dans une contrée reculée ? Seul il est là pour soutenir l'honneur de son souverain, pour défendre l'intérêt de son pays. S'il néglige son mandat, s'il abandonne sa mission, la grande nation dont il est le délégué n'est plus représentée, le drapeau de la France n'est plus respecté. Sa mollesse devient trahison, sa négligence félonie ; il est coupable de lèse-nation et de lèse-majesté.

O prêtre du Dieu vivant, vous êtes le consul des âmes, le chargé d'affaires du ciel dans une contrée souvent indifférente ou même ennemie. La grande œuvre qui vous est confiée, c'est la gloire de Dieu et le salut des hommes. Si vous

¹ Joann., v, 17.

n'y travaillez pas, si vous vous endormez sur vos devoirs, votre crime est celui de l'ambassadeur infidèle; devant Dieu et devant les hommes, vous êtes traître et félon.

Le célèbre ministre que notre Poitou a donné à la France, Richelieu disait : Le grand art de la politique, c'est de négocier toujours. Il avait raison. La diplomatie est une négociation incessante. Il ne faut jamais se reposer sur les apparences de paix, sur les garanties des traités. Les nations étrangères sont des rivales. Leur intérêt, hostile au nôtre, veille toujours. Il faut toujours les tenir en haleine.

Messieurs et chers Coopérateurs, puisque nous gérons une ambassade au nom du Christ ¹, puisque chacun de nous a, comme le grand apôtre, une légation à exercer ², il nous appartient donc d'avoir un plan, une tactique, et de varier selon les occasions la marche de nos négociations.

Je l'aime ce prêtre qui se rend compte du caractère des temps et des lieux, ainsi que de la disposition des esprits. Caractère des temps : il réfléchit et il se dit : Pendant un régime de dix-huit années, nous avons souffert, quoique travaillant et gagnant du terrain en silence. Au jour des catastrophes, notre force, non-seulement religieuse, mais morale et sociale, s'est produite tout à coup. Pendant deux ou trois ans, nous avons obtenu des résultats frappants. La peur, l'appréhension générale des hommes d'ordre, le dévouement et le beau caractère du clergé, les grâces extraordinaires qui ont coïncidé avec ces temps de crise, les deux jubilés, les missions : tout cela a produit un élan magnifique. Mais il est dans la nature qu'au lendemain d'un grand effort, on cherche à se reposer. Et puis la situation des intérêts temporels peut paraître aujourd'hui plus rassurante, et les esprits ne sont plus affectés comme ils l'étaient précédemment.

¹ Pro Christo ergo legatione fungimur. II Corinth., v, 20.

² Pro quo legatione fungor. Eph., vi, 20.

ment. Il ne faut pas cesser d'agir, mais il faut agir diversement. — Caractère des lieux : J'ai été vicaire en Vendée, dira ce prêtre; ce qui était possible là, ce qui était profitable, serait impossible et serait préjudiciable dans la contrée où j'arrive comme pasteur; contrée mêlée de protestants, ou bien dans laquelle le protestantisme, brusquement et violemment supprimé lors de la révocation de l'édit de Nantes, n'a laissé derrière lui que l'indifférentisme et le matérialisme. Les plans doivent donc être dressés ici tout autrement qu'ailleurs. A la différence de presque tout le reste de la France, les femmes y sont religieusement et moralement inférieures aux hommes. C'est sur les jeunes gens qu'à l'heure présente il faut s'appuyer; et, pour l'avenir, c'est par la création des écoles religieuses qu'il faut préparer des mères en retirant les jeunes filles de l'ignorance et de l'hébétement dans lequel elles languissent. —

Ah ! Messieurs, quand je reçois de vous des relations empreintes de cet esprit d'observation, combien je me sens heureux et soulagé ! Voilà, me dis-je à moi-même, voilà un vrai prêtre, voilà un chargé d'affaires qui prend son emploi au sérieux, qui se rend compte de sa mission, et qui a vraiment souci des intérêts qu'il représente. Seigneur mon Dieu, si tous vos ministres faisaient ainsi, comme votre cause serait puissamment servie ! Que de progrès elle ferait partout et en peu de temps ! Mais vous l'avez dit, ô mon Sauveur : « La moisson est grande, et il y a peu d'ouvriers » : *messis quidem multa, operarii autem pauci*¹. Non pas que le sanctuaire soit désert, que les cadres du sacerdoce soient vides : le nombre des prêtres tend heureusement à augmenter. Mais en est-il ainsi du nombre des travailleurs ? Qu'il y ait autant d'ouvriers que de prêtres, et votre œuvre sainte, ô mon Dieu, n'aura jamais prospéré davantage.

¹ Matth., ix, 37.

Courage donc, mes Frères bien-aimés ; ne nous laissons pas appesantir. Sans que notre zèle ait rien d'inquiet, d'impatient, de fébrile, qu'il soit actif, ardent, résolu. Peut-être, si nous céditions à la tendance naturelle de ce pays, notre placidité confinerait quelquefois à la somnolence, sauf à réserver nos trésors d'énergie pour les grandes occasions et les luttes héroïques. Vous savez que, lors de la célèbre dispute des Tourangeaux et des Poitevins à propos des reliques de saint Martin, nos chers compatriotes eurent le tort, honorable à certains égards, de s'endormir trop aisément sur la foi des traités : ce qui leur fit perdre sur leurs compétiteurs l'avantage que leurs bras robustes se promettaient pour le lendemain : *media nocte, omnis pictava somno comprimitur phalanga*¹.

Ne l'oublions point. Nous ne foulons plus le sol de ce paradis de la volupté, où tout le travail se réduisait à une certaine action conservatrice. La terre que nous cultivons demande à être arrosée de sueurs². Nous sommes loin de vivre sous ces règnes tranquilles durant lesquels chaque habitant de Juda et d'Israël pouvait se reposer sous sa vigne et sous son figuier sans aucune crainte³. Nous ne pouvons plus être simplement des conservateurs, nous devons être des soldats et des conquérants. Soyons donc alertes et éveillés ; sinon l'adversaire nous surprendra. Le divin Maître nous en avertis : c'est pendant que les hommes dormaient : *cum autem dormirent homines*⁴, que l'ennemi est venu, et qu'il a semé l'ivraie. « O mes apôtres, s'écriait ce divin Sauveur, dans la nuit de son agonie au jardin des Oliviers, vous qui aviez fait le vœu de mourir pour moi, quoi donc ! vous ne pouvez pas veiller une heure avec moi ? Apparemment vous ne voyez pas comment Judas s'agite, se démène et ne dort point,

¹ Gregor. Turon. Hist. Francor. L. I, 43. — ² Gen., II, 15, III, 18, 19.

³ III Reg. IV, 25. — ⁴ Matth., XIII, 25.

pressé qu'il est de me livrer aux Juifs » : *Una hora non potuistis vigilare mecum, qui exhortabamini mori pro me? Vel Judam non videtis, quomodo non dormit, sed festinat tradere me Judæis*¹. Eh bien ! « dormez et reposez-vous » : *Dormite jam et requiescite*. Mais non, trêve à l'ironie, qui ne sied pas avec des disciples si dévoués. « Levez-vous, et allons : car voici venir celui qui me trahira » : *Surgite, eamus : ecce appropinquavit qui me tradet*². Ayons toujours ces paroles présentes à l'esprit, mes chers Coopérateurs. Plus que jamais, des trahisons se machinent à toute heure contre le Christ. Que notre zèle soit donc toujours attentif et vigilant.

V. J'ajoute, zèle du prêtre, zèle doux et aimable : ceci est le point capital et décisif. Un zèle actif, mais qui n'est pas doux, c'est de la lumière sans chaleur, et par suite, sans fécondité.

Vous vous souvenez, Messieurs, de la physionomie du printemps dernier, et vous savez la première cause pour laquelle tout est retardé cette année. Qui de nous n'a remarqué ces jours de mars, d'avril, de mai, dans lesquels le soleil se montrait assez fidèlement chaque matin à l'horizon? En voyant à travers les fenêtres cette lumière assez pure, on songeait naturellement à sortir, à se promener. Mais, la porte à peine ouverte, vous sentiez un vent froid, un air aigu, piquant, et, après quelques pas, vous rentriez en grelottant. Vous vous étiez flatté de trouver un commencement de printemps, des feuilles naissantes, des fleurs bientôt épanouies. Rien de cela. La nature boude, toute végétation est arrêtée; les fleurs qui s'étaient aventurées à s'ouvrir sont rechignées, recoquillées.

D'autres fois, au contraire, le ciel semble moins clair, la lumière moins vive; mais le temps est plus doux, il tombe

¹ Breviar. rom. Fer. V in Cœna Domini, Noct. III, Resp. 2.

² Matth., xxvi, 45-46.

une pluie chaude : c'est ce que les poètes appellent l'haleine des tièdes zéphirs. Toute la nature se réveille, tout se développe, tout bourgeonne et fleurit avec une rapidité étonnante.

Telle est exactement la différence entre le zèle qui est marqué au coin de la douceur, et celui qui manque de cette qualité essentielle. Tel prêtre est exact ; il parle correctement, il enseigne convenablement, il catéchise, il confesse assidûment ; ce qu'il dit est clair, intelligible ; mais tout cela est froid, est sec, est aigre, ou du moins aigre-doux. Derrière ce zèle qui procède de la vertu, de l'amour du devoir, il y a une raideur de caractère qui ne s'est jamais réformée. C'est pourquoi, malgré beaucoup de mouvement, beaucoup de paroles, de sacrifices même, le résultat est presque nul. — Je me demande, dit ce prêtre, pourquoi mes paroissiens font si peu de progrès dans le bien. Je ne leur épargne pourtant point les vérités. — C'est vrai, mon Frère ; les vérités pleuvent sur votre auditoire, comme la neige ou la grêle sur les campagnes ; aussi le thermomètre de votre paroisse marque-t-il constamment la température de glace fondante ; les germes y sont engourdis, paralysés ; les violettes ni les roses n'y poussent point. Ah ! mon Frère, une pluie moins abondante, mais plus onctueuse, plus pénétrante ; des averses chaudes, des ondées printanières : voilà ce qui répand la fertilité. Ces pluies sont mêlées quelquefois d'un certain tonnerre, mais qui n'effraie pas les oreilles. Demandez aux hommes des champs s'ils augurent mal quand il tonne en avril ? Oui, lorsque la parole tonnante du zèle sacerdotal est détremmée dans la charité et la bénignité d'un cœur aimant, agriculteurs et vigneron des âmes, préparez les greniers, élargissez les celliers : la moisson sera riche, la vendange abondante.

C'est douleur et c'est pitié de voir combien de bons prêtres d'ailleurs perdent presque tout le profit de leurs œuvres, presque tout le fruit de leur zèle, faute d'y mettre

l'assaisonnement de la douceur. N'en connaissez-vous aucun, mes chers Coopérateurs, dont ses paroissiens et ses confrères aient dit plus d'une fois avec vérité : Il fait le bien, mais il ne sait pas le faire. La forme gâte le fond ; le ton perd tout. Son mérite restera peut-être devant Dieu ; il est comme non avvenu devant les hommes. Il faut espérer qu'il aura sa récompense là-haut ; mais il ne participe point ici-bas à la béatitude de ceux dont Jésus-Christ a dit : *Beati mites, quoniam ipsi possidebunt terram*¹.

De grâce, mon vénérable Frère, examinez-vous sérieusement sur ce point. Tel que vous êtes, avec la dose de talent qui vous a été départie, avec la mesure de zèle que vous déployez, il ne vous manque qu'une condition pour opérer beaucoup de bien. Demandez à celui qui nous a révélé qu'il est « doux de cœur² » de verser sa douceur dans votre âme et sur vos lèvres. Si cette retraite faisait survenir en vous la mansuétude, vous seriez corrigé du défaut qui a causé jusqu'ici votre stérilité : *quoniam supervenit mansuetudo, et corripiemur*³. La participation à la douceur de Jésus-Christ démultiplierait et centuplerait votre valeur pour le reste de votre vie, et vous pourriez dire au Seigneur, comme le roi prophète : *Et mansuetudo tua multiplicavit me*⁴.

VI. Zèle du prêtre, zèle prudent et précautionné. Cette prudence, cette précaution s'appliquent soit au ministère de la prédication, soit aux actes de l'administration.

Dans la prédication, Messieurs et chers Coopérateurs, pas de personnalités, et par conséquent, pas de ces remarques ou de ces détails de mœurs qui ne s'adressent évidemment qu'à deux ou trois personnes en particulier. Et, ici, je dois dégager ma propre responsabilité, sous l'abri de laquelle la vôtre a cherché parfois à se réfugier.

Après tout, me dira tel pasteur qui a excité de vives récri-

¹ Matth., v, 4. — ² Matth., xi, 29. — ³ Ps. LXXXIX, 10. — ⁴ II Reg. xxii, 36.

minations autour de lui, les paroles qui ont causé des froissements n'étaient guère qu'un commentaire de l'instruction pastorale de mon évêque. — Eh ! mon cher confrère, c'était déjà beaucoup de lire cette instruction pastorale, mais enfin il le fallait bien ; quant à la commenter, c'était de trop. Veuillez me comprendre.

Le bénéfice de ma position, à moi, c'est que je parle à six cent cinquante mille diocésains, à six cents et quelques paroisses. Donc je ne parle évidemment pas pour tel et tel en particulier. Je m'adresse tout au plus à telle ou telle classe d'hommes, répandue partout ; mais au moins je ne m'adresse à aucun individu. Cependant le portrait a pu sembler parfois si frappant que certains particuliers ont cru s'y trouver daguerréotypés en personne. De là des colères dont j'ai senti plus d'une fois les effets ; de là des mots désobligeants jetés aux passions populaires, des excitations à la défiance sinon à la haine. Je m'y résigne. Je sais que Jésus-Christ, mon maître et mon modèle, s'il était chéri des enfants qu'il caressait et bénissait, de leurs parents qu'il accueillait avec un doux sourire, des foules qui le suivaient partout et ne se lassaient point de l'admirer, rencontrait des dispositions très-différentes chez ces Scribes et ces Pharisiens envers qui son langage dut se montrer parfois sévère. Ces hommes étaient habiles dans l'art d'égarer les populations, d'y faire circuler les rumeurs et les murmures : *et murmur multum erat in turba de eo*. « Quelques-uns disaient : Il est bon ; les autres disaient : non, mais il séduit les multitudes » : *Quidam enim dicebant : quia bonus est. Alii autem dicebant : non, sed seducit turbas*¹. Je ne m'y suis point mépris, Messieurs, et, en plus d'une circonstance, j'ai vu clairement d'où partaient certaines insinuations.

Mais si les mandements épiscopaux, malgré la généralité

¹ Joann., VII, 12.

de leur destination, peuvent éveiller à ce point certaines susceptibilités, vous comprenez aisément qu'en vous armant de telle ou telle phrase détachée, en la commentant à l'usage d'une classe qui se réduit dans votre auditoire à deux ou trois individualités, vous tombez dans l'agression directe et personnelle.

Par exemple, j'arrive dans une paroisse. Les notables, gens peu habitués à fréquenter l'église, se décident cependant à venir à la rencontre de l'évêque; et quoiqu'il leur soit arrivé à l'oreille quelques phrases de certaines lettres pastorales, dictées par un dévouement sincère qu'on a cherché à dénaturer, ils s'exécutent pourtant d'assez bonne grâce. Ils savent qu'il faut de la religion pour le peuple, et que le clergé a rendu de vrais services à la propriété dans ces derniers temps. Que va faire leur pasteur? Ménager au chef du diocèse cette occasion précieuse de conquérir des esprits assez hostiles jusqu'ici? Il les a invités à sa table dans ce but. Mais voici qu'à la porte de l'église, ce bon et excellent curé, dans une allocution pleine de feu, signale à son évêque « les hommes d'une certaine classe que Sa Grandeur a si bien caractérisés dans ses immortels mandements »; voilà qu'il extrait des six ou huit dernières lettres pastorales un choix de fusées, et qu'il tire en l'honneur du prélat un vrai feu d'artifice, dont les principales pièces vont tout droit dans l'œil des trois ou quatre autorités locales qui sont là tout près, et qui tâchent de faire preuve d'esprit et de bon caractère en ne se fâchant pas trop ouvertement. N'est-il pas vrai, Messieurs, qu'il y a quelque chose de regrettable dans ce procédé, et que le prêtre compromet à la fois son évêque et lui-même, en particularisant ainsi un enseignement qui s'envenime dès qu'il perd son caractère d'universalité?

D'ailleurs, mes vénérables Frères, il est des hardiesses que l'évêque peut et doit avoir; laissez-lui-en la responsabilité et les conséquences. Abritez votre conscience derrière la

sienne. Partout où il y a quelque péril, il ne craindra pas de s'exposer pour vous et de se substituer à vous.

J'en dis autant pour ce qui est des actes de l'administration pastorale. Je crois que je sais vous soutenir, Messieurs, et je n'omettrai jamais l'occasion de défendre vos actes. Mais encore faut-il que vous me rendiez la chose possible. Certains esprits ne connaissent point d'obstacle ni de difficulté; ils se lancent à tort et à travers, et croient être sûrs de triompher quand même. Puis, quand le peloton est si embrouillé qu'ils ne peuvent plus en démêler les fils, ils en sont quittes pour dire à leur évêque ou à son grand-vicaire : Chargez-vous de débrouiller cet écheveau. Volontiers, Messieurs, nous nous appliquerons toujours à vous tirer d'embarras, et nous aimons à dire que l'autorité civile nous a donné plus d'une marque de son esprit bienveillant et conciliant. Toutefois, lors même qu'une cause est ou qu'elle vous paraît évidemment bonne, ne vous imaginez pas trop aisément être sûrs de réussir. Quelques-uns ont cru, depuis une certaine date, que le bien ne pouvait plus subir d'entraves, et qu'il n'y avait plus rien d'impossible à notre ministère sous le règne actuel. Je me contente de vous dire qu'aujourd'hui comme autrefois, parmi les hommes (du reste toujours les mêmes) qui sont aux affaires, il en est beaucoup qui ne peuvent pas, d'autres qui ne veulent pas, et un plus grand nombre qui ne peuvent ni ne veulent donner en toute occasion tort aux méchants et raison aux bons. En définitive, Messieurs et chers Coopérateurs, comptons très-peu sur les secours du dehors, et ne mettons pas le bon vouloir des hommes à de trop fortes épreuves. Comptons sur nous-mêmes, sur la prière, sur la bonne direction donnée à l'enfance, sur l'assiduité au confessionnal, sur des instructions solides et bien préparées, sur la puissance de nos exemples; comptons par-dessus tout sur la grâce de Dieu, qui nous sera donnée avec d'autant plus d'abondance que nous nous ap-

puierons moins sur des bras de chair, et que nous serons plus abreuvés du calice de Jésus-Christ qui est le calice des amertumes et des humiliations : c'est là , mes vénérables Frères , qu'est toute notre force. Mais la participation aux manœuvres électorales , mais les visites et les lettres multipliées à la préfecture, mais les interventions auprès des autorités pour éconduire celui-ci des charges municipales et y substituer celui-là : croyez-moi, soyez très-sobres de ces choses, et défiez-vous de ces démarches. L'expérience prouve qu'au bout d'un certain nombre d'années , le curé le mieux posé dans sa paroisse est celui qui ne se lie point aux partis, et que le prêtre le plus influent est celui qui n'a jamais cherché l'influence. Ne perdons pas le souvenir du passé. Dix-huit années d'exclusion de toutes les affaires nous ont trop bien réussi pour que nous cherchions à nous mêler témérairement aux intérêts temporels. Si le pouvoir séculier réclamait sérieusement nos lumières, nos conseils, notre concours, en conscience nous ne pourrions pas et nous ne devrions pas les lui refuser. L'accord parfait du sacerdoce et de l'empire est le droit commun et l'état normal des sociétés chrétiennes. Mais sachez-le, Messieurs : ce que vous demanderez , ce que vous conseillerez dans l'intérêt du bien , dans l'intérêt du pays et même dans celui du gouvernement , on croira et on dira la plupart du temps que c'est dans votre intérêt personnel ou dans celui de votre état et de votre robe. Ne voyez-vous pas que vos bons offices ne sont accueillis qu'avec réserve et sous bénéfice d'inventaire ? A l'heure même où l'on se sert de vous , on vous considère comme des alliés incommodes dont il faut surveiller les envahissements, comme des auxiliaires compromettants avec lesquels il ne faut pas accepter de solidarité. Et tandis qu'on procède ainsi d'un côté, de l'autre on vous regarde et on vous juge. Le soupçon d'esprit de domination n'est pas loin ; les peuples nous en garderaient rancune, et nous le feraient sentir à un jour donné.

VII. Zèle du prêtre, zèle universel, qui s'étend à tous et qui n'excepte personne. L'heure avance, et je ne puis qu'émettre rapidement ma pensée.

Vous êtes pasteur d'une paroisse : la paroisse entière a droit à votre sollicitude. Que vos soins particuliers se portent vers l'enfance, vers les personnes pieuses, vers les malades : je le comprends. Mais que vous ne tentiez rien du côté des jeunes gens, du côté des hommes, du côté des diverses classes et des diverses professions, voilà le vice de votre administration pastorale. Négliger tout le reste pour ne s'attacher qu'à ce qu'on appelle « un bon noyau », c'est le cas d'un trop grand nombre de prêtres, qui réduisent aux proportions les plus exigües la sphère de leur action. Et pourtant, n'en doutez pas, des avenues vous sont ouvertes vers toutes les âmes. Beaucoup de vos paroissiens souffrent de vous être devenus étrangers. Tout prétexte que vous saisissez d'aller à eux sera favorablement accueilli. Votre conduite régulière, édifiante, vous a conquis plus de sympathies que vous ne le croyez. Quiconque n'est pas ennemi du prêtre lui est rarement indifférent. Jésus-Christ l'a dit à ses apôtres : « Celui qui n'est pas contre vous est pour vous¹ ». Faites-en l'expérience en allant au-devant de tous sans distinction. Si vous êtes repoussé de quelques-uns, vous serez le bienvenu près du plus grand nombre. Peu d'hommes savent résister à des marques d'intérêt et de dévouement personnel.

Mais vous n'êtes pas seulement l'homme de telle ou telle paroisse; vous êtes prêtre du diocèse. Ce diocèse se compose de diverses parties très-différentes; il offre les contrastes les plus absolus. Si, au point de vue du bien-être temporel, je devais exercer la justice distributive entre tous les prêtres, et assurer toujours plus d'avantages humains aux sujets plus méritants, ma tâche serait impossible. Mais mon devoir ne m'as-

¹ Luc., ix, 50.

sujettit pas à cet ordre d'équité. Qu'est-ce, pour un ministre du sanctuaire, qu'un peu plus ou moins d'aisance, d'argent et de commodités de la vie pendant le petit nombre d'années à passer en ce monde? Je dois donc, mes vénérables Frères, avoir pleine liberté de disposer de vous, conformément aux saints canons et aux règles existantes, pour le bon gouvernement de tout l'ensemble du diocèse. Et ici l'enseignement que j'ai à vous donner se traduira par une parole du divin Maître.

Un jour que les habitants de la Galilée voulaient le retenir, et qu'ils s'attachaient à lui pour l'empêcher de s'éloigner d'eux : *et detinebant eum ne discederet ab eis*, le Seigneur Jésus leur répondit : « J'ai d'autres cités à évangéliser, et j'ai « été envoyé pour cela » : *Quia et aliis civitatibus oportet me evangelizare regnum Dei : quia ideo missus sum*¹. Telle sera votre réponse, prêtres du diocèse de Poitiers, quand les réclamations de la contrée témoin des premiers débuts de votre ministère, quand les désirs de vos parents et de vos amis, quand le regret légitime de briser de premiers liens spirituels se liguèrent pour vous retenir et vous fixer dans une paroisse humainement plus agréable : *et detinebant eum ne discederet ab eis*. Comme Jésus, vous saurez dire : Il y a d'autres régions où il faut aussi que le règne de Dieu soit annoncé, et, puisque la mission m'est donnée pour ces lieux, je n'ai qu'à m'y rendre : *Quia et aliis civitatibus oportet me evangelizare regnum Dei : quia ideo missus sum*. Quant à moi, Messieurs, une voix intérieure me dit que ces pays demi-hérétiques et demi-Infidèles du midi de notre Poitou ne doivent pas être délaissés plus longtemps, et que l'heure est venue de les travailler et de les renouveler. Permettez-moi de compter pour cela sur votre esprit de dévouement et de sacrifice, et blâmez-moi de n'avoir guère osé jusqu'ici m'a-

¹ Luc., IV, 42, 43.

dresser qu'au zèle des jeunes prêtres sortant du séminaire, comme si un grand nombre d'entre vous n'avaient pas assez conservé la première ferveur de leur ordination pour être prêts à toute bonne œuvre.

VIII. Zèle du prêtre, zèle concerté qui s'aide volontiers du secours des autres.

L'homme seul et laissé à lui-même, que peut-il ? L'union fait la force. Le prêtre a donc beaucoup à gagner en recourant à ses confrères, à leurs conseils, à leur coopération. Notre concile de Bordeaux insiste fortement, par exemple, pour que l'examen préparatoire à la première communion se fasse en présence de plusieurs prêtres du voisinage appelés par le pasteur de la paroisse ¹. Cette pratique, introduite dans le diocèse depuis quelques années, y a excité tant d'émulation parmi les enfants, et porté des fruits si satisfaisants, que quelques-uns d'entre vous ont demandé qu'elle devînt obligatoire. Je ne crois pas qu'on doive aller au-delà de la forte recommandation du concile ; mais cette recommandation peut s'étendre à beaucoup d'autres points. L'union et le concert des bons prêtres amèneraient souvent le renouvellement religieux d'un canton tout entier.

C'est impossible, me dira celui-ci. Moi j'ai été amené à ne plus voir mes confrères. Il n'y a pas de charité dans nos rangs ; on ne peut pas compter les uns sur les autres ; on n'est en paix qu'à la condition de rester chez soi. — Ah ! mon digne frère, si cette accusation est fondée, ne la proférez pas si hautement, et tâchez que ceux du dehors ne l'entendent point. Il est vrai, Messieurs et chers Coopérateurs, je ne saurais vous recommander assez instamment la charité réciproque, la discrétion sur les défauts de vos frères, le silence sur leurs fautes. N'en parlez qu'à Dieu et qu'à eux-mêmes ; et enfin, s'ils ne profitent pas de vos avis, « parlez

¹ Concil. Burdig. Tit. III, c. IV, 2.

« à l'Église » : *dic Ecclesiae*¹, c'est-à-dire à l'autorité constituée, qui saura se montrer sévère à la fois et paternelle. Mais des chuchotements, des bavardages qui vont jusqu'aux oreilles des laïques, parfois jusqu'à celles des magistrats, et qui font éclater des scandales dus à l'intempérance de certaines langues sacerdotales : voilà ce qui ne saurait jamais être excusé. — Cela dit, je reviens à ceux qui se plaignent si haut des mauvais procédés et de l'absence d'esprit de corps entre les membres de la famille sacerdotale, et j'ose affirmer que presque toujours ceux qui élèvent ces récriminations sont les moins bons prêtres, les hommes les moins formés aux mœurs ecclésiastiques, les plus mondains, les plus intéressés, les plus orgueilleux, les plus intraitables. Qu'ils se réforment donc eux-mêmes, qu'ils rabattent leurs prétentions insensées, qu'ils modèrent leur jalousie, et ils retrouveront des amis dans leurs confrères.

Je voulais parler aussi du concert entre le curé et le vicaire, entre les prêtres de la paroisse et les missionnaires diocésains ou extradiocésains. J'aurai occasion de revenir sur cette matière. Trop souvent le ministère d'un prêtre est annulé, son zèle est stérile, parce qu'il ne veut pas ou parce qu'il ne sait pas user de ses auxiliaires.

IX. Enfin, Messieurs et chers Coopérateurs, j'ai dit : Zèle du prêtre, zèle vivifié par l'exemple et par la prière.

N'en doutez pas : votre principale ressource oratoire, c'est l'éloquence de votre propre conduite, l'enseignement de votre propre vie. Les vertus que vous pratiquerez seront toujours celles que vous communiquerez le plus facilement aux autres. La meilleure et la plus efficace inspiration du zèle, c'est celle qui nous porte à nous sanctifier nous-mêmes en vue de la sanctification de nos frères, selon la parole de notre divin modèle : *Pro eis ego sanctifico me ipsum, ut sint et ipsi sancti-*

¹ Math., XVIII, 17

ficati in veritate ¹. Au jour où nous avons reçu l'ordre de lecteurs, la sainte Église nous a dit : « Ce que vous annoncez de bouche, croyez-le de cœur, et traduisez-le dans vos œuvres, de telle sorte que vous puissiez convaincre vos auditeurs par votre exemple en même temps que par votre parole ». Soyons fidèles à cette admonition, mes vénérables Frères, et tenons-nous toujours comme dans le lieu le plus évident de notre église, de façon à être vus et entendus de tous ; et que notre attitude corporelle proclame l'obligation où nous reconnaissons être de vivre dans un haut degré de vertu, si bien que nous offrions la forme et le modèle de la vie céleste à tous ceux dont nous sommes vus et entendus.

Joignons à cela l'habitude et l'exemple de la prière. Entendue de Dieu, la prière du pasteur attire sur son troupeau l'abondance des grâces divines. Contemplé des hommes, le spectacle de la prière du prêtre éveille la piété dans les âmes. Il doit y avoir dans votre église une seconde chaire, non moins riche en enseignements que la tribune sacrée : je veux parler de votre stalle, de votre prie-Dieu. C'est pour-quoi, quand vous priez, comme quand vous prêchez, il est bon et salutaire que vous soyez en un lieu apparent, d'où votre prière puisse devenir une leçon pour ceux qui vous sont confiés : *Ideoque in alto loco ecclesie stetis, ut ab omnibus audiamini et videamini, figurantes positione corporali vos in alto virtutum gradu debere conversari, quatenus cunctis a quibus audimini et videmini cœlestis vitæ formam præbeatis : quod in vobis Deus impleat per gratiam suam* ². Amen.

¹ Joann., xvii., 9. — ² Pontific. rom. De ordinatione lectorum.

III

SECONDE LETTRE PASTORALE

ET AVERTISSEMENT AUX DISSIDENTS DE LA PETITE-ÉGLISE.

(XXI NOVEMBRE MDCCCLIII.)



I. Il y a deux ans , Nos Très-Chers Frères , nous avons adressé aux *Dissidents* de notre diocèse une exhortation que vous avez lue, et dans laquelle nous propositions à leur appréciation et à leur bonne foi les motifs qui nous paraissaient les plus propres à les ramener à l'unité catholique. Quelque incomplet qu'ait été le succès de nos efforts , nous avons éprouvé que « la parole du Seigneur ne revient jamais vide et sans résultat vers celui qui l'annonce ¹ », si indigne qu'il soit par lui-même de cet auguste ministère. Quelquefois c'est au loin que cette parole produit le plus de fruits. « Chose étonnante , disait saint Ambroise, je prêche ici , et je persuade ailleurs. Mes discours prononcés à Milan opèrent leur effet à Plaisance , à Bologne et en Mauritanie ² ». C'est ainsi qu'il nous a été donné de bénir notre divin Maître en apprenant qu'il avait « attaché une vertu à notre voix » , portée

¹ Is., LV, 11.

² *Magnam rem videtis, hic tracto, et alibi persuadeo, etc.* Ambr., de Virg., l. 1, c. X, n. 57.

à notre insu au delà des limites de notre territoire. De plusieurs contrées lointaines, où se trouvaient éparses çà et là quelques pauvres âmes, égarées elles aussi dans les sentiers ténébreux du schisme anti-concordataire, mais en particulier d'un diocèse où cette erreur avait des partisans plus multipliés, on nous a transmis des nouvelles inespérées de conversion, des témoignages immérités de gratitude, que nous ne mentionnons ici qu'à la louange de celui qui se sert des instruments les plus faibles pour faire prévaloir ses desseins de miséricorde. Mais ce n'a pas été là notre seule consolation. Sur différents points de notre diocèse, notre voix a été également entendue ; des familles entières sont rentrées dans le giron de la sainte Église, et, dans quelques paroisses, nous avons scellé par le sceau de l'Esprit-Saint l'acte de réconciliation du plus grand nombre de ceux qui s'étaient tenus trop longtemps éloignés de nous. Enfin, nous avons su que les catholiques fidèles qui se trouvent en contact avec la dissidence avaient senti leur foi se raffermir, et que, de toutes parts, les vrais chrétiens, épouvantés des suites à peine croyables d'un aveuglement aussi étrange, avaient redoublé d'horreur pour le schisme qui conduit à de tels abîmes, ainsi que de prière et de zèle pour la conversion des malheureuses victimes de cet égarement.

Dans cet état de choses, N. T.-C. F., notre conscience se reposait dans le sentiment du devoir accompli, et, sans un incident nouveau qui est venu tout à coup nous imposer de nouveaux devoirs, nous avons résolu d'attendre désormais en silence le terme prochain et inévitable de la dissidence. Car voici le raisonnement qui se présentait naturellement à tous les esprits, et que, malgré de secrètes appréhensions, nous nous faisons à nous-même.

II. Nous nous disions que, par la force même des choses, le schisme anti-concordataire était à la veille de s'éteindre faute d'aliment. En effet, une société religieuse quelconque

ne peut exister qu'au moyen d'un sacerdoce, et une société chrétienne en particulier ne peut vivre et se perpétuer qu'autant qu'elle est présidée par les évêques qui transmettent et communiquent le caractère et la juridiction, et par des prêtres qui administrent les sacrements. Or, la dissidence, qui n'avait plus d'évêques depuis longtemps, qui était sur le point de n'avoir plus de prêtres et de ne pouvoir plus en avoir, se trouvait par cela même emportée fatalement vers cette alternative rigoureuse, ou de reconnaître que, dépourvue des éléments nécessaires à la constitution d'une société chrétienne, elle n'avait plus qu'à rentrer dans le sein de l'Église telle qu'elle existe depuis le concordat, ou de se voiler les yeux et de se précipiter dans l'athéisme en niant la perpétuité de l'Église sur la terre, et la véracité des promesses de J.-C., c'est-à-dire sa divinité même, et par contre-coup la providence divine, ce qui serait un horrible blasphème.

La prétention des dissidents est en effet celle-ci : Le pape Pie VII étant tombé dans le cas d'hérésie et d'apostasie en 1801, toute transmission régulière de pouvoirs par lui et par ses successeurs a cessé. *Dans l'Église concordataire*, disent-ils, *toutes choses sont nulles : les nominations des papes, des évêques sont nulles ; les sacrements sont nuls, etc.* Pour eux, *il n'y a rien eu de légitime depuis Pie VI* : nous citons leurs écrits les plus récents. Cela étant, aussi longtemps que la dissidence a compté dans ses rangs des prêtres investis de pouvoirs par une autorité antérieure au concordat, nous comprenons que, dans la persuasion erronée de nos frères, ces prêtres eussent conservé un titre d'autorité et de juridiction qui leur faisait illusion. Mais l'heure devait sonner où l'illusion ne serait plus possible, cette heure inévitable où la tombe se refermerait sur le dernier des prêtres dissidents, cette heure après laquelle les générations successives viendraient demander le pain de la parole et de la vie sans qu'il y eût désormais per-

sonne pour le leur rompre. Sous ce dernier coup, et à la suite de ce dernier cercueil, le simulacre même d'Église devait s'évanouir comme un fantôme. Les plus opiniâtres, les moins éclairés ne pouvaient manquer alors de se dire à eux-mêmes : « L'Église fondée par Jésus-Christ a reçu de son divin Maître des promesses solennelles ; elle doit posséder jusqu'à la fin des siècles un sacerdoce, un sacrifice, l'autorité de lier et de délier, la puissance d'administrer les sacrements. Or, notre société n'a plus de prêtres, qui, de loin ou de près, puissent nous dispenser les sacrés mystères ; non-seulement elle n'en a plus, mais, si nous voulons demeurer conséquents avec nous-mêmes, elle n'en peut plus avoir : car tout ce qui existe en dehors de nous est nul à nos yeux, et Pie VI ne renaîtra point pour renouer la chaîne des pouvoirs sacrés rompue à jamais. Donc, nous ne sommes pas l'Église. Donc, il ne nous reste qu'à rentrer dans la maison que nous avons quittée, dans cette maison du Seigneur où nous retrouverons tout ce qu'y trouvaient nos pères, à part quelques détails accessoires, qui ont subi les modifications que le temps et les révolutions de l'humanité apportent à tout ce qui n'est pas essentiel et nécessaire. » Voilà, nous disions-nous, le raisonnement que feront nos pauvres frères, à moins (mais cette pensée est horrible, et nous la repoussons de toute l'énergie de notre âme), à moins qu'ils ne prennent le parti désespéré de nier l'Église, de nier Jésus-Christ qui l'a fondée sur la pierre, qui la défend contre les assauts de l'enfer, et qui a promis de l'assister jusqu'à la consommation des siècles.

Oui, tel était notre espoir, N. T.-C. F. ; et, comme nous savions qu'une disposition naturelle de leur caractère, fortifiée par l'autorité trompeuse de guides passionnés, avait rendu ces pauvres âmes méfiantes à notre égard, nous n'avions garde de mêler notre voix à la voix suffisamment persuasive des faits et à la voix secrète des consciences. Nous

craignons de les effrayer au lieu de les ramener. Comme l'oiseleur qui a vainement rappelé pendant le jour la colombe fugitive, et qui la voit sur le soir se rapprocher de son toit, se cache pour ne pas troubler sa retraite, nous aussi nous nous tenions à l'écart, appliqué à ne point ôter à une tardive détermination une apparence de spontanéité, et désireux de laisser à des frères égarés, mais toujours chers, le mérite et l'honneur de leur conversion.

Hélas ! nous avions compté sans cet esprit de malice, fécond en ressources, habile à changer de formes selon le besoin des temps, et qui, pour perdre les âmes, sait leur faire accepter les contradictions les plus grossières. Nous avons oublié que quiconque est une fois sorti du principe d'autorité ne recule devant aucune inconséquence, et contracte, s'il le faut, des alliances monstrueuses avec les révoltés du camp le plus opposé, pour continuer la guerre contre l'ennemi commun. Nous aurions dû nous souvenir que, à propos d'élections et d'opérations municipales, on avait vu les dissidents tendre la main aux protestants et aux indifférents, par opposition aux catholiques. Nous aurions pu aussi recueillir, dans nos réminiscences plus anciennes, le fait étrange, mais parfaitement connu de nous, d'un dissident qui, à son lit de mort, ne trouvant point de prêtre anti-concordataire pour l'assister, et ne voulant à aucun prix recourir à l'Église catholique, fit appeler un prêtre assermenté, un ancien jureur, dont aucun concordataire tant soit peu consciencieux n'eût voulu accepter le ministère. C'est qu'en effet toutes les erreurs, tous les schismes, tous les mensonges, même les plus contradictoires, ont un rapport étroit de parenté. Le démon est leur père commun ; de là une fraternité qui aboutit tôt ou tard aux réconciliations les plus imprévues. Quoi qu'il en soit, voici que nous entrons dans un nouvel ordre de faits, qui constitue pour la dissidence une transformation complète. Nous raconterons d'abord ce qui s'est accompli :

l'horreur inspirée par ce simple récit nous commandera d'être sobre de réflexions et d'en venir promptement à des conclusions nécessaires.

III. L'heure suprême venait de sonner pour les derniers prêtres anti-concordataires avec lesquels notre contrée avait entretenu des rapports, et le schisme semblait être descendu dans une même tombe avec le vieillard de *Sainte-Marie* qui en avait été le dernier et bien fragile appui. Quelque temps on murmura le mot de miracle autour de la fosse de ce prêtre impénitent ; puis le silence se fit. Le moment était solennel et décisif. Que feront nos pauvres frères ? On nous l'assurait de toutes parts : laissés à eux-mêmes, ils allaient, les uns après les autres, revenir à nous. Leur bon sens leur faisait dire presque partout qu'il était impossible à des chrétiens de vivre sans culte, sans sacrements, sans sacrifice ; et leur *idée* (on sait que c'est ainsi qu'ils s'expriment) était d'aller enfin à *la messe*, ce qui signifie, rentrer dans le sein de l'unité catholique. Au fond, le baptême des nouveau-nés par le ministère des laïques et des femmes avait toujours inspiré de la répugnance aux mères. Puis, la jeunesse s'ennuyait des *chapelles* et de leur culte monotone : l'Église, avec ses pompes, ses chants, ses processions, lui allait beaucoup mieux, et nos solennités excitaient les plus vifs désirs de tous ces chers enfants, aux supplications desquels les parents n'opposaient plus qu'une résistance assez molle. La première communion surtout était un motif impérieux de retour ; car c'était en vain qu'un malencontreux docteur avait osé soutenir, dans son *Père Jacques*, imprimé chez Robuchon, à Fontenay, en 1851, que la communion spirituelle pouvait suppléer à tout : la conscience de personne n'était rassurée par les étranges assertions de ce casuiste. Enfin la question du mariage devenait de plus en plus pressante, et les expédients proposés par le même oracle ne tranquillisaient que les insensés. Il est bien vrai que la dif-

ficulté promettait de s'évanouir, moyennant l'annonce prophétique de la fin prochaine du monde : le grave interprète des Écritures affirmait que « Daniel, après avoir expliqué d'une manière terrible les ravages de l'Antechrist, donnait à entendre, comme saint Paul, qu'il viendrait après *Bonaparte* », et son avènement ne pouvait tarder. Mais raison de plus, aux yeux des timorés, pour n'être pas surpris par le souverain Juge dans l'état de concubinage légal ou non légal. Les chefs de la dissidence le voyaient donc clairement, et ils se disaient comme les Pharisiens : « Voici que nos affaires se perdent et que tout le monde s'en va vers Jésus¹ », c'est-à-dire vers l'Église. C'est alors qu'ils se portèrent à cet excès d'infamie que nous allons raconter, et que nous ne pouvons tracer sur le papier qu'en l'arrosant de nos larmes les plus amères.

Nous avons prononcé le mot de *Chefs de la Petite-Église* ; ce nom, dans notre diocèse, s'applique à deux ou trois individus de l'un et de l'autre sexe. Courlay, que nous avons entendu quelquefois appeler *la Rome de la dissidence*, est leur principal boulevard. Cette *Rome*, inconnue du reste de la chrétienté, possède une papauté partagée à plusieurs, laquelle s'attribue précisément ces droits-là même qu'elle refuse à la papauté romaine. Pendant que ces chefs du parti, chez qui la bonne foi ne saurait plus exister, et qui rendront compte un jour au tribunal de Jésus-Christ de tant d'âmes rachetées par son sang et précipitées par eux dans la damnation éternelle ; pendant que ces meneurs de la secte tenaient conseil pour aviser aux moyens d'entretenir la révolte et de conserver leur importance en perpétuant le schisme ; à cent lieues de notre diocèse, dans une paroisse du diocèse de Coutances, se trouvait depuis quelque temps,

¹. *Pharisæi ergo dixerunt ad semetipsos : Videtis quia nihil proficimus ? ecce n nudus totus post eum abiit. Joann. , xij 19*

chez un hôte digne de lui, un homme qui n'a reçu le caractère sacerdotal que pour le déshonorer en sa personne. Né, vers le commencement de ce siècle, dans un diocèse contigu au nôtre, et chassé du petit séminaire pour les causes les plus graves il ne parvint à se faire ordonner prêtre, à Nevers, par un évêque parfaitement orthodoxe et concordataire, qu'après avoir quitté une congrégation enseignante où il avait été admis un instant. Revenu dans son pays natal après un court séjour dans celui auquel il devait son ordination, il fut accueilli, non sans quelque hésitation, par le vénérable évêque qui gouvernait alors ce diocèse. Mais le malheureux prêtre ne sut qu'abuser de cette paternelle charité. Successivement vicaire de trois paroisses différentes, sa présence, quoique très-courte dans chacun de ces endroits, fut un malheur pour la religion et une pierre d'achoppement pour la vertu de plusieurs. Menacé d'interdit, il prévint l'éclat d'une sentence canonique en demandant son *exeat*, et passa, on ignore par quelle voie, dans la province de Reims. Là, tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'après l'avoir supporté deux ou trois ans, on fut forcé de lui retirer tous pouvoirs. Rentré une fois encore dans le lieu de sa naissance, son inconduite fut telle que la faculté de dire la sainte messe dut bientôt lui être refusée, ce qui dura six ou sept ans. Les soupçons les plus graves et les plus fondés, les rumeurs les plus déplorables planaient sur ce prêtre désœuvré, dont la présence pesait à tous les amis de la religion. Deux fois, dès cette époque, il alla se présenter à des personnes influentes de la dissidence ; elles le repoussèrent avec indignation et mépris ; et chaque fois il rentra dans sa demeure, où sa vie inoccupée acheva de dévorer les modestes ressources de l'héritage paternel, et le laissa en proie à la plus grande misère. En ce moment extrême, une main charitable lui fut encore tendue, et si ce cœur eût voulu s'ouvrir au repentir et à la vertu, le ciel lui ménageait de nouveau un moyen de réhabilitation

et de salut. Un vénérable ecclésiastique d'un diocèse voisin, qui joint au gouvernement d'une paroisse celui d'un petit établissement d'éducation, tenta d'utiliser cet infortuné. Hélas ! il faut nous taire ; le loup était entré dans la bergerie, il y portait le désordre et la mort. Bientôt il s'enfuit de là comme un criminel. Mais il apprend qu'avant lui, au fond de la Normandie, un prêtre concordataire a fructueusement simulé et exploité le rôle de prêtre dissident. Il sait que ce vieillard déshonoré a déjà un pied dans la tombe, et il espère recueillir l'héritage infâme de son ministère auprès des âmes crédules de la *Petite-Église* qu'il a dupées. Il s'achemine vers cette demeure de l'apostasie, abhorrée de tous les gens de bien. Là une rencontre inattendue lui est réservée. Il pouvait se croire séparé de la Vendée par un intervalle immense ; et voici que, peu de temps après son arrivée en ce pays éloigné, deux des prêtresses dissidentes de notre contrée, les *Sœurs* de Courlay et de Cirières, arrivent du *Bocage* poitevin, amenant, au prix de longues fatigues et de grandes dépenses, une quinzaine de pauvres enfants présentés par elles à la première communion. Le vieux prêtre, peu jaloux, ce semble, de conserver son auxiliaire, se hâte de mettre à leur disposition cet autre lui-même, qu'il est prêt à leur céder. L'offre est acceptée ; et, encore bien que les messagères dissidentes ne soient pas chargées des pleins pouvoirs de l'assemblée, et que l'horrible marché ne puisse être conclu d'une façon définitive, le prêtre vagabond, dont la maison normande paraît déjà fatiguée, et qui a peu réussi dans une population bretonne où l'on a cherché à l'introduire, arrive tout à coup à Courlay, où son admission, après quelques premières irrésolutions, avait enfin été décidée.

Anges du sanctuaire, voilez votre face de vos ailes, et mouillez les saints parvis de pleurs inconsolables. Les profanations, les sacrilèges vont se succéder avec une rapidité et dans des proportions effrayantes.

IV. Installé au village de la Plainière, en la paroisse de Courlay, ce prêtre indigne d'un si beau nom y demeura une première fois quatorze jours, durant lesquels les notables du parti comprirent qu'il ne fallait pas perdre un seul moment, mais multiplier le plus possible les baptêmes, les confessions, les premières communions, les mariages. De cette sorte, en supposant, ce qui était vraisemblable, que ce prêtre fût obligé, par force majeure, des'éloigner au bout de quelque temps, on aurait réengagé du moins dans la dissidence, pour un temps indéfini, toute cette foule que la nécessité de recevoir ces divers sacrements allait en faire sortir. Il en fut fait ainsi. Cet homme, remarquez bien ceci, N. T.-C. F., cet homme qui n'appartenait point à la communion des dissidents, et qui, dans leur doctrine, ne pouvait en aucune manière posséder la juridiction, puis qu'il avait été ordonné longtemps après le concordat, par un évêque concordataire, cet homme qui n'avait non plus aucun pouvoir spirituel parmi les catholiques, puisqu'il avait été équivalement interdit par son évêque d'origine et par tous les évêques sous l'autorité desquels il avait vécu, et que, dans tous les cas, il n'avait reçu aucune juridiction de nous pour exercer un ministère quelconque dans notre diocèse; cet homme s'assied au tribunal sacré, il entend les confessions, et, lui qui n'a aucune puissance de lier ni de délier, il accorde des absolutions : absolutions nulles, invalides, qui sont suivies d'autant de communions indignes. Ce même homme, qui n'est le propre pasteur de personne dans la contrée, il consacre des unions, il bénit les mariages : bénédictions nulles, unions invalides, qui sont suivies de la fornication et du concubinage. Par suite de cette usurpation de pouvoirs spirituels, et surtout de cette célébration illégitime des mariages, ce même homme, conformément au décret du concile de Trente, est et demeure *suspens*, et ne peut être absous de cette censure que par l'Ordinaire du diocèse où il a com-

mis cette infraction ; puis enfin , aux termes des lois canoniques, en violant la suspense, et en s'ingérant criminellement , malgré cette censure , dans les fonctions saintes , il tombe dans *l'irrégularité*. Eh bien ! cet homme, dénué d'abord de pouvoirs, puis suspens, puis irrégulier, cet homme à qui sa vie coupable, d'une part, et toutes les lois ecclésiastiques, de l'autre, interdisent le saint autel et le ministère des âmes, il continue imperturbablement le cours de ses opérations criminelles ; non-seulement il trempe chaque matin ses lèvres impies dans le calice du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, mais il fait partager son crime à tous ceux qui s'approchent de lui. Quatorze jours durant, le soleil ne se lève sur cette contrée, si longtemps bénie du ciel, que pour éclairer de nouvelles abominations, de nouveaux sacrilèges. Des voitures arrivent chaque matin, repartent chaque soir, amenant, reconduisant les victimes malheureuses de l'apostasie d'un prêtre aussi ignorant que scandaleux, et de l'orgueilleux entêtement de deux ou trois hommes et femmes qui ont juré de maintenir à tout prix leur omnipotence schismatique. Commencée deux jours avant la grande fête de l'Assomption de la bienheureuse Vierge Marie, cette première série de profanations se termine sous un patronage hypocritement présenté à ces fils dégénérés des vieux soldats de l'armée catholique, sous le patronage de saint Louis, dont la fête fut célébrée à la Plaine, matin et soir, le 25 août.

Peut-être croyez-vous, N. T.-C. F., que les choses s'arrêteront là, et que le mauvais prêtre, après s'être éloigné par la crainte de la justice humaine, qui l'a cité à comparaître devant elle, ne sera plus rappelé au milieu de ce peuple. Détrompez-vous. A peine a-t-il franchi la frontière du département, qu'il revient et passe clandestinement quelques jours dans des hameaux voisins, où il est visité par les plus ardents fauteurs du schisme. Ce qui est certain, c'est que, dès le

commencement d'octobre, il est installé de nouveau dans la *chapelle* de la Plainière, où il reprend la trame interrompue de ses hideuses manœuvres. Vainement de sages et bienveillants conseils, dictés par des sentiments honorables et par un intérêt fondé sur d'illustres souvenirs, cherchent-ils à se faire entendre ; l'opiniâtreté des chefs et l'aveuglement de la foule n'en tiennent aucun compte. Ce n'est qu'au 20 octobre que, sur l'injonction des autorités civiles, le principal agent de toute cette infamie reconduisait ce prêtre coupable là où il avait été le chercher. Depuis ce temps, on parle encore de sourdes menées, de caravanes scandaleuses, de prochaines émigrations de jeunes garçons et de jeunes filles pour la première communion. Et la vérité est que rien ne garantit notre diocèse contre de nouvelles incursions de ce mauvais prêtre, ou de tout autre prêtre interdit qu'il plaira à la dissidence d'appeler dans son sein.

V. Dans tout ceci, N. T.-C. F., nous n'avons guère été que narrateur des faits, et les raisonnements se sont présentés d'eux-mêmes à votre esprit. Il importe cependant d'insister sur un point essentiel : c'est que la dissidence se renie désormais elle-même, et que, pour continuer son schisme, elle abandonne son principe. Le principe de la *Petite-Eglise*, nous l'avons déjà dit, c'est que Pie VII, par le concordat du commencement de ce siècle, et surtout par la juridiction rendue à plusieurs évêques et prêtres constitutionnels dont le repentir était très-équivoque, a perdu tous pouvoirs spirituels, a cessé d'être pape, et que tous ses actes et ceux de ses successeurs dans la papauté *schismatique* de Rome sont nuls et invalides. Conséquemment à cette prétention, la dissidence n'avait cessé de repousser jusqu'ici tous les prêtres concordataires, ceux mêmes qui s'étaient présentés à elle en adoptant et en flattant ses idées. Si elle en avait accueilli temporairement quelques-uns, c'était par erreur ; et dès lors qu'elle constatait qu'ils n'avaient pas reçu une juridiction

réelle antérieurement à la prétendue *chute* de Pie VII, elle se croyait forcée de les éconduire. En cela du moins elle procédait logiquement.

Mais, cette fois, il s'agit d'un prêtre concordataire, reconnu comme tel, ayant reçu tous les ordres d'un évêque concordataire; par conséquent, il s'agit d'un prêtre qui n'a possédé, selon la persuasion des dissidents, aucune juridiction dans aucun temps. Ce prêtre, de plus, a été repoussé par ses supérieurs ecclésiastiques comme mauvais prêtre. On se demande à quel titre la *Petite-Eglise*, établie en haine du concordat, en haine des mauvais prêtres trop facilement absous et réconciliés par le pape, pourra accueillir celui-ci. Les chefs hésitent, puis ils balbutient le mot de *nécessité*. Écoutons cet aveu précieux.

D'après les règles de votre propre Église, nous disent-ils, il est des cas de nécessité où l'on peut recevoir l'aliment de la vie des mains même d'un ministre de mort; et, pour parler sans figure, un malade à l'extrémité peut être absous et communié par un prêtre interdit et suspens. Cela est vrai, N. T.-C. F., et, dans ce cas, l'Église catholique autorise même le recours au ministère du prêtre hérétique et schismatique. Mais d'abord, ce n'est pas ici le cas. La plupart de ceux qui ont recouru au prêtre en question se portaient fort bien. Et de plus, si vous nous empruntez nos principes, il ne faut pas les prendre à moitié; et nos principes, qui sont ceux de la raison et du bon sens, disent que l'on ne doit s'adresser à un ministre indigne qu'à défaut d'autres ministres légitimes. Or, puisque dans l'impossibilité où vous étiez d'user d'un ministre dissident, vous vous déterminiez à recourir à un prêtre ordonné dans le sein de l'Église concordataire, pourquoi avez-vous été chercher précisément celui à qui sa mauvaise conduite, connue de ses supérieurs naturels, avait fait perdre les pouvoirs qu'il en avait reçus? Et si vous prétendez que la nécessité autorise à se servir ainsi d'un prêtre

quelconque, même quand on a sous sa main cent prêtres dignes et autorisés, nous vous demanderons de vous reporter à un demi-siècle derrière vous et de faire attention à des circonstances bien autrement graves.

Quand Pie VII, de sainte et illustre mémoire, pour sauver, non pas une âme, mais des millions d'âmes, non pas une bourgade, mais une nation tout entière, des étreintes de l'irréligion et de la mort, jugea qu'il devait, non pas absoudre de leurs fautes et dans le for de la conscience, mais de leurs censures et dans le for extérieur, des évêques et des prêtres dont le repentir n'était pas suffisamment démontré à vos yeux comme aux yeux de beaucoup d'autres, pensez-vous qu'il n'y eut pas alors aussi des raisons d'urgence et de nécessité? Quoi! vous avez jugé dans votre sagesse, vous, sans autorité dans l'Église, sans grâce, sans caractère, sans juridiction pour la gouverner et la conduire, vous avez jugé que le ministère d'un prêtre étranger à votre secte par son ordination, rejeté par ses supérieurs, dénué de toute espèce de pouvoirs, déshonoré aux yeux des hommes, pouvait être légitimement introduit dans la communauté chrétienne, et dispenser valablement les sacrements de l'Église; et le représentant de Jésus-Christ, l'évêque des évêques, chargé de la sollicitude de toutes les Églises, le dépositaire de toute autorité et de tout pouvoir, le pontife romain, pressant de son doigt l'artère d'une société expirante, et sentant la vie défaillir, n'aura pas eu le droit, pour rappeler la vie dans ce cadavre, de restreindre ou d'étendre une juridiction dont toujours, mais surtout dans les cas suprêmes, il est l'arbitre indépendant et le dispensateur souverain! Jusqu'à quand aurez-vous deux poids et deux mesures, et de quel droit vous attribuez-vous, à vous qui n'êtes rien dans l'Église, une puissance que vous refusez au vicaire de Jésus-Christ? ou de quel droit refusez-vous au vicaire de Jésus-Christ une puissance que vous vous attribuez à vous-mêmes? Pensez-y donc.

La papauté laïque et féminine de Courlay pourrait, dans le cas de nécessité, donner le baiser de réconciliation à un prêtre indigne, et lui départir une juridiction qu'il avait perdue, ou que même il n'avait jamais eue ; et la papauté romaine n'aura pas, dans une nécessité bien plus grande, la faculté de revalider les pouvoirs de ceux à qui elle jugera nécessaire de les rendre pour le bien de la société ! Ah ! comprenez-le, vous n'avez pas, vous, le droit d'invoquer la nécessité.

La nécessité pour vous, savez-vous quelle elle est ? Ce n'est pas la nécessité de garder vos principes ni de sauver les âmes, mais d'éterniser le schisme. Périssent la logique, périssent les âmes, mais que votre *Petite-Église* dure et par elle votre influence : voilà tout ce qu'il vous faut. Car, franchement, s'il vous restait encore une ombre de bonne foi, la seule nécessité qu'il vous fût possible d'admettre, après que la justice miséricordieuse du Seigneur vous a enlevé le dernier de vos prêtres, ce serait de revenir à cette Église que, jusqu'ici, pour emprunter votre langage, nous avons nommée concordataire, mais qui n'est autre que l'Église catholique, et qui prouve son universalité, sa catholicité à votre égard, par cela seul qu'elle existait avant qu'il y eût des prêtres dissidents, et qu'elle existe encore alors qu'il n'y en a plus.

Ainsi, qu'on ne s'y trompe pas, la question n'est plus entre l'Église catholique et l'Église des dissidents. Celle-ci a cessé d'exister. Elle se transforme, elle entre dans une phase nouvelle. Il ne s'agit plus de savoir si elle aura à sa tête des prêtres dissidents ou non dissidents. Cette question est désormais résolue : il n'y a plus de prêtres dissidents. Mais la question est de savoir si cette réunion d'hommes, de femmes et d'enfants qu'on appelait autrefois l'Église des dissidents sera désormais administrée, gouvernée par des prêtres légitimes, en communion avec leurs évêques et avec le

pape, par des prêtres vertueux, chastes, instruits, ou par des prêtres impudiques, usuriers, vicieux, ignorants, en révolte ouverte contre leurs supérieurs, privés juridiquement et canoniquement de toute juridiction. La question est là, et elle n'est pas ailleurs. Quoi qu'ils fassent, à moins d'être mahométans, idolâtres ou protestants, c'est dans l'Église catholique que les dissidents doivent désormais chercher leurs prêtres. Il est vrai que, par là-même, ils reconnaissent que nos évêques sont de vrais évêques, nos prêtres de vrais prêtres, puisque la juridiction existe chez eux; mais cette contradiction avec leur précédente doctrine ne les arrête pas. Ils consentiront à se servir de nos prêtres, pourvu qu'ils soient mauvais. L'option pour eux est entre le bien et le mal, et c'est le mal qu'ils choisissent, c'est le pire qu'ils veulent, qu'ils préfèrent; c'est leur condition d'existence. En effet, le meilleur moyen d'appartenir le moins possible à la véritable Église, c'est de ne prendre d'elle, puisqu'il en faut prendre quelque chose, que ce qu'elle a rejeté avec dégoût. O nos pauvres frères, qui donc a pu vous fasciner de la sorte, et vous amener à ce degré d'aveuglement qui vous fasse tout accepter, tout excepté la vérité? *O insensati Galatæ, quis vos ita fascinavit, non obedire veritati*¹?

VI. Mais une conséquence plus grave de cet état de choses, c'est que, ce premier pas une fois fait, si la divine miséricorde ne vient à notre aide, les contrées dissidentes vont devenir le refuge assuré de tous ceux que la juste sévérité de l'Église catholique déclarera indignes de s'approcher de son sanctuaire. En ce pays, où l'une des lois fondamentales de la société religieuse et civile établit et reconnaît que le culte catholique ne peut être exercé que par des prêtres placés sous l'autorité et la juridiction des évêques, tout prêtre qui aura été frappé des foudres de son évêque pourra impuné-

¹ Galat., III, 1.

ment exercer le ministère catholique dans la *Petite-Église*. Sous le toit de la *chapelle* dissidente, il retrouvera le droit d'asile, supprimé partout ailleurs ; et, s'attachant à cet autel, il bravera toutes les lois divines et humaines qui soumettent l'exercice du ministère sacré à une autorité hiérarchique, et usurpera insolemment les fonctions les plus augustes qui se puissent accomplir au sein des sociétés.

Nous savons que la question, envisagée à ce point de vue plus général, a fixé l'attention de quelques-uns des dépositaires de la puissance publique. Oui, nos bien-aimés Frères, la sagesse de ceux qui nous gouvernent s'est émue des proportions que peut prendre cette période nouvelle de vos folies et de vos malheurs. Ce n'est pas à nous qu'il appartient de faire connaître à l'autorité temporelle ses devoirs et l'étendue de sa responsabilité. Ce n'est pas nous qui examinerons si votre culte, qui n'a jamais été reconnu, qui n'est pas susceptible de l'être, n'a pas perdu ses droits à la tolérance en se prêtant à de si odieuses machinations ; si vos *chapelles*, en devenant le honteux repaire de ce qu'il y a de plus criminel au monde, les mauvais prêtres, n'ont pas mérité d'être fermées ; si vos écoles, tenues sur trois points différents par trois filles dissidentes qui ne sont munies d'aucun brevet régulier, doivent être plus longtemps l'objet d'un privilège unique, constamment refusé et plus d'une fois arraché aux personnes catholiques les plus inoffensives et les moins suspectes ; enfin si ce ne serait pas prendre en main la cause de vos enfants, et pourvoir à leur liberté la plus précieuse, que de supprimer ces rendez-vous illicites de prétendue religion et instruction, dans lesquels vous les parquez inhumainement et contre leur gré, et si ce serait offenser votre propre liberté que de réduire désormais votre dissidence aux proportions d'un culte domestique, le seul qui puisse logiquement lui convenir depuis qu'elle n'a plus et qu'elle ne peut plus, dans ses principes, avoir de prêtres investis de pou-

voirs compétents. Non, encore une fois, nous ne voulons pas aborder ces graves questions, et nous nous garderons bien de provoquer contre vous des mesures, même nécessaires, qui nous seraient reprochées de diverses parts. C'est aux pouvoirs séculiers qu'il appartient de manier les armes de la loi et de la justice humaine ; nous les abandonnons aux appréciations de leur conscience et de leur équité.

Mais il n'en est pas de même des armes spirituelles que le souverain prêtre, Jésus-Christ, a remises entre nos mains. Nous savons ce qu'il nous appartient de faire, à nous évêque de vos âmes, à nous qui avons la mission de venger les outrages faits au Seigneur ; et personne ne nous arrêtera désormais dans l'accomplissement de notre devoir. Nous userons donc de ces armes, qui, pour n'être pas de fer et d'acier, n'en sont pas moins puissantes de la puissance même de Dieu. Ces armes, c'est avant tout la prière, c'est ensuite la persuasion, ce sont enfin les peines ecclésiastiques.

VII. La prière d'abord, la prière qui implore les grâces de conversion, la prière qui expie et qui répare les profanations. O vous tous, chrétiens privilégiés, à qui Dieu, dans sa miséricorde, a laissé le don de la vraie foi et le langage de la vraie prière, aidez-nous, joignez-vous à nous dans les supplications que nous allons adresser au ciel, que nous allons porter aux pieds de la Vierge immaculée, pour obtenir enfin le retour de nos pauvres frères. Demandez que la lumière leur soit donnée, afin qu'ils discernent le vrai pasteur du mercenaire, celui qui est entré par la porte dans le bercail, du larron ou du voleur qui y est entré par ailleurs. Priez afin qu'après un si long éloignement, ils cessent enfin de fuir devant celui qui se dispose à courir après eux dans le désert, qui ne demande qu'à leur épargner la fatigue du chemin, prêt à les rapporter sur ses épaules, et à les ramener dans ses bras à la bergerie. Priez, mais aussi pleurez ; à vos cris suppliants, mêlez des larmes réparatrices. Car fut-il

jamais plus nécessaire de chercher à apaiser , à consoler le Seigneur ? Eh quoi ! Lorsqu'un homme vulgaire, aveuglé par la cupidité, escalade la fenêtre du temple, viole la porte du tabernacle, et, dispersant à terre les saintes hosties, dérobe les vases sacrés qui les contenaient; alors nous ordonnons une cérémonie expiatoire, nous nous rendons nous-même sur les lieux, et, entouré des prêtres et de tous les fidèles, nous faisons solennellement à Dieu et à son divin Fils J.-C. une amende honorable pour le crime qui a été commis. C'est ce qui s'est passé naguère dans une contrée voisine de la vôtre. Mais l'attentat sur lequel nous avons à gémir n'est-il pas mille fois plus grand et plus horrible ? Ne venez-vous pas d'entendre la parole du divin Maître ? Celui qui n'entre pas dans la bergerie par la porte, mais qui y pénètre par ailleurs, celui-là n'est-il pas aussi appelé par J.-C. « un voleur et un larron »¹ ? Voleur des âmes, usurpateur des fonctions saintes, profanateur du corps et du sang de Jésus-Christ, et profanateur de la pire espèce, puisque ce n'est pas sur le pavé du temple, mais dans des consciences non purifiées, qu'il a, non pas une fois, mais plusieurs centaines de fois, consommé ce crime que nous pouvons appeler avec saint Paul un second crucifiement du Sauveur. Venez donc, âmes pieuses, jalouses de l'honneur du très-saint et très-adorable sacrement des autels, venez avec nous. Allons réparer cette abomination sacrilège près du lieu même où elle s'est accomplie. Disposez-vous à marcher vers le saint autel, et à recevoir dans des cœurs purs et avec une conscience droite cette victime du salut, que d'autres n'ont pas craint d'immoler sur des autels exécrés du Seigneur et de recevoir dans des cœurs coupables.

Et vous qui êtes le sujet de notre douleur sans avoir cessé d'être l'objet de notre sollicitude et de notre tendresse, pau-

¹ Fur et latro. Joann., x, 1.

vres dissidents, écoutez ce que nous avons à vous dire. Nous ne vous confondrons pas tous dans la même sentence, et nous ne vous traiterons pas tous avec la même sévérité. Vous êtes tous dans l'erreur, mais le plus grand nombre d'entre vous sont esclaves de leur crédulité et de la malice d'autrui. Hélas! nous savons par l'histoire du peuple dont le Seigneur lui-même avait fait son héritage, qu'il suffit de quelques prophètes menteurs pour entraîner tout Israël au culte des idoles et aux autels de Baal. Que « la miséricorde soit donc accordée aux humbles et aux petits ¹ ». Nous irons vous voir, nos bien-aimés Frères, nous irons au milieu de vous, car si vous n'avez pas pour nous l'amour des enfants, nous avons toujours pour vous les entrailles du père. Nous irons donc prier pour vous, et, si vous le voulez, avec vous, au véritable autel du Seigneur. Ah! si vous vous joigniez à nous au pied de ces tabernacles sacrés; si vos larmes se mêlaient à nos larmes, vos prières à nos prières, les anges du ciel se réjouiraient autour du trône de Dieu, ils rediraient « que le Seigneur est bon et que sa miséricorde est éternelle ² »; ils chanteraient « combien il est doux, combien il est délicieux de voir des frères réunis dans le même lieu ³ » comme dans le même amour! Donnez, nos bien-aimés Frères, jeunes enfants, vierges timides, pieuses mères de famille, vieillards vénérables dont la tête est couronnée de cheveux blancs, donnez ce spectacle aux anges et aux hommes. Venez; nous vous assignons rendez-vous devant l'autel de Jésus-Christ, aux pieds de la Vierge Marie, de cette Reine immaculée que vos pères invoquaient avec tant de confiance et d'amour, alors qu'enrôlés sous la bannière de la vérité, ils combattaient les bons combats de la foi et de l'honneur.

VIII. Mais si vous demeurez encore sourds à notre voix pastorale qui vous appelle, écoutez au moins notre voix amie

¹ Sap. vi, 7. — ² Ps. cv, 1. — ³ Ps. cxxviii, 1.

qui veut vous instruire et vous éclairer. Sachez bien que le malheureux prêtre que vos chefs vous ont amené et que tous ceux qu'ils vous amèneront désormais n'ont aucun pouvoir pour entendre les confessions et pour remettre les péchés , non plus que pour bénir et célébrer les mariages. Sachez par conséquent que vos pauvres enfants, la plupart déjà grands, et trop vraisemblablement privés de l'innocence baptismale, qui se sont approchés de la table sainte, n'ont pu faire qu'une communion mauvaise et sacrilège à la suite d'une confession nulle. Sachez enfin que vous devez faire légitimer au plus tôt votre union par l'Église, si vous voulez sortir de l'affreux état dans lequel vous constitue un commerce illégitime entre vous et celles que Dieu ne vous a point données pour épouses. Et par-dessus tout, ne consentez jamais à retourner vers le prêtre apostat qui vous a trompés. Nous savons qu'il n'est pas loin ; il rôde autour du bercail ; il a des intelligences dans la place ; des femmes, nous devrions dire des marâtres, lui préparent de nouvelles hécatombes de jeunes enfants, et disposent les vêtements blancs, les bandelettes et les couronnes de fleurs qui doivent parer ces tendres victimes. O nos très-chers Frères , ressaisissez avec indignation et avec horreur vos chers enfants que des mains perfides veulent encore vous ravir pour les immoler au démon. Et si vous vous défiez de notre voix, interrogez celle de vos meilleurs conseillers , de vos maîtres, des anciens compagnons d'armes de vos pères, qui n'ont cessé, tout en déplorant vos erreurs, de vous prouver leur intérêt et leur dévouement pour vous et vos familles. Tous ils vous supplieront , comme plusieurs l'ont déjà fait , de ne pas vous précipiter dans cet excès de malheur et de honte , et de ne plus vous livrer ainsi à d'ignobles transfuges de l'Église.

Du reste , nous le répétons, nous ne voulons employer envers vous, quelle que soit votre opiniâtreté, d'autres armes que celles de la patience et de la persuasion. Nous

dirons toujours avec le roi d'Israël : *Isti, qui oves sunt, quid fecerunt* ?¹ « Ceux-ci, qui sont de pauvres moutons, qu'ont-ils fait ? Ils marchent comme on les guide » : *Prout ducebamini, euntes* ².

IX. Mais nous devons un langage plus sévère à ceux qui ont abusé de votre candeur et de votre crédulité. « La miséricorde est accordée aux humbles et aux petits ; mais ceux qui s'arrogent la puissance, ils ne doivent attendre que de rudes traitements ³ ». Qu'ils sachent donc que nous avons le pouvoir de lier, comme nous avons celui « de délier » ; que nous pouvons et que nous devons, comme l'apôtre, « livrer à Satan, pour être punis dans leur corps », ceux à qui un pareil traitement est nécessaire « pour sauver leur âme au jour de Notre-Seigneur Jésus-Christ ⁴ » ; que nous avons droit de soumettre à l'anathème et d'excommunier du milieu du peuple de Dieu quiconque est pour ses frères une occasion permanente de scandale, et pour un grand nombre d'âmes, un instrument de perdition et de ruine éternelle. Qu'ils ne s'étonnent donc point si, après leur avoir adressé aujourd'hui un solennel avertissement, nous sommes résolu à user envers eux de toute l'étendue de notre puissance, et qu'ils apprennent enfin à craindre Celui dont nous sommes le ministre et le représentant. Peut-être se rassureront-ils en disant qu'ils ne reconnaissent pas notre autorité sur eux ; cette autorité n'en subsiste pas moins, attendu que toute créature baptisée nous est soumise dans l'étendue de notre territoire. Et s'ils ajoutent qu'ils craignent peu une excommunication, même solennelle, qui n'aura d'autre effet que de les séparer d'une Église contre laquelle ils sont en révolte, nous aurons, Nous, la conscience d'avoir accompli notre devoir tout entier, et nous savons d'ailleurs que jamais l'Église de Jésus-Christ, depuis le commencement des temps,

¹ Reg., xxiv, 17. — ² I Cor., xii, 2. — ³ Sap., vi, 7. — ⁴ I Cor., v, 5.

n'a tiré le glaive de l'excommunication pour une cause juste, sans que cette sentence ait été ratifiée, sur la terre même, par le bras tout-puissant de Celui à qui obéissent la vie et la mort, et qui tient en ses mains la bénédiction et la malédiction.

A ces causes, etc.

IV

HOMÉLIE

PRONONCÉE A LA MESSE PONTIFICALE DU QUATRIÈME ANNIVERSAIRE
DE NOTRE CONSÉCRATION ÉPISCOPALE , ET A L'OCCASION DU
RÉTABLISSEMENT DE L'ORDRE DE SAINT BENOIT
DANS LE MONASTÈRE DE LIGUÉ.

(XXV NOVEMBRE MDCCCLIII.)



Gratias Deo super inenarrabili dono ejus.
Dieu soit loué pour son bienfait ineffable!
(II Corinth., IX, 15.)

Nos TRÈS-CHERS FRÈRES ,

Il y a quatre ans aujourd'hui , nous venions de recevoir l'onction épiscopale, et, à ce jour-là même, nous vous adressions ces paroles : « Quand nous jetons les yeux sur cette vaste contrée où la vie monastique fut autrefois si féconde en miracles d'austérité, de science et de vertu , nous éprouvons un profond regret de n'y plus rencontrer que des ruines abandonnées. Le diocèse qui a vu s'élever , par les mains de saint Hilaire, la cellule de Martin et le premier monastère des

Gaules restera-t-il longtemps déshérité de ces antiques institutions dont la résurrection est venue réjouir plusieurs Églises voisines ? Quel siècle eut jamais plus besoin que le nôtre du spectacle de la pauvreté volontaire ? Aucune époque fut-elle plus livrée à la cupidité , à la recherche du bien-être , en un mot à ce genre de démons qui ne sont chassés que par la puissance du jeûne et de la prière ¹ ? »

Mes Frères , si l'on nous eût dit , au jour où nous parlions ainsi , qu'après un long épiscopat traversé de mille épreuves douloureuses, le ciel nous réservait la consolation de rétablir l'œuvre de saint Hilaire et de saint Martin à Ligugé , et de rendre à l'ordre monastique son premier berceau dans les Gaules , notre joie n'eût pas connu de bornes , et nous nous fussions résigné à toute une vie de travaux et d'efforts terminée par un tel résultat. Or, ce qu'il nous était à peine permis d'entrevoir et d'espérer dans un avenir lointain , voici que , par la miséricorde de Dieu et par un concours providentiel de circonstances , la quatrième année de notre épiscopat ne s'est pas achevée sans que nous en voyions l'accomplissement et la réalisation. C'est là une grâce indicible, un bienfait inénarrable dont nous sommes impuissant à remercier assez le Seigneur : *Gratias Deo super inenarrabili dono ejus !*

Qu'est-ce donc que la cérémonie de ce jour , et quel en est l'objet ? Je vais vous le dire brièvement.

C'est d'abord le rétablissement de la vie monastique et religieuse au lieu où saint Hilaire l'a fondée dans les Gaules.

C'est en second lieu le rétablissement du culte de saint Martin au lieu où sa sainteté a principalement éclaté.

I. C'a été la pensée dominante de tous les saints, dans tous les temps, qu'à côté du ministère ordinaire des pasteurs, obligés par leurs fonctions de vivre mêlés au siècle , il

¹ Tom. 1, p. 148.

fallait dans l'Église une milice séparée du siècle et enrôlée sous le drapeau de la perfection évangélique, vivant de renoncement et d'obéissance, accomplissant nuit et jour la noble et incomparable fonction de la prière publique. C'a été la pensée des plus illustres pontifes et des plus grands docteurs, que le clergé séculier lui-même ne serait jamais plus apte à répandre et à populariser dans le monde les pures doctrines de l'Évangile, que quand il se serait préparé aux fonctions pastorales en vivant de la vie monastique ou en s'en rapprochant le plus possible. Lisez la vie des plus grands hommes de l'épiscopat, dans l'Orient comme dans l'Occident, dans les temps qui ont immédiatement précédé ou suivi la paix de l'Église comme au moyen âge; tous, ils ont professé quelque temps la vie religieuse, ou vécu en contact ordinaire avec ceux qui la pratiquaient. Hilaire, le grand Hilaire, de son coup d'œil sûr et exercé, avait aperçu ce besoin; il avait vu quelle place devait occuper l'ordre monastique dans le christianisme, et le clergé régulier dans l'Église. Au milieu de ses combats, de ses luttes, de ses exils, témoin oculaire de l'importance des monastères en Orient, il appelait de tous ses vœux le moment où, de retour dans les Gaules, il pourrait jeter enfin auprès de lui les fondements de la vie religieuse.

La providence ne tarda pas à lui envoyer ce qui convenait pour une telle entreprise : un disciple digne du maître, un moine digne de l'évêque. C'est un jeune soldat romain, né en Pannonie de parents païens. Dès sa première enfance il n'a soupiré qu'après le service de Dieu. Catéchumène à dix ans, il veut à douze s'en aller au désert. Son âge s'y oppose; mais toutes ses pensées sont portées vers les monastères et vers les églises, et il médite, dans un âge encore tendre, le sacrifice qu'il accomplira plus tard. Soldat à quinze ans, il vit de telle sorte qu'on le prendrait déjà pour un moine : *ita ut, jam illo tempore, non miles sed monachus puta-*

*retur*¹. Baptisé deux ans avant de quitter l'armée, il ne reste quelque temps encore sous les armes que par l'espoir qu'il conçoit d'entraîner avec lui son chef militaire ; enfin , dès qu'il peut conquérir sa liberté, il va se jeter entre les bras d'Hilaire ².

Celui-ci comprend bientôt le prix du trésor qui lui est confié ; il songe à s'attacher Martin en qualité de diacre , et à l'appliquer au saint ministère. Martin , habituellement si docile à la voix du pontife, résiste sur ce point seulement : il craint que son entrée dans les ordres sacrés ne l'éloigne de sa vocation favorite ; il ne consent à recevoir que l'ordre d'exorciste. Il retourne ensuite vers sa patrie sur le conseil de son guide ; et, après un assez long séjour auprès de ses vieux parents, ayant eu le bonheur de conquérir sa mère à la foi chrétienne, il s'appête à revenir vers ses frères de la maison épiscopale d'Hilaire dont il s'est séparé avec tant de chagrin. Toutefois, sachant que l'intrépide docteur était encore en exil, et que l'Église des Gaules était éprouvée par des troubles et des dissensions , il fait en Italie un premier essai de la vie monastique ³.

Mais bientôt il accourt sur les pas de son maître chéri, naguère revenu lui-même de l'Orient. Et c'est alors que, fidèle à l'inclination de toute sa vie, Martin est amené par Hilaire dans cette solitude de Ligugé, où il embrasse définitivement la vie religieuse, et où il ne tarde pas à être entouré d'un grand nombre de frères ⁴. Là commence cette vie de prière, de psalmodie, de jeûne, de pénitence, de travail manuel, de transcription des livres sacrés, dont Sulpice Sévère a si bien raconté les moindres détails. Là éclate cette première ferveur qui fait de la vie du désert une sorte de conversation angélique ⁵. Martin préside à tout, en même temps qu'Hilaire

¹ Sulpit. Sever. Lib. de vita B. Martini, c. I. — ² *Ibid.*, c. II et III. —

³ *Ibid.*, c. IV. — ⁴ *Ibid.*, c. V. — ⁵ *Ibid.*, c. VII.

demeure l'oracle de Martin. Le vieil athlète se plaît à venir respirer l'air de la sainte solitude, à constater de ses yeux le progrès de la grande institution après laquelle il a si longtemps soupiré. Il aime à vivre de la vie de ces pieux cénobites ; et, durant ces trop heureux instants de cohabitation, il se fait une joie d'accomplir leur règle, d'imiter leur pénitence, de s'associer à leurs exercices, de se mêler à leurs chants et à leurs prières ; le lien qui l'enchaîne à cet asile est si doux qu'il lui arrive de ne le rompre qu'au matin même des solennités qui le rappellent à son église. Martin, alors, reconduit lui-même l'évêque et l'assiste dans les pompes sacrées ; et si le moine, trop absorbé dans la contemplation des choses divines, a oublié de rapporter tout le mobilier sacré nécessaire à la célébration des mystères, les anges du ciel réparent aussitôt la faute qui vient d'attirer sur lui le regard sévère du pontife ¹.

Ligugé fut donc véritablement le berceau de l'ordre monastique dans les Gaules. Treize années de la vie de Martin y ont été employées à la création de cette grande œuvre. Et, à vrai dire, Martin, durant tout le cours de sa carrière mortelle, se sentit étranger partout hormis à Ligugé. Moine par attrait, il n'avait été soldat que par force ; il ne devint évêque que par violence ; et alors, il ne quitta point ses habitudes monastiques. Il satisfaisait à la dignité de l'évêque, nous dit son historien, sans abandonner la règle et la vie du moine : *Ita implebat episcopi dignitatem, ut non tamen propositum monachi virtutemque desereret* ². Il s'était fait tout d'abord une cellule auprès de son église de Tours ; mais bientôt il secréta à quelque distance de la ville un second Ligugé, qui, sous le nom de *Marmoutier* ou de *grand monastère*, devint le plus célèbre point de départ de tous les établissements monastiques de la France. Sans doute, à partir de ce moment, la

¹ Guibert. Gemblac. Epist. ad archiep. Colonien. — ² Sulp. Sev., c. vii.

renommée de Ligugé s'absorba, s'ensevelit en quelque sorte dans celle de Marmoutier. Toutetois ce lieu ne perdit pas toute sa gloire. Outre que la sainteté de Martin, nous allons le dire, en fit un sanctuaire cher à la piété des fidèles, Ligugé demeura une abbaye importante jusqu'au ravage des Normands. Quelques-uns de ses abbés et de ses moines s'illustrèrent par leur doctrine, ou allèrent fonder au loin des monastères célèbres. Plus tard, lorsque les enfants de saint Benoît furent obligés d'abandonner ce lieu, ravagé par les Anglais d'abord, puis ensuite par les protestants, et souillé par les débordements du seizième siècle, ce fut encore un institut religieux qui leur succéda. En sorte que la vie religieuse, pendant quinze siècles consécutifs, ne discontinua point à Ligugé. Et voici que, par un effet merveilleux de la protection divine, elle y renaît aujourd'hui après quatre-vingts ans environ d'interruption.

Ainsi, mes Frères, c'est l'œuvre conçue par saint Hilaire, exécutée par saint Martin, c'est l'œuvre favorite de ces deux héros du christianisme que nous venons humblement reprendre en ces mêmes lieux. Comment les fils de saint Benoît ne seraient-ils pas heureux de rentrer dans la demeure primitive de Martin, eux qui savent que leur glorieux patriarche, après avoir fondé son monastère du Mont-Cassin, en a voulu dédier les deux églises, l'une à saint Jean-Baptiste et l'autre à saint Martin, qu'il honorait comme ses deux principaux devanciers dans la vie du désert? Désormais donc la prière du jour et de la nuit va revivre dans cette basilique. D'aujourd'hui ce séjour béni va retrouver ses anciens hôtes, et la milice spirituelle des enfants de Martin et de Benoît ne cessera plus d'occuper ce camp placé aux avant-postes de la cité. La science, assurément, ne sera point une étrangère et une inconnue dans cette demeure; il nous sera donné un jour, s'il plaît à Dieu, de goûter quelques-uns de ses fruits. Mais la science ne viendra qu'à la suite de la prière. Martin

ne se réfugia pas ici pour étudier, mais pour se sanctifier ; il ne se piqua point d'être un docteur ; et quoique très-instruit et très-disert, comme nous l'assure Sulpice Sévère ¹, il ne fit jamais cas cependant que de la science du salut. Ligugé donc conservera ses traditions d'étude et de savoir : il ne les a jamais perdues, même dans les siècles les plus ténébreux ; car nous trouvons dans la collection des Pères les écrits du moine de Ligugé, Défenseur ² ; et la volumineuse publication des Bollandistes a enregistré avec honneur l'œuvre de l'abbé de Ligugé, Ursin, biographe de saint Léger ³. Mais, encore une fois, Ligugé sera avant tout le séjour de la vie sainte et parfaite des disciples de Jésus-Christ, l'asile de l'abnégation et du renoncement, le champ de bataille de la mortification et de la pénitence, l'arène de tous les saints exercices du pugilat spirituel. Là nous viendrons chercher la grande leçon dont notre siècle a surtout besoin, l'amour des privations et de l'obscurité. Là nous viendrons apprendre à nous rendre conformes au Dieu fait homme, c'est-à-dire au Dieu pauvre et crucifié.

Toutefois la solennité de ce jour nous offre encore un autre sujet de joie ; car, d'aujourd'hui surtout datera le rétablissement, l'accroissement du culte de saint Martin là où sa sainteté a le plus éclaté.

II. Le savant restaurateur de la congrégation bénédictine en France, que sa modestie me défend de louer en ce moment, a insisté quelque part sur cette observation que le culte des saints, qui est un des grands besoins de la piété dans tous les temps, demande surtout à être ranimé au temps présent ⁴. Grâce à Dieu, la sourde influence du protestantisme et du jan-

¹ Sulp. Sev., c. xxvi. — ² Patrolog. Migne, T. LXXXVIII, p. 518 et seq.

³ Boll. ad diem 2 octobr.

⁴ Le T.-R. P. Dom Guéranger, abbé de Solesmes. — Année liturgique, T. 1, Préf. c. p. xx.

sénisme va s'affaiblissant de jour en jour au sein de la société chrétienne. La dévotion à la personne adorable du Sauveur a repris chez nous une nouvelle vigueur ; le culte de la sainte Vierge Marie est plus en honneur que jamais. Il n'en est pas encore de même du culte des saints , de ce culte si cher et si familier à nos pères. Or , saint Martin a été l'un des plus illustres serviteurs de Dieu ; et si la critique n'est pas rigoureusement en mesure de prouver ce qu'elle a souvent affirmé , à savoir , qu'avant saint Martin on n'avait honoré d'un culte public que les martyrs , et qu'il a été le premier confesseur placé sur les autels ; du moins peut-on assurer qu'il a été le premier l'objet d'un culte aussi populaire qu'universel. Nul autre thaumaturge n'a été autant célébré , autant invoqué ; nul autre tombeau n'a été autant fréquenté ; nul autre patronage n'a été autant recherché. Qui pourrait compter toutes les églises dédiées à saint Martin , tous les autels placés sous son vocable ? Le palais l'honore comme la chaumière. Il est le patron et le père de nos rois , le bouclier de leurs armées , le défenseur de la patrie. « Eh quoi ! s'écriait Clovis , où sera l'espérance de la victoire , si l'on offense le bienheureux Martin » : *Et ubi erit spes victoriæ , si beatus Martinus offenditur* ¹ ?

Or , mes Frères , c'est à Ligugé surtout que Martin a été saint. Là , dans cette cellule qui subsiste toujours , relique digne d'être enfermée dans l'argent et dans l'or , là s'est révélée la puissance du serviteur de Dieu par un premier miracle , la résurrection d'un mort , d'un jeune catéchumène ; prodige dont le récit , raconté de son vivant par Sulpice Sévère , est un des chefs-d'œuvre de la littérature latine et veut être lu textuellement *. Mais ce miracle est le signal d'une série d'autres qui ne s'arrêtent plus. On apprend bientôt que , dans le voisinage , l'homme de Dieu a ressuscité l'esclave d'un per-

¹ Gregor. Turon. *Histor. Francor.* , L. II , xxxvii. — * De vita B. Martini c. v.

sonnage consulaire ⁴. Tous ses pas sont marqués par des merveilles ; et nous pourrions encore aujourd'hui refaire l'itinéraire des courses apostoliques de Martin dans cette contrée en suivant la trace des souvenirs que son passage y a laissés.

Mais, non-seulement c'est de Ligugé qu'a commencé à se répandre la renommée de la sainteté de Martin ; on doit même dire que c'est là que sa puissance surnaturelle est parvenue à son apogée. En effet, lui-même, il répétait souvent que , dans son épiscopat, il n'avait plus la même facilité pour opérer les miracles que pendant qu'il était moine auprès de Poitiers ⁵. Cet aveu se retrouve d'une façon naïve dans la bouche des Tourangeaux après la mort de leur évêque. On connaît le célèbre débat qui eut lieu à Candes, aussitôt après le trépas de Martin, entre les Tourangeaux et les Poitevins. Ceux-ci disaient : « Il nous appartient ; il est notre moine ; il a été abbé chez nous ; c'est un prêt que nous réclamons. Qu'il vous suffise d'avoir profité de lui durant tout son épiscopat, d'avoir joui de ses entretiens , partagé sa table, goûté le fruit de ses bénédictions et de ses prodiges. Tous ces avantages doivent vous satisfaire ; qu'il nous soit donc permis de reprendre au moins sa dépouille inanimée ⁶ ». Ceux de Tours répliquaient : « Quoi ! vous osez parler de ses miracles ! Mais sachez donc qu'étant avec vous il en a fait plus qu'il n'en a jamais opéré ici. Car, sans parler de beaucoup d'autres choses, il vous a ressuscité deux morts, à nous un seul ; et, comme il le disait souvent, sa puissance était plus grande avant son

⁴ De vita B. Martini , c. vi.

⁵ Illud autem animadverti sæpe Martinum dicere solitum , nequaquam sibi in episcopatu eam virtutum gratiam suppetisse , quam prius se habuisse meminisset. Sulp. Sev. Dialog. II , n. 5.

⁶ Quo migrante , grandis altercatio in utrumque surrexit populum. Dicebant enim Pictavi : Noster est monachus ; nobis abbas extitit ; nos requiramus commendatum , etc. Gregor. Turon. Histor. Francor. , L. I , c. 43.

épiscopat que depuis sa consécration. Il faut donc qu'il nous reste, afin de nous dédommager après sa mort de ce qu'il n'a pas fait vivant ¹ ».

Vous l'entendez, mes Frères, c'est le saint lui-même, et ce sont nos adversaires qui le proclament : sa vertu à Ligugé fut plus grande que partout ailleurs. Et, cela étant, il faut conclure, avec l'interlocuteur de Sulpice Sévère, dans son second dialogue, que saint Martin a dû opérer des choses inouïes à Ligugé, des choses que l'histoire n'a pas transmises, puisqu'il a fait tant de merveilles le reste de sa vie, et que ces merveilles, de son aveu, étaient au-dessous de ce qu'il avait su faire avant son épiscopat ².

Aussi quelle dévotion s'attacha dès les premiers temps à ce monastère ! On aime à lire dans saint Grégoire de Tours le récit de son pèlerinage à Ligugé. Cet illustre successeur de Martin avait tout près de lui le tombeau du saint, non loin de lui son monastère de Marmoutier. Mais il n'hésite point à entreprendre un voyage de piété vers la solitude où l'homme de Dieu avait établi sa première famille monastique, où il a ressuscité le premier mort. Il s'approche avec amour de ce lieu béni, il se prosterne devant la grille de l'angle de l'église qu'on lui indique comme l'emplacement du miracle. Puis, après avoir versé des larmes pleines de prières, il célèbre solennellement la messe au milieu des moines ³. Ensuite il

¹ Ad hæc Turonici respondebant : Si virtutum nobis facta sufficere dicitis, scitote quia vobiscum positus, amplius est quam hic operatus. Nam, ut prætermittamus plurima, vobis suscitavit duos mortuos, nobis unum ; et, ut ipse sæpe dicebat, major ei virtus ante episcopatum fuit quam post episcopatum. Ergo necesse est ut quod nobiscum non implevit vivens, expleat vel defunctus, etc. *Ibid.*

² Quod si verum est, imo quia verum est, conjicere possumus quanta fuerunt illa quæ monachus operatus est, et quæ teste nullo solus exercuit, cum tanta illum in episcopatu signa fecisse sub oculis omnium viderimus, etc. *Ijang. II, n. 5.*

³ X Cum usque Pictavam accessimus urbem, libuit gratia tantum orationis

demande à l'abbé si la puissance du thaumaturge est toujours sensible en ce lieu. Celui-ci lui assure, en présence des frères assemblés, que souvent les aveugles y recouvrent la vue, les débiles la vigueur. Rien de plus touchant, en particulier, que la guérison de cette pauvre femme paralytique, amenée naguère en pèlerinage, laquelle, prosternée sur le pavé, baisait avec dévotion le voile appendu à l'entrée de la cellule miraculeuse, et s'écriait avec foi : « Bienheureux confesseur, je vous crois ici présent : je confesse que c'est ici que vous avez ressuscité le mort ; et j'ai confiance que, si vous le voulez, vous pouvez aussi bien me guérir que vous avez pu arracher l'âme du défunt à la gueule béante de l'enfer ». Ce que disant, elle fut entièrement et subitement guérie par la vertu du bienheureux pontife ¹.

Si nous descendons le cours des siècles, nous voyons que la sainteté de ce lieu lui attire sans cesse de nouveaux hôtes ; et je vous dirai un autre jour l'histoire du fils du comte de Poitiers, et de son précepteur, Savin ou Sabin, qui était en même temps son oncle, se déroband aux pompes du siècle, et venant ici se placer parmi les enfants de Martin ². J'aime-

monasterium Locogiacense adire, quo congregatam monachorum catervam locaverat Vir beatus. Ibi enim mortuum primum suscitasse legitur. Ergo desideratum ego expetens locum, prosternor ad cancellos anguli in quo dicitur defuncti spiritum reduxisse, etc. Gregor. Turon. De miraculis S. Martin., L. IV, c. 30 : De virtutibus Locogiacensis monasterii.

¹ Ergo dum delata ad hunc locum pavimento prosternitur, lepto conamine accedens, velum quod sanctum tegebat cancellum devote osculatur dicens : Hic te, beate Confessor, adesse credo, hic te mortuum suscitasse testificor. Confido enim quod, si volueris, poteris me salvare ac sanitati restituere, sicut quondam, disruptis inferni faucibus, defuncti animam reduxisti. Hæc effata, genas lacrymis rigabat ubertim ; ac statim, impleta oratione, quidquid aridum, quidquid contractum, quidquid dissolutum fuit, redintegratum est mulieri in corpore a beati antistitis virtute. Gregor. Turon. De miraculis S. Martin., L. IV, c. 30.

² Il ne faut pas confondre avec saint Savin, martyr, cet autre saint Savin,

rais à vous entretenir aussi d'un autre pèlerinage plus tardif, celui de Guibert de Gembloux, qui, dans une longue lettre à l'archevêque de Cologne, raconte avec intérêt et les souvenirs anciens et les prodiges nouveaux du monastère poitevin ¹. Asile révéré, où le chapitre de Saint-Hilaire n'avait point discontinué de faire sa procession annuelle, en mémoire du lien fraternel autant que filial qui unissait Martin à Hilaire, le moine à l'évêque ²; séjour délicieux qui fut la résidence favorite du premier de nos papes d'Avignon, durant les commencements de son pontificat ³; enfin, sanctuaire inviolable, dont la sainteté était encore célébrée aux plus tristes jours de l'affaissement de la foi et des mœurs ⁴.

Mes Frères, dans le débat qui s'éleva autrefois entre les Tourangeaux et les Poitevins, les premiers l'emportèrent; et cela devait être. Mais, le dirai-je? Ils n'ont pas conservé peut-être tout l'avantage de la victoire. Il y a soixante ans, le tombeau de Martin a été profané et réduit en poussière, comme ses cendres avaient été jetées au vent par les hérétiques, trois siècles avant. La basilique de saint Martin, si longtemps fréquentée par le monde entier, a été abattue; et dans toute sa longueur, elle est devenue une voie publique. Marmoutier est rasé jusqu'au sol, et ce n'est que dans ces derniers temps qu'un humble essaim de religieuses est venu poser sa ruche sur ces débris. Amiens, où le jeune soldat avait coupé en deux son manteau, a vu tomber l'église bâtie sur l'emplacement de cet acte héroïque. De tous les lieux qu'habita Martin, le Poitou seul conserve les monuments

moine de Ligugé, qui devint le fondateur du magnifique monastère de Saint-Savin du Lavédan, dans les Pyrénées. — Bolland. ad diem ix octobr.

¹ Epist. ad archiep. Colonien, *huc usque inedita*.

² Recueil des chartes de D. Fonteneau, T. XI, année 1242.

³ Annales d'Aquitaine, par Jean Bouchet, IV^e partie (an. 1306), p. 183.

⁴ Epistres familières de J. Bouchet (Poitiers, 1545); ép. 48, de maître François Rabellays à Bouchet; ép. 49, du dict Bouchet au dict Rabellays.

commémoratifs de son séjour, je veux dire principalement le monastère de Ligugé, encore debout et désormais rendu à sa destination, son église toujours conservée sur le même emplacement, enfin la cellule miraculeuse toujours visitée par la piété des fidèles.

N'est-il pas temps enfin, mes très-chers Frères, que le nom de l'incomparable Martin reprenne son ancien empire au sein de notre pays? « Où sera l'espérance de la victoire, si l'on outrage Martin? » disait le fondateur du royaume de France. — Ah! n'y a-t-il pas eu assez d'offenses, assez d'outrages? et l'oubli, le délaissement, qui ont succédé à l'injure, ne deviendraient-ils pas la pire de toutes les injures? Comment espérer que la nation se relève, qu'elle retrouve ses anciennes gloires, son ancienne prospérité, si Martin, son céleste protecteur, est négligé à jamais? Encore une fois, il est temps que la réparation se fasse. Tours, ainsi qu'il lui convient, la fera un jour, la fera avec éclat et dans de grandes proportions. Mais puisque c'est ici que Martin a été le plus protégé contre l'impiété des révolutions, c'est ici que son culte vraiment national doit commencer à reflorir.

Les prêtres viendront donc souvent en ce lieu où ils trouveront une humble colonie monastique, héritière de celle qu'y avait placée l'homme de Dieu : *quo congregatam monachorum turbam locaverat Vir beatus*; ils visiteront ce sanctuaire si désirable : *desideratum locum*; ils se prosterneront auprès de la muraille de la cellule qui fut le théâtre d'un miracle si célèbre : *prosternor ad cancellos anguli*¹; ils y verseront des larmes et des prières, et ils célébreront le sacrifice avec une ferveur qui rappellera le globe de feu dont s'illumina la tête de Martin, un jour qu'il était à l'autel².

Les fidèles viendront aussi dans ce lieu; ils y recourront à la puissance de Martin dans leurs afflictions et dans leurs

¹ Greg. Turonen. *loc. cit.* — ² Sulp. Sev., Dialog. II, n. 2.

maladies ; ils diront avec foi , comme disait cette pauvre femme il y a treize cents ans : Bienheureux confesseur de Jésus-Christ, je vous crois encore ici présent : *hic te , beate Confessor, adesse credo* ; je confesse que c'est ici que vous avez opéré votre premier et votre plus éclatant miracle : *hic te mortuum suscitasse testificor* ; comme elle, ils appuieront leur front à la grille qui ferme la cellule miraculeuse ; comme elle, ils attireront à eux et feront toucher à leur tête le voile qui pend derrière les barreaux ; et, comme elle, ils sentiront leurs prières exaucées, leurs infirmités guéries.

Enfin, mes Frères, nous viendrons tous ici chercher à l'ombre de Martin des assurances de salut. Ce catéchumène ressuscité, qui vécut plusieurs années après son retour à la vie, racontait souvent qu'au moment de sa mort, il avait été transporté devant le tribunal du Juge, et qu'envoyé dans des lieux obscurs, parmi des foules vulgaires, il avait entendu prononcer sur lui une sentence fâcheuse ; mais qu'alors des anges intervinrent qui dirent au Juge « que c'était là celui pour qui priait Martin » : *tum per duos angelos judici fuisse suggestum, hunc esse pro quo Martinus oraret*¹. Ce souvenir, mes Frères, inspirait à saint Grégoire de Tours une belle prière, que je veux vous répéter en terminant cette trop longue homélie : « Seigneur, disait-il, après que j'aurai été condamné à cause de mes péchés par le souverain Juge, ah ! que le glorieux confesseur, me couvrant alors du très-saint manteau dont il est vêtu dans la gloire, me protège contre tant de rigueur ; et que les anges disent au Roi ce qu'ils dirent autrefois à propos du moine ressuscité à Ligugé : « Seigneur, c'est celui-ci pour qui prie Martin » : *dicentibus Regi angelis quod quondam de monacho resuscitato dixerunt : Iste est pro quo Martinus rogat*². Eh bien ! mes très-chers

¹ Sulp. Sev. De vita B. Martini, c. v. — ² De mirac. S. Martini, lib. III, c. LX.

Frères, que chacun de nous se laisse aller à la même espérance ! Vous et moi, sans doute, nous sommes des pécheurs, et nous ne mériterions jamais par nos œuvres que les châtimens du Juge terrible. Mais attachons-nous au culte de Martin ; faisons-nous les apôtres de sa gloire ; chérissons ce lieu qu'il a illustré ; venons y respirer l'odeur de ses vertus, y expérimenter la puissance de son intercession ; constituons-nous les protecteurs et les amis de ses disciples ; apportons-leur quelquefois nos offrandes matérielles, au moyen desquelles ils puissent vaquer plus librement aux œuvres de l'esprit ; purifions, sanctifions notre fortune terrestre en y faisant participer ceux qui ne vivent que pour le ciel ; et, quand sera venu pour nous le dernier jour, quand la parole redoutable sera sur le point d'être proférée, alors les anges diront pour vous et pour moi ce qu'ils dirent pour le catéchumène de Ligugé : « C'est celui-ci pour qui Martin prie », *dicentibus Regi angelis quod quondam de monacho resuscitato dixerunt : Iste est pro quo Martinus rogat.* Ainsi soit-il.

V

LETTRE CIRCULAIRE

AU CLERGÉ DIOCÉSAIN, PORTANT COMMUNICATION D'UNE LETTRE A MONSIEUR
L'ARCHEVÊQUE DE FRIBOURG-EN-BRISGAU.

(XIII JANVIER MDCCCLIV.)



MONSIEUR LE CURÉ,

Un grand nombre d'évêques de France et de la chrétienté ont déjà adressé, en leur nom et au nom de leur clergé, des lettres de congratulation à Monseigneur de Vicari, archevêque de Fribourg, dans le grand-duché de Bade, vieillard intrépide qui, sous le poids de ses quatre-vingt-deux ans, combat, avec une prudence et une fermeté dignes des plus beaux siècles du christianisme, pour la défense de la liberté ecclésiastique et pour les droits sacrés de l'épiscopat, étrangement méconnus dans cette partie de l'Allemagne.

Vous comprendrez pourquoi nous attachions du prix à dater de ce jour la lettre dont nous vous donnons ici communication, et dans laquelle nous sommes assuré d'exprimer vos sentiments aussi bien que les nôtres.

« MONSEIGNEUR,

« J'avais à cœur de vous adresser l'humble témoignage de mon admiration et de mes respectueuses sympathies au jour même où notre Église de Poitiers, devançant le reste de la chrétienté, a le privilège de célébrer la fête de son grand Hilaire, dont vous reproduisez à nos yeux les principaux traits avec une ressemblance si frappante.

« Oui, Monseigneur, en entendant votre langage, où la modération chrétienne se joint à la vigueur apostolique, nous y retrouvons presque mot à mot celui de l'intrépide docteur des Gaules.

« Quand, après avoir exposé les longues souffrances de votre Église, endurées avec tant de patience et de longanimité par l'épiscopat, vous faites éclater enfin vos justes réclamations contre un état de choses qui ne saurait plus être supporté, ne semble-t-il pas que c'est Hilaire qui s'écrie une seconde fois : « Le temps de parler est venu, car le temps de se taire est passé. Le silence désormais ne s'appellerait plus modération, mais lâcheté, parce qu'il n'y a pas moins de péril à se taire toujours qu'à ne se taire jamais ¹ » ?

« Quand, par vos avertissements paternels, et, au besoin, par vos sévères menaces, vous vous montrez attentif à maintenir tous les droits de l'autorité temporelle, au même temps que vous combattez et que vous réprouvez ses envahissements dans l'ordre religieux, ne croit-on pas lire la phrase même de saint Hilaire : « Encore bien que la plus respectueuse soumission doive être rendue au Roi, parce que la royauté vient de Dieu, cependant toutes les ordon-

¹ Contr. Constant., 1.

« nances royales ne peuvent être indistinctement acceptées
« par la conscience des évêques ; attendu qu'il faut rendre à
« César ce qui est à César, mais à Dieu aussi ce qui est à
« Dieu ¹ » ?

« Enfin quand , embarrassé de quelques derniers égards
sous lesquels la malveillance et l'injustice prennent encore
le soin de se voiler , vous enviez de *pouvoir dire avec un grand
confesseur de nos temps : « Dieu soit loué ! maintenant on em-
ploie la violence »* ² , ne se reporte-t-on pas encore à Hilaire,
se plaignant éloquemment au Dieu créateur de ce qu'il ne lui
a pas donné d'accomplir sa généreuse confession aux jours
de Néron et de Dèce , et mettant à nu les persécutions hypo-
crites de la politique contemporaine avec une énergie de
pensées et un tour original d'expressions qui ne laissent
plus de masque pour le visage d'aucun des Constance
futurs ³ ?

« Qui donc n'admirerait l'immortelle fécondité de l'Église
qui nous rend ainsi , après quinze siècles , un confesseur
digne d'être comparé à celui que saint Jérôme appelait par
excellence le confesseur de son temps : *Hilarius , meorum
temporum confessor* ?

« Le chapitre de ma cathédrale , mon clergé et les pieux
fidèles assemblés en ce jour autour des précieuses reliques
d'Hilaire , dans l'église bâtie sur son sépulcre , se joignent à
moi , Monseigneur , pour vous offrir , ainsi qu'aux dignes
évêques de votre province et aux prêtres fidèles et généreux
de vos diocèses , l'hommage de leurs félicitations , de leurs
respects et de leur dévouement sans bornes.

« En retour de nos vœux et de nos modestes offrandes,
daignez , ô saint vieillard qui défendez si glorieusement la

¹ Fragm. hist., I, 5.

² Mandement de Mgr de Fribourg, du 11 novembre 1853.

³ Contr. Constant., 4 et seq.

cause de Jésus-Christ, prier pour nous et pour notre Église de France. Le mal dont vous souffrez a exercé de longs ravages dans notre pays, et nous n'osons pas dire que le temps du danger et de l'épreuve soit passé pour nous. Vos nobles exemples nous soutiendraient aux jours de la lutte. Mais plaignez-nous, et intercédez pour nous auprès du Seigneur, s'il arrivait que ses impénétrables desseins nous eussent condamnés à vivre dans ces temps pleins d'incertitude et de confusion, que l'Esprit-Saint appelle des temps mauvais, et dans lesquels il commande néanmoins aux sages de se taire : *Ideo prudens in tempore illo tacebit, quia tempus malum est* ¹. »

Agréé, etc.

Poitiers, le 13 janvier 1854.

¹ Amos, v, 13.

VI

PREMIÈRE INSTRUCTION PASTORALE

SUR L'URGENTE NÉCESSITÉ DE L'AUMONE DANS LES
TEMPS DE DÉTRESSE PUBLIQUE.

(CARÊME MDCCCLIV.)

I. La main de Dieu s'appesantit trop visiblement sur nous, Nos Très-Chers Frères, pour que nous puissions vous parler d'autre chose, cette fois, que de fléchir sa justice par de dignes fruits de pénitence¹. Et si vous nous demandez quelles sont ces œuvres de pénitence, nous vous répondrons comme Jean-Baptiste à ceux qui lui faisaient la même question sur les bords du Jourdain : « Que celui qui a deux vêtements en donne un à celui qui n'en a pas ; et que celui qui a de quoi manger, fasse de même² ». L'aumône, N. T.-C. F., non pas l'aumône ordinaire, mais de pieuses largesses, mais une sainte prodigalité, voilà ce que réclament de vous la justice de Dieu et la misère des pauvres.

Assurément celui-là ne serait pas équitable envers notre

¹ Facite ergo fructus dignos pœnitentiæ. Luc., III, 8.

² Et interrogabant eum turbæ : Quid ergo faciemus ? Respondens autem, dicebat illis : Qui habet duas tunicas, det non habenti ; et qui habet escas, similiter faciat. *Ibid.*, 10, 11.

pays qui ne voudrait pas reconnaître que la bienfaisance envers les pauvres y est pratiquée plus largement peut-être qu'en aucun lieu du monde. Toutefois, nous devons vous signaler un symptôme fâcheux que nous avons aperçu dans presque toutes les classes de la société. A la vue des fléaux qui depuis plusieurs années se sont abattus sur le sol de notre patrie, et dans l'appréhension de ceux qui nous menacent encore, voici que les cœurs se resserrent. Chacun pense à soi et cherche à se dissimuler la détresse d'autrui. Ah ! N. T.-C. F., ce n'est pas là le moyen de mettre un terme à nos misères, et ce n'est pas ainsi que doivent raisonner les enfants de Dieu et les disciples de Jésus-Christ. Remontons plutôt à la cause des maux qui nous accablent, et, au lieu de nous renfermer dans une préoccupation égoïste de nos intérêts, sachons, par un amendement sincère, par l'observation surtout de ce second commandement, si semblable au premier qu'il en est l'accomplissement visible¹, c'est-à-dire par un amour réel, effectif de notre prochain, toucher le cœur de Dieu, et faire tomber de sa main sur la terre ces bénédictions abondantes qui réjouissent toute créature².

II. Car d'où pensez-vous que viennent tant de calamités qui semblent, en ces années désastreuses, s'être concertées pour altérer toutes les substances nécessaires à la vie de l'homme ? Des savants cherchent l'explication de ces tristes phénomènes dans une perturbation insolite des éléments ; mais cette perturbation elle-même, d'où procède-t-elle ? Ils inventent, pour les désigner, des mots plus ou moins étrangers à notre langue ; mais est-ce donc guérir une maladie que de lui donner un nom ? Ils prodiguent les recettes et les formules ; mais la multitude même des remèdes qu'ils indi-

¹ Qui enim non diligit fratrem suum quem videt, Deum quem non videt quomodo potest diligere ? I Joann., iv, 20.

² Ps. CXLIV, 16.

quent trahit leur impuissance. Et pendant que la science disserte sur les causes secondes, le mal suit son cours; il se diversifie selon les substances qu'il attaque et qu'il détruit; et la variété des phénomènes qu'il produit, jointe à l'identité de leurs résultats, nous force à reconnaître une cause plus générale qui modifie les lois de la nature comme il lui plaît, et qui seule aussi peut les ramener à leur état normal. O homme! poursuis, si tu veux, tes investigations et tes calculs; analyse la pourriture dont la terre paie tes sueurs et ton travail; interroge tes creusets et les objectifs de tes instruments; mais sache que celui qui a fait les êtres, ou, comme le dit le catéchisme, celui qui a créé le monde, est aussi celui qui le gouverne, et qui seul peut guérir ses créatures malades, parce qu'elles ne le sont que par sa permission ou par son ordre.

A Dieu ne plaise cependant que, confondant l'ancienne et la nouvelle alliance, nous prétendions trouver une corrélation exacte et constante entre la prospérité ou l'adversité temporelles du peuple chrétien, et sa fidélité ou son infidélité à la loi de l'Évangile! Nous savons que J.-C. ne s'est point engagé à récompenser ou à punir toujours ici-bas l'observation ou l'infraction de ses commandements. Mais si cette sanction rigoureuse n'existe plus à titre de contrat particulier entre le Seigneur et son peuple, elle n'en est pas moins demeurée, dans l'administration générale du monde, un des ressorts ordinaires du gouvernement divin. Il est toujours vrai que le Dieu qui a créé l'homme pour en être glorifié est le même qui a créé les éléments pour la conservation et le bien-être de l'homme; et les deux sortes de lois qui régissent le monde moral et le monde physique sont tellement liées dans la pensée de leur auteur, que les unes n'ont été établies que pour aider à l'accomplissement des autres. Le jour où l'homme, oubliant les obligations qui sont sa raison d'être, s'isole de son Créateur et cesse d'acquitter le tri-

but d'honneur qu'il lui doit, l'usage qu'il fait des êtres créés devient un contre-sens ; et si Dieu continue à lui servir une rente dont les titres sont périmés par l'indignité ou l'incapacité du possesseur, il fait preuve d'une indulgence qu'on peut expliquer par son infinie miséricorde et par une pitié toute divine, mais qu'il peut lui refuser sans injustice. C'est en vertu de ce principe qu'un premier arrêt fut prononcé le jour même du premier attentat commis par la nature humaine contre les droits souverains de Dieu. Pour punir l'homme de sa félonie, il fut commandé à la terre, qui constituait son apanage, de produire des ronces et des épines, et de ne lui donner son pain que quand il l'aurait gagné par un travail pénible, et arrosé des sueurs de son front. Cette jurisprudence est la même que la justice divine, ce tribunal qui ne se trompe point, que les sophismes n'égarent point, applique en ce moment, n'en doutez pas, à notre société devenue coupable, elle aussi, de félonie envers son éternel suzerain.

En effet, N. T.-C. F., jetez avec nous un regard sur les années écoulées. Dites-nous : qu'avons-nous fait autre chose jusqu'ici, nous qui avons âge d'homme, que de nous jouer des ordonnances les plus solennelles du Seigneur et de fouler aux pieds ses prescriptions les plus formelles ? Nous ne saurions tout dire à cet égard : le nombre des coupables a été infini ; le nombre de nos crimes a dépassé celui des cheveux de notre tête. Mais, sans parler des péchés commis dans le secret, des fautes isolées et sans retentissement scandaleux, quel compte avons-nous tenu des lois qui obligent l'homme comme créature de Dieu et comme être social ? Le culte public qui doit être rendu à Dieu au jour qu'il s'est réservé, la prière dans le temple, l'assistance au sacrifice, la participation à la sainte victime, en un mot tout ce qui compose extérieurement la pratique du christianisme, qu'est devenu tout cela ? Comparez, dans nos villes surtout, la

multitude de ceux qui violent ouvertement les préceptes de l'Évangile et de l'Église, au petit nombre des pieux fidèles qui les observent. Et quels sont ceux qui se sont ainsi constitués en révolte manifeste contre le Roi des rois ? Ne sont-ce pas, à quelques exceptions près, ceux auxquels il a plus donné ? ceux que la providence avait préposés à la société, afin de l'éclairer de leurs lumières et de leurs vertus, les privilégiés de la fortune, du savoir, de la naissance ? Pour eux, rien n'est plus resté de sacré au ciel ni sur la terre. Ils ont poursuivi de leurs mépris tout ce qui était placé au-dessus d'eux, et démoralisé par leurs doctrines et leurs exemples tout ce qui leur était inférieur. Or, après avoir contemplé cette dégradation morale de tous les états et de toutes les conditions, quand la pensée se porte sur la corruption qui envahit d'un autre côté le monde physique, on se demande s'il n'y a pas un rapport mystérieux qui enchaîne ces deux parties de la création, et si l'une ne réagit pas sur l'autre pour lui imprimer le cachet ignominieux de la dégradation, en la manière et dans la forme où elle peut le recevoir.

III. Mais ce n'est pas tout; continuons de sonder cette plaie, et d'étudier avec l'œil perfectionné de la foi la nature du mal qui se manifeste en ce moment de tous côtés; et puisque la matière ne répond pas à ceux qui l'interrogent, ne nous laissons pas de demander à l'homme lui-même le principe de la perturbation qui s'introduit dans le domaine confié à ses soins.

Depuis que la loi divine a cessé d'être la règle de ses actions, depuis que la loi humaine elle-même, les conventions les plus authentiques, les institutions consacrées par le temps ne sont plus qu'un jouet qu'il brise à plaisir quand son inconstance s'en fatigue, qu'il nous dise quelle est sa loi, quelle est la règle de sa conduite, et le mobile de ses actions; car tout être doué de raison et d'intelligence doit être déterminé dans ses actes par un motif autre que l'acte lui-même.

A cette question, N. T.-C. F., nous avons déjà fait la réponse plus d'une fois. Le Dieu de l'homme, c'est l'homme lui-même ; il a mis sa sagesse à la place de la sagesse de Dieu, sa volonté à la place de la volonté de Dieu. Et c'est parce qu'il en est ainsi, que, depuis un siècle, les malheurs ont succédé aux malheurs, les bouleversements aux bouleversements, sans que la série des catastrophes qui agitent notre pays puisse s'arrêter jamais tant que cette divinité usurpatrice n'aura pas cédé la place à la divinité souveraine et légitime. La loi de l'homme, c'est sa propre raison, c'est son orgueil. Ne l'avons-nous pas entendu maintes fois s'attribuer à lui-même, au perfectionnement de son industrie, aux combinaisons de sa science, l'abondance dans laquelle il vivait ? Ne souriait-il pas de pitié et de dédain quand nous voulions lui enseigner à dire au Père qui est dans les cieux : « Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien » ? Mais écoutez la parole du Seigneur : « Israël n'a pas su que c'est moi qui lui donnais le froment et le vin et l'huile, et qui multipliais pour lui l'or et l'argent... C'est pourquoi je changerai de conduite à son égard ; et, au temps que j'ai marqué, je reprendrai mon froment et mon vin, et je ferai cesser la joie et l'abondance de ce peuple. En particulier, j'enverrai un germe de corruption dans sa vigne et dans ses figuiers dont il a dit : Voici les fruits de ma culture, et les résultats que m'ont donnés les lumières et les travaux de mes économistes et de mes philanthropes ¹. » C'est par la bouche du prophète Osée que le Seigneur s'exprime ainsi. Entendons maintenant Isaïe : « La terre a hérité de ses habitants, de

¹ Et hæc nescivit quia ego dedi ei frumentum, et vinum, et oleum, et argentum multiplicavi ei et aurum... Idcirco convertar, et sumam frumentum meum in tempore meo, et vinum meum in tempore suo... Et cessare faciam omne gaudium ejus, solemnitatem ejus. ET CORRUMPAM VINEAM EJUS, et ficum ejus de quibus dixit : Mercedes meæ hæ sunt, quas dederunt mihi amatores mei. Ose., II, 8, 9, 11, 12.

« leur corruption et de leurs vices, une secrète infection ,
« parce qu'ils ont transgressé les lois, parce qu'ils ont changé
« le droit, et qu'ils ont rompu l'alliance éternelle. A cause
« de cela, la malédiction ravagera la terre, et ceux qui la
« cultivent en seront frappés de stupeur... La vendange a
« pleuré, et la vigne est devenue malade. Toute réjouissance
« a cessé. On ne boira plus le vin en chantant, et ce breu-
« vage deviendra amer à ceux qui le goûteront ¹. » Ne croi-
rait-on pas, N. T.-C. F., que le prophète vient de tracer ces
lignes, tant elles s'appliquent à notre position présente ? O
raison, ô science, ô orgueil de l'homme ! il ne suffit pas de
s'adjuger à soi-même la divinité pour en acquérir la puis-
sance ! Faible créature, comment peux-tu prétendre à la su-
prême autorité, quand tout ton pouvoir vient échouer devant
cette poussière animée qui dessèche tes vignobles, devant ce
ver imperceptible qui ravage tes guérets, devant cette pour-
riture qui consume le tubercule dont la précieuse découverte
avait arraché à tout jamais des mains de Dieu, semblait-on
dire, le fléau de la famine, comme la sagesse et la prudence
des pouvoirs modernes avaient anéanti, dans le trésor des
colères d'en haut, le fléau de la guerre ? Enfin la loi de
l'homme, de cette idole sacrilège, c'est la cupidité, c'est le
lucre, c'est le besoin d'avoir et de jouir. C'est pour cela que
vous le voyez refuser à Dieu cette faible portion du temps
que Dieu s'était réservée sur le travail hebdomadaire de sa
créature. C'est pour cela qu'il ne met plus de différence entre
ce qui est légitime et ce qui ne l'est pas, entre le juste et
l'injuste, entre le bien et le mal. Et que lui importe, pourvu
qu'il accroisse sa fortune, qu'il agrandisse ses possessions,

¹ Et terra infecta est ab habitatoribus suis : quia transgressi sunt leges ,
mutaverunt jus , dissipaverunt foedus sempiternum. Propter hoc maledictio
vorabit terram... Ideoque insanient cultores ejus... Luxit vindemia, infir-
mata est vitis... Cum cantico non bibent vinum : amara erit potio bibenti-
bus illam. Isa., xxiv, 5, 6, 7, 9.

et qu'il puisse dire à son âme : Mon âme, te voilà riche pour bien des années, repose-toi maintenant, bois, mange, rassasie-toi ? Insensé ! Et voilà que le vin tarit dans son fruit, le blé fléchit sous l'ivraie, et ta richesse inutile ne trouvera bientôt plus à s'échanger contre un morceau de pain !

Croyez-nous, N. T.-C. F., voilà le mal ; ne le cherchez pas ailleurs. Notre mépris de la divinité, notre orgueilleuse complaisance pour nous-mêmes, notre insatiable cupidité, voilà le principe des calamités que nous endurons ; voilà l'*oïdium* qui ravage nos raisins, voilà la gelée qui perd nos vignes, voilà le brouillard qui tue les premières pousses de ces arbres dont le fruit nous tient lieu du jus de l'olivier, voilà l'insecte qui dévore nos semences, voilà le poison qui consume dans la terre les aliments les plus nécessaires à la subsistance du pauvre et que le riche ne se procure plus qu'au poids de l'or. Ne vous appesantissez plus tant sur la recherche et l'observation des causes secondes : c'est Dieu qui nous envoie tous ces châtimens : *Et dedit ærugini fructus eorum et labores eorum locustæ ; et occidit in grandine vineas eorum et moros eorum in pruina* ¹.

IV. Mais, si vous le voulez, N. T.-C. F., il est temps encore d'apaiser le Seigneur, et ce n'est que pour vous enseigner le remède que nous nous sommes tant appliqué à constater le caractère de la maladie. Or, le remède, dans les conjonctures présentes, c'est l'aumône : remède souverain qui, en tarissant à la fois la source du mal et en réparant une partie de ses effets, fléchira la colère céleste et adoucira les souffrances de nos frères. En effet, la cause des calamités publiques étant le péché, le remède sans doute, le remède efficace et direct, c'est le repentir, c'est la conversion. Mais la conversion est une grâce d'en haut qu'il faut obtenir. Hélas ! et combien peu savent demander cette grâce !

¹ P. LXXVII, 46, 47.

combien peu sont disposés à embrasser les œuvres laborieuses de la pénitence évangélique ! Quelle ressource leur restera-t-il donc ? Ecoutez les étonnantes paroles que J.-C. adressait aux Pharisiens : « Malheur à vous qui êtes pleins
« d'impureté, de feinte, de rapine et d'iniquité. Néanmoins,
« un moyen de salut vous reste : Faites l'aumône en propor-
« tion de ce que vous avez, et voici que toutes choses seront
« pures pour vous ¹. » Non pas sans doute, N. T.-C. F., que l'aumône puisse dispenser de la pénitence ; mais ce qu'on peut dire après J.-C., c'est qu'étant faite avec foi, elle implique en elle-même un commencement de pénitence, et qu'elle en obtient l'achèvement et la perfection ; ce qu'on peut dire, c'est que devant Dieu, aux yeux de qui ce qui sera bientôt est comme s'il était déjà, l'aumône détermine en quelque sorte un pardon anticipé qui efface déjà la souillure de l'âme : *Date eleemosynam, et ecce omnia munda sunt vobis.*

Cela étant ainsi, N. T.-C. F., n'avons-nous pas raison d'affirmer que la charité envers vos frères est le grand et principal moyen qui s'offre à vous pour conjurer les divers fléaux qui nous affligent ? La sagesse humaine a sa logique et sa manière de raisonner, mais la sagesse des enfants de Dieu a aussi la sienne, et ses règles ne sont pas moins sûres que celles des enfants du siècle. Nous vous dirons donc : Dieu vous menace de la famine, parce que vous avez négligé ses préceptes pour rechercher exclusivement les biens de la terre ; faites part à votre frère de ces biens auxquels votre cœur s'est attaché, et Dieu, en vous rendant sa grâce, vous rendra peut-être aussi bientôt l'abondance : *Date et dabitur vobis* ². Les lois du monde physique sont interverties, parce

¹ Verumtamen quod superest, date eleemosynam, et ecce omnia munda sunt vobis. Luc., xi, 41.

² Luc., vi, 38.

que vous avez vous-mêmes renversé les lois du monde moral : revenez à l'observation des commandements de votre Dieu , et particulièrement à ce commandement qui renferme l'accomplissement de toute la loi , à savoir, la charité envers le prochain ; et Dieu ordonnera aux éléments de reprendre leur cours naturel , et l'air retrouvera sa sérénité , et des insectes ou des végétaux jusqu'ici inconnus ne conspireront plus contre les substances les plus nourricières , et vos greniers et vos celliers regorgeront encore de ces biens dont vous aurez généreusement fait part à vos frères malheureux pour obéir à votre Père commun. « En ce jour-là, dit le « Seigneur, Israël se retournera vers moi ; et dès lors la terre « docile lui rendra le froment, le vin et l'huile ». Car ce peuple étant redevenu fidèle, « c'est pour moi-même et « pour ma gloire que je ferai prospérer la semence dans la « terre ¹ ».

V. Mais nous entendons le monde nous faire ses objections. Le riche , nous dit-il , n'est tenu qu'à donner de son superflu ; mais qui donc a du superflu aujourd'hui ? D'ailleurs , il n'est personne qui ne fasse quelques aumônes ; mais n'est-on pas obligé de s'observer, et de grossir, par de sévères économies, une fortune qui sera partagée entre plusieurs enfants ? Enfin , la dette de l'aumône n'est-elle pas suffisamment acquittée par les pouvoirs publics ?... A toutes ces questions, N. T.-C. F., nous ne répondrons pas nous-même : nous savons trop d'avance toutes les répliques et tous les subterfuges des innombrables contradicteurs que trouve le ministre de la parole sainte en cette matière. Nous ferons parler à notre place deux de nos moralistes les plus autorisés , dont la doctrine n'a jamais été accusée d'exagération.

¹ Et erit in die illa, ait Dominus, vocabit me... Et terra exaudiet triticum, et vinum, et oleum... et seminabo eam mihi in terra. Ose., II, 22, 23.

Nous pourrions dire d'abord avec eux, que, dans les nécessités extraordinaires, dans les besoins extrêmes des pauvres, ce n'est pas seulement de son superflu, mais même de ce qui, relativement à sa condition, peut s'appeler nécessaire, que le riche est tenu de faire l'aumône à son prochain. telle est l'invariable décision de tous les oracles de la théologie. Et nous pourrions ajouter qu'assurément, pour un grand nombre de nos frères infortunés, l'année présente est une de ces années calamiteuses, qui imposent à tous ceux qui jouissent de quelque aisance des devoirs inaccoutumés. Mais nous préférons nous attacher à des principes plus généraux.

« Écoutez donc ce qu'opposent les avarés et les ambitieux du siècle. Ils n'ont point, disent-ils, de superflu, et tout ce qu'ils ont leur est nécessaire pour subsister dans leur état et selon leur état. Mais je dis d'abord qu'il faut examiner cet état. Est-ce un état chrétien, ou est-ce un état païen ? Est-ce un état réel, ou est-ce un état imaginaire ? Est-ce un état borné, ou est-ce un état sans limite ? Est-ce un état dont Dieu soit l'auteur, ou est-ce un état que se soit fait une passion aveugle ? Car voilà le nœud de toute la difficulté. Si c'est un état qui n'ait point de bornes, un état qui ne soit fondé que sur les vastes idées de votre orgueil, un état dont le paganisme même aurait condamné les abus, et dont le faste immodéré soit le scandale et la honte du christianisme ; ah ! je conçois alors comment il peut être vrai que vous n'avez point de superflu, comment il est possible que le nécessaire même vous manque. Car, pour maintenir ces sortes d'états, à peine des revenus immenses suffiraient-ils ; et, bien loin d'en avoir trop, on n'en a jamais assez. Mais ce que je ne comprends pas, c'est qu'étant chrétien comme vous l'êtes, vous apportiez une telle excuse pour vous dispenser de l'aumône. Car si ces sortes d'états prétendus étaient autorisés, et s'il était permis de les maintenir, que deviendrait donc le

précepte de l'aumône? Ou plutôt que deviendraient les pauvres, en faveur de qui Dieu l'a porté? Où trouverait-on du superflu pour leur entretien dans le monde, et faudrait-il que Dieu fit sans cesse des miracles pour y pourvoir¹ ! »

Ces enseignements, N. T.-C. F., ne sont-ils pas faits pour nous et pour notre siècle, esclave de mille vanités disproportionnées avec la fortune de chacun? « Encore, ajoutons-nous avec Bossuet, encore si ces vanités n'étaient que des vanités, elles ne nous contraindraient pas de faire aujourd'hui de si fortes plaintes. Ce qu'il y a de plus déplorable, c'est qu'elles arrêtent le cours des charités, c'est qu'elles mettent tout à fait à sec la source des aumônes, et avec la source des aumônes, celle de toutes les grâces du christianisme... Que s'il est vrai, ce que nous dit saint Jean Chrysostôme, que la vanité au dehors est la marque la plus évidente de la pauvreté au-dedans, que dirons-nous, chrétiens, et que pensera la postérité du siècle où nous sommes? Car quel siècle a-t-on vu où la vanité ait été plus désordonnée? Quand est-ce qu'on a étalé plus de titres, plus de couronnes, plus de manteaux, plus de vaines magnificences? Quelle condition n'a pas oublié ses bornes? Qui n'a pu avoir la grandeur, a voulu néanmoins la contrefaire. On n'y peut plus faire de discernement; et, par un juste retour, cette fausse image de grandeur s'est tellement étendue qu'elle s'est enfin ravilie... O justesse dans la vie, ô égalité dans les mœurs, ô mesure dans les passions, riches et véritables ornements de la nature raisonnable, quand est-ce que nous apprendrons à vous estimer² ! » Combien de telles paroles ne doivent-elles pas nous donner à réfléchir, N. T.-C. F., et comme elles démontrent évidemment la nécessité pour toutes les condi-

¹ BOURDALOUE, Sermon pour le 1^{er} vendredi de Carême.

² BOSSUET, Sermons pour le mardi de la 2^e semaine et pour le 4^e dimanche de Carême.

tions de restreindre désormais leur luxe et leurs dépenses de manière à sauver la part des pauvres , et non pas une part telle quelle , mais une part proportionnée à la fortune de chacun !

VI. Car il est peu de chrétiens, je l'avoue, qui ne fassent çà et là quelques charités. Mais voici, poursuit Bourdaloue, « le grand désordre qui règne aujourd'hui dans le monde , et je dis même dans le monde chrétien : c'est que les riches mondains mesurent tout , hors l'aumône , sur le pied de leurs revenus et de leurs biens. Ils veulent être servis à proportion de leurs biens , ils veulent être vêtus à proportion de leurs biens , ils veulent être logés, meublés à proportion de leurs biens ; et non-seulement à proportion, mais souvent bien au delà de cette proportion ; car à quels excès ne va-t-on pas ? Il n'y a que l'aumône où l'on ne se pique de nulle proportion, quoiqu'il n'y ait que l'aumône où la proportion soit un devoir indispensable. J'en appelle à eux-mêmes. Les riches du siècle sont-ils magnifiques dans leurs aumônes autant par proportion qu'ils sont superbes dans leurs habits, autant qu'ils sont splendides dans leurs tables , autant qu'ils sont prodigues dans leur jeu ? Est-ce de leur part que viennent les grandes contributions pour les œuvres de charité ou de religion ?... N'est-ce pas , au contraire, dans les conditions , dans les fortunes médiocres, que Dieu , par sa miséricorde , fait trouver les plus abondantes ressources ? Combien , dans cette ville , de personnes vertueuses, à qui leur état ne fournit rien ou presque rien au delà du nécessaire, savent néanmoins ménager sur ce nécessaire de quoi subvenir aux besoins des pauvres, de quoi pourvoir à tous les établissements religieux ?... Cependant c'est une loi, et une loi générale et absolue , que l'aumône et les biens doivent être proportionnés. Et quand Dieu viendra pour nous juger, il est de foi qu'il prendra pour règle de son jugement cette proportion. Vos biens comparés à vos aumônes , ou vos aumônes

comparées à vos biens, c'est ce qui doit faire, à son tribunal, ou votre justification ou votre condamnation ¹. »

VII. Vous insistez, et vous me dites : Mais l'avenir de nos enfants ? Ici, N. T.-C. F., nous nous hâtons de vous répondre que nous comprenons et que nous partageons toutes vos sollicitudes. Oui, en ce siècle surtout, sous l'empire des institutions et des lois qui nous régissent, c'est un sujet de grave et légitime préoccupation pour tous les parents que la condition future de leurs enfants. Et pour un grand nombre de familles qui ne peuvent déroger à leurs habitudes de vie libérale, ni s'engager dans des industries qui leur sont d'ailleurs trop souvent funestes, c'est une nécessité de préparer, par de sages économies, des parts d'enfants qui ne soient pas trop en désaccord, s'il est possible, avec la fortune et avec la position dont ont joui les générations précédentes. Mais ici encore, il est des règles et des limites, et ce sont toujours les deux grandes autorités que j'ai alléguées qui vont nous les tracer. Oui, pour un motif aussi raisonnable, « je veux qu'il vous soit permis d'agrandir votre fortune, pourvu qu'en même temps vos aumônes grossissent à proportion, et que vous posiez pour principe qu'elles font une partie essentielle de votre état. Vous devez pourvoir vos enfants, oui ; mais à la condition de ne pas négliger les membres de Jésus-Christ. Si Dieu vous avait chargé d'une plus nombreuse famille, vous sauriez bien partager vos soins paternels entre tous les sujets dont elle serait composée. Or, regardez ce pauvre comme un enfant de surcroît dans votre maison. Excellente pratique, d'adopter les pauvres qui vous représentent Jésus-Christ, et de les considérer comme un membre de la famille ² ». « Vous prenez pour excuse le nombre de vos enfants, reprend à son tour Bossuet, traduisant presque mot à mot saint Augustin et saint Cyprien ; n'en avez-vous point quelqu'un qui soit

¹ BOURDALOUE, Sermon pour le 1^{er} vendredi de Carême. — ² *Ibid.*

décédé ? Ne le comptez-vous plus parmi les vôtres , depuis que Dieu l'a retiré dans son sein ? Pourquoi donc n'aurait-il pas son partage ? Vous avez une nombreuse famille , et vous dites que vos charges domestiques ne vous permettent pas de vous montrer libéral aux pauvres : *Atqui hoc ipso operari amplius debes, quo multorum pignorum pater es* : c'est ce qui vous impose l'obligation d'une charité plus abondante ; car vous avez plus de personnes pour lesquelles vous devez apaiser Dieu , plus de péchés à racheter , plus de consciences à nettoyer des fautes continuelles auxquelles notre fragilité est sujette et de tant de tentations auxquelles elle est exposée..... Si donc vous aimez vos enfants d'une charité vraiment paternelle , recommandez-les à Dieu par vos bonnes œuvres ; qu'il soit leur tuteur , leur curateur et leur protecteur : soyez le père des enfants de Dieu , afin que Dieu soit le Père de vos enfants¹. » Voilà le langage de la foi , N. T. C.-F. , et c'est aussi le langage de l'expérience. Nulle famille ne prospère davantage , et surtout ne prospère plus longtemps , en ce monde , que celle qui pratique largement l'aumône.

VIII. Enfin , il est un dernier prétexte dont notre irréflexion a fait trop souvent usage depuis quelque temps. « C'est à la puissance publique , dit-on , de venir au secours de l'indigence. » Loin de nous , N. T.-C. F. , que nous mettions dans nos discours autre chose que des éloges pour les mesures généreuses prises par la sagesse des magistrats préposés au gouvernement de notre pays ! La fin de tous les gouvernements de la terre , a dit Bossuet , c'est de rendre la vie commode et les peuples heureux. A plus forte raison , sont-ils tenus de contribuer à la subsistance des citoyens moins aisés par les moyens légitimes qui sont à leur disposition. Mais ce serait nous tromper grossièrement nous-mêmes , de croire que

¹ BOSSUET, 3^e Sermon pour le vendredi de la Compassion.

nous avons accompli le précepte évangélique de l'aumône quand une ordonnance administrative a prélevé sur les fonds de l'État, ou sur les ressources particulières d'une province ou d'une ville, une somme quelconque à répartir entre les pauvres pour leur rendre plus accessibles les aliments de première nécessité. Outre l'insuffisance bien démontrée de semblables secours, il est un point de la plus haute gravité qu'il importe de ne jamais perdre de vue ; c'est que la substitution absolue de l'aumône publique à l'aumône individuelle serait la destruction complète du christianisme, et l'atteinte la plus considérable au principe de la propriété. Le christianisme n'existe pas sans la charité ; et la distinction fondamentale entre la charité et la justice, c'est que la dette de justice est celle qui peut être exigée ou par le recours aux lois, ou par le recours à la force, selon les circonstances, tandis que la dette de la charité ne peut être commandée par aucun tribunal que par celui de Dieu et de la conscience. Or, si l'assistance à donner aux pauvres devient une des charges du fisc, dès lors l'assistance ne procède plus de la charité, mais de la justice, puisque la contribution fiscale est une dette rigoureuse des citoyens. Et l'histoire nous apprend, à cet égard, qu'un des plus grands malheurs qui puissent fondre sur une nation, c'est que la charité y perde son véritable caractère, et qu'une cruelle nécessité, résultant de l'affaiblissement de la foi religieuse et de la rareté de l'aumône volontaire, la dénature et la transforme en un impôt forcé. Car, dès lors, tout le plan providentiel de Dieu est renversé. L'aumône n'étant plus libre, ne procédant plus d'un mouvement du cœur, perd à peu près entièrement son mérite devant Dieu, et ne devient plus pour le riche le canal de la grâce divine et l'instrument le plus assuré du salut. Mais l'aumône ainsi faite cesse aussi d'être méritoire aux yeux de la plupart de ceux qui la reçoivent. Bientôt ils murmureront les mots de *droit à l'assistance*, de

droit au travail. Le lien d'amour qui rattachait le pauvre au riche étant rompu, tout sentiment de reconnaissance disparaît. La pauvreté devient une sorte de fonction publique, moins rétribuée que les autres, mais qui attend fièrement l'échéance de son traitement... Ah! N. T.-C. F., que de considérations n'aurions-nous pas à vous présenter à ce sujet! La prudence nous retient; mais réfléchissez-y, et vous verrez qu'en dehors du christianisme et de la charité qu'il prêche et qu'il inspire, bon gré mal gré, vous courez de mille manières à cet abîme du socialisme que vous redoutez tant. Laissez-nous donc vous prêcher l'aumône, et ne nous taxez point d'imprudence quand nous traitons ce sujet à notre manière, c'est-à-dire conformément aux doctrines de l'Évangile. Car, comment vous exhorterions-nous à donner, si nous ne reconnaissons en même temps votre droit à posséder? Quand nous vous excitons à la charité, nous vous demandons une offrande volontaire, et, par là même, nous sanctionnons vos titres sacrés de propriété. Il est vrai que l'indigent a un droit général sur les biens que la libéralité divine vous a départis; mais, en regard de ce droit indéfini, Dieu vous a donné à vous-mêmes un droit réel et absolu, un droit dans l'exercice duquel vous ne devez compte qu'à lui-même et vous ne relevez que de sa souveraine et éternelle justice. Voilà les principes inséparables de notre doctrine sur l'aumône. De grâce, que le sentiment de la conservation et le seul instinct de la propriété vous inspirent donc si bien désormais dans l'exercice spontané de la charité évangélique, que vous puissiez prévenir pour toujours l'horrible calamité de la taxe légale, vers laquelle la dureté d'un grand nombre de cœurs semble nous faire marcher à grands pas, et qui serait à la fois le renversement de la société chrétienne et l'anéantissement de vos plus chers intérêts.

IX. Élargissez donc vos cœurs, N. T.-C. F., dilatez vos

entrailles, ne demeurez pas insensibles à la voix de Dieu qui vous commande de secourir le pauvre qui est son enfant ; ne détournez pas la tête de l'indigent qui vous demande un morceau de pain pour apaiser sa faim, un morceau d'étoffe pour garantir du froid ses membres nus et transis, une pièce de monnaie pour payer le loyer du réduit qui l'abrite. L'aumône est toujours de précepte ; en tout temps, celui qui a beaucoup a dû donner beaucoup, et celui qui a peu a dû donner encore de bon cœur une portion du peu qu'il avait ; mais quand à l'obligation de l'aumône se joint celle de la pénitence, quand l'aumône est une expiation imposée à l'homme pour l'abus qu'il a fait des biens que Dieu lui avait donnés, oh ! alors, combien le devoir de l'aumône n'est-il pas plus strict et plus obligatoire ! En tout temps l'aumône est de précepte, parce que, même dans les années d'abondance, selon la parole de Jésus-Christ, il y aura toujours des pauvres parmi nous ; mais quand les temps sont durs, lorsque la terre avare ne paie plus que par une stérilité désolante les soins du laboureur, quand le prix du pain nécessaire à la nourriture d'une famille ne répond plus au salaire de l'ouvrier qui doit la nourrir, oh ! alors, l'aumône doit croître en proportion du besoin, le précepte oblige avec plus de rigueur, et toute interprétation qui tend à en atténuer la force devient une violation du précepte lui-même. En tout temps l'aumône est de précepte, parce que la providence divine doit toujours être visiblement représentée parmi les hommes, afin d'en être toujours bénie ; mais quand le nombre des malheureux qui l'invoquent se multiplie, quand leurs besoins croissent et s'étendent tous les jours, les instruments de cette providence, ceux entre les mains desquels elle a déposé ses trésors pour en être les dispensateurs, ne doivent-ils pas aussi multiplier leurs largesses et étendre leurs libéralités, afin que nulle part elle ne soit invoquée en vain ? Donnez donc, N. T.-C. F., donnez selon la

mesure de vos ressources et de votre avoir ; donnez non-seulement de votre superflu , mais votre superflu lui-même , qui est devenu le nécessaire du pauvre ; donnez cet excédent d'une table somptueuse , pâture souvent coupable d'un appétit satisfait ou d'un estomac dégoûté , et qui assouvrait la faim d'une famille tout entière ; donnez le prix de cette vanité inutile , de cette parure fastueuse , qui contrastent douloureusement avec les haillons ou avec la nudité de votre frère ; semez en œuvres de miséricorde cette épargne si péniblement amassée peut-être , si soigneusement cachée , que pouvait justifier à une autre époque une prévoyance ordinaire , mais que des nécessités pressantes réclament de votre charité. Ah ! faites l'aumône non-seulement pour arracher ce pauvre aux angoisses de la faim ; mais , comprenez bien ceci , pour sauver son âme. Donnez-lui , avec l'obole que vous déposez dans sa main , la vertu de patience et la force de la résignation ; donnez-lui une parcelle de ce temps qui sera peut-être pour lui le prix de l'éternité. L'Église demande pour les pécheurs , pour nous tous tant que nous sommes , l'espace de temps nécessaire pour faire une sérieuse pénitence ¹. En prolongeant la vie de ce malheureux , vous lui aurez peut-être fait don de ce jour marqué dans les décrets de Dieu , où il devait régler ses comptes avec la justice divine , l'apaiser par son repentir , assurer son salut , entrer en possession de l'éternelle félicité. Que vous dirons-nous encore ? Donnez , donnez à Jésus-Christ lui-même , qui est mort pour ce pauvre , et qui , faute d'un jour de vie , de pénitence et d'amour , allait perdre le prix de la rançon qu'il a payée pour lui. Mais , mon Frère , faites-vous aussi de cette manière l'aumône à vous-même , et préparez-vous des amis qui vous recevront dans les tabernacles éternels. Puisque vous devez survivre vous-même à votre mort,

¹ *Spatium veræ pœnitentiæ. Orat. Eccl.*

pourquoi ne voulez-vous pas hériter de quelque partie de vos biens? Or, vous ne jouirez dans l'autre vie que des trésors que vous aurez employés en œuvres de charité, que vous aurez placés là où ne pénètrent ni la rouille, ni la teigne, ni les voleurs, c'est-à-dire entre les mains sûres et fidèles de Celui qui a promis de récompenser jusqu'au verre d'eau froide donné en son nom.

A ces causes, etc.

VII

LETTRE

A M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES, RELATIVEMENT
AU DÉCRET QUI ORGANISE L'INSPECTION DE L'ÉTAT
DANS LES PENSIONNATS DES COUVENTS
ET MAISONS CLOITRÉES.

Poitiers, le 25 mars 1854.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Le décret du trente-et-un décembre, commenté par le rapport qui le précède et par la circulaire du vingt-six janvier qui pourvoit à son application, était de nature à nous causer le plus douloureux étonnement. C'est à la fois l'entreprise la plus considérable du pouvoir temporel sur le dernier débris de l'immunité ecclésiastique, et l'acte de défiance le plus nouveau et le plus immérité envers l'épiscopat et les maisons religieuses. Franchement, nous pouvons croire que la société avait d'autres dangers à conjurer en ce moment que ceux qui peuvent naître pour elle auprès des grilles; et les sentiments que le clergé n'a cessé de professer en France par rapport à la puissance civile semblaient de

nature à écarter de tels ombrages. Je ne crains pas de le dire à Votre Excellence, il sera éternellement regrettable que de pareilles mesures soient venues démentir hautement, dans les faits, le thème officiel de l'alliance définitive entre l'Église et l'Université, si souvent proclamée depuis quelque temps dans les discours.

Votre Excellence, dans sa lettre du vingt mars dernier, s'applique à atténuer autant que possible la portée du décret et de ses annexes. J'en suis pour ma part sincèrement reconnaissant. Toutefois je ne puis prendre sur moi de concourir directement en aucune manière à l'exécution d'une loi qui atteint l'Église dans ce qu'elle a de plus cher, l'intégrité de ses maisons religieuses, et qui blesse Dieu lui-même, j'ose l'affirmer, dans la prunelle de ses yeux.

Je saurai endurer dans le silence de la résignation et de la prière, et avec confiance dans la justice de Dieu, ce que ma conscience me permettra et ce que la prudence me commandera de subir. Je supplie Votre Excellence de trouver bon que je m'en tienne à ce rôle passif. Et qu'elle soit assurée que mon abstention sur ce point, commandée par le devoir, ne m'empêchera pas de rendre une entière justice, ni de conserver une juste gratitude au Gouvernement et à la personne de l'Empereur, qui a fait preuve, sur quelques autres points, d'un dévouement intelligent aux véritables intérêts de l'Église.

Agréé, etc.

VIII

LETTRE PASTORALE

QUI ORDONNE DES PRIÈRES A L'OCCASION DE LA GUERRE
ET DES NÉCESSITÉS PUBLIQUES.

(XVII AVRIL MDCCCLIV.)



MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS ,

Etant sur le point de commencer notre longue tournée pastorale, nous devons vous entretenir rapidement de ce qui va faire l'objet de cette lettre.

I. Vous le savez, Messieurs, voici qu'aux divers fléaux qui ont affligé notre pays une nouvelle calamité vient se surajouter, c'est la guerre, et la guerre avec des complications et dans des proportions qu'il n'est donné à personne jusqu'ici de pouvoir apprécier et mesurer. Nous ne commettrons pas la faute de nous engager dans de vains discours sur un tel sujet : la parole est à Dieu et aux événements. Pour nous, notre premier devoir envers la France, et le concours vraiment efficace que nous devons apporter à ses vaillants soldats, c'est de nous appliquer à désarmer le Seigneur, justement irrité par le criminel usage que nous avons fait, en

mille manières , d'une des plus longues paix qui soient enregistrées dans les annales du monde. C'est pourquoi, Messieurs et chers Coopérateurs , prêchons avec plus de force que jamais à nos peuples la nécessité de la pénitence et de la conversion ; travaillons au rétablissement des mœurs publiques et des habitudes chrétiennes ; ne négligeons rien pour faire revivre l'observation des saints jours et la fréquentation des sacrements ; enfin, préparons à notre manière des succès que Dieu ne refusera point à la France si elle s'en montre digne, et ne cessons de faire monter vers le ciel nos supplications et nos vœux pour le triomphe de tant et de si précieux intérêts de la religion et de la patrie.

Et comme, dans toutes les grandes phases par lesquelles Dieu fait passer le monde politique , ses principaux desseins se rapportent à son Église, et qu'à ce titre la principale influence, en de telles conjonctures, doit toujours émaner de la papauté, seule autorité placée dans une région assez haute et assez sereine pour dominer tous les points de vue particuliers et n'envisager les choses qu'avec l'œil de Dieu lui-même; pénétrés de ces sentiments, nous adresserons chaque jour nos prières au pasteur invisible de l'Église, Jésus-Christ, afin que dans un moment si solennel et si décisif, et en face d'éventualités dont la portée est incalculable, il couvre de son assistance la plus particulière le pieux et digne pontife qu'il a préposé au soin de la chrétienté entière et au gouvernement spirituel de l'orient comme de l'occident. Puisse le résultat définitif des longues luttes qui se préparent se résumer avant la fin de ce siècle dans ces deux lignes : l'Asie devenue chrétienne par le concours de toutes les puissances de l'Europe, redevenues elles-mêmes catholiques sous le sceptre religieux des successeurs de Pierre !

II. Nous savons que l'on se préoccupe déjà de toutes parts des inconvénients que peut avoir , pour les divers produits de la campagne , la sécheresse prolongée et presque inouïe

dont nous sommes témoins. Qui peut dire , en effet , toutes les infortunes que traînerait à sa suite une nouvelle pénurie de grains et de denrées qui s'ajouterait à celle de l'année précédente ? En présence de ces légitimes appréhensions , nous vous prions , Messieurs et chers Coopérateurs , de rappeler aux fidèles que notre mère la sainte Église , dans sa haute prévoyance , a institué des pratiques de piété et de pénitence , des supplications solennelles et périodiques pour la prospérité des biens de la terre : vous comprenez qu'il s'agit des jeûnes des Quatre-Temps , de l'abstinence et des processions de la fête de saint Marc et des Rogations. Assurément , nous nous montrerons toujours disposé à indiquer des prières extraordinaires pour toutes les nécessités temporelles qui se présentent ; mais nous n'osons pas dire que Dieu se montrera toujours disposé à les exaucer , si les institutions vénérables de son Église sont repoussées avec dédain et ses salutaires injonctions violées. Exhorte donc tout particulièrement vos paroissiens à ne point laisser passer inaperçues , cette année , ces bienfaisantes observances dont l'abandon , devenu trop général , est peut-être une des causes de la rigueur avec laquelle nous sommes traités par le souverain dispensateur de tous les dons.

A ces causes, etc.

IX

ALLOCUTION

PRONONCÉE APRÈS LA CONSÉCRATION DE LA NOUVELLE ÉGLISE DES JÉSUITES

A POITIERS, XX JUIN MDCCCLIV.



NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. C'est notre vénérable frère d'Angoulême qui vous distribuera, dans un instant, le pain de la parole évangélique, autant qu'il est possible de le faire après de si longues solennités. Deux mots seulement jailliront de mon cœur sur mes lèvres.

Dieu soit béni, nos très-chers Frères, d'avoir rendu à la Compagnie de Jésus au milieu de nous un temple dont nous puissions encore nous glorifier ! Parmi les grâces innombrables qui ont été faites au diocèse et à la cité d'Hilaire, j'aime à placer au premier rang la présence presque continue des enfants de saint Ignace sur cette terre bénie. Présent inestimable fait par le grand Henri à la ville de Poitiers, ils payèrent d'abord pendant plus de cent soixante ans l'hospitalité qu'ils y reçurent, les sympathies généreuses et non interrompues qu'ils y trouvèrent, par des bienfaits sans

nombre , en tête desquels sans doute il faut nommer l'éducation religieuse de plusieurs générations consécutives. Mais, n'est-il pas permis de rappeler aussi qu'ils enrichirent la cité d'un monument admirable , lequel , pour être conforme aux idées d'une époque qui laissait à désirer en fait d'art , n'en demeure pas moins un légitime objet d'admiration pour tous ceux qui le visitent , et de complaisance pour ceux que les vicissitudes des choses en ont rendus possesseurs ? Plus tard , quand la Société de Jésus reparut en France après le cataclysme qui n'avait pas tardé à suivre sa suppression , une des cités du diocèse , Montmorillon , redevint le théâtre de ses travaux et l'heureux témoin de son dévouement et de ses succès dans la formation de la jeunesse. Enfin , de nouveaux coups étant venus fondre sur ces habiles éducateurs de l'enfance , le vénérable pontife qui régissait l'Église d'Hilaire eut bientôt à cœur de leur préparer un tranquille abri au sein de la cité , et d'assurer ainsi à ses successeurs de précieux auxiliaires toujours prêts pour toutes les œuvres les plus saintes.

C'est cette humble résidence , aujourd'hui agrandie , que nous venons d'inaugurer plus solennellement par la consécration de cette vaste et gracieuse église , qui attestera l'imprenable fécondité de cet institut , lequel , comme l'essaim d'abeilles , recommence paisiblement , sans regret et sans colère , une ruche nouvelle à côté de celle qu'on vient de lui soustraire.

Jouissez en paix de celle-ci , mes Révérends Pères , et accomplissez-y toutes les œuvres de sanctification qui vous sont confiées , et qui sont assurément conciliables avec la prospérité des paroisses qui vous entourent. Plus vous formerez ici de vrais chrétiens , plus les temples de la cité seront remplis d'adorateurs assidus. Car un de vos soins les plus constants sera toujours de faire aimer et goûter aux fidèles ces beaux et touchants offices de l'Église , qui sont comme le

fond de la pratique religieuse, et qui ne se célèbrent pas chez vous. Ah ! mes bien chers Pères, que le Seigneur exauce le vœu qu'exprimait tout à l'heure la sainte Église par ma bouche : « Que le titre de cette église soit perpétuel, et que sa destination soit inviolable ! » Nous voulons que vous ne la quittiez jamais, et nous demandons à Dieu qu'il écarte de nos têtes les malheurs qui sont toujours réservés à l'injustice et à l'ingratitude des nations.

II. Nous ferons ici une profession solennelle de nos sentiments à ce sujet, mes Frères. Nous aimons les ordres religieux, et n'ayant pas eu le bonheur d'en faire partie, nous voulons du moins leur appartenir par notre sympathie et notre dévouement. A Dieu ne plaise, sans doute, que nous amoindrissions jamais les droits et les prérogatives de la sainte hiérarchie à laquelle nous appartenons ! Mais nous abandonnerions l'une des plus grandes traditions de l'épiscopat catholique, si nous désapprenions d'aimer et d'estimer ce que nos plus illustres devanciers ont eu en si grande estime ; nous serions coupables de trahison envers l'Église, si nous cessions de chérir et de protéger ces phalanges auxiliaires dont elle a reçu tant de services, et auxquelles elle a octroyé de justes et légitimes privilèges ; enfin nous serions infidèles à l'Évangile, si nous ne favorisions de toutes nos forces la pratique de ses plus hauts conseils.

Que d'autres, aux vues étroites, se préoccupent exclusivement de détails et d'inconvénients ; pour nous, c'est un ensemble d'avantages qui nous frappe et que nous aimons à proclamer. Nous vous aimons donc, mes bien chers Pères, et nous sommes heureux que notre peuple vous aime, vous et cette autre famille monastique plus ancienne, que nous avons eu la consolation de rétablir près de nous. Puissé-je mériter devant Dieu et devant les hommes ce témoignage rendu par l'histoire à l'un des pontifes des anciens temps

dont la vie et les exemples sont souvent l'objet de mon étude, à l'évêque de Chartres, saint Fulbert, issu de cette Église de Poitiers ! « S'il ne fut pas moine lui-même, dit sa légende, du moins, il fut le meilleur ami et le plus chaud protecteur de l'ordre monastique » : *Ipseque, si non monachus, at certe monachorum perquam studiosus, ac in eos optime affectus fuit*¹.

¹ Offic. propr. Eccl. Pictav., ad diem x april.

X

ÉLOGE DE LA B. GERMAINE COUSIN

BERGÈRE

PRONONCÉ A LA FÊTE DE SA BÉATIFICATION, A PIBRAC,

LE XXIII JUILLET MDCCCLIV.

*Stellæ vocatæ sunt et dixerunt : Adsumus, et
luxerunt ei cum jucunditate qui fecit illas.*

Les étoiles ont été appelées et elles ont dit :
Nous voici, et elles ont pris plaisir à briller pour
obéir à celui qui les a faites.

(Baruch., III, 35.)

MONSEIGNEUR ¹,

I. L'éloquent évêque de Nysse ouvrait un de ses discours par ces mots : • D'où vient cette affluence de chrétiens de tout âge et de toute condition, accourus aujourd'hui des cités et des campagnes ?... Et non-seulement aujourd'hui ; car , bien que ces solennités aient un caractère particulier , le spectacle qu'elles offrent n'a rien d'inaccoutumé, et la voie publique qui aboutit ici , semblable au sentier des fourmis , est sans cesse sillonnée par des pèlerins diligents qui se croi-

¹ S. G. Mgr l'archevêque de Toulouse. — Était présent Mgr l'évêque de Limoges.

sent, et dont les uns arrivent tandis que les autres se retirent pour leur faire place... Est-ce donc vers la demeure de quelque César que se porte tout ce mouvement ? Non , c'est vers le tombeau d'un juste...¹ » Et nous disons, nous, mes Frères, c'est vers le tombeau d'une humble bergère , d'une bergère qui vient de remplir le monde entier de la renommée de ses vertus et de ses miracles. Rome déjà et Toulouse ont célébré son apothéose avec un éclat impossible à reproduire ; mais, si plus de pompes ont été déployées ailleurs, ici seront répandues plus de grâces , et la simplicité champêtre de la fête la mettra plus en rapport avec celle qui en est l'héroïne. Pour nous, nous l'avouons , c'est vers Pibrac que nous avons aimé à diriger nos pas ; car, quand il s'agit de Germaine, c'est Pibrac « qui est l'objet de notre prédilection ² ». C'est pourquoi , répétant ce que saint Jean Chrysostôme disait à Flavien, un jour que celui-ci l'avait chargé d'évangéliser son peuple, assemblé dans la campagne d'Antioche , auprès du tombeau de la sainte martyre Droside , « nous remercierons d'abord ce pontife, à l'âme généreuse , qui nous a permis de nous associer à lui , et qui nous a conduits ici , précédés en quelque sorte de la bienheureuse vierge Germaine, qui nous montrait gracieusement la route » : *Propterea nimirum et generosum hunc patrem laudo quod... nos huc eduxerit, præcedente nos et viam monstrante beata Droside cujus memoriam celebramus*³.

Dieu le sait, M. T.-C. F., nous voulions venir ici nous cacher dans la foule, et placer silencieusement sous les yeux

¹ Etsi enim anniversariis feriis hunc diem celebramus : at nunquam cessat studiose advenientium multitudo, ac formicarum similitudinem servat ea quæ huc pertinet via publica, cum alii quidem ascendant, alii vero venientibus cedant..., etc. De S. Theod.

² Quam ob causam hunc præ cæteris omnibus locum diligo. — S. Joann. Chrys. de S. Droside, 1, 2.

³ S. Joann. Chrys. de S. Droside, 1, 2.

de votre puissante thaumaturge nos besoins et ceux de notre peuple. Mais puisqu'on nous a demandé quelques paroles à la gloire de Germaine, nous obéirons à ce désir en toute simplicité, encore bien que tout ait été dit déjà avec plus d'éloquence et de savoir que vous n'en pouvez attendre de nous.

II. Si les saints n'apparaissent pas fortuitement sur la scène de ce monde, ce n'est pas non plus le hasard qui, après leur mort, détermine l'époque de leur glorification. Dans le ciel des élus, ainsi qu'au firmament visible, c'est sur un signal du Très-Haut que les étoiles, longtemps cachées et comme endormies dans un point reculé de l'espace, accourent en criant : « Nous voici », et qu'elles commencent de briller pour obéir à Celui qui les a faites : *Stellæ vocatæ sunt, et dixerunt : Adsumus, et luxerunt ei cum jucunditate qui fecit illas*¹. Des rapports secrets et permanents ont été établis entre l'Église triomphante et l'Église militante; et quand Dieu nous destine de nouveaux combats sur la terre, presque toujours il nous montre de nouveaux alliés et de puissants défenseurs dans les cieux : *De cælo dimicatum est contru eos. Stellæ manentes in ordine et cursu suo adversus Sisaram pugnaverunt*².

Permettez que je signale, par deux ou trois traits contemporains, cette harmonie merveilleuse, cette corrélation frappante entre les mouvements qui s'accomplissent ici-bas, et les astres nouveaux qui rayonnent au cycle divin de l'Église.

III. Par exemple, au moment où la patience divine est à bout, fatiguée par mille ans de perfidie, de rébellion et d'ingratitude de la part des races orientales, lesquelles, après s'être opiniâtrément soustraites à la douce et généreuse autorité du père que Dieu leur a donné en occident, n'aspirent plus qu'à se courber servilement sous la verge du maître qui

¹ Baruch, III, 35. — ² Judic., v, 20.

leur est né des flancs de l'aiglon ; au moment , dis-je , où le Seigneur Dieu des armées, jetant dans son creuset les éléments les plus hétérogènes, et se forgeant un faisceau d'armes étonnées du prodige qui les accouple dans sa main, s'avance avec ses bataillons si disparates, prêt à verser le feu de son courroux, et peut-être aussi celui de son amour, sur tous ces peuples abâtardis par qui la tunique de son Fils est sacrilègement divisée en deux parts, et le giron de son Église privé de toute une moitié de la famille : eh bien ! à ce moment-là même, malgré mille obstacles et mille menaces, Bobola, le martyr des Cosaques, la victime des hordes schismatiques qui ont inventé pour son supplice des raffinements de torture inconnus de Néron et de Dioclétien, Bobola, secouant l'obscurité dans laquelle sa cause languissait depuis un siècle, et prenant solennellement place sur nos autels : je vous le demande, M. T.-C. F., vous tous qui croyez en une providence qui régit le monde, et surtout qui conduit avec un soin plus divin, s'il est possible, les choses de l'ordre religieux et surnaturel, ne voyez-vous là qu'une coïncidence fortuite ? N'admirez-vous pas avec moi comment, sur l'appel du chef de l'Église, qui, de cette façon du moins, s'est mis à la tête d'une expédition que les dissidences religieuses de l'occident ne lui permettaient plus de diriger comme autrefois, cette étoile cachée est venue dire : « Me voici », et se faire en quelque sorte la colonne lumineuse de nos phalanges pour les conduire à la victoire ? *Stellæ vocatæ sunt et dixerunt : Adsumus... Stellæ manentes in ordine et cursu suo, adversus Sisaram pugnaverunt.*

IV. Mais j'ai hâte d'ajouter aussi : Quand les nations chrétiennes, après douze siècles de combats acharnés contre l'impiété musulmane, ont tellement affaibli et circonscrit l'héritage du faux prophète qu'il ne subsiste plus que par leur condescendance, ou plutôt qu'elles sont réduites à lui prolonger elles-mêmes un reste de vie pour maintenir un

équilibre politique d'où l'Europe actuelle fait dépendre son repos ; au moment où la France catholique , par un contact qui ne peut tarder d'exercer une influence profonde, par des services qui ne manqueront pas de constituer des droits , acquiert sur l'empire de Mahomet des avantages plus précieux que ceux de la victoire, et rend à tout jamais inexcusables, s'ils osaient encore se produire, les féroces attentats de l'islamisme contre la liberté et la dignité des chrétiens ; tout à coup, sur une terre musulmane devenue française, dans les assises des fondations d'un des forts d'Alger, Géronimo, le Maure converti, brisant le bloc de ciment et de chaux qui scellait son impénétrable prison, déchirant le linceul de sable et d'argile dont l'implacable fanatisme des sectateurs du Coran l'avait enveloppé tout vivant, en haine de la foi chrétienne, et le squelette entier du martyr se redressant, avec l'empreinte de ses traits fidèlement conservée, pour étaler les preuves saisissantes de son identité aux regards attendris de cette même armée qui s'apprête à porter secours aux Turcs, tandis que l'évêque d'Alger ira déférer la cause de leur victime à Rome : en vérité, M. T.-C. F., est-ce là seulement un jeu du hasard ? Et ne prévoyez-vous pas, après quelques années écoulées (car la providence a ses sages lenteurs et ses haltes nécessaires dans le gouvernement du monde, comme l'Église dans ses procédures canoniques), n'entrevoiez-vous pas, dans un avenir prochain, avec le dénouement de la cause du vénérable Géronimo, d'autres solutions dont l'invention presque miraculeuse de sa dépouille est l'heureux présage ? Non, ce flambeau, si longtemps enseveli dans une nuit obscure, n'a pas été évoqué en vain, au commencement de cette guerre, des profondeurs de la muraille qui le recélait ; et sa lumière ne nous arrive pas sans un ordre d'en haut à l'entrée de cette seconde moitié d'un siècle avant la fin duquel il a été annoncé que la messe serait chantée à Sainte-Sophie : *Stellæ vocatæ sunt et dixerunt :*

Adsumus, et luxerunt ei cum jucunditate qui fecit illas.

V. Enfin, si je porte mes regards seulement à quelques années derrière nous, alors que de violentes tempêtes, soulevées par les intérêts et les passions peut-être, mais contenues et dirigées par la main de Dieu, produisaient, entre autres conséquences, celle de l'affranchissement général et définitif de nos frères dans toutes nos possessions d'outre-mer; tandis que l'Église romaine, qui, durant tout le cours des siècles, n'avait cessé de poursuivre ce résultat avec tous les ménagements que son esprit de prudence et de justice savait mêler à l'ardeur de son zèle et de sa charité, s'appliquait à le féconder, à le sanctifier, en fondant des évêchés au sein de ces populations nouvellement affranchies; à cet instant solennel et décisif, Pierre Claver, le héros de Carthagène, l'apôtre des nègres, l'homme que sa charité avait fait l'esclave des esclaves, recevant des mains de l'Église la palme des bienheureux, devenant un objet de culte pour ceux à la cause desquels il avait héroïquement consacré toute sa vie, et montant sur l'autel comme dans une nouvelle chaire pour prêcher avec plus de succès à ses enfants émancipés la modération dans le triomphe, le sage exercice de la liberté, l'amour persévérant du travail dans leur condition nouvelle : dites-le-moi, M. T.-C. F., n'y a-t-il pas là encore un à-propos providentiel et divin ? Ne vous semble-t-il pas que cette étoile aussi a envoyé ses rayons lumineux vers nous, d'après un commandement de Celui qui conduit et gouverne les révolutions de la terre, comme il dirige le cours des astres ? *Stellæ vocatæ sunt, et dixerunt : Adsumus, et luxerunt ei cum jucunditate qui fecit illas.*

Je pourrais prolonger cette énumération des divines correspondances entre l'histoire des nouveaux saints et les grands événements accomplis ou imminents de notre époque. En particulier, s'il m'était permis de lever un moment mon front par-dessus la cime tremblante de vos Pyrénées,

après avoir contemplé l'état religieux et moral de toute la péninsule et de ses dépendances lointaines, j'aimerais à jeter jusqu'aux frontières lusitaniennes, avec le nom récemment glorifié du jésuite et du martyr Britto, l'expression de ma douleur, de mes souhaits et de mes espérances. Mais ce préambule vous a déjà semblé long, et il est temps d'introduire la figure de notre douce bergère dans cet encadrement, où vous vous demandez, peut-être avec quelque inquiétude, comment elle peut être amenée.

VI. Rassurez-vous, M. T.-C. F. ; quand j'entreprends de rattacher l'humble Germaine aux intérêts les plus élevés de notre situation sociale, je suis garanti du paradoxe par la parole inspirée de deux papes. Leur langage prouve trop directement ma proposition pour que je ne le cite pas textuellement ; les témoins auriculaires sont ici, et ils ne me donneront pas de démenti.

« J'ai étudié cette cause », disait le pape Grégoire XVI, qui ne l'avait pas accueillie favorablement tout d'abord, « j'ai étudié la cause de Germaine Cousin, je la connais, et « je la trouve *admirable*. Quand on songe que cette pauvre « fille a passé toute sa vie en butte à la haine et aux conti-
« nuelles persécutions d'une marâtre, qu'elle a supporté ces
« mauvais traitements avec une patience qui ne s'est jamais
« démentie... » Et la pensée de Grégoire XVI s'est complétée par celle de Pie IX. « Ce qui augmente la satisfaction que
« j'éprouve du triomphe de cette humble bergère », disait-il dans une circonstance solennelle, « c'est de penser que Dieu
« n'exalte point ainsi, sans des desseins de miséricorde, une
« faible et pauvre enfant. Il veut donner à notre siècle les
« enseignements dont il a le plus besoin. En effet, dans un
« temps où tout le monde court après la fortune, le plaisir
« et l'élévation, rien n'est plus nécessaire que de proposer à
« notre culte et à notre imitation une vie sanctifiée dans la
« pauvreté, dans la souffrance et dans l'abjection. A un

« siècle égaré par de vains systèmes de philosophie et de science, il fallait opposer la vraie sagesse et la vraie science, que Germaine Cousin avait apprises au pied de la croix, et dont les leçons l'avaient conduite à la plus sublime perfection et au triomphe le plus éclatant. » M. F., un langage aussi substantiel ne demande qu'à être développé, et c'est à cela que se réduira notre tâche. Les évêques sont heureux quand ils ont la parole des papes pour thème de leurs discours.

VII. Oui, par l'exaltation de Germaine Cousin, le Dieu tout-puissant a voulu nous donner un double enseignement dont notre siècle a le plus grand besoin. Le vice dominant de notre société, c'est le désir effréné de paraître et de jouir. On le dit tout autour de nous, et ceux qui ont été le plus atteints de ce mal dans le passé sont les plus éloquents à se plaindre de ses progrès, qui leur portent ombrage et troublent leur sécurité. « Nul n'est plus satisfait de la condition dans laquelle il est né ; le *déclassement* (l'Église n'eût pas trouvé ce mot ; il appartient au vocabulaire récent du vieux libéralisme alarmé), le *déclassement* prend des proportions effrayantes ; la vie paisible des champs est dédaignée, et la noble simplicité de la chaumière rustique est abandonnée pour les ignobles bas-fonds de la cité, d'où sortent à tout instant d'affreux complots contre l'ordre public. » Assurément, M. F., ce tableau n'est que fidèle. Or, c'est en de telles conjonctures que le premier nom français inséré par l'Église dans ses diptyques depuis le commencement du siècle est le nom d'une bergère obscure. Née sous un toit modeste, qui abritait encore, ce semble, quelque aisance et quelque joie pour les autres, elle ne connut pour elle-même que le dénuement et la contradiction. Sa vie, abrégée par la souffrance et la misère, s'écoula tout entière sous l'horizon restreint qui s'étend de cette prairie à ces forêts, de ce ruisseau à cette église. Et c'est dans cet espace borné

que Germaine, ennoblissant ses préoccupations vulgaires par les vues de la foi et les sentiments de la piété, sanctifiant ses malheurs par la résignation, a mérité pour une éternité entière les récompenses et les joies de la vie céleste, et pour le reste des siècles une gloire temporelle plus éclatante et plus flatteuse que toutes les distinctions terrestres qui peuvent s'attacher à la mémoire des hommes. Je vous le demande, M. F., n'est-ce pas là un premier enseignement plein d'opportunité, et l'Église pouvait-elle nous présenter un exemple mieux assorti aux nécessités du moment ?

VIII. Mais si la cupidité, l'égoïsme, la soif de l'argent, des emplois, des honneurs et des plaisirs, forment le trait le plus saillant de nos mœurs actuelles, il faut le dire pourtant, ces maux ne sont que la conséquence d'un autre mal qui en est le principe. Impossible que la morale publique ne s'altère profondément, quand la doctrine elle-même est défigurée. La doctrine trop souvent impuissante à réprimer les passions, alors qu'elle est enseignée dans toute sa force et sa pureté, comment n'enfanterait-elle pas des monstres de corruption lorsqu'elle devient l'auxiliaire et la complice des plus mauvais penchants de la nature, que dis-je ? lorsqu'elle se fait l'humble servante et l'ignoble pourvoyeuse des appétits les plus grossiers de la chair ? Or, M. T.-C. F., vous savez et l'histoire dira comment toutes les criminelles erreurs de l'hérésie du xvi^e siècle et de la fausse philosophie du xviii^e siècle, amalgamées et combinées avec les principes les plus avancés de la Révolution et de l'anarchie, et réduites en corps d'enseignement public, étaient devenues, pendant quarante ans, la triste pâture de presque toutes les intelligences. L'orgueil humain avait solennellement prononcé la déchéance de la religion chrétienne, et marqué le terme prochain de son trépas. La philosophie allait supplanter l'Évangile ; l'État, dispensateur de toute instruction, allait être substitué à l'Église ; et le sacerdoce laïque allait

remplir à son tour le ministère spirituel des âmes, à la place du vieux sacerdoce à qui le Christ avait dit : Allez et enseignez. Nous en étions arrivés à cet excès de délire, quand un coup de tonnerre se fit entendre, qui dérangerait la conspiration ourdie par l'impiété savante et philosophe, et dispersa pour un moment les conjurés. Puisse la trame interrompue de leurs manœuvres n'être pas déjà reprise ! Mais, quoi qu'il en soit, c'est au moment où la coalition rationaliste, déconcertée par les conséquences sociales de ses théories, se débat péniblement sous l'anathème que lui jettent non pas seulement les esprits sages et élevés qui se préoccupent de la vérité pour elle-même, mais encore les hommes pratiques et conservateurs qui ont vu avec effroi de quelle manière les mauvaises doctrines peuvent descendre de la tête aux bras et se traduire en violences et en spoliations de tout genre ; c'est à cette heure-là même, qu'en face de la fausse science et de la fausse philosophie abattues et humiliées, le Seigneur nous montre le triomphe le plus éclatant de la vraie sagesse et de la vraie science étudiées au pied du crucifix. Notre bergère, vous le savez, M. F., n'a jamais fréquenté d'autres leçons que celles de la religion. L'Église, sa mère, fut aussi sa seule nourrice et n'eut point à lui faire rejeter le lait malsain de l'étrangère. Tout enseignement émana pour elle du catéchisme et des homélies de son pasteur. Jamais aucune influence séculière n'intervint dans l'affaire de son éducation. Disciple du divin Maître, Germaine Cousin, je l'avoue, n'eut pas un grain de philosophie humaine, pas un atome de littérature ; et, dans la procédure de sa béatification, le procès des écrits, qui serait un écueil si redoutable pour la plupart des hommes de ce temps, a été complètement nul. On se demande si Germaine savait lire, et tout porte à croire que, de l'alphabet, elle ne connut jamais que le signe placé par nos pères au frontispice de l'abécédaire chrétien : je veux dire la *Croix de Dieu*. Mais ce

qu'elle apprit, sous l'empire de la grâce divine, à l'école de cette croix du Sauveur et à celle des secrètes inspirations de l'Esprit-Saint lui tint lieu de toutes les autres connaissances. Son ignorance fut si savante, sa simplicité si éclairée, aux yeux de Dieu, que, non content de lui donner dans les cieux l'auréole des élus, il a voulu glorifier son tombeau depuis deux siècles par une série non interrompue de miracles, et couronner enfin sa tête du nimbe radieux par lequel l'Église signale juridiquement la sainteté de ses enfants. Et tandis que les systèmes philosophiques qui étaient le plus en crédit naguère sont devenus l'objet de l'indifférence ou du mépris, et que de vieux écrits célèbres, désormais jugés, s'exercent à reconquérir l'attention et la faveur publiques en se rajèunissant sous des formules semi-chrétiennes dans lesquelles le mot propre et concluant de l'orthodoxie est toujours omis; tandis que « tous les fabricateurs d'erreurs s'en sont allés dans la confusion ¹ », et qu'ils recueillent avec découragement, pour les rajuster bien ou mal, les pièces éparses de leurs vieilles machines de guerre contre l'Église; voici que le Tout-Puissant s'est armé de ce sarcasme et de cette ironie dont il use quelquefois envers le savoir impie et moqueur : *Ego quoque ridebo et subsannabo* ². Voici que, sous les regards de toutes ces déités philosophiques renversées de leur piédestal et couchées dans la poussière, un autel se dresse pour une pauvre fille des champs, qui n'a connu et pratiqué que la doctrine chrétienne; voici que son image est placée dans les temples; voici que son nom est inséré à perpétuité au calendrier de tout le peuple chrétien; voici qu'un jour de l'année est assigné pour ramener périodiquement sa fête; voici que Rome, la mère patrie de tous les enfants de

¹ Confusi sunt et erubuerunt omnes; simul in confusionem abierunt fabricatores errorum. Is., XLV, 16.

² Prov., 1, 26.

Dieu , voici que Toulouse , la métropole de la contrée qui lui donna le jour , célèbrent en son honneur , deux cent cinquante ans après sa mort , des solennités que les princes auraient peine à obtenir de leur vivant ; voici enfin que Pibrac , Pibrac , l'heureuse paroisse qui la vit naître et dont elle fut l'ornement pendant sa vie , acquiert par son tombeau une importance , une célébrité , qui dureront autant que la terre. Ici , M. F. , ne voulez-vous pas entendre une parole du grand apôtre : « Dieu a choisi ce qui est insensé
« selon le monde pour confondre les sages : *Quæ stulta sunt*
« *mundi elegit Deus , ut confundat sapientes* ; il a choisi ce
« qui est infirme pour confondre ce qui est fort : *et infirma*
« *mundi , ut confundat fortia* ; enfin , il a pris ce qui est
« obscur et méprisable , ou plutôt ce qui n'est pas , pour
« détruire ce qui est : *et ignobilia mundi et contemptibilia* ,
« *et ea quæ non sunt , ut ea quæ sunt destrueret* ; afin qu'au-
« cune chair » (le mot est bien juste ; car , chez la plupart des sages de ce temps , l'esprit , c'était encore la *chair* , et le spiritualisme qu'ils se glorifiaient d'avoir rétabli se confondait par mille endroits avec le naturalisme le plus grossier),
« afin qu'aucune chair ne se glorifie en sa présence : *ut non*
« *glorietur omnis caro in conspectu ejus*¹. » Et ne voulez-vous pas aussi que je répète la parole des saints pontifes ? « La
« cause de Germaine , elle est admirable..... Par elle Dieu
« veut donner à notre époque les enseignements dont elle a
« le plus besoin... A un siècle égaré par de vains systèmes
« de philosophie et de science , il fallait opposer la vraie
« sagesse et la vraie science , que Germaine Cousin avait
« apprises au pied de la croix , et dont les leçons l'avaient
« conduite à la plus sublime perfection et au triomphe le
« plus éclatant. » Enfin , appliquant à Germaine la parole de mon texte , et considérant que sa béatification , long-

¹ I Corinth., I , 28, 29.

temps et mystérieusement retardée, a été comme miraculeusement accélérée quand a sonné l'heure fixée par les décrets d'en haut, ne dirai-je pas que cette gracieuse étoile, placée depuis deux siècles et demi au firmament, mais voilée encore pour nos yeux, est venue, à point nommé, sur l'ordre du Seigneur, répondre : « Me voici », et verser sa douce et consolante lumière sur les événements les plus significatifs de notre temps : *Stellæ vocatæ sunt, et dixerunt : Adsumus, et luxerunt ei cum jucunditate qui fecit illas.*

IX. Mes Frères, dans ce transport universel qui a salué le triomphe de la bienheureuse Germaine, on a remarqué de toutes parts l'émotion et la joie des humbles, des petits, de ceux que l'on appelle *le peuple*. Et certes, il en devait être ainsi. Car si Germaine est désormais une des gloires de la France, elle est surtout un titre d'honneur pour *le peuple*. Il reste en France, je veux le dire, il reste dans nos cités, il reste dans nos hameaux, un *peuple* vraiment digne de ce noble nom, un *peuple* chez qui l'esprit chrétien et l'esprit français sont plus vivaces peut-être que dans aucune autre condition de la société. Sans doute, le vent des nouveautés qui avait atteint les grandes races au temps de la Réforme, et le souffle non moins impur qui a perverti plus tard les races moyennes, ont laissé dans une partie des classes plus humbles des traces désolantes de leur passage. Mais, quelque étendus que soient ces ravages, il est demeuré, par la grâce de Dieu, après les crises du xvi^e siècle, un *peuple* qui n'a point trahi sa religion et sa foi, un *peuple* attaché au catholicisme par le fond des entrailles et plein d'horreur pour l'hérésie : c'est du sein de ce *peuple* qu'est issue Germaine Cousin. Et il est resté aussi au xix^e siècle un *peuple* qui a traversé toutes les révolutions sans se laisser corrompre ; un *peuple* chez qui la fibre religieuse et la fibre nationale sont plus sensibles qu'on ne peut dire ; un *peuple* dans les rangs duquel l'Église recrute presque tous ses prêtres et ses missionnaires, et la patrie ses

meilleurs soldats; et c'est ce *peuple* qui a tressailli, qui a bondi de joie et d'amour en contemplant les traits de Germaine Cousin. Il s'est dit qu'après tout, son partage, même en ce monde, n'est pas si mauvais; et que s'il a laissé passer à d'autres des biens et des avantages que, lui aussi, dans le pêle-mêle des révolutions, il eût pu convoiter et obtenir peut-être, c'a été pour conserver d'autres biens qui conduisent à une gloire plus haute et plus durable. Oui, dans la personne de Germaine, ce *peuple*, le vrai peuple de France, s'est senti ennobli, glorifié; car Germaine, fille du *peuple*, c'est la chair de sa chair et l'os de ses os. Aussi, aujourd'hui encore, voyez son affluence, voyez son élan et son bonheur; entendez ses chants qui commencent avant l'aurore et se prolongent jusque dans la nuit. Et ne nous a-t-on pas dit, M. F., que, dans vos grandes solennités de Toulouse, alors que votre cité, animée d'un enthousiasme unanime, se montrait digne d'elle-même et de sa vieille renommée de piété, ce furent néanmoins les plus humbles demeures du peuple qui voulurent devancer et presque surpasser toutes les autres par leurs décorations, et que, pour rendre hommage à la bienheureuse Germaine, par un touchant et gracieux retour, le pauvre et le mendiant avaient fait aussi leur miracle, et changé leur pain en fleurs et en lumières?

X. Mais il est d'autres pieux asiles qui se sont épris des plus vives sympathies pour la nouvelle béatifiée; et quoique le culte public de la Bienheureuse soit, à certains égards, le privilège du diocèse qui l'a donnée au monde, toutefois, sur divers points de la France, on a vu des communautés de vierges consacrées à l'éducation des enfants et au soin des pauvres solliciter et obtenir la faveur liturgique de célébrer la fête de Germaine. C'est ici, M. F., que je veux m'attacher à un dernier aperçu sur les circonstances remarquables dans lesquelles notre bergère a été offerte à la vénération du monde.

Dans une occasion solennelle, ma faible voix a osé retentir pour payer un tribut d'hommages mérités à la femme française de notre siècle, dont la glorification me semblait ressortir de celle de l'illustre gauloise Theudosie, rapportée providentiellement de Rome dans sa cité natale. Aujourd'hui la justice me commande d'acquitter une dette plus particulière. Accordez-moi un dernier moment d'attention.

Des femmes qui se séparent du monde, et qui, ne voulant d'époux que Jésus-Christ, se consacrent exclusivement à la contemplation et à la prière, c'est une merveille qui est née avec l'Église, et qui durera autant qu'elle. De timides vierges qui, renonçant pour elles-mêmes aux joies et aux sollicitudes de famille, se vouent par état, dans les hôpitaux de nos villes, au soin des membres souffrants de Jésus-Christ, c'est un spectacle que ces derniers âges nous ont offert, et dont l'origine se lie aux noms de saint Vincent de Paul et de la Fille de Charité. Mais ce qui n'a guère commencé qu'avec notre siècle, ce qui ne s'est produit du moins dans d'aussi vastes proportions que chez nous et de nos jours, en un mot, ce qui est propre à notre pays et à notre temps, ce sont ces innombrables familles de pauvres Sœurs qui, fondées depuis trente ou quarante ans, et multipliées avec une incroyable fécondité, se sont répandues jusque dans les quartiers les plus délaissés des villes, jusque dans le fond des campagnes les plus abandonnées, pour y prendre soin des malades et y instruire les enfants. Dans vos Pyrénées et dans notre Poitou, on les nomme principalement les Filles de la Croix ; ailleurs, on les appelle de noms divers. Toutes, elles ont le même esprit, le même but. Or, c'est au sein de tous ces collèges de vierges que l'avènement de Germaine sur les autels a été accueilli, a été fêté, nous le savons, avec d'indicibles transports. Et n'en comprenez-vous pas la raison ? En vérité, si l'humble fille de Laurent Cousin vivait aujourd'hui, avec ses instincts de charité envers les malheureux, avec son zèle

à catéchiser les enfants du hameau, n'est-il pas vraisemblable qu'elle serait ou Petite-Sœur des Pauvres ou Fille de la Croix ? Dieu n'eut pas besoin d'elle pour ces ministères. Aux jours où elle vécut, le mal, plus concentré dans les hauteurs de la société, ne réclamait pas les mêmes remèdes ; mais, aux jours où elle est mise en possession d'un culte solennel, les ravages de la corruption étant descendus jusque dans les régions les plus infimes, il faut à la France trente ou quarante mille Germaines, agissant avec concert et livrant comme un assaut général à toutes nos misères morales. Il les faut, et Dieu les suscite ; et en même temps, comme pour les encourager d'un bienveillant sourire, sa douce et attentive providence leur envoie un modèle, leur donne une protectrice et une patronne, prise en quelque sorte du milieu d'elles. Si bien que, la date trop récente de leur fondation n'ayant pas encore permis à ces jeunes instituts de fournir leur contingent aux légions bienheureuses, ils sont unanimes à considérer Germaine comme une compagne et une sœur aînée qui va les représenter dans le ciel ; tant il y a d'analogie, de ressemblance entre la vie obscure et dévouée de la vierge de Pibrac et celle de ces humbles filles ! Jugez-en vous-mêmes, mes Frères. .

XI. La voyez-vous, cette pauvre Sœur, née ordinairement dans une condition modeste, et, trop souvent aussi, atteinte d'infirmités précoces ? Jetée au milieu d'une contrée où l'esprit a disparu dans la matière, son dévouement méconnu de cette population vraiment marâtre dont toutes les affections ont pris un autre cours ne se déconcerte pas des premiers rebuts qu'il rencontre. La maladie du moins lui donne accès auprès de son lit. Par ses charitables industries, ayant gagné le cœur des parents, bientôt elle obtient d'être entourée de ces pauvres petites filles qui jusque-là ne semblaient pas moins sauvages que les troupeaux qu'elles menaient paître. Dès ce moment, elle est devenue comme le

bon ange de ce pays. Sa prière vient en aide à son zèle, et la paroisse ne tarde pas à prendre une physionomie nouvelle. Les visages mêmes y sont changés, civilisés ; on dirait que la grâce divine , en s'insinuant dans les âmes, a ramené quelque grâce naturelle sur les fronts et quelque rayon d'intelligence dans les yeux. Mais surtout les cœurs sont purifiés , embellis, les désordres disparaissent. Depuis que la pieuse Sœur a planté sa houlette dans cette contrée , les brebis autrefois vagabondes, maintenant serrées autour de ce signe de ralliement , ne sont plus la proie du loup cruel , et on ne les surprend plus à s'égarer dans les pâturages défendus. En retour, le temple est fréquenté , les instructions du pasteur sont écoutées et comprises, les sacrements sont en honneur , l'image de Marie est entourée de fleurs et de prières, et il n'est pas rare qu'au son de la cloche, on voie de modestes enfants s'agenouiller dans les prairies pour saluer la Reine du ciel. En un mot, Germaine est présente au milieu de ce peuple , par ses leçons et ses exemples , et elle y renouvelle les merveilles de sa vie.

O pieuses familles de vierges répandues sur toute la surface de la France, et par la France bientôt sur toute la surface du monde , que ne puis-je donner à ma voix assez de retentissement pour qu'elle vous porte à toutes mes félicitations et mes encouragements , ou plutôt les félicitations et les encouragements de l'Église entière ! A Dieu ne plaise que nous venions troubler en vous , pour la première fois, la plus exquise et la plus nécessaire de vos vertus , qui est l'amour de l'obscurité ! Mais le Seigneur nous commande de le dire aujourd'hui : oui, c'est par vous que seront réparés les maux dont la fausse science a inondé la terre ; c'est par vous que sera recomposé l'esprit de famille , qui est le support et la base de la société. Vous êtes , vous aussi, un sacerdoce pour l'Église, une milice pour l'État. Et comme nous n'avons rien tant à cœur que de nous montrer toujours

justes et reconnaissants envers les pouvoirs publics , nous voulons les remercier ici solennellement du concours empressé et intelligent qu'ils ne nous refusent jamais pour multiplier vos saintes maisons : c'est le plus utile service rendu à la patrie ; c'est un correctif apporté à mille autres principes de désorganisation et de ruine.

Hélas ! nous le savons, nonobstant de nobles efforts et de généreux sacrifices , le toit qui vous abrite ressemble assez souvent au réduit de Germaine ; la pauvre couche sur laquelle vous passez les nuits n'est guère plus molle que les sarments qui formaient son grabat. Enfin, le pain que vous mangez , et qui n'est pas plus blanc que le sien, ne vous est pas même toujours assuré. Mais courage : le lit de Germaine s'est changé, vous le voyez, en un trône et un autel ; sa demeure même ici-bas , est devenue un temple. Et quant au pain qui doit vous nourrir, deux des plus éclatants miracles de Germaine vous diront que, pour les maisons religieuses en détresse, il est désormais au ciel une providence qui multiplie la farine et le pain. Béni soit donc le Seigneur , qui , pour diriger et soutenir vos pas chancelants, a commandé à la douce étoile que nous admirons en ce jour de projeter particulièrement ses rayons sur vous , et de vous inonder de sa lumière caressante : *Stellæ vocatæ sunt, et dixerunt : Adsumus, et luxerunt ei cum jucunditate qui fecit illas.*

XII. Et maintenant , ô Germaine ! nous nous agenouillons à vos pieds et nous implorons votre intercession. C'est principalement sur les maladies corporelles que votre empire s'exerce : daignez nous faire ressentir la puissance de votre prière. Que de fois l'infirmité de la chair ne vient-elle pas enchaîner, paralyser, dans les serviteurs et les ministres de la cause sainte , les plus généreux mouvements de l'esprit ! Que de fois les pieux élans de la volonté ne sont-ils pas trahis par la faiblesse des organes ! O bienheureuse bergère, à qui il a été donné de continuer, du haut des cieux, le touchant

ministère qui consiste à soulager les maux , à guérir les souffrances des hommes, montrez-vous secourable à tous ceux qui , de près ou de loin , vous invoquent avec tant de confiance ! Que nul ne s'approche en vain de votre tombe, transformée à partir d'aujourd'hui en un brillant et sacré reliquaire ; que la puissance de vos ossements s'accroisse de jour en jour avec les honneurs qui leur sont rendus ; qu'une vertu de guérison découle , plus abondante et plus féconde, de votre dépouille glorifiée ! Enfin, souvenez-vous que les nations aussi ont leurs maladies , et que ces maladies sont guérissables ¹. Plus d'une fois, de Geneviève à Jeanne d'Arc, la France a été sauvée par une bergère. Étendez vos mains, ô Germaine, vers les plaies de notre société pour les cicatriser. Daignez surtout guérir les maux de nos âmes, et nous introduire ainsi , après cette vie, dans le séjour glorieux où notre confiance en l'Église ne nous laisse plus douter que vous habitiez. Ainsi soit-il.

¹ Sap., 1, 14

XI

HOMÉLIE

PRÊCHÉE DANS L'ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-PIERRE , A BORDEAUX ,
EN LA SOLENNITÉ PATRONALE DE SAINT-PIERRE-ÈS-LIENS.

(AOUT MDCCCLIV.)

Potestis bibere calicem quem ego bibi-
turus sum ?

Pouvez-vous boire le calice que je boirai
(MATTH. , XX, 22.)

MONSEIGNEUR ¹,

I. Vous n'attendez pas de moi , non plus que ce pieux auditoire , un discours solennel et préparé. Pendant les courts instants qu'il m'est donné de passer auprès de Votre Éminence pour interroger ses lumières, et la féliciter humblement de la fermeté apostolique avec laquelle elle a défendu naguère , dans nos grandes assemblées , les droits de la religion , de nouveau menacés , ainsi que ceux de la liberté et de la dignité ecclésiastique ; pendant ces courts instants , dis-je , je n'ai pu accepter de rompre à votre peuple le pain de l'Évangile , qu'à la condition de me borner au langage le plus simple de l'homélie pastorale.

¹ S. E. le cardinal-archevêque de Bordeaux.

La fête d'aujourd'hui, mes très-chers Frères, nous montre la personne du prince des apôtres déjà victime des persécutions et des violences. Pierre est enfermé dans une prison, il est garrotté de chaînes. Quoi d'étonnant? Le divin Sauveur a dit que le disciple n'est pas au-dessus du maître, et que si le maître a été persécuté, le disciple doit l'être pareillement ¹. Or Pierre n'est pas seulement le disciple, il est le vicaire du Christ, il est sa personne continuée ici-bas. Il doit donc compter sur une participation plus haute et plus éminente aux traitements endurés par son Maître.

Ce privilège ne lui fera point défaut. J'ai lu dans un ancien homélaire un discours intitulé : *De Petro et de Cruce* : « De Pierre et de la Croix ». C'est cette affinité entre la croix et Pierre, entre le calvaire et le pontificat suprême, que je voudrais établir en peu de mots.

II. Le mystère de la croix est tellement fondamental dans le christianisme que J.-C. a voulu le mêler à tout. Et comme Pierre est le chef de l'Église, en lui conférant ses titres et ses prérogatives, le Fils de Dieu a voulu lui intimer plus spécialement la doctrine de la croix, et lui promettre une part plus abondante des amertumes de son calice.

Le Seigneur avait demandé aux deux fils de Zébédée : « Pouvez-vous boire le calice que je boirai ? » Comme s'il eût voulu dire : Toute élévation dans mon royaume sera en proportion avec la participation à mes humiliations et à mes souffrances.

Au fait, il en agit ainsi avec Pierre, avec l'apôtre destiné non pas seulement à siéger à sa droite ou à sa gauche, mais à occuper sa propre place sur la terre. Il s'y prend à deux fois pour lui donner son investiture. Chaque fois, il fait intervenir le mystère de la souffrance et de la croix.

La première fois, c'est à Césarée. Il a interrogé Pierre, et

¹ Joann., xv, 20.

Pierre a répondu par cette énergique profession de foi que ni la chair ni le sang n'avait pu lui inspirer : « Vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant ».— « Et moi, reprend le Sauveur, je te dis que tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle ¹ ». Puis (remarquez cet enchaînement de doctrine et cette juxtaposition des textes), « puis aussitôt, Jésus commença de montrer à ses disciples qu'il fallait qu'il allât d'abord à Jérusalem, qu'il endurât beaucoup de mauvais traitements et qu'il fût tué, pour ressusciter ensuite » : *Exinde cœpit Jesus ostendere discipulis suis quia oportet eum ire Jerosolyman, et multa pati, et occidi, et resurgere* ². En entendant ce langage, Pierre, avec cette énergie de caractère et cette promptitude de mouvement qui lui est propre, prend son Maître à part, et il le réprimande : *Et assumens eum Petrus, cœpit eum increpare dicens* : « Fi donc ! Seigneur, s'écrie-t-il, cela ne vous arrivera pas » : *Absit a te, Domine ; non erit tibi hoc*. Et Jésus, se tournant vers Pierre, lui dit : « Retirez-vous de moi, Satan : vous n'entendez pas les choses de Dieu, mais vous ne jugez que d'après le sens humain » : *non sapis ea quæ Dei sunt, sed ea quæ hominum* ³. Et alors : *Tunc*, en ce moment-là même, Jésus dit à ses disciples : *tunc Jesus dixit discipulis suis* : « Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il prenne sa croix, et qu'il me suive » : *Si quis vult venire post me, tollat crucem suam et sequatur me* ⁴. Ainsi, Pierre est créé fondement de l'Église ; mais dans ce fondement, dans le ciment de ces premières assises, est déposée la doctrine de la souffrance et du crucifiement. Première affinité entre la croix et Pierre : *De Petro et de Cruce*.

III. Une seconde circonstance solennelle va nous offrir le même rapprochement et le même enseignement. Pierre vient d'être constitué pasteur et père. « Simon, fils de Jean, m'ai-

¹ Matth. xvi, 13-19. — ² *Ibid.*, 21. — ³ *Ibid.*, 22, 23. — ⁴ *Ibid.*, 24.

« mes-tu ? Pais mes agneaux , pais mes brebis¹ ». Puis le Sauveur ajoute : « En vérité, en vérité, je te le dis, quand tu étais jeune, tu te ceignais toi-même et tu allais où tu voulais ; mais quand tu auras vieilli, tu étendras tes mains, et un autre te ceindra, et il te conduira où tu ne veux pas ». Et en disant cela, remarque l'évangéliste, Jésus voulait lui signifier le genre de mort par lequel il rendrait gloire à Dieu².

L'accomplissement de cette prophétie ne se fit point attendre. La solennité commémorative de ce jour nous en offre la preuve. La voyez-vous, mes très-chers Frères, cette ceinture que Pierre ne s'est pas mise à lui-même, mais que d'autres ont nouée autour de ses membres ? La voyez-vous cette geôle où Pierre n'est point allé de son gré, et où il dort chargé de chaînes entre deux gardes, tandis que deux autres soldats veillent à la porte de la prison ? L'épître de ce matin nous a raconté toute cette scène de la façon la plus émouvante. Ce serait avoir célébré dignement saint Pierre-es-liens que de scruter à fond le récit qui nous est fait par les Actes des apôtres ; et ce serait aussi s'être instruit, par l'histoire du premier des papes, de l'histoire de la papauté tout entière. Hérode qui se fait persécuteur de l'Église, et qui met la main sur Pierre ; Dieu qui délivre Pierre par une intervention surnaturelle ; Hérode châtié miraculeusement par une mort tragique : ce sont moins là des faits particuliers que le sommaire de dix-huit siècles de christianisme³...

Et si un premier drame nous montre aujourd'hui Pierre captif, un autre drame qui fera suite au premier nous le montrera martyr. Pierre est mort sur la croix, de la mort glorieuse de son maître. André, frère de Pierre, est mort également sur la croix. La forme du crucifiement, l'appareil du supplice a seul varié. Tous les apôtres sont morts

¹ Joann., xxi, 15-17. — ² *Ibid.*, 18, 19. — ³ Act. xii, 1-18. Le développement donné à ce chapitre XII des Actes des Apôtres sera reproduit dans une autre homélie, T. IV, à la date du 30 juin 1861.

martyrs. L'histoire de l'Église, l'histoire de la papauté, c'est le calvaire en permanence. Les simples fidèles ne sont pas eux-mêmes à cet égard d'une autre condition que les pasteurs : le chemin de la croix est le chemin de tous : *Hanc viam tenuerunt omnes sancti*. Seulement il y a pour les privilégiés, pour ceux qui siègent plus près du maître, une dégustation plus large du calice. Parce que Pierre et ses successeurs occupent le premier rang, parce que la suprême place d'honneur et d'autorité leur appartient, ils sont plus étroitement attachés à la croix que tous les autres. L'homélie faite au douzième siècle pourra toujours garder et justifier son titre : *De Petro et de Cruce*. Rome et Jérusalem sont liées désormais l'une à l'autre par la parenté du sang ; et comme le grand apôtre enseigne que, nonobstant leur distance topographique, la montagne de Sina et celle de Sion ont entr'elles une proximité et une conjonction allégorique, pareillement il existe une contiguité morale, un voisinage mystique entre le mont du Calvaire et celui du Vatican ¹. A en juger par les apparences, l'affinité, la consanguinité de Pierre et de la Croix n'est pas à la veille de finir.

IV. Ma conclusion sera celle-ci : Prions pour l'Église, prions pour le chef de l'Église : le besoin de prier est grand à l'heure présente.

Il est vrai, grâce aux armes de la France, Pierre n'est pas prisonnier, il n'est plus exilé. Si des soldats veillent autour de sa demeure, c'est pour protéger sa liberté. La France catholique a été cet ange de lumière qui a apparu à Pierre et qui lui a dit : « Levez-vous promptement ; ceignez-vous librement de votre ceinture de voyage, prenez vos vêtements et votre chaussure, et suivez-moi ². » C'est elle qui, le fai-

¹ Sina enim est mons in Arabia, qui conjunctus est ei, quæ nunc est Jerusalem. Galat., iv, 25.

² Act., xii, 7, 8.

sant passer à travers des territoires encore pleins d'ennemis, l'a reconduit sain et sauf dans la demeure apostolique ¹.

Toutefois, mes Frères, que nos prières et nos intercessions devant Dieu ne se ralentissent point. Prions pour l'Église et pour le monde chrétien, dont les plus graves intérêts sont discutés et mis en question de toutes parts, sans que nous puissions être suffisamment rassurés ni sur les lumières, ni sur les intentions et les volontés des hommes. Prions pour le pape et pour Rome, qui sont en butte à des agressions plus formidables que les agressions armées. Ne nous laissons pas aller à une fausse sécurité. De sombres nuages chargent encore l'horizon. Les Pyrénées ne sont pas seules à trembler : les Alpes ne sont guère moins agitées sur leur base. J'entends partir du pied de ces monts des paroles de menace, qui ne sont pas sans écho d'un autre côté. On dirait que des complots se trament, que de grandes iniquités se préparent. J'aperçois dans un avenir prochain de terribles tempêtes, d'effroyables ébranlements. Encore une fois, prions pour l'Église et pour le pape : car, selon la doctrine d'un saint dont on peut être parent selon la chair et ne l'être point selon l'esprit ² : « L'Église et le pape, c'est tout un ». Aimer l'Église, prier pour l'Église, dit Bossuet, c'est un gage de prédestination : Dieu ne pouvant refuser sa sainte société dans les cieux à ceux qui auront embrassé et chéri sa cause sur la terre. Ainsi soit-il.

¹ Act., XII, 9, 10.

² Le comte de Cavour, ministre du Piémont, qui prononçait dès cette époque des discours violents contre la papauté, se glorifiait d'être parent de saint François de Sales.

XII

ALLOCUTION

POUR L'OUVERTURE DU COLLÈGE DES PÈRES JÉSUITES, A POITIERS.

(XXVI OCTOBRE MDCCCLIV.)

MES RÉVÉRENDIS PÈRES,

I. Quelques mois seulement se sont écoulés depuis le jour où nous avons la consolation de consacrer cette église. En ce jour-là, nous exprimions ici une partie de la joie dont surabondait notre cœur ; mais nous ne pouvions encore révéler nos secrètes espérances. Enfin, nos désirs sont devenus des réalités. Le collège catholique dont Henri IV avait favorisé l'établissement à Poitiers retourne aux mains auxquelles il l'avait confié. Les Pères de la Compagnie de Jésus, introduits par le grand roi dans notre cité, y reprennent leur fonction primitive, l'enseignement de la jeunesse. Les arrière-descendants des vieux Poitevins du dix-septième et du dix-huitième siècle, les fils des élèves de Montmorillon, retrouvent les maîtres qui ont élevé leurs pères et leurs aïeux. Après tant de renversements et de ruines, une restauration de plus est accomplie parmi nous, et nous considérons avec bonheur ce nouveau pas fait dans la voie où il nous

est commandé de marcher jusqu'à ce que nous ayons « tout rétabli en Jésus-Christ » : *Instaurare omnia in Christo*¹.

Sans doute, mes très-chers Frères, nous sommes et nous serons toujours prêt à seconder les efforts que fera l'enseignement séculier pour se constituer, dans la pratique aussi bien que dans la théorie, sur la base du christianisme. Mais nous ne pouvons le dissimuler : si tous les peuples de la terre ont toujours reconnu dans le sacerdoce une aptitude particulière pour la grande œuvre de l'éducation de la jeunesse, c'est surtout au sein des sociétés chrétiennes que ce ministère revient aux prêtres comme de droit. Depuis que Jésus-Christ a dit à ses apôtres : *Euntes ergo docete* : « Allez et enseignez² », il n'y a que le sophisme qui puisse établir un mur de séparation entre l'enseignement des vérités chrétiennes et l'enseignement des langues, des lettres, de la philosophie et de l'histoire, attendu que la nature n'a point établi, elle, de mur de clôture entre l'esprit et le cœur, entre l'homme scientifique et l'homme religieux. La religion qui n'a pas ses racines jetées dans toutes les parties de l'intelligence humaine, et qui se détache et s'isole de tous les autres éléments de l'éducation, est un arbre battu par tous les vents, que la première tempête renverse. Ils ne sont donc qu'intelligents à nos yeux, les pères de famille qui, principalement dans un temps et dans un pays dont toutes les institutions sont marquées au coin du rationalisme, pour faire de leur fils de véritables chrétiens, veulent avant tout les confier aux mains des prêtres, c'est-à-dire à des éducateurs qui offrent, en droit comme en fait, des garanties certaines d'orthodoxie. Hélas ! s'il arrive trop souvent que, lors même qu'il a été élevé par des hommes de conviction et de foi, le jeune homme, entraîné par les préjugés de son siècle et par les passions de son cœur, s'écarte de la voie de

¹ Eph., 1, 10.— ² Matth., xxviii, 19.

la vérité et de la vertu ; que ne faut-il pas redouter lorsque ses premières années ne se sont pas écoulées dans ce contact précieux ! De dures leçons nous ont été déjà données par l'expérience ; elle nous en réserve encore de plus amères qui achèveront de porter la conviction dans tous les esprits. Le jour viendra où la société, la famille, la propriété repousseront plus énergiquement que nous-mêmes certains axiomes de sécularisation exclusive et systématique qui leur auront été plus funestes qu'à l'Église. Et, s'il est vrai que le sacerdoce doive désormais être sévèrement relégué dans le sanctuaire, on reconnaîtra du moins que l'âme de l'enfant, du jeune homme, est le plus auguste des sanctuaires, et que ce n'est pas trop du prêtre, ni même du religieux, pour entretenir le feu sacré dans ces temples vivants où tant de mains coupables avaient jeté des torches incendiaires.

L'événement de ce jour est donc un juste sujet de joie pour toute cette province. Pourquoi ne pas vous le répéter, mes Pères ? Ce peuple nous est cher à bien des titres ; mais nous l'aimons surtout parce qu'il vous aime et qu'il ne cède point à tant de misérables préjugés dont une infinité de gens honnêtes se laissent encore impressionner. Que Dieu leur fasse grâce en considération de la pusillanimité de leur esprit ! Mais je ne reconnais pas aux intelligences étroites le droit de dédaigner ce que l'autorité de tant de grands hommes et de tant de siècles a consacré. Et, tout débiteurs que nous sommes envers les insensés comme envers les sages¹, nous ne saurions pousser la condescendance envers les premiers jusqu'à sacrifier l'instrument le plus efficace de la régénération du pays à leurs répugnances irréflechies.

II. Soyez donc les bienvenus parmi nous, mes Révérends Pères. Quand vous revenez à Poitiers, vous revenez chez vous. Les plus chères traditions de votre compagnie vous

¹ Rom., 1, 14.

appelaient ici ¹. C'est le motif de la préférence que vous nous avez accordée sur tant d'autres cités qui vous réclament.

S'il ne vous est pas donné de rentrer dans la demeure que vos devanciers ont occupée, dans la magnifique église qu'ils ont bâtie, la maison dont vous allez prendre possession n'en est pas moins une maison sainte, consacrée pendant plusieurs siècles par la présence d'un ordre religieux, qui se consolera mieux de ne plus l'habiter en apprenant que vous en êtes devenus les hôtes ².

Je ne terminerai pas cette allocution sans accomplir un devoir sacré et sans rendre un hommage public au chrétien ferme et éclairé, à l'enfant dévoué de la sainte Église, qui ne s'est arrêté sur les premiers degrés de son sanctuaire que pour défendre plus librement son droit d'enseigner. C'est son initiative généreuse qui nous a facilité la création de cet établissement. Dieu l'a récompensé dans les cieux de la sollicitude constante avec laquelle il s'est employé ici-bas au triomphe de la liberté ecclésiastique, dans la grande question de l'enseignement chrétien ³. Ce jour lui apportera un surcroît de gloire et de félicité, car il est le couronnement de son œuvre, l'achèvement de son entreprise; comme aussi ce jour est un jour de bonheur pour les prêtres dévoués et intelligents qui ont longtemps dirigé cette maison, et qui ont considéré leur mission comme achevée du jour où ils ont entrevu la possibilité de remettre l'œuvre entre vos mains.

Enfin, votre présence ici, mes Révérends Pères, contri-

¹ *Semper existimavi, secundum Lutetiam, nullam esse urbem in Gallia ubi utilius et commodius ad augendam divinam gloriam et juvandam Ecclesiam, collegium poni possit.* Journal du P. Maldonat. *Voyez Maldonat et l'Université de Paris*, par le P. Prat, p. 233-247 et 460.

² Le collège était établi alors dans l'ancien couvent des Dominicains.

³ M. l'abbé Charles Dupont, clerc minoré, membre du Conseil général de la Vienne, député au Corps législatif.

tribuera puissamment à maintenir l'antique renommée littéraire de notre cité, à lui conserver le lustre qui lui est particulier, le genre de mérite dont elle est surtout jalouse. L'édilité poitevine a fait, dans ces derniers temps, de généreux efforts en faveur de ses Facultés des sciences, des lettres et du droit. En attirant et en fixant parmi nous une jeunesse riche, studieuse et profondément chrétienne, vous assurerez la prospérité de nos établissements académiques, et vous procurerez à la ville de Poitiers la meilleure partie des avantages qu'elle a le droit d'attendre de ses sacrifices. Vous serez donc accueillis avec faveur de tous les bons citoyens comme de tous les vrais chrétiens, puisque vous devez concourir à notre bien temporel et éternel.

XIII

LETTRE SYNODALE

DES PÈRES DU CONCILE DE LA ROCHELLE, PORTANT PROMULGATION
DES DECRETS DU SECOND CONCILE PROVINCIAL.

(MDCCCLIV.)

Pour la seconde fois, Nos bien-aimés Coopérateurs et Nos Très-Chers Frères, nous nous sommes réunis en synode provincial, dans l'intérêt de la religion et de la sanctification des âmes. Au jour de la clôture de notre première assemblée à Bordeaux, nous avons solennellement annoncé un autre concile pour l'année mil huit cent cinquante-trois ¹. Nous avons été fidèles à ce rendez-vous. Le clergé de France a si vivement désiré la reprise des conciles provinciaux, que nous avons profité avec bonheur de la liberté qui nous était faite. La lecture de nos actes, de nos décrets, de nos acclamations, convaincra les pouvoirs humains que l'Église use toujours de son indépendance et de ses droits à l'avantage des sociétés qui lui en maintiennent le libre exercice.

Le vicairè de Jésus-Christ, en accordant des éloges à nos faibles travaux, a daigné nous louer de l'empressement avec

¹ Concil. Burdig., Tit. ultim., c. III, p. 134.

lequel nous avons célébré cette seconde assemblée provinciale. Plus tard, l'histoire enregistrera, comme un des beaux titres de gloire d'un pontificat déjà si glorieux, ce témoignage auquel nous souscrivons de grand cœur, à savoir : « Que c'est au zèle apostolique de Pie IX qu'est dû le rétablissement des synodes provinciaux, presque abandonnés, et qui sont néanmoins comme le remède le plus opportun aux maux de ce temps ⁴. »

Notre concile de mil huit cent cinquante, célébré après une interruption de deux siècles, a dû prendre des proportions que le retour périodique de ces assemblées triennales ne justifierait pas dans les synodes suivants. A l'exemple de nos devanciers, nous ne croirons pas nous être réunis en vain parce que chacune de nos réunions ne produira pas désormais un volume, mais seulement quelques pages appropriées aux besoins les plus actuels des générations, quelques préceptes, quelques conseils accommodés aux circonstances des temps et des lieux. C'est ainsi que la collection des conciles particuliers, fruit du travail lent et patient des siècles, offre non-seulement un des plus précieux monuments de la tradition doctrinale, mais encore un miroir historique où chaque époque vient se refléter avec ses institutions, ses qualités, ses vices, ses nobles aspirations, ses tendances funestes, son caractère enfin, objet des éloges ou des censures de l'autorité à laquelle Jésus-Christ a confié le gouvernement spirituel de ses enfants.

Un événement qui a réjoui toute l'Église devait occuper, durant le concile de mil huit cent cinquante-trois, la sollicitude de vos évêques : c'est l'annexion à notre province des trois évêchés récemment créés dans les possessions coloniales de la France. Nul ne pourrait dire avec quelle émotion,

⁴. *Cujus apostolico studio debetur laus quod penè intermissus synodorum provincialium usus velut opportunissimum hujus temporis malis remedium redintegretur. (Litteræ Card. Cagliano. Præfeci S. Cong.)*

tandis que les pompes sacrées se développaient dans cette ville de La Rochelle, si heureuse d'un spectacle auquel les trois derniers siècles ne l'avaient pas préparée, nous jetions nos bénédictions sur ce vaste océan, au delà duquel nous apercevions des frères à former au sage exercice d'une liberté dont les prémices sont trop souvent inséparables de quelques excès. Vous verrez, N. T.-C. F., que nous nous sommes appliqués avec zèle à cette tâche importante, qui nous était rendue plus facile par la présence au milieu de nous des évêques de ces nouvelles Églises.

I. Nous avons ouvert notre premier concile par la profession du dévouement le plus entier, de l'union la plus intime au siège de Pierre et au pontife romain ¹; nous avons renouvelé à La Rochelle l'expression de ces mêmes sentiments, qui ne s'affaibliront jamais en nous ². Et comme l'amour doit se prouver par les œuvres, nous nous sommes empressés de publier la Lettre Encyclique adressée quelques mois auparavant par Pie IX à tous les évêques de France; nous avons réprouvé et condamné tout ce que le père commun des fidèles avait jugé digne de blâme et de condamnation; nous avons accepté avec bonheur les avertissements, les règles de conduite qui nous étaient donnés avec un si grand esprit de paix et de dilection; enfin, nous avons béni le Seigneur, qui a conféré tant d'autorité à la parole de son représentant sur la terre, qu'au premier accent de sa voix toutes les divisions ont cessé pour faire place à des sentiments d'union et de concorde ³.

Pourtant, N. T.-C. F., il est des esprits indociles, des volontés opiniâtres qui ne comprennent pas l'obéissance. C'est pourquoi, aux condamnations déjà portées par Rome contre

¹ Concil. Burdig., Tit. iv, c. 1, p. 66 et seq.—*Litter. ad SS. PP.*, p. xvi et seq.

² Concil. Rupell., c. 1, n. 1. — *Litter. ad SS. PP.*, p. 17 et seq.

³ Concil. Rupell., c. 1, n. 2.

divers ouvrages ¹, nous avons dû ajouter notre propre réprobation concernant deux auteurs dont le dernier, au lieu de se soumettre au jugement du saint-siège, le brave en quelque sorte par l'audace avec laquelle il renouvelle, dans ses publications successives, les invectives qui avaient attiré sur lui les censures de l'autorité pontificale. Difficilement on pourrait répandre sur les annales de l'Église plus d'amertume, accorder plus de sympathie à ceux qui ont donné quelque gage à l'erreur, supposer plus de torts à tous les amis de l'orthodoxie ². Sans doute il n'y a pas lieu de craindre que ces doctrines deviennent contagieuses de nos jours; cependant, elles ont trouvé des échos assez retentissants, des auxiliaires assez empressés chez quelques publicistes, les uns rangés parmi les ennemis avoués du catholicisme, les autres engagés dans un esprit d'opposition et de secte qui ne les rend pas moins hostiles à l'épiscopat qu'au saint-siège dont ils contestent les privilèges et les droits. Aux uns et aux autres, nous avons adressé de graves avertissements; et si nous avons tu, pour cette fois, les noms de ces écrivains et le titre de leurs productions, c'est dans l'espérance de leur amendement, résolus que nous sommes à ne pas laisser arriver les choses à ce point, que la longanimité des pasteurs puisse tourner au scandale et à la ruine du troupeau ³.

Mais lorsque nous condamnons les écarts de quiconque s'élève contre la chaire apostolique, Dieu nous garde de tomber dans l'exagération de ceux qui vont chercher les ennemis du pontife romain parmi ses enfants les plus fidèles ! Nous avons été heureux de pouvoir témoigner notre estime et notre confiance aux dignes fils du pieux Olier, et nous déclarons avoir surtout puisé à leur école les sentiments de filial dévouement au vicaire de J.-C., dans lesquels nous nous faisons gloire de ne nous laisser surpasser par per-

¹ Concil. Rupell., c. 1, n. 5. — ² *Ibid.*, n. 3 et 7. — ³ *Ibid.*, n. 4.

sonne ¹. Puisse cette manifestation de nos sentiments dédommager de quelques attaques si peu méritées une congrégation toujours humble et modeste, qui a rendu, soit en France, soit en Amérique, tant de services à l'Église !

II. Une des plaies les plus lamentables de la société actuelle, c'est l'ignorance en matière de religion. Nous avons donc rappelé aux pasteurs des peuples l'attention particulière dont le souverain pontife a honoré le décret du concile de Bordeaux, qui leur ordonne de prendre pour thème ordinaire de leurs instructions paroissiales le développement du catéchisme du concile de Trente, et nous avons spécialement insisté sur l'exécution de cet article. Que cette nourriture, forte et substantielle, soit exactement distribuée dans les quatre à cinq mille paroisses de la circonscription provinciale, et cet enseignement uniforme, suivi, complet, produira les plus heureux résultats ².

Mais à quoi bon, N. T.-C. F., rappeler à vos pasteurs le devoir de vous instruire, et leur tracer des règles à cet égard, si vous ne remplissez vous-mêmes l'obligation d'aller les entendre ? Hélas ! pourquoi Dieu est-il si peu connu, si outragé ? C'est que nous avons oublié le grand précepte de la sanctification du Dimanche. Le suprême législateur avait en vue cet oubli quand il formulait ainsi son commandement : « Souviens-toi de sanctifier le jour du Sabbat ». Ah ! N. T.-C. F., *souvenez-vous-en* donc vous-mêmes, en ces jours où le Seigneur appesantit son bras, et nous punit d'avoir foulé aux pieds son commandement ! Que les pères de famille, les maîtres, les chefs d'ateliers, les magistrats, en un mot tous ceux qui ont reçu de Dieu quelque autorité, la fassent servir à glorifier le souverain Maître et à procurer l'observation de sa loi ! Pour nous, nous ne cesserons, en toute occasion, de vous rappeler avec force à l'accomplissement de ce

¹ Concil. Rupell., c. 1, n. 8.—² *Ibid.*, c. II, § I.

devoir capital ; nous ne cesserons de signaler cette infraction comme la source de tous les maux qui nous affligent ; comme aussi nous bénissons de tout notre cœur les hommes éminemment français qui se sont ligués pour opposer une digue au torrent, et nous demandons au Seigneur qu'il leur rende au centuple le bien qu'ils font à leurs frères ¹.

Afin de rendre nos solennités religieuses plus dignes de leur objet et plus attrayantes pour vous, nous nous sommes occupés, N. T.-C. F., de tout ce qui tient à la célébration des divins offices. Dieu nous accorde la consolation de voir que l'unité de la prière , qui est à peu près consommée dans l'étendue de cette grande province , a réveillé dans la tribu sacerdotale une nouvelle ardeur pour l'étude et pour la pratique des saintes règles de la liturgie. Cette pieuse émulation a déjà passé du cœur des prêtres dans celui des fidèles, et ne contribuera pas peu à ramener le christianisme des anciens jours. Les hommes les plus éminents en sainteté qui soient sortis des rangs laïques ont été ceux qui aimaient à s'initier le plus aux prières , au chant et aux cérémonies dont se compose le culte public du Seigneur ; et , dans nos populations rurales qui ont le mieux conservé les mœurs de leurs pères, il nous est doux de trouver encore de ces solides chrétiens d'autrefois , pour qui les saints offices de l'Église sont le principal exercice de l'esprit en même temps que la meilleure nourriture de l'âme , et qui ne sont étrangers à aucune des prescriptions et des rubriques du cérémonial sacré. Ce sont là de nobles goûts qu'il importe de cultiver. Aussi demandons-nous avec instance que , jusque dans les moindres églises , non-seulement les enfants qui servent à l'autel soient formés par leurs pasteurs, mais que , dans toutes les écoles , les notions du chant et des cérémonies soient mises à la portée de toutes les intelligences ².

¹ Concil. Rupell., c. II, § III. — ² *Ibid.* § IV, n. 1, 2.

Nous ne cessons de gémir sur les ravages affreux produits par le poison des livres irréligieux et de la presse quotidienne. Si, dans ces derniers temps, le droit de tout dire a été comprimé à l'égard des puissances de la terre, ne semble-t-il pas qu'il y a un redoublement d'outrages contre la majesté divine ? A tant de productions immorales, nous vous conjurons de nouveau d'opposer votre zèle pour la propagation des bons livres ¹. Toutefois, ne l'oubliez jamais, le plus puissant antidote sera l'assiduité aux saintes assemblées de l'Église ; et le livre de l'office divin sera toujours le plus salubre et le plus pratique qui puisse être mis aux mains des chrétiens. Dès qu'ils savent goûter ce livre, les mauvaises lectures ne leur offrent plus d'attraits. La fréquentation de la maison de Dieu est le préservatif le plus infallible contre tout ce qui pervertit l'esprit et gâte le cœur.

Soyez donc jaloux de la beauté de vos églises ; entretenez devant le tabernacle où réside le Seigneur une lampe qui, pendant votre sommeil et les longues heures du travail, témoigne à cet ami de vos âmes que vous ne l'avez pas oublié. Les prescriptions de l'Église sur ce point ne comportent de dispense qu'en pays infidèle. Qu'aucune portion de notre France très-chrétienne n'en soit réduite à s'approprier le triste privilège des contrées où Dieu n'est pas connu ! Nous ne saurions donc assez bénir les âmes généreuses qui, pour suppléer à l'insuffisance des fabriques, ont l'heureuse inspiration d'alimenter, à leurs frais, la lampe de nos sanctuaires ². Quelques hommes ne comprendront pas l'excellence de cette œuvre ; mais il faut laisser à Judas son murmure contre Madeleine lorsqu'elle versait le parfum sur les pieds de son bon Maître.

D'ailleurs, les âmes éprises d'un tendre amour envers le Dieu du tabernacle ne cesseront pas d'être les plus ardentes pour toutes les autres œuvres d'une utilité reconnue. Parmi

¹ Concil. Rupell., c. II, § x

les plus recommandées, paraît au premier rang l'œuvre de la Propagation de la Foi, en faveur de laquelle nous élevons encore notre voix. A côté d'elle est venue se placer récemment l'œuvre plus humble, mais non moins utile, de la Sainte-Enfance, désignée au zèle des fidèles par Pie IX, qui l'a enrichie des plus précieuses indulgences et l'a établie dans la capitale du monde chrétien ¹.

Enfin, N. T.-C. F., c'est une vérité incontestable que les plus saintes habitudes et les meilleures pratiques dégénèrent trop souvent en une routine qui leur enlève une partie de leur vertu. Voilà pourquoi la religion ménage à ses enfants des exercices extraordinaires. Ce sont principalement les *missions*, dont tous nos diocèses ont fait une si heureuse expérience dans les récents Jubilés que la libéralité du souverain pontife a daigné nous accorder. Un instant nous avons pu croire la France revenue aux plus beaux jours de la foi et de la ferveur antique. Si le bien, depuis ce moment, s'est ralenti sur quelques points, ne nous décourageons pas, et remettons-nous à l'œuvre avec une nouvelle ardeur, surtout à l'occasion des visites pastorales et des stations de la sainte Quarantaine et de l'Avent. Le concile a donc insisté sur l'importance de procurer à chaque paroisse des exercices spirituels, des prédicateurs et des confesseurs extraordinaires, et il a excité la libéralité des personnes généreuses pour assurer la fondation de ressources permanentes, applicables à cette œuvre, qu'aucune autre ne surpasse en résultats décisifs pour le salut éternel des âmes ¹.

III. Mais nous n'avons point oublié, N. T.-C. F., que la sainteté des fidèles se manifeste d'ordinaire en proportion de la science et de la piété des prêtres qui les dirigent. Après vous avoir exhortés, nous nous sommes exhortés nous-mêmes, et nous avons pressé l'exécution de diverses mesures

¹ Concil. Rupell., c. II, § XI. — ² *Ibid.*, § II. — ³ *Ibid.*, § IX.

qui étaient restées à l'état de projet depuis notre premier concile.

En ce qui concerne la science ecclésiastique, nous avons, pour donner plus d'éclat et plus d'autorité aux études sacrées, rétabli parmi nous les épreuves de nos vieilles écoles théologiques ¹. Cette importante restauration n'est plus une vague et simple théorie. Une première session a été tenue dans une des villes de la circonscription métropolitaine ; les succès ont répondu à nos espérances ; et le souverain pontife, jaloux d'encourager de si heureux efforts, s'est empressé de sanctionner notre institution provinciale, et de conférer une valeur canonique aux diplômes de baccalauréat et de licence en théologie et en droit canon, qui seraient délivrés en son nom par les évêques de la province de Bordeaux ². Une sainte émulation va donc s'établir, et nous verrons revivre les meilleures traditions des anciens sanctuaires de la doctrine catholique. Des thèses solides, des dissertations savantes, de brillantes argumentations nous sont réservées ; et lorsque cette entreprise aura reçu la consécration du temps et de l'expérience, il nous sera doux de voir nos lauréats aspirer à la palme même des docteurs ³.

Cependant, à quoi servirait la science qui enfle, sans la charité qui édifie ? Si le clergé a besoin d'étendre le cercle de ses connaissances pour porter un remède plus efficace aux maux de la société, ne faut-il pas avant tout qu'il travaille à la réforme du siècle par ses exemples ? Nous avons donc excité nos bien-aimés frères dans le sacerdoce à se dégager chaque jour davantage de toute affection aux richesses, à fuir le luxe, la mollesse, la recherche du bien-être et des délices de la vie, qui font de nos jours de si déplorable progrès ; à

¹ Concil. Rupell., c. II, § IX.

² Litteræ Pii IX in forma brevis ad EE. Card. archiep. Burdig. et ejus suffraganeos. — ³ *Ibid.*

conserver dans toutes leurs habitudes quelques traces de la simplicité des ancêtres, de cette modestie antique et de bon goût qui doit trouver son dernier asile dans la maison du prêtre, alors qu'elle disparaît même de nos bourgs et de nos campagnes, pour faire place à une somptuosité ridicule et ruineuse.

C'est la gloire du clergé français d'avoir conservé un noble désintéressement au milieu d'une société qui n'aspire qu'aux biens de ce monde, et d'être resté étranger à tout esprit d'intrigue et d'ambition dans un siècle où chacun travaille avec tant d'ardeur à son propre avancement. Cet esprit, qui est l'esprit de l'Évangile, vos pasteurs ne négligeront rien pour y demeurer fidèles. Heureux du poste qui leur a été assigné, dévoués au soin de leur troupeau, ils aimeront à résider sous l'humble toit de leur presbytère; et quelque facilité que la science moderne ait apportée dans les moyens de transport et de locomotion, ils n'en useront qu'avec réserve, et pour satisfaire à la nécessité plutôt qu'à la curiosité et au plaisir ¹.

Vous voyez, N. T.-C. F., avec quelle confiance nous mettons sous vos yeux nos recommandations les plus intimes. En marchant dans cette route étroite qu'ils se tracent à eux-mêmes, les ministres du Seigneur se sentiront plus autorisés à vous prêcher le retranchement de ces plaisirs effrénés, de ces divertissements scandaleux, que le premier concile a jugés inconciliables avec la réception des sacrements ². Les règles qu'il a posées doivent être rigoureusement maintenues par les confesseurs ³.

IV. Dans le cadre si vaste des matières traitées au concile de mil huit cent cinquante, il est un point que nous n'avions pas touché et auquel nous donnons aujourd'hui une atten-

¹ Concil. Rupell., c. III. — ² Concil. Burdig., Tit. III, c. IV, p. 55.

³ Concil. Rupell., c. II, § VII.

tion spéciale ; nous voulons parler de la prière en commun et de tout ce qui constitue la religion domestique ¹. Dans le langage de saint Paul , chaque maison est un sanctuaire. Qu'on y trouve donc la croix de J.-C., qui est le signe de toute maison chrétienne, et que l'image de Marie, la Mère de Dieu et notre mère, soit inséparable du Crucifix ! Que l'eau sainte et le rameau béni protègent la demeure contre les embûches de l'ennemi ; que le cierge de la Chandeleur y soit conservé pour être allumé dans les instants de danger, à l'heure de l'agonie et de la mort ! Ah ! nos pères possédaient le secret de cette vie toute chrétienne, où la religion avait sa place marquée en toutes choses. Le repas était sanctifié par la bénédiction que récitait le chef de la famille. Trois fois le jour, quand l'airain sacré retentissait au sommet du clocher paroissial, chacun suspendait sa tâche, et invoquait avec amour la Vierge qui a donné au monde le Verbe fait chair ². A la limite du domaine était plantée une croix, que le travailleur saluait pieusement au détour de chaque sillon. On trouvait encore dans la journée des instants pour réciter son rosaire, pour lire quelques pages d'un livre héréditaire qui contenait les principaux faits des deux Testaments et les plus beaux traits de la vie des saints. La mère de famille ne croyait avoir satisfait à tous ses devoirs religieux que quand elle avait pu expliquer à ses enfants et à ses serviteurs quelque article de la doctrine chrétienne. S'il arrivait que le glas funèbre annonçât un trépas, tous les frères et toutes les sœurs en J.-C. du défunt s'empressaient de lui accorder le bienfait de leurs suffrages ; et le culte des morts, si tristement négligé aujourd'hui, se produisait par divers témoignages et par des pratiques qu'on ne saurait trop rappeler ³.

¹ Concil. Rupell., c. IV, n. 1.

² C'est à Saintes qu'a commencé la récitation de l'*Angelus*. Jean XXII attacha une indulgence à la récitation de cette prière.

³ Concil. Rupell., c. II, § VI.

Enfin, quand le dernier rayon du jour ramenait autour du foyer la famille éparse, qu'il était touchant de voir les vieillards et les enfants, les maîtres et les serviteurs. agenouillés devant les saintes images, confondre dans une même prière leur voix et leur amour ! Ces pieux usages attiraient sur la terre les bénédictions du ciel ; ils ennoblissaient la maison en même temps qu'ils la sanctifiaient, et ils reflétaient sur la société quelque chose de grave, de digne, qui maintenait, avec l'unité des dogmes de la foi, l'innocence des mœurs et l'union des volontés.

Puissions-nous voir revivre, N. T.-C. F., ces touchantes habitudes des âges chrétiens ! Puissent vos pasteurs, en parcourant le registre de l'*État des âmes*, tel que notre Rituel leur recommande de le tenir, y compter autant de temples domestiques que d'habitations ¹ ! Puisse chacune de vos demeures reproduire, dans la vie et dans toute la conduite de ceux qu'elle abrite, cet ensemble de croyances et de pratiques pieuses que saint Charles avait figuré dans un tableau dont l'ingénieuse composition servira de modèle à celui que nous désirons voir placé dans toutes vos maisons ² !

V. Au début de cette Lettre synodale, nous vous avons parlé de l'accroissement de notre province ecclésiastique par la création de trois sièges épiscopaux dans les colonies françaises. Ces évêchés sont ceux de Fort-de-France, dans la Martinique ³, de la Basse-Terre, dans la Guadeloupe, et de Saint-Denis, dans l'île de La Réunion. Que les pouvoirs humains, qui ont sollicité et obtenu cette érection, en reçoivent ici nos remerciements. Grâce surtout en soient rendues à notre saint-père le pape Pie IX, dont le pontificat se sera illustré par l'institution ou le rétablissement de la hiérarchie

¹ Concil. Rupell., c. II, § VIII. — ² *Ibid.*, c. IV, n. 2.

³ Plus récemment, le siège de cet évêché a été transporté à Saint-Pierre, et l'ordinaire de la Martinique se nomme présentement évêque de Saint-Pierre et de Fort-de-France.

dans plusieurs des contrées gouvernées jusqu'à ce jour au moyen de simples vicaires ou préfets apostoliques ¹.

Vous donc, chers habitants des colonies, qui êtes les nouveaux venus dans notre famille spirituelle, mais qui n'en êtes pas moins compris désormais dans l'amour que nous portons au troupeau tout entier, écoutez notre voix et ne repoussez pas les conseils de ceux qui sont devenus les pères de vos âmes.

Et d'abord, après avoir étudié vos besoins, nous avons jugé que rien ne s'opposait à ce que vos nouvelles Églises entrassent dans le droit commun de la province, et fussent soumises aux décrets du précédent concile de Bordeaux. Cette décision, qui nous a mérité les félicitations du saint-siège ², n'admet d'exception que pour des cas particuliers qui seraient soumis à l'appréciation des futures assemblées provinciales ³.

Hélas ! nous n'ignorons pas de quelles difficultés vos évêques sont environnés ! La pénurie des ministres sacrés, dans ces pays où la ressource si désirable d'un clergé indigène n'existe pas encore, est le plus grand obstacle au bien que la religion ne manquerait pas de produire parmi vous ; car, de toutes parts, une disposition marquée pour les pratiques de la foi se manifeste dans vos rangs. Aussi, nous étendons nos mains suppliantes vers nos frères les évêques de ce vaste empire de France, et nous les conjurons d'envoyer vers vous des prêtres enflammés de zèle, ou tout au moins de jeunes lévites auxquels, après quelques années d'épreuves et d'études, vos évêques puissent imposer

¹ Concil. Rupell., c. v, n. 1.

² Quoniam vero, ab ultima celebrata synodo, in Coloniis Gallicis, Deo benedicente, tres aliæ dioceses erectæ sunt, eædemque archiepiscopali istius provinciæ jurisdictioni adnexæ, necessarium nimium erat, quod recitissime præstitistis, ut præcedentis concilii decreta ad easdem extenderetis. *Litter Card. Cagliano, Præfecti S. Congreg. Concil. Rupell.*, p. 10.

³ Concil. Rupell., c. v, n. 2.

les mains et confier le soin de vos âmes¹. Ces vénérables prélats, à leur tour, se garderont bien d'admettre dans le bercail des pasteurs dont la foi ou les mœurs ne seraient pas à l'abri de toute atteinte. Ils feront plus encore : pour ôter à leurs prêtres toutes pensées de spéculations humaines et leur épargner les appréhensions de l'avenir, vos évêques sont en mesure de procurer une honorable retraite aux vieillards et à ceux de leurs bien-aimés collaborateurs que les rigueurs d'un climat insalubre ou de précoces infirmités mettraient hors d'état de continuer les travaux du ministère².

Nous faisons aussi des vœux pour que le gouvernement, qui vous donne tant de marques de son bon vouloir, accomplisse au plus tôt une condition importante des bulles apostoliques, et achève son œuvre par la dotation d'un chapitre dans chaque cathédrale. L'organisation ecclésiastique ne sera pas complète tant que vos pontifes seront privés de ce corps vénérable, qui leur fournirait de précieux auxiliaires et d'utiles conseillers³.

VI. Et vous, qui que vous soyez, N. T.-C. F., anciens possesseurs du territoire colonial ou nouveaux affranchis, vous avez aussi beaucoup à faire pour répondre aux vues maternelles de l'Église qui vient de constituer ces nouveaux diocèses. Quelle qu'ait été, dans tous les siècles, la sollicitude des vicaires de J.-C. pour les hommes sur lesquels pesait le joug de l'esclavage, une question d'un intérêt plus élevé les préoccupait encore, c'était de les arracher au péché et d'en faire des membres de la grande famille catholique.

La condition servile, qui soumettait la créature humaine à son semblable, finissait du moins avec la vie; mais l'assujettissement au péché forge des chaînes que la mort ne brise pas. Hélas ! combien d'hommes qui se croient libres et qui

¹ Concil. Rupell., c. vi, n. 3. — ² *Ibid.*, c. vi, n. 4. — ³ *Ibid.*, n. 2.

resteront esclaves tant qu'ils n'auront pas recours au souverain libérateur ! Craignez donc, vous que le bienfait des lois récentes a mis en possession de votre indépendance, de perdre de nouveau la plus précieuse de toutes les libertés, celle des enfants de Dieu. Ne confondez pas la liberté avec les vices qui naissent de l'abus qu'on en fait. Ne croyez pas que l'indolence ou l'oisiveté soient les conséquences nécessaires de votre condition nouvelle. Ne soyez pas étonnés que les prêtres qui instruisent vos enfants des vérités de la foi leur recommandent la culture des terres, et relèvent à leurs yeux la profession des arts et des métiers qui doivent les faire vivre ¹. Depuis sa désobéissance, Dieu a condamné l'homme à ne rien obtenir qu'à la sueur de son front ; châtiment qu'il faut accepter et bénir, parce que le travail, en nous préservant du vice, relève et ennoblit notre existence ².

Nous recommandons aussi à nos chers Coopérateurs, qui sont les dispensateurs des mystères de Dieu, de ne vous admettre à la participation des choses saintes qu'après des épreuves suffisantes. Les adolescents ne s'approcheront pour la première fois de la table sacrée qu'après avoir atteint l'âge exigé par les prescriptions diocésaines, et après avoir été préparés avec soin à cette action auguste qui a tant d'influence sur le reste de la vie. Que les enfants, si nombreux hélas ! qui sont le fruit d'unions non encore consacrées par l'Église, soient soumis à toutes les épreuves que rendent nécessaires les scandales qu'ils ont eus sous les yeux ³. Enfin, nous exhortons vos guides spirituels à vous ménager des moyens de persévérance dans des réunions périodiques, où de pieux discours fortifieront votre foi et compléteront l'éducation chrétienne que vous avez reçue ⁴. Quant aux jeunes filles, elles trouveront toujours des mères attentives, des

¹ Qui operatur terram suam satiabitur. Non oderis laboriosa opera et rusticationem creatam ab altissimo. Prov. XII, 11. — Eccli. VII, 16.

² Concil. Rupell., c. VI, n. 6. — ³ *Ibid.*, n. 7. — ⁴ *Ibid.*, n. 8.

directrices dévouées, auprès de ces admirables religieuses qui se sont vouées aux besoins spirituels et corporels des membres de J.-C. dans ces contrées brûlantes qui trop souvent dévorent leurs habitants.

Il sera plus difficile de venir au secours de tant de pécheurs qui sont retenus loin des grands centres de population et des églises, et par là même privés de tous secours religieux. Fasse le Seigneur que, touchés de leur abandon, quelques-uns des Frères de l'Instruction chrétienne, qui n'ont pas craint d'aborder ces terres lointaines, puissent être chargés par les évêques d'une mission dont les résultats ne se feraient pas attendre ! Pendant que les devoirs toujours renaissants du ministère retiennent dans les villes des prêtres trop peu nombreux, ce serait à ces dignes auxiliaires à rechercher les brebis perdues, à leur faire connaître le prix et les obligations d'une vie chrétienne, à les préparer à recevoir avec fruit les sacrements de la Pénitence, de l'Eucharistie, de la Confirmation et du Mariage¹. Nous prions le Seigneur de multiplier ces hommes de Dieu, et de leur accorder, avec le zèle de l'apostolat auquel nous les convions, les vertus robustes et les grâces qui sont nécessaires pour l'accomplir.

VII. Tel a donc été, N. T.-C. F., l'ensemble de nos travaux. Nous avons embrassé peu de matière, mais nous sommes entrés dans les détails les plus pratiques. Plaise au ciel que notre labeur ne soit pas stérile, et que nos paroles, fécondées par les bénédictions d'en haut et reçues dans des cœurs dociles, portent en vous des fruits de sainteté et de vie ! Nous avons cette confiance, non à cause de nos mérites, mais parce qu'avant de nous séparer, nous avons recommandé le résultat de nos veilles à la Reine du ciel ; parce que nous avons mis nos personnes et nos diocèses sous le

¹ Concil. Rupell., c. vi, n. 2.

patronage puissant du Cœur Immaculé de Marie, de cette Vierge très-pure à qui la proclamation du dogme de sa Conception sans tache prépare un triomphe que nous avons appelé de tous nos vœux ¹.

O Mère puissante et pleine de miséricorde, détournez de nous les châtimens que nous avons mérités ! Touchez nos cœurs coupables, afin que, rentrés dans la voie du bien, nous puissions tous, peuples et pasteurs, parvenir à l'éternelle félicité ² !

Sera la présente Lettre synodale lue, etc.

¹ Concil. Burdig., Tit. II, c. X, p. 44.— ² Concil. Rupell., c. VII.

XIV

LETTRE PASTORALE

ORDONNANT LES PRIÈRES PUBLIQUES INDIQUÉES PAR N. S. P. LE PAPE AVEC
INDULGENCE EN FORME DE JUBILÉ, A L'OCCASION DE LA PROCHAINE
DÉFINITION DU DOGME DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION.

(1^{er} OCTOBRE MDCCCLIV.)

I. Nous n'avions point attendu le commandement du chef de l'Église, Nos Très-Chers Frères, pour vous exciter à la prière et vous indiquer les moyens d'écarter les fléaux multipliés que nos péchés ont attirés sur nos têtes. Nous vous avons particulièrement exhortés à demander à Notre-Seigneur Jésus-Christ, pasteur invisible de l'Église, qu'il daignât, en ces jours difficiles, inspirer et diriger son représentant sur la terre, celui de qui tout signal et toute direction doivent nous venir dans les circonstances majeures, et surtout dans les situations nouvelles qui peuvent ouvrir devant nous des routes où n'ont pas marché nos pères¹. Aujourd'hui, voici que cette voix révéralée du pontife suprême arrive jusqu'à nous. C'est pour nous annoncer, pour

¹ Voir page 103.

nous prêcher une croisade : la croisade de la pénitence et de la prière. Cette fois encore, sa parole sera la règle de la nôtre ; nous ne ferons que la traduire et la développer.

Le père commun de tous ceux qui ont été régénérés en Jésus-Christ a jeté les yeux sur son immense troupeau, et il l'a vu partout en proie aux afflictions les plus cruelles : jamais tant de fléaux à la fois ne sont venus s'abattre sur la chrétienté. Des collisions terribles ont éclaté entre les peuples les plus puissants ; des dissensions intestines déchirent le sein des nations ; les ravages épouvantables de la peste se sont ajoutés aux malheurs de la guerre et de la disette ; celle-ci semble n'avoir changé que de formes, et, en beaucoup de lieux, l'abondance de quelques produits apporte à peine un adoucissement léger aux terribles privations qui résultent de la disparition presque totale de plusieurs autres substances ; la vigne, en particulier, a reçu l'ordre de nous refuser ses fruits dans la même proportion qu'il a été permis aux sillons de nous rendre le froment ; enfin, de divers côtés, la terre ébranlée par d'immenses secousses a été couverte de ruines, et a paru s'entr'ouvrir sous les pas de ses habitants glacés d'effroi. Puis, au milieu de tant de sujets d'alarme, la fureur des hommes s'exerce à rivaliser avec le désordre des éléments. Plus prudents et plus actifs que les enfants de lumière, les fils de ténèbres ont poursuivi activement la guerre contre l'Église et contre toutes les puissances légitimes ; ils ont soufflé de nouveau le vent des discordes, des soulèvements, des révoltes, sans reculer devant les crimes les plus odieux et les attentats les plus atroces ; ils ont juré d'anéantir, s'ils le peuvent, notre sainte religion, et de renverser de fond en comble la société civile. Et, ce qui est le plus effrayant, les ennemis de Dieu ont retrouvé au camp de ceux qui se glorifient d'être comptés parmi les défenseurs de l'ordre et de la société d'anciens alliés et de trop puissants complices qui se joignent à eux

pour livrer assaut à la vérité catholique, et par là à tous les autres principes dont elle est la seule base inébranlable. Graves écrivains de la presse puritaine ou violents démagogues d'en deçà et d'au delà des frontières, leurs plumes distillent à l'envi, comme autrefois, et à l'aide de connivences plus ou moins coupables, le poison mortel de l'indifférentisme et de l'incrédulité. Rien ne trouve grâce devant leurs mépris hautains et leurs déclamations furibondes : tout effort tenté à l'avantage de la morale publique et de la morale domestique, en même temps qu'au profit de la loi chrétienne, soit qu'il s'agisse du repos sacré des saints jours ou de la légitimité du lien conjugal, est poursuivi de leurs sarcasmes, et ne tarde pas à devenir suspect par suite de leurs dénonciations violentes. D'illustres compagnies, satisfaites d'elles-mêmes pourvu qu'elles aient laissé poindre leur opposition aux pouvoirs terrestres, s'appliquent à observer d'ailleurs la neutralité entre le parti de Dieu et le parti du mal ; par de soigneuses combinaisons, retenues d'un régime malheureux que Dieu a châtié de son fouet vengeur, on trouve le correctif diligemment placé à côté de tout suffrage dont pourrait s'effaroucher l'impiété ; la philosophie chrétienne, qui montre de son doigt le chemin du ciel, reçoit la couronne *ex æquo* avec la morale naturaliste qui n'aboutit qu'à *ces vertus dont l'enfer est plein*, vertus hélas ! scandaleusement louées jusque sur des tombes où l'homme de foi ne devrait porter que des larmes inconsolables. Par une progression naturelle et qui n'a rien de rassurant, l'éclectisme en action a pris la place de l'éclectisme doctrinal, et le scepticisme pratique apporte son appoint aux théories qui l'ont préparé. On dirait que, de toutes parts, et avec le concours involontaire de quelques-uns des apôtres même du christianisme, c'est un parti pris de donner le démenti à l'Évangile, et de tromper la conscience publique par une confusion et un pêle-mêle plus funeste peut-être que

l'incrédulité affichée. Enfin, tandis que tous les remparts de la société sont attaqués, que tous les titres de l'autorité humaine, de la propriété et de la famille, sont contestés, l'Europe voit des gouvernements frappés de vertige préparer la sanction logique du socialisme et de toutes ses suites, par le mépris qu'ils font des prérogatives divines de l'Église, par la confiscation sacrilège de ses propriétés, par le bannissement de ses pontifes, de ses religieux et de ses vierges consacrées, en un mot, par les entreprises les plus audacieuses contre l'œuvre que le Fils de Dieu fait homme a fondée sur la terre : excès déplorables, dont le contre-poids ne se rencontre presque nulle part, les pouvoirs les plus favorables sachant à peine se défendre eux-mêmes de porter un regard jaloux et une main téméraire sur les droits et les avantages acquis par l'Épouse de Jésus-Christ au prix de tant d'efforts et de sacrifices. Et comme ce sont les péchés et les injustices des peuples qui provoquent tous leurs malheurs, tant de criminelles dispositions de la part des hommes ne permettent pas d'espérer un terme à nos maux, si Dieu ne convertit les cœurs par quelque coup extraordinaire de sa grâce.

II. Heureusement, N. T.-C. F., il existe pour les chrétiens une ressource toujours vivante ; ils ont dans leur arsenal une arme toujours sûre de la victoire, lorsqu'elle est maniée par une piété ardente et une foi sincère : c'est la prière. Et si vous nous demandez de quelle puissance la prière peut être investie contre les diverses calamités de ce temps, nous vous répondrons en empruntant les paroles mêmes de saint Jean Chrysostôme rapportées dans les lettres apostoliques qui vont vous être lues, et nous vous dirons : Le monde entier est en feu : mais c'est une des vertus de la prière d'éteindre le feu, *orationis vis vim ignis extinxit* ; les nations sont livrées à toutes les horreurs des luttes sanglantes : mais la prière a souvent mis fin aux guerres, *bella*

composuit ; des armées formidables sont en présence, et le signal de la bataille est donné : mais on a vu la prière suspendre les combats, *pugnas sedavit* ; l'intempérie des saisons a porté la perturbation dans toute la nature : mais la prière purifie l'air et chasse les tempêtes, *tempestates sustulit* ; des maladies pestilentielles semblent s'être acclimatées sur notre sol, tant leur retour est prompt et leur apparition fréquente : mais la prière bannit les pestes, *morbos ejecit* ; les substances alimentaires de première nécessité sont atteintes mortellement, et l'absence de quelques-unes d'elles menace la prospérité de contrées entières : mais la prière a plus d'une fois conjuré tous ces genres de dommages, *damna repulit* ; les sociétés sont ébranlées jusque dans leurs fondements, et le monde moral subit des secousses plus désastreuses encore que les tremblements de terre qui renversent les édifices : mais la prière réussit à raffermir les cités chancelantes, *urbes concussas firmavit* ; des monstres à figure humaine poursuivent leurs complots forcenés avec la fureur des bêtes féroces, ou plutôt avec une rage infernale : mais la prière sait fermer la gueule des lions et mettre les démons en déroute, *furorem leonum refrœnavit, dæmones fugavit* ; enfin Dieu lui-même s'est prononcé contre nous, et il mêle ses rigueurs aux coups qui nous sont portés par la malice de ses créatures : mais la prière est puissante pour désarmer la colère du ciel aussi bien que pour déjouer les coupables desseins des hommes, et il n'est point de maux qu'elle n'ait fait cesser, *inflictas cœlitus plagas, insidias hominum, omnia denique mala sustulit oratio* ¹.

Et si la prière, même individuelle et isolée, est d'un si grand poids dans la balance des choses humaines ; si un seul homme de foi suffit pour transporter les montagnes ; si

¹ S. Joan. Chrys., homil. v, de incomprehensibili Dei natura contra Anomæos.

l'âme la plus ignorée peut, du fond d'un oratoire obscur, avec le levier de l'oraison, remuer les intérêts les plus considérables et agir sur les destinées des royaumes et des empires, quelle ne doit pas être la force de la prière collective de tout un peuple, de la prière concertée du monde entier ?

III. C'est ici, N. T.-C. F., le principal moyen de gouvernement que Notre-Seigneur Jésus-Christ a donné à son vicaire en terre. Les puissances de ce monde ont leurs armées, leurs flottes, leur artillerie, leurs instruments de mort et de destruction chaque jour plus perfectionnés ; le monarque universel de la chrétienté, si la providence a voulu qu'il fût indépendant dans l'ordre temporel, n'est considéré pourtant par les hommes d'État que comme un souverain du second ordre, et presque tout cet attirail formidable de la royauté lui est étranger. Il est vrai, la religion des princes et des peuples l'avait placé longtemps à la tête des conseils de l'Europe, en ce qui touchait aux intérêts divers de la grande communauté chrétienne ; et personne ne niera que l'intervention des pontifes romains ait élevé alors la politique terrestre à une hauteur surhumaine où elle n'a pas coutume d'atteindre, et qu'elle ait ennobli la plupart des expéditions militaires en leur donnant un motif religieux, ouvertement avoué, qui distingue essentiellement ces guerres saintes des autres entreprises d'ailleurs les plus louables et les plus nécessaires. On le conçoit, la papauté ne pouvait descendre aux choses d'ici-bas sans les transporter dans la région qu'elle habite ; c'est pourquoi, tant qu'elle prit une part active et principale dans les combinaisons et les négociations d'où résulte l'équilibre du monde, elle ouvrit à la politique des horizons inconnus, et créa pour elle, soit dans la paix, soit dans la guerre, de nouveaux cieux et une terre nouvelle. Mais ce n'était là qu'un accident glorieux dans les destinées de la Rome moderne. Le monde des corps se lassa d'obéir à la reine des âmes ; il repoussa comme une tutelle humiliante

la protection qu'il lui avait demandée en des jours de détresse. A qui tient le sceptre des esprits, c'est chose trop facile de se désister du soin de la matière. Jésus-Christ n'avait pas défendu aux pontifes de la loi nouvelle de se montrer secourables aux sociétés humaines, quand celles-ci imploreraient leur puissant appui; mais comme sa main divine ne leur a remis néanmoins que les clefs du royaume des cieux, ils se retranchent volontiers dans ce domaine. Est-ce à dire que celui qui a la sollicitude de toutes les Églises ne prendra aucun souci des vicissitudes de ce globe? Est-ce à dire qu'il ne compatira pas aux maux de tout genre qui peuvent affliger la famille humaine? Ce serait un crime de le penser. Aussi longtemps que les âmes seront unies à des corps, aussi longtemps que la Fille du ciel aura les pieds posés sur la terre, aussi longtemps que les choses d'ici-bas formeront comme l'enveloppe des intérêts de l'éternité, le prince spirituel à qui Jésus-Christ a donné l'investiture sur les bords du lac de Tibériade promènera sur l'univers entier un regard de père et de maître, c'est-à-dire un regard d'amour et d'autorité, un regard de tendresse et d'inquiétude. Admirez ces grandes et majestueuses paroles qui seraient ridicules d'orgueil partout ailleurs que sur les lèvres du successeur de Pierre, et qui ne sont que le début naturel d'une lettre apostolique : *Apostolicæ nostræ caritatis sollicitudine et affectu universum catholicum contemplantis orbem.....* Et quand ce regard jeté sur le monde aperçoit partout des souffrances et des périls, partout des complications et des impossibilités; quand non plus les ordres, mais seulement les conseils de l'autorité souveraine qui doit régir toutes les consciences seraient pour des nations entières un sujet d'irritation et de blasphème; quand des peuples livrés à l'hérésie n'obéissent à l'action divine, dont ils sont les instruments aveugles, qu'à la condition de rester persuadés qu'ils travaillent seulement pour des résultats humains; quand les

puissances même orthodoxes n'ont pas encore rappris toute la perfection de l'ancienne docilité filiale envers le chef de l'Église; quand les ennemis abhorrés de la chrétienté, contre lesquels la papauté a toujours dirigé les efforts de l'Europe et soutenu douze cents ans de résistances couronnées par le succès, sont tout à coup jetés eux-mêmes par la providence comme un rempart inattendu contre de nouveaux envahisseurs; quand le danger d'attiser la persécution contre plusieurs millions d'enfants chéris et déjà trop infortunés commande des ménagements que sanctionne une tradition de dix siècles de longanimité et de prévenances envers le schisme; enfin, quand toute voie est fermée pour un rôle actif quelconque, quand toute initiative est interdite, est-ce que, spectatrice impassible des calamités qui pèsent sur ses enfants, la papauté n'aura plus aucun moyen d'action sur la marche générale du monde? Que ceux-là le croient, que ceux-là le disent, qui ne savent pas ce que c'est que la prière de deux ou trois cent millions d'âmes obéissant au pontife romain.

Pour vous, N. T.-C. F., vous le savez : il est un homme qui tient parmi nous la place même du Fils de Dieu, et qui, d'un signe de son autorité, fait fléchir tous les genoux en terre, fait lever tous les yeux et tous les bras vers le ciel, pour obtenir les grâces que sa sollicitude paternelle croit nécessaires aux sociétés. Lorsque, dans sa haute sagesse, il le juge bon et convenable, c'est son droit et c'est l'ancien usage de ses prédécesseurs d'ordonner des prières extraordinaires dans toute la chrétienté; et alors, de toutes les parties de l'univers, du sein de toutes les familles, du pied de tous les autels, du fond de tous les monastères, des supplications ardentes sont envoyées vers le trône de Dieu. Et comme les fidèles répandus sur toute la surface du globe ne sont rien autre chose que le corps mystique de Jésus-Christ qui continue en eux sa vie mortelle, ce n'est point une usurpa-

tion de langage d'affirmer que cette prière catholique, ces soupirs et ces larmes de l'Épouse du Seigneur, ce cri énergique de tout le peuple chrétien, ont un droit rigoureux à être exaucés à cause de la considération qui est due à un tel suppliant : *Qui in diebus carnis suæ, preces supplicationesque cum clamore valido et lacrimis offerens, exauditus est pro sua reverentia* ¹. Et c'est ainsi que le pontife romain, lors même qu'il ne manie plus aucun des ressorts matériels qui impriment le mouvement aux affaires d'ici-bas, exerce encore, exercera toujours la plus énergique de toutes les pressions sur les événements de la terre. Car c'est la prière des chrétiens qui gouverne le monde, et la prière obéit aux inspirations du vicaire de Jésus-Christ.

Enrôlons-nous donc, N. T.-C. F., dans cette pieuse et pacifique expédition à laquelle sont appelées toutes les phalanges chrétiennes. Si les armées alliées de trois peuples sont ce triple faisceau que l'ennemi le plus renommé dans l'art de la guerre ne parvient pas à rompre, que sera-ce qu'une entreprise qui rassemblera sous ses étendards toutes les âmes religieuses du monde entier ? Tant de forces réunies et concertées, tant d'armes maniées avec ensemble et dirigées d'un commun accord feront au ciel une sainte violence ; tant de prières et d'invocations, projectiles puissants et irrésistibles, démantèleront ce fort imprenable dans lequel se retranchait la juste sévérité d'un Dieu irrité. La victoire sera le prix de nos efforts.

IV. Mais quel sera l'objet de ces supplications unanimes de la terre ? Écoutez, N. T.-C. F., la voix douce et inimitable de celui qui représente ici-bas le prince de la paix. Lui-même, « dans un état de choses si grave et si désespéré, il a
« levé les yeux vers la montagne sainte, d'où il attend le
« secours ; et, dans l'humilité de son cœur, il ne cesse de

¹ Hebr., v, 7.

« prier et de conjurer avec ferveur le Dieu riche en miséri-
« corde, afin qu'il anéantisse les guerres jusqu'aux extré-
« mités de la terre ; qu'il éloigne tout sujet de dissension
« entre les princes chrétiens ; qu'il leur accorde, ainsi qu'à
« leurs peuples, la paix, la concorde et le repos ; qu'il ins-
« pire par-dessus tout à ces mêmes princes un zèle pieux
« pour le maintien et la propagation de la doctrine et de la
« foi catholique, source principale du bonheur des nations ;
« qu'il mette un terme aux calamités diverses dont ces mê-
« mes souverains et leurs peuples sont affligés, et qu'il y
« fasse succéder la joie d'une prospérité complète ; enfin,
« qu'à ceux d'entre eux qui sont dans la voie de l'erreur, il
« daigne départir les dons de sa grâce céleste, qui les ramè-
« nent dans les sentiers de la vérité et de la justice, et les
« convertissent sincèrement à lui. » Tels sont les vœux que
le pontife universel a tirés de son âme et qu'il a présentés à
la majesté divine, dans l'un de ces entretiens plus familiers
qu'il est donné parfois au Moïse de la loi nouvelle d'avoir
avec le Seigneur. Et c'est après avoir épanché ainsi son âme
le premier, après avoir associé d'abord à sa prière celle de
la cité reine et maîtresse, à qui toute préférence et toute
antériorité appartient, qu'il se tourne ensuite, qu'il *se réfugie*
vers la prière de ses frères les évêques et de l'Église entière.

V. La prière de Pie IX, N. T.-C. F., sera aussi la nôtre,
et nous demanderons au Seigneur ce qu'il lui a demandé.
Toutes les paroles qui descendent de la chaire apostolique
portent, dans leur noble simplicité, un cachet de grandeur,
de sagesse, d'autorité, de modération, qui n'échappe qu'aux
hommes sans discernement. Mais surtout on y trouve un
sentiment des choses, une appréciation des faits et des temps,
et, par-dessus tout encore, un accent d'amour, de paternité,
un esprit invincible de patience et de miséricorde, qui, loin
de déceler la faiblesse, révèlent au contraire la force la plus
calme et la plus inébranlable. Les Juifs disaient un jour de

Jésus-Christ : « Jamais homme n'a parlé comme cet homme » : *Nunquam sic locutus est homo sicut hic homo* ¹. Tous ceux qui voudront y réfléchir diront : « Jamais personne ici-bas n'a « parlé comme le siège apostolique ». Oui, la parole des papes est une parole à part. Accoutumés que vous êtes , N. T.-C. F., à chérir, à révéler la voix de vos évêques, qui sont les successeurs des apôtres, nous ne craignons pas d'exciter votre attention, votre piété plus respectueuse par rapport aux enseignements du successeur de celui pour qui Jésus-Christ a prié, et qu'il a chargé de se tourner vers ses frères afin de les affermir dans la vérité. Nous sommes les ruisseaux, Pierre est à l'entrée de la source ; et les eaux que nous vous distribuons ne sont salutaires qu'à la condition de rester telles que la source nous les transmet. Si jamais une syllabe tombait de nos lèvres en désaccord avec la voix de Pierre, s'il nous arrivait de dire quoi que ce soit autrement que lui, vous devriez corriger et réformer notre parole d'après la sienne, parce qu'il est dans la vérité et qu'il enseigne la voie de Dieu selon la vérité.

Nous conformerons donc notre prière aux enseignements du siège apostolique, N. T.-C. F., et nous supplierons d'abord le Dieu Tout-Puissant de faire cesser les guerres sur toute la surface du monde. Il est trop vrai que la guerre est le juste châtiment de nos fautes. Si nous pouvons, à bon droit, nous flatter de n'avoir pas recherché le conflit dans lequel nous sommes engagés, et qui, nous en avons la ferme confiance, n'aboutira pour nous et pour la cause sainte du christianisme qu'à d'éclatantes victoires, n'avons-nous pas à nous reprocher d'autre part de nous êtres rendus indignes du bienfait de la paix par la façon criminelle dont nous en avons usé, pendant quarante ans, contre Dieu, contre son Christ, contre son Église, contre toutes les puissances char-

¹ Joan., VII, 46.

gées de nous régir, contre toutes les supériorités qui gênaient notre fierté ou notre ambition ? Non, nous n'avons pas voulu la guerre : on l'assure et je dois le croire. Hommage donc à l'esprit de sagesse et de modération qui réside sur les hauteurs du monde politique. Nous n'avons pas voulu la guerre ; soit ; mais, ce qu'il faut ajouter, nous l'avons méritée. Ils sont rares dans l'histoire, les siècles qui offrent une période à peu près consécutive de quarante ans de paix, durant lesquels une grande nation trouvait à peine quelque satisfaction à ses instincts belliqueux dans des expéditions passagères et circonscrites. Trop souvent nos contemporains se plaignent des temps dans lesquels nous avons vu s'écouler notre vie. Pour être justes envers le ciel, nous devons dire, au contraire, qu'il a rassemblé sur nos têtes plus d'éléments de bonheur humain, de tranquillité publique et domestique qu'il n'a coutume d'en accorder aux fils d'Adam pendant un laps de temps si prolongé. Mais, pour peu que nous voulions rentrer en nous-mêmes et soumettre nos œuvres à l'examen, nous devons confesser que, si jamais Dieu n'a été plus libéral, jamais l'homme n'a été plus ingrat, et que jamais plus longue paix n'a été plus fatalement employée. *Diram pacem*, dirons-nous avec un historien de l'antiquité : Paix meurtrière, ensanglantée par le massacre des âmes, par le carnage de tous les principes, de tous les sentiments honnêtes ; paix trompeuse, qui avait transformé la société en un champ de bataille, où toutes les cupidités, toutes les ambitions éveillées, surexcitées, se livraient tellement assaut, qu'elles ont fini par soulever une moitié du genre humain contre l'autre moitié ; paix ruineuse, pendant laquelle une armée de quatre cent mille hommes, entretenue à grands frais, suffisait à peine à contenir les mauvaises passions développées par mille causes plus actives les unes que les autres. Or, quand un peuple n'use ainsi de la paix que pour faire la guerre à Dieu, Dieu se venge en lui envoyant la guerre, et c'est justice. Que

celui donc de nous qui est sans péché, N. T.-C. F., se lave les mains et se proclame innocent du sang de ses frères. Mais non, nous avons tous participé aux fautes communes; si nous disons qu'il n'y a pas de péché en nous, nous nous séduisons nous-mêmes, et la vérité n'est pas en nous¹. Et puisque la guerre, comme tous les autres fléaux, est le résultat de nos péchés, entrons dans la croisade de pénitence, de conversion et de prière qui nous est prêchée : c'est le seul moyen à notre disposition pour contribuer au retour de la paix.

VI. Toutefois, N. T.-C. F., en demandant au Seigneur qu'il impose un terme à la guerre, nous nous garderons bien de former un vœu coupable et de solliciter une paix achetée au détriment même de Dieu et de son Église. Plutôt la guerre mille fois que le triomphe insolent du schisme ou de l'hérésie, et leur règne presque universel sur la terre. Nous conjurerons donc, nous aussi, Celui qui tient en ses mains les cœurs des rois, de toucher ceux d'entre eux qui sont engagés dans l'erreur, de les ramener de la voie de la perdition dans les sentiers de la vérité et de la justice, et de les convertir sincèrement à lui. Ainsi disparaîtraient tous les sujets de division entre les princes chrétiens; ainsi reviendraient pour l'Europe ces siècles heureux dans lesquels toutes les nations comme toutes les familles ne formaient qu'une famille et qu'une nation spirituelle sous le sceptre d'un seul père et d'un seul roi. Le mal qui travaille à la fois l'occident et l'orient, ce sont les dissidences religieuses de tant de nations livrées au schisme ou à l'hérésie. Nous nous proposons, N. T.-C. F., d'appeler prochainement votre attention sur ces grandes questions que la providence veut enfin mettre dans tout leur jour. Mais disons-le dès aujourd'hui : Si la crise socialiste que nous venons de traverser, et qui frémit encore à nos portes, a révélé à tous les esprits

¹ 1 Joann., 1, 8.

clairvoyants que la chose chrétienne est le fondement et le rempart de la famille et de la propriété, de la société domestique et de la société civile, une autre démonstration non moins évidente leur est réservée. Le monde civilisé ne tardera pas à reconnaître qu'en même temps que le christianisme est la vie intérieure des nations, il est aussi le lien nécessaire des nations entre elles. Or, pour que le christianisme unisse et qu'il ne divise pas, il faut que le christianisme soit un, et qu'il réalise en lui-même l'unité par la subordination à un chef unique, au représentant de Jésus-Christ institué par Jésus-Christ même. En d'autres termes, si la société humaine, menacée de se dissoudre, a reconnu son principe de conservation dans le christianisme, le christianisme à son tour ne subsiste et ne se conserve qu'au moyen de la papauté; partout ailleurs, il se corrompt, il se dissout, et ne lui demandez pas qu'il communique au monde extérieur une vitalité, une force, une cohésion qu'il ne possède plus lui-même et que par conséquent il ne peut pas donner. Que l'Europe le veuille ou qu'elle ne le veuille pas : par la seule force des choses et par la marche naturelle des causes secondes, elle est, d'ici la fin de ce siècle, à la veille d'une expérience qui se fera dans les plus vastes proportions. C'est pourquoi, N. T.-C. F., nous avons à cœur de vous répéter ces paroles du divin Maître : « Quand vous entendrez parler
« de guerre et de bruits de guerre, gardez-vous bien de vous
« troubler, car il faut que ces choses arrivent d'abord. On
« verra se soulever peuple contre peuple, royaume contre
« royaume; et il y aura des dissensions, des pestes, des
« famines et des tremblements de terre en divers lieux. Ce
« sont là les commencements des douleurs, mais ce n'est
« point encore la fin des temps. Il faut auparavant que l'É-
« vangile soit prêché à toutes les nations ¹ ». Oui, N. T.-C. F.,

¹ Matth., xiv, 6, 7, 8. — Marc., xiii, 7, 8, 9. — Luc., xxi, 9.

la propagation de l'Évangile jusqu'aux extrémités de l'orient; mais aussi, dans l'occident, l'intelligence plus parfaite de « cet Évangile du règne » qui est nécessairement l'Évangile de l'unité, puisque tout royaume divisé contre lui-même ne peut tenir debout : tels sont les résultats que nous avons lieu d'espérer, et que nous devons nous efforcer d'obtenir de la miséricorde de Dieu sans qu'elle nous les fasse acheter par de trop longues rigueurs.

VII. Nous irons plus loin dans nos prières, et nous conjurerons le Roi des rois d'inspirer aux princes chrétiens, et à tous ceux qui les assistent à un degré quelconque dans le gouvernement public, un zèle chaque jour plus marqué pour la conservation et l'extension de la foi et de la doctrine catholique, principe efficace du bonheur et de la vraie prospérité des nations. Assurément, N. T.-C. F., ce serait un spectacle trop décourageant de voir les peuples, quand Dieu vient de les tirer à peine de l'abîme qu'ils s'étaient creusé, se replonger à plaisir dans les fautes et dans les erreurs qui aboutissent nécessairement aux mêmes précipices. Ne dirait-on pas que certains hommes ne veulent un peu d'ordre dans les faits que pour faire revivre impunément le désordre dans les esprits, et qu'ils ne demandent au ciel quelque sécurité matérielle que pour avoir le droit de reprendre, sans trop de danger, le vieux tissu de leurs mensonges un instant interrompu par la peur? Insensés, de n'avoir pas encore compris que c'est, en définitive, sur le terrain de la doctrine que se gagnent ou se perdent les batailles qui décident de l'avenir! Non, toute une portion de la société ne saurait garder plus longtemps cette attitude dans laquelle nous sommes encore condamnés à la peindre: la plume en main pour enseigner toujours les mêmes principes, l'arme au bras pour en exterminer les conséquences; descendant volontiers le soir dans la rue pour fusiller les actes provoqués par les doctrines et par les exemples du

matin. Contradiction toujours renaissante , et qui ne cessera qu'autant que les hommes qui ont quelque autorité et quelque ascendant sur leurs semblables embrasseront sincèrement la vérité et la pratique chrétiennes. Sans ce retour et cette conversion de ceux qu'on appelle les principaux, les notables, et qui composent généralement le pays légal, impossible aux princes, ni aux gouvernements, ni aux lois, de faire reflourir au sein de la nation les vertus publiques, qui peuvent seules mettre un terme aux calamités causées par le péché, et ramener parmi nous le véritable bonheur.

VIII. Mais en même temps que le souverain pontife nous appelle tous au pied des autels, il a voulu, pour exciter davantage la ferveur de nos prières, et aussi pour les rendre plus pures et plus dignes d'être écoutées de Celui qui n'agrée point la louange sur les lèvres du pécheur, nous communiquer les trésors célestes dont la dispensation lui est confiée. C'est pour la troisième fois depuis quatre ans, N. T.-C. F., que cette grâce du Jubilé, placée ordinairement à de si longs intervalles, nous est offerte par le chef de l'Église. A des maux qui dépassent la mesure commune, il fallait des remèdes extraordinaires. O vous donc qui avez ouvert la porte au divin Maître quand il est venu frapper la première et la seconde fois, heureux serviteurs, tâchez qu'il vous retrouve dans la même disposition en cette troisième veille, et il vous fera asseoir encore à sa table où il vous servira lui-même les mets les plus délicieux¹. Il est écrit que celui qui persévérera sera sauvé, et nous ne saurions plus douter de votre persévérance, si vous nous donnez ce gage nouveau de fidélité. La vie chrétienne ne s'échappera jamais de votre cœur, où elle aura été scellée comme d'un triple sceau par ce triple Jubilé. La plus grande solennité

¹ Et si venerit in secunda vigilia, et si in tertia vigilia venerit, et ita invenerit, beati sunt servi illi. Luc., XII, 38.

qu'on puisse donner à un serment, c'est de le répéter trois fois : on ne revient pas sur de tels engagements.

Et vous, N. T.-C. F., qui aviez résisté à un premier appel, qui avez été ébranlés par un second, ne répondrez-vous pas à cette troisième et peut-être dernière invitation de la charité divine? Il me semble entendre Jésus-Christ vous dire de sa voix tendre et paternelle, ce que Paul disait d'un ton plus ferme aux Corinthiens : « Voici que je viens vers vous pour la « troisième fois » : *Ecce tertio hoc venio ad vos*¹. Ne craindriez-vous pas qu'après cette nouvelle avance de la miséricorde, ce ne fût désormais le tour de la justice? Dans les coutumes humaines, on ne se montre pas impunément rebelle à une troisième sommation. Et le grand apôtre écrivait dans sa même lettre aux Corinthiens : « Je vous l'ai dit, « et je vous le répète: si je reviens de nouveau, ce ne sera plus « le pardon à la main »². Ah! nous en avons la confiance, N. T.-C. F., ce Jubilé inespéré sera une occasion de salut pour un grand nombre d'entre vous que la grâce d'en haut travaillait depuis longtemps, et à qui les sinistres appréhensions du fléau dont nous avons été comme miraculeusement préservés avaient inspiré de sérieuses résolutions qu'un juste sentiment de reconnaissance ne peut manquer de conduire à leur accomplissement parfait. Courage donc; mettez-vous enfin à l'œuvre, et selon les paroles de notre bien-aimé pontife : « Déchargez-vous du fardeau de vos fautes par une confession sincère et une vraie pénitence; puis par vos prières, vos jeûnes, vos aumônes et vos actes de piété, efforcez-vous d'apaiser la colère de Dieu excitée par les crimes des hommes. » C'est là le remède efficace aux souffrances de la terre, N. T.-C. F.; en dehors de là, il n'y a que paroles perdues et recettes de guérisons trompeuses et sans vertu.

¹ II Corinth., XIII, 1.

² Prædixi et prædico... quoniam si venero iterum, non parcam. *Ibid*, 2.

IX. Pour vous, âmes chrétiennes, ministres des saints autels, généreux enfants des solitudes sacrées, épouses bien-aimées du divin Sauveur, fidèles de tout sexe et de toute condition qui vivez pieusement en Jésus-Christ, vous ne frustrerez pas l'espoir du Saint-Père, et vous redoublez de mortification et de ferveur afin de rendre le Tout-Puissant propice à nos vœux. Les pères ont des pressentiments qui ne sont point trompeurs. Si le vicaire de Jésus-Christ a cru devoir recourir si extraordinairement à la prière de toute l'Église, croyez qu'il a été conduit par une inspiration venue d'en haut, et que son œil a découvert des dangers imminents.

Vous surtout, pasteurs des âmes, vous entendrez les recommandations si particulières que l'évêque des évêques vous adresse en terminant son Encyclique. Vous remplirez avec plus de zèle et de dévouement que jamais votre ministère, et vous vous appliquerez à cultiver tous les jours avec plus de soin la portion du champ qui vous a été confiée par le père de famille. Ah ! il est un souvenir qui se rattache aux premiers temps que nous avons passés parmi vous, un souvenir qui restera gravé dans notre cœur pendant tout le cours de notre carrière épiscopale, et qui nous est d'autant plus cher que de là date l'attachement profond et inviolable que nous avons conçu pour ce diocèse privilégié, ainsi que l'estime et l'amour qui nous enchaînent à vous; nous voulons parler de cet élan unanime avec lequel vous avez travaillé à faire fructifier le Jubilé du demi-siècle et l'autre Indulgence solennelle qui n'a pas tardé à le suivre. Nous avons pu sentir alors, nous avons pu palper en quelque sorte ce que nous avons droit d'attendre de vous dans les grandes circonstances. Chaque jour nous apportait un nouveau témoignage de votre ardeur et de votre générosité. Quels beaux résultats venaient couronner ces missions, ces exercices spirituels, ce ministère extraordinaire de prédication et de confession dont vous comprîtes si bien alors l'im-

portance et la nécessité ! Depuis cette époque des jours difficiles sont survenus ; la lassitude peut-être , mais surtout la gêne publique a ralenti le mouvement imprimé d'abord. Eh bien ! nos vénérables frères et bien-aimés Coopérateurs , voici une précieuse occasion de raviver tout le bien qui s'est fait alors. Que pas un seul de vous n'omette d'appeler à son aide , pendant un espace de quinze jours , quelqu'un des ouvriers évangéliques qui se plaisent à vous donner leur concours , ou du moins quelqu'un des pasteurs du voisinage qui recevra ensuite de vous le même service. Ce Jubilé , tout rapproché qu'il est des précédents , sera plus fécond qu'aucun autre , si vous ne vous défiez pas de la grâce divine ni de vous-mêmes. C'est le Jubilé de joyeux avènement de Marie Immaculée ; c'est l'amnistie générale obtenue par la mère de miséricorde à la veille de son plus beau triomphe ; c'est le prélude d'une ère nouvelle promise depuis longtemps au monde par les saints. Prêtez-nous , N. T.-C. F. , un dernier moment d'attention.

X. Il vous en souvient, le souverain pontife, exilé de Rome et jeté sur le rocher de Gaëte, écrivait, il y a quelques années, à tous ses frères les évêques de la chrétienté, afin de recueillir leurs sentiments et d'obtenir, au moyen de leurs prières et de celles de tous les fidèles, les lumières d'en haut concernant la question dogmatique de l'Immaculée-Conception. De toutes les parties du monde, et du fond même de l'orient schismatique et infidèle, de précieux témoignages sont venus constater la persuasion unanime de l'Église. Rome ne s'est pas contentée d'interroger tous les lieux, elle a interrogé tous les siècles ; et les monuments les plus anciens, les plus authentiques des Églises grecques et latines ont été compulsés, discutés avec autant d'érudition que de savoir théologique. Il a été reconnu que, concernant cette doctrine, c'est l'affirmation qui est ancienne, primitive, universelle, tandis que le doute est postérieur, particulier, local, et qu'on peut en

assigner l'origine, la date et le motif. Dans cet état de choses, après avoir concédé au plus grand nombre des Églises particulières la faculté de professer par un culte public la croyance de l'Immaculée-Conception, mue d'ailleurs par le vif désir de tous les saints et de tous les bons, l'Église romaine semble à la veille de porter une sentence générale et définitive, dont elle attend les plus heureux effets pour le triomphe de la religion et le repos du monde. Le pontife suprême nous conjure une dernière fois de prier avec une nouvelle ardeur l'Esprit-Saint de l'éclairer, afin qu'il puisse rendre AU PLUS TÔT, touchant l'Immaculée-Conception de la très-sainte Vierge, la décision qui doit contribuer le plus à la gloire de Dieu et à l'honneur de cette Vierge notre mère bien-aimée. Nous ne pouvons vous dissimuler, N. T.-C. F., qu'il y a là pour notre cœur un immense sujet de joie et d'espérance. Et quant à notre esprit, après la décision du siège apostolique, il ne fera nulle difficulté de donner son adhésion, comme à un dogme de foi, à une vérité que Suarès, en qui Bossuet résume toute l'école, jugeait être déjà définissable dès que l'Église le croirait expédient; à une vérité que, par un décret rendu dans ses plus beaux jours, l'ancienne Sorbonne, ce concile permanent des Gaules, avait obligé tous ses membres, sous la loi du serment et sous peine d'exclusion et de dégradation, d'enseigner et de défendre comme un dépôt de famille emprunté de la vénérable antiquité; à une vérité enfin que ses rares adversaires n'ont combattue quelquefois, que parce qu'elle ne se présentait pas encore au monde avec la sanction de l'Église romaine. Et nous voulons placer ici les belles et remarquables paroles d'un des pontifes du moyen âge qui avait le plus chaudement épousé les pensées de l'abbé de Clairvaux, dont il avait été le disciple; elles nous révéleront comment son maître et lui étaient disposés à recevoir une définition papale sur cette matière :

« Assurément, disait l'évêque de Chartres Pierre de Celle,

il a toujours été et il sera toujours permis à la sainte Épouse de J.-C., à l'Église qui chemine sur la terre, de puiser dans le fonds immuable et permanent de la vérité révélée de nouveaux remèdes à des maux nouveaux, et de rendre de nouveaux décrets selon les besoins changeants des choses, des personnes et des temps. Mais, enfin, l'or ne naît pas en tout lieu, et la terre a ses veines choisies qui produisent l'argent. Or, quand il s'agit de doctrines, de croyances, la mine d'or et d'argent, c'est le siège de Pierre, c'est la cour romaine, celle qui tient principalement les clefs du ciel¹. Plût à Dieu que, pour la garantie de la vérité, cette reine et modératrice de toute la chrétienté eût pesé dans la balance de ses conseils ordinaires la doctrine de la Conception de la Vierge, qu'elle l'eût approuvée et propagée d'un bout du monde à l'autre ! Guidé par ce soleil, je veux dire le pape, et par cette lune, l'Église romaine, je marcherais avec autant de confiance que de promptitude et poserais hardiment mes pieds sur la route éclairée de la lumière de leur visage, assuré d'éviter ainsi tout précipice et de trouver la terre ferme et solide². Et ailleurs le même pontife ajoute : « Sous quelque titre que vous invoquiez la Vierge Marie, je marche avec vous, je pense comme vous. Seulement si, en dehors de la monnaie reçue, vous voulez en fabriquer une autre qui ne

¹ ... Licuit quoque semperque licebit sponsam Christi Ecclesiam quæ in terris peregrinatur, secundum mutationes rerum, personarum et temporum, variare rationes decretorum, et nova adinvenire medicamina remedium. Est tamen auro locus in quo conflatur, et habet argentum venarum suarum principia, sedem Petri et curiam romanam quæ claves cœli principaliter tenet. Lib. VII, Epist. 23.

² Utinam salva veritatis auctoritate, lance communis consilii, hæc domina et moderatrix totius christianitatis Conceptionem Virginis librasset et approbasset, a mari usque ad mare hanc propagasset ! Sole, id est Apostolico, ac luna, id est curia romana præeunte, tam secure quam expedite in lumine vultus eorum gressus meos ponerem et disponerem, ex hoc videns vitare lubricum et sequi solidum et securum. *Ibid.*

soit point frappée au coin de l'Église romaine , qui ne porte pas la marque de ce siège de Pierre auquel il est réservé d'approuver ou d'improver la règle de l'Église universelle , alors je m'arrête et je ne veux pas franchir les limites établies. Du reste, je crois et je confesse qu'il y a pour nous plus d'inconnu que de connu en ce qui touche aux prérogatives de la Vierge très-sainte ¹. Et quant au sujet qui nous sépare, Dieu le mettra en lumière quand il voudra et comme il voudra • : *Et hoc ipsum revelabit Deus quando voluerit et quomodo voluerit* ².

Ce sont , N. T.-C. F. , ces prophétiques paroles d'un contradicteur même de cette cause qui vont avoir leur accomplissement. La question, si longtemps étudiée, semble arrivée à son point de maturité ; l'Église romaine a recueilli tous les avis ; la chaire de Pierre n'a plus qu'à prononcer, et la cause sera finie. Appelons de tous nos vœux ce grand et solennel résultat , et purifions nos âmes pour les rendre dignes de recevoir une part abondante dans les grâces qui vont découler à torrents de cette source bénie.

A ces causes, etc.

¹ ... *Versa et reversa , in quocumque statu venerationis et glorificationis, tecum vado, tecum sentio. Si vero extra communis monetæ formam vis fabricare aliam quam non approbaverit sedes Petri, cujus est approbare vel improbare ordinem universalis Ecclesiæ, pedem sisto et terminos constitutos non transgredior. Credo et confiteor plura apud nos ignota de Virgine sancta quam nota. Lib. IX , Epist. 10.*

² *Ibid.*

XV

HOMÉLIE

PRONONCÉE DANS LA CHAPELLE DU GRAND SÉMINAIRE, EN LA SOLENNITÉ
DU CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DE NOTRE CONSÉCRATION ÉPISCOPALE.

(XXV NOVEMBRE MDCCLIV.)

Simile est regnum cœlorum decem virginibus, quæ accipientes lampades suas, exierunt obviam sponso et sponsæ. Quinque autem ex eis erant fatuæ, et quinque prudentes.

Le royaume des cieux est semblable à dix vierges qui, prenant leurs lampes, allèrent au-devant de l'époux et de l'épouse. Or cinq de ces vierges étaient folles, et cinq étaient sages.

(MATTH., xxv, 1, 2.)

I. L'Église qui est assistée d'en haut dans tout ce qu'elle enseigne et dans tout ce qu'elle commande a voulu que les évêques solennisassent chaque année au milieu de leurs peuples, comme une fête publique, l'anniversaire de leur consécration. Elle a voulu que cette solennité fût insérée au calendrier du diocèse afin que tous, prêtres et fidèles, offrissent en ce jour-là au Seigneur des prières pour le pasteur qu'il a mis à leur tête. Elle a réglé que, lorsque cet anniversaire coïnciderait avec une fête d'un certaine dignité, la

messe de la fête serait maintenue, avec addition des oraisons indiquées pour la circonstance. Enfin, elle a recommandé aux évêques d'adresser en cette circonstance quelques paroles d'édification au clergé et au peuple, et de se faire lire, pendant le repas, la formule du serment qu'ils ont prononcé dans la cérémonie de leur ordination épiscopale¹.

Nous avons à cœur, mes vénérables Frères et mes chers Fils en J.-C., d'observer chacune des règles établies par notre mère la sainte Église; c'est pourquoi, tous les ans, nous venons au milieu de vous accomplir la fonction sacrée de ce jour, suivie du modeste festin auquel participe toute la tribu ecclésiastique. La fête revêt ainsi le caractère intime d'une fête de famille. La population laïque de nos cités, absorbée par les intérêts et les affaires, a trop perdu l'intelligence des choses saintes, et elle s'est trop relâchée de l'ancienne ferveur pour pouvoir désormais comprendre et goûter le sens de ces solennités particulières. D'ailleurs, le troupeau tout entier est en quelque sorte résumé dans cette assemblée, puisqu'il s'y trouve représenté par ses pasteurs et par tous les degrés de la hiérarchie lévitique.

La divine providence qui régit toutes choses, ayant fait concourir notre consécration avec la fête de la bienheureuse vierge et martyre Catherine, dont nous sommes appelé ainsi à mêler chaque année le nom et le culte aux prières de cet office solennel, c'est de cette glorieuse servante de Jésus-Christ que nous voulons vous entretenir brièvement aujourd'hui; c'est de l'évangile de sa fête que nous essaierons de dire quelques paroles. Vous et moi, nous y pourrions trouver d'utiles enseignements.

II. « Le royaume des cieux est comparé à dix vierges
« qui, prenant leurs lampes, allèrent au-devant de l'é-

¹ Catalan., Comment. in Pontific. roman. De consecr. electi in episc.
§ LIII, 2, 3, 4.

« *poux.* » Remarquez, je vous prie, toutes les dix sont vierges ; toutes ont pris des lampes, toutes se sont mises en marche à la rencontre de l'époux. Et je vous dirai : Le royaume de Dieu, envisagé dans la partie que nous constituons, est fidèlement exprimé par cette parabole. Tous ces ministres des saints autels, tous ces prêtres qui composent le clergé diocésain, que furent-ils au jour de leur ordination, sinon autant de vierges ? Tous ils ont voué la chasteté, et tous ils ont généreusement résolu de l'observer. Autant de prêtres, autant de vierges qui avaient pris leur lampe. Comme vous, jeunes lévites, ils étaient venus l'allumer dans cet asile ; de là, ils se sont mis en marche, ils sont allés vers les peuples avec le vif désir de plaire au céleste Époux, Jésus-Christ, et de servir l'Épouse, la sainte Église, en travaillant à la gloire de Dieu et au salut des âmes.

Cependant, sur ces dix vierges, dont aucune n'est accusée d'ailleurs d'avoir forfait à la pureté virginale, le texte sacré nous apprend que cinq étaient des vierges folles et cinq des vierges sages ; et la folie des unes était de n'avoir pas pris d'huile, et la sagesse des autres de s'en être pourvues.

Qu'est-ce que cette huile, sinon la doctrine, la science sacrée ? La vie du prêtre est une lampe, où doit briller l'ardeur du zèle, le feu de la charité. Mais le zèle ne s'entretient, la charité ne s'alimente que moyennant l'huile de la doctrine.

Ah ! Catherine avait fait provision de cette huile si désirable. Née à Alexandrie de parents païens, elle avait trouvé devant elle quelques premières semences de christianisme, altérées par les traditions de la science profane et de la fausse philosophie. Tandis que des docteurs célèbres illustraient les écoles de sa cité natale par leur enseignement sophistique, la jeune vierge, instruite aux arts libéraux, s'abreuvait aux plus pures sources de la foi ; et, à l'âge de dix-huit ans, elle en était venue à ce point qu'elle surpassait.

par son savoir et par sa dialectique, les professeurs les plus renommés : *ut eruditissimum quemque superaret*¹. C'est la raison pour laquelle, dans nos gymnases catholiques, la vierge d'Alexandrie est honorée et invoquée comme la patronne des jeunes philosophes chrétiens².

Quand la lampe est si bien nourrie, on peut attendre avec confiance et sécurité l'heure de la venue de l'époux. La grâce a ses moments marqués. Jésus se fait attendre, il vient quand il lui plaît. L'important est de se tenir prêt pour l'instant de l'arrivée. Au milieu de la nuit, dit l'évangéliste, il se fit une clameur : « Voici l'époux qui vient, sortez à sa rencontre³. » C'est l'heure de se mettre en marche. Catherine fit ainsi ; sa lampe était garnie, elle ne fut point prise au dépourvu. Appelée à chanter l'épithalame sacré, la voici qui élève la voix dans les assemblées les plus redoutables. A tous ces savants, à tous ces puissants qui l'ont citée devant eux, elle démontre par les raisons les plus sages et les plus décisives que la foi chrétienne est nécessaire pour le salut : *sapientissimis rationibus Christi fidem ad salutem necessariam esse affirmavit*⁴. Sa parole est victorieuse. Elle convertit les philosophes, elle convertit les bourreaux, elle convertit même les princes dans la personne de l'impératrice et du chef des armées : philosophes, princes, bourreaux deviennent martyrs avec elle. Cela fait, la porte se ferme ; et Catherine est assise à la table du festin de l'époux. Toutes ces choses se suivent et s'accomplissent promptement. Demandez à quiconque a soupiré pendant des années après l'heure de la grâce et du salut, si l'on peut impunément être en retard sur l'époux quand il lui plaît d'arriver.

¹ Breviar. roman. xxv novembr.

² Ce patronage fut l'occasion du beau panégyrique de sainte Catherine, prononcé par Bossuet dans une maison ecclésiastique. Edit. de Lebel, T. xvi, p. 493 et suiv.

³ Matth., xxv, 6. — ⁴ Breviar. roman. loc. cit.

Mais les vierges folles, au moment solennel et décisif, voici qu'elles s'aperçoivent que l'huile leur manque, et que leurs lampes s'éteignent ¹. La doctrine venant à faire défaut, la piété est languissante, la méditation est stérile, le zèle n'est pas éclairé, la charité n'a point la flamme qu'il lui faudrait. Que faire? Demander aux sages une portion de leur huile? Les sages répondront que l'huile de la science ne se communique pas ainsi, que chacun est tenu de l'acquérir de longue main et à ses propres dépens ². Recourir à ceux qui la vendent? c'est bien le moment! C'était avant la venue de l'époux, c'était dans les longues heures de l'attente, c'était pendant les années de retraite et de silencieuse méditation, qu'il convenait de faire sa provision. L'heure a sonné; il faudrait se lever et aller, la lumière en main: la lumière manque, c'est fini. L'époux est passé sans retour; la porte est fermée. « Seigneur, Seigneur, disent les vierges at-tardées, ouvrez-nous » : *Novissime vero veniunt et reliquæ virgines dicentes : Domine, Domine, aperi nobis*. L'époux est sourd à ces cris. Pour toute réponse, il leur dit qu'il ne les connaît pas ³.

III. Donc, mes dignes Frères, et vous surtout, jeunes lévites, si vous voulez être du nombre des sages, votre devoir c'est d'emplir vos lampes et de les entretenir toujours pleines. Ici, mes bien-aimés Fils en Jésus-Christ, vous n'avez pas d'autre soin. Tant que vous êtes dans ce bienheureux noviciat, vous acquérez sans cesse, et vous ne dépensez pas. Votre trésor va donc se grossissant toujours. Plus tard, votre huile s'épuisera, se consommera, hélas! et vous seriez bientôt exposés à pousser ce cri d'effroi : *ecce lampades nostræ extinguuntur* : « voici que nos lampes s'éteignent », si vous n'étiez attentifs à y verser journellement une huile nouvelle par l'étude, par le travail, par la méditation.

¹ Matth., xxv, 8. — ² *Ibid.*, 9. — ³ *Ibid.*, 11, 12.

Avec quelle ardeur, ô jeunes clercs, vous embrasseriez toutes les parties de la science sacrée, si vous pouviez soupçonner maintenant le repentir, les regrets, les remords d'un prêtre qui n'a pas suffisamment utilisé les années du séminaire ; si vous saviez la souffrance d'un pasteur qui n'est pas absolument dépourvu de zèle, qui n'a pas perdu le sentiment des devoirs ecclésiastiques, et qui, dans un moment favorable, dans un temps de Jubilé, par exemple, se voyant en présence d'un grand bien à opérer, d'une multitude d'âmes à sauver, se reconnaît dénué et impuissant, parce que l'huile manque à sa lampe, et qu'il est impossible de se la procurer d'emprunt, et qu'il est trop tard pour l'acheter !

Or donc, vous dirai-je avec le grand évêque de Meaux, « c'est pour cet approvisionnement céleste que cette maison est établie... On travaille ici à conserver à la science ecclésiastique des vaisseaux sans tache ; ç'a toujours été l'esprit de l'Église. On les doit retenir sous la discipline et les former de telle sorte qu'ils satisfassent à tous les besoins de la religion : *ut ecclesiasticis utilitatibus pareant*¹. Quelles sont ces utilités ecclésiastiques ? Ce n'est pas d'augmenter les biens temporels ni d'accroître le revenu des charges sacrées, mais c'est d'éclairer et de gagner les âmes. C'est dans ce dessein qu'on les élève comme de jeunes plantes, et qu'on les fait instruire dans cette maison² ».

Aussi, mes jeunes amis, la divine sagesse vous crie-t-elle aux portes de cette demeure : *Sapientia clamitat in foribus* : « Écoutez-moi, car j'ai de grandes choses à vous apprendre : « *Audite, quoniam de rebus magnis locutura sum*³. Approchez-vous de moi, vous qui êtes encore indoctes, et rassemblez-vous dans cette maison de la science : *Appropiate ad me, indocti, et congregate vos in domum disciplinæ*. Pourquoi

¹ Concil. Aquisgran. ccxxxv, apud. Labb. T. vii, p. 1400.

² Œuvres de Bossuet, Ed. de Lebel, T. xvi, p. 522, 523.

³ Proverb., viii, 1, 6.

« cette hésitation , cette langueur : *quid ad me retardatis ?*
« Vos âmes ont une soif ardente : *animæ vestræ sitiunt vehe-*
« *menter*. Achetez de moi sans argent ; *comparate vobis sine*
« *argento*. Votre intelligence n'a qu'à s'ouvrir, car la doctrine
« est près de vous , qui ne demande qu'à entrer : *in proximo*
« *est invenire eam*. Voyez de vos yeux qu'avec un peu de
« travail , on peut s'acquérir un grand et éternel repos » :
videte oculis vestris quia modicum laboravi, et inveni mihi mul-
*tam requiem*¹.

Qui de vous , prêtres et lévites , n'ambitionnerait l'heureux sort des vierges sages ? « Celles qui étaient prêtes entrèrent
« avec lui dans la salle des noces » : *et quæ paratæ erant, intra-*
*verunt cum eo ad nuptias*². Que c'est beau , que c'est doux ,
que c'est grand , cette espérance du prêtre ! S'il a su tenir
sa lampe allumée , il s'assiéra à un même festin avec l'époux,
et célébrera les noces éternelles avec lui.

Catherine , humble fille , pour avoir annoncé la foi chrétienne devant les grands et les savants de ce monde , fut gratifiée d'un privilège singulier. Son corps fut porté miraculeusement par les anges sur le sommet du mont Sinai , là où Dieu avait donné sa loi aux hommes par le ministère de Moïse. Vous nous l'avez entendu chanter tout à l'heure en terminant l'heure de none : *Deus qui dedisti legem Moysi in summitate montis Sinai, et in eodem loco per sanctos angelos tuos corpus beatæ Catharinæ, virginis et martyris tuæ, mirabiliter collocasti*. Catherine , rapprochée de Moïse ici-bas , et placée là-haut sur un trône rival du sien : quelle merveilleuse récompense de la doctrine d'une jeune vierge !

Or , mes vénérables Frères , vous êtes et notre vocation nous prédestine tous à être les Moïses de la loi chrétienne. Dans tous les cas , à meilleur titre que Catherine , nous sommes les hérauts et les interprètes de la science sacrée. Tenons-

¹ Eccli., LI, 31-35. — ² Matth., xxv, 10.

nous aux ordres de l'Époux qui est J.-C., et de l'Épouse qui est la sainte Église. Pour récompense de nos travaux, sans doute, notre corps ne sera pas porté par les anges sur le Sinaï, comme celui de la docte vierge d'Alexandrie. Qu'importe si, par ses mérites et son intercession, nous parvenons à cette montagne meilleure qui est Jésus-Christ lui-même : *Ejus meritis et intercessione, ad montem qui Christus est pervenire valeamus*¹ ? Nous du moins, pasteurs des âmes, nous aurons cette joie, qu'après avoir travaillé de toutes nos forces au salut de nos frères, lorsque viendront le jour et l'heure marqués pour notre sortie de ce monde, et que nous entrerons aux noces avec Jésus-Christ, la porte ne se fermera pas aussitôt derrière nous ; mais nos œuvres nous y suivront longtemps : *opera enim illorum sequuntur illos*², et feront arriver à notre suite toutes les âmes que nous aurons sanctifiées.

Dieu vous fasse la grâce, mes bien-aimés Frères et mes chers Fils en Jésus-Christ, que pour chacun de vous cette escorte soit nombreuse et glorieuse ! Demandez pour moi la même faveur. Je le sens trop, hélas ! si le cri solennel se taisait entendre à l'heure présente : « Voici l'époux qui vient, allez au-devant de lui », ces cinq premières années de mon épiscopat n'oseraient point espérer le sort des cinq vierges sages. Plaise au ciel que l'huile de la doctrine abonde désormais dans la lampe de ma vie et dans celle de mes paroles et de mes écrits, et qu'en face du paganisme renaissant de nos académies, je sache, comme Catherine, prouver au naturalisme contemporain par des arguments invincibles la nécessité de la foi chrétienne pour le salut : de telle sorte qu'il me soit donné finalement d'entrer avec vous aux noces éternelles de l'époux ! Amen.

¹ Missal. roman. Collect. in festo S. Cathar. xxv novembr.

² Apoc. xiv, 13.

XVI

LETTRE PASTORALE

AUX FIDÈLES DE LA VILLE ÉPISCOPALE POUR LA FORMATION D'UN VESTIAIRE
DE LA SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

(XXV NOVEMBRE MDCCCLIV.)



I. La dureté des temps et la saison rigoureuse qui approchent nous obligent encore cette année, Nos Très-Chers Frères, à vous entretenir plus particulièrement qu'à l'ordinaire des membres souffrants de N.-S. J.-C. Vous savez que toujours les pauvres ont été l'objet d'une tendre sollicitude pour l'Église. Ce sont les premiers bienheureux proclamés par la bouche du divin Sauveur. C'est pour eux et pour l'organisation des aumônes destinées à les soulager, qu'un des premiers actes de l'autorité apostolique fut l'établissement des diacres, dont la fonction touche de si près au ministère sacerdotal. Et lorsqu'un prêtre est promu à la sublime dignité de l'épiscopat, le soin des pauvres lui est recommandé à l'égal des dogmes sacrés dont il reçoit le dépôt; l'huile sainte ne coulerait pas sur son front, s'il n'acceptait, en face des autels et des anges de l'Église, l'obligation solennelle d'être charitable envers tous les malheureux.

Nous n'avons pas oublié ce serment, N. T.-C. F. ; et aujourd'hui, jour anniversaire de notre sacre, quand, après avoir célébré solennellement les saints mystères au milieu de nos vénérables Frères et des jeunes lévites qui se préparent à nous aider un jour, le lecteur nous relisait du haut de la chaire la formule des engagements que nous avons contractés, notre pensée s'est reportée vers cette interrogation dont le souvenir n'a cessé d'être présent à notre esprit : « Voulez-vous être miséricordieux et affable envers les pauvres, les pèlerins et les nécessiteux, pour l'amour de Jésus-Christ ? » et nous avons redit du plus profond de notre cœur, comme au jour mémorable de notre consécration : « Je le veux ».

Afin donc de remplir notre promesse, nous n'avons pas voulu laisser s'achever cette journée sans tracer ces lignes, qui vous diront une de nos préoccupations les plus pénibles. Permettez-nous, avant tout, de reproduire ici les paroles que saint Augustin adressait à ses chers fidèles d'Hippone, dans une des homélies de la fête anniversaire de son ordination, et, comme parle l'antiquité, au jour natal de son épiscopat. Il avait reçu l'onction des pontifes dans l'une des semaines qui précédaient la solennité de Noël, et il disait à son peuple : « Allégez donc, mes frères, allégez mon fardeau et portez-le avec moi. Le jour de la Nativité du Seigneur approche; nous avons à nourrir nos pauvres, et c'est un soin qui nous appartient en commun : *pascendos habemus compauperes nostros*. Pour moi, je réussirai bien à vous offrir à tous le pain de la vérité qui est au-dessus de toute substance; mais je ne puis, malgré mes efforts, suffire à nourrir tous les indigents du pain visible et matériel. Je vous donne la nourriture comme je la reçois; je suis ministre de la parole sainte, je ne suis pas père de famille; je vous sers les mets dont je me nourris moi-même, et je les prends sur la table de ce Père de famille qui, étant riche, s'est fait pauvre à cause de nous,

afin que nous fussions enrichis par sa pauvreté. Ma principale aumône donc, la seule que je puisse faire en proportion avec toutes les nécessités qui s'offrent à moi, c'est la parole que je vous adresse et que vous voudrez bien écouter¹. »

II. Il est vrai, N. T.-C. F., que cet hiver ne s'annonce pas sous des auspices aussi défavorables que l'hiver précédent. Le pain, qui fait le fond de la nourriture de l'homme, hélas ! et qui trop souvent fait presque la seule nourriture du pauvre, est un peu moins cher. Mais combien d'autres substances, presque aussi nécessaires à la vie, et vraiment indispensables pour soutenir les forces et la santé de l'ouvrier qui travaille de ses bras, se sont élevées à un prix de plus en plus inabordable ? Et enfin, ne lui faut-il pas aussi des vêtements pour le préserver des intempéries de l'air, pour lui permettre de gagner sa vie, et de paraître sans trop de confusion dans la maison de Dieu et sous les yeux de ses semblables ?

Or, N. T.-C. F., quoique nous soyons à peine entrés dans l'hiver, nous avons déjà eu à subir des jours bien froids ; et vos yeux ont dû être attristés, comme les miens, en rencontrant dans les rues de la ville des indigents à peine vêtus. Que serait-ce si vous aviez pénétré dans ces retraites où une détresse timide cherche un abri autant contre les regards des hommes que contre les inclémences de la saison ? Oui, nous avons été frappé de l'aspect particulier de misère qu'offrent en ce moment les classes malaisées ; ce pays ne nous présentait point, l'an dernier, à la même époque, un spectacle aussi affligeant. Et ce genre de dénuement ne s'explique que trop après l'année calamiteuse que nous venons de traverser. Ne craignons pas, N. T.-C. F., de pénétrer dans ces mystères de la souffrance ; souvenons-nous que « bienheureux est

¹ Serm. cccxxxix, In die ordinationis suæ 1, 3. Edit. Gaume, T. v p. 1933.

« celui qui a l'intelligence de la pauvreté et de l'indigence :
« au jour mauvais, le Seigneur le délivrera ¹ ».

La première, la plus impérieuse nécessité pour l'homme, celle qui revient tous les jours, qui, pour quelques-uns est une source toujours nouvelle de plaisirs et peut-être de fautes, mais qui, pour le pauvre, pour l'artisan chargé de famille, est un sujet de cruelles angoisses, c'est la nourriture. Chaque jour doit apporter son pain. Tous les autres besoins doivent passer après celui-là. Or, depuis un an, pendant ces longs mois où le blé a coûté si cher, où il fallait arroser de tant de sueurs le morceau de pain qui suffisait à peine à satisfaire un appétit longtemps aiguë par la privation et le travail, dites-nous, N. T.-C. F., que pouvait-il rester au malheureux pour employer à ses vêtements ? Quand sa femme, quand ses enfants lui demandaient à manger, et que son labeur de chaque jour ne lui donnait pas même la nourriture de la journée pour ces êtres si chers, pouvait-il penser à renouveler les étoffes fatiguées dont il se couvrait ? « Le corps, « a dit Notre-Seigneur, est plus que le vêtement ² », et il fallait d'abord pourvoir à la vie du corps avant de songer à le vêtir. Et voilà pourquoi cette partie des besoins du pauvre a été négligée. L'été venu, on a moins senti la nécessité de se couvrir, et d'ailleurs le prix des subsistances n'avait guère baissé. Et puis la mauvaise saison revient, avec son froid glacial, avec ses journées courtes et moins rétribuées, peut-être, hélas ! avec une cessation absolue de travail pour un grand nombre de bras. Ah ! N. T.-C. F., bénissons le Seigneur, qui a semé de bonnes œuvres le sentier de notre vie ! Il ne sera pas dit qu'à côté de nous nos frères périront de froid et de misère, tant qu'il nous restera un manteau à couper en deux pour en donner la moitié, comme Martin le catéchumène, non pas au pauvre, mais à Jésus-Christ lui-même.

¹ Ps. XL, 2. — ² Matth., VI, 25.

Vous le savez, N. T.-C. F., une des œuvres principales de miséricorde dans le christianisme, c'est celle qui consiste à vêtir les pauvres. L'Écriture loue la femme forte du soin qu'elle prend de manier la laine et le fuseau pour préparer des habits à l'indigent ¹, et le saint patriarche Tobie recommandait à son fils de partager ses vêtements avec les malheureux ². Mais Notre-Seigneur Jésus-Christ a bien autrement enseigné le précepte et révélé le mérite de cette charité. Nous savons qu'au dernier jour une des paroles qu'il doit adresser aux élus est celle-ci : « Venez, les élus de mon Père, posséder avec moi le royaume qui vous a été préparé; car j'ai été nu, et vous m'avez couvert. En vérité, ce vêtement que vous avez donné au plus petit de ceux-ci, c'est à moi que vous l'avez donné. » Et se tournant vers les réprouvés, il leur dira : « Allez, maudits, au feu éternel; car j'ai été nu et vous n'avez pas eu pitié de moi. En vérité, ce vêtement que vous avez refusé à vos frères indigents, c'est à moi que vous l'avez refusé ³. » Comment hésiter après cela, N. T.-C. F., à se prêter à une des œuvres évangéliques qui doit recevoir une telle sanction ? surtout si, comme nous allons le dire, vous avez tous à votre disposition le moyen facile de subvenir à cet égard aux nécessités de vos frères.

III. Heureux sans doute, N. T.-C. F., tous ceux d'entre vous qui sont assez en rapport par eux-mêmes avec les classes souffrantes pour pouvoir venir directement et personnellement à leur aide ! Nulle charité n'égale celle que l'on fait de ses propres mains. Bénies soient-elles ces habitations chrétiennes, où chacun a son pauvre d'adoption ! Qu'elles soient en honneur devant Dieu et devant les hommes, ces maisons dont de laborieuses mères de famille connaissent le chemin, et d'où elles se retirent toujours, à l'entrée de l'hi-

¹ Prov., xxxi, 19, 21. — ² Tob., iv, 17. — ³ Matth., xxv, 36 et seq.

ver, avec de précieuses provisions de chauds habits, dont l'arrivée cause une si grande joie sous leur pauvre toit ! Mais tous ne se sont pas accoutumés à ce contact immédiat avec l'indigence ; beaucoup d'entre vous nous disent, avec assez de fondement, que c'est moins le désir qui leur manque de secourir les pauvres que le moyen de connaître leurs besoins et de les assister d'une manière profitable. Comment arriver à ce discernement qui prévient le désordre ou l'abus ; qui, par une répartition intelligente, évite un double emploi, et associe heureusement à l'exercice de la charité celui de la justice ? Nous ne voulons pas ici, N. T.-C. F., trahir le secret de ces âmes dévouées, qu'un long et constant exercice des bonnes œuvres a initiées à tous les mystères du pauvre. Mais, vous ne l'ignorez pas, vos pasteurs, les prêtres de la paroisse, ont à cet égard une science acquise sur laquelle vous pouvez compter. De vénérables dames de charité, formées depuis longtemps à la pratique de la bienfaisance chrétienne, vous prêteront leurs lumières et vous offriront leurs concours. Enfin, vous avez au milieu de vous des jeunes gens au cœur noble et chrétien, charitables sans ostentation comme sans effort, dont les bonnes œuvres sont le domaine, qui marchent à front découvert parce qu'on ne doit jamais rougir de faire le bien, et qui ont pris devant Dieu l'engagement de se sanctifier en secourant leurs frères. Ils ont étudié le sentier frayé par le pied du pauvre ; ils savent son réduit. Comme un général habile a bientôt découvert les endroits faibles de la place qu'il assiège, eux aussi, dans cette guerre d'une nouvelle sorte de la charité contre la misère, ils ont calculé, ils ont compté le nombre des malheureux et la diversité de leurs maux. Quels sont ces assiégeants pacifiques ? Vous avez nommé, N. T.-C. F., la Société de Saint-Vincent-de-Paul, qui rassemble dans son sein une partie de la jeunesse studieuse de Poitiers. Qu'ils soient vos hommes d'affaires. Plus empressés encore que les agents auxquels vous

commettez les intérêts de votre fortune terrestre, ils s'apprêtent à imiter leurs frères des principales villes de la France; et, sans que vous leur portiez les capitaux que vous voulez placer sur le ciel, ils iront eux-mêmes vous les demander; ils frapperont à votre porte, ils vous aideront à découvrir des richesses que vous ne soupçonnez pas. Dans cette chambre abandonnée, dans ce coin obscur, au fond de ce meuble qu'on n'ouvre plus, ils vous dévoileront des valeurs qui dorment, et qui pourraient fructifier. Ce bois de lit mutilé, ce débris d'un ornement qui n'est plus de mode, cette étoffe rongée par le temps, ce vêtement passé et hors d'usage, cette chaussure livrée à la poussière, enfin, toutes ces choses qui ne peuvent même pas être utilisées pour vos serviteurs, et que vous n'auriez pas le courage de donner au mendiant qui tend la main à votre porte, voilà l'objet de leur convoitise, voilà les magnificences qui excitent leur ambition! Il y a dans tout cela une couchette pour ce pauvre malade, un berceau, du linge, des habits pour ces pauvres enfants qui grelottent, tout un trousseau pour ce malheureux qui n'a plus assez de ses haillons usés pour se couvrir. Faites de l'or, mon frère, avec ce bagage inutile. Les vers en feraient leur pâture; laissez-en revêtir les membres de Jésus-Christ, et composez-vous-en un trésor dans le ciel, où les vers ne rongent pas, et où la rouille ne détruit pas.

IV. Dans quelques jours donc, N. T.-C. F., vous verrez dans cette ville un spectacle avec lequel des cités voisines sont familiarisées. Les pourvoyeurs des pauvres iront de porte en porte solliciter tous ces vêtements, ces objets de rebut devenus embarrassants chez vous, et avec lesquels des mains charitables et dévouées recomposeront des habillements solides. Les pieux solliciteurs ne s'arrêteront pas seulement devant le seuil des riches. Le véhicule destiné à recevoir les offrandes stationnera devant la maison de l'artisan aisé comme devant l'hôtel de l'opulence. La richesse est

chose relative, et le pauvre lui-même devient riche quand il voit auprès de lui un plus pauvre que soi. Ah ! que ne vous est-il donné d'apercevoir en même temps les anges de Dieu qui suivront ce pieux cortège, qui pénétreront avec lui dans vos demeures, qui vous y montreront les trésors cachés dont vous aurez à faire hommage aux malheureux ! Mais c'est au fond de votre cœur que leurs regards plongeront avec plus d'avidité ; ils y chercheront l'affection qui donne, plus encore que le don ; ils y exciteront le sentiment d'une charité compatissante et généreuse. Et tandis que les jeunes hommes à qui vous remettrez vos offrandes s'en iront chez les pauvres pour les réjouir et les consoler, les anges de Dieu retourneront dans le ciel, chargés, eux aussi, d'une précieuse moisson de pieux mouvements, de généreux sacrifices, et ils les déposeront comme un grain mûr dans les greniers du Père de famille.

Si vous agissez ainsi, N. T.-C. F., nous ne vous disons pas que vous aurez réjoui notre cœur, que vous aurez partagé notre sollicitude, que vous nous aurez aidé à acquitter la dette sacrée, à accomplir le devoir rigoureux auquel nous nous sommes engagé au jour de notre consécration ; mais vous aurez gravé, à votre profit, sur le seuil du parvis céleste, cette sentence qui vous sera redite au dernier jour par Celui qui se cache dans la personne du pauvre : « J'étais nu, et
« vous m'avez vêtu. En vérité, le vêtement que vous avez
« donné en mon nom au moindre de ces petits, c'est à moi
« que vous l'avez donné. Venez, les bénis de mon Père,
« entrez dans le royaume qui vous a été préparé. » Ainsi soit-il.

XVII

HOMÉLIE

POUR L'OUVERTURE DES EXERCICES DU JUBILÉ EXTRAORDINAIRE
INDIQUÉ A L'OCCASION DE LA PROCHAINE DÉFINITION
DU DOGME DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION.

(III DÉCEMBRE MCCCLIV.)

Hora est jam nos de somno surgere.

L'heure est venue de sortir de notre sommeil.

(Rom., XIII, 11.)

I. Vous avez entendu tout à l'heure, Mes Très-Chers Frères, les paroles du grand apôtre, récitées dans l'office de ce jour¹. Que vous dirai-je autre chose, à cette entrée du saint temps de l'Avent, à cette ouverture de nos exercices spirituels du nouveau Jubilé ? L'heure est venue de sortir du sommeil, de secouer ce long et déplorable assoupissement, cet engourdissement fatal dans lequel vous avez langui trop longtemps : *Hora est jam nos de somno surgere*. Car, mon très-cher Frère, je le reconnais bien volontiers, vous n'êtes pas mort, vous n'êtes qu'endormi. Vous n'êtes pas mort; non. La foi de

¹ Rom., XIII, 11—14.

vosre baptême est toujours vivante en vous ; je dis plus , elle s'y est ravivée depuis quelques années. Vous avez cherché à vous persuader quelque temps à vous-même que vous étiez incrédule ; mais les jours de la tribulation et des tempêtes étant survenus, vous avez retrouvé toute votre croyance debout dans votre intelligence, vous avez constaté avec étonnement que les principes solides de votre première jeunesse s'étaient tout au plus dérobés quelque temps à votre attention, cachés qu'ils étaient à votre esprit derrière les nuages de vos passions et de vos préjugés. A vos propres yeux comme aux miens , mes très-chers Frères, nul de vous n'est incrédule ; seulement plusieurs de vous ne tirent pas encore les conséquences pratiques de leur foi. Or , je viens vous dire avec l'apôtre qu'il est temps et que l'heure est venue de sortir de toute indécision à cet égard : *Hora est jam nos de somno surgere.* Et voici la suite de son raisonnement, qui est aussi le mien.

Nunc enim propior est nostra salus quam cum credidimus. Il y a quelques années déjà , mon très-cher Frère , que vous avez recommencé de croire ; que , dans le secret de la vie privée , vous avez recommencé de prier ; que, sous les yeux de vos concitoyens , vous avez eu le courage de reprendre l'habitude de venir dans le temple , du moins aux jours solennels. Je vous loue de ces bons commencements. Mais enfin, il ne faut pas toujours demeurer au début. Vous avez fait les premiers pas ; il faut marcher courageusement jusqu'au terme. Vous nous avez objecté plus d'une fois que vous vouliez être traité avec ménagement. Quand nous nous montrions désireux de conduire votre foi jusqu'à la pratique, vous nous demandiez quelque répit : vous vouliez laisser votre conviction se fortifier ; surtout vous ne vouliez pas agir sous le coup de la contrainte, sous l'empire de la nécessité ; vous redoutiez de faire par le sentiment servile de la peur ce que vous aviez à cœur de n'accomplir que par le sentiment filial de l'amour. Ces objections font hon-

neur à votre délicatesse, mon très-cher Frère; mais n'ai-je pas le droit de penser que le moment de votre détermination libre, réfléchi, spontanée doit être enfin arrivé? Il n'est pas possible que la question importante de votre conversion ne soit pas plus avancée qu'au premier jour de votre résipiscence. Quatre ou cinq ans de réflexion, certes, ont dû mûrir l'affaire capitale de votre salut, et vous avez dû faire du chemin pendant ce laps de temps : *Nunc enim propior est nostra salus quam cum credidimus.*

Nox præcessit, dies autem appropinquavit. Ah ! combien d'hommes de ce temps ont ainsi vécu dans la nuit, dans la nuit du doute, de l'indifférence, de la préoccupation exclusive des choses de la terre : *Nox præcessit !* Mais, par la miséricorde de Dieu, le soleil a commencé de poindre, la lumière s'est levée, et le jour s'est approché pour presque tous nos frères.

« Rejetons donc les œuvres de ténèbres » : *Abjiciamus ergo opera tenebrarum*, « et marchons honnêtement, comme on doit marcher en plein jour » : *Sicut in die honeste ambulemus.* C'était aux romains convertis que saint Paul parlait ainsi, c'est-à-dire, à des hommes qui avaient longtemps vécu dans le paganisme, et qui apparemment n'avaient pas tout d'abord le courage de mettre leurs œuvres au niveau de leur foi. L'esprit était déjà dans la lumière, mais la vie pratique demandait encore à se cacher sous le voile épais de la nuit. « La nuit s'en va et le jour a lui, leur disait l'apôtre des Gentils; rejetons donc les œuvres des ténèbres, et marchons honnêtement comme il sied en plein jour ».

II. Et quelles étaient ces œuvres qu'il fallait répudier? Saint Paul les réduit à trois principales qui dominaient au sein de la société d'alors : l'amour de la bonne chère, la passion du boire et du manger : *non in comessionibus et ebrietatibus*; les habitudes honteuses et les rendez-vous secrets de l'impudicité : *non in cubilibus et impudi-*

citiis; et enfin, les rivalités et les jalousies de l'orgueil et de l'ambition : *non in contentione et æmulatione*. Mes Frères, ne seraient-ce pas là encore les raisons qui attardent plusieurs de vous dans la nuit, dans les ténèbres, et qui les empêchent d'arriver aux œuvres lumineuses de la foi et de la morale chrétienne ?

Et d'abord : *in comessionibus et ebrietatibus*. N'existent-ils plus ces hommes qui, exempts de passions violentes et emportées, sont plongés dans les jouissances de la vie matérielle, pour qui la grande affaire de la journée est le boire et le manger, la succulence de la nourriture ? Leur œil voit assez clairement les vérités de la religion ; tout le reste de leur être est enfoncé dans les ténèbres grossières de la vie terrestre. Cependant, ils ont une âme ; et comment cette âme pourrait-elle parvenir à la possession de Dieu, si elle n'apporte à son tribunal d'autre mérite que d'avoir été unie à un corps dont elle aura été la compagne si attentive, si obséquieuse, qu'elle aura mis tout son soin à lui conserver sa fraîcheur, à lui accroître son embonpoint ? En vérité, cette vie du corps n'est pas digne d'absorber un être fait à l'image de Dieu. Et si l'être intelligent s'y concentre, s'y ensevelit, il devient semblable à ces animaux chargés de graisse dont Dieu n'a nul souci : *Numquid de bobus cura est Deo*¹ ? Trêve donc à ces excès de table et à ces recherches de la bouche : *non in comessionibus et ebrietatibus*.

Ajouterai-je : *non in cubilibus et impudicitiiis* ? Mes Frères, je me tairai ; il suffit que saint Paul vous l'ait dit. Oui, il faut rompre ces habitudes impures, ces fréquentations honteuses, ces allées et ces venues pour lesquelles vous demandez à la nuit ses voiles que vous ne trouvez jamais assez épais : *Abjiciamus opera tenebrarum*. Puisqu'il s'agit de vie chrétienne, n'oubliez pas que la première condition du christianisme

¹ I Corinth., ix, 9.

c'est la pureté de l'âme et des sens : *quæ desursum est sapientia, primum quidem pudica est* ¹.

Enfin : *non in contentione et æmulatione*. Les assauts, les batailles de la jalousie, les rivalités de l'orgueil et de l'ambition, je le dirai hardiment, c'est là l'occupation très-mauvaise : *hanc occupationem pessimam* ², d'un trop grand nombre de ceux de nos frères qui négligent le devoir religieux. Qu'allez-vous leur parler d'assistance au saint sacrifice, de fréquentation des sacrements ? Ils ont bien autre chose à faire ! S'élever, s'élever toujours ; s'élever en se faisant un marchepied des autres ; se disputer l'autorité, l'influence, l'argent, les places : champ de bataille où mille passions s'agitent, où la médisance s'absout parce qu'elle n'est pas calomnie, où les accusations les plus graves prétendent être innocentes parce qu'elles ont un fondement qui ne les rend pas téméraires. Allez de maison en maison, et là où l'on n'est pas contenu par l'habitude et la pratique du devoir religieux, écoutez le thème assidu de la conversation : c'est le dénigrement d'autrui, c'est l'apothéose de soi, c'est l'énumération de ses droits et de ses titres à l'avancement. Or, ce sont toutes ces pratiques que saint Paul vous demande, et moi avec lui, de répudier comme autant d'œuvres de ténèbres, qui ne sauraient supporter la lumière du grand jour.

III. Et le moyen de rejeter loin de soi ces œuvres de nuit, le moyen de se dépouiller de ces vêtements de honte, je vais vous le dire. Dans la religion chrétienne, la pratique abonde ; à côté du précepte et du conseil, le moyen ne manque jamais. C'est aux pieds de Dieu et de son ministre, par une franche accusation de soi-même, par un repentir sincère que couronnera la sentence du pardon, c'est par le recours à la grâce des sacrements qu'il faut procéder à ce vrai

¹ Jacob., III, 17. — ² Eccle., I, 13.

dépouillement des habitudes coupables : *Abjiciamus opera tenebrarum* ; c'est là que vous trouverez des armes de lumière, la splendeur de la foi, la flamme de la prière, l'éclat des vertus surnaturelles : *et induamur arma lucis*. C'est au sortir de ce tribunal de la réconciliation, après de fermes résolutions, que vous marcherez honnêtement comme il sied en plein jour : *sicut in die honeste ambulemus*. C'est alors que vous vous revêtirez de Jésus-Christ : *sed induimini Dominum Jesum Christum*, et qu'à la place de ce vieil homme dont vous vous serez enfin séparé, vous revêtirez l'homme nouveau. Oui, vous vivrez de la vie de l'homme-Dieu, des doctrines de son Évangile ; vous en savourerez les béatitudes ; que dis-je ? Jésus-Christ deviendra le vêtement et la nourriture de votre âme par sa grâce ; bien plus, il viendra en personne par le mystère eucharistique investir tout votre être, pénétrer votre chair, alimenter votre esprit et votre cœur, vous remplir de ses divines influences, de ses goûts célestes, de ses aspirations toutes spirituelles. Et alors, occupé des choses d'ici-bas dans la proportion où vos devoirs d'état vous le commandent, vous ne concentrerez plus tous vos désirs dans le soin de la chair, dans la recherche des voluptés, dans la poursuite des avantages de ce monde : *et carnis curam ne feceritis in desideriis* ; mais vous vivrez de la vie des chrétiens, vous mourrez de leur mort, et vous arriverez au séjour de l'éternelle vie. Plaise à la Vierge immaculée, dont les miséricordes ne vont point connaître de bornes durant ce Jubilé qui est spécialement le sien, de vous préparer tous ces biens pour le temps et pour l'éternité !

XVIII

HOMÉLIE

PRONONCÉE DANS L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME A LA MESSE PONTIFICALE

DE LA FÊTE DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION

LE VIII DÉCEMBRE MDCCCLIV.

*Liber Generationis Jesu Christi, filii David,
filii Abraham.*

C'est le livre de la Génération de Jésus Christ,
fils de David, fils d'Abraham.

(MATTH., I, 1.)

I. Vous venez d'entendre, Nos Très-Chers Frères, la lecture du livre de la Génération, c'est-à-dire le récit de la Généalogie de Jésus-Christ. Vous venez d'entendre comment Celui qui, en tant que Dieu, est engendré éternellement et immédiatement par le Père, a reçu de lui la vie, en tant qu'homme, par l'entremise de quatorze générations d'Abraham à David, de quatorze générations de David à la captivité de Babylone, de quatorze générations de la captivité de Babylone à l'incarnation, sans parler de la première souche de ce livre généalogique, c'est-à-dire de vingt générations d'Abraham à Adam ¹ : ce qui fait soixante-deux générations

¹ Luc., III, 34, 38.— Dans la généalogie par saint Luc, il y a, d'Abraham

entre le Fils de Dieu fait homme et le Dieu créateur duquel naquit Adam.

« Comme le Père a la vie en lui-même, nous dit saint Jean, ainsi il a donné à son Fils d'avoir la vie en lui-même ¹ ». Oui, s'il s'agit de sa naissance éternelle, le Fils trouve éternellement la vie en son propre fond où elle est éternellement épanchée par le Père. Toute la généalogie du Verbe se réduit à une seule génération : « Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu, engendré et non point fait, consubstantiel au Père ² ». Mais s'il s'agit de Jésus-Christ en tant que Fils de l'homme, sans doute il a encore son origine en Dieu, puisqu'il vient d'Adam, qui est venu de Dieu : *Qui fuit Adam, qui fuit Dei* ³; mais quelle longue série intermédiaire de parents selon la chair, quelle longue liste d'ancêtres ! Soixante-deux générations, et quelles générations ! Tout à l'heure, N. T.-C. F., tandis qu'on récitait les noms de ces patriarches, de ces prophètes, de ces rois, même des plus renommés d'entre eux, tels qu'Abraham, Juda, David et Salomon, en songeant que c'était là l'ascendance de Jésus-Christ, est-ce que votre juste susceptibilité n'en était pas offensée ? Puis, si quelques femmes apparaissent dans cette généalogie, à l'exception de Ruth, qui semble n'avoir contre elle que sa qualité de fille de Moab, est-ce qu'en entendant les noms de Thamar, de Rahab, de la femme d'Urie, et en rapprochant ces noms de celui de Jésus-Christ, leur fils, le rouge ne vous est pas monté au visage ⁴ ? Ah ! mystère de miséricorde ! Jésus-Christ est venu pour mettre fin au péché ;

à J.-C., un plus grand nombre de générations que dans le texte de saint Matthieu.

¹ Joann., v, 26. — ² Symb. Nic. — ³ Luc., iii, 38.

⁴ *Auditu quidem mirabile est quod ineffabilis Deus, dignatus est habere progenitores David et Abraham ? Et quid dico David et Abraham ? Etiam illas, quod magis stupendum est, feminas quas paulo ante memoravi.* Chrysost. Hom. II in Matth.

sa généalogie sera toute parsemée de pécheurs; et le sexe même que nous sommes accoutumés, depuis les temps chrétiens, à considérer comme le modèle de toute délicatesse et de toute pureté, l'Esprit-Saint affectera de ne le mentionner dans la parenté du Rédempteur que par des noms souillés ¹.

Toutefois soyez en repos pour la pureté et la sainteté du Verbe qui va se faire homme. Toutes ces générations pécheuses passeront devant lui, et il ne voudra naître immédiatement d'aucune d'elles. Adam a entendu la première annonce d'un Sauveur; mais la sainteté d'Adam pénitent n'est pas celle qu'il faut au Verbe de Dieu : soixante-deux générations sépareront Adam de Jésus-Christ. Les promesses ont été faites à Abraham, le père des croyants; mais la sainteté du patriarche n'est pas assez parfaite pour celui qui ne consent à s'appeler son fils qu'à travers la nuit des siècles : il s'écoulera quarante-deux générations d'Abraham à Jésus-Christ. Le Messie sera de la famille de David; mais l'arbre de Jessé ne donnera ce fruit que par des rameaux tardifs; la sainteté du roi de Juda laisse beaucoup à désirer à Jésus-Christ : il se tient à une distance de vingt-huit générations. Pour châtier et réformer son peuple, Dieu l'envoie en captivité; mais au retour de cette grande tribulation, il n'est pas assez pur encore, et de la transmigration de Babylone à Jésus-Christ quatorze générations vont se succéder.

Le Christ, dans le sein de son Père, c'est la colombe impatiente qui voudrait sortir de l'arche et s'envoler vers la terre. Soixante-deux fois elle regarde si les eaux du déluge universel ne se sont pas retirées; soixante et une fois elle ne trouve pas un sol où elle puisse poser le pied.

¹ Notandum in genealogia Salvatoris nullam sanctarum assumi mulierum, sed eas quas Scriptura reprehendit : ut qui propter peccatores venerat, de peccatoribus nascens omnium peccata deleret. Hieron. Comm. in Matth., l. 1.

Mais pourtant les générations vont en se purifiant , en se sanctifiant. Les dernières sont humbles , cachées ; si la noblesse de la naissance y subsiste, elle a la pauvreté pour compagne ; l'orgueil du pouvoir et les séductions de la fortune ne s'y rencontrent plus. Néanmoins , la loi commune du péché d'origine n'y est pas encore suspendue. Enfin voici que les miracles commencent. L'avant-dernière génération indiquée par les évangélistes ne se rapporte pas à la généalogie de Marie, mais à celle du chaste gardien de sa virginité. Et si vous me demandez la raison pour laquelle les propres parents de la Vierge sont passés sous silence , j'en pourrais donner plusieurs qui me sont suggérées par l'antiquité ; mais il en est une plus haute à laquelle je vais m'attacher, et je puis dire, avec non moins de fondement que saint Jean Chrysostôme , que ce ne sera point ma parole propre, mais que je l'ai reçue de la tradition des Pères et des grands hommes ¹.

« Pourquoi me demandez-vous mon nom , qui est mystérieux ² ? » disait autrefois l'ange du Seigneur. Pareillement je vous dirai : Pourquoi vous étonnez-vous du silence de l'Évangile sur la génération de Marie, qui est un prodige, une œuvre accomplie en dehors de plusieurs des lois ordinaires ? Marie est la proche parente de Joseph ; elle a un même aïeul avec lui , et il vous suffit que leur lignée soit commune jusque-là. Mais, arrivé à ce point, l'écrivain inspiré s'entoure de mystère en ce qui regarde l'engendrement de Marie et celui de Jésus , parce que l'avènement de la mère et celui du Fils, s'étant produits l'un et l'autre dans des conditions propres et exceptionnelles, ne pouvaient être simplement racontés.

Entendez ce qu'une fidèle et constante tradition nous ap-

¹ Possumus vero aliam quoque et altiore quidem proferre rationem ob quam parentes Virginis prætermitti sunt... Neque proprius noster hic sermo est , sed a nobis de Patrum atque insignium virorum traditione susceptus est. Chrysost. Hom. II in Matth.

² Cur quæris nomen meum quod est mirabile ? Judic., XIII, 18.

prend sur la Conception de Marie, et voyez comme le germe confié aux familles patriarcales, le sang dont l'humanité sainte de Jésus doit être formé, va en s'épurant jusqu'à l'entière perfection. L'avant-dernier anneau de la chaîne, celui qui touche à la Vierge mère du Sauveur, nous montre une génération juste et sainte. C'est un vieillard, c'est une femme stérile, chez qui la nature semble morte et le corps éteint. Leur vie a été toute remplie de vertus et d'épreuves; leurs jours se passent dans les prières et dans les larmes. Voici les paroles de saint Jean Damascène : « Parce que la Vierge mère de Dieu devait naître d'Anne, la nature n'osa pas devancer l'ouvrage de la grâce; mais elle s'arrêta, tremblante, et elle attendit respectueusement que la grâce eût produit son fruit. En effet, c'est de cette façon merveilleuse et jusqu'alors inouïe que devait entrer en ce monde la première-née d'entre les femmes, Celle qui était appelée à mettre au jour le premier-né de la création ¹ ». Tels sont les enseignements de tous les anciens Pères qui ont traité cette matière. Qu'on lise en particulier saint Germain de Constantinople et saint André de Crète.

Mais quoi qu'il en soit d'ailleurs des conditions dans lesquelles a été formé le corps de la bienheureuse Vierge, et quand on oublierait ce qu'ont dit les saints docteurs, à savoir, que la chair de Marie, issue de la chair d'Adam, n'a pas contracté les souillures charnelles d'Adam, la doctrine de la Conception immaculée demeurerait encore entière. Car nous sommes catholiques, et nous ne sommes pas manichéens; c'est pourquoi nous savons que la chair n'est formellement appelée chair de péché qu'à cause des souillures

¹ Quoniam futurum erat ut Dei Genitrix et Virgo ex Anna oriretur, natura gratiæ fœtum antevertere minime ausa est: verum tantisper expectavit donec gratia fructum suum produceret. Si quidem oportebat eam primogenitam in lucem edi, quæ rerum omnium conditarum primogenitum paritura erat. Orat. IV de Virg. Maria.

de l'âme. Il ne s'agit donc pas , après tout , de la Conception de Marie selon le corps , mais selon l'esprit. Il n'est pas besoin de considérer les auteurs de ses membres , mais seulement le créateur de son âme. La question est de savoir si l'âme de Marie , au premier moment de sa création et de son union au corps virginal , a été constituée , par la puissance de Dieu et par les mérites anticipés de Jésus-Christ , dans l'état de sainteté , de justice et d'intégrité originelle , ou bien si elle a été atteinte , même un seul instant , par la souillure du péché d'Adam et placée sous l'empire du démon.

Or , ici , et dans ce sens , nous affirmons : « La Conception de la bienheureuse Vierge Marie a été immaculée. Dès le premier instant de sa création , la Mère de Dieu , par un privilège particulier , par une grâce d'exemption et de préservation accordée en vertu des mérites futurs de son divin Fils , a été mise à l'abri de la souillure commune à tous les enfants d'Adam. » Telle est la croyance générale de l'Église , N. T.-C. F. , et peut-être qu'à l'heure qu'il est , il faut dire que c'est sa foi expresse et définie. Et si ce grand acte de l'autorité de l'Église est consommé ; si Pierre , entouré de ses frères venus des quatre vents et de toutes les extrémités du monde , a prononcé sa sentence , préparée par le travail et l'enfantement de tant de siècles , amenée par la marche mystérieuse et par le développement providentiel des choses , c'est-à-dire par la volonté de Celui qui a promis d'être avec son Eglise tous les jours jusqu'à la fin des temps ; nous avons hâte de vous assurer , N. T.-C. F. , que nous n'en éprouverons aucun embarras en face des adversaires de notre sainte religion.

II. Il est vrai , après avoir écrit , dans ces dernières années , le chapitre *Comment les dogmes finissent* , la philosophie expirante se promet d'exploiter avec avantage un nouveau thème sur lequel elle fonde de grandes espérances. Elle s'est mise à l'œuvre , et le chapitre *Comment les dogmes commencent*

cent existe déjà, délayé dans une foule d'arguments et de raisonnements présentés par des feuilles pleines de venin et de perfidie. Mais rassurez-vous, N. T.-C. F., ce second chapitre aura le sort du premier; et quant à nous, nous pourrions dès aujourd'hui en écrire un troisième, à savoir, comment finissent tous ceux qui, d'une façon quelconque, s'attaquent aux dogmes révélés de Dieu et à l'autorité de l'Église qui les définit.

Comment les dogmes commencent, N. T.-C. F.? Ils commencent par la révélation surnaturelle que Dieu fait aux hommes d'une vérité. Cette vérité est annoncée par le ministère d'un envoyé divin, lequel n'a droit à notre assentiment qu'autant qu'il a prouvé la divinité de sa mission. Cette vérité est écrite dans les livres inspirés, ou bien elle est confiée à la tradition vivante, n'importe. Voilà comment les dogmes commencent; et toute vérité qui n'a pas commencé ainsi ne sera jamais un dogme dans le christianisme. L'Église, N. T.-C. F., ne crée pas le dogme; elle le conserve, elle le professe, elle l'explique, elle le venge, et, au besoin, quand le moment en est venu, elle le définit. L'Église a reçu un dépôt; son ministère est celui du garde-scellé¹. Le jour où l'Église, par une négligence criminelle, laisserait s'altérer, se corrompre, se perdre une partie quelconque du dépôt; le jour où, par un larcin sacrilège, elle amoindrirait le trésor dont elle a été constituée gardienne, elle aurait forfait à son devoir le plus sacré; elle ne serait plus l'Église: hypothèse impossible, puisque son céleste fondateur lui a promis son assistance pour la préserver contre toute faiblesse à cet égard. Et de la même manière, le jour où l'Église introduirait sous les sceaux un atome de doctrine

¹ *Christi Ecclesia, sedula et cauta depositorum apud se custos, nihil in eis unquam permutat, nihil minuit, nihil addit, non amputat necessaria, non apponit superflua, non amittit sua, non usurpat aliena, etc.* Vincent. Lirin. *Commonitor.*, 1, 23.

que le révélateur divin n'y aurait pas consigné, elle serait coupable du crime de faux dans le sens le plus grave de cette expression, du crime de faux par supposition d'écriture authentique et de témoignage divin ¹. Vainement s'agirait-il d'opinions favorables au développement de la piété, d'affirmations susceptibles de tourner à la plus grande gloire de Dieu ou de la Vierge sa mère, le Seigneur lui répondrait par son prophète : « Est-ce que ma mère ou moi nous avons besoin de vos mensonges et de vos ruses ² ? » Encore une fois, mes Frères, comme l'Église ne soustrait rien au dépôt, avec la même fidélité jalouse, elle n'y ajoute rien. La révélation de Dieu, c'est le point de départ nécessaire de tout dogme. Voilà *comment les dogmes commencent*.

Le dogme de la Conception immaculée de Marie a-t-il commencé ainsi? Oui. Cette doctrine, insinuée dans les Écritures, a été enseignée dès les temps apostoliques; et une tradition non interrompue, une tradition que le divin Paraclet a de plus en plus éclairée des lumières de la théologie et de la raison dans l'esprit des doctes, qu'il a de plus en plus accréditée et comme naturalisée dans les âmes saintes par le sentiment intime et par les pratiques de la piété, nous transmet, nous apporte cette doctrine, sans nul danger d'erreur, et nous la présente comme un point de la révélation chrétienne. Et l'Église, attentive aux progrès d'une vérité qu'elle a toujours crue, toujours professée,

¹ *Depositum, inquit, custodi. Quid est depositum? id est quod tibi creditum est, non quod excogitasti; rem non ingenii, sed doctrinæ; non usurpationis privatæ, sed publicæ traditionis; rem ad te perductam, non a te prolatam; in qua non auctor esse debes, sed custos; non institutor, sed sectator; non ducens, sed sequens... Aurum accepisti, aurum redde: nolo mihi pro aliis alia subicias: nolo pro auro aut impudenter plumbum aut fraudulenter æramenta supponas: nolo auri speciem, sed naturam plane.* Vincent. Lirin. Commonitor., 1, 22.

² *Numquid Deus indiget vestro mendacio, ut pro illo loquamini dolos?* Job, xiii, 7.

toujours défendue, l'Église dirigée par son auteur, assistée de l'Esprit-Saint, mue par des raisons dignes de sa souveraine sagesse, est à la veille de définir cette vérité. Voilà comment les dogmes se développent.

Car, N. T.-C. F., si le dogme n'est point de création humaine, il est pourtant susceptible de recevoir un développement au sein de l'Église de Jésus-Christ. Ce serait toute une magnifique page de saint Vincent de Lérins qu'il faudrait vous réciter ici ; les esprits cultivés n'en goûteraient pas moins la forme que le fond. Disons seulement que s'il est des vérités qui sont l'essence même du christianisme, et qui, à ce titre, ont brillé nécessairement dès les premiers jours de l'Église d'un éclat complet, il en est d'autres dont il a plu à Notre-Seigneur Jésus-Christ de déposer seulement le germe dans la tradition¹. En ce sens on peut dire de la révélation divine ce que saint Augustin a dit de Dieu lui-même : c'est une beauté toujours ancienne et toujours nouvelle. La lumière de la foi, prélude de la lumière de gloire, ne cessera de croître jusqu'à l'instant où elle doit s'absorber dans ce midi perpétuel qui est la claire vue de Dieu, le face à face de l'intuition éternelle. Mais cette marche ascendante et progressive ne sera jamais une invention ni une création. Et comme l'homme qui grandit, qui se fortifie, reste toujours le même être qui est sorti du sein de sa mère, ainsi le progrès qui s'accomplit dans la religion chrétienne n'est qu'une application de cet ordre divin d'après lequel tout accroissement consiste à développer dans l'adulte les

¹ Sed forsitan dicit aliquis : Nullusne ergo in Ecclesia Christi profectus habebitur religionis ? Habetur plane, et maximus... Sed ita tamen ut vere profectus sit ille fidei, non permutatio. Si quidem ad profectum pertinet ut in semetipsam unaquaque res amplificetur ; ad permutationem vero ut aliquid ex alie in aliud transvertatur. (Nous recommandons aux hommes désireux de s'instruire la lecture de tout ce chapitre 23 du *Commonitorium* de saint Vincent de Lérins.)

parties et les formes que la sagesse du Créateur avait données à l'enfant : de telle sorte que rien de nouveau n'existe plus tard dans le vieillard , qui n'ait commencé d'être à l'état latent dans le nouveau-né¹.

III. Une voix a eu l'incroyable audace de s'écrier naguère : *La doctrine de l'Immaculée Conception, mais on n'en trouve pas même le germe dans la tradition.* On n'en trouve pas le germe , N. T.-C. F. ? La perversité seule peut le prétendre ; l'ignorance ne saurait aller jusque-là. Et moi je dis, les monuments en main : La doctrine de l'Immaculée Conception, on en trouve des vestiges de toutes parts, et il n'est pas un siècle ni une contrée qui ne lui apporte son témoignage. A l'instant où je vous parle , n'est-il pas certain que le rayon lumineux qui touche ma paupière émane, sans solution de continuité, du flambeau céleste, encore que celui-ci soit dérobé à mes yeux par un nuage ? Pareillement la vérité de l'Immaculée Conception, qui est présente à mon âme, procède de l'auteur de la foi. Il est vrai, sur la route des siècles, il se rencontre quelques obscurités ; mais qu'en conclure ? D'autant que ce qu'il ne m'est pas donné de faire par rapport au rayon solaire, je le puis faire par rapport à ce rayon divin, c'est-à-dire, je puis en suivre tout le parcours, en toucher, en palper le prolongement sur toute la ligne qui me sépare de son foyer.

La tradition n'en est nulle part ! Mais je dirai d'abord avec les plus éminents théologiens qu'elle est supposée partout, et que les éloges donnés par l'Écriture et la tradition à la très-sainte, très-pieuse et très-immaculée Vierge Marie ne seraient qu'une perpétuelle hyperbole, si cette sainteté et

¹ Unde non dubium est hanc esse legitimam et rectam proficiendi regulam, hunc ratum atque pulcherrimum crescendi ordinem, si eas semper in grandioribus partibus ac formis numerus detexat ætatis quas in parvulis Creatoris sapientia præformaverat..... Ut nihil novum postea proferatur in senibus quod non in pueris jam ante latitaverit. Vincent. Lirin., xxiii.

cette pureté n'avaient eu ce caractère et ce privilège d'intégrité primitive. *La tradition n'en est nulle part !* Mais c'est André, l'un des douze apôtres, le frère de Pierre, qui nous dit que « le premier homme ayant été créé de la terre im-
« maculée, il était nécessaire que d'une vierge immaculée
« naquit l'homme parfait qui réparerait cette vie éternelle
« que les hommes avaient perdue par Adam ¹. » Et il ne servirait à rien de combattre l'autorité authentique de ce texte ; car il resterait à expliquer comment toute la suite des siècles se complaît à répéter cette image d'après laquelle l'âme de Marie est comparée à la terre de l'Éden avant la malédiction. Or, si cette comparaison et ce rapport, tant de fois reproduits, ne sont pas de vains mots ; si Marie, comme nos premiers parents, a été en quelque sorte formée et pétrie du limon très-pur du paradis d'innocence, il s'ensuit qu'elle a été immaculée et sans tache au sortir des mains du Créateur. Son sein maternel ne mériterait pas d'être appelé le jardin des délices, si le chérubin armé d'un glaive flamboyant qui interdit aux hommes pécheurs l'entrée du paradis terrestre n'avait également fermé au démon les abords de ce paradis virginal.

La tradition n'en est nulle part ! Mais on ne niera pas que cette tradition existe aujourd'hui, et nous dirons bientôt la valeur de cet argument. Or, si elle existe aujourd'hui, quel en a pu être le commencement ? Ce n'est point depuis la réformation protestante que cette croyance a été inventée ; on sait que Calvin l'a honorée de ses injures, tandis que Luther, témoin non suspect, se déclarait impuissant à contester avec quelque apparence de raison ce privilège de la Mère de Dieu.

¹ Et propterea quod ex immaculata terra creatus fuerat primus homo, necesse erat ut ex immaculata virgine nasceretur perfectus homo, quo filius Dei, qui ante condiderat hominem, vitam æternam quam perdididerant homines per Adamum repararet. Mart. S. Andreae apost. apud Morcelli.

Voici donc que cette tradition, qui *n'est nulle part*, est plus ancienne que le protestantisme.

La tradition n'en est nulle part ! Il faut donc refouler dans le néant cette ancienne université de Paris, et tant d'autres universités qui, à son exemple, dès avant le milieu du xiv^e siècle, faisaient solennellement profession d'enseigner cette croyance. Et qu'on ne dise pas que c'était là une affaire de parti, une opinion convenue, une doctrine de corps. Il eût été indigne de la Sorbonne, qui jouissait alors d'une si grande autorité théologique dans l'Église, de s'obliger elle-même et d'obliger tous ses docteurs, sous la loi du serment, à professer une vérité qu'elle n'eût pas considérée comme certaine d'après la tradition. Et l'on peut s'étonner que des hommes qui appartiennent aujourd'hui aux corps savants de la nation, qui occupent des chaires dans le plus haut enseignement, se montrent si oublieux des traditions de ces anciennes corporations dont ils ont eu quelquefois la prétention de revendiquer l'héritage.

« Cette croyance est née, dit-on, dans les ténèbres du douzième siècle, et l'on sait que saint Bernard l'a combattue comme une nouveauté. » Laissons de côté la discussion critique et théologique à laquelle l'autorité de saint Bernard peut donner lieu. Vous voulez que la croyance de l'Immaculée Conception ne soit pas antérieure, du moins en France, au temps de saint Bernard. Je vais vous répondre par l'autorité de trois docteurs français, dont l'un a été le contemporain, l'ami intime et le biographe de saint Bernard, et dont les deux autres l'ont précédé. C'est la seule Église de Chartres, ma mère et ma nourrice, qui me fournit ces trois autorités. En allant puiser à d'autres sources, j'en pourrais ajouter mille autres, mais il faut se borner.

IV. D'abord donc, c'est le célèbre Arnould, abbé de Bonneval, qui nous explique le mystère de l'Assomption de Marie par celui de sa Conception Immaculée, et qui nous

dit, dans un savant traité, que « l'incendie originel, par une intervention divine du Saint-Esprit, avait été éteint en Marie, et qu'à cause de cela, il ne convenait pas que sa chair innocente fût soumise aux peines du péché ; car la justice ne permettait pas que ce vase d'élection fût exposé aux outrages ordinaires, puisque, bien différent des autres, il n'avait de commun avec eux que la nature et non la faute ¹ ». Ce sont là de belles et remarquables paroles. Méditez-les. *Incendium originale in Maria extinctum est* : « L'incendie originel a été éteint en Marie » ; et observez bien qu'il s'agit nécessairement d'une extinction primordiale : autrement tout le raisonnement serait vicieux ; car Jérémie et Jean-Baptiste, purifiés de la tache originelle dans le sein de leurs mères, mais non préservés à l'instant de leur conception, ont été passibles des conséquences ordinaires de la condition mortelle et corruptible. D'ailleurs, quoi de plus précis et de plus formel ? *Plurimum a cæteris differens, natura communicabat, non culpa* : « Ce vase d'élection, notablement différent des autres, n'avait de commun avec eux que la nature, et non la faute ».

Voulez-vous, avant saint Bernard, un témoignage non moins formel ? Remontons d'un demi-siècle le fleuve de la tradition. Je lis ces mots dans les sermons de saint Yves de Chartres. « Entendons de quelle manière le Verbe qui devait s'incarner avait sanctifié la chair de sa mère, afin que le catholique s'en réjouisse et que l'hérétique en soit confondu. Il détruisit en elle toute tache de péché tant originel qu'actuel, et prenant sa propre chair de cette chair, il l'a élevée

¹ Spiritu sancto obumbrante, incendium originale (in Maria) extinctum est ; ideoque innoxiam affligi non decuit ; nec sustinebat justitia ut illud vas electionis communibus taxaretur injuriis, quoniam plurimum a cæteris differens, natura communicabat, non culpa. Arnold. Carnot. De cardinalibus Christi operibus *inter opera S. Cypr.*, p. 60.

jusqu'à la pureté divine¹ ». Ce texte n'est-il pas assez péremptoire par lui-même ? Disons pourtant qu'il donne lieu à ce syllogisme rigoureux : Jésus-Christ a aussi bien détruit en Marie toute tache de péché originel que de péché actuel : *Omnem quippe nævum tam originalis quam actualis culpæ in ea delevit* ; or , cela supposé , comme il est de foi que Jésus-Christ a détruit en Marie toute tache de péché actuel par une grâce prévenante et préservatrice, et non par une grâce subséquente et purifiante, il est donc certain qu'il l'a également préservée et non pas seulement purifiée du péché originel.

Enfin , me demandez-vous de poursuivre mon investigation ? Je me place à un siècle et demi avant saint Bernard, et je trouve une autre autorité qui m'est plus chère encore que les précédentes : je veux parler de saint Fulbert, évêque de Chartres, qui nous offre, jusqu'à un certain point, outre le témoignage de son Église, celui de cette Église de Poitiers à laquelle il appartenait par son origine, selon toute apparence, et assurément par les charges ecclésiastiques qu'il y a possédées dans la basilique du grand Hilaire. Or, ce dévot serviteur de Marie a parlé du mystère de la Conception Immaculée avec une clarté, une précision de langage et de doctrine qui dénotent le théologien expérimenté. Prévenant en quelque sorte une distinction que la rigueur scolastique devait formuler plus tard, et faute de laquelle les objections surgiront au siècle suivant, il enseigne que la Conception de la très-sainte Vierge, considérée activement, c'est-à-dire du côté de ses parents selon la chair, peut n'être pas entièrement exempte de ce qui est appelé *péché* dans le style sacré, quoique pourtant Anne et Joachim aient été inondés de grâces

¹ *Quomodo matrem carnis suæ sanctificaverit (Verbum) audiamus, ut inde lætetur catholicus, et hæreticus confundatur. Omnem quippe nævum tam originalis quam actualis culpæ in ea delevit, sicque carnem de ejus carne sumens in divinam munditiam transformavit. Ivo Carnot. Sermo de Nativ. Christi.*

spéciales et incomparables , assistés d'une protection surnaturelle et extraordinaire de Dieu et des saints anges ¹. Mais il enseigne en même temps que la Conception de la bienheureuse Marie, prise passivement, c'est-à-dire, dans l'instant où Dieu a joint une âme au corps conçu dans le sein de la bienheureuse Anne , a été préservée de tout péché d'origine. Il n'admet pas que le Saint-Esprit ait pu être un seul instant absent de cette Vierge illustre qu'il devait un jour féconder de sa vertu ². Le texte serait trop long à produire ici. Il m'a suffi de bien établir le sens qui en résulte. Et, dans une phrase plus courte et plus facile à citer, le même saint Fulbert nous dira que l'Immaculée Conception était le prélude nécessaire de la maternité divine, et « que Marie a été sans tache dès le premier instant de sa création , parce qu'elle devait mettre au monde le créateur de toute sainteté ³ ».

V. Dira-t-on que ce n'est pas assez, et qu'au moins *la tradition ne s'en trouve nulle part* dans les siècles primitifs ? L'histoire me fournit une réponse accablante. Depuis que l'orient s'est séparé de l'Église latine , assurément il n'est jamais venu prendre chez celle qu'il considère comme une rivale et une ennemie des doctrines qu'il ne trouvait pas dans ses propres traditions antérieurement à la séparation. Or, N. T.-C. F., les témoignages des Églises orientales sur la Conception immaculée de la Mère de Dieu sont innombrables.

¹ Felix enim culpa, sed sancta conjugalis societas , quæ tale ac tantum, specialeque vel singulare decus profudit in orbe , de concesso nuptiali contubernio !... Quanta , putamus , provisio fuerit sanctorum angelorum circa tam Deo gratissimos parentes, ab initio suæ procreationis, et excubatio super tam ingentem sobolem , etc. Fulb. Carnot. Sermo III de Nativitate Mariæ.

² Numquid abfuisse credendus est Spiritus sanctus ab ista eximia puella, quam sua disponebat obumbrare virtute ? etc. *Ibid.*

³ Electa insignis inter filias quæ immaculata semper extitisti, ab exordio tuæ creationis , quia paritura eras creatorem totius sanctitatis. Id. Fulbert.

bles. On peut dire que le dépôt de l'occident, quoique très-intéressant et très-riche, est pauvre en comparaison de l'abondance de celui de ces Églises séparées. Le pontife qui nous gouverne, en faisant appel à tous les évêques du monde catholique pour obtenir l'expression de leurs sentiments et connaître la tradition de leurs sièges, n'a pas négligé non plus de faire interroger les siècles les plus reculés, les monuments les plus anciens et les plus ignorés des contrées dissidentes. Avant de prononcer la définition, il a voulu que, comme au temps du concile de Jérusalem, « il fût fait une « grande enquête » : *magna conquisitio fieret*¹. Chose admirable ! c'est l'orient, l'orient aujourd'hui schismatique, qui, dans ses divers idiomes, grec, syriaque, arménien, copte, a fourni l'appoint le plus considérable et le plus décisif. De la poussière des vieux écrits est sorti un trésor d'érudition qui constituera le plus beau monument à la gloire de Marie immaculée. A tel point, j'ose le prédire, que si le schisme grec s'émeut de la décision pontificale qui se prépare, ce sera pour s'étonner et se scandaliser qu'il pût rester encore l'ombre d'une controverse à cet égard chez les Latins. Voilà, N. T.-C. F., comment il faut croire aux affirmations du philosophisme contemporain dans les questions religieuses en général, et, en particulier, dans celle de l'immaculée Conception de Marie. Voilà comment *la tradition ne s'en trouve nulle part*.

La tradition ne s'en trouve nulle part ! Mais ouvrez vos yeux et voyez : ouvrez vos oreilles et entendez. Tandis que vous contestez, que vous discutez, que vous subtilisez, le sentiment commun des fidèles, régis par l'Esprit-Saint en même temps qu'ils sont gouvernés par les pasteurs, a tranché la question. Les chrétiens de tout âge, de toute condition, les âmes les plus parfaites qui vivent dans le siècle ou dans

¹ Act., xv, 7.

la solitude, dans la cléricature ou dans les monastères, les apôtres qui vont arroser de leurs sueurs et souvent de leur sang les contrées lointaines, que dis-je ? non-seulement les particuliers, mais les universités et leurs principales lumières, mais les villes et leurs magistrats, les nations et leurs rois, en un mot le monde civilisé tout entier se déclare pour l'immaculée Conception. Temples, autels, statues, confréries, chants liturgiques, poésies de tout genre, médailles de bronze, d'argent ou d'or : énumérez, si vous le pouvez, tous les hommages pratiques, tous les témoignages d'adhésion populaire, par lesquels se produit la croyance et la piété progressive des chrétiens.

Or, N. T.-C. F., les oracles de la théologie, soit anciens, soit modernes, s'accordent pour dire que « dans les questions de la foi, le sentiment commun du peuple chrétien est du plus grand poids »¹. Cette persuasion intime des vrais fidèles, ce culte public et passé en habitude universelle possèdent une autorité qui fait impression sur les intelligences les plus fermes et les plus éclairées². Et la puissance de cet argument n'échappera pas à quiconque prendra la peine de réfléchir que ce n'est point ici le suffrage de la chair et du sang, mais le suffrage de ceux que l'Esprit a régénérés, que l'Esprit anime et réchauffe, et dans lesquels il repose comme dans son temple³. C'est qu'en effet, le peuple chrétien n'est autre chose que le corps

¹ In quæstione fidei, communis fidelis populi sensus haud levem facit fidem. Melchior Canus, De locis theolog., Lib. v, c. 6.

² Movet autem me ut in eam sim partem propensior communis maxime sensus fidelium, qui hoc intimis mentibus altum defixumque habent, et quibus possunt indiciis officiisque testantur, etc. Petavius. Theolog. Dogm. De Incarnatione, L. xiv, c. 10.

³ Cujus quidem suffragii vim esse insignem, dignitatemque præstantissimam ii omnes sua sponte fatebuntur qui secum reputaverint suffragium esse, non carnis et sanguinis, sed eorum quos Spiritus regeneravit, quos Spi-

même de l'Église, et il faudrait dire que Jésus-Christ s'est séparé de son Église, que le chef a retiré des membres son influence divine, si une erreur universelle réussissait à s'introduire dans la communauté chrétienne ¹. D'où la théologie conclut qu'une controverse venant à s'élever en matière de religion, le sentiment unanime des fidèles, résultant d'un culte généralement reçu et du scandale général que causerait l'opinion contraire, peut être pris pour base d'une décision, et doit être considéré par le souverain pontife comme l'indice suffisant de la croyance infaillible de l'Église ². Supposons un seul instant que Marie n'ait pas été réellement préservée de la tache originelle : comprend-on que Dieu, qui n'aurait pas cru devoir accorder ce privilège à sa Mère, eût permis que toute la multitude des chrétiens fût induite à cet égard dans une croyance fausse, et, par suite, dans un culte superstitieux ? Comprend-on que Jésus-Christ, qui a promis d'être avec son Église tous les jours jusqu'à la consommation des siècles, eût laissé prévaloir au sein de cette Église une persuasion universelle, en vertu de laquelle, par une sorte de reproche et de sarcasme, Marie, sa Mère très-pure, serait à chaque instant félicitée pour la seule prérogative qui lui eût manqué ? Disons mieux : comprend-on que

ritus fovet et animat, et in quibus non secus ac in proprio templo Spiritus conquiescit. C. Passaglia, De Imm. Conceptu. Prolegomen. 18.

¹ Nul n'a mieux établi cette proposition que le célèbre évêque J. Fischer, dans son livre pour Henri VIII contre Luther : *Apud eum populum hæc consuetudo nata est, qui Spiritu sancto regitur. Nemini enim dubium est Ecclesiam Spiritu sancto regi, nisi quis forte Christi non crediderit Evangelio, etc., c. 3, p. 134.*

² *Si quando, de re aliqua in materia religionis, controversia constaret fidelium omnium concordem esse sententiam (solet autem id constare vel ex ipsa praxi alicujus cultus communiter apud christianos populos recepta, vel ex scandalo et offensione communi...) merito posse ac debere pontificem illa niti, ut quæ esset Ecclesiæ sententia infallibilis. Gregor. de Valentia. De rebus fidei... Analysis fidei catholicæ. Lib. VII, c. 9.*

Jésus-Christ eût laissé s'établir une dévotion qui serait une sorte de commémoration ironique et sans cesse renouvelée du moment malheureux durant lequel sa Mère aurait été abandonnée par lui sous l'empire honteux du péché et dans la servitude du démon ? Non, et c'est le cas de dire avec saint Vincent de Lérins : « Si l'on admet une pareille supposition, il faut déclarer que tous les fidèles de tous les âges, tous les saints, tous les chastes, les continents, les vierges, tous les clercs, les lévites et les prêtres, tant de milliers de confesseurs, tant d'armées de martyrs, tant de villes et de peuples renommés, tant d'îles, de provinces, de rois, de nations, d'empires, en un mot que presque tout l'univers, incorporé à Jésus-Christ comme à son chef par la foi catholique, a été pendant une longue suite de siècles dans l'ignorance, dans l'erreur, dans le délire, et n'a pas su ce qu'il croyait ¹. » Il faut nier enfin qu'il existe une Église protégée par les promesses divines : ce qui est la négation de l'Évangile.

Or, N. T.-C. F., le fait de la croyance actuelle de toute la chrétienté au mystère de la Conception immaculée, je ne pense pas que personne veuille le nier. On ne nie pas la lumière du soleil, surtout en son plein midi. Ne savez-vous pas la merveille qui s'accomplit en ce moment ? Je vous parlais d'une expédition pacifique des docteurs et des théologiens dans le domaine des antiquités ecclésiastiques de l'orient. Mais il se remue à cette heure chez les races sémitiques

¹ Quæ si recipiantur, necesse est ut omnes omnium ætatum fideles, omnes sancti, omnes casti, continentes, virgines, omnes clerici, levitæ et sacerdotes, tanta confessorum millia; tanti martyrum exercitus, tanta urbium, tanta populorum celebritas et multitudo, tot insulæ, provinciæ, reges, gentes, regna, nationes, totus postremo jam pene terrarum orbis per catholicam fidem Christo capiti incorporatus, tanto sæculorum tractu ignorasse, errasse, blasphemasse, nescisse, quid crederet, pronuntietur. Vincent. Lirin. Commonitor., 1, 24.

quelque autre chose que la poudre des livres, il s'y livre d'autres combats que ceux de l'érudition. Voyez-vous ces enfants de la France qui s'élancent pour repousser l'héritier couronné de Photius ? Regardez sous la cuirasse de ces braves : l'image de Marie immaculée y repose ; c'est leur plus puissant bouclier. Le soldat baise chaque matin , avec une piété à la fois religieuse et filiale , cette médaille sacrée, cette figure de la Vierge sans tache, que sa vieille mère lui a suspendue au cou avant son départ comme un gage de protection ; et le général en chef, épargné par le projectile qui s'est émoussé sur le métal béni, témoigne sa gratitude respectueuse aux mains augustes qui l'ont couvert de cette armure. En sorte qu'au moment où la doctrine de l'immaculée Conception nous revient des contrées orientales à l'état de lettre morte ou de croyance immobile et pétrifiée , les races occidentales la reportent vers ces mêmes plages , rajeunie , vivante et gravée dans les cœurs : *La tradition ne s'en trouve nulle part*, dites-vous ? L'orient , par les parchemins de ses bibliothèques ; l'occident , par la poitrine de ses héros, vous donnent de concert leur réponse, et peut-être trouvera-t-on que cette réponse n'est pas sans valeur.

Mes Frères, quand on songe que la plume des lettrés avait mis naguère la France et le monde entier à deux doigts de l'abîme, quand on songe que c'est derrière le canon du fusil de nos soldats qu'ils ont retrouvé leur assurance, et qu'on les entend déverser l'injure et le mépris, du fond de leur cabinet, sur une croyance qui est le soutien de notre armée parmi ses épreuves , et l'espérance des familles au milieu de tant d'alarmes ; on sent naître au fond de son cœur un sentiment d'indignation, qu'il faut maîtriser dans le lieu saint. Ou plutôt, sous les regards de Marie , la mère de miséricorde, ce sentiment s'adoucit, se transforme , et il se traduit par une prière fervente : Prenez pitié d'eux , ô très-douce Vierge Marie, et pardonnez-leur, car ils ne savent pas ce qu'ils font.

VI. Des hommes plus graves, et qui ont coutume de se montrer toujours convenables en ce qui a trait à la religion, nous ont plus d'une fois exprimé, dans ces derniers temps, leur inquiétude touchant l'opportunité de cette définition prochaine. Ils ne voient pas quel intérêt la religion peut trouver dans cet acte, quel avantage peut en rejaillir sur la société; et, surtout, ils craignent que l'Église, par cet exercice superflu de sa suprême autorité, ne provoque de nouvelles résistances et ne retarde des conversions qui étaient sur le point de s'accomplir. A ces appréhensions, à ces incertitudes de quelques esprits sages et honnêtes, c'est notre devoir de répondre selon nos faibles lumières.

Disons-le avant tout, N. T.-C. F., il nous serait impossible, à nous qui ne cessons d'étudier l'histoire des dix-huit siècles de l'Église chrétienne, de douter un seul instant de la sagesse et de l'opportunité de toute mesure que l'Église, dans sa haute et suprême appréciation, jugera utile et convenable. Je vois bien, en relisant les annales des sociétés humaines, que les hommes d'État les plus renommés, les politiques les plus fins et les plus exercés se sont souvent perdus dans leur propre habileté; je vois bien que les assemblées souveraines ou législatives, après des années de discussion, des torrents de paroles et des volumes d'écritures, se sont trouvées n'avoir enfanté que des lois éphémères et des institutions mortes au jour de leur naissance; je vois bien, sur un parcours de cinquante ans, trois ou quatre gouvernements, pour ne rien dire de plus, périssant entre les mains d'ailleurs capables des hommes de lettres, des hommes de guerre, des hommes de loi, des hommes d'industrie, que la confiance des souverains avait appelés au timon des affaires. Je ne m'étonne ni de ces fautes, ni de ces malheurs; car Dieu n'a pas promis assistance continue aux chefs temporels des nations, ni perpétuité aux établissements politiques quelconques. Au contraire, si je cherche dans les fastes de la re-

ligion fondée par Jésus-Christ, il m'est impossible d'y rencontrer, depuis son origine, autre chose qu'une sagesse marquée au doigt de Dieu. Les fautes individuelles n'y ont pas manqué ; mais l'Église enseignante, l'Église dirigeante, il n'est pas un de ses actes, pas une de ses décisions, pas une de ses lois à qui le temps, l'expérience, la pratique et le résultat n'aient donné raison. Dans le cours d'une si longue durée on ne peut citer, en matière de dogme ou de discipline générale, aucune fausse démarche, aucune mesure regrettable ni de la papauté, ni du corps entier des pasteurs unis à leur chef. Avouez, N. T.-C. F., qu'il y a là quelque sujet de sécurité pour l'avenir. Vous demandez à être tranquillisés sur la portée et la conséquence de la décision que l'Église prépare ; l'hypothèque et la garantie que je vous offre, c'est un passé de dix-huit cents ans pendant lesquels l'Église a, ce semble, assez bien compris les besoins de l'humanité, assez bien réussi à conduire ses propres affaires et celle des sociétés qui n'ont pas craint de s'en rapporter à elle. Mais entrons plus avant dans notre sujet.

VII. Quelle opportunité à définir la doctrine de l'immaculée Conception ? Mais est-ce donc ainsi que vous comprenez la science et que vous aimez la vérité ? Ou bien, suffit-il que la science touche au domaine de la religion, que la vérité se rapporte à la doctrine révélée, pour que l'ardeur passionnée avec laquelle l'esprit humain poursuit la recherche de toutes les autres vérités, le perfectionnement de toutes les autres connaissances, doive se changer en une froideur de glace, en une indifférence dédaigneuse ? Une découverte de plus dans l'ordre naturel, la constatation d'un fait ou d'une loi longtemps rebelles aux efforts du calcul ou aux tâtonnements de l'expérimentation, ce sont des résultats dont le monde scientifique retentit à l'instant. Qu'une plante, une fleur, dont les anciens avaient parlé, et qui semblait avoir disparu des parties connues du globe, soit retrouvée aux

extrémités de la terre , rapportée d'au delà des mers , il en sera mention dans les académies des sciences, et la fleur reconquise sera reçue avec une sorte de culte et d'amour par les hommes adonnés à l'étude de cette branche des sciences naturelles. Qu'un astronome parvienne, à l'aide de ses instruments et par la persévérance de ses investigations, à démontrer l'existence d'une étoile longtemps soupçonnée, quelquefois entrevue , cette découverte devient l'événement d'une époque ; les corps les plus savants s'empressent d'admettre l'heureux inventeur dans leur sein ; le monarque l'introduit dans le sénat de la nation, et tous ceux qui ne sont pas envieux applaudiront à cette juste distinction. Mais , N. T.-C. F., toute science , toute vérité n'est pas nécessairement parquée dans le cercle étroit de la nature. Quand nous récitons notre symbole, nous faisons profession de croire en un Dieu créateur des choses visibles et « des choses invisibles ». Cette seconde moitié des œuvres divines déroule devant nous tout un monde supérieur, des cieux nouveaux et une terre nouvelle : c'est l'ordre de la grâce et de la gloire. S'il plaît à l'homme terrestre de n'avoir souci que des choses de la terre, du moins qu'il ne jette pas l'outrage à l'homme céleste, lequel, communiquant comme lui avec cette nature inférieure , et prenant intérêt autant que lui, mais non pas exclusivement, à tout ce qui constitue la science d'ici-bas, accorde un intérêt plus vif et une importance plus grande à l'étude des choses célestes. Vous êtes de la terre, mon Frère , je le vois bien ; vous n'avez d'amour que pour la terre : *de terra terrenus*. Permettez-moi d'être du ciel, et de m'occuper des choses du ciel : *de cœlo cœlestis*. C'est pourquoi ne vous étonnez pas, par exemple, si, croyant aux mystères de l'incarnation et de la maternité divine, c'est-à-dire croyant qu'un Dieu s'est fait homme et qu'il a eu une mère, rien de ce qui se rapporte à cet ordre divin ne me trouve froid et dédaigneux. Non, cette plante que la terre virginale de l'Éden n'avait poussée qu'une

fois, cette fleur qui ne s'était épanouie qu'un instant dans le paradis terrestre, sur cette plage dont une épée de feu nous défend l'abord, je ne puis être insensible à l'événement qui me la montre, avec certitude, rendue à notre admiration, à notre amour, plus fraîche, plus éclatante, plus parfumée qu'elle ne fut dans sa végétation primitive. L'espèce entière ayant été perdue, je ne puis dominer le transport que me cause ce rejeton unique, échappé par privilège et par miracle à la destruction générale, et perfectionné par une seconde culture plus divine que la première. Cette étoile du ciel des cieux, dont la merveilleuse configuration a été l'objet de tant d'études, je ne puis apprendre sans tressaillir que toute hésitation est désormais impossible à propos d'une ombre, d'une tache que quelques-uns avaient voulu y apercevoir ; je ne puis dissimuler ma joie quand une autorité irréfragable me déclare qu'en cet astre tout est lumière et que rien n'y est ténèbres. Cela ne vous touche pas, mon Frère ; je vous plains ; j'en conclus que vous êtes de la terre et que vous ne voulez entendre parler que de ce qui est terrestre. Pour moi, qui suis du ciel, je prêterai l'oreille à tout ce que vous me direz de ce monde créé dont je me reconnais hôte et citoyen comme vous ; mais, encore une fois, j'ai d'autres pensées, d'autres aspirations, d'autres amours qui me mettent en rapport avec des réalités plus hautes. Ecoutez-moi donc encore.

J'ai connu des hommes, épris d'une noble passion pour nos grandeurs nationales, et qui consacraient toutes leurs veilles à restituer à l'histoire un personnage oublié, à détruire une calomnie accréditée, à remettre dans son véritable jour un caractère méconnu, à rendre à un visage travesti sa physionomie native. Travail digne des plus grands éloges. Et quand ce labeur patient et imperturbable était enfin couronné par une de ces démonstrations décisives qui enfantent la certitude, et qui acquièrent pour toujours à l'histoire une vérité longtemps incertaine, ils recevaient de tous les

hommes versés dans ces matières un applaudissement universel et mérité. Dans la sphère plus circonscrite des réputations domestiques, il est des études non moins opiniâtres. Vous avez rencontré, comme moi, des hommes qui passaient leur vie à compulser les titres de famille, à rassembler tous les documents de la vie de leurs ancêtres, à écarter des objections concernant la bravoure, la probité, la vertu de ceux dont ils voulaient être fiers de se dire les descendants. Voyez-vous ce fils obstiné dans ses laborieuses recherches ? Une ombre de doute plane sur la dignité de sa mère, sur l'honneur de sa naissance, sur la noblesse de son origine. Le nuage est si léger qu'il existe à peine ; c'est tout au plus une possibilité. N'importe, il n'aura pas de repos que la certitude morale ne soit changée en certitude juridique. Des pièces probantes et péremptoires sont enfin entre ses mains ; un tribunal souverain a prononcé ; la vérité qu'il avait le plus à cœur de faire triompher a désormais l'autorité de chose jugée. Aucune victoire plus chère ne pouvait être remportée par sa tendresse filiale. Vous comprenez, N. T.-C. F., l'application que nous voulons faire. Régénérés par le saint baptême, nous sommes les frères de Jésus, les membres de son corps, et nous avons Marie pour mère : l'honneur de notre mère est le nôtre. Incorporés à la nation sainte, nous sommes les citoyens de la véritable Jérusalem, et Marie est notre reine : la gloire de notre reine est notre gloire. Et quand ce qui avait été cru dans tous les temps concernant la pureté originelle de notre mère et de notre reine, ce qui n'avait cessé d'être de plus en plus éclairci par les travaux de plusieurs de nos frères, ce que la voix du peuple, écho de la voix des pasteurs et de la voix de Dieu, proclamait avec un accent toujours plus énergique, acquiert enfin l'authenticité et la notoriété de chose jugée en dernier ressort ; quand les possibilités même d'un doute s'évanouissent, alors nous bénissons le Seigneur, qui a réservé à notre époque l'honneur et la

joie d'une telle décision, d'un tel triomphe. Et à ceux qui s'avancent froidement en discutant la convenance des temps et des moments, nous répondons avec une émotion que nous ne pouvons contenir : Mon Frère, vous n'êtes pas de la famille des chrétiens, vous n'êtes pas de la nation sainte; Marien'est pas votre mère ni votre reine; votre accent trahit le cœur de l'étranger.

A quoi bon une définition régulière en ce qui regarde la Conception de Marie? Cette question, N. T.-C. F., est résolue pour quiconque est doué du sens chrétien, pour quiconque n'a rien de commun avec les déistes ou les protestants. Car enfin quelle est notre croyance? Nous croyons que Dieu s'est fait homme, et qu'en se faisant homme il a eu une Mère : tous ceux qui croient à l'Évangile admettent ces deux points avec nous, il n'y a que les rationalistes qui les nient. Nous croyons que le Dieu fait homme a voulu honorer et faire honorer sa Mère, nous croyons qu'il lui a rendu et qu'il veut que son Église lui rende un culte filial; c'est ce que les hérétiques modernes n'admettent pas avec nous. Les hérétiques ont tort : ce n'est pas le lieu de le démontrer; le sentiment se joint à la raison et à l'autorité pour les réfuter. Qu'ils entassent tous les sophismes possibles : nous ne serons jamais de la religion de ceux qui ont mis leur mère hors de la maison. Nous n'adorons que Dieu; mais nous honorons, nous aimons sa Mère, qui est aussi la nôtre. A l'amour que nous portons à notre mère dans la famille, correspond un même amour envers notre mère dans l'ordre surnaturel. Après le culte que nous rendons au Sauveur, notre principal culte est pour Celle qui nous l'a donné. Après le nom incomparable de Jésus, aucun nom n'est plus souvent sur nos lèvres que le nom de Marie. Marie, rien ne nous est plus intime, plus familier; nous l'initions à nos joies, à nos douleurs, à nos espérances, à nos alarmes. Pas un jour ne commence, pas un jour ne s'achève que nous n'implorions

sa bénédiction ; cent fois dans la journée, nous cherchons son regard , nous implorons sa bonté ; et si notre cœur n'est pas assez pur pour que nous osions baiser même ses pieds, nous baisons la pierre sur laquelle ses pieds reposent. Encore un coup , que l'hérésie s'indigne, qu'elle murmure : ni le cœur des mères , ni le cœur des fils ne lui donneront jamais raison. Nous honorons donc Marie. Mais honorer, c'est célébrer les vertus, les prérogatives, les gloires de celui que l'on honore. La louange, et, comme parle l'Écriture, la *confession* fait partie intégrante du culte. Voilà pourquoi tout ce qui tend à nous révéler, à nous certifier les privilèges de Marie, nous touche de si près. C'est l'aliment de notre piété, c'est le texte de nos félicitations, c'est la matière de nos hymnes et de nos chants. Mon Frère, vous ne comprenez pas qu'on puisse attacher quelque prix à la proclamation authentique du privilège de Marie ; rentrez en vous-même, et voyez si l'incrédulité du déiste ou les préjugés du protestant n'exercent aucun empire sur votre esprit.

VIII. Du reste, N. T.-C. F., si nous consentions à nous placer un moment au point de vue de ces hommes que l'on appelle positifs, qui n'envisagent les choses que par le côté de l'utilité pratique et matérielle, et qui ne considèrent comme opportun que ce qui offre un préservatif contre les périls présents de l'ordre social, il nous serait facile de leur montrer une corrélation providentielle entre la décision que va rendre l'Église et les nécessités de notre époque. En proclamant le dogme de l'immaculée Conception de Marie, il se trouve que le saint-siège répudiera précisément les doctrines de mensonge qui ont enfanté toutes les révolutions modernes. Prêtez un instant d'attention.

Quelle est l'essence de tous les systèmes philosophiques de ces derniers temps ? Sur quel fondement s'appuient toutes les erreurs que l'on a nommées socialisme, communisme, toutes ces utopies d'émancipation de la chair, de réhabilita-

tion de la nature , d'égalité des conditions , de partage des biens , de souveraineté de la raison ? Le point de départ général de toutes ces monstruosité, n'est-ce pas la négation de la chute de l'homme, de sa dégradation primitive ? Oui , le péché originel avec ses terribles conséquences, la corruption de la source et la fatale dérivation de son infection dans les ruisseaux, l'existence du mal et la nécessité du remède , tous ces points de la croyance catholique ont été rejetés par les modernes éducateurs des nations. Attaquer cette négation, c'est donc attaquer le principe de toutes les applications antisociales qui ont été tentées sous nos yeux. Dans ces conjonctures, que fait l'Église ? En même temps qu'elle veut assurer à la terre une protection en quelque sorte nouvelle par le surcroît d'honneur qu'elle destine à Celle qui est appelée la mère de la grâce divine, l'Église enseignera formellement la vérité la plus contestée et la plus nécessaire à inculquer aux générations actuelles. On a remarqué, à propos des anciennes expéditions d'orient , que l'Église, en enflammant tous les cœurs par la noble et pieuse ambition de reconquérir le tombeau du Christ, accomplissait simultanément et sciemment une œuvre politique qui n'était rien moins que le salut de l'Europe, puisqu'elle allait frapper au cœur l'implacable ennemi de la civilisation. Dirai-je que quelque chose d'analogue se passe en ce moment ? En définissant que Marie, par une exception qui est particulière à la Mère de Dieu , a été préservée de la tache originelle, l'Église promulguera hautement l'existence de la règle générale ; et en rappelant à une génération qui semblait l'avoir oublié le dogme du péché originel , par conséquent la nécessité de l'expiation , l'Église rétablira dans les esprits les principes sur lesquels repose toute doctrine conservatrice ?... Est-ce que les hommes qui se sont voués à la défense de la société ne comprendront jamais ce que signifient les clameurs des partis anarchiques ? Les fils de l'iniquité sont plus prudents

à leur façon que les enfants de lumière. Ils ne montrent tant d'acharnement contre une mesure qu'ils devraient accueillir avec indifférence et dédain, que parce qu'un instinct secret leur en fait pressentir les contre-coups. Admettre la Conception immaculée de Marie, c'est admettre le péché originel ; admettre le péché originel , c'est admettre la rédemption , l'intervention surnaturelle de Dieu, la révélation, l'Évangile, la loi nécessaire de la souffrance et de la résignation ; admettre tous ces points, c'est fermer toute entrée au rationalisme, au naturalisme , au socialisme, au communisme, parce que c'est admettre le christianisme, qui sera toujours l'obstacle le plus insurmontable au désordre , l'ennemi le plus intraitable de tous les excès comme de toutes les erreurs, le gardien le plus incorruptible de toutes les vérités divines et humaines.

Enfin l'opportunité d'une décision dogmatique, je pourrais l'établir encore sur une considération non moins puissante. Car quel est le travail auquel tous les hommes d'ordre et de conservation concourent en commun de toutes leurs forces ? Rétablir l'autorité, la rétablir en fait, la rétablir en principe : n'est-ce pas l'objet présent de tous leurs efforts ? Or, une définition doctrinale, c'est l'exercice de l'autorité la plus élevée qui puisse exister sous le soleil. A ceux qui avaient prophétisé la prochaine décadence du pouvoir spirituel, et qui derrière l'affaiblissement de l'Église et de la papauté saluaient le déclin et la ruine de toutes les puissances humaines, l'Église, la papauté opposent un acte plénier de la puissance d'en haut. Et cet acte, accueilli par la soumission universelle des peuples, démontrera jusqu'à l'évidence que l'anarchie n'est pas encore à la veille d'en finir avec le principe d'autorité ici-bas.

IX. Mettons un terme à cet entretien, N. T.-C. F. ; vous me pardonnerez de l'avoir prolongé au delà des bornes ordinaires. La définition que notre saint-père le pape a sans

doute proclamée à cette heure aura produit d'avance des fruits utiles par les controverses auxquelles elle a donné lieu. A propos du mystère de la douloureuse transfixion de Marie, étroitement lié à celui des contradictions et des opprobres de son divin Fils, l'évangéliste a dit une parole que je puis appliquer à la proclamation du dogme de l'immaculée Conception de cette bienheureuse Vierge : elle aura pour résultat de faire connaître, en bien comme en mal, les pensées d'un grand nombre de cœurs : *ut reveleantur ex multis cordibus cogitationes* ¹.

Vous avez lu, N. T.-C. F., quelques-uns des écrits qui circulent sur cette matière. Quelles révélations inattendues ! Par exemple, on nous avait reproché depuis un siècle l'immobilité du dogme chrétien ; notre crime, c'était d'être étrangers à tout progrès, ennemis de toute perfectibilité. Or voici que, conformément aux lois d'un développement légitime et véritable que ne repousse pas la constitution du christianisme, une vérité, révélée dès l'origine, s'est dégagée, comme Jésus son révélateur, des langes du berceau, a traversé toutes les phases de l'enfance, de l'adolescence, de la jeunesse, pour arriver à la plénitude de la virilité. Et le jour où ce perfectionnement est proclamé par l'Église, voici qu'elle est accusée d'innovation par les apôtres de la nouveauté, de témérité par les prédicateurs du progrès. On eût voulu le christianisme plus immuable, plus conforme à l'antiquité. C'est-à-dire que toutes les pensées les plus contradictoires se heurtent, se rapprochent, selon le besoin, dans l'esprit passionné des ennemis irréconciliables de l'Église : *Ut reveleantur ex multis cordibus cogitationes*.

La constitution de l'Église excitait principalement les colères et provoquait les anathèmes des modernes publicistes par son caractère monarchique et aristocratique. On

¹ Luc., II, 35.

réclamait quelque chose pour l'élément populaire , pour la multitude laïque. La concentration de l'autorité doctrinale entre les mains du pape et des évêques, sans nulle participation du peuple chrétien , s'opposait à toute harmonie entre les institutions chrétiennes et les institutions libérales. Mais voici que, selon des règles consacrées dès les premiers âges du christianisme, l'Église enseignante va prendre, au moins en partie, pour occasion et pour base d'un de ses jugements, le sentiment commun des peuples, le désir ardent des multitudes chrétiennes¹ ; voici que, selon la belle parole de notre grand homme de l'Aquitaine, entendue catholiquement, les pasteurs vont en quelque manière « se suspendre à la bouche des fidèles pour y recueillir le Verbe de Dieu et le souffle de l'Esprit-Saint² ». Et à l'instant on nous reproche d'obéir à l'entraînement aveugle des masses, d'abaisser la majesté des pontifes devant les croyances irréflechies du vulgaire, de donner trop légèrement satisfaction aux désirs des classes peu éclairées, enfin de sanctionner d'une façon compromettante les caprices populaires³. L'Église n'est plus assez hiérarchique, comme elle n'est plus assez stationnaire ; et le suffrage des chrétiens laïques est sans autorité , parce

¹ ... Nobis significare velitis qua devotione vester clerus populusque fidelis erga immaculatæ Virginis Conceptionem sit animatus, et quo desiderio flagret ut ejusmodi res ab apostolica Sede decernatur. Litter. Encycl. Pii IX, 2 febr. 1849.

² ... Ubicumque aucupemur verbum Dei ; de omnium fidelium ore pendeamus, quia in omnem fidelem Spiritus Dei spirat. Paulin. Nol. Epist. xxiii, 36.

³ A fidelium vulgo, inquis, ista sumis. Metuebam ne a lenonibus diceres Christiani rudes disserunt isto modo. Bene profecto narras... Quæro enim ex te, quando de rebus christianæ fidei inter nos contendimus, non de philosophiæ decretis, utrum potius quærendum est quid philosophi atque ethnici, an quid homines christiana et doctrina et fide instituti sentiant ? Præsertim cum huic sententiæ consenserint Patres etiam veteres... Melchior Canus. De loc. theol., l. v, c. 6.

qu'il témoigne en faveur de la pureté immaculée de la Mère de Dieu. *Ut revelentur ex multis cordibus cogitationes.*

Ce n'est pas tout, et voici d'autres révélations. Un procès retentissant nous avait appris que, chez un peuple voisin, l'Église établie livrait à la merci des opinions la question de la nécessité du baptême ; et des indices effrayants nous avaient fait soupçonner l'irruption, au moins locale et partielle, du même fléau parmi nos frères séparés de France. Or, tout doute est devenu impossible à cet égard. Un ministre réformé vient de déclarer que la doctrine de l'immaculée Conception « est une erreur entée sur une erreur ¹ » ; que cette doctrine implique une exception particulière d'une règle générale qui n'existe pas ; que le péché originel étant une chimère, un dogme barbare, « une erreur aussi contraire à l'Évangile qu'à la conscience et à la raison ² », toute conception est immaculée. C'est-à-dire, N. T.-C. F., que le protestantisme, au moment où il réclame le plus haut une place au sein de la société chrétienne, confesse qu'il n'est plus chrétien. Car, s'il n'y a pas de péché originel, il n'y a pas de rédemption, il n'y a pas de Christ ; il n'y a pas de régénération baptismale, et pas un seul des éléments du christianisme ne subsiste. Que tous ceux qui n'ont pas voulu renoncer totalement à Jésus-Christ en demeurant engagés dans la prétendue réforme entendent et comprennent ces aveux que la discussion de l'immaculée Conception de Marie nous a valus ! Que les pères, que les mères dont les enfants baptisés, même par des mains hérétiques, étaient jusqu'ici considérés par nous comme des membres de la véritable Église tant que le développement de leur raison ne les avait pas conduits au péché d'hérésie vo-

¹ Un dogme nouveau, etc. Sermon prêché dans le temple de l'Oratoire, le 12 novembre 1854, par Athanase Coquerel. Paris, Joël Cherbuliez, p. 12.

² *Ibid.*

lontaine et formelle tiennent compte désormais de cette révélation importante! *Ut revelentur ex multis cordibus cogitationes.*

Au surplus, ce langage d'un ministre réformé sera celui de tout rationaliste qui voudra être conséquent avec lui-même. Un contraste frappant nous est offert en ce moment par quelques libres penseurs. Ces hommes qui n'ont pas cessé de nier l'existence du péché originel, doctrine blessante pour l'orgueil, humiliante pour la raison et pour la nature, se sont transformés tout à coup en défenseurs acharnés de ce même dogme. Ils ne veulent pas admettre la possibilité d'une seule exception. Que si leur langage est sincère, une chose du moins demeurera acquise : c'est que cette école philosophique n'était incrédule qu'en apparence, puisqu'en admettant le péché originel, elle en admet nécessairement toutes les suites, la rédemption, le baptême, c'est-à-dire tout l'ensemble de la révélation chrétienne dont elle avait feint d'être l'adversaire. Dieu soit béni de nous avoir montré le christianisme dans des cœurs qui semblaient l'avoir repoussé! *Ut revelentur ex multis cordibus cogitationes.* Mais s'il fallait penser que c'est pour l'utilité présente de la cause et pour servir les passions du moment que ces écrivains ont paru redevenir croyants, la France saurait qu'elle renferme des esprits assez pervertis, des cœurs assez livrés aux inspirations de l'enfer, pour chercher à se faire une arme temporaire d'une doctrine qu'ils n'admettent pas, mais qui leur permet d'assouvir leur rage contre la plus sainte, la plus pure et la plus miséricordieuse de toutes les créatures : *Ut revelentur ex multis cordibus cogitationes.*

X. Heureusement, la proclamation du dogme de l'immaculée Conception produira des révélations d'une autre nature, et fera sortir d'un grand nombre de cœurs l'expression des sentiments les plus consolants.

Par exemple, des rumeurs circulaient qui tendaient à faire

croire à une division au sein des catholiques , au sein du clergé, au sein de l'épiscopat. On affirmait qu'entre le pontife romain et le corps des pasteurs de secrètes mésintelligences étaient à la veille d'éclater, et l'on se plaisait à dire que la proclamation du dogme de l'immaculée Conception déterminerait l'explosion de ce conflit d'autorité en matière de doctrine. Qu'est-il arrivé ? Le pontife romain , avant d'accomplir l'acte suprême de sa puissance judiciaire , s'est adressé à deux reprises à l'épiscopat du monde catholique , et il a recueilli pendant quatre ans les suffrages de tous ses Frères. De leur côté, sur un simple désir du saint-siège, près de deux cents évêques sont accourus vers lui de toutes les parties de l'univers , des limites les plus reculées des deux océans ; et, en ce moment, une assemblée de pontifes , telle que Rome n'en avait jamais vu , est rangée autour du trône du Vicaire de Jésus-Christ. Pierre prononcera ; et tous, pasteurs et fidèles, brebis et agneaux, recevront avec la même docilité l'oracle que l'Esprit-Saint rendra par sa bouche. Que parlez-vous de divisions ? Jamais plus grande union ne se sera rencontrée dans le sanctuaire, jamais définition dogmatique n'aura trouvé une adhésion plus unanime, excité de plus ardents transports. Dans aucun temps le respect, l'amour filial de tous les chrétiens pour le saint-siège et pour le pape n'aura brillé avec plus d'évidence ; et il sera manifeste combien ce sentiment, qui fut celui de nos pères, s'est maintenu , s'est développé dans le cœur de leurs enfants : *Ut reveleantur ex multis cordibus cogitationes.*

Que dirai-je encore ? On savait , on répétait , depuis plusieurs années , que le christianisme reprenait son empire sur les âmes , qu'une sorte de renaissance spirituelle s'opérait au sein des peuples. Divers symptômes révélaient cette phase meilleure, cette disposition plus chrétienne des esprits, cette tendance plus religieuse des sociétés. En particulier, la piété si vive envers Marie, la confiance avec laquelle des hommes,

encore étrangers aux pratiques commandées par l'Église, se prémunissaient du signe sacré de la Conception immaculée, la multiplicité des conversions obtenues du Cœur miséricordieux de cette Vierge très-pure, étaient un sujet de joie pour les pasteurs attentifs à cet heureux mouvement. Mais cette résurrection chrétienne, que plusieurs voulaient encore contester, les suites de la promulgation du dogme de l'immaculée Conception la rendront incontestable. Cet événement qui, au siècle passé, eût été inaperçu partout ailleurs que dans le cercle restreint des maisons lévitiqnes et des solitudes sacrées aura son retentissement dans toutes les familles, dans tous les hameaux, dans toutes les cités, sur tous les points du globe. A d'autres époques, on eût relégué ce fait dans le domaine du mysticisme, ou, selon un langage très-accrédité alors, dans l'enceinte des *sacristies*; aujourd'hui, il fera invasion dans le domaine de la publicité, il sera connu et fêté des municipes comme des particuliers, des capitales comme des provinces, des magistrats comme des citoyens obscurs, des princes comme des sujets. Témoignage sans réplique des progrès de la piété chrétienne, des développements de la foi et du sentiment religieux dans les âmes, et surtout de la recrudescence d'amour et de confiance des individus et des sociétés envers la très-sainte Vierge Marie : *Ut revelentur ex multis cordibus cogitationes.*

Enfin, Dieu lui-même et sa divine Mère semblent nous révéler aussi, par ce grand événement, leurs desseins de bonté et de miséricorde. On s'est demandé plus d'une fois si nos sociétés étaient destinées à vivre ou à mourir, si les pensées du ciel étaient des pensées d'amour ou de colère. Désormais, que toute crainte s'évanouisse. Dieu fait briller son arc-en-ciel dans les nues. Marie, le signe de salut et de paix par excellence, va resplendir d'un nouvel éclat. Non, le Seigneur Jésus ne portera pas son arrêt de mort contre ce globe périssable à l'instant où il devient le théâtre du plus

magnifique triomphe de Marie; et, comme on l'a si bien dit, le Fils ne brisera pas un monde tout retentissant de la gloire de sa Mère ¹. En réservant à notre siècle le privilège de cette définition si longtemps désirée, le Tout-Puissant donne une preuve immense d'amour à la génération présente, il offre à notre société un motif infini de confiance. Et Marie, en recevant de nous cet hommage nouveau, cette louange qui a pour but de glorifier en elle le don qu'elle estime le plus, l'intégrité de l'âme, l'exemption de toute tache, la sainteté en un mot ², Marie prend l'engagement, et, si j'ose ainsi le dire, contracte la nécessité de secourir la terre par de nouveaux bienfaits, de la protéger contre ses propres fureurs et contre le courroux céleste. Les pensées du cœur de Dieu et du cœur de sa Mère se révèlent donc à nous : *Ut revelentur ex multis cordibus cogitationes*; et ces révélations promettent au demi-siècle dans lequel nous sommes entrés des triomphes pour l'Église, des conquêtes pour la foi, des victoires pour la France, qui redeviendra tôt ou tard le soldat de la chrétienté, et surtout des miracles de grâce et de conversion pour les âmes, et des recrues plus nombreuses que jamais pour le ciel! Ainsi soit-il.

¹ Mémoire sur la question de l'Imm. Concept., par le R. P. D. Guéranger, abbé de Solesmes p. 121.

² *Ibid.*, p. 131.

XIX

LETTRE PASTORALE

POUR LA PUBLICATION DE LA CONSTITUTION APOSTOLIQUE QUI DÉFINIT LE DOGME
DE L'IMMACULÉE CONCEPTION DE LA BIENHEUREUSE VIERGE MARIE.

(CARÊME MDCCCLV.)

I. Pierre a parlé par la bouche de Pie IX, Nos Très-Chers Frères, et ce qui a pu être, dans d'autres temps, un sujet de controverse entre quelques-uns, est placé désormais au-dessus de toutes les disputes des hommes. Marie, dès le premier instant de sa Conception, par une grâce particulière et un privilège du Dieu tout-puissant, et par la vertu anticipée des mérites de Jésus-Christ, sauveur du genre humain, a été préservée de toute souillure de la faute originelle : telle est la doctrine révélée de Dieu, telle est la déclaration et la définition du saint-siège, telle doit être la croyance ferme et constante de tous les fidèles. Penser autrement, c'est prononcer intérieurement sa propre condamnation, faire naufrage dans la foi, et se détacher de l'unité de l'Église. Parler ou écrire autrement, c'est encourir les peines portées par le droit.

Heureusement, N. T.-C. F., cette sanction pénale est sans objet pour tous les fidèles disciples de Jésus-Christ. Pierre,

pour qui le Sauveur a prié, et à qui il a ordonné de se tourner ensuite vers ses frères afin de les raffermir dans la foi, n'a trouvé aucun d'eux chancelant sur cette matière. Ce qu'il a confirmé, ce qu'il a certifié de son autorité principale et souveraine, c'est ce que tous les pasteurs du monde catholique enseignaient, c'est ce que croyaient tous les vrais enfants de l'Église. On ne le proclamera jamais assez haut : si la définition est nouvelle, la croyance ne l'est pas, non plus que la profession publique et authentique de cette croyance. Qu'on ne dise donc pas que, jusqu'ici, c'était une croyance seulement humaine : cette façon de s'exprimer renfermerait une erreur capitale. Non, ce n'était pas une croyance humaine, puisque l'objet de cette croyance était nécessairement un fait révélé de Dieu, un fait surnaturel que de graves raisons et de solides convenances appuyaient, mais qui n'était point le fruit de la pensée et de l'invention des hommes. Non, ce n'était pas une croyance humaine, puisque le principe et le motif de cette croyance, c'était la vérité divine du révélateur. Non, ce n'était pas une croyance humaine, puisque l'autorité qui garantissait l'origine et la transmission légitime de cette croyance religieuse, c'était l'autorité même de l'Église, qui l'adoptait, qui la professait, qui fermait la bouche à ses adversaires, qui en procurait le développement et le triomphe par tous les moyens, et qui, étant placée sous la conduite et l'opération de l'Esprit-Saint, ne saurait, dans une telle matière, adopter et professer que ce qui est divinement révélé, interdire que ce qui est faux, favoriser que ce qui est vrai. Non, enfin, ce n'était pas une croyance humaine, puisque c'était la conviction la plus ferme, la persuasion la plus chère et la plus intime de tous les cœurs chrétiens, de toutes les âmes en qui Dieu réside par sa grâce, en qui la vie du Verbe incarné se continue, de tous ceux, en un mot, qui sont les membres vivants de l'Église et par lesquels elle justifie une de ses notes les plus

distinctives, qui est la sainteté. A tous ces titres donc, la doctrine de l'immaculée Conception de la bienheureuse Vierge Marie renfermait tous les éléments d'une croyance vraiment divine; et c'est parce qu'elle renfermait ces éléments qu'elle était susceptible d'être définie, et qu'elle vient d'être enfin définie par un jugement sans appel.

II. Nous disons *un jugement sans appel*, et, en prononçant ces mots, nous ne négligerons pas de répondre à quelques murmureurs peu instruits, et de leur rappeler que notre obéissance pure et simple à la décision du successeur de saint Pierre est en parfait accord avec les plus saines traditions de l'Église gallicane. Ils étaient nos pères, assurément, ces évêques de France assemblés en 1653, qui, dans leur lettre à Innocent X, proclamaient comme un point reçu de toute l'Église catholique : « Que les jugements portés par le souverain pontife en matière de foi, soit que les évêques aient exprimé leur avis dans la consultation, soit qu'ils l'aient omis, jouissent dans toute l'Église d'une autorité divine et souveraine, à laquelle tous les chrétiens sont tenus, par devoir, de prêter l'obéissance même intérieure de leur esprit ¹. »

Et quant aux blasphémateurs qui ont entrepris d'outrager la Mère de Dieu à l'occasion du nouveau triomphe qui lui est décerné par l'Église, il nous suffira, pour rassurer les esprits timorés auxquels une apparence d'érudition de la part de ces écrivains impies avait causé quelque trouble et quelque embarras, de leur indiquer la source d'où cette érudition procède. C'est la pratique constante de tous les

¹ *Perspectum enim habebat (Ecclesia Catholica...) judicia pro sancienda regula fidei a summis pontificibus lata, super episcoporum consultatione, sive suam in actis relationis sententiam ponant, sive omittant, prout illis collibuerit, divina æque ac summa per universam Ecclesiam auctoritate niti: cui christiani omnes, ex officio, ipsius quoque mentis obsequium præstare teneantur. Epist. ad Innoc. X. 1653.*

grands théologiens de l'école, après qu'ils ont largement établi et prouvé leur thèse, d'accumuler eux-mêmes toutes les difficultés qui peuvent être puisées soit dans les textes de l'Écriture, soit dans les écrits des saints Pères et des auteurs ecclésiastiques, soit dans la pratique de l'Église, se réservant ensuite de réfuter chacune de ces objections par des réponses solides, ou simplement au moyen des principes déjà posés dans la discussion. Or, c'est à l'un des défenseurs les plus habiles de la doctrine et de la *définibilité* de l'immaculée Conception, qu'une publication périodique et plusieurs feuilles quotidiennes ont eu le triste courage de dérober trois chapitres d'objections loyalement rassemblées par ce célèbre théologien, pour s'en faire de misérables armes de guerre contre une vérité que tout le reste de son livre établit avec une logique triomphante. Nous plaçons sous les yeux de ceux qui nous liront l'indication de ces trois chapitres, et nous laissons aux âmes honnêtes le soin de juger la tactique qui consiste à s'en emparer et à les exploiter en les isolant du traité qui les fournit¹.

Mais détournons nos oreilles de ces blasphèmes auxquels il fallait s'attendre et se résigner. L'Église de la terre est et sera jusqu'à la fin des temps l'Église militante. Ce n'est qu'au sein du royaume éternel que la bouche de ceux qui vomissent l'iniquité sera bâillonnée², et qu'il sera donné aux bons de se réjouir en voyant que toute impiété a les lèvres closes³.

¹ De immaculato B. V. Mariæ Conceptu, disquisitio theologica Joannis Perrone S. J. — Pars prima. — Caput v. Testimonia Biblica quæ piæ sententiæ de Immaculata B. V. Conceptione adversari videntur. Caput vi. Sanctorum Patrum atque scriptorum ecclesiasticorum testimonia quæ videntur Immaculatæ B. V. Conceptioni adversari. Caput vii. Quæ ex antiquæ Ecclesiæ sensu adversus Immaculatum B. V. Conceptum videntur peti posse.

² Quia obstructum est os loquentium iniqua. Ps. LXII, 12.

³ Videbunt recti et lætabuntur; et omnis iniquitas oppilabit os suum Ps. CVI, 42.

Jusque-là, c'est la triste consolation laissée aux enfants de ténèbres, de pouvoir contredire avec plus ou moins de liberté et d'audace, selon que la religion est plus ou moins livrée à la merci de leurs attaques, tout ce qui contribue à l'avancement du règne de Dieu. Et comment, en particulier, l'enfer ne multiplierait-il pas ses fureurs à propos de la glorification du mystère qui fut le premier signal de sa défaite ? C'est bien le moins que Satan se redresse contre le pied qui lui écrase la tête, et qu'il tende des pièges au talon victorieux de Celle qui a tué toutes les hérésies sur la surface de l'univers ¹.

III. Grâce à Dieu, ces clameurs furibondes d'un rationalisme sacrilège ne sauraient couvrir tant d'autres voix qui, d'une extrémité de la terre à l'autre, s'élèvent à cette heure pour célébrer, avec un nouvel accent de conviction et d'amour, le privilège de la Vierge immaculée, pour chanter ses vertus sans tache, la pureté non pareille de son origine, son exemption de toute souillure et de tout péché. Toute la chrétienté est dans l'allégresse ; les cités resplendissent de mille lumières ; les campagnes répondent aux villes par des solennités rivales ; les chaumières s'illuminent de plus de flambeaux encore que les palais ; chaque hameau a son feu de joie ; les banderoles blanches et bleues, emblèmes de la pureté et de la douceur virginales, flottent sur toutes les maisons. « Marie est Mère de Dieu », se redisaient dans les rues d'Éphèse tous ceux qui se rencontraient, grands et petits, évêques et magistrats, prêtres et fidèles. Ils le savaient sans doute avant le jugement du concile, car celui qui avait nié ce dogme avait été tout d'abord anathématisé par l'indignation de la multitude. Mais la sentence survenue donnait à la croyance antérieure et primitive une sorte de nouveauté ; il semblait que Marie venait de remporter un triomphe. Et

¹ *Ipsa conteret caput tuum, et tu insidiaberis calcaneo ejus. Gen., III, 15.*

tous s'embrassaient en se répétant la bonne nouvelle :
« Marie est Mère de Dieu ».

Ce n'est pas Éphèse, N. T.-C. F., c'est l'univers entier qui est aujourd'hui le théâtre d'une scène non moins attendrissante. « Marie a été conçue sans péché », c'est le cri qui fait en ce moment le tour du monde. Assurément, le monde ne l'ignorait pas, ce privilège de Marie : il était constaté dans toutes les annales du christianisme, et pas un siècle depuis l'établissement de l'Église n'avait omis de lui payer son tribut. Il était écrit surtout, en caractères pour ainsi dire vivants, sur des millions de poitrines qui ne se croyaient à l'abri des dangers que par la protection de la médaille de Marie immaculée. Si quelqu'un eût osé élever la voix contre cette croyance, la foule scandalisée l'aurait dénoncé comme un impie. Mais voici que ce qui était dans tous les esprits et dans tous les cœurs vient d'être proclamé juridiquement du haut de la chaire qui enseigne toute vérité ; voici qu'un oracle suprême consacre la tradition de tous les pays et de tous les temps. C'est comme la canonisation authentique de la bienheureuse Marie en tant qu'elle a été conçue sans péché. La fête de cette canonisation doit surpasser en éclat toutes les solennités qui accompagnent l'inauguration des serviteurs et des servantes de Dieu sur les autels. Le culte de Marie n'est pas limité à une province, à une nation ; partout où le culte de Jésus a pénétré, la Vierge sa Mère a un autel. Pas un chrétien qui ne la salue, qui ne l'invoque, qui ne la révère, qui ne l'aime comme sa propre mère en même temps que comme la Mère de Jésus. L'accroissement de la gloire de Marie est donc un sujet de joie pour tous les enfants de Dieu : voilà pourquoi ces transports, ces élans, ces acclamations, ces ovations, dont le récit nous arrive chaque jour. Toute la famille humaine est en mouvement, parce qu'un jour de fête s'est levé pour la Mère de Dieu et des hommes.

IV. Nous le savons, N. T.-C. F., il vous tardait d'obéir à l'entraînement général, et l'impatience de plusieurs accusait notre lenteur à donner le signal de cette démonstration tant désirée. En cela, peut-être, nous avons tenu compte du tempérament de cette province, qui n'est pas toujours la première à s'ébranler, mais dont l'ébranlement finit toujours par être d'autant plus imposant, d'autant plus significatif, qu'il est plus voulu, plus réfléchi. Nous avons moins de chaleur à la tête, nous en avons davantage au cœur; et, franchement, c'est dans ce foyer surtout que le feu est à sa place, parce que c'est de là qu'il répand utilement et sans danger sa douce et salutaire influence. Voilà pourquoi nos manifestations religieuses, même les plus soudaines, ont un caractère à part, qui ne les rend inférieures à aucune de celles dont nous avons été témoin ailleurs. Elles procèdent d'un sentiment qui n'a rien d'improvisé ni de fugitif. Le jour où notre antique cité rajeunit son aspect séculaire sous des ornements de fête, le jour où Poitiers sort de son silence pour glorifier la Vierge Marie, sa libératrice, ou la sainte reine Radegonde, sa patronne, c'est le fond même des âmes qui se met à découvert, c'est la vieille et franche piété reçue des aïeux qui se montre au grand jour, c'est la foi héréditaire qui brise un instant le sceau accoutumé du mystère domestique pour se produire au dehors par une profession publique.

Pour le dire en passant, N. T.-C. F., nous vous aimons surtout à cause de ce trait distinctif qui ne permet pas de vous confondre avec quelques autres populations chez lesquelles tout est mobile et superficiel. Dieu ne regarde les hommes qu'au cœur, et s'occupe peu des visages pour eux-mêmes : *Dominus autem intuetur cor* ¹. Et nous, le visage

¹ 1 Reg., xvi, 7.

de notre troupeau ne nous plaît que parce qu'il ne se laisse jamais surprendre par aucune impression passagère, et qu'il nous rend toujours la fidèle image des dispositions permanentes de son cœur.

V. Ajoutons, N. T.-C. F., qu'un scrupule, exagéré sans doute, nous conseillait d'attendre l'arrivée des lettres apostoliques. Loin de nous la pensée de diminuer le mérite de ces âmes plus ardentes, à qui la sainte dilection donne toujours des ailes ! Jean, l'apôtre bien-aimé, leur servirait au besoin d'excuse. Ne courut-il pas plus vite que Pierre, et n'arriva-t-il pas avant lui au monument ¹ ? Empressement louable de celui qui est appelé le disciple de l'amour. Toutefois, pour notre part, nous avons cru devoir l'imiter surtout dans le reste de sa conduite. Il est vrai, Celui qui fait les souffles ses messagers et l'étincelle ardente son ministre ², avait promptement porté jusqu'à nous la grande parole proférée au Vatican ; et jamais peut-être les éclairs, que le prophète invitait à bénir le Seigneur ³, n'avaient rempli un ministère aussi surnaturel, aussi glorieux, depuis qu'ils obéissent à la main des hommes qui les envoie et les rappelle à son gré ⁴. Mais, tout en remerciant le Maître des sciences ⁵ d'avoir fait cet honneur et donné cette consécration aux instruments merveilleux de la civilisation moderne, notre respectueuse soumission attendait d'être renseignée sur une matière aussi grave par un courrier plus autorisé, par un mode de communication régulier et accrédité dans les saints canons. C'est pourquoi, comme Jean, nous restions agenouillé auprès du monument, incliné pour voir, pour entendre ce qui excitait si vivement notre intérêt ; mais pourtant nous ne voulions entrer qu'après la venue de Pierre et à sa suite.

¹ Et ille alius discipulus præcurrit citius Petro, et venit prius ad monumentum. Joann., xx, 4.

² Ps. ciii, 4. — ³ Dan., iii, 73. — ⁴ Job. xxxviii, 35. — ⁵ I Reg., ii, 8.

Pierre est venu ; ses lettres authentiques sont entre nos mains ; nous avons vu et nous avons cru¹. Il ne nous reste plus qu'à faire arriver jusqu'à vous le texte même de cette parole , à laquelle vous répondrez, comme nous, par un acte intérieur de foi, et par des transports de joie dont l'expansion sera d'autant plus libre qu'elle a été plus longtemps contenue.

A ces causes, etc.

¹ Et quum se inclinasset, vidit... , non tamen introivit in monumentum. Venit ergo Simon Petrus, et introivit in monumentum... Tunc ergo introivit et ille discipulus..., et vidit et credidit. Joann., xx, 5, 8.

XX

ALLOCUTION

A LA SÉANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL CENTRAL DE LA SOCIÉTÉ

DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL, A POITIERS

LE XVIII MARS MDCCLV.



MONSIEUR LE PRÉSIDENT GÉNÉRAL, MESSIEURS,

I. L'année qui poursuit son cours s'est ouverte pour les Conférences de Saint-Vincent-de-Paul sous les plus favorables auspices. L'Esprit-Saint a dit que « la bénédiction du père affermit les maisons des fils ¹ ». Cette bénédiction puissante et décisive a été donnée solennellement à vos œuvres, et la Société de Saint-Vincent-de-Paul aura désormais dans l'Église de J.-C. sa place et son rang parmi les institutions les plus autorisées. L'assemblée générale tenue au Vatican, le cinq janvier mil huit cent cinquante-cinq, présidée par le souverain-pontife en personne, a été la sanction la plus auguste, la consécration la plus authentique que pût recevoir cette pieuse et pacifique milice que

¹ Benedictio patris confirmat domos filiorum. Eccli., III, 11.

notre France a produite, et qui, depuis bientôt un quart de siècle, n'a cessé de se développer et s'est propagée par toute la terre.

Les anciens théologiens qui ont écrit sur le droit pontifical enseignaient qu'au pape seul appartient d'instituer ou d'approuver les milices religieuses, les ordres auxiliaires chargés de la défense de l'Église et de la chrétienté. La chevalerie chrétienne du XIX^e siècle, Messieurs, vient de recevoir en quelque sorte sa bulle d'institution. Les nouveaux croisés ont eu, dans Rome, leur concile de Clermont, où ils ont retrouvé l'éloquence d'Urbain II sur les lèvres de Pie IX. Comme leurs devanciers, ils diront désormais : « Dieu le veut, puisque son vicaire en terre a parlé ».

Messieurs, une assemblée synodale dont saint Hilaire nous a transmis les actes a proféré ces belles paroles que je veux répéter et qui vengeront le saint docteur d'un outrage récent : « Il est très-bon et il est très-conforme à l'ordre que, de toutes les provinces, les causes soient portées par les ministres du Seigneur à leur chef, c'est-à-dire au siège apostolique de Pierre. »

Conformément à cette doctrine, et surtout depuis que la Société de Saint-Vincent-de-Paul a étendu ses rameaux ; depuis qu'existant dans chaque diocèse sous les yeux et sous la conduite des évêques, elle a pris au loin des proportions qui entraînent impérieusement la nécessité d'une autorité plus haute et d'un point d'appui supérieur pour le maintien d'un même esprit et l'unité de tout le corps ; il était très-bon et il devenait tout à fait conforme à l'ordre que la cause de cette Société fût portée à celui qui est la tête de la chrétienté. Vous avez fait, Messieurs, ce que toute institution chrétienne qui veut durer, qui veut s'étendre, sera toujours inspirée de faire si elle a l'instinct de sa conservation et le sentiment de ses besoins ; vous avez fait ce que vos pasteurs font eux-mêmes en toute rencontre. Écoutez, c'est de la plume d'Hi-

laire qu'est tombé cet oracle : *Hoc enim optimum et valde congruentissimum esse videbitur, si ad caput, id est, ad Petri apostoli sedem, de singulis quibusque provinciis, Domini referant sacerdotes* ¹.

II. Et quand nous professons hautement ces maximes, ne croyez pas, Messieurs, que nous abandonnions par là le moindre atome de notre autorité particulière. L'histoire de tous les siècles chrétiens atteste, et le spectacle des temps présents démontre que l'union, la cohésion des fidèles et des prêtres avec leur évêque se produit dans la proportion exacte de l'union de l'évêque avec le souverain-pontife.

Tandis que, dans la personne de vos membres les plus éminents, à la tête desquels votre digne président général dont la présence nous est si chère aujourd'hui, vous étiez rangés autour du trône de Pie IX, ce saint pontife, avant de vous bénir, ne vous a-t-il pas dit que vos œuvres, pour produire un grand fruit, doivent être bien ordonnées ? et n'a-t-il pas ajouté qu'il constatait avec une vive satisfaction, dans le rapport qu'il venait d'entendre, votre fidèle résolution d'agir toujours en parfaite intelligence avec vos pasteurs, et d'écouter humblement les conseils de ceux qui, étant établis de Dieu comme les sentinelles de son peuple, veillent nuit et jour pour sa sanctification ² ?

Déjà, au lendemain de la proclamation du dogme de l'immaculée Conception, parlant à tous ces pontifes qui étaient venus se presser autour de lui, Pie IX leur avait adressé ce bienheureux souhait : « Maintenant, vénérables Frères, il nous reste à vous dire qu'autant nous avons éprouvé de consolation à vous voir arriver avec tant d'empressement des contrées les plus lointaines vers cette chaire apostolique, boulevard de la foi, maîtresse de la vérité, soutien de l'unité

¹ Hilar. Ex opere historic. Fragm., II, 9.

² Discours du S. Père, Bulletin de la Société. n° 74 bis (février 1855).

catholique, autant nous mettons d'amour à vous souhaiter, avant que vous retourniez vers vos sièges, toutes sortes de félicités, de biens et de joies. Que Dieu, auteur de tout bien..., inspire aux fidèles confiés à vos soins un tel esprit qu'ils ne veuillent jamais se séparer un instant du pasteur, mais qu'ils entendent sa voix, et qu'ils accourent aussitôt partout où il les appelle¹ ».

Voilà, Messieurs, comment Rome sait toujours parler de l'autorité épiscopale; voilà ce qu'elle rend aux évêques en retour de leur obéissance et de leur amour filial. Et les jeunes gens de la Société de Saint-Vincent-de-Paul ne feront qu'obéir à la consigne qui leur est donnée par Pie IX lorsque, dans chaque diocèse, ils formeront comme une garde d'honneur autour de leur évêque, attachés en quelque sorte à ses côtés, écoutant sa voix et accourant là où il veut... *Fidelibus det illam mentem ut abstrahere se nunquam velint a pastoris latere, sed vocem ipsius audiant, quoque ipse velit, accurrant.* Messieurs, jamais un évêque ne se sent plus heureux ni plus fort que quand il est ainsi escorté. Vous avez toujours été, vous serez plus que jamais autour de nous ce bataillon fidèle.

III. Mais, à mesure qu'une œuvre se dilate, il est nécessaire que son organisation se perfectionne. Comme les anciennes corporations militantes qui s'étaient vouées à la protection extérieure de l'Église, et dont les établissements couvraient toute la mappemonde, l'armée beaucoup plus modeste sans doute, mais non moins étendue de Saint-Vincent-de-Paul, a besoin désormais d'être distribuée en provinces placées sous une direction générale. Notre ville de Poitiers a été choisie pour devenir le centre de plusieurs Conférences voisines. Ce n'est point à nos mérites actuels, c'est à la vieille

¹ *Arbiter ille omnium rerum et bonorum auctor Deus det vobis spiritum sapientiæ et intellectus, ut prohibeatis ab ovium pernicie ubique latentæ*

renommée de nos aïeux que cet honneur est accordé. Les associés de la cité épiscopale s'efforceront de justifier cette distinction. Et tous, Messieurs, nous ferons si bien que nous rendrons en quelque sorte vivant parmi nous le commentaire que saint Hilaire a fait d'un des plus doux psaumes de David, et « nous goûterons combien il est bon et combien il est agréable d'habiter frères ensemble ». « Tout ce qui est bon, dit ce saint docteur, n'est pas agréable, et tout ce qui est agréable n'est pas bon. Le bien-être des sens est agréable, mais il n'est pas salutaire à l'âme. La mortification, au contraire, est utile au salut, mais elle n'est pas douce à la nature. Et rien n'est plus commun que le divorce entre le bon et l'agréable ¹. D'ailleurs, le plus souvent, la cohabitation des hommes assemblés pour les intérêts humains dans des demeures terrestres est pleine de rivalités qui ne la rendent qu'une occasion de rixes et de haines ². Mais l'assemblée religieuse des chrétiens, la pieuse cohabitation des frères en J.-C., des membres d'une même Église, c'est à la fois un bien et un délice, c'est un avantage et c'est une douceur; parce que la fraternité chrétienne produit une même direc-

insidias, ac quidquid ad commoditatem vestrarum Ecclesiarum vel suscepistis jam, vel estis suscepturi, id præpotenti numine suo confirmet; permissis autem vestræ curæ fidelibus det illam mentem, ut abstrahere se nunquam velint a pastoris latere, sed vocem ipsius audiant, quoque ipse velit, accurrant. Allocutio Pii PP. IX in consistor. diei IX decembr. MDCCCLIV.

¹ *Servata autem scienter ea ratio a propheta est ut bonum jucundumque sociaret: quia non omne quod bonum est, jucundum est, neque omne quod jucundum est, bonum est. Jucundus est luxus, sed non bonus est... Bona est tolerantia injuriæ..., sed jucunda non est. Et ita per hæc nonnunquam et bonum jucunditate, et jucunditas solet eo carere quod bonum est. Tractat. in Psalm. CXXXII, 1.*

² *Non humanas cohabitationes, nec terrenarum domorum communionem propheta David dicit. Nam fratres sub hæc ipsa tectorum consortia dissidentes videmus, et inimicos sæpe ejusdem domicilii habitatio continet; et nonnunquam incrementum odiis ipsa illa cohabitandi indignatio subministrat. Ibid. 2.*

tion de vues, un même sentiment d'amour ¹. » Les confrères de Saint-Vincent-de-Paul du diocèse de Poitiers et ceux des diocèses de La Rochelle et d'Angoulême réaliseront donc la sentence du saint docteur, et « le lien de leur fraternité, ce sera toujours la charité d'un même vouloir » : *Cum fratres nuncupantur, unicæ voluntatis caritate concordés sunt* ².

¹ Sed novit esse communem et religiosam domum... quæ est Ecclesia Dei vivi. Itaque bonum et jucundum est in unum habitare fratres; cum in unum habitant, conventu Ecclesiæ congregantur. Tract. in Psalm. cxxxii ².

² *Ibid.*

XXI

LETTRE

A L'OCCASION DU MARTYRE DE M. AUGUSTIN BOURRY,

MISSIONNAIRE APOSTOLIQUE.

(XXX MARS MDCCCLV.)

MONSIEUR LE CURÉ ¹,

Votre paroisse qui se distingue entre toutes les populations vendéennes par ses sentiments religieux, et en particulier par son zèle incomparable pour l'œuvre de la Propagation de la Foi, vient de recevoir du ciel une magnifique récompense, et de conquérir une gloire nouvelle à cette Église de Poitiers, si féconde dans tous les temps en hommes apostoliques. Au nom du vénérable martyr loudunais Charles Cornay, nos diptyques du Poitou ajouteront désormais celui de cet intrépide enfant du Bocage, Augustin Bourry, massacré brutalement par les infidèles, dans la première fleur de son sacerdoce, sur les frontières du Tibet, où il aspirait à planter le drapeau de l'Évangile.

¹ Cette lettre, adressée à M. le curé de la Chapelle-Largeau, a été communiquée à tout le clergé du diocèse.

J'ai pris soin de faire recueillir tous les documents qui concernent la vie édifiante et la fin glorieuse de ce jeune prêtre, et ils ne tarderont pas à être publiés par le directeur diocésain de l'œuvre de la Propagation de la Foi. Mais je veux que vous receviez, dès à présent, pour vous-même, et que vous portiez aux pieux parents de ce confesseur de la foi, mes condoléances et mes félicitations. Les larmes dont j'ai mouillé la lettre qui m'apprenait cette mort si tragique me font assez comprendre celles qui ont coulé des yeux de ce père, de cette mère, de cette famille entière. Par la miséricorde de Dieu, leur religion ne s'est pas montrée moins robuste que leur cœur n'a été sensible, et ils ont compris admirablement de quelles grâces et de quelles bénédictions ce malheur était le gage.

Bien qu'il n'appartienne qu'au saint-siège de prononcer canoniquement sur le martyre de notre missionnaire, il ne semble pas convenable de rien faire contre l'axiome célèbre qui ordonne de prier les martyrs plutôt que de prier pour eux. C'est pourquoi, dans la solennité que vous préparez, Monsieur le Curé, je ne crois pas devoir autoriser la messe de *Requiem*; vous y substituerez la messe *pour la propagation de la Foi*.

Recevez, Monsieur le Curé, etc.

Poitiers, le 30 mars 1855, fête de la Compassion de la Très-Sainte Vierge

XXII

LETTRE CIRCULAIRE

QUI ORDONNE DES PRIÈRES PUBLIQUES A L'OCCASION D'UN
ATTENTAT CONTRE LA VIE DE L'EMPEREUR.

(XXX AVRIL MDCCCLV.)

MONSIEUR LE CURÉ,

Un vil assassin, étranger à notre nation, vient d'attenter à la vie de l'empereur.

La bonté divine a fait avorter cette tentative criminelle, flétrie par l'indignation publique et par une réprobation unanime.

C'est notre devoir d'exprimer à Dieu notre vive reconnaissance, et de le conjurer d'écarter de nous tous les maux que peuvent faire redouter à l'Europe entière des passions mal comprimées, et toujours prêtes à se porter aux plus violents excès.

Nous profitons de cette même occasion pour indiquer, pendant la durée de ce mois spécialement consacré au culte de la très-sainte Mère de Dieu, de nouvelles prières à l'intention de nos frères, si héroïquement courageux et si cruellement éprouvés sous les murs de Sébastopol.

Si l'Église célèbre en Marie la douceur virginale la plus éminente ¹, elle nous apprend aussi que, contre les adversaires de la cause catholique, « elle est terrible comme une armée rangée en bataille ² ».

Appelons donc, de toute la puissance de nos prières, la protection de la Vierge immaculée sur nos intrépides soldats de l'armée d'orient, et demandons à cette mère incomparable qu'elle daigne essuyer et tarir les pleurs de tant de mères, calmer les alarmes de tant de familles.

A ces causes, etc.

¹ Virgo singularis inter omnes mitis. Hym. *Ave, maris stella*.

² Offic. B. M.

XXIII

HOMÉLIE

PRONONCÉE DANS LA SOLENNITÉ DE LA BÉATIFICATION

DES BB. JEAN DE BRITTO , ANDRÉ BOBOLA ,

IGNACE AZÉVÉDO ET SES COMPAGNONS ,

MARTYRS ¹.

(AOUT MDCCCLIV — MAI MDCCCLV.)

Et omnem palmitem qui fert fructum, purgabit eum, ut fructum plus afferat.

Toute branche qui porte du fruit, mon Père l'émondra afin qu'elle en porte encore davantage.

(JOANN., XV, 2.)

I. Ce n'est point à moi, Mes Révérends Pères et Mes Très-Chers Frères, qu'a été dévolu le soin de publier les vertus et les mérites de ces héros de la religion dont nous honorons aujourd'hui l'immatriculation solennelle aux fastes de la sainteté et de la gloire. Le tribut par excellence qui doit leur être payé ici ce matin, c'est le sacrifice offert en leur mémoire, ce sont leurs noms prononcés à l'autel dans la célébration même des saints mystères. Les pompes de la messe

¹ On a réuni en une seule homélie les allocutions prononcées à l'occasion de ces trois cérémonies dans l'église du Jésus, à Poitiers.

pontificale sont par elles-mêmes un discours très-élevé , un panégyrique très-éminent. Mélon-y cependant , selon la tradition des évêques de l'antiquité, quelques paroles d'enseignement pastoral , et prenons pour thème les versets du saint Évangile que vous venez d'entendre.

« Je suis la véritable vigne, dit Jésus-Christ, et mon Père est
« le vigneron. Toute branche qui ne porte point de fruit en
« moi, mon Père la retranchera; et celle qui porte du fruit,
« il l'émondera afin qu'elle en porte encore plus. Demeurez
« en moi , et moi en vous. Comme le sarment ne peut se cou-
« vrir de raisins qu'autant qu'il est adhérent à la vigne,
« ainsi en est-il de vous si vous ne demeurez en moi ¹ ».

Je pourrais, mes Frères, signaler et réfuter, au moyen de ce seul texte, les erreurs dominantes de notre temps. On veut bien que le chrétien, uni à Jésus-Christ par la foi et par la grâce, produise des fruits plus nombreux et peut-être plus délicats; mais on prétend que la branche détachée du tronc, la nature privée de la grâce, peut donner des fruits à tout le moins convenables et suffisants. Or, jamais le naturalisme ne pourra prouver cette thèse, tant que subsisteront les oracles sacrés, et en particulier ce chapitre quinzisième de l'Évangile de saint Jean. Ne pas demeurer en Jésus-Christ, ne pas produire de fruit en Jésus-Christ, c'est se condamner soi-même à être amputé et jeté au feu. Moyennant l'union avec Jésus-Christ, on aurait pu porter des fruits pour la vie éternelle; sans cette union, on n'en portera aucun, ni grand, ni petit ². C'est une sentence absolue et contre laquelle il est superflu de réclamer.

Ils ne mirent point en doute cette vérité, les généreux apôtres auxquels le saint-siège vient de décerner un culte public. Toute leur pensée, toute leur ambition fut de demeurer en Jésus-Christ pour produire des fruits en lui. Et

¹ Joann., xv, 1 — 4. — *Ibid.*, 5.

parce qu'ils avaient commencé d'en produire, le vigneron céleste a entrepris de les émonder pour leur en faire produire encore plus : *Et omnem palmitem qui fert fructum, purgabit eum ut fructum plus afferat.*

Partis de contrées différentes et dévoués à des missions très-diverses, Jean de Britto, André Bobola, Ignace Azévêdo et ses compagnons furent pourtant tous des sarments d'une même vigne, et ils furent taillés et émondés pour une même fin. Leur façon commune de se tenir étroitement attachés au Seigneur Jésus, ce fut de se lier à lui par les mêmes vœux, par une même règle, par une même profession religieuse. Le Sauveur a dit : « Demeurez en moi et moi en vous ». Or, entre Jésus et les membres de la compagnie à laquelle ils se donnèrent, l'immanence réciproque et la mutuelle cohabitation sont si bien établies que le nom même de Jésus est passé dans le nom de ses heureux disciples. Manifestement, s'il est le cep de la vigne, ceux-ci en sont les rameaux d'élite ; et c'est là ce qui explique l'abondance des fruits qu'ils ont le privilège de donner.

Mais le Père céleste a ses moyens pour accroître encore davantage leur fertilité. Veut-il que la branche qui se couvrirait déjà de fruits en soit surchargée : il emploie le fer, il coupe, il retranche, et alors les fruits s'accroissent et se multiplient. Pour accomplir cette opération douloureuse et fécondante, Dieu se sert le plus souvent des armes qui sont aux mains de ses ennemis. Tantôt c'est à l'idolâtrie, tantôt c'est au schisme, tantôt c'est à l'hérésie qu'il emprunte ses instruments ; et toujours les résultats de sa miséricorde sont admirables. Considérons brièvement les voies de la grâce dans chacun des bienheureux qui sont présentement l'objet de nos hommages.

II. Jean de Britto fut l'un des plus insignes prédicateurs de l'Évangile dans les pays infidèles. Rendu à la santé par un miracle de François Xavier, ce vaillant missionnaire

devint le fidèle imitateur de son céleste médecin. En entendant le récit de ses travaux, on croit lire une autre édition de la vie de l'apôtre des Indes. Les mêmes lieux sont le théâtre d'un même zèle. Les mêmes succès viennent couronner les mêmes efforts. Les exploits de l'un et de l'autre nous font parcourir par la pensée, outre le royaume du Maduré, ceux de Golconde, de Gingi, de Velour, de Tanjaour, de Marava, enfin, toute cette grande presque île divisée en parties inégales par les montagnes des Gattes, fermée au nord par les monts Himalaya, l'Indus et le Gange, terminée à l'orient par la côte de Coromandel, à l'occident par celle de Malabar, au midi par les côtes de la Pêcherie et du Travancor et par le cap Comorin.

Après s'être consumé sur ces plages inhospitalières, le disciple finit par y moissonner une palme que le maître avait vainement ambitionnée. Jean de Britto obtint du ciel la faveur de sceller sa foi de son sang. Dès son enfance, on lui avait donné le surnom de martyr, et ce surnom était prophétique. Aussi longtemps que son heure n'est pas venue, la providence le protège d'une façon manifestement surnaturelle parmi toutes les entreprises de son zèle, elle le défend contre toutes les embûches. Sain et sauf au milieu des contagions, il ne connaît les maladies que pour en guérir ses frères. Il touche aux serpents, et les serpents ne le blessent point ; il boit des breuvages meurtriers, et les poisons ne lui nuisent point¹. Mais le jour arrive où il sera baptisé du baptême glorieux qu'il n'a cessé de convoiter. On pose devant lui une croix à terre : au lieu de la fouler aux pieds, il se prosterne pour l'adorer et la baiser. On lui promet la délivrance s'il consent à crier *Siven*, *Siven* : c'est le nom d'une des idoles du pays ; il ne sait dire et ne veut dire que *Jésus ! Jésus !* Sa tête est tranchée par le glaive. Ayant confessé Dieu devant

¹ Marc., xvi, 18.

les hommes, Dieu le confesse et le glorifie à la face du monde entier¹, et par les miracles qu'opèrent ses restes sacrés, et par les honneurs rendus à sa mémoire, et par les prodiges de conversion et de salut qui se multiplient dans les royaumes où il a semé la parole sainte. Son supplice devient, pour plusieurs années, le signal d'une ère de sainteté. Il avait produit du fruit par sa vie active ; mais ayant ployé sa tête sous la faux, il en a produit encore plus par sa passion et par sa mort : *et omnem qui fert fructum, purgabit eum ut fructum plus afferat.*

III. Que le démon de l'idolâtrie soit sanguinaire, qu'il attise dans le cœur des prêtres des faux dieux toutes sortes de haines et de fureurs contre les apôtres de l'Évangile : on s'en étonne peu. Mais que des chrétiens se montrent plus féroces que les idolâtres, que des popes de l'Église prétendue orthodoxe inventent contre les prêtres du Christ des raffinements de barbarie inconnus des brahmes et des mandarins : c'est la plus terrible accusation qui puisse être proférée contre le schisme. Or, l'Église ruthène n'eut-elle à porter devant Dieu et devant les hommes que ce grief, le supplice atroce d'André Bobola, comme celui du bienheureux Josaphat, archevêque de Poloczk, serait pour elle une tache d'éternelle infamie.

Ce fut une grande et mémorable période dans les douloureuses destinées de la Pologne, que ce règne de Jean-Casimir qui, de religieux et de cardinal, était devenu roi par ordre du pape. On aime à rencontrer à ses côtés tant de braves guerriers et tant de prêtres intrépides. Mais il était écrit que ni la bravoure militaire ni le courage sacerdotal ne sauveraient alors cette nation, coupable de trop de fautes pour n'être pas punie, riche de trop de mérites pour être abandonnée à jamais. Quand Louise de Nevers, cette généreuse

¹ Luc., xii, 8.

française, s'écriait avec l'accent de la douleur résignée : *Ergo moriendum* : « Il faut donc mourir ! » elle prononçait moins son propre arrêt que celui de sa patrie adoptive. Mais de ce peuple héroïque, on peut bien dire ce que David disait d'Abner : « Il n'est point mort comme les lâches ont coutume de mourir » : *Nequaquam ut mori solent ignavi, mortuus est Abner*¹. Peuple de braves, « vos mains n'ont pas été liées et vos pieds n'ont pas été chargés de chaînes ; mais vous êtes tombés comme des hommes de cœur, qui succombent devant les enfants d'iniquité » : *sed sicut solent cadere coram filiis iniquitatis, sic corruisti*². Heureux les monarques, s'il en est en Europe, qui pourraient ajouter avec David : « Je suis innocent pour jamais devant le Seigneur, moi et mon royaume, du crime de cet assassinat » : *Mundus ego sum, et regnum meum, apud Dominum, usque in sempiternum, a sanguine Abner*³ !

Le Fils de Dieu a proclamé que quiconque n'écoute pas l'Église doit être réputé païen⁴. Ainsi est assigné au schisme son véritable caractère. L'Église de Jésus-Christ est un corps, dont Pierre est la tête ici-bas. Tout membre séparé de la tête cesse d'appartenir au corps vivant de l'Église. Vainement vous me direz : Les Orientaux, les Grecs, les Moscovites font profession publique du christianisme. Ils croient avec nous un même symbole, le symbole des apôtres, et celui même de Nicée. Ils enseignent une même morale, la morale du Décalogue et de l'Évangile. Ils offrent le même sacrifice et reçoivent les mêmes sacrements. Enfin, ils possèdent la même hiérarchie épiscopale, sauf le lien de communion entre leurs évêques et l'évêque de Rome. Cette seule irrégularité suffit-elle donc à les faire rejeter du sein de l'Église ? — Et moi je vous demande : Par quel euphémisme pouvez-vous traiter de simple irrégularité la séparation du tronc avec la tête ? Et

¹ Il Reg., III, 33. — ² *Ibid.*, 34. — ³ *Ibid.*, 28. — ⁴ Matth., XVIII, 17.

comment les membres détachés du chef pourraient-ils jamais être des membres vivants? Et si la nécessité, l'ignorance, la bonne foi peuvent, moyennant la validité des sacrements, laisser la porte du salut ouverte pour les foules involontairement englobées dans le schisme, le schisme lui-même, dans la personne de ses chefs, ne donne-t-il pas sa mesure par l'excès de rage dont il se montre atteint contre l'Église-mère avec laquelle il a divorcé? Oui, la profondeur de la séparation religieuse se trahit et s'explique par la profondeur de la perversité morale : une simple variété de nuance dans la doctrine ne saurait aboutir à des antipathies si féroces.

Considérez ces cannibales exerçant contre le corps palpitant du noble missionnaire des mutilations et des sévices dont aucune boucherie ne donna jamais le spectacle, et assaisonnant leur cruauté de railleries impies. « Prêtre latin, tu n'as qu'une petite tonsure : nous t'en ferons une plus grande » ; et les Cosaques, décrivant un cercle sur la tête de Bobola avec un couteau, lui soulèvent le cuir chevelu et l'arrachent avec violence. « Nous allons te montrer comment tu fais dans l'Église romaine : avec tes mains, tu retournes les feuillets du livre à l'autel, nous retournerons ainsi ta peau » ; et ces mains, qui ne se sont jamais levées que pour bénir, ils les dépouillent, ils en détachent les muscles, ils en coupent les articulations. « Il est prêtre, ajoutent-ils, il faut lui donner une chasuble » ; et l'ayant jeté sur une table, ils lui enlèvent par morceaux la peau du dos tout entière, puis ils sèment ensuite sur cette large blessure des brins de paille hachée : « Papiste, lui disent-ils, tu n'as jamais officié avec un si bel ornement ». Ils lui coupent le nez, les lèvres ; il n'a plus visage d'homme : leur fureur n'est pas assouvie. « C'est un monstre, s'écrient ces bourreaux, mais les griffes lui manquent ; nous allons lui mettre des griffes » ; et taillant des éclats de bois de pin, ils les lui enfoncent sous les ongles

des mains et des pieds. Mais comme le martyr avait encore assez de force pour invoquer la miséricorde divine, et pour conjurer les schismatiques de se convertir à la pureté de la foi catholique et à l'unité de l'Église romaine, ils se précipitent une dernière fois sur leur victime, ils lui font au cou derrière la tête une blessure large et profonde, et par cette ouverture ils saisissent la langue de l'apôtre, cette langue à la fois si docte et si douce, et l'ayant montrée comme un trophée, ils la lancent au loin avec mépris. André respirait encore. Le chef des Cosaques termina son supplice par un coup de sabre. Voilà comment l'Église orthodoxe de toutes les Russies est la sœur de l'Église romaine !

Mes très-chers Frères, Bobola vivant avait fourni une admirable carrière : sa mort fut une nouvelle source de grâces. La branche si rudement traitée donna des fruits admirables. Une nation que deux siècles de persécutions n'ont pu vaincre, une nation dont la foi est inexterminable comme son patriotisme, n'est-elle pas évidemment une nation soutenue et fortifiée d'en haut ? Pour moi, quand je lis le récit de la conservation miraculeuse des restes sacrés de Bobola, quand je considère ce corps horriblement défiguré et néanmoins incorruptible, cet assemblage de membres mutilés et cette flexibilité pareille à celle des chairs vives, ces signes réunis de vie et de mort, cette odeur suave s'échappant d'un linceul en dissolution, je me dis à moi-même : Cette association du supplice et de la gloire, de la vie et de la mort, c'est l'image vive et naturelle de la Pologne entière, de ce peuple de martyrs et de héros, toujours torturé et toujours conservé, de cette nation qu'on dirait embaumée dans son sang, et dont les blessures exhalent une odeur de vitalité et de triomphe : émondage déjà deux fois séculaire, d'où procède une fructification qui ne s'arrêtera point : *et omnem qui fert fructum, purgabit eum ut fructum plus afferat.*

IV. Après cela, mes très-chers Frères, nous nous sen-

tons presque soulagé en ayant à vous parler des quarante martyrs dont le culte public vient de recevoir une ratification solennelle et authentique. Les bourreaux de ceux-ci sont des pirates et des forbans. Ces farouches disciples de Calvin, animés d'une haine implacable contre tous les prédicateurs de la vérité catholique, considéraient les jésuites comme les ennemis irréconciliables de leur secte, et ils avaient juré d'exterminer, sur terre et sur mer, les ouvriers évangéliques qui contrariaient leur prosélytisme dans les Indes occidentales.

Le vaisseau qui portait nos saints missionnaires étant tombé au pouvoir de ces sectaires, Azévêdo et les siens reçurent comme une grâce du ciel leur sentence de mort. Percé de coups et inondé de son sang, Ignace recueille ce qui lui reste de force et s'écrie : « J'atteste les anges et les hommes que je meurs dans la sainte Église catholique romaine, et que je meurs pour la défense de ses dogmes et de ses pratiques ». Puis, jetant un dernier regard sur ses compagnons saisis de douleur à la vue de leur père expirant : « Mes chers enfants, leur dit-il d'une voix mourante, réjouissez-vous avec moi de mon heureux sort. Espérez-en un semblable pour vous. Je vous précède de peu : aujourd'hui, s'il plaît à Dieu, nous nous reverrons tous au ciel. » En effet, le jour n'était pas achevé que les mers qui baignent l'île de Palma avaient vu se renouveler le spectacle de Sébaste, pendant que, du fond de son monastère, Thérèse, l'extatique d'Avila, voyait le ciel s'ouvrir, et s'élever au séjour des bienheureux quarante martyrs resplendissant d'une éclatante lumière, tous la palme en main et la couronne en tête.

La compagnie de Jésus avait accompli déjà de grandes choses dans l'Amérique méridionale. Ainsi torturée et mutilée, elle ne tarda pas à en opérer de plus grandes. Le sang des apôtres du Brésil, semence précieuse, préparait et mûrissait les merveilleuses moissons du Paraguay : *et*

omnem qui fert fructum, purgabit eum ut fructum plus afferat.

Mes Frères, c'est en quelque sorte du milieu de nous, c'est de cette ville maritime qui touche à nos frontières, c'est de cette contrée de l'extrême Poitou et de la Saintonge, champ de bataille favori du calvinisme, qu'est parti, avec sa bande de meurtriers, l'infâme corsaire Jacques Sourie, ce digne fils des barbares neustriens dont l'Église eut tant à redouter les fureurs. C'est donc avec une émotion particulière que nous devons célébrer la gloire de ces martyrs; si cette solennité est une apothéose, elle est aussi une réparation à laquelle il nous convenait de prendre part.

V. Et maintenant, mes Frères, que vous dirai-je sinon cette parole de l'inspiré de Pathmos : « Tenez ce que vous avez, et que personne ne prenne votre couronne » : *Tene quod habes, ut nemo accipiat coronam tuam*¹? Comme autrefois parmi les héros de Sébaste, il y eut un des compagnons d'Ignace Azévédou qui ne cueillit pas la palme, et qui la laissa à un autre. Et encore bien que ce déshérité du martyr n'eût point imité la défection du lâche chrétien qui ne put supporter la rigueur de l'étang glacé, la suite montra pourtant qu'il n'était pas de la race des athlètes.

Mes Frères, je ne sais pas à quelles épreuves le ciel réserve votre foi, ou celle de vos enfants élevés ici sous l'aile de l'Église. Mais ce que nous devons tous savoir, c'est qu'il est des rencontres où il n'y a pas de milieu entre l'héroïsme et l'apostasie, et que le courage du chrétien n'est pas assez haut quand il ne va pas jusqu'au mépris de la vie. Et ce que nous devons savoir aussi, c'est que s'il plaît à Dieu d'émonder sa vigne, c'est parce qu'il veut en obtenir plus de fruits. Courage donc, mes Révérends Pères et mes bien-aimés Frères dans le sacerdoce; et vous aussi, jeunes lévites, courage! Notre lutte de tous les jours nous place alternativement

¹ Apoc., III, 11.

tantôt en face de l'incrédulité, tantôt en face du schisme et de l'hérésie; et si les mœurs moins sanguinaires de notre société civilisée ne nous laissent pas espérer le mérite du martyre, d'amples tribulations, de larges souffrances nous sont néanmoins prodiguées. Efforçons-nous de dire avec François Xavier : « Encore plus, Seigneur, encore plus », sachant que plus la branche sera coupée, plus elle sera riche et féconde en œuvres de salut pour le temps et pour l'éternité. Amen.

XXIV

DISCOURS

PRONONCÉ A LA CÉRÉMONIE DU COURONNEMENT DE NOTRE-DAME
DE CHARTRES, LE XXXI MAI MDCCCLV.

Veni, coronaberis.

Venez, vous serez couronnée.

CANTIC., IV, 8.

MONSEIGNEUR ¹,

I. Telle est la douce invitation par laquelle le Roi des cieux appelle Marie au séjour de l'éternelle gloire. Encore bien, lui dit-il, que je t'aie donné le premier rang sur la terre, encore que je t'aie placée à une distance incomparable au-dessus de toute la création, ce Liban terrestre d'où tu domines toutes les vallées d'Israel n'est pas un trône assez élevé pour tes pieds; ces cèdres majestueux qui inclinent leurs rameaux vers ton front ne forment pas une guirlande

¹ S. E. le cardinal-archevêque de Bordeaux.— Étaient présents . LL. GG. NN. SS. l'archevêque de Paris, l'évêque de Chartres, l'ancien évêque de Chartres, l'évêque de Meaux, l'évêque de Beauvais, l'évêque de Blois.

assez riche pour ta tête. Viens, mon épouse ; viens, la compagne de ma fécondité, la mère de mon fils ; viens : c'est de ma main que tu seras couronnée : *Veni de Libano, sponsa mea, veni de Libano, veni, coronaberis*. Et l'humble Vierge, obéissant à ce triple appel de l'Époux, a quitté nos rivages. Les anges l'ont portée au sommet des saintes collines. Sans nul retard, l'auguste solennité du couronnement s'accomplit. Le Père Tout-Puissant dépose sur la tête de la triomphatrice une couronne dont les splendeurs ne peuvent être décrites par aucune bouche mortelle. Le grand apôtre n'a-t-il pas dit que l'œil de l'homme ne saurait voir, ni son oreille entendre, ni son cœur sentir ce que Dieu réserve à ceux qui l'aiment¹ ? Or, quand la gloire du moindre des élus est quelque chose d'inaccessible au regard, à l'ouïe, au sentiment, à la parole de l'homme, que penser de la gloire de Marie, qui dépasse à elle seule la mesure de gloire de tous les autres élus ensemble ? La gloire, c'est le couronnement de la grâce ; mais il a été conféré plus de grâces à la Vierge mère de Dieu qu'à tous les enfants de Dieu. Que dis-je ? La grâce qui s'est répandue dans toutes les autres âmes n'est qu'un écoulement, une dérivation de celle dont la fontaine jaillissante est en Marie. Enfin, outre les dons que la source a ainsi épanchés, il en est de plus rares, de plus exquis qui se sont arrêtés et fixés en elle, et que la fille d'Adam conçue sans péché, la vierge féconde, la mère du Verbe fait chair n'a partagés avec personne. Assemblez donc toutes les pierres les plus magnifiques des diadèmes qui ceignent le front des apôtres, des martyrs, des confesseurs, des vierges ; faites converger dans une seule auréole tous les rayons qui partent de ces milliers de nimbes éblouissants : ces diamants et ces feux sont pâles, sont vulgaires ; il y faut des tons plus chauds, des reflets plus vifs. Et, par surcroît, il y faut join-

¹ 1 Corinth., II, 9.

dre d'autres lumières , d'autres perles réservées qui n'appartiennent qu'au diadème et à l'auréole de Marie , parce qu'elles doivent exprimer la glorification de privilèges uniques et de prérogatives sans exemple.

N'attendez donc pas de moi , Messeigneurs et mes Frères , qu'en la solennité de ce jour je vous raconte le couronnement céleste de Marie : nous ne jouirons de ce spectacle qu'au ciel. Lorsque nous serons en possession de la vision bienheureuse , lorsque nous contemplerons Dieu face à face et dans son essence , alors seulement nous verrons ce que c'est que cette même essence de Dieu communiquée à sa Mère selon toute l'étendue du possible en deçà de l'union hypostatique de la créature avec la divinité. Jusque-là , qu'il nous suffise de savoir ce qu'il a été donné à Jean le bien-aimé d'en entrevoir du fond de son exil. Un jour qu'il pleurait sur son rocher désert , un grand signe lui apparut dans les cieux : c'était une femme revêtue du soleil ; elle avait la lune sous ses pieds , et sur sa tête une couronne de douze étoiles ¹. Et les commentateurs nous disent : Ce soleil , qui investit la Mère de Dieu d'un manteau de flammes , c'est la divinité qui a résidé dans ses chastes flancs , se faisant jour par mille rayons à travers la chair virginale , à peu près comme elle brisa l'enveloppe de l'humanité sainte au Thabor. Cette lune , qui étend sous ses pieds le moelleux tapis de sa lumière plus douce , c'est l'Église de la terre , sujette encore aux épreuves , aux vicissitudes du temps , renvoyant vers la Reine des vertus tous les mérites , toutes les splendeurs voilées des âmes saintes qu'elle renferme. Ces douze étoiles qui forment un cercle lumineux autour de sa tête , ce sont tous les chœurs célestes , toutes les tribus bienheureuses de l'ancien et du nouvel Israël , couronnant de leur éclat radieux la Reine des anges et des saints.

¹ Apoc., xii 1

Cela dit, la gloire de Marie dans le ciel demeure un livre scellé pour nous. Et je viens vous parler de son couronnement sur la terre, ou plutôt de son couronnement à Chartres, dans le passé et aujourd'hui. Venez, ô Marie; là aussi vous serez couronnée : *Veni, coronaberis.*

II. Car, M. T.-C. F., Marie, en entrant dans le ciel, n'a pas été dépossédée de la terre, qui est l'héritage de son Fils et le sien; et l'accomplissement de l'oracle prophétique qui est sorti de ses lèvres demande qu'elle y soit louée, glorifiée par toutes les générations¹. N'avez-vous pas lu avec transport dans l'office de la bienheureuse Vierge ces paroles que l'Église lui attribue ? « Je suis sortie de la bouche du Très-haut, et je suis née avant toute créature. J'habite au plus haut des cieux, et seule j'en ai fait tout le tour. J'ai posé mes pieds sur toute la terre, et j'ai occupé la première place dans toutes les nations, et je me suis soumis les cœurs de tout ce qu'il y a de plus grand comme de plus humble, et j'ai jeté mes racines chez le peuple que Dieu a honoré, et j'ai établi mon séjour dans la cité que Dieu a sanctifiée² ». Assurément, M. F., je n'ai pas la prétention d'appliquer textuellement ces derniers mots au royaume de France et à la cité de Chartres. Disons pourtant que Marie n'a plongé ses racines dans aucun sol plus avant que dans le sol français, disons qu'elle n'a fixé sa demeure terrestre dans aucune ville avec plus de prédilection que dans la ville qui nous assemble en ce moment.

Le grand annaliste de l'Église, Baronius, a écrit « que l'empire des Francs s'est formé et s'est dilaté par le culte des

¹ Luc., I, 48.

² Ego ex ore Altissimi prodivi, primogenita ante omnem creaturam. Ego in altissimis habitavi... Gyrum cœli circuivi sola, et in omni terra steti, et in omni gente primatum habui, et omnium excellentium et humilium corda virtute calcavi, ... et radicavi in populo honorificato... et in civitate sanctificata similiter requievi. Eccli., XXIV, 5-16.

saints, pour durer aussi longtemps que ses fondements resteront posés sur ce même culte , et pour ne finir qu'autant que ces mêmes fondements seraient arrachés par l'impiété de l'hérésie ¹ ». Et nous lisons au préambule de la loi salique :
« Vive le Christ qui aime les Francs !... C'est cette nation
« brave et intrépide qui , encore païenne , a secoué par les
« armes le joug si dur des Romains, et qui , après avoir reçu
« le baptême chrétien, a recueilli dans l'or, et somptueuse-
« ment orné de pierres précieuses, les corps des saints mar-
« tyrs que les Romains avaient brûlés, massacrés, jetés aux
« bêtes ² ». Or, si rien n'est plus ancien , plus traditionnel en France que le culte des saints, si rien ne se lie davantage aux origines et aux destinées de cette monarchie, un de nos rois nous dira que cette proposition est beaucoup plus incontestable encore lorsqu'il est question du culte de Marie , la Mère de Dieu, l'ouvrière de notre salut ³. Ce culte , introduit en France avant la venue des Francs eux-mêmes, s'y est tellement naturalisé qu'un grand pape, au siècle dernier, n'a pas craint de déclarer la nation française impérissable, parce qu'elle est le royaume de Marie. Que l'on consulte l'histoire

¹ *Ex sanctorum cultu firmatum Francorum imperium et propagatum, tamdiu permansurum quamdiu ejusmodi in cultu jacta fundamenta permanserint; periturum vero omnino cum eadem fuerint hæretica pravitate revulsa. Baron., ad ann. 484.*

² *Vivat qui Francos diligit Christus... Hæc est enim gens quæ, fortis dum esset et robore valida, Romanorum jugum durissimum de suis cervicibus excussit pugnando; atque, post agnitionem Baptismi, sanctorum martyrum corpora quæ Romani igne cremaverunt, vel ferro trucidarunt, truncarunt, aut bestiis laceranda projecerunt, sumptuose auro et lapidibus pretiosis exornavit. In legem quam Salicam vocant Præfatio.*

³ *Ego Henricus, Francorum rex Dei gratia. Si erga cultum sanctorum et utilitatem ecclesiarum antiquorum institutio nos voluit esse devotos, quanto magis erga singularem memoriam nostræ salvationis, videlicet Dei genitricis, quam post Deum credimus et confidimus non solum nostræ salutis amminiculum, sed et plenum effectum. Henric. I ad canonic. Carnot. ap Gall. Christian., T. VIII, p. 300.*

de nos églises et l'histoire de nos provinces , que l'on considère surtout les monuments des arts, et qu'on dise si, depuis quatorze cents ans, la France a jamais cessé d'ajouter quelque nouveau fleuron au diadème de Marie. A cette époque où l'on eût cru que « le monde, en se secouant, avait rejeté ses vieux habillements pour se couvrir çà et là d'un blanc vêtement d'églises ¹ », ce fut à Marie qu'il offrit le tribut de ses principales merveilles. Avancez donc , ô divine Vierge , et poursuivez votre marche triomphale à travers les siècles sur ce sol généreux qui est votre plus bel apanage humain : *Prosperere procede, et regna* ². Ne craignez pas que votre peuple se soit refroidi avec les années ; ne craignez pas que le souffle glacial de l'incrédulité ait affaibli la chaleur de ses sentiments. Que l'Église prononce sa sentence ; que votre privilège soit défini : l'acte de foi, contenu dans un acte d'amour, se produira aussitôt par une manifestation immense. Les fils sauront non-seulement égaler , mais encore dépasser leurs pères. Fiez-vous toujours à la France , ô Marie ! venez , et d'une frontière à l'autre, vous serez couronnée : *Veni, coronaberis*.

III. Mais il est une ville en France qui vous appartient entre toutes les autres. Il y a plus de six cents ans qu'un poète national le disait à la cour de Philippe Auguste et de Louis le Chaste : « La Vierge mère de Dieu a révélé , et par ses paroles et par les effets, qu'elle aimait Chartres de préférence à toutes les cités. Dans de fréquentes apparitions , elle a daigné se nommer elle-même *Dame de Chartres* : là elle répand des bienfaits sans nombre et des faveurs sans égales ; là elle a choisi sa demeure et mis en dépôt ses plus

¹ Erat enim instar ac si mundus , excutiendo semet , rejecta vetustate , passim candidam vestem ecclesiarum indueret. Glaber Radulph. Hist. L. III, c. 4.

² Ps. XLIV, 5.

« riches reliques ⁴ ». J'insiste un moment sur ces dernières paroles.

En effet, M. F., la célébrité du sanctuaire de Chartres, qui est une des principales gloires de la France, repose sur un double fondement, procède d'une double origine : je veux dire la crypte mystérieuse, creusée au-dessous de ce temple, et le saint vêtement de Marie, déposé dans ce brillant reliquaire. C'est en quelque manière le double germe d'où la basilique entière est éclosée ; la double racine sur laquelle le tronc, plusieurs fois mutilé, a toujours puisé une nouvelle sève et repris une végétation plus florissante. Toute l'histoire, toute la vie du monument ne s'expliquant que par ces deux causes, vous me permettrez de vous en dire quelques mots pour l'intelligence du discours.

Et pourquoi ne rappellerais-je pas tout d'abord que d'antiques traditions, consacrées par notre vénérable liturgie, rattachent la fondation de ce temple à des âges qui ont précédé le christianisme ? La peinture chrétienne, dans une des compositions à la fois les plus originales et les plus splendides dont elle ait orné ce monument, a figuré ingénieusement la transition de l'ancienne à la nouvelle alliance par la représentation des quatre grands prophètes portant sur leurs robustes épaules les quatre évangélistes. Pourquoi ne voudrais-je pas que, par une réalité analogue, toute cette basilique du Christ et de sa Mère ait ses pieds assis sur la grotte religieuse où nos ancêtres, livrés à un culte mêlé d'erreurs grossières et de vérités altérées, auraient associé aux noms de

⁴ *Quam quasi postpositis specialiter omnibus unam
Virgo beata docet Christi se mater amare,
Innumerabilibus signis gratoque favore ;
Carnoti Dominam se dignans sæpe vocare.
Cujus et Interulam cuncti venerantur ibidem
Qua vestita fuit cum castum protulit Agnum.*

(Guill. Brito, Philippid. L. II. ap. Histor. de Fr. T. XVII, p. 141.)

leurs divinités celui de la Vierge qui devait enfanter ? Ce thème favori des chroniques chartraines et des muses beauceronnes, puisé à des sources historiques qui sont dignes de respect, se trouve reproduit jusque dans les considérants des ordonnances de nos rois¹ ; mais surtout il a servi d'aliment à la piété des saints, il se lisait dans les *heures* enluminées de nos aïeux, et c'est aux vieux missels manuscrits que l'imprimerie naissante l'emprunta, quand elle le transcrivit sur le livre authentique dont cette église se sert pour la célébration du sacrifice². C'en est assez pour que je ne repousse pas une croyance, à laquelle d'ailleurs l'érudition sacrée et profane, en nous offrant mille autres traditions du même genre, ne peut refuser la possibilité et la vraisemblance.

Quoi qu'il en soit, depuis les premiers jours du christianisme jusqu'à la fin du dernier siècle, la *Nostre Dame de Soubs-Terre* a été le plus célèbre sanctuaire européen de Marie; et cette longue suite de papes, de rois, de saints, de pontifes, de princes, de pèlerins de tout âge, de tout sexe, de toute condition que nous verrons affluer à Chartres, s'en iront toujours, avant toutes choses, se prosterner sur le pavé de la sainte grotte. Notre vieil historiographe en donne la vraie raison : « La principale dévotion de toute l'église chartraine est à cet autel. » Aussi les témoignages de la piété et de la reconnaissance des peuples y abondent. D'innombrables lampes y brûlent la nuit et le jour. La crypte est une forteresse : elle a ses hommes d'armes qui la défendent dans les siècles de guerre. La crypte est une hôtellerie ;

¹ Lettres patentes du roi Jean (août 1356); et de Charles VII (juin 1432).

² Oremus. Inexpugnabili muro tuæ potentiae, quæsumus, Domine, civitatem istam Carnotensem ab omnibus inimicorum malis defende; et quam in honorem matris tuæ Virginis parituræ primam apud Gallos de mysterio tuæ Incarnationis instruere voluisti, meritis ejusdem Virginis in vinculo pacis unitam ad cœlestem Jerusalem transferre digneris: Qui vivis. Miss. Carnot. ms. n. 435. — Miss. edit. ann. 1482, p. 107 verso.

elle a ses pieuses vierges, pour soigner, durant la neuvaine qui sera suivie de leur guérison, les pèlerins atteints du feu sacré ou du mal des ardents. Enfin, pour tout dire, « il s'y opère incessamment des merveilles sans nombre » : *Ubi jugiter multa fiunt mirabilia* ¹.

A ce premier motif de la célébrité de l'église de Chartres, vint s'en ajouter un second. La monarchie française, en plusieurs rencontres, avait ressenti déjà les heureux effets du pouvoir de la Vierge chartraine. Par les ordres de Charles le Chauve, l'une des reliques insignes de Marie que l'occident avait reçues des empereurs d'orient, la Tunique intérieure de la très-sainte et très-chaste Mère de Jésus, fut apportée en cette cité, où désormais elle partagera avec la Vierge de la grotte la vénération et les hommages de toute la chrétienté ². Est-ce ce vêtement sacré qui est représenté sur nos antiques monnaies, et qu'on retrouve dans le blason hiéroglyphique de la cité, ainsi que l'assurent d'illustres numismates ? J'hésiterais à le croire. Mais ce qui est du domaine authentique de l'histoire, c'est la délivrance miraculeuse de la France par ce divin palladium. Devant la sainte Tunique de Marie, portée au bout d'une lance par l'évêque de Chartres, en guise d'étendard et de drapeau, Rollon, l'invincible Rollon, et ses intrépides bataillons, se sentirent terrassés. Défaite glorieuse, s'écrie un personnage presque contemporain, qui apostrophe ainsi le vaincu : « O Rollon, vaillant et puissant capitaine, ne rougis pas de cette déroute. Ce n'est pas le Franc

¹ Cartul. de S. Père de Chartres, T. I, p. 46, note 1.

² La critique la plus éclairée démontre l'authenticité de cette relique par une possession séculaire et par des preuves qui ne laissent rien à désirer. L'objection qu'on a voulu tirer de la pauvreté de Marie n'est pas sérieuse. Certes, si modeste que fût sa condition présente, la fille des rois de Juda pouvait bien posséder un de ces vêtements qui se transmettaient de génération en génération dans toutes les familles anciennes, lors même qu'elles étaient déchues de leur splendeur.

qui te met en fuite, ni le Burgonde qui te taille en pièces : *Non te Franco fugat, nec te Burgundio cœdit*; c'est la Tunique auguste de la Vierge mère de Dieu, placée aux mains d'un prélat vénérable ¹ ». Depuis ce jour, M. F., la *sainte Chemise de Chartres* (car il faut bien employer le nom que lui ont donné nos pères) est considérée comme la tutelle de la cité et de la nation; l'église où elle repose s'appelle désormais, dans le langage mystique des peuples, *la chambre, le thalame, le lit* de la Vierge; la châsse qui la contient, faite de bois de cèdre revêtu d'or pur, est chargée successivement des dons de toutes les générations; elle est portée solennellement en procession dans tous les temps de calamités publiques; elle est exposée durant tout le jour devant le grand autel; elle a ses prêtres chapelains et ses gardiens perpétuels; nul ne mérite le titre de dévot pèlerin de Notre-Dame, s'il n'a passé sous la châsse d'où découlent mille grâces de guérison, s'il ne porte sur lui une image bénite de la sainte relique : préservatif assuré, bouclier impénétrable, derrière lequel les chevaliers ne craignent ni fer ni acier : à tel point, est-il observé dans certain discours sur les duels, que celui qui est muni d'un tel avantage en doit avertir son adversaire, parce que la partie n'est plus égale.... Je m'arrête, M. F., car je ne dois pas me laisser aller à l'abondance de la matière.

Il me suffit d'avoir établi que la dévotion à Marie, dans la cité de Chartres, roule pour ainsi dire sur ce double pivot, la sainte grotte et la sainte châsse. Voyons quel édifice est venu s'appuyer sur cette base, voyons quelle couronne les mains de nos pères, ou plutôt les mains de l'univers entier, ont ici tressée à la Reine des cieux : Venez, ô Marie, vous serez couronnée : *Veni, coronaberis*.

IV. La voyez-vous de loin cette cathédrale qui domine

¹ Dudo, de moribus et actis Normann. ap. Duchesne, T. II, p. 80.

toute la contrée, qui dédaigne la terre, qui laisse ramper à ses pieds les plus hauts monuments, et dont l'architecture et les dimensions ne semblent correspondre qu'à l'architecture même des cieux et aux dimensions de l'horizon que votre œil embrasse ? De quelque distance que vous l'ayez aperçue, imitez la piété de nos pères, et mettez-vous à genoux pour saluer *Notre-Dame*. Ce nom est le nom même de l'édifice, comme il est le nom de celle à qui l'édifice appartient. Mais, approchez. Qui de vous, M. F., a jamais franchi l'entrée principale de ce temple, qui de vous a jamais posé le pied sur le seuil de cette basilique, sans se sentir accablé, ému, transporté, attendri de tant de grandeur, de majesté, d'harmonie, de silence, d'esprit de recueillement et de prière, sans éprouver une impression qui l'ait comme sorti de cette sphère terrestre pour le placer sur le seuil de la céleste Jérusalem ? Mais surtout qui de vous a jamais étudié le mystère de toutes les parties du temple, sans être pénétré d'admiration en présence de tant de doctrines, de tant de lumières accumulées et réunies comme dans une encyclopédie sacrée ? Il a plu à Dieu, dit saint Paul, de « récapituler toutes choses en « Jésus-Christ, qui est le chef de l'humanité, et qui est placé « au-dessus de toute principauté, de toute puissance, de toute « vertu, de toute domination, et de tout nom qui puisse être « prononcé non-seulement dans ce siècle, mais encore dans « le siècle futur » . Et Marie, ajoute saint Augustin, Marie qui est la mère de Jésus-Christ, est la mère de notre chef, de notre tête : *Maria, mater capitis nostri*. Par conséquent, dans un sens très-vrai, toutes choses peuvent et doivent tendre vers elle comme vers Jésus. Or, c'est ici, M. F., que vous trouvez cette concentration universelle du ciel, de la terre et des enfers, de l'éternité et du temps, de la nature et de la grâce, de la science et de l'histoire autour du trône de Marie.

† Ephes., 1, 21-23.

Marie, vous la montrerai-je du côté de l'aquilon, portée sur les bras de la bienheureuse Anne, sa mère, entourée des patriarches et des rois, ses ancêtres selon la chair; des prêtres et des prophètes, ses aïeux spirituels : brillante escorte de la royauté et du sacerdoce antiques qui résume quarante siècles d'attente ? Marie, vous la montrerai-je tournée vers l'occident, donnant au monde le Désiré des nations, le législateur du peuple nouveau, le sauveur des hommes, la victime du Calvaire, le vainqueur de la mort, le triomphateur qui retourne au ciel ? Marie, vous la montrerai-je aux rayons ardents du midi, âme de l'Église qui est héritière des deux testaments, ayant son trône, comme Jésus, au milieu des apôtres, au centre des martyrs et des confesseurs, et de tous ceux qui, ayant suivi sur la terre le Fils de l'homme, au jour de la régénération, quand il sera sur le siège de sa majesté, seront assis avec lui sur douze sièges pour juger les douze tribus d'Israël¹ ? Marie, enfin, vous la montrerai-je au côté de l'aurore, à la place éminente qui sied à la dame et maîtresse de la demeure, assise à la façon des reines, *sedeo regina* ; Reine, en effet, du monde entier, dont elle reçoit les vœux, les hommages, et auquel elle présente en échange une fleur, ou plutôt le fruit par excellence, l'Enfant divin, qui bénit de sa droite ce globe terrestre, dont sa gauche semble se jouer, comme au jour primitif où elle le jetait dans l'espace ?

V. Et ce ne sont là que quelques esquisses à grands traits ; que ne puis-je aborder le détail ? Il faudrait, avant tout, exposer une large doctrine que nous trouvons dans le pape saint Grégoire. J.-C. dit à ses disciples : « Allez dans le monde entier, prêchez l'Évangile à toute créature² ». Quoi donc ? s'écrie le saint docteur, « est-ce que le saint Évangile devait être prêché aux êtres qui n'ont pas de sentiment, aux animaux dénués de raison, pour que J.-C. ait pu dire : Prêchez à toute

¹ Matth., XIX, 28. — ² Marc., XVI, 15.

créature? » Et il se répond à lui-même : « Mais toute créature est résumée, est baptisée dans l'homme ; et l'homme, de son côté, a en lui quelque chose de chaque créature ¹. » Ne vous étonnez donc pas, M. F., si toutes les parties de la création ont été convoquées dans le temple pour y recevoir en quelque sorte l'initiation surnaturelle, pour y rendre foi et hommage au Christ, qui est la tête de toute la nature humaine et créée, et à Marie, qui est la mère de ce chef, de cette tête : *Maria, mater capitis nostri*.

La proscription de la nature, dites-vous ? la proscription du Créateur ? Où donc avez-vous pris cette accusation tardive, historien-poète de la Renaissance ² ? Eh ! ne voyez-vous pas tous les règnes de la nature, toutes les œuvres du Créateur, tous les états de l'humanité, toutes les formes, tous les produits de la pensée, du travail et de la science, toutes les évolutions de l'histoire entrer dans la sublime composition du temple : à ce point qu'on peut dire de la basilique qu'elle est une exposition complète et permanente de tout l'ordre naturel aussi bien que de l'ordre surnaturel, remontant, gravitant de concert, et dans la juste et nécessaire subordination de l'un à l'autre, vers le chef unique et le centre universel, qui est le Fils de Marie, le médiateur placé entre la terre et les cieux, entre l'humanité qu'il a prise au sein virginal, et le Père de qui il est engendré de toute l'éternité ? *La proscription de la nature ?* Ah ! l'ancienne loi voulait que l'univers entier fût représenté sur le pectoral du grand-prêtre, et que les faits illustres des ancêtres fussent gravés

¹ Numquid, fratres mei, sanctum evangelium vel insensatis rebus vel brutis animalibus fuerat prædicandum, ut de eo discipulis dicatur : Prædicate omni creaturæ ? Sed omnis creaturæ nomine signatur homo. Omnis autem creaturæ aliquid habet homo.... Si ergo commune habet aliquid cum omni creatura homo,... omni ergo creaturæ prædicatur evangelium cum soli homini prædicatur. Homil. xxix in Evang.

² *La Renaissance*, par M. Michelet.

sur les pierreries qu'il portait¹ ; et maintenant encore , chaque fois qu'un prêtre de la loi nouvelle descend du saint autel , l'Église place sur ses lèvres, teintes du sang de Jésus, l'hymne par lequel toutes les œuvres de la création naturelle et surnaturelle, dans leur énumération la plus complète, sont excitées à bénir, à louer, à exalter le Seigneur : depuis la terre et les astres , jusqu'aux métaux et aux plantes ; depuis les oiseaux , les poissons et les quadrupèdes, jusqu'aux enfants des hommes selon la nature, et aux fils d'Israël selon la loi ; depuis les prêtres du Seigneur et les saints et humbles de cœur qui sont sur la terre , jusqu'aux esprits et aux âmes des justes qui triomphent dans le ciel². Or, quand c'est dans une basilique comme celle de Notre-Dame de Chartres, par exemple, que ce prêtre a immolé la victime sainte ; s'il a l'intelligence du lieu où il se trouve, il n'a point, dans son action de grâces, à faire effort pour chercher au loin et ramasser péniblement par la pensée toutes les pièces éparses de l'une et de l'autre création. Tout ce monde de la nature et de la grâce, de la science et de la foi, de la terre et du ciel, du passé et de l'avenir, des choses visibles et invisibles, peint, sculpté, figuré autour de lui, le presse, l'enveloppe de toutes parts ; l'universalité des êtres vient, en quelque sorte, se poser sur sa poitrine : *In veste poderis quam habebat, totus erat orbis terrarum* ; de tous côtés, des voix lui correspondent ; et le cantique qu'il récite est en même temps répété, chanté, comme en un chœur alternatif, par la pierre qui tressaille et par la vitre qui frémit.

Voilà comme la basilique chrétienne *proscrit la nature*, voilà comme elle *exclut le Père et le Créateur*.

Encore, s'ils n'avaient dit que cela. Ah ! que Dieu pardonne aux génies égarés qui abusent des plus magnifiques

¹ *In veste enim poderis quam habebat, totus erat orbis terrarum ; et parentum magnalia in quatuor ordiibus lapidum erant sculpta. Sap., xviii, 24.*

² *Miss. Roman. Gratiarum actio post missam, Cantic. Benedicite.*

dons du ciel et qui déshonorent leurs plus belles œuvres en trempant leur palette dans la fange ! Que Dieu leur pardonne, à ceux qui ont souillé, par les récits imaginaires et fantastiques d'un sensualisme immonde, la demeure du spiritualisme le plus épuré ! Non, ils n'ont pas dit vrai, et le roman n'est pas l'histoire. Qu'elle s'élève sur les bords de la Seine ou sur les bords de l'Eure, la basilique de Notre-Dame, considérée dans son existence et sa destinée séculaire, n'est point le tragique repaire des intrigues criminelles et des passions ignobles¹. Non, ce n'est point une âme pétrie de luxure et de boue qui s'est attachée à ce grand corps, et qui lui donne l'inspiration et la vie. Si parfois le vice est venu y chercher un abri — où l'homme ne le porte-t-il pas ? — toutes les pierres des murailles ont crié et se sont soulevées contre lui ; car toutes les pierres de l'édifice exhalent, distillent la pureté, la vertu. L'Esprit saint et sanctificateur plane sous ses voûtes ; il y opère l'œuvre du salut et de la sainteté dans des milliers d'âmes. Je vois, pendant la longue série des âges, le culte religieux s'y accomplir dans les proportions les plus dignes d'une grande nation qui veut honorer noblement la divinité et lui constituer une cour qui ne soit pas inférieure à celle des majestés de la terre. Le sacrifice y est célébré parmi les pompes les plus solennelles ; les louanges du Seigneur y sont chantées aux heures de la nuit, de l'aurore et du soir, depuis le premier jusqu'au dernier jour du cycle sacré, qui ne finit que pour recommencer encore, jusqu'à ce que sonne l'heure éternelle. Et si, pendant quinze cents ans, les sillons les plus fertiles de nos ondoyantes plaines de la Beauce, les pâturages les plus gras de nos vertes vallées du Perche, forment le domaine temporel de cette grande église, où siège un évêque entouré d'un sénat de soixante-seize membres et dignitaires, assistés eux-

¹ *Notre-Dame de Paris*, par V. Hugo.

mêmes d'un nombre au moins égal de bénéficiaires secondaires, de chapelains et de serviteurs divers, l'histoire mieux étudiée nous apprendra que ce vaste patrimoine réalisait dans l'ordre, si je puis ainsi le dire, les rêves les plus désordonnés des utopistes modernes; qu'il était comme la possession indivise, la propriété successive de tous; qu'il maintenait et souvent rétablissait à leur premier niveau les races plus anciennes; qu'il promettait une noble aisance et une dignité enviée aux enfants des classes plus humbles qui fréquentaient les écoles publiques et obtenaient les grades; qu'en plaçant l'agriculture dans des conditions que l'Église seule pouvait et voulait lui faire, il recrutait à chaque demi-siècle une bourgeoisie nouvelle et augmentait incessamment le nombre des familles influentes; enfin, qu'en mettant aux mains les plus désintéressées des aumônes toujours prêtes à se répandre dans le sein des pauvres, il suffisait, lui seul, à éteindre à peu près la misère dans toute la contrée.

Voilà, M. F., sous son point de vue humain et divin, la véritable Notre-Dame; voilà la Notre-Dame de Chartres qu'avaient faite nos pères, qu'avaient faite les siècles. Nous ne jetons pas un regard d'envie sur ce qu'elle a perdu; mais nous voulons, par un souvenir de justice, la consoler dans sa grandeur déchuë. D'assez nobles compensations lui restent, puisqu'elle a gardé ses attributs essentiels. Souffrez que nous ajoutions un dernier trait à notre tableau, qui, sans cela, vous paraîtrait assurément incomplet.

VI. Que d'autres monuments rivaux puissent venir se poser à côté de celui-ci avec une prétention plus ou moins fondée, c'est ce qu'il ne m'appartient pas de décider. Mais il est une gloire qui lui est propre et qu'on ne lui disputa jamais: vous avez nommé ces deux tours gigantesques, ces deux flèches aériennes, qui n'ont pas leurs semblables dans le monde. Je le sais, le Rhin voit s'élever près de ses bords une célèbre pyramide, justement vantée pour son élévation et sa har-

diesse; mais, solitaire depuis plus de trois siècles, elle attend encore sa sœur qui ne naîtra sans doute jamais, et la basilique de l'Alsace est condamnée à ne lever qu'un bras vers les cieux. La nôtre est plus heureuse.

Qui de vous, M. F., n'a souvent admiré, n'admire encore chaque jour ces deux sœurs, qui, comme il convient à des sœurs : *quales decet esse sororum*, ont leurs points de ressemblance et leurs traits différents? L'une, plus âgée, et, si j'ose ainsi parler, grave matrone, dont le front bruni conserve toujours sa grâce à travers les rides de l'âge; l'autre, sœur puînée, et, selon le langage sacré, jeune fiancée, vêtue de sa parure nuptiale et de toute la fleur de sa riante élégance¹. L'une, portant sur sa masse colossale un cône sévèrement ouvragé, et dont le vêtement austère, sculpté par le ciseau byzantin, laissait sortir avec peine les sons étouffés de son bourdon majestueux; l'autre, sous la main, chrétienne encore, de la Renaissance, « s'élevant jusqu'aux astres, étincelante de mille jours, découpée en mille dentelures, enrichie de mille ornements », et livrant à tous les souffles des vents les accords faciles de ses cloches plus légères. L'une enfantée par les âges héroïques de la foi, et qui, aux jours où elle naissait, se souvient d'avoir vu s'asseoir à ses pieds Thomas, l'exilé de Cantorbéry, et Bernard, l'abbé de Clairvaux, Bernard qui prêchait ici la seconde croisade, et que les évêques et les barons nommaient par acclamation généralissime de cette grande entreprise; l'autre, dernier effort ou plutôt, dernier amusement d'un art qui jouait avec les difficultés et les prodiges, quand, après une longue paix non moins féconde peut-être en fautes qu'en merveilles, la tempête de l'hérésie fit tomber la truelle et le ciseau des bras de l'Église, forcée désormais de tenir la plume d'une main et l'épée de l'autre pour défendre sa foi attaquée et ses monuments

¹ *Præparata ut sponsa copuletur Domino. Hymn. Eccl.*

menacés. Que ne pourrais-je pas dire encore de ces deux aiguilles géantes, que le contraste embellit, qui se complètent l'une par l'autre, et qui, pour l'œil du spectateur, finissant par se confondre avec la basilique et par ne former qu'un monument unique, « écrasent l'imagination sous le poids d'une surprise toujours nouvelle, et réveillent dans les cœurs un enthousiasme toujours renaissant » ?

Voilà, M. T.-C. F., ce que j'appelle le couronnement de Marie à Chartres par la main des âges précédents ; par la main de cette cité et de cette contrée, sans doute, car il serait injuste de leur ravir la grande part qui leur revient de cette œuvre ; mais aussi par la main de la France entière et de toutes ses provinces ; par la main des nations voisines et des peuples les plus reculés ; enfin, par la main de tout l'occident, de tout l'univers latin, comme s'exprime Guibert de Nogent : *Totius pene latini orbis veneratione* ¹. Quelques mots de développement, et je finirai.

VII. Le feu venait de réduire en cendres, pour la troisième ou quatrième fois, la ville et l'église de Chartres. La terreur était générale, mais nul ne songeait à soi, ni à sa propre maison, je dirai même, nul ne songeait à l'église détruite et à la peine qu'il faudrait prendre pour la rebâtir. La sainte Tunique de Marie est-elle ou non la proie des flammes ? Voilà l'unique question que tous s'adressent avec anxiété. Le chêne a été foudroyé, abattu ; mais si le gland d'où sortent les chênes est épargné, ou si la souche n'est pas atteinte, il n'y faudra que le temps et le soin. O surprise, ô joie, ô transport ! après quelques jours passés entre la crainte et l'espérance, voici que, les débris étant écartés, le vêtement virginal est retrouvé intact dans son reliquaire ; il a été protégé par la voûte de la grotte, sous laquelle d'intrépides serviteurs du temple l'ont descendue. La sainte châsse reparait,

¹ De vita sua. Lib. 1, c. 15.

portée sur les épaules de l'évêque et du doyen, ornée de tous ses bijoux, et riche d'un prodige de plus, puisqu'elle a sauvé la vie de ses gardiens. En la voyant resplendir au-dessus de ces restes fumants, toute la multitude jette des cris et des larmes de bonheur; l'église entière semble déjà se relever et planer sur cet amas de cendres. L'essor est donné, il est universel. Évêque, chapitre, clercs, bourgeois, artisans, c'est à qui se signalera davantage¹. L'humble peuple des paroisses (je voudrais les nommer toutes par leur nom) amène, de tous les points du diocèse, le ciment et la chaux, extrait la pierre des carrières, s'attèle aux chars. L'élan est entretenu par mille prodiges qui volent de bouche en bouche; la sainte grotte, la sainte châsse sont une fontaine intarissable de miracles, qui ne permettent pas au zèle de se refroidir. Oui, certes, le bon peuple de la cité et du diocèse peut bien dire *sa cathédrale, sa Notre-Dame, sa Vierge de Chartres*: elle est *sienne* à mille titres divers. Et les corps et métiers de la ville et de la contrée peuvent, aujourd'hui encore, vérifier ici la part de leurs dons. Ils ont dignement rivalisé avec les rois et les seigneurs.

VIII. Cependant, M. F., quoique l'humble peuple ait toujours afflué ici, je n'oserais soutenir qu'il n'existe pas en France d'autres sanctuaires de Marie aussi populaires que celui de Chartres; mais ce qu'on peut affirmer, c'est que Chartres est le pèlerinage historique, le pèlerinage national par excellence. Dans les éloges qu'ils ont donnés à la race des Francs, les papes l'ont quelquefois appelée « la nation sainte, le sacerdoce royal, le peuple de Dieu sous la loi nouvelle, la tribu choisie dans les temps chrétiens ». Combien j'aime à retrouver cette pensée hardiment écrite en diamants dans les

¹ Toute cette scène est admirablement décrite dans le poème (XIII^e siècle) des miracles de N.-D. de Chartres, qui vient d'être imprimé. — Garnier, Chartres, 1855, Voir miracle 3^e, p. 23 et suiv.

pétales de ces roses étincelantes, où j'aperçois, de ce côté, douze drapeaux de France, au champ d'azur semé de lis sans nombre, entremêlés aux figures de douze rois de Juda; et, sur cette autre face, douze bannières seigneuriales de la plus haute noblesse du sang français, flottant entre les étendards des vieillards qui entourent le trône céleste de l'agneau ! Oui, c'est ici que le peuple Franc se dresse dans toute la majesté de sa prédestination catholique, qu'il se montre dans toute la fermeté de son indissoluble alliance avec la cause du Christ, avec la cause de l'orthodoxie et de l'Église. Toutes les grandes lignes de l'histoire de France viennent en quelque sorte aboutir à ce temple. Clovis déjà chrétien, s'acheminant vers les plaines de Tours et de Poitiers, et s'appêtant, sous les ailes étendues de Martin et d'Hilaire, à mettre en pièces les cohortes ariennes d'Alaric, pour constituer définitivement la France très-chrétienne au lendemain de cette bataille, avait reçu un premier présage de la victoire aux pieds de la Vierge de Chartres, dont l'évêque Solemne avait été le guide de son catéchuménat. La dynastie de Charlemagne s'était montrée royale dès le premier jour, par ses libéralités envers l'église de Chartres qui lui doit son plus saint trésor. Robert, en accordant sa lyre et sa voix avec la voix et la lyre de saint Fulbert, pour chanter des hymnes pieuses en l'honneur de Marie et des saints, n'avait point négligé la basilique du pontife qui partageait ses études et ses goûts. Philippe-Auguste, dont le règne a vu s'élever ces colonnes et s'arrondir cette voûte en écaille de tortue, comme dit son historien ¹, a laissé l'image de son gouvernement dans la forte structure de cette église, objet constant de sa

¹ *Quæ, lapide exciso surgens nova, corpore toto,
Sub testudineo jam consummata decore,
Judicii nihil usque diem timet igne noceri.*

(Guill. Brito. Philipp., L. II.)

plus grande prédilection ; et son petit-fils saint Louis , ce Louis de Poissy qui se trouvait enfant de Notre-Dame de Chartres , a apposé sa main libérale sur toutes les parties qui complètent ce temple , proclamé alors la plus belle demeure terrestre de la Reine des cieux. Le voyez-vous , sur son coursier blanc et dans son armure guerrière , ce roi chevalier , s'élançant , à la tête de ses preux , vers cet orient , où les Français , après six cents ans , n'ont pas encore achevé son œuvre , qu'ils poursuivent à travers mille obscurités , mille épreuves , et qu'ils n'abandonneront point que la cause du Christ et de l'Église n'ait recueilli les fruits définitifs de cette entreprise ? Et dans ce riche armorial de tous les guerriers qui entourent le monarque , ne distinguez-vous pas l'ancien écu des premiers barons chrétiens , dont les descendants sont demeurés les hôtes fidèles du territoire de Notre-Dame ?... Mais je ne puis prolonger mon énumération ; car pour raconter la royale histoire de ce temple , il faudrait redire le nom de tous nos héros ; étaler presque autant de trophées que la France a gagné de batailles ; vous montrer Henri IV comblant ici de joie tous les vrais chrétiens , c'est-à-dire tous les vrais Français , et complétant son abjuration sincère de l'hérésie en recevant l'onction qui sacre les fils aînés de l'Église ; enfin , il faudrait attirer vos derniers regards sur cette rose d'or , envoyée par le pape à la pieuse Leczinska , qui en a fait hommage à la Vierge de la crypte , et sur cet anneau nuptial légué à la sainte châsse par la mère de Louis XVI. Le reste est trop connu , trop moderne , pour qu'il soit besoin d'en parler.

IX. C'est donc ici l'œuvre de la France , c'est l'œuvre de toute notre histoire. Mais cette œuvre , les nations , nos alliées ou nos ennemies , y ont aussi travaillé avec nous. Quoi d'étonnant ? Pouvaient-ils n'y pas concourir avec leurs peuples , tous ces évêques , sortis de l'école célèbre des Fulbert et des Ives , et qui , disséminés sur toute la face de l'Europe , au delà

du Rhin, et dans la Gaule Belgique, proclamaient, comme Étienne de Tournay, qu'ils devaient d'autant plus compatir à l'église de Chartres dans ses revers et subvenir à ses besoins, qu'ils avaient sucé plus abondamment la science et la piété avec le lait de ses mamelles¹ ? Et que dirai-je de l'Angleterre ? L'Angleterre, hélas ! qui répudie aujourd'hui le culte de Marie, et qui a tant aimé, tant honoré, tant invoqué jadis la Vierge de Chartres ? Fulbert nous raconte combien il a tressailli le jour où il a reçu, pour la reconstruction de son église, les riches présents de Canut, roi de Danemark et d'Angleterre, qu'il croyait encore païen et barbare². Ives nous dit de quelle délectable harmonie ses oreilles étaient réjouies par les instruments sonores qu'avait envoyés à l'église de Chartres la bienheureuse reine Mathilde³. Enfin, quoique la guerre n'eût pas tardé à éclater entre l'Angleterre et la France depuis que Guillaume de Tyr avait réconcilié les deux rois et béni leurs flottes alliées, Richard Cœur-de-Lion n'en voulut pas moins que la quête se fit dans toute l'étendue de ses États, pour la reconstruction de la basilique actuelle de la Vierge de Chartres⁴, sous les voûtes de laquelle le roi Edouard venait, deux siècles après, signer un premier accommodement qui fut, quoi qu'on en dise, le premier pas rétrograde de nos envahisseurs. Enfin, que dirai-je de l'Espagne ? Ici, M. F., c'est une prière que je prononcerai. Vierge Marie, souvenez-vous de cette Castille, dont le blason crénelé scintille, avec le nom de Blanche, tout autour de votre monument, et portez secours à cette nation catholique en consi-

¹ Steph. Tornac. Epist. xli.

² Nobilissimo regi Danomarchiæ, Cnuto, Fulbertus Carnotensium episcopus. Quando munus tuum nobis oblatum vidimus, admirati sumus religionem, cum te, quem paganorum principem audieramus, non modo christianum, verum etiam erga ecclesias benignissimum largitorem agnoscimus. Epist. 69. Patrol., T. cxli, p. 235.

³ Opera Ivonis Carnot., epist. 142. — ⁴ Poëme des miracles, p. 141.

dération de votre serviteur saint Ferdinand, encore agenouillé ici à vos pieds, tout bardé de fer pour la défense de la foi.

Je l'ai donc dit avec raison, M. F., ce sont tous les siècles, toutes les conditions, tous les pays, c'est la France, c'est l'Europe, c'est l'occident tout entier, qui ont déposé à Chartres une majestueuse couronne sur le front de la Reine du monde.

X. Aussi, n'est-il pas un seul de nous dans cette assemblée, de si loin que quelques-uns soient venus, à quelque province qu'ils appartiennent, qui n'ait son droit et sa raison d'être ici, et qui ne puisse avec fondement réclamer pour lui une part dans cette fête.

Il n'a pu nous suivre, et nous regrettons son absence, le vénérable successeur de Martin sur le siège de Tours; nous l'aurions prié de regarder là en face, et de lire : *Viri Turo-
num dederunt*.... Ce sont les Tourangeaux qui ont fait ce don à la Vierge de Chartres.

Elle devait être représentée ici, l'antique province de Normandie. Je veux le dire : cette nation terrible, avec son chef indomptable, ne tarda pas à sentir dans son cœur les coups précieux de la grâce, partis des mêmes mains qui l'avaient terrassée. D'autres expéditions ramenèrent bientôt ce peuple par troupes dans nos murs; ce n'était plus pour détruire, mais pour édifier; et l'archevêque de Rouen, dans une lettre célèbre, nous racontera l'un des plus étonnants prodiges de l'histoire : ces confréries, si bien ordonnées, qui allaient implorer sa bénédiction et qui se rendaient à Chartres pour achever l'Église et ses tours¹.

La pieuse Bretagne doit être nommée, car on l'a vue rivaliser avec la Normandie; et toute une colonie de ses enfants, *gens de grande prouesse*, se voua au service de la

¹ Epist. Hugonis, archiep. Rothomag. apud Histor. de Fr., T. xiv, p. 319.

Vierge de Chartres qui l'en récompensa par ses bienfaits¹.

Prince de l'Église romaine qui siégez sur le trône primate de notre Aquitaine, permettez que nous revendiquions ici un souvenir commun. Vous savez que notre Guillaume, duc d'Aquitaine et comte de Poitou, fut le principal auxiliaire de Fulbert, et que la crypte, en qui se résument toutes les gloires et tous les prodiges de la Vierge de Chartres, a été bâtie surtout des deniers de ce grand prince et des revenus de Saint-Hilaire de Poitiers.

Vous enfin, pontife de la grande cité qui préside aux destinées temporelles de la France, vous dirai-je que Notre-Dame de Chartres est unie par des liens séculaires à l'Église de Paris? Vous dirai-je que tous vos saints sont venus prier ici; qu'ils ont, la plupart, quelquefois de pauvres femmes, des reines délicates, parcouru à pied la route longue et monotone qui aboutit à ces clochers que le voyageur fatigué croit toujours atteindre et qui fuient toujours devant lui?

Sont-ils ici les fils d'Olier, qui voyait jusque dans le nom même de Chartres quelque chose de dévot et de saint par le souvenir du culte immémorial de Marie qui s'y rattache; d'Olier qui, à la suite de ses longues et inexprimables épreuves, ainsi que le pieux archidiacre Boudon, ne retrouvait la lumière de ses yeux et la consolation de son âme qu'aux pieds de notre Vierge; d'Olier qui confia à Notre-Dame de Chartres les clefs, si bien gardées par elle, de ce séminaire qui ne cesse, depuis deux siècles, de lui envoyer annuellement ses fidèles pèlerins? Sont-ils ici, les disciples de saint Vincent de Paul, visiteur assidu de ce sanctuaire près duquel ses enfants ont si longtemps demeuré? ou bien les nouveaux héritiers de l'Oratoire de France, dont le fondateur, Pierre de Bérulle, s'empressait d'établir le Carmel auprès de cette église, à cause que le

¹ Poème des miracles, p. 102

mystère de l'incarnation et de la maternité divine , objet de toutes ses méditations , y avait été connu plus tôt que nulle autre part dans les Gaules ; de même que Jeanne de Chantal nous dit dans ses lettres qu'elle n'aura point de repos qu'elle n'ait placé ici un essaim de ses filles , à raison de la vénération dont elle est animée pour la sainte Tunique de l'auguste Mère de Dieu , conservée au trésor de la cathédrale de Chartres ? Et que dire de tant d'autres : d'Adrien Bourdoise , l'enfant de cette province , le fondateur du séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet , qui déclarait n'avoir jamais pu prier ailleurs comme dans l'église de Chartres , et qui exprimait le vœu de mourir à son service dans un poste secondaire de la sacristie ; et du pauvre prêtre Bernard , ainsi que du frère Fiacre , avec leurs quinze ou vingt pèlerinages , je crois , pour obtenir la naissance de ce Dauphin tant désiré qui fut Louis XIV ? Que dire enfin de cette compagnie de Jésus , qui amenait hier dans cette église la florissante jeunesse de ses colléges ; de cette compagnie qui a tant aimé la Vierge de Chartres qu'elle en a voulu porter le nom et le culte jusque dans la nouvelle France , dont les néophytes se sont voués à ce sanctuaire par des monuments qui subsistent toujours ?

Je m'arrête et je conclus. Donc s'il y a quelque chose d'antique, de national, de patriotique en France, c'est le culte de Marie. Donc ces fêtes populaires, cet ébranlement pieux, cet enthousiasme ardent dont notre siècle est témoin, tout cela n'est que la renaissance, la résurrection de nos plus nobles sentiments du passé, la continuation des œuvres, la prolongation des pensées et des affections de nos pères. Donc le couronnement de Marie, aujourd'hui, dans cette église, dans cette cité, en présence de tant de pontifes, de tant d'hommes distingués, au milieu de cette foule compacte, attentive, émue, ce n'est que la sanction, la consécration d'un couronnement déjà séculaire, ou plutôt c'est une der-

nière perle plus brillante, une émeraude plus sainte qui vient surmonter le diadème formé par le concours de tous les pays et de tous les temps. Venez, ô Marie, et vous serez couronnée : *Veni, coronaberis.*

XI. Ah ! sans doute, durant le cours des âges, les hommages pieux, non plus que les libéralités spirituelles des pontifes de Rome, n'avaient pas fait défaut à ce sanctuaire illustre de la Reine des cieux. Urbain II, l'immortel promoteur des croisades, nous a laissé un témoignage écrit « de sa dilection, de sa protection et de son zèle particulier pour l'Église de Chartres, à cause de la dévotion et de la révérence qui sont dues à la bienheureuse Marie ¹ ». Plus tard, ce fut grâce à l'intervention et à l'éloquence d'un légat du saint-siège que cette basilique se releva d'une façon si merveilleuse ². Et quand elle fut achevée dans toutes ses parties, Alexandre IV, à la demande de son très-cher fils Louis IX, le roi de France, prodigua les louanges et les faveurs à cette demeure incomparable de Marie, dont la dédicace solennelle présenta le plus magnifique spectacle que ce siècle religieux et la cour du saint monarque aient pu contempler ³. Mille autres largesses pontificales nous sont marquées sur la route des temps.

Aujourd'hui, le chef auguste de la chrétienté, le pontife à qui Marie avait réservé l'insigne honneur de déclarer authentiquement au monde le dogme de sa Conception imma-

¹ Urbanus episcopus, servus servorum Dei, dilectis in Christo filiis clero ac populo Carnotensi. Nos quidem tum pro Beatæ Mariæ semper virginis devotione ac reverentia... Ecclesiæ vestræ dilectionem, protectionem et curam specialius impendentes. Gall. Christ., T. VIII, p. 305.

² Le cardinal Melior, légat de Célestin III. Poème des Miracles, pages 24 et suivantes.

³ Cum... ecclesia vestra, ad quam de diversis partibus ob reverentiam gloriosæ Mariæ semper virginis, causa devotionis, innumera confluit multitudo, debeat in proximo dedicari, nos, etc., Gall. Christ., T. VIII, p. 370.

culée, Pie IX, vient mettre le sceau à tous ces privilèges, à toutes ces faveurs. Lui qui porte la plus illustre couronne qui soit sur la terre, il s'avance, au nom de l'Église romaine dont il est l'évêque, au nom de l'Église d'occident dont il est patriarche, au nom de l'Église universelle dont il est le pontife suprême, au nom de J.-C. dont il est le vicaire, au nom de Dieu dont il est le premier représentant ; et, par l'heureuse main qu'il a désignée, il dépose sur le front de la Vierge de Chartres une couronne dont le prix n'est dépassé que par celui de la couronne éternelle. Solennité unique, qui remplit de joie le cœur de tous ceux qui s'intéressent à la gloire et au culte de Notre-Dame, et dont le souvenir rappellera à nos arrière-neveux l'un des plus beaux jours qui pût se lever pour cette cité et pour cette église.

XII. O vous d'abord, illustre pontife, qui présidez ici par la dignité de vos cheveux blancs, vous qui avez engagé tant de combats pour l'honneur de Dieu, pour la divinité de son Verbe fait chair, pour la liberté de son Église, bénissez le Seigneur qui vous donne aujourd'hui la consolation de voir Marie si glorifiée dans le temple où vous avez reçu des marques multipliées de sa protection. Il nous en souvient, lorsque notre respectueuse tendresse se permettait, autant qu'il est permis au fils envers son père, d'applaudir à vos anciennes luttes, si nobles, si apostoliques, et dans lesquelles nous admirions à la fois l'intrépide fermeté d'un évêque et la franchise loyale d'un chevalier, vous nous répondiez avec l'accent d'une modestie convaincue, qu'il n'en fallait pas attribuer le mérite à vous, mais à votre chaire, à votre siège ; et nous avons lu avec attendrissement cette page récente où, de toutes les gloires d'un épiscopat qui appartient déjà à l'histoire, vous ne vous réservez que celle d'avoir été pendant trente ans comme l'aumônier et le chapelain de l'auguste Vierge dans son sanctuaire le plus renommé. Accueillez en ce moment, ô mon père, ce nouveau tribut de

ma piété filiale, qui, en tombant de mes lèvres fatiguées, n'arrive pas jusqu'à vous, je le crains, avec toute la chaleur dont mon cœur voudrait l'animer.

Et vous, pieux et vénéré prélat, à qui Marie avait destiné ce grand et noble héritage, votre épiscopat naissant est aujourd'hui consacré par une date immortelle, et vous inaugurez l'ère d'une seconde vie pour le culte de la Vierge de Chartres. Quand, aux jours de Regnault de Mouçon, les ravages du feu avaient détruit cette église, le poète s'en consolait dans ses chants, et il admirait à travers cet événement sinistre une prévoyance merveilleuse de Marie, laquelle livrait aux flammes sa maison peu digne d'elle et tombée dans un état misérable, afin qu'elle reparût bientôt plus belle et plus grande ¹. Je le dirai aussi : Quand, il y a vingt ans bientôt, le feu visita le sommet du temple et des tours, nous fûmes consternés. Et c'était une admirable providence : *mirando provida casu*. Car l'édifice, tristement négligé et livré à l'oubli, reprenait de ce jour-là sa prééminence et reconquerrait ses titres à l'étude et à l'admiration de tous. De cet instant, les pouvoirs humains, et ceux qui ne sont plus, et ceux qui leur ont succédé (car nous avons à cœur d'être juste et reconnaissant envers les uns et les autres pour tout ce que leurs œuvres ont eu de bon et de chrétien), prenaient l'édifice sous leur protection et s'appliquaient à lui rendre sa solidité et sa splendeur. Mais les pierres ne sont pas tout; et d'aujour-

¹ Contigit haud multo decurso tempore quod hæc
Virgo Dei mater, quæ verbo se docet et re,
Carnoti Dominam, laudabiliore paratu
Ecclesiam reparare volens, specialiter ipsi
Quam dicat ipsa sibi, mirando provida casu,
Vulcano furere ad libitum permisit in illam
Ut medicina foret præsens exustio morbi
Quo Domini domus illa situ languebat inerti.

(Guill. Brito. Philipp., L. II.)

d'hui, Monseigneur, le sanctuaire de Chartres aura retrouvé toute son ancienne vertu.

Le culte de Marie, j'ai hâte de le dire, ne s'était point ralenti autour des autels de notre mère, et la province de Chartres est toujours demeurée fidèle à sa glorieuse maîtresse. A toute heure du jour, vous eussiez vu l'image de Marie entourée de ferventes prières, la colonne sur laquelle ses pieds reposent assiégée par les baisers et inondée des pleurs de la multitude. Nulle part la Vierge sans tache n'a produit autour d'elle un plus riche essaim d'âmes virginales, de cœurs purs et aimants. Il nous serait plus facile de compter toutes les pierres de cet édifice que d'énumérer les actes de foi et d'amour qu'il a protégés de son ombre. Oui, la dévotion à Marie dans l'église de Chartres, telle que nous l'avons connue durant la première partie de ce siècle, n'a cessé de placer ce sanctuaire au premier rang. Toutefois, un des principaux éléments de sa gloire et de ses grandeurs lui manquait. Depuis les jours mauvais de nos désastres publics, l'église souterraine de Marie, « le lieu saint et illustre où nos pères l'avaient louée ¹ », n'avait pu être rendu à nos ardents désirs. Enfin, Monseigneur, vous avez été inspiré de la rouvrir, cette grotte sainte; l'autel du sacrifice a été relevé en ce même lieu où tout ce que le sacerdoce français a eu de plus éminent est venu célébrer la messe de la bienheureuse Vierge. J'ose le prédire : Chartres redeviendra, plus que jamais, le centre de la dévotion à Marie en occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde. Levez-vous donc, et portez à cette statue révérée la couronne que le siège apostolique lui décerne, et qui sera le complément de cette grande restauration. Venez, ô Marie; vous serez couronnée : *Veni, coronaberis.*

¹ Domus sanctificationis nostræ et gloriæ nostræ, ubi laudaverunt te patres nostri. Isa., LXIV, 11.

XIII. O très-sainte Dame de Chartres, en ce moment précieux d'un de vos plus beaux triomphes temporels, abaissez sur nous vos yeux, ces yeux que nous avons appris à connaître, ces yeux si doux, si pleins de miséricorde, ces yeux qui calment la douleur, qui versent la joie et la consolation : *Illos tuos misericordes oculos !* Abaissez-les sur cette cité, qui vous aime toujours avec transport et qui est toujours digne de vous ; sur ce diocèse si fier de vous appartenir, et qui est représenté ici par la presque totalité de son généreux clergé. Abaissez-les, vos yeux maternels, sur la France, qui oublie ses malheurs, ses appréhensions, pour vous fêter ; sur Rome, qui vous glorifie et qui vous couronne ; sur l'occident, qui prie et qui combat ; sur l'orient, qui se dissout et qui s'ébranle ; sur le monde, qui périrait sans vous. Les jours sont mauvais, de tristes pressentiments nous assiègent. O notre avocate, entendez les cris que nous poussons vers vous, je ne dirai pas du fond de cette vallée d'exil et de larmes : la terre, il est vrai, ne peut être appelée que de ce nom ; mais ce temple, ô Marie, il me l'a toujours semblé, il me le semble surtout à cet instant, ce temple, non, ce n'est pas l'exil, ce n'est pas la vallée ; il nous élève de plusieurs degrés vers la patrie, et l'on s'y sent comme à mi-côte de la sainte montagne. Ce temple, ô Vierge Marie, je n'ai jamais compris qu'on pût se consoler de le quitter, sinon par l'espérance plus fondée de trouver dans l'obéissance à la volonté divine le chemin du temple éternel des cieux. Daignez nous y conduire tous un jour, et nous y montrer la couronne qui ceint votre front immaculé ; daignez nous y montrer surtout Jésus, le fruit béni de votre sein, Jésus, votre plus belle couronne et la couronne de tous les élus. Ainsi soit-il.

XXV

DISCOURS

PRONONCÉ A LA SOLENNITÉ DU RÉTABLISSEMENT DE L'ÉGLISE DU CHATEAU
DE THOUARS, AUJOURD'HUI COLLÈGE DE SAINT-LOUIS.

(XVIII JUIIN MDCCCLV.)



Instaurare omnia in Christo.
Rétablir toutes choses en Jésus-Christ.
(EPHES., I, 10.)

MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. Dieu vient de verser une consolation de plus sur les jours laborieux et difficiles de notre épiscopat, puisqu'il nous a permis d'accomplir une nouvelle restauration.

L'église érigée en l'honneur de Marie dans la cité et le château de Thouars est enfin rendue à sa destination première; les anges gardiens de ce sanctuaire, exilés depuis une époque néfaste, y sont rentrés pour ne plus s'en éloigner jamais; les autels du sacrifice viennent d'y être relevés par la main des pontifes, les sacrés mystères interrompus pendant tant d'années vont y être célébrés tout à l'heure; ce temple revoit des solennités qui lui rappellent ses plus

beaux jours. Ni la splendeur de sa première dédicace, ni la cérémonie de sa réconciliation après les profanations de l'hérésie n'ont surpassé la pompe de cette fête d'aujourd'hui, embellie par le concours de ce vénérable et bien-aimé Frère¹ qui aime toujours l'Église de Poitiers et qui prend part à toutes ses joies. N'avons-nous pas ici les prêtres, les magistrats, l'élite de la contrée, et tous ne paraissent-ils pas sentir vivement l'intérêt qui s'attache désormais à ce château trop longtemps inutile et abandonné?

C'est le propre de l'Église, M. F., de renouer toujours le présent au passé. Pour elle la religion des souvenirs se confond avec le sentiment de la justice. Notre-Seigneur Jésus-Christ disait aux ouvriers évangéliques : « D'autres ont travaillé et vous entrez dans leurs travaux² ». Ingrat moissonneur celui qui ne voudrait pas songer aux mains qui ont jeté la semence ! Pour nous, en toutes circonstances, c'est notre premier besoin de rendre, tout d'abord, hommage à ceux qui nous ont devancés dans la préparation de nos œuvres. Permettez-nous donc un regard vers les jours anciens.

II. C'était au commencement de ce seizième siècle, qui devait produire de si douloureux fruits et laisser aux premières années du siècle suivant, particulièrement dans cette ville et dans ce château, un si lamentable héritage. Thouars avait pour souverain un jeune héros, la fleur de la chevalerie, Louis de la Trémouille, une des plus nobles figures de notre France guerrière. Vainqueur des princes rebelles dans la journée de Saint-Aubin, c'est à propos de lui qu'en arrivant au trône, Louis XII a dit ce mot célèbre : « Le roi de France ne venge pas les querelles du duc d'Orléans. »

Or, tandis que ce grand capitaine cueillait d'abondants lauriers, tandis qu'il s'illustrait par les faits d'armes les plus

¹ Mgr Ch.-Ant. Cousseau, évêque d'Angoulême. — ² Joann., iv, 38.

glorieux , depuis la journée d'Agnadel jusqu'à celle de Marignan , sa pieuse épouse, Gabrielle de Bourbon , retirée dans son château de Thouars , consacrait sa vie à tous les exercices de la religion et de la charité , en même temps qu'au culte des lettres et des arts. D'intéressants écrits sont sortis de sa plume : on y trouve des sentences qui révèlent à la fois la fermeté du jugement et la délicatesse du goût. Mais sa plus belle œuvre , c'est cette magnifique église : sa tendre dévotion envers la Mère de Dieu lui inspira de la dédier à Notre-Dame. Cet autel, placé sous le patronage de saint Louis , était comme une fondation de prières quotidiennes à l'intention de son noble époux , jeté au milieu des hasards de la guerre. Enfin, dans ce gracieux oratoire placé derrière le sanctuaire , elle allait chaque jour révéler la relique de la vraie Croix qu'y avait déposée son beau-frère, le cardinal Jean de la Trémouille³. Princesse accomplie qui sut allier la grandeur et la modestie , la distinction de l'esprit et la bonté du cœur , la magnificence royale et la charité chrétienne , elle fut longtemps l'idole de toute cette province , qu'elle parfume encore de son nom et de son souvenir.

Hélas ! vous le savez , M. T.-C. F. , les exemples de Gabrielle de Bourbon ne furent pas longtemps respectés. Les générations suivantes n'héritèrent point de sa foi et de ses vertus. L'hérésie, au caractère impérieux et turbulent, ne tarda pas à s'installer dans cette demeure, reconstruite splendidement par une femme altière qui ruina sa maison pour toujours et laissa une mémoire aussi détestée que celle de Gabrielle était chère. Disons-le toutefois : ces temps mauvais eurent leur compensation, et ce fut un jour bien précieux pour l'Église de Poitiers , que celui où le duc Henri ,

³ Ce même cardinal, qui fut fait administrateur perpétuel du diocèse de Poitiers , a consacré l'église collégiale de Notre-Dame du château et l'église paroissiale de l'étage inférieur.

ce prince loyal qu'on a surnommé le Henri IV de Thouars, après avoir accompagné le Roi Louis XIII au siège de La Rochelle, revint à la religion de ses aïeux : abjuration franche et durable dont le vocable de saint Henri, ajouté à celui de saint Louis dans cette église alors réconciliée, est un monument historique que nous avons à cœur de perpétuer ¹.

Mais le vent de l'hérésie est une semence infailible de tempêtes. Voici que les grandes races sont décimées par le glaive ou dispersées par l'orage des révolutions. Du moins la famille qui dominait ici ne tomba pas sans gloire. Une seconde fois, on vit périr un prince de Talmont dans une lutte de géants ². En ces jours de désordre, la demeure ducal des seigneurs de Thouars est arrachée au marteau de la destruction par la ville, qui fait de généreux efforts pour conserver ce monument, et qui, pendant tout un demi-siècle, ne cesse d'espérer qu'elle sera un jour dédommée de ses sacrifices. Ce jour est venu.

III. Il est vrai, ce n'est plus ici la demeure des princes, c'est le séjour d'une jeunesse studieuse; ce n'est plus le palais de la fortune, de la puissance, c'est la maison des lettres. Les dix-sept cents vassaux du château de Thouars, ce sont désormais toutes les familles influentes, aisées, honorables de cette riche contrée, envoyant ici leurs fils pour s'y former aux sciences et aux vertus qui font la véritable grandeur et la principale noblesse de l'homme. Si Gabrielle de Bourbon revenait dans son palais, s'offenserait-elle de cette transformation, elle qui aimait à composer sa cour des esprits les plus cultivés, elle qui manifestait hautement ses préf-

¹ L'abjuration eut lieu en 1628, et l'église fut réconciliée par l'évêque Henri de la Roche-Pozay, le 15 août 1629.

² La journée de Marignan, dans laquelle le duc Louis de la Trémouille perdit son fils le prince de Talmont, fut appelée par Trivulce le *combat des géants*.

rences pour le savoir, elle qui qualifiait par des expressions si sévères la couronne placée sur un front ignorant ?

M. F., Dieu est le maître souverain ; il a le domaine absolu sur les nations. C'est lui qui élève et qui abaisse , c'est lui qui préside aux substitutions et aux changements que le temps amène. Respectons le mystère de sa providence , et réjouissons-nous sincèrement tous ensemble aujourd'hui de ce qu'une ère nouvelle d'utilité publique s'est levée pour cette illustre demeure.

Qu'il reçoive donc nos félicitations le loyal magistrat qui préside avec intelligence et dévouement aux intérêts de cette cité, et qui, avec le concours de ses concitoyens, n'a cessé de tendre vers le résultat que nous avons enfin obtenu : tâche laborieuse que la sympathie et l'appui de l'administration supérieure ont rendue plus facile ! Qu'il reçoive nos encouragements le prêtre instruit et zélé qui s'est dévoué résolûment à cette grande entreprise ! Son espérance ne sera pas trompée. La ville de Thouars offre de si sérieuses garanties par ses habitudes profondément chrétiennes , tous les hommes importants qui l'habitent montrent une inclination si marquée vers la religion, enfin ce séjour vraiment princier réunit tant d'avantages de tous genres, qu'on verra affluer ici les enfants de toute la contrée.

Sachez-le bien , M. T.-C. F., si les révolutions ont déjà beaucoup renversé , il ne manque pas sur la terre d'esprits inquiets qui s'apprêtent à renverser encore. L'impiété, l'indifférence religieuse ont été la cause de tous les désastres du siècle dernier ; elles ne tarderaient pas à en amener de nouveaux. Les familles plus récemment parvenues à la fortune ne sont pas moins en butte à l'envie, à la colère , aux attaques des mauvaises passions que ne l'ont été les familles plus anciennes. Il est temps que les conditions plus favorisées comprennent leurs devoirs , qui sont inséparablement liés à leurs intérêts. L'éducation vraiment religieuse , c'est-à-dire

vraiment chrétienne et catholique , peut seule sauver la France , et en particulier sauver la bourgeoisie , autour de laquelle se dressent tant d'ennemis.

IV. Et vous, mes chers enfants , montrez-vous les dignes disciples de vos maîtres. A leur école vous recevrez à la fois les leçons de la piété et celles de la science. Recueillez les unes et les autres avec un soin également jaloux. Tout homme que Dieu a fait naître au sein des classes privilégiées et qui ne s'applique pas à cultiver son esprit n'est pas digne de la position que le ciel lui a faite. Or, regardez autour de vous : la France, autrefois la patrie du goût et des lettres , ne menace-t-elle pas de n'être bientôt plus autre chose que le pays des intérêts et des affaires? On n'y connaît plus que l'utilité matérielle , et l'éducation semble avoir atteint toute sa fin quand elle a procuré l'obtention des grades qui ouvrent l'entrée des diverses carrières. Cependant , ce qui fait l'auréole des classes supérieures , c'est la culture de l'esprit. Quand cette distinction leur manque , tout devient commun , vulgaire, dans la sphère qu'elles occupent. Bientôt le niveau social , qu'elles devaient maintenir à une certaine hauteur , s'abaisse avec elles, et la nation ne tarde pas à déchoir de sa splendeur. Et c'est là un grand mal que la religion elle-même ne peut réparer entièrement. Viennent les jours d'adversité qui renversent les fortunes , qui troublent les positions acquises , le christianisme se présentera toujours avec ses consolations, avec ses espérances , avec ses dédommagements ; et les cœurs qui l'avaient oublié peut-être durant la prospérité l'accueilleront comme on accueille un ami fidèle au malheur. Mais ce que le christianisme est impuissant à donner si tardivement à des esprits émoussés , c'est le goût des lettres, c'est cette aptitude intellectuelle qui contient en elle-même des ressources infinies pour utiliser et charmer une vie de loisirs. Faute de cet auxiliaire , trop souvent la religion ne parvient pas à vaincre les dangers, à dompter les

vices de l'oisiveté. Qu'on veuille bien étudier l'état de notre société, et l'on reconnaîtra peut-être que, toute proportion gardée, la génération présente est plus illettrée qu'elle n'est irreligieuse.

L'Église n'accuse personne, M. T.-C. F., mais elle ne peut dissimuler une de ses plus graves préoccupations. Elle a sauvé jadis les lettres de la barbarie inculte; elle voudrait les protéger encore contre la barbarie moderne, contre la barbarie de la cupidité ou de la fainéantise. Chers enfants, l'Église ne veut pas faire de vous seulement des chrétiens, ce qui, grâce à Dieu, tend à devenir de moins en moins rare en ce siècle; elle veut encore faire de vous, ce qui est plus difficile, des Français dignes de ce beau nom, et fidèles à tout ce qu'il commande à ceux qui ont l'honneur de le porter : *Francos, id est, ingenuos homines, artes ingenue et liberales decent.*

XXVI

MANDATUM

PRO INDICTIONE SYNODI DIOECESANÆ PICTAVIENSIS II¹.

LUDOVICUS - FRANCISCUS - DESIDERATUS - EDUARDUS PIE , Dei
et Apostolicæ Sedis gratia, sanctæ Pictaviensis Ecclesiæ
Episcopus ,

Universo clero civitatis ac diocesis Nostræ, Salutem et
Benedictionem in Domino.

DILECTISSIMI FRATRES ET COMPRESBYTERI ,

Non satis est opus quidpiam aggredi , ut inde fructus per-
cipiatur , nisi illud labore continuo et solerti industria ad
optatum finem quis perducatur. Cum igitur secundo abhinc
anno priorem synodum habuerimus , ex qua multa , Deo
favente, bona manarunt, altera nobis est celebranda quæ res
hucusque inceptas continuet. Hæc autem secunda synodus
jam anno præcedenti habita esset , nisi ea fuisset occu-

¹ Les synodes diocésains de toutes les années subséquentes ont été
annoncés par des lettres latines analogues à celle-ci et à celle de 1852. (T. I
p. 526.)

pati quæ, in civitate Rupellensi, ex totius provinciæ clero eodem prope tempore cogebatur quo synodum nostram dicecesanam peragere decreveramus.

Sacris itaque legibus tum sanctæ matris Ecclesiæ apud Tridentum congregatæ, tum nostræ hujusce provinciæ Burdigalensis rursus obsequentes, proximam synodum dicecesanam habendam hoc anno indicimus in ædibus majoris nostri seminarii Pictaviensis, quæ, die decima octava septembris de summo mane inchoanda, postera die ante meridiem absolvetur.

Eosdem vero præsentibus litteris convocandos esse censuimus, et reipsa convocamus, ex clero tum seculari, tum regulari et quasi regulari, qui litteris die vigesima octava augusti anno millesimo octingentesimo quinquagesimo secundo datis vocati sunt : excepto tamen quod, e parochis amovibilibus, illi unus aut duo de singulis decanatibus venire teneantur, qui post eos qui ad præcedentem synodum vocati sunt et venerunt prioritatem ordinationis pollent.

In hoc autem nostro synodali consensu, præter promulgationem decretorum nuperi concilii Rupellensis, si sancta sedes illa tunc ad nos probata remiserit, agetur de variis quæstionibus quæ ad rectam diocesis administrationem plurimum conferre noscuntur, præcipue de visitatione dicecesana, et de casibus reservatis.

Scientes vero quia *omne datum optimum et omne donum perfectum desursum est, descendens a Patre luminum*¹, in omnibus piis sponsarum Christi domibus unam alteramque sacram communionem, per primam et secundam mensis septembris hebdomadam, ea mente fieri volumus ut supernum nobis auxilium impetretur. Dominica vero decima quarta post Pentecosten, in cunctis ecclesiis nostræ diocesis ante missam præcipuam cantetur hymnus *Veni Creator*,

¹ Jacob., 1, 17.

et post vesperas celebretur benedictio Sanctissimi Sacramenti.

Datum in domo Nostra de Mala-Rupe, sub signo sigilloque Nostris ac secretarii Nostri subscriptione, anno Domini millesimo octingentesimo quinquagesimo quarto, die vero decima sexta Julii, in festo Beatæ Mariæ de Monte-Carmelo.

NOTA. Le synode indiqué par le précédent mandement pour l'automne 1854 n'a pu être célébré qu'au mois de juillet 1855, pour le motif exprimé dans la lettre suivante :

Poitiers, 2 septembre 1854.

« Monsieur le Curé, grâce à la bonté divine, les deux départements qui composent notre vaste diocèse ont été privilégiés, jusqu'à ce moment, sous le rapport de la salubrité publique.

« Toutefois, après en avoir conféré avec des personnes graves et expérimentées, nous avons cru, à l'exemple de plusieurs de nos vénérables collègues, ne pas devoir, en ces circonstances, tenir la moitié des pasteurs du diocèse éloignés de leurs troupeaux pendant huit ou dix jours. C'est pourquoi la retraite et le synode sont ajournés.

« Croyez, etc. »

XXVII

HOMÉLIE

PRONONCÉE DANS LA SOLENNITÉ D'OUVERTURE DU SECOND SYNODE DIOCÉSAIN,
ET RÉSUMÉ DES QUESTIONS TRAITÉES DANS CE SYNODE.

(VIII, IX et X JUILLET MDCCLV.)

In illo tempore, Convocatis Jesus duodecim apostolis. dedit illis virtutem et potestatem super omnia dæmonia, et ut languores curarent; et misit illos prædicare regnum Dei.

En ce temps-là, Jésus ayant convoqué les douze apôtres, il leur donna vertu et puissance sur tous les démons, et pour la guérison des maladies; et il les envoya prêcher le règne de Dieu.

(LUC., IX, 1, 2.)

I. C'est par ce récit du saint Évangile, Mes vénérables Frères dans le sacerdoce, que la sainte Église ouvre la solennité du synode. Et le synode, en effet, est comme la reproduction vivante de ce récit. Qui donc ne serait pas frappé de l'analogie qui existe entre la scène évangélique rappelée par le texte sacré, et celle qui se déroule en ce moment sous les voûtes de ce temple ?

Le Jésus de cette assemblée, son représentant très-indigne sans doute, c'est le premier pasteur du diocèse. Les apôtres qu'il a convoqués, ce sont les prêtres, qu'il voudrait réunir tous autour de lui dans cette circonstance solennelle : *In illo tempore, convocatis Jesus duodecim apostolis.* Admirable

tableau que celui d'un sacerdoce nombreux ainsi groupé autour du siège pastoral de l'évêque ! Notre pontife-poète, Fortunat, a rendu dans quelques vers heureux l'impression que nous apporte chaque année la clôture solennelle de nos retraites ecclésiastiques.

« Voyez, dit-il, ces prêtres plus anciens, voyez ces ministres plus jeunes des autels, tous occupés à la noble tâche de célébrer les louanges du Seigneur :

Inde sacerdotes, leviticus hinc micat ordo;

.

*Carminè Davidico divina poemata pangens,
Cursibus assiduis dulce revolvit opus¹.*

« Ceux-ci ornés de l'irréprochable blancheur de leurs vêtements de lin, ceux-là que leurs têtes blanchies dispensent d'une tenue aussi recherchée :

Illi jam senio, sed et hi bene vestibus albert;

« Les uns parés d'étoles qui ont tout l'éclat de leur première fraîcheur, les autres à qui la majesté des ans apporte une parure meilleure :

Illos canities, hos stola pulchra tegit².

« Ces derniers ont la pâleur empreinte sur leurs joues, un teint vermeil anime le visage des autres :

*Illis pallor inest, rubor his in vultibus errat,
Et candent rutilis lilia mista rosis.*

« Gracieux mélange de lis et de roses, d'albâtre et de pourpre, qui forme autour des autels de notre grand Dieu une couronne aux couleurs agréablement diversifiées :

Ut placeat summo picta corona Deo³.

« Au milieu d'eux, le pontife est assis sur la chaire d'hon-

¹ Fortunat., Op., P. I, Miscellan. Lib. II, c. XIII, ad Clerum Parisiacum. Edit. Migne, Patrolog. T. LXXXVIII, p. 102. — ² *Ibid.* — ³ *Ibid.*

neur, régissant d'une main plus ferme les jeunes gens , traitant avec plus d'égard les anciens :

*In medio Germanus adest antistes honore,
Qui regit hinc juvenes, subrigit inde senes* ¹. »

Ce que Fortunat a si bien dit, mes vénérables Frères et mes bien-aimés Fils, c'est ce qu'il m'est doux de contempler ici. Oui, je vous aime avec cette variété des âges, des figures, des aptitudes, des talents, des ministères; je vous aime, jeunes et anciens : les uns, faibles arbustes, récemment plantés dans le jardin du Seigneur, qui n'ont point encore jeté de racines profondes, mais qui, abrités contre les frimas et les orages, ont pu déjà se charger de fleurs, produire même quelques premiers fruits brillants et veloutés, donnant ainsi pour l'avenir les plus riches espérances; les autres, depuis longtemps enracinés dans la plaine, et dont les fortes branches, nourries d'une sève généreuse et protégées par une écorce durcie, résistent aux vents qui dessèchent comme aux rayons qui brûlent, et se couvrent de fruits pleins de saveur et de parfum sous leur enveloppe rugueuse; les uns dont les mains délicates exhalent l'odeur du chrême de leur ordination, dont les lèvres sont mouillées encore du sang divin de leur premier sacrifice, et qui portent dans leurs traits juvéniles et sur leur front exempt de rides toute la candeur, et peut-être aussi l'inexpérience d'une vertu jusqu'ici préservée de tout danger, toute la primeur naïve de la piété lévitique : « nazaréens plus blancs que la neige, plus purs que le lait » : *candidiores nazaræi ejus nive, nitidiores lacte* ²; les autres, aguerris contre le mal, victorieux de tous les assauts, et dont la blancheur, comme celle de l'ivoire antique, n'a rien perdu à revêtir certaines teintes jaunies sous lesquelles un œil exercé reconnaît un mérite de plus : âmes fermes et viriles, qui, se détachant de plus en plus de toutes

¹ Fortunat, *loc. cit.* — ² Thren., iv, 7.

les impressions humaines et terrestres , se teignent chaque jour de cette couleur du saphir , qui est la couleur d'un ciel pur et serein : *rubicundiores ebore antiquo, sapphiro pulchrior* ⁴. Assemblée de famille, qui remplit de joie notre cœur pastoral, et qui nous permet d'épancher notre âme dans les âmes que Dieu a le plus étroitement unies à la nôtre.

II. Ses apôtres étant ainsi rangés autour de lui, « Jésus leur donna vertu et puissance sur tous les démons et pour la guérison de toutes les maladies ; puis il les envoya prêcher le règne de Dieu ». N'aurons-nous pas de semblables prérogatives et une semblable mission à vous donner, Messieurs et chers Coopérateurs ?

En entendant parler de vertu ou de puissance sur les démons, plus d'un esprit fort de ce siècle eût été tenté, naguère encore, de sourire de pitié. Les évocations des morts, les expériences des tables tournantes, les pratiques diverses des *spirites* ont ébranlé chez plusieurs cette incrédulité qui se croyait si sûre de ses négations. Mais, quoi qu'il en soit de toutes les folies de l'heure présente, ce que nous savons nous, par une foi et par une expérience qui ne laisse point de place au doute, c'est que notre ministère nous met en lutte incessante avec les puissances invisibles des ténèbres bien plus encore qu'avec la chair et le sang ⁵. Aussi, l'un des ordres inférieurs qui nous a été conféré nous a-t-il fait entrer en participation directe et sacramentelle de cette vertu et de cette autorité données par Jésus-Christ à ses apôtres sur les démons. Et comme ce pouvoir surnaturel, encore bien qu'il découle d'une grâce gratuitement octroyée, tire néanmoins une partie de son efficacité pratique de la sainteté de l'exorciste, ne puis-je pas penser, mes vénérables Frères, que les exercices spirituels de la retraite qui ont précédé ce synode, que la fervente communion générale qui vient de s'accom-

⁴ Thren., iv, 7. — ⁵ Ephes., vi, 12.

plir, auront ravivé en vous cette grâce de l'exorcistat qui vous a été communiquée autrefois par l'imposition de nos mains ? Et n'est-ce pas pour votre consécrateur l'occasion naturelle de vous répéter, et pour vous l'occasion précieuse d'entendre et de méditer avec plus d'attention, l'admonition qui vous fut faite au jour où cette fonction vous fut dévolue ? « Mes Fils très-chers, vous dit alors l'évêque, vous allez recevoir la puissance d'imposer les mains sur les énergumènes ; veillez donc, en même temps que vous chassez les démons des corps obsédés, veillez à bannir de votre âme et de votre chair toute impureté et toute perversité, de peur que vous ne deveniez les esclaves de ceux que vous éloignez des autres par votre ministère. Apprenez que c'est pour vous un devoir d'état de résister aux vices, afin que l'ennemi n'ait rien à revendiquer dans vos mœurs. Alors, en effet, vous commanderez sûrement aux démons et vous les chasserez des autres, quand vous saurez surmonter en vous-mêmes leur malice si féconde en ressources ¹ ».

Désormais donc, mes vénérables Frères, votre âme étant plus absolument acquise à la grâce de Dieu, l'exercice de votre autorité sur les esprits de ténèbres sera plus efficace et plus absolu. Contre les puissances de l'enfer, vous deviendrez, selon le vœu de l'Église, « des empereurs spirituels » : *ut sitis spirituales imperatores* ². Et, par là, vous deviendrez aussi, au milieu du peuple chrétien, « des médecins experts, accrédités par une vertu céleste et par le succès de vos guérisons » : *ut probabiles sint medici Ecclesiæ tuæ, gratia curationum virtuteque cœlesti confirmati* ³.

Les hommes les moins suspects de fanatisme l'ont plus d'une fois proclamé : avoir chassé le démon des âmes, c'est avoir déjà puissamment contribué à rendre la santé aux corps. Quand la confiance naïve des populations recourt

¹ Pontif. roman., De ordinat. exorcist. Admonit. ad ordinand.

² *Ibid.*, Orat. super ordinat. — ³ *Ibid.*

à vous pour le soulagement et la guérison des maladies, quand elle vous attribue une science mystérieuse et une puissance occulte, votre devoir est assurément de repousser et de réfuter cette persuasion populaire. Honte et malheur au prêtre assez vénal pour trafiquer sacrilègement de cette crédulité ! Il n'en est pas moins vrai pourtant que la double vertu accordée par Jésus à l'apostolat chrétien subsiste toujours, et que la seconde est un corollaire de la première : *Dedit illis virtutem et potestatem super omnia dæmonia, et ut languores curarent*. Par vos enseignements et par vos prières, comme par les sacrements et par les sacramentaux, vous avez des remèdes contre les langueurs, et vous êtes établis médecins des infirmes : *et misit illos curare infirmos*. C'est pourquoi, autant nous serions énergique à blâmer non-seulement quiconque d'entre vous se livrerait à de vaines observances et à des pratiques susceptibles d'entretenir la superstition, mais quiconque transgresserait simplement les règles de l'Église et de la législation civile concernant l'exercice de la médecine ou de la chirurgie¹; autant nous aimons à encourager le bon prêtre qui, sans s'interdire pharisaïquement de donner un conseil hygiénique et une prescription salutaire, s'applique surtout à faire du bien aux corps par la guérison des âmes, et dont toutes les paroles, imprégnées de charité et de dévouement, sont reçues comme un dictame et un liniment. C'est à ce titre et c'est en ce sens que nous devons être des médecins renommés par notre vertu céleste et par le succès de nos guérisons : *ut probabiles sint medici Ecclesiæ tuæ, gratia curationum virtuteque cælesti confirmati*.

III. Cependant, mes dignes Coopérateurs, votre mission plus spéciale est celle de prêcher le règne de Dieu : *Et misit illos prædicare regnum Dei*. Obligé de me restreindre, je ne

¹ *Intra ministerii sui fines se contineant. Ab omni medicinæ aut chirurgiæ exercitio abstineant. Concil. Burdig. 1850. Tit. IV, c. XII, 7.*

m'attacherai ici qu'à l'un des sens multiples de cette parole; je vous dirai qu'il vous appartient en effet, prêtres du Christ, de proclamer sa royauté divine, d'en annoncer les grandeurs, d'en maintenir les droits.

La société plus ou moins révolutionnaire au sein de laquelle nous vivons n'a pas cessé de s'appuyer théoriquement sur la « Déclaration des droits de l'homme », comme sur sa base fondamentale : base caduque et ruineuse, sur laquelle aucun édifice n'a duré ni ne durera. Sans articuler aucune parole qui pourrait ressembler à une attaque contre nos institutions publiques, du moins efforçons-nous de réagir contre l'erreur et de neutraliser le mal en faisant de notre enseignement une déclaration solennelle des droits de Dieu. Prêcher le règne de Dieu : *prædicare regnum Dei*, c'est le devoir premier du prêtre, comme c'est le plus grand besoin de l'époque présente. Car, qu'on veuille bien le remarquer, de l'ordre spéculatif notre pays est descendu à la pratique. La plus grande impossibilité du moment, ce qui rend le monde ingouvernable, c'est que, la royauté de Dieu étant méconnue, chacun veut être roi dans la sphère qu'il occupe. Le mal de la France, ce n'est pas la méchanceté des caractères : non, il y a dans cette noble race un fonds inamissible de bonté, de douceur, de modération. Mais on veut être le premier; et, pour le devenir, on se fait violent, perturbateur : à un jour dit, on se ferait cruel. Combien ne connaissons-nous pas d'hommes remplis de toutes sortes de bonnes qualités, mais toujours mécontents, toujours agresseurs ! Que faudrait-il pour les satisfaire ? Il ne leur manque qu'une chose : c'est d'être princes et princes souverains, commandant aux autres, n'obéissant à personne. Faites cela, créez en France huit ou dix millions de princes souverains : la plupart se montreront d'ailleurs des princes pleins d'humanité, de bienveillance; l'histoire parlera de leur clémence et leur reconnaîtra plus d'une vertu. Mais une société où les

hommes ne sont satisfaits qu'à la condition de trôner et de régner est une société impossible; un pays où se produit une pareille prétention est un pays perdu. Quel remède apporter à ce mal? Je n'en connais point d'autre, Messieurs et chers Coopérateurs, sinon l'accomplissement de la mission donnée par Jésus-Christ au sacerdoce chrétien : *Et misit illos prædicare regnum Dei* : « Il les envoya prêcher le « règne de Dieu ».

Donc, tandis que le désordre, violent ou contenu, affiche officiellement son programme; tandis que la royauté de l'homme s'affirme obstinément comme un dogme de la société moderne; affirmons plus haut que jamais la royauté de Dieu, son droit à être honorée, servie, obéie. Ne nous bornons pas, comme les simples fidèles, à dire chaque jour : « Notre Père, « qui êtes dans les cieux, que votre règne arrive »; vouons notre vie entière à procurer cet avènement. Ce sera d'ailleurs rendre aux hommes leur seule chance de royauté véritable. En cessant de reconnaître le suprême empire de Dieu, ne voyons-nous pas tous ces rebelles, par un juste châtement, s'enfoncer chaque jour dans l'esclavage? Prêcher le règne de Dieu, c'est prêcher l'affranchissement de tous, puisque servir Dieu, c'est régner : *Deo servire, regnare est* : c'est régner ici-bas par l'empire sur soi-même et sur ses passions; et c'est se préparer à régner au ciel, dans ce sénat de rois où il y a autant de couronnes que de têtes. Ainsi soit-il.

IV. CONGRÉGATION GÉNÉRALE DU SYNODE. — Les rapports des congrégations particulières nous ont été remis par chacun des secrétaires respectifs, et nous vous devons de nouvelles félicitations, Messieurs, pour le bon esprit qui vous a tous animés dans l'examen des questions soumises à votre appréciation. La pratique des synodes vous démontrera de plus en plus l'utilité de ces assemblées canoniques,

et elle relèvera en même temps qu'elle adoucira votre obéissance tant envers la loi diocésaine elle-même, qu'envers le législateur diocésain. Dans le synode, à la vérité, il n'y a d'autorité législative que celle de l'évêque; mais cette autorité, qui par sa nature est douce et paternelle, veut s'assurer avant tout de l'assentiment de ses sujets à la loi projetée. En cela éclate cette suavité qui est le caractère distinctif du régime ecclésiastique. Nulle part, autant que dans l'Église, les administrés ne sont appelés à exprimer leurs suffrages concernant les personnes et concernant les règles auxquels ils devront se soumettre. Vous avez présent à l'esprit l'appel que l'évêque fait au peuple avant l'ordination d'un prêtre : « Parce que le sort du pilote et celui des passagers sont étroitement liés, il faut que les pensées soient d'accord entre ceux dont la cause est commune. Ce n'est donc pas en vain qu'il a été établi par nos pères que le peuple même serait consulté sur l'élection de ceux qui doivent être appliqués au service des autels; car il arrive nécessairement que l'on obéit de meilleure grâce à celui qui a été ordonné, lorsqu'on s'est montré favorable à son ordination. Si donc quelqu'un de vous a quelque chose contre l'un de ceux-ci, qu'au nom de Dieu et pour Dieu il s'avance avec confiance et qu'il parle¹ ». Eh bien, Messieurs, ce que l'Église fait par rapport à la personne du pasteur qui doit gouverner le peuple chrétien, elle le fait également ici par rapport aux ordonnances qui doivent régir le clergé diocésain. Nécessairement les prêtres observent plus volontiers la loi portée, lorsqu'ils ont donné leur assentiment à cette loi encore à l'état de projet. C'est à cette fin que, dans le présent synode et dans les deux ou trois synodes subséquents, les divers éléments de la discipline diocésaine vous seront présentés; et ce sera votre droit et votre devoir, si

¹ Pontif. roman., De ordinat. presbyteri.

quelque point vous paraît excessif ou défectueux, de vous lever et d'émettre franchement votre opinion¹. Pour aller au devant de la timidité et des appréhensions diverses qui pourraient gêner votre franchise, plusieurs voies vous sont ouvertes ; votre avis peut être exprimé, soit dans le sein de la congrégation particulière, soit par une note remise au procureur synodal du clergé, soit par une motion faite dans cette assemblée même. Rarement une observation nous aura été présentée sans qu'il en soit tenu compte dans la rédaction finale.

Maintenant, Messieurs, j'aurai à vous dire quelques mots rapides sur les diverses parties du programme de cette seconde réunion diocésaine.

Il peut être divisé en trois titres. Le premier a pour objet la publication des actes émanés du siège apostolique depuis le synode précédent ; le second se rapporte à la promulgation des décrets du concile provincial tenu à La Rochelle ; le troisième comprend quelques statuts à insérer dans le code diocésain. Parcourons les questions diverses qui entrent dans ce cadre.

V. CONSTITUTION DOGMATIQUE ET ALLOCUTION DOCTRINALE DU VIII ET DU IX DÉCEMBRE MDCCCLIV. — Deux monuments de l'année mil huit cent cinquante-quatre sont appelés à occuper une place importante dans le bullaire du pontificat romain : c'est la constitution apostolique du huit décembre, par laquelle est défini le dogme de la Conception immaculée de la très-sainte Vierge Marie ; et l'allocution papale

¹ Oportet ut ea quæ de divinis officiis vel sacris ordinibus, aut etiam de nostris moribus et necessitatibus ecclesiasticis a nobis conferenda sunt, cum charitate et benignitate unusquisque vestrum suscipiat, summaque reverentia, quantum valet, Domino adjuvante, recipiat ; vel quæ emendatione digna sunt, omni devotione unusquisque fideliter studeat emendare : et si cui forte quod dicetur aut agatur displiceat, sine scrupulo contentions, palam coram omnibus conferat. Pontific. roman. Ordo ad synodum

du neuf du même mois, dans laquelle sont traitées d'importantes questions doctrinales et pratiques. Je n'ajouterai rien au commentaire de cette allocution contenu dans l'*Instruction synodale sur les principales erreurs du temps présent* que vous avez entendue avant-hier, et qui sera prochainement mise sous presse¹. Je me suis efforcé aussi, dans quelques écrits précédents, d'élucider les principaux points de la bulle *Ineffabilis*². Dans cette constitution, le vicaire de Jésus-Christ parle *ex cathedra*, et il exerce son autorité enseignante sous sa forme la plus solennelle et la plus irrécusable. Rien dans la tradition du passé n'est plus digne de nos respects. C'est pourquoi, cette bulle dogmatique, promulguée par nous le jour même où elle nous est parvenue³, sera de nouveau publiée solennellement en ce synode.

Votre cœur, comme le mien, Messieurs et chers Coopérateurs, est encore ému des manifestations sans exemple auxquelles a donné lieu la proclamation du privilège glorieux de Marie. Notre ville de Poitiers nous a offert un spectacle indescriptible. Nous avons cru que rien ne pouvait s'ajouter à ce que nous avons vu le jour où ce magnifique reliquaire de sainte Radegonde, placé ici sous vos yeux⁴, avait été solennellement inauguré, et porté triomphalement sur les épaules des pontifes et des prêtres, à travers les rues de notre religieuse cité⁵. Nous avons pu nous convaincre que la foi éclairée de nos populations chrétiennes savait réserver pour la Mère de Dieu, pour la Vierge sans tache, pour la Reine de tous les saints, les sentiments et les démonstrations

¹ Voir plus loin, page 340 et suiv.

² Voir plus haut, page 174 et suiv., *item* page 200 et suiv.

³ Mandement du XVIII janvier 1855, page 236 et suiv.

⁴ La description de la châsse de sainte Radegonde se trouve dans les « Annales archéologiques » de Didron, T. XIV, p. 58 et suiv.

⁵ Le récit des solennités du 12 et du 13 août 1854, de la consécration de la crypte et des autels de l'église de sainte Radegonde, et de l'inauguration

d'un culte véritablement *hyperdulique*¹. De telles explosions de la piété catholique sont des événements qu'il importe de constater, et elles sont l'indice de grâces qui nous seront infailliblement accordées au jour et à l'heure marqués dans les décrets du Seigneur.

VI. PROMULGATION DES ACTES DU CONCILE PROVINCIAL DE LA ROCHELLE. — La lettre synodale du métropolitain et des évêques de toute cette province a prévenu presque toutes les explications que vous pouviez attendre de nous, Messieurs et chers Coopérateurs². Ce second concile provincial n'eût-il fait que constater et maintenir l'exercice d'un droit important et cher à l'Église, qu'il faudrait encore savoir gré à la province de Bordeaux de s'être montrée fidèle aux résolutions prises par la presque unanimité de l'épiscopat français à la suite des conciles tenus en mil huit cent quarante-neuf et en mil huit cent cinquante. Que Dieu nous accorde la grâce de la persévérance dans cette voie, où quelques difficultés se rencontrent, mais où se rencontrent encore plus de joies et de véritables consolations !

Un chapitre qui se recommande particulièrement à votre attention est le chapitre troisième : *De moribus et conversatione cleri*. Vos évêques y ont signalé les tendances regrettables et les côtés défectueux de nos habitudes modernes, spécialement la perte de temps, d'argent et de recueillement qui résulte de la trop grande facilité avec laquelle les ecclésiastiques entreprennent désormais périodiquement de longs et fréquents voyages.

Le vénérable évêque qui a gouverné ce diocèse pendant

du reliquaire de la tête et du bras de la sainte Reine, a été reproduit dans l'*Univers* du 21 août 1854.

¹ Le compte-rendu de la fête de la promulgation de l'immaculée Conception à Poitiers, le dimanche 11 février 1855, se trouve dans l'*Univers*, à la date du 19 du même mois.

² Voir plus haut, page 139 et suiv.

plus de vingt années avec tant d'autorité et de dignité, Mgr Jean-Baptiste de Bouillé, dont la plupart de vous sont fiers de se regarder comme les fils, s'élevait déjà fortement contre les courses et les absences du clergé paroissial. Dans ces graves avis qu'il donnait à la fin des retraites ecclésiastiques, avec cette brièveté de langage qui n'admet aucune parole superflue, on trouve cette observation : « Le Français était autrefois sédentaire ; aujourd'hui tout le monde voyage. Des curés et des vicaires m'écrivent pour obtenir la permission de prendre des vacances : l'ancien clergé de France ne connaissait pas ce besoin. La résidence est un devoir impérieux du ministère pastoral : il n'y a pas de vacances pour les prêtres attachés aux paroisses ». Aucun de vous, mes dignes Frères, ne voudra en appeler de cette décision.

Deux décrets entiers du concile de La Rochelle se rapportent aux nouveaux diocèses créés dans les colonies françaises, et placés par le saint-siège dans la circonscription métropolitaine de Bordeaux¹. Puisque la divine providence nous a donné de nouveaux frères, elle a créé par là pour nous de nouveaux liens et de nouveaux devoirs de charité. Cette charité doit se prouver par des actes². Si donc notre diocèse, fertile en dévouements apostoliques, voyait naître quelques vocations sincères et désintéressées au profit de ces Églises, pour longtemps encore dépourvues de prêtres indigènes, je me ferais un devoir d'y donner mon assentiment et mon encouragement.

Ne laissons pas passer inaperçue cette remarque consignée au chapitre cinquième du même concile : c'est que le pape actuellement régnant, par le soin qu'il a pris d'ériger en titres épiscopaux de simples préfectures ou vicariats apostoliques, ainsi qu'il l'a fait récemment en Angleterre et en Hollande, malgré les récriminations de l'hérésie et les colères

¹ Concil. Rupellen., c. v, vi. — ² *Ibid.*, c. vi, 3.

de la politique, a répondu éloquemment aux propos de ces murmureurs et de ces mécontents qui ne craignent pas d'attribuer à la cour de Rome la pensée d'absorber tous les pouvoirs et d'abaisser les droits ordinaires de l'épiscopat : *qui, dum simplices præfecturas apostolicas in veros ac perpetuos episcopatus transmutat, quemadmodum in Britannia et Batavia reluctantibus ac tumultuantibus hæreticis ac politicis, dicteria quorundam apud nos de episcopis in vicarios papales prope diem mutandis susurrantium, evidentissimis factis confutat.* Au moment même où ces odieuses accusations voyaient le jour, Rome prouvait une fois de plus qu'elle n'a rien tant à cœur que d'étendre à toutes les portions de l'Église de Jésus-Christ, dès que le moment en est venu, le droit commun qui régit les plus anciennes chrétientés, et que la nécessité seule dirige sa conduite lorsqu'elle retient dans ses mains les rênes d'une autorité qu'elle ne pourrait abandonner sans préjudicier à l'intérêt de la religion et au salut des âmes. Il est vrai, les mêmes plumes qui se sont évertuées à écrire que Rome ne voulait plus que des évêques vicaires du pape se sont escrimées pareillement à l'encontre du rétablissement de la hiérarchie chez nos voisins du nord, qu'elles ont qualifié de mesure arbitraire et provocatrice : ce qui montre que la haine est dispensée de logique, et que tout prétexte est bon à certains esprits pour dénigrer la chaire apostolique.

Ceci me conduit à vous parler du premier et du plus important chapitre de notre concile, de celui qui promulgue et qui venge l'Encyclique adressée aux évêques de France au sujet de quelques controverses nées dans ce pays¹.

VII. S'il est un symptôme consolant et rassurant, au milieu de tous les sujets de douleur et d'effroi qu'offre l'état actuel du monde, c'est assurément le lien chaque jour plus

¹ Pii PP. IX Litteræ Encyclicæ ad omnes episcopos Galliarum super quibusdam controversiis. Appendix ad Concil. Rupellen., p. 129.

étroit d'obéissance et d'affection qui attache le clergé et tous les vrais catholiques à la chaire de Pierre. Les preuves de cette docilité filiale éclatent de toutes parts, et les quelques dissonances que nous avons dû blâmer sont à peine dignes d'être remarquées au milieu d'un concert si universel ¹. Un des grands avantages et des grands bienfaits de cette confiance et de cette soumission envers le chef suprême de l'Église, c'est le dénouement pacifique des questions qui viennent, de temps à autre, surtout dans un pays aussi ardent que le nôtre, passionner et diviser les esprits.

Depuis que Dieu m'a fait l'honneur très-immérité de m'appeler au gouvernement de ce grand diocèse, plusieurs controverses retentissantes ont agité l'Église de France. Volontiers je me suis retranché dans le rôle modeste que m'attribuait ma jeunesse et la date récente de ma promotion à l'épiscopat. Plus d'une fois, Messieurs et chers Coopérateurs, vous avez témoigné le désir légitime de connaître mes pensées, mes sentiments; vous vous êtes demandé si le parti du silence et de l'inaction était le seul qui me convînt, et quelques-uns ont eu la franchise de m'avouer que les opinions du clergé diocésain, généralement formées dans un même sens, attendaient du premier pasteur une parole qui vînt les fixer ou les modifier. Ce qui demeurera établi, mes vénérables Frères, c'est que la ligne tracée par le chef de l'Église dans l'Encyclique *Inter multiplices*, est celle dont nous avons eu le bonheur, vous et moi, de ne pas nous départir. Nous pouvons sans inconvénient jeter aujourd'hui un coup d'œil rétrospectif sur les années écoulées.

Les questions agitées parmi nous ont été successivement la question du journalisme religieux, celle de la participation du clergé à la politique, celle des classiques païens et chrétiens, enfin celle du droit coutumier. Dans cette arène sont

¹ Concil. Rupellen. c. 1, 3, 4, 5, 6, 7

descendus des prélats de grande autorité, soit par l'importance de leur siège, soit par leurs qualités personnelles. Le dernier de tous par l'âge, il m'a paru que je devais demeurer le plus longtemps possible simple spectateur de la lutte, sauf à porter mes sympathies du côté qui me semblait celui de la vérité et de la justice. J'ai toujours eu en grande estime cette règle de conduite donnée par l'auteur de *l'Imitation* : *Non attrahas tibi res aliorum, nec te implices causis majorum*¹, et je me suis efforcé de la pratiquer tant que cela m'a été permis. Est-ce à dire, Messieurs et chers Coopérateurs, qu'en évitant de me produire en public, je me sois interdit toute intervention dans les graves affaires que je viens d'énumérer ? Ma conscience et mon devoir d'état ne l'eussent point souffert.

VIII. Disons-le tout d'abord : la thèse de l'indifférence ou de la neutralité politique ne sera jamais qu'une vaine formule. Quiconque s'épuise à vous dire qu'il n'a pas d'opinion politique et que le mieux est de n'en pas avoir termine rarement son discours sans vous démontrer qu'il en a une mauvaise et qu'il veut vous la faire partager. Le fait est que, contrairement aux intentions assurément pures de son vénérable auteur, le mandement explicatif d'un décret du concile de Paris concernant l'intervention du clergé dans les affaires politiques a été universellement interprété par la mauvaise presse dans un sens inacceptable. En particulier, le journalisme révolutionnaire du Piémont et de la haute Italie a donné à cet écrit pastoral des applaudissements frénétiques, et il l'a répandu à profusion, croyant y trouver un instrument de guerre commode et puissant contre les principes et les applications de la politique chrétienne dont l'État pontifical est le dernier refuge.

La solidarité qui existe entre tous les membres du corps épiscopal donnant à l'enseignement de chaque évêque, lorsqu'il

¹ De Imit. Christ. L. I, c. XXI, 3.

n'excite aucune réclamation , le caractère et l'autorité d'un enseignement catholique , il faut nécessairement qu'il existe des moyens réguliers de réclamation et de contradiction quand il arrive que cet enseignement soit contestable. Tantôt le redressement pourra s'opérer suffisamment par un enseignement plus net et plus exact de quelques autres membres de l'épiscopat ; tantôt l'intervention secrète ou avouée du chef de l'Église devra être invoquée ; quelquefois enfin , des controverses publiques seront engagées : chacune de ces hypothèses se justifierait aisément par des exemples tirés de nos annales ecclésiastiques.

Dans le cas présent , le premier parti était le seul qui pût s'offrir à moi personnellement. Quoique mon langage fût voilé , la presse religieuse d'au delà des monts a été unanime à reproduire toute une partie de mon Instruction pastorale ⁴. Le vaillant pontife à l'école duquel j'ai été élevé ne fit pas difficulté de se prononcer plus ouvertement. Il a semblé à beaucoup de nos dignes collègues que son âge, son caractère, ses longs combats lui conféraient ce droit. D'autres ont pensé qu'il avait peut-être excédé dans le mode , et manqué d'égards envers le métropolitain. Mais outre que , dans les grandes questions , le fond emporte la forme , il faut reconnaître que nos devanciers des siècles anciens, lorsque l'intérêt de la religion ou de la société était en cause, n'avaient pas coutume de prendre des chemins couverts et détournés. Qu'on lise les lettres de saint Fulbert et de saint Ives, et l'on verra qu'en pareil cas c'est une vieille habitude des évêques de Chartres de s'exprimer sans feinte et sans détour. Le premier était jeune encore ; il avait reçu la consécration épiscopale des mains de Leuthéric, archevêque de Sens ; il était par conséquent dans une situation très-différente de celle de notre vénérable octogénaire envers l'ordinaire actuel

⁴ Instruction pastorale pour le carême 1851, § VII, T. I, p. 324 et suiv.

de Paris. Or, le même Fulbert qui disait à Leuthéric dans son épître onzième : « *Multum amoris atque fidelitatis tibi ,*
 « *Pater, me debere censeo, per cujus manum a Deo bene-*
 « *dictionem et sacram unctionem accepi : unde animus meus*
 « *ita pendet ex tuo, ut quidquid te justa ratione aut con-*
 « *tristat aut hilarat, idem me, si resiscam, simili modo affi-*
 « *ciat* ¹ » ; le même Fulbert, dis-je, en son épître vingt-huitième, ayant à se plaindre des actes du métropolitain auquel il avait adressé déjà des conseils pleins de franchise ², lui écrit avec une liberté apostolique : « *Quod me, Pater, ami-*
 « *cum appellas, gratanter adnuerem si te quoque exhiberes*
 « *amicum... Sed tu, Pater, non solum mirandus, sed insuper*
 « *exhorrendus..., qui scienter et quasi cum deliberatione*
 « *quadam te atque alios perdas... De his ergo et hujus-*
 « *modi te respiscere jam et pœnitere oportet, si cum apos-*
 « *tolo horrendum credis incidere in manus Domini viven-*
 « *tis. Sed ego fortassis aspere loqui videar ; apud te tamen,*
 « *ut credo, non male mereri, si sis de quo dicitur : *Argue**
 « *sapientem et diliget te (Prov. IX, 8)* ³. » Je pourrais citer la conduite toute semblable d'Ives de Chartres envers l'archevêque de Sens, Richer ⁴. Ces hommes de Dieu avaient présente à l'esprit la maxime des saints docteurs : *Melius est ut scandalum oriatur, quam veritas deseratur.*

Toutefois, la controverse ayant pris ces proportions, et le métropolitain ayant publiquement déféré son contradicteur au prochain concile provincial, dont il dictait et promulguait d'avance le jugement, il appartenait au saint-siège de procurer à ce débat une solution amiable et pacifique. C'est ce qui s'est accompli moyennant des assurances d'estime et de respect qui furent échangées réciproquement, et

¹ Fulbert. Epist. XI (*olim* XXIII) Edit. Migne, Patrolog., T. CXLII, p. 206.

² *Ibid.* Epist. XXVI (*olim* XXVII), p. 207. — ³ *Ibid.*, Epist. XXVIII, p. 214, 215.

⁴ Ivonis Carnoten. Epist. VIII, XXXV, L, Migne, T. CLXII, p. 18, 47, 61.

sans que la doctrine du mandement pût se prévaloir d'aucun assentiment venu de Rome ni d'ailleurs.

IX. Quant à la question des classiques, que vous en dirai-je, Messieurs et chers Coopérateurs, après que Rome l'a résolue avec sa sagesse ordinaire ? Les esprits ne me paraissent point encore assez apaisés de part et d'autre, et trop de sujets de division qu'on n'avoue pas se cachent sous ceux qu'on met en avant, pour qu'il y ait chance de terminer ces malentendus plus apparents que réels. Je laisse donc de côté la question en elle-même, sur laquelle le mot propre serait facile à dire, en s'aidant des distinctions de temps et de lieux qu'on trouve parfaitement exprimées dans la tradition du quatrième et du cinquième siècles, comme dans celle du seizième et du dix-septième.

Mais ce qui a apporté à ce débat de graves complications, c'a été l'effort fait pour lui donner une sorte de solution juridictionnelle et canonique, sous forme d'adhésion soit au mandement publié d'abord par un de nos vénérés collègues, soit à une déclaration de quatre articles arrêtés dans une réunion d'évêques présents à Paris.

Plein de respect et de déférence pour les personnes, je n'ai pu et je n'ai voulu à aucun prix m'associer à cette manifestation, qui, abstraction faite du fond, me semblait pleine de périls dans la forme. Le système des déclarations d'articles n'a pas été assez heureux dans le passé, pour qu'il me semblât avantageux de revenir à ces actes extra-conciliaires, dans un temps où la liberté des conciles nous est rendue¹. La providence a permis d'ailleurs que, me rendant aux eaux des Pyrénées, je pusse constater tout le long de la route la façon dont les adhésions et signatures étaient sollicitées et quelquefois obtenues : l'ensemble des documents ainsi recueillis a porté beaucoup d'autres évêques à penser, comme moi,

¹ Voir Lettre pastorale au sujet du second concile de la province de Bordeaux, T. 1, p. 644, 645.

que, malgré la droiture des intentions, une œuvre ainsi conduite n'était pas selon l'esprit de Dieu. De toute cette longue et infructueuse négociation, une seule chose demeurera acquise pour l'avenir, c'est que « ce système d'adhésions isolées, provoquées ou sollicitées en dehors de toute vue d'ensemble et de toute délibération, sans intervention aucune du vicaire de Jésus-Christ, n'est point consacré dans l'Église » ; principe formellement rappelé par le saint-siège dans cette lettre du cardinal secrétaire d'État : « Sans avoir aucune intention de censurer ici qui que ce soit, il faut bien remarquer qu'il y a un point de la plus grave importance pour les évêques : c'est la nécessité de conformer aux règles et coutumes établies par l'Église la nature et la forme des actes émanant du corps épiscopal ; sans quoi on court un trop grand danger de rompre l'unité si nécessaire d'esprit et d'action, même dans les démarches par lesquelles on pourrait quelquefois chercher à l'établir ». L'éminent cardinal ajoutait : « Maintenant, grâce au parti prudent auquel s'est décidé le personnage qui avait le principal rôle dans cette discussion, il semble qu'il y a lieu de considérer désormais comme assoupie cette affaire..., aussi grave du côté des parties qui y étaient intéressées, que grosse de conséquences déplorable par suite de la manière dont elle avait été engagée ».

Le livre anonyme intitulé : *De la situation présente de l'Église gallicane relativement au droit coutumier*, se lie à une tentative non moins malheureuse, puisque cette publication a mérité d'être qualifiée sévèrement par le pontife romain. Aucun de vous, Messieurs et chers Coopérateurs, n'a jamais manifesté les prétentions que cet écrit révèle, et que le siège apostolique réprovoque. Aucun de vous non plus n'a eu la pensée de rendre responsable de cette œuvre toute une com-

* Lettre de S. E. le cardinal archevêque de Reims, en réponse aux communications de plusieurs prélats concernant l'affaire des classiques.

² Lettre de S. E. le cardinal Antonelli au cardinal archevêque de Reims.

pagnie modeste et savante, en faveur de laquelle nous n'avons point hésité à élever la voix contre des attaques violentes et injustes, blessés que nous étions dans nos sentiments de gratitude et d'estime pour les maîtres qui nous ont formés à la vie sacerdotale¹. Les membres de cette vénérable compagnie, auxiliaires si dociles de l'épiscopat, n'obéissent qu'à l'inspiration de leur foi et de leur piété en se déclarant disposés, comme nous, à renoncer à toute coutume particulière que le vicaire de Jésus-Christ, juge souverain en cette matière, croirait être de nature à diminuer l'exercice de la puissance qu'il tient de Dieu. Et ce sacrifice est d'autant moins coûteux que l'indulgence accoutumée du saint-siège nous garantit la continuation de plusieurs pratiques devenues chères à la piété du clergé et des fidèles, et qui sont les seuls usages auxquels nous puissions attacher un véritable prix².

X. Enfin, Messieurs et chers Coopérateurs, reste la question du journalisme religieux. C'est à dessein que j'en parle en dernier lieu, parce que cette question se retrouve au fond de toutes les controverses auxquelles l'Encyclique est venue mettre un terme.

Cette matière est singulièrement délicate à traiter. L'Église a souvent exprimé son jugement sur la liberté excessive de la presse ; elle regrette que, par la force invincible des choses, les règles du droit commun qui soumettent la plupart des publications au *visa* de l'autorité religieuse soient devenues inexécutables. Mais la presse impie et anarchique jouissant, en fait, d'une liberté presque illimitée, l'Église interdira-t-elle à ses enfants de lutter contre le mal à armes égales ? ou leur imposera-t-elle des conditions de combat, qui, parmi les incidents multiples et variés d'une lutte journalière, entraveront leurs moyens de défense, et paralyseront leur action vis-à-vis d'adversaires sans frein et sans réserve ?

¹ Concil. Rupellen., c. 1, 8. — Voir plus haut, p. 142.

² Concil. Rupellen., c. 1, 9, 10.

D'autre part, la publicité quotidienne étant l'antipode de l'infaillibilité, l'Église acceptera-t-elle une solidarité compromettante avec cette façon d'enseigner qui s'éloigne tant de la sienne ? Tout en encourageant les hommes de zèle et de bonne volonté, ne devra-t-elle pas désintéresser son autorité et sa responsabilité par des déclarations formelles et positives ?

Dans plusieurs de ses conciles, elle a pris sagement ce dernier parti. Elle a solennellement averti les fidèles que « ce n'est pas d'après des écrits particuliers, périodiques ou non périodiques, qu'ils connaîtront l'esprit, la doctrine et le gouvernement de l'Église, mais seulement par les actes, les documents et les décrets authentiques émanés du saint-siège et de l'épiscopat ¹ ». De plus, après avoir ainsi dégagé sa propre personnalité, elle s'est encore réservé le droit de conseil et d'avertissement envers les écrivains religieux qui compromettraient par des excès manifestes la sainte cause à laquelle ils ont voué leur talent et leur vie ².

Rien de plus sensé que ces principes et que cette conduite. Mais, dans l'usage, il reste place à des complications et à des conflits très-graves. Beaucoup de questions peuvent être appréciées diversement par les hommes même du sanctuaire : en matière d'opinions libres ou tolérées, les uns jugeront devoir se prononcer en un sens plus approprié à certaines traditions nationales, les autres dans un sens plus conforme à la doctrine commune de l'Église ; en matière de principes certains, les uns croiront la lumière utile et l'affirmation désirable, là où les autres conseilleront le silence sous peine d'inopportunité flagrante, et le prescriront peut-être même avec menace de censures et d'excommunication ; enfin, en ce qui est du mode, du style et du ton de la discussion, plusieurs ne verront que procédés de légitime défense et qu'évolutions de bon aloi, là où d'autres signaleront des

¹ Concil. Parisien. MDCCCXLIX. Tit. III, c. XI.—Concil. Rhedonen. Decret. XVIII. — ² *Ibid.*

écarts fâcheux et des agressions provocatrices. Or, comme le journal rayonne en un clin d'œil sur tous les points du pays, pénètre sur tous les territoires, envahit toutes les juridictions, faudra-t-il que le publiciste, tout en tenant un compte considérable de l'autorité ordinaire du lieu où il réside, impose silence à ses propres convictions, renonce à suivre une voie dans laquelle il rencontre ailleurs de hauts encouragements et des sympathies qui font son succès ? Dans ce cas, à la place de la force irrégulière que l'on dénonce, n'en surgirait-il pas une autre plus compromettante, puisque le journalisme, au lieu d'être manié par des mains laïques dénuées d'autorité, deviendrait vis-à-vis du monde entier l'organe et le porte-voix des sentiments particuliers de tel ou tel membre de la hiérarchie ? La presse ayant son principal foyer de rayonnement et son point de départ nécessaire dans les villes capitales, les ordinaires de ces cités, ou bien, sous leur couvert, quelques hommes entreprenants ne se trouveraient-ils pas ainsi les dépositaires d'une puissance d'enseignement et d'action qui pourrait, un jour ou l'autre, créer des embarras et provoquer des divisions et des résistances bien autrement graves que les inconvénients dont on se plaint ? A la prétendue pression du journalisme laïque sur l'épiscopat, ne verrait-on pas succéder, par suite d'une substitution d'influence et de direction, une dictature beaucoup plus réelle et plus inacceptable pour les évêques ? Ce sont là, Messieurs, des questions que je pose, et auxquelles je n'ai pas l'intention de répondre. Mais il suffit de les avoir posées pour faire comprendre tout le prix des règles tracées par le saint-siège dans l'Encyclique du vingt et un mars. Je veux vous en citer le texte original :

« Atque hic haud possumus quin vobis in mentem revocemus monita et consilia quibus, quatuor abhinc annos, totius orbis antistites vehementer excitavimus ne intermitterent viros ingenio sanaque doctrina præstantes ex-

« hortari, ut viri ipsi opportuna scripta in lucem ederent,
« quibus et populorum mentes illustrare, et serpentium
« errorum tenebras dissipare contenderent. Quamobrem a
« vobis efflagitamus ut, dum mortiferam pestilentium li-
« brorum et ephemeridum perniciem a fidelibus curæ ves-
« træ traditis amovere studetis, eodem tempore viros illos
« omni benevolentia et favore prosequi velitis qui, catholico
« spiritu animati, ac litteris et disciplinis exculi, libros
« isthic et ephemerides conscribere, typisque mandare
« curant, ut catholica propugnetur et propagetur doctrina,
« ut veneranda hujus sanctæ sedis jura ejusque documenta
« sarta tecta habeantur, ut opiniones et placita eidem sedi
« ejusque auctoritati adversa de medio tollantur, ut errorum
« depellatur caligo et hominum mentes suavissima verita-
« tis luce collustrentur. Atque episcopalis vestræ sollicitu-
« dinis et caritatis erit catholicos istos scriptores bene
« animatos excitare, ut majore usque alacritate pergant
« catholicæ veritatis causam sedulo sciteque defendere,
« eosque paternis verbis prudenter monere, si quid in
« scribendo offenderint ¹. »

Vous avez reconnu là, Messieurs et chers Coopérateurs, le langage paternel du vicaire de Jésus-Christ, cet esprit de modération non feinte, de charité profonde, de sage tempérament qui est l'esprit propre de notre mère la sainte Église romaine.

Mais le monde a pu reconnaître aussi la docilité filiale de l'Église de France, en voyant avec quelle promptitude les esprits les plus échauffés se sont tout à coup calmés et inclinés à la paix, dès que la parole du successeur de Pierre leur est parvenue. Entendez ces belles paroles des Pères du concile de La Rochelle :

« Ut hanc, quam adeo solemniter emisimus nostræ fidei

¹ Append. ad Concil. Rupellen., p. 133.

« pietatisque admodum filialis professionem, factis et opere.
« compleamus, declaramus :

« Nos cum maxima reverentia amplecti Litteras Ency-
« clicas quæ incipiunt his verbis : *Inter multiplices*, a
« summo pontifice ad omnes episcopos Galliarum nuper
« directas, easque volumus actis hujus concilii annecti,
« quo facilius ac certius ad omnium notitiam possint deve-
« nire ; reprehendentes quidquid in eis reprehenditur, re-
« probantes et condemnantes quidquid reprobant et con-
« demnant ; consilia, monita, agendi regulas quæ a
« summo pontifice tanta sapientia, dilectione, pace tradun-
« tur, palam ac sine ambiguitate accipientes ; toto affectu
« congaudentes quod, ubi primum de iis Litteris et earum
« tenore auditum est, illico tantus animorum ardor defer-
« buerit, cunctique repente compositi fuerint ad pacem ¹.

Espérons, mes vénérables Frères, que cette paix ne sera plus troublée ; et blâmons d'avance ceux qui entreprendraient de raviver des querelles qui étaient de nature à diminuer notre considération et notre autorité morale, à l'heure même où tout un concours de circonstances venait de donner à l'épiscopat et au clergé français un relief dont les derniers siècles n'offrent pas d'exemple.

XI. STATUTS SYNODAUX CONCERNANT LA VISITE DIOCÉSAINNE ET LES CAS RÉSERVÉS. — Comme matière propre des travaux du présent synode, deux questions principales vous ont été proposées, qui seront résolues par deux statuts.

D'autres sujets vous ont été également soumis, mais dans le but de préparer des ordonnances qui seront portées ultérieurement. Je me contente donc aujourd'hui de prendre acte des conclusions de vos congrégations particulières relativement à divers points qui devront être réglés lors de l'adoption définitive et générale de la liturgie romaine. Par

¹ Concil. Rupellen., c. 1, 2.

exemple, en ce qui concerne les processions dominicales avant la messe, vous avez été unanimement d'avis que, vu les habitudes actuelles des populations, il n'y avait pas lieu de maintenir cet ajouté, si respectable qu'il soit en lui-même. Vous avez cru aussi, et avec raison, que l'adoption du rite romain devait être complète, et qu'il valait mieux sacrifier quelques habitudes plus ou moins chères, que d'ouvrir la porte à l'arbitraire et à l'anarchie par un trop grand nombre d'exceptions et de dérogations au droit commun. Je vous loue de ces dispositions, qui furent autrefois celles de vos pères dans des circonstances toutes semblables, ainsi que je vous le dirai plus tard. L'impression que vous avez prise, durant ce synode, de la liturgie et du cérémonial romain qui sont en vigueur depuis un an dans cette chapelle du séminaire, a fait tomber les objections et les préventions que quelques-uns de vous nourrissaient dans leur esprit ; les moins ardents avouent que les solennités dont ils ont été témoins leur ont inspiré des dispositions plus favorables. Plusieurs m'ont déclaré que leur cœur se sentait grandement soulagé, attendu qu'ils allaient embrasser avec amour ce qu'ils avaient craint de subir seulement avec résignation. Je suis heureux de présager que le service de Dieu, qui est le premier de nos devoirs, sera mieux compris et mieux accompli, et que nous allons entrer plus avant dans l'esprit principal de notre vocation sacerdotale, en vaquant avec plus de soin à toutes les fonctions du culte divin.

XII. Le premier de nos décrets synodaux a pour objet la visite des paroisses faite par les archidiaques, les archiprêtres et les doyens dans leurs circonscriptions respectives. Nous l'avons déjà établi, Messieurs et chers Coopérateurs : le concile de Trente prescrit à l'évêque d'effectuer, personnellement ou par délégation, la visite totale de son diocèse tous les deux ans. Vous savez également que l'accomplissement personnel de ce devoir est matériellement impossible à l'évê-

que d'un diocèse tel que le nôtre¹. De cette impossibilité, nos devanciers et nous-même avons pu conclure à la dispense. Toutefois diverses considérations nous portent à croire qu'il y aurait pour le bon gouvernement des paroisses une utilité réelle à ce que la visite régulière en fût faite désormais périodiquement en notre nom ; qu'il naîtrait de là une force et un appui dont manquent aujourd'hui les prêtres laissés à eux-mêmes, et que, moyennant les procès-verbaux qui nous seraient adressés, la cause des édifices et des divers intérêts paroissiaux nous deviendrait plus facile à soutenir devant les autorités communales et départementales.

Nous n'ignorons pas que le rétablissement de ce point de discipline est de nature à éveiller la susceptibilité des esprits ombrageux. La prudence et la bienveillance de nos délégués sauront prévenir ou dissiper toute impression fâcheuse.

Une objection a été faite au sein de la congrégation particulière contre une des dispositions du projet de décret. On s'est demandé si le droit de l'archiprêtre n'était pas lésé par la réserve qui soumet à la visite du grand vicaire ou archidiaque les diverses paroisses de la ville archipresbytérale. Disons d'abord que cette objection part d'un faux supposé. La visite dont il s'agit n'étant pas dans les attributions ordinaires des divers dignitaires que nous déléguons pour nous remplacer, il n'y a et il ne peut y avoir lésion d'aucun droit. De plus, il existe dans toute population urbaine des établissements communs qui intéressent toutes les paroisses : écoles, collèges, hospices, fondations, communautés religieuses, administrations publiques : le visiteur doit être mis en mesure de faire un rapport total sur la ville. L'archiprêtre n'en reste pas moins investi de tous les droits ordinaires attachés à son titre par la législation provinciale et diocésaine. La mission de visiteur lui deviendrait d'ailleurs

¹ Voir T. 1, p. 577 et suiv.

assez délicate à exercer dans sa propre ville et vis-à-vis d'intérêts souvent rivaux. C'est ce que tous ont fini par comprendre. Espérons, Messieurs, que moyennant la fidèle observation du règlement qui a été arrêté, les avantages de la visite ainsi établie l'emporteront de beaucoup sur les inconvénients qu'elle peut offrir. Ce décret, du reste, ne sera mis à exécution qu'après que la confection des statuts synodaux aura permis de rédiger un *questionnaire* complet. Jusque-là l'exercice de la visite demeure encore provisoirement suspendu.

XIII. Le second décret de ce synode se rapporte aux cas réservés. Disons en peu de mots quels principes nous ont dirigés dans cette matière.

Que ce soit le droit du chef de l'Église de limiter la juridiction de tous ses inférieurs quant à certains crimes plus graves et plus atroces ; et que la réserve apostolique, fondée en droit, soit également utile en fait et doive être pratiquement respectée de tous : c'est un point placé hors de toute controverse par les décisions de l'Église, et spécialement par la définition du concile de Trente ¹. Qu'un droit pareil appartienne à l'évêque dans son diocèse, et que l'exercice de ce droit soit utile et opportun : le même concile, d'accord avec toute la législation canonique, permet si peu d'en douter qu'il fulmine l'anathème contre les contradicteurs ². Au fait, si l'Église a voulu que la prééminence de l'évêque sur le sacerdoce du second degré fût rendue sensible, même en ce qui concerne le caractère sacré de l'ordre ; si le simple prêtre, en signe de sa dépendance du pontife, ne doit offrir le sacrifice que sur un autel et dans des vases dédiés par la consécration épiscopale, avec des ornements et des linges bénits également par l'évêque ou en vertu de sa délégation spéciale et légitime ; à plus forte raison, dans la sphère de la juridiction, entrait-il dans l'esprit de la législation chré-

¹ Sess. XIV, c. VII. — ² *Ibid.*, Canon XI.

tienne que la plénitude d'autorité qui réside en l'évêque se révélât par certaines restrictions et réservations apportées à la puissance des ministres inférieurs. A cette raison, déjà importante, puisqu'elle tend à maintenir parmi les peuples une juste idée de la principauté spirituelle et de la suprême hiérarchie fondée par Jésus-Christ, se joint un autre motif plus direct encore : la nécessité d'inspirer une plus grande horreur pour certaines actions plus criminelles, dont la remise et le pardon deviennent plus difficiles.

Toutefois le saint concile de Trente ajoute que les évêques possèdent ce pouvoir « pour l'édification, et non pour la destruction » : *in œdificationem tamen, non in destructionem*¹; et le pape Benoît XIV, qui a traité cette question avec toute sa perspicacité et toute son érudition ordinaires², montre combien il est convenable et avantageux que la détermination des cas réservés soit faite par l'évêque en session synodale, tant afin de donner à la réserve un caractère fixe et permanent, que pour la rendre plus notoire et plus acceptable au clergé dont l'expérience aura été consultée, et qui aura pu exprimer librement ses réclamations³.

Ces différents motifs nous ont porté, Messieurs et chers Coopérateurs, à vous soumettre le projet d'une nouvelle feuille des cas réservés. Présentement on peut dire que, dans le diocèse de Poitiers, il n'y a point de cas réservés à proprement parler. Il est vrai, on en trouve un très-grand nombre d'inscrits dans le rituel diocésain; mais ce grand nombre rendant précisément la réserve trop gênante et comme impossible, il est entré dans la pratique de notre chancellerie épiscopale que toute lettre d'approbation pour la confession soit accompagnée du pouvoir d'absoudre des cas et des censures qu'atteint la réserve. Ce point de disci-

¹ Sess. XIV, c. VII. — ² De Synod. diœces. L. V, c. IV et V.

³ De Synod. diœces. c. IV, n. III.

pline n'existe donc plus guère qu'à l'état de principe et de souvenir.

Les choses ne pouvaient demeurer ainsi. Nous n'aimons pas, dans l'Église, l'inanité du nom sans la réalité que le nom exprime : *nomen inane et sine re*. Seulement, nous avons considérablement abaissé le nombre des cas réservés; et, selon le conseil des autorités canoniques les plus compétentes, nous n'avons pas tant considéré la gravité du crime, que le degré d'horreur qui s'y attache et qui peut rendre la réserve plus médicinale et plus efficace. Cette réduction ayant été faite, nous n'accorderons désormais le pouvoir général des cas réservés qu'aux archiprêtres et doyens; et, toutes les fois que les autres confesseurs ne se trouveront pas dans une des situations exceptionnelles qui leur confèrent cette faculté¹, ils devront ou bien adresser leurs pénitents aux prêtres approuvés *ad hoc*, ou bien solliciter soit de nous ou de nos vicaires généraux, soit de notre pénitencier à qui nous accordons le pouvoir de subdélégation, une permission spéciale d'absoudre de chaque cas désigné.

Notre ordonnance synodale attribue aussi le pouvoir des cas réservés aux docteurs et licenciés en théologie ou en droit canon, s'ils sont d'ailleurs approuvés pour la confession. Cette faveur et cette marque de confiance n'ont rien que de naturel. Je pourrais vous entretenir ici, Messieurs, de l'heureux commencement d'exécution qu'ont reçu nos décrets de Bordeaux et de La Rochelle en ce qui concerne les épreuves académiques et la collation des grades théologiques et canoniques. En ces choses, il importe de faire avant de dire. Notre chemin d'ailleurs est semé de difficultés; pour nous mettre à l'œuvre, nous avons dû passer par-dessus des obstacles de plus d'une sorte. Informé de nos premières opérations, le saint-siège a honoré notre Institut provincial

¹ Append. à la 4^e ordonn. synodale de 1855.

de diverses faveurs très-appreciables. Nous espérons fermement que, dans un laps de dix ans, nous parviendrons à des résultats qui nous mériteront de nouveaux et de plus amples encouragements ¹.

Ce second synode, Messieurs, sera clos par la session solennelle de demain matin. Selon le désir légitime que vous nous avez exprimé, la solennité se terminera par le chant des acclamations qu'un de nos dignes assesseurs a préparées. Presque toute la portion du clergé qui compose cette assistance n'a pas participé au synode précédent. Relativement aux membres de cette assemblée, le synode actuel doit donc jouir de tous les privilèges d'un premier synode diocésain. Je vous remercie, Messieurs, de ce qu'en énumérant dans vos actions de grâces les divers actes importants de ces dernières années, vous y avez compris le rétablissement de l'ordre de saint Benoît dans le premier monastère des Gaules. Les humbles œuvres de mon épiscopat auront toujours plus de prix à mes yeux quand elles deviendront ainsi les vôtres par les sympathies et par le concours que vous leur accorderez.

XIV. ACCLAMATIONS POUR LA CLOTURE DU SYNODE.

Le Coryphée. Actions de grâces à Dieu tout-puissant, auteur de tous les biens et Père des lumières.

Le Chœur. Gloire et honneur à notre Dieu tout-puissant, au nom duquel nous sommes de nouveau rassemblés, qui a renouvelé et augmenté la joie dans nos cœurs.

Coryphæus. Gratias Deo Omnipotenti, honorum omnium auctori et Patri Iuminum.

Chorus. Gloria et honor omnipotenti Deo nostro, in cuius nomine iterum congregati sumus, qui gaudium suum innovavit et magnificavit in cordibus nostris.

¹ Voir plus haut, p. 147.

Le C. A la bienheureuse Vierge mère de Dieu, que nous croyons de tout notre cœur et proclamons avec l'Église catholique immaculée dans sa Conception.

Le Ch. Comme la lumière de l'aurore, quand le soleil se lève au matin sans nuages, répand partout ses clartés, et comme les pluies du ciel font germer l'herbe de la terre, qu'ainsi la plénitude de son Cœur immaculé se répande dans nos cœurs.

Le C. Au bienheureux Martin, le père de la vie monastique dans les Gaules, le disciple d'Hilaire, le grand thaumaturge, qui sur notre sol a fait sortir un mort des enfers et l'a arraché du tombeau.

Le Ch. Les enfants de Martin, rentrés dans leur héritage, adoreront désormais le Seigneur dans le lieu où les pieds de leur père ont reposé, et ils y chanteront des cantiques tous les jours de leur vie.

Le C. A sainte Radegonde, la patronne et la protectrice de la cité.

Le Ch. Qu'elle protège à jamais le très-pieux pontife, le clergé et le peuple qui ont enchâssé dans l'or et les pierreries ses ossements sacrés, plus chers que les perles les plus précieuses et plus purs que l'or le plus éprouvé.

Coryph. Gloriosæ Virgini Deiparæ quam in Conceptione immaculatam, cum Ecclesia catholica toto corde credimus et confitemur.

Chor. Sicut lux auroræ oriente sole mane absque nubibus rutilat : et sicut pluviis germinat herba de terra, de plenitudine immaculati Cordis ejus corda nostra accipiant.

Coryph. Beatissimo Martino, vitæ monasticæ in Galliis patri, Hilarii discipulo, miraculorum effectori, qui in terra nostra mortuum sustulit ab inferis de sorte mortis.

Chor. Reduces filii semper adorabunt Dominum in loco ubi steterunt pedes ejus, et psalmos cantabunt cunctis diebus vitæ suæ.

Coryph. Sanctæ Radegundi, urbis patronæ et tutelæ.

Chor. Piissimum antistitem, clerum et populum protegat, qui ossa ipsius gemmis pretiosissimis cariora et quolibet auro puriora inter gemmas et aurum condiderunt.

Le C. Au bienheureux père et seigneur le pape Pie IX qui, sous l'inspiration du Saint-Esprit, par une définition ardemment désirée, a enrichi notre foi, relevé notre espérance et dilaté notre charité.

Le Ch. La sagesse s'est répandue sur vous comme un fleuve, votre nom a été porté jusqu'aux îles les plus lointaines, et vous avez été aimé dans votre règne de paix.

Le C. Au révérendissime et bien-aimé évêque et père Louis-Édouard, dont les éloquents panégyriques en l'honneur de Marie, et les savantes interprétations des prérogatives de la bienheureuse Vierge, ont excité l'admiration de toute la terre.

Le Ch. Vos mérites sont au-dessus de la renommée : heureux vos serviteurs qui se tiennent sans cesse autour de vous et entendent votre sagesse.

Le C. A tout le clergé et au peuple qui ont célébré avec tant de dévotion et de magnificence le triomphe de leur Mère.

Le Ch. Elle viendra au-devant de vous comme une mère comblée d'honneurs, et elle aura compassion de vous plus qu'une mère n'a de son fils.

Coryph. Beatissimo Patri et Domino Pio Papæ, qui afflante Spiritu sancto, desiderata definitione fidem nostram ditavit, spem erexit, caritatem diffudit.

Chor. Impletus es quasi flumen sapientia : ad insulas longe divulgatum est nomen tuum et dilectus es in pace tua.

Coryph. Reverendissimo et dilectissimo Patri et Episcopo Ludovico-Eduardo, cujus præconia et interpretationes in Beatam Virginem miratæ sunt terræ.

Chor. Vicisti famam virtutibus tuis : beati servi tui qui stant coram te semper et audiunt sapientiam tuam.

Coryph. Universo clero, et populo qui Matris triumphos tam devote et splendide egerunt.

Chor. Obviabit vobis Mater honorificata, et miserebitur magis quam mater.

Le C. A nos frères et à nos soldats, qui, pour la foi et pour la patrie, habitent sous des tentes, dans les contrées de l'orient, demeurent sur la terre nue et exposent leur vie à tous les périls.

Le Ch. Que le Seigneur protège ses combattants, qu'il les rende forts contre la ville assiégée, afin qu'ils occupent les remparts de leurs ennemis.

Le C. Pour nous, Seigneur, les humbles coopérateurs de vos œuvres, faites qu'inviolablement attachés aux saintes règles de votre Église, nous gardions les décrets de ce synode et remplissions notre ministère avec tant de fidélité, qu'après les travaux et les combats de cette vie, nous parvenions avec tout le peuple confié à nos soins, au repos et à la couronne de l'immortalité.

Le Ch. Qu'il en soit ainsi, qu'il en soit ainsi! Amen, Amen!

Coryph. Fratribus et militibus nostris qui pro fide et patria, ad orientis plagas, habitant in papilionibus, super faciem terræ manent, et discriminant animas suas.

Chor. Dominus conservet bellatores suos et confortet eos ad urbem, ut possideant portas inimicorum suorum.

Coryph. Nos tandem operis tui, Domine, adjutores, fac in eadem permanentes Ecclesiæ tuæ regula, sic hujus synodi decreta servare et nostrum implere ministerium, ut et nos, et plebs universa curis nostris concredita, post hujus vitæ labores et certamina, ad requiem et coronam perveniamus sempiternam.

Chor. Fiat, Fiat! Amen, Amen!

XXVIII

PREMIÈRE INSTRUCTION SYNODALE

SUR LES PRINCIPALES ERREURS DU TEMPS PRÉSENT

ADRESSÉE AU CLERGÉ DIOCÉSAIN, ASSEMBLÉ

POUR LA RETRAITE ET LE SYNODE.

(VII JUILLET MDCCCLV.)



I. L'ennemi du genre humain, Messieurs et chers Coopérateurs, change de langage et modifie le ton de sa voix selon la nécessité des temps et la marche des idées; il varie ses évolutions selon la tournure des événements et les chances du combat. C'est ainsi qu'aux négations hardies et tranchées de l'arianisme on vit succéder autrefois les concessions savamment hypocrites des demi-ariens, et que les assertions effrontées du naturalisme pélagien firent place aux prétentions honnêtes et modérées d'un semi-pélagianisme en apparence assez innocent. Assurément, c'est là un spectacle digne d'intérêt et consolant à plusieurs égards. Tandis que la vérité catholique grandit dans la lutte, tandis qu'elle se développe, qu'elle se précise, qu'elle s'illumine dans la discussion, tandis qu'elle arbore son drapeau avec d'autant

plus de courage qu'il est en butte à plus d'assauts, l'erreur, poursuivie par la lumière, est condamnée à s'amoinrir, à se restreindre, à s'envelopper d'ombres et de ténèbres, à céder une partie du terrain et à recourir à mille subterfuges pour garder un dernier retranchement. Toutefois, n'allez pas, par le trop vif désir du repos après de longs combats, négliger ces propositions équivoques, ces réticences calculées, ces rétractations imparfaites, ces formules trouquées : dangereuses embuscades derrière lesquelles l'ennemi ne tarderait pas à rétablir toutes ses batteries. Si c'est un axiome de la sagesse antique « qu'il ne faut pas mépriser les moindres avantages dans un adversaire », c'est surtout quand il s'agit des adversaires de l'orthodoxie que la vigilance est indispensable. On sait quel parti la subtilité des hérésiarques ne manque jamais de tirer des dernières ressources qui leur sont laissées. L'arianisme n'avait-il pas fini par tout admettre pourvu qu'on lui accordât un iota ? Et l'addition de cet iota, c'était la renaissance prochaine et infaillible de toute la perversité arienne réfugiée et, pour ainsi dire, condensée sous cet unique trait de plume. La gloire de saint Athanase, de saint Hilaire et de tant d'autres, ce fut d'avoir aperçu la ruse, d'avoir démêlé et poursuivi l'erreur jusque dans ses plus secrets replis.

Nous ne vous le dissimulerons pas, Messieurs et chers Coopérateurs : si nous ne consultations que nos goûts personnels, si nos désirs pouvaient devenir la règle de nos devoirs, nous nous persuaderions volontiers que tous les périls de la religion comme de la société sont passés, et que l'époque actuelle offre tous les caractères et tous les avantages d'un de ces temps de trêve que le Dieu des combats ne refuse pas toujours à l'Église militante. Le besoin des temps nous inclineraient aisément à croire à un retour sincère, à un rapprochement sérieux de la philosophie vers le christianisme ; et nous ne serions pas insensible à la renommée de tolérance.

de conciliation, à la réputation d'esprit pratique et expérimenté que les maîtres de l'opinion, les oracles du goût et des convenances, les princes de la science et de la politique mondaine ne refuseraient peut-être pas de nous faire. Du moins, il nous serait doux et commode de former notre conscience de telle sorte que, tout occupé de procurer le salut individuel des âmes, de multiplier et de développer les moyens de sanctification sur tous les points du territoire qui nous est directement confié, nous pussions rester dans une attitude indifférente envers les ennemis publics de notre foi, nous en rapporter au bon sens des peuples pour la réfutation de tant de paradoxes, laisser mourir à nos pieds des traits désormais émoussés et sans vertu. Après avoir mesuré de l'œil les adversaires de la religion et de la société, au lieu de redescendre péniblement dans l'arène, nous aimerions à dire avec le noble dédain de cet ancien héros : « Montons au Capitole ». Mais non, Messieurs, nous ne pourrions, sans trahison, nous abandonner à une fausse sécurité; nous ne pourrions, sans encourir les anathèmes lancés contre les lâches prophètes, « crier la paix là où n'est pas la paix ¹ », ni chanter victoire quand les nécessités de la cause nous rappellent au combat. La grande conspiration ourdie contre Notre-Seigneur Jésus-Christ, contre sa religion surnaturelle et révélée, contre son Église et son sacerdoce, après un temps d'arrêt trop court, a repris sa marche et recommencé ses manœuvres. Un silence plus long de la part des pasteurs finirait par autoriser, dans l'esprit des peuples, ces docteurs perfides « qui font des ténèbres la lumière et de la lumière « les ténèbres ² », et dont les sophismes ont déjà séduit ce trop grand nombre d'intelligences flottantes et incertaines qui tournent à tout vent de doctrine. Disons-le donc avec saint Hilaire : « Il est temps de parler, parce que le temps de se

¹ Ezech., XIII, 10.— ² Isaï., V, 20.

taire est désormais passé » : *Tempus est loquendi, quia jam præterit tempus tacendi*¹.

Si quelque hésitation pouvait encore nous retenir, Messieurs et chers Coopérateurs, tout doute a cessé pour nous le jour où nous avons reçu la mémorable allocution prononcée par le vicaire de Jésus-Christ dans le consistoire secret du neuf décembre dernier, en présence de la plus imposante réunion d'évêques qui se soit vue depuis plusieurs siècles. Après avoir imploré la Vierge immaculée au lendemain de son grand jour de triomphe, afin qu'elle fasse descendre de ses lèvres les paroles les plus utiles au salut et à la prospérité de l'Église de Dieu, le prince du sénat apostolique signale à ses frères dans l'épiscopat les erreurs capitales de notre époque, et il les exhorte à ranimer toutes leurs forces pour les combattre. A l'exemple de plusieurs de nos vénérables collègues, nous avons reçu ces solennels avertissements « comme une consigne du ciel »². Aussi avons-nous pensé qu'en cette pieuse réunion de prêtres groupés autour de leur évêque, il serait utile et opportun de faire retentir un écho des instructions que l'épiscopat a reçues de son chef. De telle sorte que, vous et moi, « réjouis et ranimés « par la voix même du bienheureux Pierre, qui vit et qui « vivra dans ses successeurs, nous sortions de ce cénacle « investis d'une nouvelle force pour travailler au salut des « brebis qui nous sont confiées, et pour défendre avec ar- « deur et résolution la cause sacrée de l'Église au milieu de « toutes les difficultés du temps »³.

II. Oui, d'abord, « il est déplorable et il est trop certain « qu'il existe encore au milieu de nous une race impie et « incrédule qui voudrait, s'il était possible, exterminer tout

¹ Contra Constant., 1.

² Mandement de Mgr l'évêque d'Alger, pour le Carême 1855.

³ Allocution de N. S. P. le Pape dans le consistoire du ix décembre

« culte religieux. Tels sont principalement ces hommes
« qu'unit un lien infernal, et dont les machinations occultes
« tendent incessamment à la violation de tout droit public
« ou privé, au bouleversement de toute société sacrée et
« séculière ; grands coupables sur la tête desquels tombent
« directement ces paroles du divin réparateur : Vous avez
« Satan pour père, et vous voulez faire les œuvres de votre
« père¹ ». Vous le savez, nos chers Coopérateurs, et les
passions qui fermentent de tout côté sous vos yeux vous le
démontrent assez, ce cri d'alarme ne procède pas d'une
vaine terreur. Vous qui connaissez l'état des choses et des
esprits autrement que par des phrases banales et trom-
peuses, vous qui touchez chaque jour de la main les plaies
morales et les souffrances de tout genre de notre infortuné
pays, vous qui entendez rugir tant de sourdes colères, vous
pouvez dire si le monde n'a rien à craindre de ces provoca-
tions incendiaires jetées quotidiennement au milieu des pas-
sions les plus inflammables. Toutefois, ce n'est pas à propos
des ennemis forcenés de tout bien et de tout ordre que le
vicaire de Jésus-Christ excite principalement le zèle des pas-
teurs. Nous n'avons à peu près aucune action sur ces âmes. Et
d'ailleurs, il peut paraître à quelques-uns qu'avec de tels ad-
versaires, le remède du mal est dans sa violence même, et que
son exagération mesure son étendue. Prédicateurs effrontés
de toutes les doctrines de subversion, organes en quelque sorte
officiels de l'enfer, il semble que ces publicistes fougueux ne
doivent compter pour lecteurs que les partisans déterminés
de leurs excès, les complices de leurs exécrables complots.
Il est vrai. Cependant, nos chers Coopérateurs, vous et moi
nous n'aurions pas rempli notre devoir, nous n'aurions pas
déchargé notre conscience et « délivré notre âme² » si nous

¹ Allocution de N. S. P. le Pape dans le consistoire du IX décembre MDCCLIV.

² Ezech., III, 19.

ne faisons entendre à ce sujet un grave avertissement. Oui , il est au milieu de nous , dans nos villes et dans nos bourgades , un assez grand nombre d'hommes qui se flattent d'appartenir au parti de la modération , et qui ont le tort insigne de prêter chaque jour de nouvelles forces au monstre qui les dévorera. L'expérience leur avait apporté de cruelles leçons ; mais qui se souvient des leçons de l'expérience ? Sachez-le donc bien , mon Frère : cette feuille quotidienne ou périodique qui affiche l'outrage et le blasphème envers la première majesté , qui attaque incessamment l'Église , ses institutions , ses ministres , et qui ébranle par là même le fondement de la société civile et le rempart des intérêts matériels , n'ira pas impunément , chaque matin ou chaque semaine , se poser sur votre table , sous vos yeux et sous les yeux de vos serviteurs. Sans faire injure à votre intelligence , j'oserai vous dire que , sur beaucoup de points , elle n'est pas à l'épreuve des sophismes les plus grossiers. Toutes les fois qu'il ne s'agit pas de la conservation immédiate de votre fortune , de votre influence , de votre bien-être , je vous trouve encore imbu de tant de préjugés , accessible à tant de mensonges , que je dois trembler en vous voyant journellement aux prises avec un discoureur qui n'est pas sans habileté jusque dans ses emportements. La vérité est qu'il réussit à faire accepter de votre esprit ces principes-là même dont votre volonté repousse le plus énergiquement les conséquences. Croyez-moi , la présence assidue de ce mauvais génie ne vaut rien ni auprès de vous ni auprès des vôtres. Cette fréquentation funeste pervertit la rectitude de votre jugement ; et , de plus , elle fait sous votre toit les affaires du parti du désordre qui , au jour décisif , est toujours assuré de rencontrer quelques auxiliaires dans toute maison où il a trouvé , en temps de paix , des complaisants et des dupes.

Plaise à Dieu , Messieurs et chers Coopérateurs , que ces

conseils soient entendus de ceux à qui nous les adressons, et qu'ils contribuent à suspendre la marche, chaque jour plus effrayante, de cette démoralisation sociale dont les progrès ne s'expliquent que trop pour quiconque est témoin de la scandaleuse connivence de ceux qui auraient le plus intérêt à la prévenir ! En vérité, certains hommes semblent avoir juré de ressembler jusqu'à la fin à ces enfants incorrigibles qui s'obstinent à jouer avec le feu, persuadés qu'il sera toujours temps d'en arrêter les ravages, et qu'on voit ensuite fondre en pleurs et se désespérer en présence de l'incendie qu'ils ont bien pu allumer, mais qu'ils ne peuvent éteindre.

III. « A cette exception près, Nos Très-Chers Frères, « nous avouons que les hommes de ce temps ont générale-
« ment horreur de la perversité des incrédules, et qu'il se
« manifeste de toutes parts une certaine inclination des es-
« prits vers la religion et la foi. Soit qu'on en doive cher-
« cher la cause dans le souvenir des forfaits atroces que
« l'irrégion du siècle précédent avait enfantés, ou dans la
« crainte de ces émeutes et de ces révolutions qui menacent
« toutes les existences et bouleversent toutes les sociétés ;
« soit qu'on doive l'attribuer à l'action de l'Esprit divin qui
« souffle où il veut et quand il veut, il est certain que nous
« voyons diminuer de jour en jour le nombre de ces esprits
« de perdition qui se font une gloire et un mérite de ne
« croire à rien, tandis qu'au contraire nous entendons
« louer souvent l'honnêteté de la vie et des mœurs, et nous
« constatons un sentiment général d'admiration pour la
« religion catholique, dont la beauté ne frappe pas moins
« les yeux que la lumière du soleil.

« Assurément, N. T.-C. F., ce n'est pas là un médiocre
« bien, et il faut y reconnaître comme un premier pas vers
« la vérité : *quidam quasi ad veritatem progressus* ; toutefois,
« il reste plusieurs obstacles qui arrêtent les hommes sur

« le chemin et qui les empêchent d'embrasser la vérité
« entièrement¹. »

Qui de vous, Messieurs et chers Coopérateurs, ne reconnaît la justesse profonde de ces observations ? Oui, sans nul doute, la période dans laquelle nous vivons est meilleure à certains égards que la période qui a précédé. Sous l'empire des circonstances que nous avons traversées, et par le concours de plusieurs causes diverses, de précieux résultats ont été obtenus. Il est même des esprits que la grâce a complètement changés, des cœurs qu'elle a entièrement conquis. Nous serions indiscret et précipité peut-être si nous nommions ici tel historien éminent, qui eut longtemps le malheur de méconnaître l'action divine du christianisme parmi les éléments confus de nos origines nationales, et qui désormais, éclairé d'une lumière plus haute et plus désirable que la lumière même des yeux, demande au ciel le temps de revoir ses œuvres pour y restituer au Verbe fait chair la grande part qui lui revient dans l'histoire de l'humanité régénérée par son sang et par ses doctrines. Ah ! Dieu le sait, tandis qu'au fond de nos provinces nous suivons d'un œil attentif le mouvement des esprits, épiant jusque sous la moindre syllabe des anciens chefs de l'école anti-chrétienne un signe sincère de retour à la foi, s'il nous arrive de rencontrer dans leurs nouveaux écrits quelque symptôme de conversion véritable, à l'instant nous bénissons le Seigneur de sa grande miséricorde, et nous le conjurons d'achever l'œuvre de sa grâce. C'est ainsi que nous portons chaque jour au saint autel le nom de plusieurs de nos frères, auxquels nous sommes complètement inconnu, mais qu'un sentiment de charité sainte rend présents à notre âme depuis qu'il nous a semblé que le nom de Jésus-Christ s'échappait de leurs lèvres ou de leur plume avec cet accent qui ne se

¹ Allocution pontif. du IX décembre MDCCCLIV.

contrefait point et qui dénote la touche intérieure de l'Esprit-Saint. Mais, hélas ! combien il est rare encore cet accent de conviction surnaturelle ; et, pour quelques-uns qui savent prononcer le nom du Seigneur Jésus dans le Saint-Esprit ¹, combien d'autres qui disent : Seigneur, Seigneur, et qui n'entreront pas dans le royaume des cieux ², parce qu'en invoquant ce nom sacré ils en dénaturent le sens, ils en blasphèment la vertu ! Des phrases toutes païennes sur la beauté de la morale, une admiration philosophique de l'Évangile et du christianisme, voilà sans doute une sorte d'acheminement vers la vérité : *quidam quasi ad veritatem progressus*. Mais qu'il y a loin de là au terme qu'il faut atteindre, et que d'obstacles restent sur la route !

Redoublez ici d'attention, Messieurs et chers Coopérateurs, puisque c'est le mal présent de la société qui va vous être révélé par celui que Jésus-Christ a constitué juge suprême en Israël. Apprenez de lui que les temps actuels, malgré leurs tendances meilleures, présentent encore deux écueils contre lesquels viennent se briser le plus grand nombre des esprits. Apprenez que le double mur de séparation entre notre siècle et la vérité catholique, c'est un droit public trop souvent hostile aux libertés essentielles de l'Église, et une philosophie jalouse d'égaliser ses titres à ceux de la religion. Le souverain pontife se contente, pour cette fois, d'indiquer brièvement le premier point, et nous n'ajouterons pas de longs commentaires à sa parole ; il s'étend davantage sur le second, et il nous exhorte à le développer après lui.

IV. « En effet, parmi ceux qui sont chargés de la direction
« des affaires publiques, il en est beaucoup qui aiment à se
« dire les protecteurs et les partisans de la religion, qui lui
« prodiguent leurs éloges, qui la proclament parfaitement

¹ 1 Corinth., XII, 3. — ² Matth., VII, 21.

« appropriée et avantageuse à la société humaine ; mais qui
« n'en veulent pas moins régler sa discipline , diriger ses
« ministres , s'ingérer dans l'administration des choses
« saintes , en un mot , qui s'efforcent de renfermer l'Église
« dans les limites de l'État, de la dominer, elle qui est indépen-
« dante, et qui, dans les desseins de Dieu, ne peut être con-
« tenue par les bornes d'aucun empire , mais doit s'étendre
« jusqu'aux terres les plus éloignées et embrasser dans son
« sein tous les peuples et toutes les nations pour leur mon-
« trer et leur faciliter le chemin de l'éternelle félicité..... Et,
« à cette heure même , ne voyons-nous pas des gouverne-
« ments aveugles proposer des lois qui détruisent tous les
« établissements ecclésiastiques et réguliers, qui foulent aux
« piedset réduisent à néant, s'il était possible, tous les droits
« de l'Église ?... Fasse le ciel que ceux qui s'opposent ainsi
« à la liberté de la religion catholique reconnaissent enfin
« combien cette religion tourne à l'avantage de la chose pu-
« blique, elle qui, au moyen de la doctrine qu'elle a reçue
« du ciel, propose et inculque à chacun des citoyens les
« devoirs qu'il est tenu de remplir ! Puissent-ils se persua-
« der enfin ce que saint Félix , notre prédécesseur , écrivait
« autrefois à l'empereur Zénon , *qu'il n'est rien de plus utile*
« *aux princes que de laisser l'Église suivre ses lois ; car ce qui*
« *leur est salutaire, quand il s'agit des choses de Dieu , c'est de*
« *soumettre leur volonté royale aux prêtres de Jésus-Christ et*
« *non de la mettre au-dessus d'eux* ' ! »

Depuis le jour où le chef de l'Église s'exprimait ainsi, vous savez, Messieurs et chers Coopérateurs, quels attentats sacrilèges ont été consommés ; vous savez les malheurs qui sont venus fondre sur nos frères les catholiques des États-Sardes et de l'Espagne. Il nous est commandé de nous taire à cet égard : le saint-siège avisera , et nous savons qu'il n'est pas

' Allocution pontif. du IX décembre MDCCLIV.

plus déshérité de sa force que de sa sagesse. Malheur aux puissances qui appellent les foudres de l'Église sur leurs têtes ! Dix-huit siècles d'histoire nous apprennent que « tout ce que Pierre aura lié sur la terre sera lié également dans les cieux ¹ ».

Aussi, quelle n'a pas été notre stupeur en voyant que ces mêmes violences, ces mêmes spoliations sacrilèges, qui faisaient éclater des hymnes de triomphe dans les rangs de tous les adeptes de la révolution et de la démagogie, rencontraient des apologistes déclarés parmi ceux qui se flattent d'occuper les avant-postes du camp de l'ordre et de la conservation ² ! Le croirait-on ? Ces hommes qui suppliaient naguère l'Église de leur venir en aide et de proclamer sa grande et forte doctrine pour le maintien des principes sur lesquels repose le droit de la propriété privée et séculière, ce sont eux qui ressuscitent toutes les prétentions les plus brutales de leurs adversaires d'hier et qui les invoquent contre le droit de la propriété ecclésiastique et religieuse. Ce qui n'empêche pas ces mêmes publicistes de déplorer l'affaiblissement des idées conservatrices, de signaler avec horreur chaque nouvelle apparition de ces manifestes démagogiques si menaçants pour la propriété, et de se demander avec effroi s'il pourrait jamais surgir des assemblées de législateurs capables de décréter des lois aussi révoltantes ³. Mais, en vérité, leur dirai-je, par quel renversement d'idées pourriez-vous

¹ Matth., xvi, 19.

² Voir principalement le *Journal des Débats* 1854, et 21 mars et 5 mai 1855 : articles signés DE SACY.

³ Aux législateurs propriétaires qui proposaient la spoliation de l'Église de France, le vénérable archevêque d'Aix disait, en 1789 : « Pensez-vous si jamais les non-propriétaires de bien-fonds dominant dans une assemblée nationale, que les droits des propriétaires de terre ne puissent pas être violés ? » Discours sur la propriété des biens ecclésiastiques, par M^r l'archevêque d'Aix.

soutenir que la propriété est une chose sacrée si elle touche à votre propre maison , et qu'elle perd ce caractère quand elle confine à la maison de Dieu ; et comment ferez-vous croire que le larcin d'un bien profane est une faute si punissable, quand les choses consacrées au service de la religion et de votre âme peuvent tous les jours être usurpées sans crime ? Il fut dit à la France, dès le début de la révolution : « En spoliant l'Église, vous jetez la première pierre à la propriété ; l'attaque ne s'arrêtera pas là , et , avant un demi-siècle, un assaut général lui sera livré ». Cet oracle était prophétique. Je sais bien qu'un moderne historien de notre révolution s'est égayé aux dépens d'un des orateurs célèbres de la cause religieuse ¹ qui *déploya*, dit-il , *en cette circonstance, sa faconde imperturbable*, et voulut par des raisonnements bizarres et des déductions forcées *sonner l'alarme chez les propriétaires et les menacer d'un envahissement prochain*². Mais ce que je sais aussi , c'est que ce même historien, qui badinait agréablement sur l'effroi chimérique inspiré aux propriétaires à propos de la spoliation de l'Église , on l'a vu composer à son tour pour la défense DE LA PROPRIÉTÉ un honnête volume où, je ne dirai pas sa faconde , mais ses arguments plus ou moins solides se déploient en quatre cent quarante pages, et où nous lisons aux premières lignes de la préface *qu'il faut désormais, si l'on ne veut pas que la société périsse, prouver ce que par respect pour la conscience humaine on n'aurait jamais autrefois entrepris de démontrer*³. Voilà un de ces retours que la providence se plaît à rendre nécessaires.

Que l'ébranlement de la propriété aujourd'hui ne soit pas sans rapport avec les coups portés au principe de la propriété par la négation des droits de l'Église , c'est une vé-

¹ L'abbé Maury.

² *Hist. de la Révolution*, par M. A. Thiers, 4^e édit., 1834, p. 207.

³ *De la Propriété*, par M. A. Thiers, 1848. Préf., p. 3.

rité dont l'un de nos hommes d'État les plus éminents s'est fait l'interprète, il y a quarante ans bientôt, lorsqu'il disait dans la haute chambre : « Messieurs, j'ose vous le prédire, sous un gouvernement qui représente l'ordre, si vous n'arrêtez pas la vente de ces biens, aucun de vous ne peut être assuré que ses enfants jouiront paisiblement de leur héritage... Je sais que, dans ce siècle, on est peu frappé des raisons placées au delà du terme de notre vie : le malheur journalier nous a appris à vivre au jour le jour. Nous vendons les bois de l'Église ; nous voyons la conséquence physique et prochaine », qui est l'argent dans les caisses de l'État : « quant à la conséquence morale et éloignée qui ne doit pas nous atteindre, peu nous importe. Messieurs, ne nous fions pas tant à la tombe ; le temps fuit rapidement dans ce pays : en France l'avenir est toujours prochain ; il arrive souvent plus vite que la mort¹ ». Deux ou trois révolutions survenues depuis que ce discours fut prononcé, révolutions dont la dernière est plus sociale encore que politique, disent si la prévision de l'orateur était le fruit de *cette logique à outrance que les faits ne justifient jamais*.

Aussi, Messieurs et chers Coopérateurs, ne cessons-nous de gémir sur les progrès toujours croissants de l'usurpation et de l'envahissement des droits de l'Église, parce que nous y voyons à la fois un crime envers Dieu et un malheur pour les nations. Nous n'exagérons rien en affirmant qu'aux plus mauvais jours du paganisme, le vieil empire romain, dans les intervalles qui séparaient les persécutions sanglantes, laissait à la communauté chrétienne plus d'autorité sur sa discipline extérieure et sur ses possessions temporelles que ne lui en reconnaissent la plupart des gouvernements modernes. De là, à l'intérieur, la puissance publique et la pro-

¹ CHATTAUBRIAND : Opinion sur la vente des forêts, prononcée à la Chambre des Pairs, le 21 mars 1817.

priété temporelle tenues en échec par le socialisme révolutionnaire, toujours prêt à rétorquer contre elles leurs propres arguments et leurs propres actes contre l'autorité et la propriété religieuse. De là, dans le grand mouvement qui ébranle le monde à cette heure, le côté faible et défectueux de l'Europe; et l'on dirait que le ciel, après avoir armé les peuples occidentaux contre l'autocrate schismatique qui plane sur l'orient, hésite à donner la victoire à ceux-là même dont il emploie le glaive pour sa cause, attendu que les provocations et les menaces de plusieurs d'entre eux contre Rome, leurs attentats contre la religion et l'Église, rivalisent avec les excès qu'ils avaient mission de réprimer. Voilà ce qui nous arrête si longtemps, malgré nos prodiges de courage, sous les murailles ennemies; voilà ce qui nous coûte tant d'argent, de sang et de larmes. Heureusement, la justice de l'entreprise, la foi et les prières de la France, l'héroïsme religieux de ses soldats, le prix de leur sang, de leurs souffrances, de leurs sacrifices, feront pencher de notre côté la balance divine:

Pour vous, Messieurs et chers Coopérateurs, dans l'intérêt de la société plus encore désormais que de la religion, nous vous recommandons de conserver avec soin les derniers débris tels quels de la propriété sacrée, et de ne pas laisser prévaloir au sein des peuples cette persuasion, trop généralement accréditée, que tout est licite contre les biens de l'Église, et qu'il n'est pas même besoin de son consentement formel pour la déposséder de son avoir. Sous l'empire de ce funeste préjugé, la chose ecclésiastique est atteinte journellement, tantôt sous une forme, tantôt sous une autre, et l'on peut dire que le combat est à la veille de finir faute de champ de bataille. Dans ces conjonctures, du moins, le monde ne nous accusera pas, comme il a pu le faire en d'autres temps, de cacher l'avarice ou l'ambition sous le voile des principes religieux. Certes, ces quelques parcelles de terre qui restent

çà et là auprès des temples du Seigneur ou de la demeure de ses ministres, sont tellement disproportionnées avec nos besoins, que l'intérêt matériel qui s'y rattache est presque nul. S'il n'y avait donc là qu'un fait et non un principe, ce serait presque le cas de tout abandonner sans conteste; et l'Église dépouillée de sa tunique et de tous ses vêtements serait tentée peut-être d'offrir elle-même le dernier reste de son manteau aux spoliateurs. Mais, précisément parce qu'aujourd'hui nos résistances sont évidemment désintéressées, elles ont acquis le droit d'être plus opiniâtres. Ne vous étonnez donc pas, Messieurs et chers Coopérateurs, lorsque nous opposons des obstacles à la facilité déplorable avec laquelle vos populations cherchent en toute circonstance à s'éviter un sacrifice quelconque moyennant l'aliénation d'une partie de votre demeure ou de votre modeste enclos. Derrière ce coin de terre et ce pauvre toit de tuiles, nous défendons un principe qu'il ne nous est pas permis d'abandonner sans pécher en même temps contre la vertu de religion et contre la vertu de justice; nous luttons contre une tendance que nos devanciers ont combattue au prix de leur vie; et tout à la fois, nous repoussons un levier de démolition qui se retournerait bientôt contre toute propriété quelconque : car si Dieu est débouté de son droit de propriétaire ici-bas en ce qui concerne les nécessités de son culte, tous les titres sur lesquels se fonde la propriété humaine seront logiquement lacérés demain. Quand la cause de l'Église est méconnue, toute justice, toute subordination sont à la veille d'être violées. C'est ce que Bossuet a dit avec son accent ordinaire, en parlant du roi d'Angleterre Henri II : « Le monarque se déclare l'ennemi de l'Église, il l'attaque au spirituel et au temporel; il usurpe ouvertement sa puissance; il met la main dans son trésor qui enferme la subsistance des pauvres; il flétrit l'honneur de ses ministres par l'abrogation de leurs privilèges et opprime leur liberté par

des lois qui lui sont contraires. Prince téméraire et mal avisé, que ne peut-il découvrir de loin les renversements étranges que fera un jour dans son État le mépris de l'autorité ecclésiastique, et les excès inouïs où les peuples seront emportés!... » Et le grand évêque ajoute quelques autres paroles que je veux dire et qui seront pour nous, Messieurs, un sujet de consolation et d'espérance : « C'est une loi établie que l'Église ne peut jouir d'aucun avantage qui ne lui coûte la mort de ses enfants, et que, pour affermir ses droits, il faut qu'elle répande du sang... Il paraît donc qu'elle devait du sang à l'affermissement de son autorité, comme elle en avait donné à l'établissement de sa doctrine ; et ainsi la discipline, aussi bien que la foi de l'Église, a dû avoir ses martyrs¹ ». Ce principe étant posé, Messieurs, s'il est vrai d'une part, comme l'a si bien démontré un de nos vieux maîtres dont la parole a quelquefois retenti dans ces réunions, que « l'hérésie constitutionnelle qui soumet l'Église au magistrat » est la grande hérésie de ce temps² ; d'autre part, rien n'est rassurant comme de voir ce grand nombre d'apôtres que Dieu a suscités, en particulier depuis vingt ans, pour la défense du droit méconnu. Jamais peut-être on n'a entendu, sur tant de points à la fois, les pontifes exilés, proscrits, dépouillés, emprisonnés, répondre à leurs persécuteurs par des accents plus apostoliques ; jamais la patience et la fermeté épiscopales n'ont brillé avec plus d'éclat chez un si grand nombre de nations. Or, la souffrance, dans le christianisme, c'est toujours le gage d'un prochain triomphe. L'autorité ecclésiastique renaîtra donc de ses ruines, et les mérites de tant d'illustres confesseurs de cet âge « opéreront dans la cause de la discipline les mêmes

¹ Panégyrique de S. Thomas de Cantorbéry.

² Défense de l'Église catholique contre l'hérésie constitutionnelle qui soumet la religion au magistrat, renouvelée dans ces derniers temps. Paris, 1840. Par M. Boyer, directeur au séminaire de Saint-Sulpice.

merveilles que le supplice de leurs devanciers a autrefois opérées lorsqu'il s'agissait de la croyance ¹ ».

La croyance , hélas ! plût à Dieu qu'elle fût en dehors de tous ces débats, et que le principe de la foi fût du moins respecté ! Nous n'avons parlé jusqu'ici que d'une faible partie de nos maux ; il nous reste à vous signaler, avec le chef de l'Église, « cette philosophie jalouse d'égaliser ses droits à ceux de la religion ».

V. Avant tout , Messieurs et chers Coopérateurs , rappelons ici quelques-uns des anathèmes prononcés par les Pères de la province de Bordeaux contre les principales erreurs de cette philosophie naturaliste et rationaliste qui avait envahi les écoles publiques et qui remplissait toutes les productions des écrivains les plus accrédités. Bientôt nous rapprocherons de ces condamnations le texte de plusieurs écrits très-récents et très-vantés ; vous jugerez s'ils ne tombent pas évidemment sous le coup de ces censures solennelles. Laissons la parole au vénérable concile :

« Parce que la foi a toujours été et sera toujours le commencement du salut de l'homme , le fondement et la racine de toute justification, et que sans elle il est impossible de plaire à Dieu et de parvenir à la bienheureuse société de ses enfants, nous condamnons le système de ceux qui, égalant la raison et la foi, confondant le naturel et le surnaturel , représentent la philosophie humaine et la religion divine comme deux sœurs, appliquées au même titre et avec la même compétence au ministère des âmes , et capables de conduire les hommes avec un même succès , quoique par une voie différente, à leur fin dernière et à un résultat parfait ²... »

¹ BOSSUET : Panég. de S. Thomas de Cantorbéry.

² Quoniam vero fides semper fuit semperque erit humanæ salutis initium, fundamentum et radix omnis justificationis , sine qua impossibile est placere Deo , et ad filiorum ejus consortium pervenire , damnamus systema

Les Pères disent encore :

« Nous croyons en un seul Seigneur Jésus-Christ , Fils
« unique de Dieu, consubstantiel au Père , qui pour nous et
« pour notre salut est descendu des cieux, et qui, nous ayant
« rétablis dans cette première dignité de l'état surnaturel et
« vraiment gratuit dont Adam était déchu par sa désobéis-
« sance, nous a donné tous les moyens nécessaires pour ac-
« quérir l'éternelle félicité. C'est pourquoi nous condam-
« nons l'erreur de ceux qui considèrent à la vérité Notre-
« Seigneur Jésus-Christ comme un homme plein de sagesse
« ou même comme un personnage divin , mais non pas
« comme un Dieu... et qui nient la nécessité et la vertu des
« sacrements institués par notre Sauveur et Rédempteur
« pour appliquer aux hommes les mérites de son sang et leur
« conférer la grâce qui conduit au salut ¹ ».

Le successeur de Pierre va nous dire , maintenant , si ces condamnations ne s'adressent plus aujourd'hui qu'à des ombres et à des fantômes :

« En outre, vénérables Frères, il est certains hommes, dis-

eorum qui, naturalem et supernaturalem ordinem confundentes, et fidei rationem cœquantés, religionem divinam et philosophiam humanam dicunt duas sorores, pari jure ministerio animarum allaborantes, parique exitu, licet non eadem via, suos asseclas ad finem perfectum perducturas. Concil. Burdig., 1850, p. 15.

¹ *Credimus in unum Dominum Jesum Christum, Filium Dei unigenitum, consubstantialem Patri; qui, propter nos et propter nostram salutem, descendit de cœlis, ut nos vocaret in admirabile lumen suum, restituens nos in pristinam illam dignitatem status supernaturalis et indebiti, de qua exciderat Adam per inobedientiæ peccatum, dansque nobis omnia necessaria ut æternam assèquamur felicitatem. Damnamus ergo errorem eorum qui Dominum nostrum Jesum Christum habent ut hominem, sapientissimum quidem, vel etiam divinum, sed non ut Deum... negantque necessitatem ac virtutem Sacramentorum, quæ salubriter instituit Salvator ac Redemptor noster, per quæ merita ejus hominibus applicantur, et gratia confertur ut salutem assequi possint. Concil. Burdig. 1850, p. 13 et 14.*

« tingués par leur érudition, qui avouent que la religion est
« le don le plus exquis que Dieu ait départi à sa créature, et
« qui néanmoins font un si grand cas de la raison et l'exal-
« tent à un tel point qu'ils ont la folie de se figurer qu'elle
« doit être égalée à la religion elle-même. Par suite de cette
« vaine opinion, les sciences théologiques leur semblent
« devoir être traitées de la même manière que les sciences
« philosophiques ; tandis que les premières s'appuient sur les
« dogmes de la foi , fondement le plus ferme et le plus iné-
« branlable, et que les autres, au contraire, sont le fruit de
« la raison humaine , si variable, si incertaine, sujette à tant
« d'illusions et de déceptions de tout genre..... C'est pour-
« quoi il faut montrer à ces hommes, qui élèvent plus qu'il
« ne convient les forces de la raison, que cela est très-con-
« traire à cette maxime très-vraie du Docteur des nations :
« *Si quelqu'un pense qu'il est quelque chose , alors qu'il*
« *n'est rien , il se trompe lui-même* ¹... Il faut les convaincre
« que la providence n'a rien donné de plus excellent aux
« hommes que l'autorité de la foi divine ; qu'en elle ils trou-
« veront un flambeau dans les ténèbres, un guide pour ar-
« river à la vie , et qu'elle est absolument nécessaire pour le
« salut , puisque *sans la foi il est impossible de plaire à Dieu* ²,
« et que *celui qui n'aura pas cru sera condamné* ³ ».

Tel est , en effet, le point précis de la question. Hâtons-nous de le dire : il ne s'agit pas ici de débats domestiques et de querelles d'école à propos de quelques difficultés sur les attributions plus ou moins étendues de la raison, sur les limites plus ou moins reculées du domaine de la foi. Que d'autres engagent sur ce terrain , livré aux discussions, des combats plus ou moins opportuns ou intempestifs ; pour notre part , nous n'entendons point descendre dans cette

¹ Galat., VI, 3. — ² Hebr., XI, 6. — ³ Marc., XVI, 16. — Allocut. pontif. du IX décembre MDCCCLIV.

arène, ni nous mêler à des luttes auxquelles nous n'apercevons aucune issue profitable pour personne. De grandes lignes ont été tracées par la main sûre et ferme de l'Église. Par une permission de Dieu, l'autorité religieuse, en ce siècle de rationalisme, a été amenée à condamner ceux qui refusent à la raison ses lumières essentielles et ses attributs certains. Et d'autre part, depuis les siècles les plus reculés, la même autorité n'a cessé de condamner ceux qui proclament la suffisance de la raison et de la nature pour le salut. Ces points principaux, placés hors de toute controverse, nous suffisent. Jamais l'esprit humain ne sera par nous ni *outrageusement attaqué* ni *petitement tracassé*¹ ; nous attribuons formellement à la raison tout ce que l'Église lui attribue ; nous lui concédons largement et sans mesquine contestation tout ce que l'Église ne défend pas de lui concéder. Mais nous déclarons que le meilleur usage possible de la simple raison, que la pratique la plus parfaite de la morale et de la vertu purement naturelles ne peuvent conduire au salut, et qu'à part le cas d'ignorance invincible dont nous ne voulons pas nous occuper en ce moment², l'honnête homme selon le monde, qui se tient à l'écart des enseignements et des pratiques de la religion révélée, ne saurait, non-seulement parvenir au bonheur du ciel, mais encore éviter les peines de l'enfer. C'est le dogme catholique.

Or, la prétention des philosophes de ce temps, quand ils veulent bien admettre l'existence de la foi, c'est que la raison et la foi offrent deux routes parallèles dont l'homme peut choisir l'une ou l'autre indifféremment, attendu que la voie exclusivement philosophique aboutit, tout aussi bien que la voie chrétienne, au terme final de la destinée humaine. Telle est la condition première du traité qu'ils rêvent entre le

¹ *Premiers Essais de philosophie*, par M. V. Cousin. Avertiss. de la 3^e Édit., 1855, p. 13.

² Voyez plus loin le § XII.

christianisme et la philosophie. Telle est la base de l'accord qu'ils prétendent nous faire accepter, et qu'ils supposent signé déjà de ceux qu'ils appellent « les sages ».

L'organe le plus célèbre du philosophisme moderne, dans la préface des éditions multipliées qu'il nous donne de ses premières œuvres, ne fait pas difficulté d'affirmer qu'il n'a rien désavoué de ses précédents écrits. Mais en même temps il daigne se féliciter et féliciter les soldats de la cause religieuse du mouvement *indubitable*, bien que *tardif*, qui les ramène vers lui. Nous avons lu avec la plus sérieuse attention toutes les productions rajeunies de cet écrivain, nous nous sommes reporté à la plupart des publications vieilles auxquelles ses innombrables retours sur son propre passé renvoient à chaque instant le lecteur. Nous confessons bien volontiers que le Livre de ses Rétractations est encore à faire, car s'il a beaucoup *retouché*, il n'a rien *rétracté*. Nous reconnaissons hautement que, malgré mille précautions de langage, le philosophe d'aujourd'hui est bien celui auquel nos devanciers dans l'épiscopat, nos pères et nos modèles, ont fait une si longue et si énergique guerre, celui que le saint-siège a condamné, celui qui a donné le branle principal au panthéisme, au naturalisme, à l'éclectisme dont nos écoles ont été si tristement infectées, celui qui a outragé l'Être souverain en confondant son essence avec les êtres que sa libre volonté a tirés du néant, celui qui n'a jamais accordé à Notre-Seigneur Jésus-Christ qu'un respect dérisoire, celui qui a élevé la raison humaine de chaque individu à la dignité de *Verbe fait chair*, celui qui n'a épargné sur son chemin aucune des vérités du dogme chrétien. Non, ce n'est pas une vaine forfanterie, ce champion de la cause rationaliste peut se glorifier avec fondement de n'avoir pas fait un pas en arrière, d'avoir ménagé à la philosophie des portes dérobées pour échapper à toutes les prises de la foi, d'avoir affaibli et ruiné toujours à la page suivante les vagues espérances

que la précédente page aurait pu faire concevoir ; en un mot, il a droit à ce qu'on lui rende cette justice, qu'au milieu de mille autres variations sa doctrine n'a pas varié en ce qui concerne le christianisme. Et ce qu'on peut ajouter, c'est que l'école dont il est le porte-étendard, sinon le chef, est demeurée aussi profondément ennemie que lui de tout l'ordre surnaturel et révélé, lequel, à leurs yeux, ou bien n'existe pas, n'est pas possible, ou, à tout le moins, n'est pas obligatoire et commandé.

VI. En effet, Messieurs et chers Coopérateurs, les principes essentiels et constitutifs du christianisme sont ceux-ci : l'élévation primitive de l'homme à une destinée surnaturelle ; sa chute, et, par suite, le vice de notre origine ; la nécessité d'une réparation et d'une réhabilitation ; l'incarnation du Fils de Dieu, et la rédemption par sa mort ; la croyance à tout un ensemble de moyens divinement institués pour communiquer aux âmes les fruits de la doctrine et les mérites du sang de Jésus-Christ ; l'existence d'une société gardienne et dépositaire de ces trésors ; la nécessité d'appartenir à cette société pour se sauver. Nier ces grandes vérités, et particulièrement nier l'incarnation, qui est le mystère central de toute l'économie religieuse, c'est nier le christianisme tout entier. Or, non-seulement aucun de ces points n'est encore admis par l'école philosophique moderne que nous avons en vue, mais il n'en est aucun qui ne soit ou formellement ou implicitement nié par elle. Prouvons-le en ce qui concerne la révélation divine et l'incarnation. C'est l'oracle de l'école qui va parler.

Le SEUL moyen qui nous soit donné de nous élever jusqu'à l'être des êtres, sans éprouver d'éblouissement ni de vertige, c'est de nous en rapprocher à l'aide du divin intermédiaire¹. Mais, quel est ce médiateur divin, ce médiateur unique ?

¹ Du *Vrai*, du *Beau* et du *Bien*, par M. Victor Cousin, 2^e édition, 1854, p. 132.

Vous espérez ici peut-être le nom de Jésus-Christ. Erreur ! *Entre un être fini tel que l'homme, et Dieu, substance absolue et infinie, il y a le double intermédiaire et de ce magnifique univers livré à nos regards, et de ces vérités merveilleuses que la raison conçoit, mais qu'elle n'a pas faites, pas plus que l'œil ne fait les beautés qu'il aperçoit.* Vous l'entendez, Messieurs. Saint Paul a dit : « Il y a un seul médiateur entre Dieu et les hommes, le Christ Jésus qui est homme lui-même¹. » L'apôtre de la philosophie naturaliste dit à son tour : *Se rapprocher de Dieu à l'aide du divin intermédiaire, c'est-à-dire se consacrer à l'étude et à l'amour de la vérité, à la contemplation et à la reproduction du beau, surtout à la pratique du bien² tel est le SEUL moyen qui nous soit donné de nous élever jusqu'à l'être des êtres, sans éprouver d'éblouissement ni de vertige.* Peut-on nier plus ouvertement l'existence et même la possibilité d'une révélation directe ? Peut-on combattre plus formellement la doctrine de l'incarnation divine, et substituer plus clairement la médiation du *Verbe humain*, c'est-à-dire de la pure raison, à celle du Verbe fait chair ? Or, ce n'est point un passage isolé, c'est le livre entier, ce sont plusieurs volumes fraîchement revus et corrigés qui, dans tout leur contexte, prêchent perpétuellement cet odieux naturalisme, et repoussent toutes les données les plus essentielles de la doctrine chrétienne, que, d'après une vieille tactique depuis longtemps dévoilée, on dissimule le plus souvent sous les noms de *mysticisme*, d'*enthousiasme* ou de *spontanéité*.

Par exemple, qu'est-ce que l'acte de foi pour le chrétien ? N'est-ce pas l'acte par lequel nous adhérons à une vérité, au mystère de la sainte Trinité, je suppose, à cause de la révélation qui nous a été faite de cette vérité par Dieu lui-même, et non point à cause que notre raison, notre conscience, notre réflexion nous l'enseignent ? Et si la foi

¹ Unus mediator Dei et hominum homo Christus Jesus. I Timoth., II, 5.

² Du *Vrai*, etc., p. 132.

est une vertu théologale, n'est-ce pas précisément parce qu'elle implique un rapport direct avec Dieu, et qu'elle a Dieu lui-même pour motif et pour objet ? Telle est la doctrine élémentaire du catéchisme chrétien. Voici celle du philosophe : *Nous n'apercevons pas Dieu, mais nous le concevons sur la foi de ce monde admirable exposé à nos regards et sur celle de cet autre monde plus admirable encore que nous portons en nous-mêmes. C'est par ce double chemin que nous parvenons à Dieu. Cette marche naturelle est celle de tous les hommes : elle doit suffire à une saine philosophie. Mais il y a des esprits faibles et présomptueux qui ne savent pas aller jusque-là, ou ne savent pas s'y arrêter... On n'avait pas osé admettre l'existence d'un Dieu invisible, et voilà maintenant qu'on aspire à entrer en communication immédiate avec Dieu, tout comme avec les objets sensibles et les objets de la conscience. C'est une faiblesse extrême pour un être raisonnable de douter ainsi de la raison, et c'est une témérité incroyable, dans ce désespoir de l'intelligence, de rêver une communication directe avec Dieu. Ce rêve désespéré et ambitieux, c'est le mysticisme¹.*

Et nous répondons, nous : cette prétention, tout ambitieuse qu'elle paraisse, c'est celle de la foi et de l'espérance chrétiennes. Sans doute, le chrétien, lui aussi, conçoit Dieu et croit à son existence sur le témoignage de sa propre raison, et sur celui de tout l'univers créé ; il arrive, ou, du moins, il peut arriver à lui par cette marche naturelle, qui est celle de tous les hommes : car le chrétien (nous le disons bien haut, vu que les adversaires du christianisme l'oublent sans cesse), le chrétien est avant tout un homme ; il n'a pas dit adieu à la raison le jour de son baptême, et tous les privilèges de sa race lui sont maintenus. Mais ce premier pas fait vers Dieu ne suffit pas à la philosophie du chrétien. Après que sa raison lui a fait admettre l'existence

¹ Du *Vrai*, etc., p. 105, 106, 107.

d'un Dieu invisible , cette même raison, nullement présomptueuse en cela , lui enseigne que l'Être tout-puissant et tout bon peut se mettre en *communication directe* avec sa créature. Et quand des témoignages certains , contrôlés et vérifiés à la lumière de la raison la plus exigeante , lui ont démontré qu'il en est véritablement ainsi , que « Dieu a daigné réellement parler aux hommes autrefois en plusieurs occasions, « que plus tard il leur a parlé en la personne de son Fils , « descendu sur la terre ⁴ », alors le philosophe chrétien ne sait plus s'arrêter à cette connaissance imparfaite de Dieu , qui résulte du témoignage de sa conscience. Il n'y a point de désespoir ni de faiblesse pour son intelligence à reconnaître que Dieu en sait plus sur sa propre nature que l'intelligence finie de l'homme n'en peut découvrir. Il entre dans le nouveau chemin que Dieu lui ordonne de suivre pour arriver à lui. Car il sait désormais que « personne ne va au Père si ce « n'est par le Fils ² ; que celui qui est incrédule au Fils en- « court la colère de Dieu ³, que personne n'a jamais vu Dieu, « mais que le Fils qui est dans le sein du père est venu lui- « même nous raconter la nature divine ⁴ ; enfin que la vie « éternelle consiste à connaître le seul vrai Dieu et Jésus- « Christ son envoyé ⁵ ».

Voulez-vous savoir , Messieurs et chers Coopérateurs , jusqu'à quel point la philosophie la plus récente , tout en *portant des paroles de paix à toutes les écoles* ⁶ , tout en se met-

⁴ Multifariam multisque modis olim Deus loquens patribus in prophetis, novissime diebus istis locutus est nobis in Filio. Hebr., I, 1, 2.

² Nemo venit ad Patrem nisi per me. Joann., XIV, 6.

³ Qui credit in Filium , habet vitam æternam ; qui autem incredulus est Filio , non videbit vitam , sed ira Dei manet super eum. Joann., III, 36.

⁴ Deum nemo vidit unquam : unigenitus Filius qui est in sinu Patris , ipse enarravit. Joann., I, 18.

⁵ Hæc est vita æterna ut cognoscant te , solum Deum verum , et quem misisti Jesum Christum. Joann., XVII, 3.

⁶ Du Vrai, etc., p. 10.

*tant en communion avec toutes les religions , et particulièrement avec la religion chrétienne*¹, se sépare criminellement du christianisme et le taxe de folie ? Écoutez ce qui suit : *Il nous importe d'autant plus de rompre ouvertement avec le mysticisme, qu'il semble nous toucher de plus près, qu'il se donne pour le dernier mot de la philosophie, et que, par un air de candeur, il peut séduire plus d'une âme d'élite, particulièrement à l'une de ces époques de lassitude où, à la suite d'espérances excessives cruellement déçues, la raison humaine, ayant perdu la foi en sa propre puissance sans pouvoir perdre le besoin de Dieu, pour satisfaire ce besoin immortel, s'adresse à tout excepté à elle-même, et, faute de savoir aller à Dieu par la voie qui lui est ouverte, se jette hors du sens commun, et tente le nouveau, le chimérique, l'absurde même, pour atteindre l'impossible*². Vous me demandez, Messieurs, quel est ce mysticisme si redoutable en ce moment, ce mysticisme vers lequel les âmes fatiguées de cruelles déceptions sont en danger de se porter au détriment de la philosophie ; vous le cherchez vainement autour de vous, et je vous réponds : Ce mysticisme, qu'autrefois on n'a pas craint d'appeler tout haut par son nom, ce n'est autre chose que le christianisme lui-même. Car nous acceptons pour la foi chrétienne l'accusation que vous allez entendre ; s'il y a là un crime, c'est le crime de tout chrétien. Oui, *ce n'est point assez pour lui de concevoir Dieu sous le voile transparent de l'univers et au-dessus des vérités les plus hautes. Il ne croit pas connaître Dieu, du moins il ne croit pas le connaître assez pour arriver au ciel, s'il ne le connaît que dans ses manifestations naturelles et par les signes de son existence : il veut l'apercevoir directement par les lumières de la foi ici-bas, face à face dans la gloire ; il veut s'unir à lui par quelque procédé extraordinaire*³, oui, par le procédé de la vie sur-

¹ Du Vrai, p. 452. — ² Ibid., p. 107. — ³ Ibid., p. 108.

naturelle, de la grâce sanctifiante, de la communion eucharistique. Sans cela, il ne serait pas chrétien, il n'aurait pas la foi et l'espérance chrétiennes, il ne vivrait pas de la vie de Jésus-Christ.

Enfin on lit plus loin : *L'erreur fondamentale du mysticisme, c'est qu'il fait de l'être infini l'objet direct de l'amour. Mais un tel amour ne se peut soutenir que par des efforts surhumains qui aboutissent à la folie*¹. Vainement l'auteur se rejettera-t-il ensuite sur les excès de ce mysticisme intempérant condamné par l'Église dans le quiétisme ; la vérité est que l'accusation de folie porte ni plus ni moins sur l'acte de charité chrétienne, laquelle n'est une vertu théologale que parce qu'elle fait de Dieu *l'objet direct de l'amour*.

Qu'ajouterai-je encore, Messieurs et chers Coopérateurs ? C'est un principe fondamental de l'Évangile que, pour arriver à la béatitude après cette vie, l'homme est tenu d'être saint ici-bas. Et la sainteté, c'est plus que la vertu humaine, c'est plus que le devoir naturel ; c'est l'observation de la loi révélée, c'est la pratique de la doctrine et de la morale évangéliques, c'est la vie de la foi et de la grâce, c'est la reproduction par chacun de nous de la vie de Jésus-Christ. « Soyez saints, parce que je suis saint, dit le Seigneur². » La philosophie contemporaine nous dit au contraire avec assurance : *La sainteté n'est pas plus accessible à l'homme dans cette vie que la béatitude. Nous pouvons aspirer à l'une et à l'autre par le désir et par l'espérance, mais notre objet immédiat ici-bas, c'est la vertu : là seulement réside l'obligation ; elle n'est point ailleurs. L'erreur du mysticisme est d'anticiper sur les droits de la mort... La sainteté présuppose la vertu, et c'est la vertu qu'on doit recommander aux hommes.*

¹ Du *Vrai*, p. 116.

² *Secundum eum qui vocavit vos, Sanctum, et ipsi in omni conversatione sancti sitis ; quoniam scriptum est ; Sancti eritis, quoniam ego sanctus sum. I Petr., I, 15, 16.*

*La sainteté ne leur manquera pas un jour des mains de la mort et de Dieu, si, vivants, ils n'ont pas manqué au devoir. La sainteté est un idéal auquel on peut aspirer ; la vertu est une loi qui nous est imposée et pour laquelle nul délai ne peut être ni demandé ni accordé*¹. Ainsi, cela est clair, vivez en honnêtes philosophes, observez la vertu naturelle et le devoir humain ; mais ne rêvez pas une perfection surnaturelle qui n'est pas d'obligation et qui n'est pas compatible avec la vie présente. Renvoyez les prédications de Jésus-Christ et de son apôtre « à une autre fois »², et, pour le présent, contentez-vous d'obéir aux préceptes de la raison : le surplus sera l'affaire de la mort et de Dieu.

Que dirai-je de tant d'autres assertions ? Que signifie ce Dieu de la philosophie *qui est une personne comme la personne humaine, avec l'infinité de plus, et qui peut ainsi porter la Trinité chrétienne*³ ? Que penser de cette énumération, si souvent renouvelée, qui met sur un même rang *l'inspiration du poète, l'instinct du héros, l'enthousiasme du prophète*⁴ ? Comment qualifier cette affectation d'assimiler les miracles du christianisme aux jongleries de la superstition⁵, et de faire dériver les extases et les visions de sainte Thérèse ou de la pieuse Madeleine de Saint-Joseph d'une imagination échauffée par le cœur⁶ ? Et cette accusation portée contre *la morale ascétique, qui étouffe la sensibilité au lieu de la régler, et pour sauver l'âme des passions lui commande un sacrifice de tous les instincts de la nature qui ressemble à un suicide*⁷ ; comme aussi ce danger d'*abêtir les âmes à force de vouloir les épurer*⁸ ? Et

¹ *Premiers Essais de Philosophie*, par M. Victor Cousin ; 3^e édition, revue et corrigée, 1855, p. 307, 309.

² *Audiemus te de hoc iterum*. Act., VII, 32.

³ *Premiers Essais*, p. XIII. — ⁴ *Du Vrai*, etc., p. 61. — ⁵ *Ibid.*, p. 123.

⁶ *Madame de Longueville*, par M. V. Cousin, 2^e édit., 1853, p. 92. — Note, *Ibid.* et p. 438.

⁷ *Du Vrai*, etc., p. 277. — ⁸ *Ibid.*, p. 381.

ce reproche fait à l'auteur de *l'Imitation*, à l'angélique habitant d'un cloître, d'appeler la mort comme une délivrance bienheureuse, et de la devancer, autant qu'il est en lui, par une continuelle pénitence et dans une adoration muette¹ : comme si Notre-Seigneur Jésus-Christ n'avait pas prêché le renoncement à soi-même², comme si le grand apôtre n'avait pas demandé « d'être séparé de ce corps de mort³ », et n'avait pas « désiré la dissolution de sa chair pour être avec le Christ⁴ » ?

VII. Vous le voyez, Messieurs, il y a là un renversement complet de tout le christianisme. Ni la révélation, ni les miracles et les prophéties, ni l'incarnation, ni les actes de foi, d'espérance et de charité, ni les sacrements et particulièrement l'Eucharistie, ni les préceptes et les conseils évangéliques, ni les exemples des saints ne peuvent rester debout en présence de pareilles affirmations. Tout rapport entre Dieu et l'homme qui ne résulte pas uniquement de l'entremise de la raison et de la nature est nié en principe et en fait. Jésus-Christ est supprimé.

Cependant, me direz-vous, le nom de Jésus-Christ se rencontre, au moins équivalement, dans ces ouvrages philosophiques. On y parle du *christianisme*, du *sublime et doux crucifié*, de *la folie de la croix*. Oui, cela est vrai, et je veux vous dire aussi comment saint Hilaire caractérise une des phases de l'ancien arianisme : « La stratégie du moment, disait-il, consiste à s'abriter sous le voile spécieux de l'orthodoxie évangélique, de telle sorte que Jésus-Christ semble être annoncé alors même qu'il est nié⁵... Ils ont introduit un

¹ Du *Vrai*, p. 277. — ² Matth., xvi, 24.

³ Infelix ego homo, quis me liberabit de corpore mortis hujus? Rom., xii, 24.

⁴ Desiderium habens dissolvi et esse cum Christo. Philipp., i, 23.

⁵ Hoc nunc sub opinione falsæ pietatis efficitur, hoc sub specie prædicationis evangelicæ laboratur, ut Dominus Jesus, dum prædicari creditur, denegetur. Contra Auxent. 2.

nouveau Christ sous le couvert duquel l'antechrist pût se glisser. Car ce Christ de leur façon, *hunc suum Christum*, ils ne lui accordent pas la divinité ; c'est assez qu'il soit une créature plus excellente que les autres ¹... De cette manière, ils ont réussi à tromper les simples, qui pensent que les mots renferment les croyances qu'ils expriment ² », et qui ne découvrent pas « la ruse de ces écritures composées en style d'antechrist : *scripturam stylo antichristi compositam* ³ ». Ainsi en est-il à cette heure. La religion chrétienne, on la proclame *incomparablement la plus parfaite et la plus sainte de toutes* les religions ; mais on n'a garde de la proclamer la seule vraie ; on se glorifie au contraire d'être *en communion avec toutes les grandes philosophies et avec les religions qui couvrent la terre* ⁴, comme si la religion chrétienne, qui condamne toutes les sectes dissidentes et qui se déclare divine, n'était pas réputée fautive par cela seul que d'autres religions peuvent revendiquer, même à un moindre degré, la perfection et la sainteté. Ailleurs, on se prend à regretter que Platon n'ait pas trouvé sur la terre *la religion du sublime et doux crucifié*, qu'il n'ait pas eu affaire à elle, lui qui gardait déjà tant de ménagements envers la religion de son temps ; et l'on se tient pour assuré que ce grand maître de la philosophie, ce type de l'humanité, s'il était venu de nos jours, à défaut de la foi d'un Augustin, d'un Anselme, d'un Thomas, d'un Bossuet, aurait eu sans aucun doute les sentiments au moins d'un Montesquieu, d'un Turgot, d'un Franklin ⁵ ; ce qui veut dire que Platon,

¹ Nam ipsi nunc Christum novum, per quem antichristus subreperet, intulerunt. Volunt enim hunc suum Christum non ejus divinitatis esse cujus et Pater est, sed esse potentem et præstantem cæteris aliis creaturis. Contra Auxent., 5, 6.

² Et hujus usque quidem adhuc impietatis fraude perficitur, ut jam sub antichristi sacerdotibus Christi populus non occidat, dum hoc putant illi fidei esse quod vocis est. *Ibid.*, 6.

³ *Ibid.*, 7. — ⁴ Du *Vrai*, p. 452. — ⁵ *Ibid.*, p. 426, 428.

cette personnification suprême de la raison humaine, s'il eût vécu en des temps chrétiens, aurait pu être déiste ou protestant : voilà tout ce que l'Évangile et l'Église peuvent attendre de mieux de la philosophie. Enfin, vous éprouvez un tressaillement de joie, parce que votre œil vient de découvrir sous la plume de l'écrivain un des mots les plus saints de l'idiome chrétien : *la folie de la croix*¹ ; mais quel n'est pas votre mécompte en apprenant aussitôt que *cette folie-là*, comme celle qui réside *dans tout homme supérieur, c'est la partie divine de la raison*, et en l'entendant comparer, soit à *cette puissance mystérieuse que Socrate appelait son démon*, soit à ce que *Voltaire appelait le diable au corps*, sans lequel *une comédienne même* ne saurait être *une comédienne de génie*² !!! Après de tels blasphèmes, Messieurs, qu'importent *les hommages sincères et affectueux dont la philosophie nouvelle couvre le christianisme*³ ? Qu'importe que le philosophe *doive mesurer ses progrès en philosophie par ceux de la tendre vénération qu'il ressentira pour la religion de l'Évangile*⁴ ? N'est-il pas mille fois évident que nous avons affaire à des naturalistes *qui peuvent considérer Jésus-Christ comme un homme plein de sagesse, ou même comme un personnage divin, mais qui ne confessent pas qu'il est un Dieu*, et contre lesquels notre concile a prononcé sa rigoureuse condamnation⁵ ?

VIII. Non, le Christ de ces philosophes n'est pas le Seigneur Jésus-Christ que j'adore. C'est un Christ psychologique, conçu de l'esprit de l'homme, né de son intelligence ;

¹ Du *Vrai*, p. 174.

² Dans une de ses compositions plus nouvelles, le même auteur reproduit avec complaisance le même parallèle entre le démon de Socrate et le bon ange de la mère Madeleine de Saint-Joseph. C'est toujours la même théorie rationaliste, la même négation des phénomènes surnaturels. *Madame de Longueville*, p. 92.

³ *Premiers Essais*, p. 15. — ⁴ Du *Vrai*, etc., p. 6.

⁵ Concil. Burdig. 1850, p. 15.

celui que ma foi me révèle est conçu du Saint-Esprit, né de la bienheureuse Vierge Marie. Leur Christ est venu d'en bas, jailli des entrailles de l'humanité; mon Jésus est descendu d'en haut, il est sorti du sein du Père éternel. Leur Christ n'est que consubstantiel à l'homme, le mien est consubstantiel à Dieu. C'est leur propre raison qu'ils adorent en adorant le Verbe abstrait qu'ils ont fait; et moi j'humilie ma raison devant celle de Dieu, en adorant le Verbe incarné qui m'est prêché. Que parlez-vous de rapprochement et d'entente quand nous sommes toujours séparés par un abîme? Prophète complaisant, comment osez-vous dire que, *malgré quelques apparences contraires*, la paix est à la veille de se faire? Des apparences, grand Dieu! comme si le point de litige entre eux et nous, entre l'Église et ce qu'ils appellent l'humanité, entre les défenseurs de la foi et les grands prêtres de la raison, ce n'était pas la question même de la divinité de Jésus-Christ et de sa doctrine! Je le dirai hardiment avec saint Hilaire: « La cause qui nous force de parler aujourd'hui n'est rien moins que la cause de Jésus-Christ »: *Nunc non alia nobis ad dicendum causa quam Christi est*¹. Nous croyons, nous, qu'en dehors de toutes les lois qui régissent la race humaine, en dehors de tous les perfectionnements naturels dont elle est susceptible, par un élan spontané de son amour, de son immense et excessif amour, *propter nimiam caritatem suam*², par un prodige qui appartient essentiellement à l'ordre surnaturel, le Verbe de Dieu, Dieu de Dieu, lumière de lumière, consubstantiel à son Père, est descendu des cieux, qu'il a pris une chair, qu'il est né d'une Vierge, qu'il s'est fait homme, et qu'il a élevé tous les hommes ses frères à la qualité de fils adoptifs de Dieu et d'héritiers du royaume céleste. Nous croyons ce dogme théologique « de la venue du Verbe dans la chair; à cause de

¹ Contra Constant. III. — ² Ephes., II, 4.

« cela nous sommes assurés de posséder l'esprit de Dieu ,
« d'être les enfants de Dieu » : *Omnis spiritus qui confitetur
Jesum Christum in carne venisse, ex Deo est*, dit saint Jean ¹.
Mais, continue le disciple bien-aimé, « tout esprit orgueil-
« leux qui altère, qui dissout le dogme de Jésus , n'est pas de
« Dieu » : *Et omnis spiritus qui solvit Jesum, ex Deo non est* ².
« Or, un grand nombre de séducteurs ont paru dans le
« monde, qui ne confessent point que Jésus-Christ soit venu
« dans la chair » : *Multi seductores exierunt in mundum, qui
non confitentur Jesum Christum venisse in carnem* ³. Ils corrom-
pent la notion surnaturelle de l'incarnation ; ils disent que
le Verbe fait chair, c'est la raison suprême en tant qu'elle
est communiquée à tout homme venant en ce monde ; ils ne
voient dans le Christ et par le Christ que la nature humaine
plus richement dotée de la raison divine ; Jésus-Christ est un
homme qui a fait faire un grand pas à l'humanité, qui a dé-
terminé un des progrès de sa marche toujours ascendante ,
qui a rassemblé sous forme de religion les meilleures tradi-
tions de la philosophie spiritualiste qui l'a précédé et qui
devait se perfectionner encore après lui. Et ainsi la raison
orgueilleuse se fait un trophée de ce qui est le plus grand ,
le plus impénétrable mystère de la grâce. Et ainsi la fausse
sagesse réduit à des proportions humaines l'incommensu-
rable chef-d'œuvre de la toute-puissance et de la charité
divine. « Or, dit encore saint Jean, quiconque se retire et ne
« demeure pas dans la doctrine du Christ, celui-là est un
« séducteur et un antechrist , et Dieu n'est pas en lui. Si
« quelqu'un vient à vous et ne vous apporte pas la doctrine
« révélée de Jésus-Christ , ne le recevez pas chez vous et
« ne le saluez pas ; car le saluer , c'est participer à ses
« œuvresmauvaises ⁴. » Telle est , Messieurs et chers Coo-

¹ I Joahn., IV, 2. — ² *Ibid.*, 3. — ³ II Joann., 7.

⁴ Hic est seductor et antichristus... Omnis qui recedit et non permanet in doctrina Christi, Deum non habet. Si quis venit ad vos et hanc doc-

pérateurs, la règle sévère tracée par le disciple de la charité toutes les fois que la personne adorable de Jésus-Christ est en cause. C'est à cette recommandation du plus tendre des apôtres que nous obéissons en ce moment. Qu'importe la colère de ceux qui voudraient exploiter le silence ? et qu'importent aussi les murmures et l'étonnement de certains hommes trop peu dociles, qui se font juges de ce qu'ils ignorent, et les plaintes de quelques esprits tournés à la paix *quand même*, qui ne veulent pas qu'on trouble leurs illusions ni qu'on aborde les matières auxquelles il ne leur plaît pas de prêter leur attention ! La paix n'est possible que dans la vérité. Or, « qui donc est menteur, sinon celui qui nie que « Jésus est le Christ » : *Qui est mendax, nisi is quis negat quoniam Jesus est Christus*¹ ? Et qui donc est aveugle, sinon celui qui a lu les productions de ce temps, et qui ne voit pas que ce qui est toujours en cause, c'est Jésus-Christ ? Oui, la question vivante qui agite le monde moderne, c'est de savoir si le Verbe de Dieu incarné, Jésus-Christ, demeurera sur les autels, ou si, sous une forme plus ou moins adoucie, la déesse Raison le supplantera au milieu de nous. Et la question ainsi posée ne comporte pour aucun chrétien l'abstention et la neutralité, n'est susceptible d'aucune transaction ni d'aucun atermoiement.

IX. Vainement voudrait-on alléguer ici que la philosophie a ses limites et qu'elle doit se garder de toute incursion, de tout empiétement sur le domaine de la révélation. Autre chose est de s'arrêter à la frontière du surnaturel, autre chose est d'en nier l'existence et les conséquences. Or, ce que nous reprochons à toute l'école moderne, ce n'est pas le soin qu'elle prend, ou du moins qu'elle pourrait prendre,

trinam non affert, nolite recipere eum in domum, nec ave ei dixeritis. Qui enim dicit illi ave, communicat operibus ejus malignis. Ibid., 7, 9, 10, 11.

¹ | Joann., II, 22.

d'établir et de développer par la lumière de la raison les doctrines et les préceptes de la religion naturelle. Nos théologiens, qui sont aussi des philosophes, n'ont pas négligé d'approfondir les vérités et les obligations qui peuvent jaillir de l'entendement humain et de la conscience, abstraction faite de toute loi positive et révélée. Mais, d'une part, le philosophe, mis en présence des faits historiques et des monuments publics sur lesquels se fonde la révélation, est obligé par sa raison et sa conscience même de se rendre à l'évidente crédibilité des témoignages qui démontrent l'existence de l'ordre surnaturel. D'autre part, l'existence de l'ordre surnaturel une fois établie, le philosophe peut sans doute, jusqu'à un certain point, s'abstenir de traiter des devoirs qui en découlent, car sa qualité de philosophe ne lui impose pas les devoirs de l'apostolat religieux, et le divin révélateur ne lui a pas confié le ministère spirituel des âmes ; mais à coup sûr, il ne peut, sans impiété et sans blasphème, soutenir que sa doctrine purement philosophique et naturelle donne aux hommes le dernier mot de leur destinée et de celle du genre humain ; il ne peut, sans sacrilège, égaler sa science, qui est la science bornée et trop souvent faillible de l'homme, à la révélation divine, qui est une communication de la science infinie et toujours infaillible de Dieu ; enfin, il ne peut nier qu'en cas de divergence et de désaccord apparent, l'esprit humain doive s'humilier devant l'autorité de la foi, assuré d'ailleurs de rentrer ainsi dans la voie de la saine raison, attendu que, le Dieu de la révélation étant le Dieu de la nature, sa parole surnaturelle ne saurait jamais être en contradiction avec la vérité qu'il a primitivement déposée en nous, mais que nous savons trop souvent obscurcir. Or, Messieurs et chers Coopérateurs, c'est ici que nous avons à vous signaler la conjuration générale et permanente du philosophisme qui nous envahit de toutes parts.

L'assertion la plus chère à toute l'école contemporaine, le point sur lequel toutes les divisions cessent et l'accord le plus unanime s'établit, c'est que l'esprit de l'homme n'a d'autre maître que lui-même. L'*indépendance*, l'*émancipation* de la raison, telle est la maxime suprême : conquête tardive, on l'avoue, puisque les uns ne la font dater que du dix-septième¹ ou du dix-huitième siècle², et que les autres lui assignent tout au plus trois dates principales dans le passé : Abélard, Descartes, 1789, ou bien encore, la Renaissance, la Philosophie et la Révolution³; mais conquête sacrée et sublime qu'il faut garder et défendre à tout prix. *Où la philosophie n'est pas, s'écrie-t-on, où elle est la dernière explication de toutes choses*⁴. Et nous disons, nous : Où la religion révélée n'existe pas, ou elle est l'explication de mille choses que n'explique pas la philosophie; ou le christianisme n'existe pas, ou il faut admettre qu'il enseigne à l'homme des vérités que sa raison n'avait pas découvertes, qu'il lui impose des devoirs positifs que sa conscience seule ne lui dictait pas, enfin qu'il lui assigne une destinée à laquelle sa nature ne pouvait prétendre et qu'il est impossible d'atteindre par les seules ressources de la morale humaine.

X. Un livre moderne a paru, intitulé : **DU DEVOIR**; il peut se résumer ainsi : « Le devoir conduisant au bonheur après cette vie, sans Jésus-Christ, sans l'Évangile, sans la foi, sans l'Église, sans la rédemption, sans la grâce, sans les sacrements ». On admet, il est vrai, *que le philosophe, en même temps qu'il est philosophe, peut appartenir à une Église*, et l'on

¹ Descartes a été l'émancipateur de la raison. BOULLIER, *Hist. de la Philosophie cartésienne*, 1854.

² Combien de fois n'avons-nous pas répété sur tous les tons : Gardons du dix-huitième notre indépendance; voilà notre conquête. V. Cousin, *Pre-miers essais*, 1855. Avertissement de la 3^e édit., p. xiv.

³ *Du Devoir*, p. III. — *Revue des Deux-Mondes*, 1854.

⁴ *Du Vrai*, etc., p. 448

enseigne qu'alors *il observe suffisamment le devoir d'adorer Dieu en se conformant aux pratiques du culte auquel il appartient*¹ : que ce culte soit vrai ou faux , c'est ce qu'on ne distingue pas. On se demande ensuite *comment le philosophe qui n'appartient à aucune religion positive remplira le devoir d'adorer Dieu par un culte*, et l'on trouve apparemment le cas assez pratique pour qu'il doive être résolu. Le casuiste, en effet, se met à l'œuvre ; il trace en quelques lignes un programme de bonnes vie et mœurs, renfermant à peu près tous les préceptes que l'on peut faire découler des inductions philosophiques sur Dieu et la providence. Cela dit, il ajoute : *Reconnaissons que ces quelques préceptes ne sauraient constituer un culte. Ils ne suffisent à l'homme ni pour sa sanctification, ni pour sa consolation ; ou, pour parler plus exactement, ILS SUFFISENT AUX AMES D'ÉLITE, qui savent aimer et penser, mais le reste de l'humanité a d'autres besoins*². Ce langage n'a pas besoin de commentaire : « La religion, les cultes, peu importe d'ailleurs le choix, sont pour la foule, qui ne sait pas aimer et penser ; la philosophie suffit aux âmes d'élite. » Le maître, que l'on contredit quelquefois, mais à l'avis duquel on se range en définitive toujours, l'avait fortement insinué : *Sans la religion, disait-il, la philosophie, réduite à ce qu'elle peut tirer laborieusement de la raison naturelle perfectionnée, s'adresse à un bien petit nombre, et court risque de rester sans une grande efficacité sur les mœurs et sur la vie*³... Et ailleurs : *La philosophie ne croit point s'humilier en avançant qu'elle est faite pour quelques-uns et ne suffit pas au genre humain*⁴. Or, nous enseignons, et nous établirons tout à l'heure que, sans la religion, la philosophie ne suffit à personne, parce que tous sont appelés à la gloire surnaturelle, et que la pure philosophie n'y conduira jamais qui que ce soit.

¹ J. Simon, du *Devoir*, p. 483. — ² *Ibid.*, p. 487.

³ *Du Vrai*, etc., p. 428-429. — ⁴ *Premiers Essais*, p. XIII.

A propos du livre DU DEVOIR, je dois, Messieurs et chers Coopérateurs, vous entretenir d'un incident particulier. Dès son apparition, cet ouvrage avait attiré notre attention. Il nous importe d'autant plus de surveiller le naturalisme religieux de certains écrits, qu'il semble, lui aussi, nous toucher de plus près, qu'il se donne pour le dernier mot de la religion, et que, par un air d'honnêteté, par l'avantage surtout qu'il offre d'être un culte très-commode, il peut séduire plus d'une âme, et faire prendre le change à de bons esprits qui, en ce temps de lassitude publique et à la suite d'espérances excessives cruellement déçues, sentent le besoin de Dieu, et s'achemineraient tout naturellement vers le christianisme pour satisfaire ce besoin immortel. Une circonstance vint augmenter nos appréhensions. Une compagnie illustre, dont les jugements ont un grand poids, et qui semble revendiquer désormais, outre ses attributions littéraires, une part considérable dans *la direction intellectuelle du pays*, avait cru devoir couronner, en société d'un traité remarquable de philosophie chrétienne, le volume dangereux dont nous venons de vous indiquer la tendance et de vous citer, en les prenant au milieu de mille autres, quelques propositions qui résument tout l'esprit du livre. Le rapport, écrit par un homme très-distingué auquel on conçoit que les lettres sacrées soient encore plus familières que la doctrine exacte de la foi, confondait d'une façon étrange toutes les notions religieuses et s'écartait des règles rigoureuses du langage chrétien¹. Ce fait n'était pas le seul de son genre. Divers symptômes tout semblables s'étaient manifestés dans plusieurs corps savants. Or, on ne peut nier que tout appoint nouveau donné à l'éclectisme, à l'indifférentisme, prend une singulière gravité dans un siècle déjà si enclin à traiter toutes les religions, toutes les croyances sur un pied d'égalité, et à

¹ M. Villemain. Voir le journal *l'Institut*, septembre 1854, p. 103.

étaier l'une à côté de l'autre toutes les doctrines les plus contraires, comme on expose les produits les plus divers de l'industrie. De tels faits ont beaucoup plus de portée encore que les théories, et ils sont de nature à achever le renversement du sens chrétien, déjà si profondément altéré parmi nous. Nous fûmes donc péniblement affecté de ce chaos d'éloges et de ce pêle-mêle de récompenses, qui consacraient le chaos et le pêle-mêle des principes, et notre sollicitude pour la pureté de la doctrine nous obligea de signaler, comme indigne de figurer à côté d'une théodicée orthodoxe, cette morale naturaliste qui n'aboutit qu'à *des vertus dont Bossuet a dit que l'enfer est rempli* ¹.

La parole austère du grand évêque, tombée de notre plume, excita de vives récriminations dans lesquelles se révéla toute la profondeur du mal auquel nous cherchions à remédier. Nous ne parlerons pas d'un écrivain recommandable qui, habitué à se porter pour modérateur de la presse religieuse, crut pouvoir opposer son jugement à celui qu'un évêque venait d'exprimer sur une question incontestablement doctrinale et théologique. La distraction d'un esprit préoccupé peut seule excuser les phrases incohérentes dans lesquelles ce publiciste, que nous ne saurions cesser d'estimer, s'est montré si étranger aux premiers principes de la science chrétienne, ou plutôt si tristement atteint de cette funeste disposition aux conciliations les plus impossibles, qui est un des grands périls religieux du moment ². Cet adversaire, sur lequel nous ne devons naturellement pas compter, fut appuyé par d'autres contradicteurs qui ne pouvaient nous manquer; et nous avons trouvé dans une feuille qui occupe un rang considérable dans l'opinion publique les paroles qui suivent : *Bien des honnêtes gens de ma connais-*

¹ Oraison funèbre d'Anne de Gonzague. — Voir plus haut, p. 158.

² Le *Correspondant*, 25 novembre 1854, p. 303-305.

sance , qui n'ont que des vertus naturelles , se sont fort attristés dernièrement d'entendre une voix très-autorisée appeler les vertus naturelles « de fausses vertus dont l'enfer est plein » ¹. L'on ajoutait : D'où vient donc ce malentendu , et pourquoi persiste-t-il ? Car enfin , ce qui importe , c'est que l'homme fasse le bien ; qu'il le fasse au nom de sa raison et de sa conscience , ou qu'il le fasse au nom de sa foi , n'est-ce pas toujours le bien ? et pourvu que l'homme atteigne le but moral que la religion lui propose , la religion ne peut-elle lui pardonner d'y arriver par la route de la philosophie ² ?

Ce même écrivain , quelque temps auparavant , établissait nettement l'existence de toute une classe d'hommes qui ont la prétention de se tenir entre le scepticisme et l'orthodoxie , dans un juste milieu philosophique et paisible , où ils croient trouver le repos de leur conscience et la règle de leur vie... Ces incrédules-là , disait-il , sont honnêtes et convaincus ; ils croient trouver dans la raison humaine une lumière assez éclatante pour diriger leur conduite , une discipline assez forte pour suffire à tous leurs devoirs. Ils répètent souvent que , si on leur démontrait qu'ils se trompent , que leur lumière est une fausse lumière , que leur règle de conduite est une règle fragile , que leur morale n'a pas de sanction , ils éprouveraient une reconnaissance singulière et n'opposeraient à cette démonstration aucun entêtement d'orgueil... Ce qu'il faudrait donc pour les convertir , ajoutait-il , c'est une démonstration bien nette et bien décisive que le dogme est absolument indispensable , et que sans lui la morale n'est rien ; une argumentation vigoureuse contre la raison pour lui prouver par des raisons péremptoires qu'elle ne peut rien sans la foi ³.

¹ Le mot est de Bossuet , et il est dénaturé dans la citation. Nous ne disons pas de fausses vertus , mais des vertus qui ne conduisent pas au ciel par elles-mêmes , et qui , si elles ne sont pas complétées par d'autres , ne peuvent préserver de l'enfer.

² J. Rigault , *Journal des Débats* , 8 mars 1855. — ³ *Id.* , mai 1854.

Ainsi , Messieurs et chers Coopérateurs , le siècle présent ne saurait nous taxer de calomnie, lorsque nous l'accusons de naturalisme. Les aveux que nous venons de recueillir sont aussi clairs que les raisonnements qui les accompagnent sont confus. Il appartient donc aux prédicateurs de la foi chrétienne de porter le flambeau de la vérité au milieu de ces ténèbres.

XI. Non , mille fois non , vous n'enseignerez jamais que *les vertus naturelles sont de FAUSSES vertus , que la lumière naturelle est une FAUSSE lumière ; non , vous n'emploierez point d'argumentation vigoureuse contre la raison pour lui prouver par des raisons péremptoires qu'elle ne peut RIEN sans la foi.* Si nous avons le malheur d'enseigner de pareilles propositions, nous tomberions sous le coup des censures de l'Église, dépositaire de toute vérité , et qui n'est pas moins attentive à maintenir les attributs certains de la nature et de la raison qu'à venger les droits de la foi et de la grâce. L'argumentation vigoureuse contre la raison pour lui prouver péremptoirement qu'elle ne peut rien sans la foi, elle s'est trouvée, en ce siècle, sous la plume d'un prêtre célèbre et de quelques-uns de ses disciples. Les encycliques romaines sont venues leur apprendre qu'en démolissant la raison , ils détruisaient le sujet auquel la foi s'adresse et sans la libre adhésion duquel l'acte de foi n'existe pas ; qu'en niant tout principe humain de certitude, ils supprimaient les motifs de crédibilité qui sont les préliminaires nécessaires de toute révélation. Et pour ce qui est des vertus naturelles, Baïus ayant osé soutenir que les vertus des philosophes sont des vices ; et que toute distinction entre la rectitude naturelle d'un acte humain et sa valeur surnaturelle et méritoire du royaume céleste n'est qu'une chimère, ce novateur a été formellement condamné par le pape saint Pie V ¹. Vous enseignerez donc, Messieurs,

¹ La vingt-cinquième et la soixante-deuxième proposition condamnées de Baïus sont celles-ci : *Omnia opera infidelium sunt peccata, et philosopho-*

que la raison humaine a sa puissance propre et ses attributions essentielles ; vous enseignerez que la vertu philosophique possède une bonté morale et intrinsèque que Dieu ne dédaigne pas de rémunérer, dans les individus et dans les peuples , par certaines récompenses naturelles et temporelles, quelquefois même par des faveurs plus hautes. Mais vous enseignerez aussi et vous prouvez, par des arguments inséparables de l'essence même du christianisme, que les vertus naturelles, que les lumières naturelles ne peuvent conduire l'homme à sa fin dernière, qui est la gloire céleste ; vous enseignerez que le dogme est indispensable, que l'ordre surnaturel dans lequel l'auteur même de notre nature nous a constitués par un acte formel de sa volonté et de son amour est obligatoire et inévitable ; vous enseignerez que Jésus-Christ n'est pas facultatif, et qu'en dehors de sa loi révélée, il n'existe pas, il n'existera jamais *de juste milieu philosophique et paisible* où qui que ce soit, *âme d'élite* ou âme vulgaire, puisse trouver le repos de sa conscience et la règle de sa vie. Vous enseignerez qu'il *n'importe* pas seulement *que l'homme fasse le bien*, mais qu'il *importe qu'il le fasse au nom de la foi*, par un mouvement surnaturel, sans quoi ses actes n'atteindront par le but final que Dieu lui a marqué, c'est-à-dire le bonheur éternel des cieux. Cet enseignement, vous l'appuierez sur tout ce que l'Évangile et la tradition ont de plus positif. Il ne m'appartient pas d'établir ici devant vous cette grande et solide thèse, que chacun de vous saura développer. Je veux seulement vous dire l'objection que j'ai recueillie plus d'une fois sur les lèvres des hommes du monde : elle me donnera lieu d'entrer au plus vif de la question.

rum virtutes sunt vilia. — Illa quoque distinctio qua opus dicitur bifariam bonum, vel quia ex objecto et omnibus circumstantiis rectum est et bonum (quod naturaliter bonum appellare consueverunt) : vel quia est meritorium regni æterni, eo quod sit a vivo Christi membro per Spiritum caritatis, rejicienda est.

« A Dieu ne plaise, me disait l'un deux, que je m'attache jamais, de propos délibéré du moins, à cette vie grossière des sens qui assimile l'être intelligent à l'animal sans raison ! Cette vie ignoble est indigne d'un esprit cultivé, d'un cœur noble et bien fait : je repousse le matérialisme comme une honte pour l'espèce humaine. Je professe hautement les doctrines spiritualistes ; je veux, de toute l'énergie de ma volonté, vivre de la vie de l'esprit et observer les lois exactes du devoir. Mais, ajoutait-il, vous me parlez d'une vie supérieure et surnaturelle ; vous développez tout un ordre surhumain, basé principalement sur le fait de l'incarnation d'une personne divine ; vous me promettez, pour l'éternité, une gloire infinie, la vue de Dieu face à face, la connaissance et la possession de Dieu, tel qu'il se connaît et qu'il se possède lui-même ; comme moyens proportionnés à cette fin, vous m'indiquez les éléments divers qui forment, en quelque sorte, l'appareil de la vie surnaturelle : foi en Jésus-Christ, préceptes et conseils évangéliques, vertus infuses et théologiques, grâces actuelles, grâce sanctifiante, dons de l'Esprit-Saint, sacrifice, sacrements, obéissance à l'Église. J'admire cette hauteur de vues et de spéculations. Mais, si je rougis de tout ce qui m'abaisserait au-dessous de ma nature, je n'ai non plus aucun attrait pour ce qui tend à m'élever au-dessus. *Ni si bas, ni si haut*. Je ne veux faire *ni la bête, ni l'ange* ; je veux rester homme. D'ailleurs, j'estime grandement ma nature ; réduite à ses éléments essentiels et telle que Dieu l'a faite, je la trouve suffisante. Je n'ai pas la prétention d'arriver après cette vie à une félicité si ineffable, à une gloire si transcendante, si supérieure à toutes les données de ma raison ; et, surtout, je n'ai pas le courage de me soumettre ici-bas à tout cet ensemble d'obligations et de vertus surhumaines. Je serai donc reconnaissant envers Dieu de ses généreuses intentions, mais je n'accepterai pas ce bienfait, qui serait pour moi un fardeau. Il est de l'essence de tout privilège de pou-

voir être refusé. Et puisque tout cet ordre surnaturel , tout cet ensemble de la révélation est un don de Dieu, gratuitement surajouté par sa libéralité et sa bonté aux lois et aux destinées de ma nature, je m'en tiendrai à ma condition première; je vivrai selon les lois de ma conscience, selon les règles de la raison et de la religion naturelle; et Dieu ne me refusera pas, après une vie honnête, vertueuse, le seul bonheur éternel auquel j'aspire, la récompense naturelle des vertus naturelles. »

Vous avez reconnu, Messieurs, le plus spécieux raisonnement du naturalisme. Personne ne nous accusera de l'avoir affaibli, car nous en avons plutôt augmenté la force. Or, ce raisonnement porte à faux, et il est de tout point inadmissible, puisqu'il méconnaît à la fois et le souverain domaine de Dieu sur sa créature, et les conséquences nécessaires de la venue de Jésus-Christ sur la terre, et le véritable état de la nature humaine dans sa condition actuelle.

XII. Il méconnaît le souverain domaine de Dieu. En effet, on ne prouvera jamais que Dieu, après avoir tiré l'homme du néant, après l'avoir doué d'une nature excellente, n'ait pas conservé le droit de perfectionner son ouvrage, de l'élever à une destinée plus excellente encore et plus noble que celle qui était inhérente à sa condition native. Au contraire, les mêmes faits qui établissent d'une façon irréfragable que Dieu s'est mis en rapport direct et immédiat avec l'homme par la révélation, les mêmes faits qui nous obligent d'admettre la divinité des saintes Écritures et l'existence de l'ordre surnaturel nous forcent aussi de reconnaître l'obligation où nous sommes d'entrer dans cet ordre de grâce et de gloire, sous peine des châtimens les plus justes et les plus sévères. En nous assignant une vocation surnaturelle, Dieu a fait acte d'amour, mais il a fait aussi acte d'autorité. Il a donné, mais en donnant il veut qu'on accepte. Son bienfait nous devient un devoir. Le souverain Maître n'entend pas

être refusé. Si l'argile n'a pas le droit de dire au potier : « Pourquoi fais-tu de moi un vase d'ignominie¹ ? », elle est infiniment moins autorisée encore à lui dire : « Pourquoi fais-tu de moi un vase d'honneur ? » Quoi donc ! ouvrage rebelle , vous vous plaignez de ce que celui qui vous a pétri de ses mains, qui a tout droit sur vous, use de son autorité suprême pour assigner à votre obscurité une place brillante au delà des astres ! Humble esclave de celui qui vous a donné l'être, vous vous plaignez de ce qu'il vous tire de la poussière pour vous ranger parmi les princes des cieux ! Le souverain domaine que Dieu peut exercer sur vous à son gré, vous trouvez mauvais qu'il l'exerce par la bonté ! Phénomène monstrueux de l'ordre moral, vous êtes indocile au bienfait, révolté contre l'amour ! Eh bien ! le domaine imprescriptible de Dieu s'exercera sur vous par la justice. Malheureux mendiant du chemin, le Roi vous avait invité aux noces de son Fils, au banquet éternel de la gloire : c'était à vous de vous acheminer et de revêtir la robe nuptiale de la grâce pour être admis ; vous vous êtes présenté sans cet ornement prescrit ; il n'y aura point de place pour vous, même dans un coin de la salle, même à la seconde table ; vous serez chassé dehors, jeté dans les ténèbres extérieures, là où il y aura des pleurs et des désespoirs². Le même Dieu qui, dans l'ordre de la nature, par une suite de transformations physiques, fait passer incessamment les êtres inférieurs d'un règne plus infime à un règne plus élevé, avait voulu, par une transformation surnaturelle, vous faire monter jusqu'à la participation, jusqu'à l'assimilation de votre être créé à sa nature infinie. Substance ingrate, vous vous êtes refusé à cette

¹ Rom., ix, 20.

² Et ait illi : Amice, quomodo huc intrasti non habens vestem nuptialem ? At ille obmutuit. Tunc dixit rex ministris : Ligatis manibus et pedibus ejus, mittite eum in tenebras exteriores : ibi erit fletus et stridor dentium. Matth., xxii, 12, 13.

affinité glorieuse, vous serez relégué parmi les rebuts et les déjections du monde de la gloire ; portion résistante du métal placé dans le creuset, vous ne vous êtes pas laissé convertir en l'or pur des élus, vous serez jeté parmi les scories et les résidus impurs. Noblesse oblige : c'est un axiome parmi les hommes. Ainsi en est-il de la noblesse surnaturelle que Dieu a daigné conférer à la créature. La qualité d'enfant de Dieu, le don de la grâce, la vocation à la gloire , c'est là une noblesse qui oblige ; quiconque y forfait est coupable , coupable envers le souverain domaine de la paternité divine qui punira en esclave celui qui n'aura pas voulu être traité en fils.

XIII. Du reste, supposer que Dieu n'a pu et n'a voulu faire de l'ordre surnaturel , c'est-à-dire du christianisme , qu'une institution libre et facultative, ce n'est pas seulement méconnaître le droit et la volonté du Père, c'est outrager son Fils , Notre-Seigneur Jésus-Christ. En effet , la seconde naissance de l'homme, sa régénération surnaturelle, son adoption divine ont coûté cher au Dieu Sauveur , elles ont été le prix de grands travaux. Celui qui était éternellement dans le sein du Père s'est incarné dans le sein d'une femme, celui qui était Dieu s'est fait homme , afin de nous élever jusqu'à des hauteurs divines. Pour acheter nos âmes, ou plutôt, ainsi que nous le dirons tout à l'heure , pour les racheter , pour leur ouvrir les portes du ciel, Jésus-Christ a donné sa vie ; pour les éclairer, il a laissé une doctrine , un symbole ; pour les guider, il a dicté des préceptes ; pour les sanctifier, il a institué un sacrifice, des sacrements, un sacerdoce ; pour les régir, il a établi une Église , une hiérarchie. Trente-trois années ont été consacrées à ce grand œuvre, qui ne s'est achevé que sur l'arbre douloureux de la croix. Or , quel est le thème du naturalisme ? C'est qu'il est permis à chacun d'accepter ou de refuser sa part dans les lumières de l'Évangile et dans les mérites de la croix. Pour lui , Jésus-

Christ n'a été ni un révélateur divin qu'on est tenu de croire ni un législateur sérieux auquel on est tenu d'obéir, ni un rédempteur nécessaire sans lequel il n'y a pas de régénération et de salut. L'Évangile devient une théorie dont on peut faire impunément abstraction ; la Croix est l'enseigne d'une école à laquelle on peut s'affilier ou se soustraire à son gré. Or, que le Fils de Dieu ait été envoyé sur la terre, et que, dans la pratique de la vie, il puisse être considéré comme non venu par ceux qu'il avait mission d'éclairer et de sauver, c'est là une supposition pleine d'injure pour la divinité, une assertion contre laquelle le bon sens réclame, une assertion que toutes les paroles de Jésus-Christ combattent, que toute la tradition chrétienne renverse. Entendez le Seigneur au moment solennel où il donne l'investiture aux apôtres de la religion : « Toute puissance m'a été
« donnée au ciel et sur la terre ; allez donc et enseignez
« toutes les nations, baptisez-les au nom du Père, du Fils,
« et du Saint-Esprit ; enseignez-leur à observer tout ce que
« je vous ai prescrit ¹. Allez dans le monde entier, enseignez
« l'Évangile à toute créature. Celui qui croira et qui sera
« baptisé sera sauvé, celui qui ne croira pas sera damné ² ». Philosophes, vous voulez n'être jugé que par le Père, par celui que vous appelez l'auteur de la nature ; et l'Évangile vous répond que « le Père ne juge personne, mais qu'il a
« donné tout jugement au Fils, afin que tous honorent le
« Fils aussi bien que le Père ; car celui qui n'honore pas le
« Fils outrage le Père qui l'a envoyé ³ ». Vous permettez à quelques-uns de fléchir le genou au nom de Jésus-Christ, et vous stipulez pour d'autres le droit de rester debout ; et
« Dieu a exalté son Fils et lui a donné un nom qui est au-

¹ Matth., xxviii, 19, 20. — ² Marc., xvi, 15, 16.

³ Neque enim Pater judicat quemquam, sed omne iudicium dedit Filio ; ut omnes honorificent Filium, sicut honorificant Patrem : qui non honorificat Filium, non honorificat Patrem qui misit illum. Joann., v, 22, 23.

« dessus de tout nom, afin qu'au nom de Jésus, tout genou
« fléchisse au ciel, sur la terre et dans les enfers, et que toute
« langue confesse que le Seigneur Jésus-Christ est dans la
« gloire de Dieu le Père ¹ ». Vous voulez qu'en dehors et en
face de la science chrétienne puisse s'élever une autre science
totalement indépendante; et Dieu « nous a donné des armes
« puissantes pour détruire cette forteresse philosophique où
« vous vous retranchez, pour renverser toute hauteur qui
« s'élève contre la science de Dieu, et pour captiver toute intel-
« ligence sous le joug de Jésus-Christ ² ». Vous voulez un
Christ restreint, limité; et « il a plu à Dieu de restaurer, de
« récapituler toutes choses en Jésus-Christ ³, et de lui soumet-
« tre tellement la nature entière que rien n'échappe à son
« empire ⁴ ». Non, encore un coup, vous ne ferez pas un Christ
qu'on puisse accepter ou refuser à sa guise, un christianisme
abandonné au libre choix et au caprice personnel de chacun.
« Cette pierre que vous voudriez pouvoir répudier, c'est la
« pierre angulaire, hors de laquelle il n'y a pas de salut;
« car il n'y a pas, sous le ciel, d'autre nom donné aux
« hommes dans lequel ils puissent être sauvés, si ce n'est le
« nom de Jésus ⁵ ». Je vous le dis en vérité, quiconque ne

¹ Deus exaltavit eum, et donavit illi nomen quod est super omne nomen, ut in nomine Jesu omne genu flectatur, cœlestium, terrestrium et infernorum; et omnis lingua confiteatur quia Dominus Jesus Christus in gloria est Dei Patris. Philipp., II, 9, 10, 11.

² Nam arma militiæ nostræ non carnalia sunt, sed potentia Deo ad destructionem munitionum, consilia destruentes, et omnem altitudinem extollentem se adversus scientiam Dei, et in captivitatem redigentes omnem intellectum in obsequium Christi, et in promptu habentes ulcisci omnem inobedientiam. II Corinth., x, 4, 5, 6.

³ Instaurare omnia in Christo, ... et omnia subjecit sub pedibus ejus, et ipsum dedit caput. Ephes., I, 10, 22.

⁴ In eo enim quod omnia ei subjecit, nihil dimisit non subjectum ei. Hebr., II, 8.

⁵ Hic est lapis qui reprobatus est a vobis ædificantibus, qui factus est

voudra pas librement fléchir le genou au nom de Jésus sur la terre, et, par suite, dans le ciel, sera forcé de le fléchir dans les enfers, là où les démons croient et rugissent¹.

Sans doute, Messieurs et chers Coopérateurs, il est beaucoup d'hommes de ce siècle qui se récrieront contre « ce dur langage ». Dans une certaine sphère de la science mondaine, c'est un point qui semblait désormais acquis que la conscience peut s'endormir paisiblement sur l'oreiller commode d'un naturalisme honnête et religieux; attendez-vous à de violentes récriminations, le jour où vous irez troubler cette sécurité. Mais à une erreur capitale, qui se flatte d'avoir déjà pour elle la sanction de plusieurs années de silence de notre part, qui s'autorise de quelques paroles mal interprétées, et qui se croit en droit d'invoquer bientôt la prescription, c'est un rigoureux devoir d'opposer la vérité, toute la vérité. Les docteurs les plus illustres des premiers siècles vous fourniront de magnifiques développements sur cette matière. Vous ne sauriez surtout assez interroger saint Augustin.

XIV. Ce beau génie, que la philosophie actuelle daigne honorer de son estime particulière, vous sera d'un grand secours. *Parmi les docteurs du christianisme, un trait distinctif caractérise saint Augustin, c'est qu'il est de tous le plus philosophe*, nous dit un récent traducteur de la *Cité de Dieu*². Je veux bien souscrire à cet éloge. Voyons donc si le *théologien philosophe* se montrera plus accommodant que les autres pères de l'Église, quand il s'agit de la nécessité de la foi et de la grâce surnaturelle pour parvenir au bonheur de l'autre vie et pour échapper aux peines éternelles. Je tombe sur son commentaire du quinzième chapitre de saint Jean. On ne

in caput anguli : et non est in alio aliquo salus. Nec enim aliud est nomen sub cœlo datum hominibus in quo oporteat nos salvos fieri. Act., iv, 11, 12.

¹ Dæmones credunt et contremiscunt. Jacob., II, 19.

² M. SAISSET, *Revue des Deux-Mondes*, 15 mai 1855, p. 870.

peut disconvenir que les paroles du divin Sauveur soient assez directes contre l'erreur que nous avons en vue, contre l'erreur de ceux qui accordent que le chrétien uni à Jésus-Christ par la foi et par la grâce peut produire des fruits plus abondants, plus exquis peut-être, mais qui prétendent que le sarment détaché du cep, la nature séparée de la grâce, peut produire des fruits à tout le moins convénables et suffisants. Jésus leur dit : « Je suis la vigne et vous êtes les branches ; si le sarment adhère à la tige, il produira beaucoup ; sinon, rien ; on le mettra dehors, et il séchera, et on le jettera au feu, et il brûlera ¹ ». L'évêque d'Hippone, qu'on nous représente comme un fidèle disciple de Platon, va-t-il, dans sa tolérance philosophique, retrancher quelque chose de cette rigueur et de cette intolérance théologique ? Ecoutez-le : « De peur, dit-il, que le sarment ne crût pouvoir produire quelque petit fruit par lui-même, le Sauveur, après avoir dit que le rameau uni au cep produira de grands fruits, n'ajoute pas que sans cette union il en produira peu, mais qu'il ne produira rien. Ni peu, ni beaucoup, rien n'est possible à l'homme pour le salut qu'à la condition rigoureuse de son union avec le Christ, qui est la vigne ; s'il n'est adhérent au cep, s'il ne puise sa sève dans la racine, il ne peut porter le moindre fruit par lui-même... Et comme, sans cette vie qui procède de l'union avec le Christ, il n'est pas au pouvoir de l'homme de mourir ou de ne pas mourir, celui qui ne demeure pas dans le Christ sera mis dehors, et il séchera, et on le jettera au feu et il brûlera ². « Ici le saint

¹ Manete in me, et ego in vobis. Sicut palmes non potest ferre fructum a semetipso nisi manserit in vite, sic nec vos nisi in me manseritis. Ego sum vitis, vos palmites : qui manet in me et ego in eo, hic fert fructum multum : quia sine me nihil potestis facere. Si quis in me non manserit, mittetur foras sicut palmes, et arescet, et colligent eum, et ignem mittent et ardet. Joann., xv, 4, 5, 6.

² Ne quisquam putaret saltem parvum aliquem fructum posse a semetipso

docteur remarque , après le prophète Ezéchiel , que le sarment a cela de particulier , qu'étant retranché de la vigne il n'est propre à aucun usage , ni pour les travaux de l'agriculture , ni pour les travaux de construction ¹. Autant ce bois , qui se serait couvert de pampres et de raisins , et qui aurait produit le vin généreux , c'est-à-dire la plus noble des substances , aurait acquis de gloire en demeurant dans la vigne , autant il devient méprisable s'il n'y demeure pas. L'alternative inévitable pour le sarment , c'est la vigne ou le feu. S'il n'est pas dans la vigne , il sera dans le feu : afin de n'être pas jeté au feu , qu'il reste donc uni à la vigne ²... » Entendez ce langage , vous qui vous complaisez en vous-mêmes , vous qui ne craignez pas de dire : « C'est de Dieu que nous tenons notre nature , notre raison ; mais notre nature et notre raison nous étant données , c'est de notre propre fonds que nous pouvons tirer notre vertu et notre justice. Telle est votre vaine présomption ; mais voyez ce qui vous attend , et s'il vous reste quelque sentiment , frémissez d'horreur ! Celui qui croit porter du fruit par lui-même n'est pas dans la vigne , c'est-à-dire n'est pas dans le Christ ; s'il n'est pas dans le Christ , il n'est pas chrétien : voilà la profondeur de votre

palmitem ferre , cum dixisset , *hic fert fructum multum* , non ait , quia sine me parum potestis facere ; sed , *nihil potestis facere*. Sive ergo parum sive multum , sine illo fieri non potest... Nisi in vite manserit et vixerit de radice , quantumlibet fructum a semetipso non potest ferre... Verum quia ita sine ista gratia non potest vivi , ut et mors in potestate sit liberi arbitrii : *Si quis in me* , inquit , *non manserit* , *mittetur foras sicut palmes ; et colligent eum* , *et in ignem mittent* , *et ardet*. Tractat. xci , in Joann. , 3.

¹ Ezech. , xv , 1-8.

² Ligna itaque vitis tanto sunt contemptibilia si in vite non manserint , quanto gloriosiora si manserint : denique , sicut de his etiam per Ezechielem prophetam Dominus dicit , præcisa nullis agricolarum usibus prosunt , nullis fabrilibus operibus deputantur. Unum de duobus palmiti congruit , aut vitis , aut ignis ; si in vite non est , in igne erit : ut ergo in igne non sit , in vite sit. Tract. xci , in Joann. , 3.

abîme ¹. » Or, autant la nature humaine enrichie de la sève surnaturelle qu'elle eût puisée dans la racine qui est le Christ aurait été glorifiée, autant sa destinée devient humiliante quand elle s'isole de la grâce : *Tanto contemptibiliora si in vite non manserint, quanto gloriosiora si manserint*. Le Père céleste, qui est le grand laboureur et le grand architecte, n'en saura plus tirer aucun parti : *Præcisa, nullis agricolæ usibus prosunt, nullis fabrilibus operibus deputantur*. Pour la nature humaine, dans sa condition présente, il n'y a pas de destinée intermédiaire : ou le Christ, ou le feu : *Unum de duobus palmiti congruit, aut vitis aut ignis*. Si elle ne veut pas puiser la vie et la gloire dans le Christ, elle trouvera l'opprobre et le supplice dans la flamme : *Si in vite non est, in igne erit*. Pour éviter la flamme, qu'elle demeure donc fidèlement unie au Christ : *Ut ergo in igne non sit, in vite sit*.

Ailleurs le même saint docteur explique une autre parabole, c'est celle où le Sauveur dit : « Je suis la porte : si « quelqu'un entre par moi dans le bercail, il sera sauvé, et « il aura ses entrées et ses sorties, et il trouvera d'abondants « pâturages; mais si quelqu'un n'entre pas par la porte, et « veut escalader par ailleurs, c'est un ravisseur, qui ne vient « que pour dérober, pour massacrer et pour détruire ² ». « En effet, reprend saint Augustin, il est bon nombre de gens qui, d'après une certaine coutume de la vie humaine, sont appelés des gens de bien, des hommes de bien, des

¹ Dicentes : A Deo habemus quod homines sumus ? A nobis ipsis autem quod justi sumus ? Quid dicitis, qui vos ipsos decipitis... ? Hæc sunt inania præsumptionis vestræ. Sed quid sequatur videte, et si est in vobis ullus sensus, horrete. Qui enim a semetipso se fructum existimat ferre, in vite non est, qui in vite non est, in Christo non est, christianus non est. Hæc sunt profunda submersionis vestræ. *Ibid.*, 2.

² Ego sum ostium. Per me si quis introierit, salvabitur ; et ingredietur, et pascua inveniet... Qui non intrat per ostium, sed ascendit aliunde, ille fur est et latro. Fur non venit, nisi ut furetur, et mactet, et perdat. Joann., x, 1, 9, 10.

femmes de bien : *secundum quamdam vitæ hujus consuetudinem, dicuntur boni homines, boni viri, bonæ feminæ*, gens réguliers qui semblent observer ce qui est commandé dans la loi : rendant honneur à leurs parents, ne commettant ni la fornication, ni l'homicide, ni le vol ; ne portant de faux témoignage contre personne, et accomplissant à peu près les autres points de la loi ; mais ils ne sont pas chrétiens : *Christiani non sunt*. Or, comme tout ce qu'ils font ainsi, ils le font inutilement, ne sachant pas à quelle fin ils doivent le rapporter, c'est à leur sujet que le Seigneur propose la similitude de la porte par laquelle on entre dans le bercail. Que les païens disent donc : Nous vivons bien. S'ils n'entrent par la porte, à quoi leur sert ce dont ils se glorifient ? Car le motif de bien vivre pour chacun, c'est l'espérance de toujours vivre : *Ad hoc enim debet unicuique prodesse bene vivere, ut detur illi semper vivere*. A quoi bon en effet une vie régulière, si elle n'est le moyen d'obtenir une vie sans fin : *Nam cui non datur semper vivere, quid prodest bene vivere ?* On ne peut dire que ceux-là vivent bien, qui sont assez aveugles pour ignorer la raison qu'ils ont de bien vivre, ou assez orgueilleux pour la mépriser. Or, personne n'a une assurance vraie et certaine de vivre toujours, s'il ne connaît la véritable vie, qui est Jésus-Christ, et s'il n'entre dans le séjour de la vie par cette porte ¹... Il y a donc certains philosophes qui

¹ *Multi enim sunt qui secundum quamdam vitæ hujus consuetudinem dicuntur boni homines, boni viri, bonæ feminæ, innocentes, et quasi observantes ea quæ in lege præcepta sunt : deferentes honorem parentibus suis, non mœchantes, non homicidium perpetrantes, non furtum facientes, non falsum testimonium adversus quemquam perhibentes, et cætera quæ lege mandata sunt velut observantes, Christiani non sunt... Quia vero ista omnia quæ faciunt, et nesciunt ad quem finem referant, inaniter faciunt ; Dominus de grege suo, et de ostio quo intratur ad ovile, similitudinem proposuit in hodierna lectione. Dicant ergo pagani : Bene vivimus. Si per ostium non intrant, quid prodest eis unde gloriantur ? Ad hoc enim debet unicuique prodesse bene vivere, ut detur illi semper vivere ; nam cui non*

dissentent avec subtilité sur les vices et les vertus ; ils divisent, ils définissent, ils raisonnent, ils concluent, ils emplissent les livres, ils enflent leurs joues pour vanter leur sagesse... Les hommes de cette trempe cherchent le plus souvent à persuader à leurs semblables de bien vivre sans pour cela devenir chrétiens. Mais ces hommes n'entrent pas par la porte qui est Jésus-Christ; ils veulent monter par ailleurs; ils n'aboutiraient qu'à ravir, à ravager, à perdre les âmes ¹. »

Vous le voyez, Messieurs et chers Coopérateurs, ce grand homme et ce grand évêque, en qui l'on se complaît à célébrer *la fusion intime et complète des deux plus grandes forces de l'esprit humain, la raison et la foi*², est loin de considérer comme indifférent *que l'homme fasse le bien au nom de sa raison et de sa conscience, ou qu'il le fasse au nom de sa foi*. Il ne conteste pas à l'honnêteté naturelle sa bonté morale : mais il ne reconnaît point *dans la raison humaine une discipline assez forte pour suffire à tous les devoirs*; il n'admet pas de *juste milieu philosophique et paisible entre le scepticisme et l'orthodoxie, où qui que ce soit puisse trouver le repos de sa conscience*. Quiconque ne veut pas entrer par la porte chrétienne, il n'hésite pas à lui fermer le ciel et à lui

datur semper vivere, quid prodest bene vivere? Quia nec bene vivere dicendi sunt, qui finem bene vivendi vel cæcitate nesciunt, vel inflatione contemnunt. Non est autem cuiquam spes vera et certa semper vivendi, nisi agnoscat vitam, quod est Christus; et per januam intret in ovile. Tractat. XLV, in Joann., 2.

¹ Quæruntergo plerumque tales homines etiam persuadere hominibus ut bene vivant, et christiani non sint... Fuerunt ergo quidam philosophi, de virtutibus et vitiis subtilia multa tractantes, dividentes, definientes, ratiocinationes acutissimas concludentes, libros implentes, suam sapientiam buccis crepantibus ventilantes; qui etiam dicere auderent hominibus: Nos sequimini, sectam nostram tenete, si vultis beate vivere. Sed non intrant per ostium: perdere volebant, mactare et occidere. *Ibid.*, 3.

² *Revue des cours publics*, 24 juin 1855, p. 56.

montrer l'abîme qui l'attend. Puisse l'autorité de ce grand théologien et de ce grand philosophe ne rencontrer *aucun entêtement d'orgueil*, mais exciter plutôt une *reconnaissance singulière* chez ceux de nos frères en Jésus-Christ qui nous ont interpellés ¹ ! Il est écrit au Livre des Proverbes : « Celui qui veut instruire le railleur se fait injure à lui-même ; ne raisonnez pas le moqueur, de peur qu'il ne vous haïsse ² ». Mais il est écrit aussi : « Répondez au sage, et il vous aimera ³ ». C'est le grand Augustin qui a répondu à notre interrogateur : il trouvera dans son âme docilité et amour.

Du reste, quel autre docteur du christianisme a plus sainement parlé que saint Augustin de l'affaiblissement de la raison et de l'altération de la nature de l'homme par suite de la faute originelle ? Ce point très-important de la question, auquel la philosophie naturaliste ne veut pas songer, demande toute notre attention. Le souverain pontife va reprendre la parole ; prêtons l'oreille à ce passage de son Allocution :

XV. « On ne peut douter que cette classe de partisans, ou plutôt d'adorateurs de la raison humaine, qui s'en font comme une maîtresse sûre, et qui, sous sa conduite, se promettent toute espèce de bonheur, ait oublié de quelle grave et cruelle blessure la faute du premier père a frappé toute la nature humaine, puisque tout à la fois l'esprit a été enveloppé de ténèbres et la volonté inclinée vers le mal. C'est pour cela que les plus célèbres philosophes des âges anciens, quoiqu'ils aient écrit excellemment sur bien des points, ont cependant souillé leurs doctrines de très-graves erreurs. De là encore ce combat continuel que nous

¹ J. Rigault, *Journal des Débats*, loc. cit.

² Qui erudit derisorem, sibi ipsi injuriam facit, et qui arguit impium, sibi maculam generat. Noli arguere derisorem, ne oderit te. Prov., **xx**, 7.

³ Argue sapientem, et diliget te. *Ibid.*, 8.

« éprouvons en nous, et dont parle l'apôtre : *Je sens dans mes*
« *membres une loi qui répugne à la loi de mon esprit* ¹. Mainte-
« nant donc qu'il est constant que la tache originelle, pro-
« pagée à tous les enfants d'Adam, a affaibli la lumière de
« la raison, et que le genre humain a fait une chute très-
« malheureuse de l'état primitif de justice et d'innocence,
« quel est celui qui pourra dire que la raison suffit pour ar-
« river à la vérité ? Qui niera que, pour ne pas succomber et
« périr au milieu de si grands dangers et d'une telle infir-
« mité, l'homme ait besoin des secours de la religion
« divine et de la grâce céleste ² ? »

On doit donc l'affirmer, Messieurs : la prétention qu'a le naturalisme de vivre de la vie de la raison sans participer à la vie surnaturelle est une prétention pratiquement chimérique et impossible. Car, depuis le péché du premier père, l'homme a été blessé dans sa nature ; il est malade et dans son esprit et dans sa volonté. Sans doute, il lui reste assez de lumière pour connaître plusieurs vérités naturelles, assez de force pour pratiquer plusieurs vertus morales : le baïnisme, le jansénisme, le quesnellisme (et ce sont ces hérésies, pour le dire en passant, que la philosophie contemporaine, à laquelle aucune inconséquence ne coûte, honore de ses plus chaudes sympathies) ont été condamnés par l'Église, parce qu'ils attribuaient à la nature et au libre arbitre de l'homme déchu une impuissance complète. Mais il est certain pareillement que, dans son état actuel, l'homme n'est capable par lui-même ni de connaître toute la vérité, ni de pratiquer toute la morale même naturelle, encore moins de surmonter toutes les tentations de la chair et du démon sans une lumière et une grâce d'en haut. Je sais que Dieu ne refuse pas toujours ce secours à ceux qui ne sont pas encore régénérés en Jésus-Christ ; je sais que c'est une pro-

¹ Rom., vii, 23. — ² Allocut. pontific. du ix décembre MDCCCLIV.

position condamnée de dire qu'il n'y a pas de grâce hors de l'Église¹. Mais je sais aussi que cette grâce, Dieu se lasse de l'offrir à ceux qui, soit avant, soit après le baptême, persistent à repousser et à méconnaître le principe même et la source de la grâce qui est Notre-Seigneur Jésus-Christ. D'ailleurs, le fait de la révélation divine et de la venue du Fils de Dieu sur la terre étant une fois établi par des preuves évidentes, auxquelles la raison ne peut rien opposer, c'est être infidèle à la raison elle-même et à la saine philosophie que de ne pas croire à la révélation et à son auteur. Le péché contre la grâce devient un péché contre la religion de la nature, qui enseigne clairement que s'il plaît à Dieu de se révéler par des lumières mystérieuses et inattendues, c'est notre devoir d'ouvrir les yeux ; que s'il lui plaît d'épancher en nous des richesses surabondantes, c'est notre devoir d'ouvrir notre cœur.

Or, écoutez comment « la colère de Dieu se révèle du haut des cieux sur l'impiété des hommes qui retiennent la vérité captive dans l'injustice² ». Saint Paul écrit au peuple le plus policé du monde, aux Romains, et il leur parle de leurs anciens philosophes : « Ils sont inexcusables, dit-il, car ayant connu Dieu, ils ne l'ont pas glorifié comme Dieu et ils ne lui ont pas rendu grâces ; et, à cause de cela, Dieu les a livrés aux désirs de leurs cœurs, il les a abandonnés aux passions d'ignominie, au sens réprouvé³ ». Or, si

¹ Alexandre VIII a condamné cette proposition : *Pagani, Judæi, hæretici aliique hujus generis nullum omnino accipiunt a Jesu Christo influxum, etc.* Et les 26^e et 29^e propositions condamnées de Quesnel sont celles-ci : *Nullæ dantur gratiæ nisi per fidem. — Extra Ecclesiam nulla conceditur gratia.*

² *Revelatur enim ira Dei de cœlo super omnem impietatem et injustitiam hominum eorum qui veritatem Dei in injustitia detinent. Rom., 1, 18.*

³ *Ita ut sint inexcusabiles ; quia cum cognovissent Deum, non sicut Deum glorificaverunt, aut gratias egerunt. Propter quod tradidit illos Deus in desideria cordis eorum. Ibid., 20 et 29.*

telle est la vengeance exercée contre les anciens philosophes, qui ne pouvaient guère connaître Dieu que selon la nature et par le spectacle des choses visibles, comment sera poursuivie l'infidélité de ceux qui, ayant été régénérés par le baptême chrétien, étant investis de la lumière révélée, enfin connaissant Dieu par l'Évangile de son Fils Jésus-Christ, ne veulent pas le glorifier en conséquence? La justice divine se manifeste sur eux du haut des cieux; croyant être sages, ils deviennent insensés: ces hautes intelligences se perdent dans des systèmes absurdes, dans des doctrines où personne ne veut les suivre. Puis trop souvent, des jouissances orgueilleuses d'une raison fière et indépendante, ils tombent jusqu'aux voluptés grossières. Ne voulant pas s'élancer jusqu'aux régions pures et sereines où la foi les conduirait, ils glissent sur la pente des sens. Et le prétendu sage cède aux passions d'ignominie; et celui qui, en public, proclame les maximes les plus sévères de l'ordre moral, retombant sur lui-même, souille son corps par le péché, son âme par les mauvais désirs, quelquefois ses mains par l'iniquité. Et ainsi s'accomplit la parole du Psalmiste: « L'homme ayant été constitué en gloire n'a pas compris sa dignité »; il est tombé, et, dans sa chute, il n'a pu s'arrêter à une région moyenne impossible à habiter; « il est tombé jusqu'au niveau des bêtes sans raison, et il leur est devenu semblable »; et ayant vécu de la vie des sens, il a été trouvé digne de mort, de la mort qui consiste à être éternellement privé de Dieu, et de la mort qui consiste aussi dans la peine éternelle du sens coupable: *Quoniam qui talia agunt digni sunt morte* ².

Volontiers, Messieurs, nous en appellerions ici aux hommes du monde eux-mêmes, à leur conscience, à leur expérience, et nous leur dirions: « Vous qui vivez en de-

¹ Ps XIII, 21. — ² Rom., I, 32.

hors des pratiques de la religion positive, répondez : N'est-il pas vrai qu'avec la seule raison, avec la seule morale humaine, quelques beaux principes que l'on professe, quelque éducation savante et polie qu'on ait reçue, n'est-il pas vrai qu'on est impuissant à réprimer tous ses penchants coupables, à étouffer tous ses instincts mauvais ? Quand vous avez senti en vous ces deux hommes dont parle saint Paul, ne vous a-t-il pas été facile de reconnaître que l'homme selon la nature ne peut être entièrement régi et gouverné que par l'homme selon la grâce, et que l'homme selon la pure raison est un maître dont l'empire est bien fragile, l'autorité bien mobile et bien incertaine ? Ah ! que de fois le maître s'est mis d'accord avec l'esclave ! que de fois l'esprit s'est fait complice de la chair ! Homme sérieux et presque austère le matin, homme d'études ou d'affaires dans le cabinet, le soir ce n'était plus qu'un homme léger et folâtre, un homme d'ambition et de plaisir. Philosophe drapé dans le manteau héréditaire de Socrate et de Platon quand il fallait poser devant le public, trop souvent, dans le secret, il ne restait qu'un disciple d'Épicure. Oui, mon frère, avouez-le, non pas à nous, mais à vous-même : votre vertu humaine, votre sainteté humaine s'est au moins quelquefois démentie ; juste devant les hommes, vous ne l'êtes pas à vos propres yeux ; vous connaissez dans votre vie plus d'une page humiliante ; vous avez mis le pied dans la fange ; vous n'êtes pas pur de cœur ; et si, tôt ou tard, vous ne recourez aux sources de la grâce, s'il ne descend pour vous un pardon du ciel, si une goutte du sang de Jésus-Christ, que vous repoussez, ne vient toucher votre âme et la guérir, vous avez mérité le châtement des coupables : *Quoniam qui talia agunt, digni sunt morte.* »

La morale vraiment spiritualiste, ah ! plutôt à Dieu qu'il nous fût donné de la retrouver quelque part en dehors du christianisme ! Vous n'êtes pas obligés au même titre que

nous, Messieurs et chers Coopérateurs, de vous tenir au courant des diverses publications de ce temps; et si vous y gagnez de pouvoir entretenir un commerce plus assidu avec les grands maîtres des siècles anciens, principalement avec les saints docteurs, je vous en félicite; car c'est un triste spectacle de voir à quel point des hommes qui se font un mérite d'avoir ressuscité le spiritualisme dans les régions philosophiques trahissent la cause de la morale et de la pudeur dans leurs œuvres historiques ou littéraires, trop souvent accueillies avec éloge par des chrétiens aussi peu précautionnés contre le mal que contre l'erreur. Le sensualisme y coule à pleins bords. Ce n'était pas la peine d'afficher le puritanisme doctrinaire, de se targuer d'une austérité demi-stoïcienne et demi-janséniste, pour en venir à ces descriptions lascives, à ces raffinements d'un pinceau voluptueux. Certes, il n'y a là rien de platonique; tout cela est né de la chair et du sang¹. Philosophe, je m'en aperçois à ce signe encore, vous n'êtes pas de l'école de Jésus-Christ: car la philosophie qui vient d'en haut, la sagesse que Jésus a apportée sur la terre, son premier caractère, c'est d'être

¹ Voici comment une plume qui n'est pas suspecte apprécie quelques écrits célèbres de ces derniers temps: « Pour moi, je ne puis me faire à l'idée de voir le traducteur de Platon, le restaurateur de l'éclectisme devenu le Plutarque des dames et le continuateur amendé, perfectionné de Brantôme. Il me semble que, dans ces jours d'amères épreuves pour la philosophie, les philosophes devraient être les premiers sur la brèche et ne pas la quitter. Je souffre de les voir gaspiller dans l'archéologie des ruelles et des boudoirs, dans les détails de la chronique moitié galante, moitié dévote, les mâles qualités d'un talent qu'ils devraient consacrer à des travaux plus dignes d'eux. » *Journal des Débats*, novembre 1854. — Et plus récemment, à propos des travaux de plusieurs écrivains éminents, le même publiciste a dit: « Décidément, notre maître en littérature et en philosophie, c'est MARIVAUX. » *Ibid.*, 28 et 29 mars 1855. — Ce qui n'empêche pas ces écrivains, amis sincères de la philosophie, de convier les ministres de la religion à leur donner la main pour travailler de concert à relever les âmes abattues et les caractères affaiblis. Du *Vrai*, etc., p. 430.

chaste : *Quæ desursum est sapientia, primum quidem pudica est* ¹.

Il reste donc démontré, Messieurs et chers Coopérateurs, que ni le souverain domaine de Dieu sur sa créature, ni la doctrine de son Fils incarné, ni l'état d'affaiblissement de notre nature actuelle ne permettent à qui que ce soit de se tenir impunément en dehors de l'ordre surnaturel et révélé, et que tout manuel du devoir, tout code de morale qui prétendent conduire les hommes à une fin heureuse sans tenir compte de Jésus-Christ doivent être rejetés. Mais il est un autre retranchement derrière lequel nous devons poursuivre le naturalisme.

XVI. Après tout, semblent-ils dire, il ne s'agit pas pour nous de la question du salut individuel et éternel des hommes : ceci est l'affaire de chacun. Il s'agit de pourvoir à la conservation et au salut de l'ordre social et moral, qui menace de s'engloutir. Et, *puisque c'en est fait de la foi naïve de nos pères* ², puisque la croyance religieuse n'existe à peu près plus, c'est à la philosophie qu'il appartient de sauver la France par l'enseignement d'une morale à la fois commune et supérieure à toutes les religions. *On comprendrait à la rigueur l'indifférence en matière de philosophie chez un peuple religieux, parce que toute religion contient une solution sur l'origine, la destinée et la fin de l'homme* ³... *Si nous vivions dans un de ces siècles où la foi religieuse exerçait un empire incontesté sur les âmes, il y aurait un motif plausible pour empêcher la raison de disputer à la religion sa souveraineté séculaire et légitime. Mais aujourd'hui que le mal est fait, aujourd'hui que l'on voit tant d'hommes éclairés, tant de consciences honnêtes gouverner leur vie par les seules lumières de la raison naturelle, quel intérêt y a-t-il à leur crier sur tous les tons que cette lumière les trompe et les égare? Tout ce qu'on y gagnera peut-être,*

¹ Jacob., III, 17. — ² *Premiers Essais*, p. XIV. — ³ *Du Devoir*, p. 1.

ce sera de les pousser au désespoir, et du désespoir au scepticisme absolu¹. Voulez-vous, Messieurs, que je multiplie ces citations ? Je tiens en main un livre intitulé : *Morale sociale, ou Devoir de l'État et des citoyens en ce qui concerne la propriété, la famille, l'éducation, la liberté, l'égalité, l'organisation du pouvoir, la sûreté intérieure et extérieure*². Le programme est long et étendu. Voyons quelle place la religion, dont on ne parle pas, y occupe cependant. Le chapitre second du livre troisième est intitulé : *L'Enseignement moral et religieux*. En voici quelques passages : *En réclamant pour l'État le droit de diriger l'éducation publique, nous lui imposons un devoir difficile. Nous avons vu que, depuis saint Louis, l'autorité laïque s'est peu à peu substituée à l'autorité ecclésiastique dans la direction de l'enseignement. La liberté de conscience, cette précieuse conquête de notre révolution, l'abolition d'une religion dominante, permettent, moins que jamais, de remettre les écoles de l'État entre les mains d'un ministre du culte, quel qu'il soit. Mais il ne faut pas croire que parce qu'on n'appartient pas à l'Église, on n'ait pas qualité pour enseigner les bonnes mœurs et les vérités communes à toutes les religions... Il ne faut pas que l'État laisse périr l'enseignement de ces vérités de tous les temps et de tous les lieux ; il doit charger la philosophie de les maintenir et de les répandre. Professer les vérités religieuses communes à toutes les diverses religions, c'est la religion la plus haute, la plus universelle ou la plus catholique dans le sens étymologique du mot*³.

Dans ces lignes, Messieurs, il y a presque autant d'erreurs que de mots ; et je me suis aperçu au murmure improbateur qui accueillait chaque membre de phrase, qu'aucun des côtés faibles de cette doctrine du *tolérantisme* universel ne vous

¹ *Journal des Débats*, 6 avril 1855.

² Par M. Ad. GARNIER, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Paris, 1850.

³ *Ibid.*, p. 143, 152.

échappait. Mais la pensée première de cette *morale sociale* est elle-même radicalement fausse et vicieuse. Qu'un gouvernement sage et même chrétien puisse et doive, dans certaines circonstances déterminées, maintenir le principe de la tolérance civile : ceci n'est nullement contesté. Mais, de là à l'existence d'une *morale sociale* et suréminemment *catholique*, qui se place au-dessus de toutes les religions, et qui prétend suffire aux besoins des États, il y a la distance qui sépare le possible de l'absurde. Non, jamais on ne sauvera les nations, jamais on ne rétablira l'ordre moral et social au moyen de l'impiété. Or, depuis que Jésus-Christ est venu sur la terre, quiconque néglige ou refuse de le connaître et de lui obéir est un impie. Il est en révolte non-seulement contre le Fils, mais contre son Père qui l'a envoyé ; il pêche, nous l'avons dit, non-seulement contre la révélation, mais contre la raison, qui ne permet point de mépriser la parole révélée de Dieu. On ne le répétera donc jamais assez : la morale qui pouvait suffire aux nations païennes est insuffisante depuis les temps chrétiens. « Si je n'étais pas venu, et que je ne leur eusse pas parlé, dit le Sauveur, ils seraient excusables. Mais maintenant ils ne sauraient être excusés de leur péché... Si je n'avais pas fait au milieu d'eux des œuvres que nul autre n'a faites, leur faute serait pardonnable ; mais maintenant ils ont vu mes œuvres, et ils me haïssent, et en me haïssant, ils haïssent mon Père¹ ».

Ainsi la morale qui s'en tient, de propos délibéré et de parti pris, aux lois de la simple nature ne saurait procurer désormais le salut, même temporel, des individus ni des sociétés. Car cette morale est insuffisante et incomplète ; et, de plus, elle ne peut être observée dans tout son ensemble

¹ Si non venissem et locutus fuisset eis, excusationem haberent : nunc autem excusationem non habent de peccato suo... Si opera non fecissem in eis quæ nemo alius fecit, peccatum non haberent : nunc autem et vident me, et oderunt et me et Patrem meum. Joann., xv, 22, 24.

que par un secours surnaturel de la grâce. Or, Dieu ne versera point ses bénédictions sur les contempteurs de son Fils. Philosophes qui proclamez la déchéance de Jésus-Christ, vous ne prendrez point sa place, et s'il était vrai qu'il n'existât plus sur la terre de société chrétienne, vous ne réussiriez pas davantage à y refaire une société d'honnêtes païens. Les passions humaines, après avoir secoué le joug de Jésus-Christ, ne s'arrêteront pas en si beau chemin. Si la philosophie se persuade qu'il n'y a plus de *motifs plausibles pour l'empêcher de disputer à la religion sa souveraineté séculaire et légitime*, comptez que la souveraineté récente et usurpée de la philosophie aura ses contradicteurs et ses contempteurs. Les multitudes que vos doctrines irréligieuses ont perverties seront fort peu touchées de vos homélies platoniciennes. Et, puisque vous ne leur opposez d'autre barrière que celle des lois de la nature, vous apprendrez que la nature a des penchans contre lesquels cette barrière est impuissante. Le philosophisme a couvert le monde de sang, de larmes et de ruines depuis bientôt un siècle ; les révolutions qui ont si fortement ébranlé les sociétés sont son œuvre ¹ : il ne produira dans l'avenir que ce qu'il a produit dans le passé.

Heureusement, Messieurs et chers Coopérateurs, le chris-

¹ C'est merveille de voir comment le conservatorisme philosophique s'applique à nier l'existence et la portée de la révolution de 1848, qui fut bien assurément la plus inévitable et la plus logique des révolutions. « La révolution de 1848, nous disent-ils, n'avait ses causes que dans les fantaisies de la mauvaise littérature, dans les passions érigées en doctrines, dans les odieuses peintures que le roman faisait de la société : aussi N'A-T-ELLE POINT DURÉ. — 1848, dans notre histoire, ne mérite pas d'être autre chose qu'un accident fatal, SANS CAUSE et SANS DURÉE. » *Journal des Débats*, 30 janvier 1855. — « En 1848, la monarchie vaincue par une émeute SANS CAUSE ET SANS RAISON. » *Ibid.*, 10 février 1855. — « La France, en 1848 SURPRISE et dépouillée comme un homme en plein sommeil, etc. » *Ibid.*, 11 février. *Compte-rendu de l'histoire du Gouvernement représentatif par M. L. de Carné*, — Nous pourrions faire cent citations semblables.

tianisme continuera d'opposer sa vertu vivifiante à l'action délétère du naturalisme. *C'en est fait*, dit-on, *de la foi naïve de nos pères*. Combien d'augures trompeurs avaient ainsi annoncé la fin du christianisme, et dont le christianisme a bientôt écrit l'építaphe, comme le vieillard de la fable sur le marbre des trois jouvenceaux ! *La foi naïve de nos pères est morte* ¹, répètent-ils. Mais saint Augustin et Bossuet furent nos pères, et leur foi ne fut assurément ni plus *naïve*, ni moins *réfléchi*e que celle des chrétiens de notre âge ; et, durant le cours de dix-huit siècles, tous les chrétiens éclairés n'ont pas cessé d'être prêts à rendre compte du fondement de leur espérance à quiconque leur en demandait raison, ainsi que l'apôtre saint Pierre le leur avait recommandé ². Nous nous glorifions d'être toujours *naïfs* à la fois et *réfléchis* de cette façon. *Le mal est fait*, ajoute-t-on. Ne semblerait-il pas que le genre humain tout entier a suivi les philosophes dans leur apostasie du christianisme, et que l'Église de Jésus-Christ est désormais un royaume sans sujets ? Par la grâce de Dieu, le christianisme est plein de vitalité, et son empire est immortel. De toutes parts, il se manifeste vers la religion chrétienne un mouvement marqué de retour ; la philosophie sent bien qu'elle ne peut l'arrêter ; aussi cherche-t-elle à le diriger et à le fausser. N'a-t-elle pas entrepris de nous faire reculer, sous prétexte de religion, jusqu'au paganisme ?

XVI. Oui, Messieurs, je n'exagère rien, la philosophie de ce temps a une prédilection marquée pour le paganisme, pour ses dogmes aussi bien que pour sa morale. Celui-ci n'hésite pas à regretter les vieilles divinités de la Gaule. Celui-là nous propose sérieusement d'abandonner un dogme qui, selon lui, n'appartient pas à l'essence de la

¹ Du *Vrai*, etc., p. 251.

² Parati semper ad satisfactionem omni poscenti vos rationem de ea quæ ñ vobis est spe. I Petr., III, 15.

révélation chrétienne, le dogme de l'éternité des peines et des récompenses, pour revenir, sous l'action de l'esprit progressif de la France, à la croyance des druides, c'est-à-dire à l'antique métempsycose, interprétée à l'aide de l'astronomie, de la géologie et de la philosophie moderne¹. D'autres se plaignent que *l'esthétique manque à l'Évangile, le gracieux au Crucifié*. Le maître principal ne veut pas qu'on se hâte d'accuser *l'anthropomorphisme ni l'idolâtrie qu'il a répandue : c'est la première conquête de la liberté et de l'intelligence, il a une immense supériorité sur tout ce qui l'a précédé*². Enfin un publiciste distingué nous assure que, *là où règne le spiritualisme, on pourrait dire sans témérité qu'à ne considérer que les actes, il n'y a pas une grande différence entre un philosophe honnête et un honnête chrétien*. Et cette conclusion, il l'appuie sur une leçon récente d'un professeur renommé qui établit que : les philosophes anciens étaient d'excellents *directeurs spirituels de l'humanité*, que leur morale ne manquait d'aucune des garanties désirables; qu'elle était *presque aussi précise que celle des Pères de l'Église*; qu'elle était populaire et pratique, et s'adressait à tout le monde; qu'elle possédait une sanction très-suffisante; enfin qu'elle avait son mobile presque surnaturel et qu'on y trouve *la doctrine de la grâce dans toute sa sévérité*³. Aussi les saints du christianisme sont-ils mis tout naturellement en société des héros païens : *Oh ! s'écrie-t-on, si l'âme du dernier des Brutus, si l'âme de saint Louis s'étaient racontées elles-mêmes, quelle belle psychologie morale nous aurions*⁴.

Ainsi, Messieurs, Jésus-Christ, venu sur la terre « pour

¹ *Ciel et Terre*, par M. Jean REYNAUD, 1^{re} édition. — Voir l'excellent livre de M. Martin, doyen de la Faculté des lettres de Rennes : *De la vie future*, 1855, p. 207.

² *Premiers Essais*, p. 324.

³ *Journal des Débats*, 8 mars 1855. — Cours de M. A. GARNIER.

⁴ *Premiers Essais*, p. 263.

« nous arracher à la puissance du démon et nous rendre à Dieu ¹, pour nous tirer du sein des ténèbres et nous introduire dans son admirable lumière ² », n'a eu rien ou à peu près rien à faire en ce monde. Les idoles qu'il a remplacées étaient fort respectables. Il n'a apporté ni vérité ni vertu que les païens ne connussent et ne pratiquassent d'avance. Une âme purifiée dans le sang de Jésus-Christ, régénérée par le baptême, nourrie de l'Eucharistie, n'a rien qui la distingue beaucoup de celle qui est plongée dans l'infidélité : Brutus ou saint Louis, ce sont des vertus qui vont de pair. Il est vrai, le premier n'a point connu la révélation chrétienne, et le second a pratiqué toutes les perfections de l'Évangile. Mais, on l'a dit ailleurs, *la philosophie et la religion ne différenent que par les formes qui les distinguent sans les séparer : un autre auditoire, d'autres formes, un autre langage* ³.

Enfin, oserai-je vous dire, Messieurs, que ce n'est pas seulement la réhabilitation du paganisme, mais que c'est celle de l'enfer et du démon qui est entreprise ? Entendez ceci : *De tous les êtres autrefois maudits, que la tolérance de notre siècle a relevés de leur anathème, Satan est, sans contre-dit, celui qui a le plus gagné au progrès des lumières et de l'universelle civilisation. Le moyen âge, qui n'entendait rien à la tolérance, le fit à plaisir méchant, laid, torturé.... Un siècle aussi fécond que le nôtre en réhabilitations de toutes sortes ne pouvait manquer de raisons pour excuser un révolutionnaire malheureux, que le besoin d'action jeta dans les entreprises hasardeuses... Si nous sommes devenus indulgents pour Satan, c'est que Satan a dépouillé une partie de sa méchanceté, et n'est plus ce génie funeste, objet de tant de haines et de terreur. Le mal est évidemment de nos jours moins fort qu'il n'était autrefois. Permis au moyen âge, qui vivait continuellement en*

¹ Ut convertantur de potestate Satanæ ad Deum. Act., xxvi, 18.

² Qui de tenebris vos vocavit in admirabile lumen suum. I Petr., II, 9.

³ Du Vrai, etc., p. 529.

présence du mal fort , armé , crénelé , de lui porter cette haine implacable... Nous qui respectons l'étincelle divine partout où elle reluit..., nous hésitons à prononcer des arrêts exclusifs , de peur d'envelopper dans notre condamnation quelque atome de beauté¹.

Serait-il vrai , Messieurs , que toutes ces débauches d'esprit , tous ces blasphèmes qui eussent fait frémir les chrétiens de l'ancienne marque eussent perdu une partie de leur horreur pour je ne sais quels chrétiens énervés de ce temps ? Quoi qu'il en soit , voici de très-graves paroles tombées de haut , et qui ne doivent jamais être oubliées :

XVIII. « Nous avons appris avec douleur qu'une autre erreur funeste était répandue dans quelques parties du monde chrétien , et s'était emparée de l'esprit d'un assez grand nombre d'hommes , la plupart catholiques , lesquels s'imaginent qu'il faut bien espérer du salut éternel de ceux qui ne vivent point au sein de la véritable Église de Jésus-Christ. De là vient qu'ils posent fréquemment la question de savoir quels seront , après la mort , le sort et la condition de ceux qui n'ont fait aucune profession de la foi catholique , et ils appuient sur les raisons les plus vaines une réponse favorable à leur opinion erronée. Loin de nous , vénérables Frères , que nous osions mettre des limites à la miséricorde divine , qui est infinie ; loin de nous que nous voulions sonder les conseils et les jugements secrets de Dieu ; abîme profond où la pensée de l'homme ne peut pénétrer. Mais , selon le devoir de notre charge apostolique , nous voulons exciter votre sollicitude

¹ *Journal des Débats*, 25 avril 1855. — Lire l'article entier , où l'on verra que le peintre , auteur de la *Tentation du Christ* , a su , le premier , dégager la vraie signification symbolique du passage de l'Évangile , et , en écartant les détails qui portent trop profondément l'empreinte de l'époque et du pays où se forma le récit , l'interpréter d'une façon accommodée aux idées religieuses de notre temps , etc., etc. »

« et votre vigilance épiscopale, afin que, de toute l'étendue de
« vos forces, vous chassiez de l'esprit des hommes cette opi-
« nion impie et funeste que le chemin du salut éternel peut
« se trouver dans toutes les religions. Démontrez à vos
« peuples, avec toute la doctrine et l'habileté qui brillent
« en vous, que les dogmes de la foi catholique ne sont nulle-
« ment contraires à la miséricorde et à la justice de Dieu.
« Il est en effet certain par la foi que, hors de l'Église apos-
« tolique romaine, personne ne peut être sauvé; qu'elle
« est l'unique arche du salut; que celui qui n'y sera point
« entré périra par le déluge; et d'autre part, il faut aussi
« tenir pour certain que ceux qui sont à l'égard de la vraie
« religion dans une ignorance invincible n'en portent
« point la faute aux yeux du Seigneur. Or, maintenant,
« quel mortel serait assez téméraire pour vouloir détermi-
« ner les limites de cette ignorance, suivant le caractère et
« la diversité des peuples, des esprits et de tant d'autres
« circonstances? Sans doute, lorsqu'affranchis de ces en-
« traves corporelles, nous verrons Dieu tel qu'il est, nous
« comprendrons alors la beauté du lien qui unit étroite-
« ment en Dieu la miséricorde et la justice; mais tant que
« nous sommes dans ce séjour terrestre, affaissés sous ce
« fardeau mortel qui écrase l'âme, nous croyons ferme-
« ment, d'après la doctrine catholique, qu'il n'existe qu'*un*
« Dieu, *une foi, un baptême*; aller plus loin dans ses recher-
« ches n'est pas licite. Au reste, suivant que la charité le
« demande, faisons des prières fréquentes pour que tous les
« peuples, quelles que soient les régions qu'ils habitent, se
« convertissent au Christ, et dévouons-nous de toutes nos
« forces au salut commun des hommes, car le bras du
« Seigneur n'est pas raccourci, et les dons de la grâce
« céleste ne sauraient nullement faire défaut à ceux qui dé-
« sirent et demandent sincèrement d'être réjouis de cette
« lumière.

« Ces sortes de vérités doivent être gravées très-profondément dans les esprits des fidèles , afin qu'ils ne se laissent pas corrompre par de fausses doctrines , qui vont à entretenir cette indifférence que nous voyons se répandre de plus en plus et se fortifier au détriment mortel des âmes¹. »

Quelle sagesse de conseils, Messieurs et chers Coopérateurs ! Quelle connaissance de l'état le plus actuel des esprits , des périls les plus présents de la société chrétienne ! Quelle précision d'enseignement et de doctrine ! Quels ménagements fondés à la fois sur la vérité et sur la charité ! Mais en même temps , quelle sainte énergie pour la conservation du dogme , pour le maintien du dépôt ! Non , personne ne sera jugé d'après ce qu'il aura invinciblement ignoré². Non , la lumière divine ne manquera jamais à qui que ce soit qui l'aura cherchée et qui l'aura sincèrement désirée. Car , bien que Dieu ne doive sa grâce à personne , nous avons appris de lui-même qu'il veut que tous les hommes se sauvent , et que , dans cette fin , ils arrivent à la connaissance de la vérité³. C'est pourquoi , à celui qui fait ce qu'il peut , Dieu ne refuse pas la grâce. Il existe dans les trésors de sa miséricorde et de son amour des ressources et des inventions que nous ne connaissons qu'au ciel. Les théologiens les mieux notés enseignent à cet égard des doctrines très-consolantes. Mais il n'en reste pas moins incontestable qu'il n'y a qu'un seul Seigneur , une seule foi , un seul baptême⁴ , et qu'en dehors de l'Église il n'y a pas de salut⁵. Insistez donc souvent auprès de vos peuples , Messieurs , afin de leur faire sentir tout le

¹ Allocution Pontif. du ix décembre MDCCCLIV.

² La 68^e proposition de Baïus , qui a été condamnée par saint Pie V , est celle-ci : Infidelitas pure negativa in his quibus Christus non est prædicatus , peccatum est.

³ Qui omnes homines vult salvos fieri et ad agnitionem veritatis venire. I Timoth., II, 4. — ⁴ Eph., IV, 5. — ⁵ S. August. Epist. L.

prix, toute la dignité, tout l'avantage de la condition chrétienne. Sans doute, après le baptême, il demeure en nos âmes de tristes conséquences du péché d'origine, mais elles ne nous sont laissées que pour l'épreuve et le combat; et l'Église, jalouse de la vertu infinie du sang de Jésus, dénonce anathème contre quiconque méconnaît la condition du chrétien régénéré, et l'abaisse au niveau de celle du païen ou même du catéchumène ¹. L'humilité nous sied à tous; nos fautes personnelles nous la commanderont toujours assez. Toutefois, ne soyons pas humbles au détriment de Jésus-Christ; et quand il a relevé si magnifiquement l'édifice de notre âme, quand il en a cimenté la restauration avec son sang, quand il l'a orné de ses dons les plus choisis, n'appelons plus ce glorieux édifice un débris, et gardons-nous de l'assimiler aux ruines d'une nature non réparée. Soyons d'ailleurs pleins de zèle pour communiquer nos privilèges, et tâchons de les étendre à toutes les âmes. Mais n'oublions jamais à quelles conditions nos clefs doivent ouvrir et fermer. Dieu a posé ses lois que nous ne saurions enfreindre. Malheur à moi si je négligeais l'injonction que l'Église adresse, par ma bouche, au jeune lévite qui aborde le sanctuaire! Évêque, c'est bien le moins que je me souvienne du premier des ordres inférieurs qui m'ont été conférés, et que je n'ouvre pas la maison de Dieu aux infidèles : *Domum Dei aperiatis fidelibus et semper claudatis infidelibus* ².

Il est temps, Messieurs, de terminer ce long entretien, et il s'en faut beaucoup cependant que la matière soit épuisée. Je m'arrêterai après une ou deux observations finales.

XIX. Quand nous signalons ainsi les graves erreurs et les tendances antichrétiennes de la philosophie contemporaine,

¹ Concil. Trid. sess. V. Decret. de peccato origin.

² Pontific. Rom. De ordin. ostiariorum.

nous sommes loin, Messieurs, de vouloir déprécier la bonne philosophie, la vraie et saine philosophie, celle-là même qui, au moyen du doute méthodique¹ et de l'abstraction spéculative, se place hypothétiquement, autant que le permet l'état actuel de l'humanité, en dehors du domaine de la foi et de la tradition surnaturelle pour étudier les choses qui sont du légitime domaine de la raison. Au contraire, nous ne cessons d'encourager cette étude et de recommander cet utile emploi, ce noble exercice de l'intelligence. A vrai dire, si quelque chose pouvait dégoûter de la philosophie humaine, ce sont les étranges abus qui en ont été faits, principalement depuis un siècle. Volontiers nous adopterions à cet égard le langage que tenait déjà Nicole, si nous ne le trouvions légèrement empreint de cette aversion excessive de sa secte contre la raison et la nature : « De quelque éloge qu'on relève la philosophie, disait-il, il faut néanmoins reconnaître que ce qu'elle a de plus réel est qu'elle nous fait très-bien comprendre que tous les gens qui ont passé leur vie à philosopher sur la nature n'avaient entretenu le monde et ne s'étaient entretenus eux-mêmes que de chimères..... J'ai vu tant de vanité et tant de présomption parmi ceux qui font métier de philosophie et qui soutiennent même la plus solide, que si j'avais à revivre, il me semble que j'évitais de faire paraître de l'inclination pour aucun de ces partis² ». Qu'eût dit le solitaire de Port-Royal s'il eût connu les élucubrations de ceux qui ont fait *métier de philosophie* de nos jours? Du reste, jamais nos paroles les plus sévères n'égalent la dureté de langage avec laquelle les maîtres les plus renommés de ce temps ont caractérisé eux-mêmes l'impuis-

¹ MM. les ecclésiastiques reconnaîtront aux expressions que renferme le reste de notre phrase le sens restreint selon lequel nous acceptons ce mot, que nous ne consentirions pas à employer dans son acception générale, d'où pourraient naître des discussions qu'il importe d'écartier.

² Lettres à dom Bretagne.

sance et la nullité de tous les modernes systèmes, les aberrations et les contradictions des nouveaux chefs d'école. Pourquoi taire une vérité incontestable, Messieurs? J'aurai la franchise de dire ce que je pense, ce que vous pensez comme moi, ce qui est certain pour tout homme qui a étudié, observé les choses : Il n'existe plus guère de philosophie au dix-neuvième siècle, si ce n'est chez les corporations religieuses, dans les séminaires et dans les universités catholiques; et, si vous voulez trouver encore des hommes qui aient véritablement conservé foi dans la raison humaine, cherchez-les dans les rangs de ceux qui ont gardé la foi chrétienne en leurs cœurs ⁴. Oui, il reste chez nous un enseignement philosophique sérieux. Et, comme la philosophie est assurément la première et la plus noble de toutes les connaissances naturelles, comme elle l'emporte sur l'industrie, sur les arts, sur les sciences exactes et sur les sciences physiques, celui-là ne serait que juste envers l'Église qui reconnaîtrait l'incontestable supériorité avec laquelle elle soutient, aujourd'hui comme autrefois, le flambeau de la science humaine. Persévérez donc, Messieurs, dans cette grande et noble étude. Tout disciple de Jésus-Christ, qu'il soit simple baptisé ou qu'il soit prêtre, n'importe, est tenu de respecter toujours les lignes sévères de l'orthodoxie. Mais qu'on ne croie pas que l'esprit humain, dès l'instant qu'il a mis le

⁴ De toutes les injustices que la vénérable compagnie de Jésus a endurées depuis deux siècles, la haine acharnée dont elle est poursuivie par les prétendus défenseurs de la philosophie n'est assurément pas la moins gratuite. Il est de notoriété, en effet, que la société de Jésus n'a jamais cessé de donner la plus grande importance à l'étude de la philosophie, et qu'à toutes les époques ses membres les plus distingués ont figuré aux premiers rangs parmi les adversaires de toute école qui paraissait détruire ou affaiblir les droits de la raison humaine. Il ne faut rien moins que le privilège dont jouit particulièrement ce saint institut d'être traité comme le divin Maître pour expliquer la persévérance d'une accusation si évidemment calomnieuse et le succès d'une contre-vérité si manifeste.

pied sur le terrain de la révélation, y soit comme emprisonné et chargé d'entraves. « Je suis la porte, a dit Jésus-Christ ; si « quelqu'un entre par moi, il sera sauvé. Et il entrera, et il « sortira, et il trouvera d'abondants pâturages ¹. » Oui, la porte par laquelle il faut nécessairement entrer pour trouver la vérité complète qui conduit au salut, c'est Jésus-Christ, c'est la foi : *Ego sum ostium; per me si quis introierit, salvabitur*. Mais le chrétien, une fois incorporé à la cité sainte avec la résolution d'y vivre et d'y mourir, jouit en quelque sorte de ses entrées et de ses sorties franches. La citadelle divine a des portes ouvertes sur toutes les régions environnantes, elle a des descentes sur toutes les plages, et la police de la ville, qui est une ville libre par excellence, autorise sans difficulté et sans ombrage les allées et les venues qui n'ont pas de caractère hostile. Le chrétien profite de cette bienheureuse facilité; « il entre et il sort », et, au delà comme en deçà des remparts, il rencontre de riches domaines, des prairies émail-lées, des jardins fleuris où son esprit se délecte, où son génie trouve un aliment et une pâture : *et ingredietur et egredietur, et pascua inveniet*. Ainsi, le chrétien qui a fait l'acte de foi peut-il, quand il le veut, se replacer sur le terrain de la pure raison et de la simple nature, soit pour y étudier toutes les parties diverses de ce monde naturel « que Dieu a livré aux « disputes des hommes ¹ », soit pour y vérifier de nouveau les faits historiques et les motifs rationnels qui ont déterminé son assentiment religieux, et dont l'examen approfondi le rendra plus éloquent pour déterminer l'assentiment de ses frères. Puis, après cette excursion fructueuse, rentré dans la place, il y trouve des terres plus riches encore et plus fécondes. Acceptant la foi pour point de départ, sa raison se livre à de magnifiques investigations, à des spéculations sublimes. Le philosophe s'était fait chrétien; le chrétien rede-

¹ Joann. x. — ² Eccle., III, 11.

vient philosophe, et sa raison prenant son essor, comme l'aigle, du sommet des montagnes où l'a foi l'a portée, s'élanche dans des régions inaccessibles pour le timide oiseau parti de la vallée. C'est ainsi que tout chrétien à qui Dieu a départi une étincelle de génie est un philosophe éminent, près duquel pâlisent les docteurs profanes; et je dirai aussi que le chrétien le plus illettré possède dans sa foi une dose de philosophie humaine qui n'existe point, en dehors du christianisme, chez ceux de sa condition. Pour conclure une alliance entre la raison et la foi, entre la science et la religion, le chrétien n'a pas à sortir de lui-même; il trouve dans son propre fonds les deux éléments combinés. Nos illustres devanciers ne commettaient donc aucune usurpation, ne faisaient aucune confusion, quand, aux premiers âges de l'Église, ils donnaient au christianisme le nom de *philosophie*. Il ne sera jamais fait sous le soleil un assez noble usage de l'intelligence humaine par quiconque ne l'appliquera point à connaître Celui que le Père a envoyé, Celui qui n'est pas seulement l'auteur et le consommateur de la foi, mais encore le chef de la race humaine restaurée, perfectionnée; en un mot, Celui qui récapitule tout en lui: la nature et la grâce, la raison et la foi, la philosophie et la religion.

XX. Enfin, Messieurs, si nos attaques ne sont pas dirigées contre la philosophie, mais contre les erreurs qui se parent de son nom, avons-nous besoin de protester que nous confondons encore moins les personnes avec les erreurs? Les personnes, Dieu nous en est témoin, nous demandons chaque jour l'amendement de leur esprit et de leur cœur; nous donnerions notre vie pour les conquérir à la vérité et à la grâce, pour leur procurer le don de la foi et leur ouvrir la porte du ciel. S'il y a quelque chaleur, quelque vivacité dans notre langage, c'est qu'il est impossible d'être convaincu de la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et de ne pas flétrir avec une sainte indignation les doctrines qui combattent directe-

ment cette vérité fondamentale, ou qui l'annihilent dans la pratique. Quand on a le bonheur d'être chrétien, quand on a l'honneur d'être ministre de la sainte Église de Dieu, la tiédeur sur ce point serait un crime, et toute capitulation serait une apostasie et une trahison. Ce serait de plus une cruauté, soit envers tant d'esprits faibles et peu éclairés qui peuvent se laisser séduire par les dehors convenables de cette philosophie trompeuse, soit envers les philosophes eux-mêmes, dont plusieurs pèchent par ignorance plus encore que par impiété : *Ignorant et errant* ¹. Qu'on ne nous reproche donc pas, comme un acte d'intolérance et d'hostilité, un cri d'alarme qui tend à préserver du supplice éternel des frères égarés, et, avec eux, ce grand nombre d'hommes qu'ils égarent. Nous ne connaissons point et il n'existe pas de moyen terme entre la béatitude surnaturelle qui est promise aux élus, et les tourments sans fin qui attendent les contempteurs de Jésus-Christ et de sa loi : voilà notre raison de parler, puisée dans un sentiment de zèle et dans un devoir de charité pastorale. Il en est une autre qui procède d'une pensée de foi, d'un devoir d'adoration et d'amour. Jésus-Christ est le Fils de Dieu fait homme, il est le roi de l'humanité par droit de naissance et par droit de conquête. La philosophie conteste à Jésus-Christ sa divinité, elle lui dispute son empire. En face de cette négation sacrilège, « malheur à moi si je n'évangélise pas » : *Væ mihi si non evangelizavero* ² !

Au fond des sanctuaires chrétiens de l'orient, parmi plusieurs autres peintures qui décorent l'abside, il est une représentation qu'on retrouve souvent ³. C'est un évêque, saint Pierre d'Alexandrie, étonné et comme dans la stupeur.

¹ Hebr., v, 2.—² I Corinth., ix, 16.

³ Le *Guide de la peinture*, manuscrit byzantin, traduit par M. Paul DURAND et publié par M. DIDRON. Paris, 1845, p. 317. — Voir la belle collection de dessins inédits de M. P. DURAND.

Devant lui, c'est Jésus-Christ, nu et transi de froid. L'évêque l'interroge de son regard plein d'émotion. Jésus lui répond : « C'est Arius, l'impie Arius qui m'a dépouillé de ma tunique ». — Ah ! mes vénérables Frères, le même Jésus, dépouillé du manteau de sa divinité et de sa royauté par la main glaciale du nouvel arianisme, est apparu à vos regards et aux miens. Et chacun de nous s'est écrié comme les prêtres à qui saint Pierre d'Alexandrie raconta sa vision « Tant qu'il me restera un souffle de vie, j'élèverai la voix contre l'impie Arius ».

Le secours d'en haut ne nous manquera pas dans l'accomplissement de cette tâche. Le père commun des fidèles nous en donne un présage certain dans ces consolantes et saintes paroles qui terminent l'allocution apostolique dont cet entretien synodal n'a été que le développement :

« Telles sont les choses que nous avons jugé devoir vous faire entendre, Vénérables Frères, dans notre soin et notre sollicitude à remplir le ministère apostolique que la clémence et la bonté de Dieu ont imposé à notre faiblesse. Mais nous nous sentons relevé et fortifié par l'espérance de la protection céleste. Dieu protégera son Église, il favorisera nos vœux communs, surtout si nous avons pour nous l'intercession et les prières de la Très-Sainte Vierge Marie, Mère de Dieu. En votre présence et au milieu de vos applaudissements qui nous remplissaient de joie, nous l'avons, avec l'aide du Saint-Esprit, proclamée exempte de la tache originelle. C'est un privilège assurément glorieux, et qui convenait pleinement à la Mère de Dieu, d'avoir échappé saine et sauve au désastre universel de notre race. Or, la grandeur de ce privilège servira puissamment à réfuter ceux qui nient que la nature humaine ait été détériorée par suite de la première faute, et qui exagèrent les forces de la raison pour méconnaître ou diminuer le bienfait de la religion révélée. Fasse enfin la bienheureuse

« Vierge qui a tué et détruit toutes les hérésies , que soit
« aussi entièrement déracinée et anéantie cette très-perni-
« cieuse erreur du rationalisme , qui , à notre malheureuse
« époque, tourmente si violemment la société civile et désole
« si profondément l'Église » : *Faxit tandem Virgo Beatissi-
ma , quæ interemit ac perdidit universas hæreses , ut hic etiam
evellatur stirpitis ac deleatur rationalismi error perniciosis-
simus !*

Ainsi soit-il !!!

^a Allocution pontific. du 1x décembre MDCCCLIV.

XXIX

ALLOCATION

PRONONCÉE APRÈS LA CONSÉCRATION DE LA CHAPELLE DE MAUROC,
MAISON DE CAMPAGNE DU GRAND SÉMINAIRE
ET DES ÉVÊQUES DE POITIERS.

(XXV OCTOBRE MDCCCLV.)



MESSIEURS ET TRÈS-CHERS FILS EN JÉSUS-CHRIST ,

I. Ce lieu était saint depuis bien des années déjà. Plusieurs générations ecclésiastiques ont foulé ce sol. Ceux qui ont travaillé, et dans les travaux desquels nous sommes entrés, sont venus plus d'une fois chercher sous ces ombrages quelques instants de calme et de rafraîchissement, après les fatigues de l'enseignement ou des missions pastorales, en attendant de venir s'y reposer de leurs labeurs dans le sommeil de la paix. On a vu d'intrépides lévites s'essayer ici, par des exercices pénibles, aux difficiles devoirs de l'apostolat. En arrosant cette dure pierre de leurs sueurs, ils se préparaient à verser leur sang sur la terre du Tong-King ou du Tibet.

Ce séjour est donc désormais devenu cher à l'Église de Poitiers, et tout le clergé diocésain lui garde un sentiment

d'affection. Là se sont écoulées des journées entières de joie et de bonheur, animées par ces distractions des jeux et des chants, par ces vives conversations de la jeunesse, par ces discussions chaleureuses de la science, par ces épanchements de l'amitié, par ces effusions de la prière qui se partagent l'emploi de vos fêtes hebdomadaires. Ce lieu d'ailleurs est favorisé de la grâce comme de la nature. Placé à mi-chemin entre la cité d'Hilaire et la cellule de Martin, ce coteau a vu l'évêque docteur et le moine thaumaturge passer et repasser le long de ses sentiers qui conduisaient à l'ermitage de l'évêque Benoît et de son prêtre Vivence. Le jeune Léobin paissait ses brebis dans la plaine voisine en étudiant les lettres : petit pâtre qui s'acheminait à son insu vers la dignité épiscopale. De leurs cloîtres de Ligugé, de Nouaillé, de Saint-Benoît et de Saint-Cyprien, les Ursin et les Défensor, les Junien et les Ruremond¹, les Filbert et les Achard, les Benoît d'Aniane et les Bernard de Ponthieu ont dirigé leurs promenades solitaires vers ces rochers abrupts, vers ces grottes escarpées. S'entretenant des douceurs de la patrie céleste et des charmes de la vie spirituelle, ils ont erré sur ces rives pittoresques du Clain, et suivi les capricieux détours de ce gracieux filet d'eau que les vieilles chartes de Nouaillé, d'accord avec celles de Quinçay, nommaient déjà le Miosson. Sur tout ce territoire sont empreints les vestiges des serviteurs de Dieu. Leur œil semble nous regarder du fond de la corolle des fleurs : *Sancti tui, Domine, flore bunt sicut lilium*, et l'odeur balsamique des plantes exhale comme le parfum de leur souvenir : *et sicut odor balsami erunt ante te* ².

Nous pouvons bien dire que le lieu où vous vous réunissez commande le respect, parce que c'est une terre sainte : *locus enim in quo stas, terra sancta est* ³.

¹ Nouaillé, érigé plus tard en abbaye, était précédemment une succursale de Mairé.

² Breviar. Roman. Commun. martyr. tempore paschali. — ³ Exod. III, 5.

II. Pour le sanctifier davantage, nous avons voulu y élever un sanctuaire à la plus sainte des créatures. Ce temple modeste sera le mémorial d'un grand acte. Nous en avons posé la première pierre dans la solennité même de la définition du dogme de la Conception immaculée, et il sera à nos yeux comme une médaille d'un jour à jamais illustre dans les fastes du culte de Marie ¹.

¹ On lit dans le *Regestum ordinationum, consecrationum, etc. RR. DD. Lud. Ed. Episcopi Pictaviensis* (T. 1, fol. 101) le procès-verbal suivant :

... Notum sit caritati vestræ quod, die infrascripto, in prædio majoris seminarii Pictaviensis quod dicitur de Mala-Rupe, apud territorium parochiale sancti Felicis de Samarvia, solemniter benediximus et posuimus primarium lapidem ecclesiæ, ad usum nostrum dum ibi villicamur, et omnium clericorum nostrorum dum ibidem singulis hebdomadis per unam diem feriantur, inservituræ. Hanc autem ecclesiam in honorem beatæ Virginis Mariæ Immaculatæ et sine labe originali Conceptæ dedicandam statuimus, propter illam quæ in præsentī festivitate Romæ solemniter ferenda est de dogmate Immaculati Conceptus definitionem.

In hoc igitur primario lapide, cum effigie ænea B. M. V. Immaculatæ, sequens inscriptio inclusa est :

Anno Domini MDCCCLIV

Die VII decembris

Post primas vespervas festi

Conceptionis Immaculatæ

B. M. V.

—

Dum Romæ congregantur

E cunctis orbis partibus

Episcopi

Definitionis causa proferendæ

A summo Pontifice Pio IX

De Immaculato B. M. V. Conceptu.

—

Désormais, Messieurs et très-chers Fils, vos congés seront plus délectables encore que par le passé, puisqu'ils s'écouleront sous les yeux de la plus tendre des mères. Les heures consacrées au délassement, au plaisir, portent avec elles leurs dangers. La Vierge sans tache veillera sur vos pensées, sur vos entretiens, sur vos cœurs. Chaque promenade sera un pèlerinage, et vous trouverez sur ce plateau élevé les émanations de la sainteté avec la salubrité de l'air.

Primarium hunc lapidem
Ecclesiæ
In prædio Seminarii Pictavensis de Mala-Rupe
Ædificandæ
Benedixit ac posuit
Ludovicus-Eduardus Episcopus Pictavensis.

—
Ut tanti Deiparæ triumphæ
Nostris temporibus reservati
Sit perenne pignus et monumentum.

—
Adstante magno cleri concursu
Totoque clericorum seminario
Quibus Immaculata Virgo
Sine labe originali concepta
Huc unaquaque hebdomada convenientibus
Pia Mater
Faveat et Benedicat.

—
Qua benedictione peracta, dilectos clericos nostros allocuti sumus de iis quæ in comitiis consistorialibus Romæ peraguntur, et de decreto pontificio cras in urbe proclamando.

Actum in domo nostra de Mala-Rupe, die et anno ut supra.

—

Les beautés de la nature ont une grande puissance pour porter à Dieu : Marie y mêlera la puissance des inspirations célestes. Des traits inattendus de lumière, d'heureuses pensées, de nobles conceptions, qui convertiront les peuples plus tard, naîtront ici dans vos âmes. L'esprit de l'homme est ainsi fait que parfois le repos lui apporte sans effort ce qu'un travail opiniâtre n'avait pu conquérir. Il n'est pas sans exemple que le théologien, comme le poète, « rencontre au coin d'un bois le mot qui l'avait fui ¹ ». Le docte abbé de Clairvaux, si versé dans la connaissance et dans le goût des Écritures, déclarait avoir acquis surtout ce don en méditant et en priant dans les champs et dans les forêts; il disait agréablement à ses amis qu'il n'avait jamais eu de maîtres que les chênes et les hêtres². Je redouterais pour vous, jeunes lévites, que vous fussiez réduits à ce seul enseignement. Mais sans que vous négligiez aucune des savantes leçons de vos professeurs, je ne doute pas que la paix de cet asile, le silence de ces bois, au sein desquels s'élève la maison de Celle qui est appelée le « siège de la sagesse », ne servent à compléter plus d'une de vos connaissances. Sur cette terre naturellement aride, vous cueillerez plus d'un fruit exquis; vous tirez le miel de cette pierre, et l'huile de ce rocher très-dur³.

III. Pourquoi n'ajouterais-je pas qu'en travaillant à embellir et à sanctifier cette demeure, je m'y sens intéressé comme vous? Les charmes de la campagne, la fraîcheur des prairies, la limpidité des eaux, le parfum des plantes,

¹ Boileau, ép. vi.

² Nam usque hodie quidquid in scripturis valet, quidquid in eis spiritualiter sentit, maxime in silvis et in agris meditando et orando se confitetur accepisse; et ideo nullos aliquando se magistros habuisse, nisi quercus et fagos, joco illo suo gratioso inter amicos dicere solet. Vita S. Bernardi abbatis Claravallen. auct. Guillelmo, L. I, c. IV, 23.

³ Constituit eum super excelsam terram, ut comederet fructus agrorum, ut sugeret mel de petra, et oleum de saxo durissimo. Deuter. xxxii, 13.

l'ombre des grands arbres, la beauté des sites, l'étendue des horizons : tout cela parle puissamment à mon cœur. Et quand la vie de l'histoire vient animer le monde extérieur, quand les lumières du passé jettent leurs riches reflets sur le présent, quand le souffle sacré de la religion introduit comme une âme vivante dans les êtres matériels qui nous entourent, alors la création n'est plus qu'un voile transparent à travers lequel le monde invisible se laisse déjà apercevoir. Le bruit des villes est d'ailleurs contraire au recueillement de l'esprit ; les travaux de l'intelligence y sont presque impossibles ; les affaires, les plaintes, les sollicitations s'y succèdent et ne permettent aucun repos. Que de fois, dans le désir d'avancer un travail trop longtemps interrompu, j'ai dit avec le psalmiste royal : « Qui me donnera des ailes comme à la colombe, afin que je puisse m'envoler et me reposer » : *Et dixi : quis dabit mihi pennas sicut colombarum ; et volabo et requiescam ?* Et, en réalité, « parce que je voyais l'injustice et la contradiction dans la cité » : *quoniam vidi iniquitatem et contradictionem in civitate*, « souvent je me suis éloigné par la fuite, et j'ai séjourné dans cette solitude » : *elongavi fugiens et mansi in solitudine*, « sachant que j'y trouverais celui qui me sauverait de l'accablement de l'esprit et du tourbillon » des affaires : *expectabam eum qui salvum me fecit a pusillanimitate spiritus et tempestate*⁴.

Il est intéressant de lire dans la biographie des saints docteurs, ce que la vie des champs, alternée avec le séjour des villes, a procuré de richesses au trésor de la tradition. On aime à voir Grégoire de Nazianze ou Jean Chrysostôme ne rentrer à la cité que le matin, pour y prononcer les éloquentes harangues préparées dans la retraite. De là cette habitude, familière aux évêques, de se retirer quelque temps

⁴ Ps. LIV, 6, 7, 8, 9.

à la campagne ; habitude trop ancienne et trop générale pour n'être qu'une fantaisie.

Un volume a été écrit sur la villégiature des papes. Chaque diocèse n'aurait-il pas un livre à faire sur la villégiature de ses évêques ? L'historique en serait plus facile chez nous qu'ailleurs. A Celle-l'Évécau , nous verrions Hilaire poursuivre ses admirables commentaires des psaumes, tandis que tout près de lui , dans la cellule de Comblé, la sainte vierge Florence, cette fille spirituelle de son exil , appelait sur les travaux de son père les grâces et les lumières de l'Esprit-Saint. Savigny-l'Évécau , *Sabiniacum episcopale* , nous reporterait à cet aruspice païen , Sabinus , grand-prêtre de l'idolâtrie expirante, dont le domaine fut attribué aux pontifes de la religion chrétienne en vertu des décrets des empereurs ¹. Mairé-l'Évécau, en nous montrant Junien dans le voisinage de Pientius , nous ferait admirer une fois de plus le besoin de rapprochement qui appela si souvent les moines auprès de la demeure des évêques. Chauvigny et le nom de notre saint Pierre II nous retraceraient éloquemment ces siècles du moyen âge où la lutte ardente entre le sacerdoce et l'empire fit éclater, jusque dans la prison et l'exil, l'intrépidité des apôtres et la résignation des martyrs. Dissay et ses splendeurs encore subsistantes nous rediraient, depuis Pierre d'Amboise jusqu'à Martial Beaupoil de Saint-Aulaire, les noms et les œuvres de ces pontifes gentils-hommes, serviteurs intelligents de l'État comme de l'Église, mêlés à toutes les grandes affaires de leur temps : et , si quelques-uns payèrent leur tribut à l'imperfection humaine, nous devrions proclamer pourtant que la plupart furent des hommes riches en vertus, ayant le goût des belles choses ,

¹ Rapport sur le tombeau d'un aruspice trouvé à Poitiers dans le jardin des Filles-de-la-Croix, le 30 novembre 1840 , par M. l'abbé Cousseau. Mém. de la *Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1841, p. 121 et suiv.

dans les maisons desquels furent pris plus d'une fois des arrangements de paix, et qui ont acquis une gloire durable aux yeux de leur pays : *homines divites in virtute, pulchritudinis studium habentes, pacificantes in domibus suis, in generationibus gentis suæ gloriam adepti sunt* ¹.

Mauroc, à son tour, aura-t-il aussi son histoire ? Oui, assurément, puisqu'il a vu en ce jour deux prélats augustes se joindre à nous pour la solennelle dédicace de ce sanctuaire : l'un à qui il appartenait de venir épancher l'huile sainte sur le sol où il a versé tant de fois la rosée de la doctrine²; l'autre qui en immolant le premier la sainte victime sur cet autel laissera ici de précieuses leçons de ferveur sacerdotale³, frère bien-aimé que la providence a conduit vers nous au jour même de la fête de ce premier apôtre du Périgord dont saint Hilaire a visité le tombeau ⁴.

IV. Votre demeure acquiert donc aujourd'hui un lustre nouveau, Messieurs et bien-aimés Fils. Je dis votre demeure, car les successeurs de saint Hilaire n'ont plus aujourd'hui un seul coin de terre où ils soient chez eux. Et la villa romaine, et la métairie mérovingienne, et la citadelle crénelée du moyen âge, et le splendide château de la renaissance ont eu un même sort. La parole du Seigneur s'est accomplie : « Je frapperai la maison d'hiver et la maison « d'été, et une multitude de demeures sera détruite » : *Per-cutium domum hienalem cum domo æstiva, ... et dissipabuntur ædes multe, dicit Dominus* ⁵.

Pour ma part, je ne m'en plains point, car je trouve très-

¹ Eccli, XLIV, 6.

² Mgr Ant.-Ch. Cousseau, évêque d'Angoulême, précédemment supérieur du grand séminaire de Poitiers, a été le consécrateur de l'autel de la crypte.

³ Mgr Am. Georges-Massonais, évêque de Périgueux.

⁴ Le propre jour de la fête de saint Front, premier évêque de Périgueux, est le xxv octobre.

⁵ Amos, III, 15.

douce l'hospitalité dont je jouis dans la maison de mes fils.

En me procurant ce lieu de retraite, vous me rendez le service que saint Bernard se félicitait d'avoir reçu de son bien-aimé frère Girard. « Si mes études, disait-il, ont porté quelque fruit dans le Seigneur, c'est à vous, mon frère, que le mérite en doit être rapporté. Vous seul aviez le talent de me créer des loisirs. Plein de sollicitude pour mes travaux, vous alliez au-devant des visites et des affaires qui auraient troublé mal à propos la disposition et l'emploi de mon temps; vous ne laissiez arriver à moi que ce qui ne pouvait se résoudre sans moi¹. O homme industrieux ! ô ami fidèle ! si j'ai fait quelque progrès, si j'ai rendu quelque service, c'est à vous que j'en suis redevable. C'est grâce à vous que j'ai pu respirer, me retrouver en face de moi-même, vaquer plus saintement aux choses de Dieu, pourvoir plus utilement à la nourriture spirituelle de mes fils. »

Ainsi parlait le vénérable abbé de Clairvaux. Mais, pour un évêque, Messieurs, son pourvoyeur de temps libre ne saurait être un homme, si attentif et si industrieux qu'on le suppose. Il faut nécessairement un lieu. La distance seule peut mettre entre le chef du diocèse et l'affluence des affaires une barrière momentanée, qui lui ménage quelques heures de méditation et de composition. Ce n'est donc point à celui-ci ou à celui-là, mais c'est à Mauroc, et par conséquent à votre communauté entière, que je me plais à dire : « Gratias
« tibi de omni fructu meorum, si quis est in Domino, stu-
« diorum. Tibi debeo si profeci, si profui. Ego tuo beneficio
« feriatu sedebam mihi, aut certe divinis obsequiis sanctius
« occupabar, aut doctrinæ filiorum utilius intendebam². »

¹ Occurrebat autem adventantibus opponens se, ne subito meum otium incursarent. Si quibus sane per se satisfacere non quibat, hos perducebat ad me, cæteros emittebat. O virum industrium ! ô amicum fidelem ! S. Bernard. in Cantic. Serm. xxvi, 6.

² *Ibid.*

Enfin, Messieurs et très-chers Fils, puisque votre délicatesse et celle de vos maîtres a paru se récrier tout à l'heure quand je vous attribuais ici la qualité de propriétaires authentiques, et à moi celle d'hôte précaire, nous conclurons aujourd'hui, sous le regard de cette statue de Marie immaculée que nous venons d'inaugurer, un concordat amiable entre vous et moi, entre le séminaire et l'évêché. Il sera réglé que les uns et les autres, les enfants et le père, nous ne reconnaissons que la Vierge Marie pour dame souveraine de cette demeure. C'est pourquoi, tous tant que nous sommes, soit que nous venions en ce lieu pour le repos ou pour le travail, pour la promenade ou pour l'étude, notre premier hommage sera toujours pour notre commune mère et maîtresse, à qui soit amour, louange et gloire dans le temps et dans les siècles des siècles. Amen.

XXX

LETTRE PASTORALE

A L'OCCASION D'UN VOYAGE AD LIMINA APOSTOLORUM
ET MANDEMENT POUR LE CARÈNE MDCCLVI¹.

(XXV NOVEMBRE MDCCLV.)



I. Six ans se sont écoulés, Nos Très-Chers Frères, depuis que nous avons reçu la plénitude du sacerdoce par l'imposition des mains des pontifes. Six années sont révolues depuis que le père de la grande famille nous a envoyé vers vous, depuis qu'il nous a donné ce champ à ensemer, cette vigne à cultiver. Durant ce laps de temps, nous avons pu visiter une première fois l'étendue de ce vaste territoire, prêcher à tous l'Évangile de Notre-Seigneur Jésus-Christ, répandre partout les bénédictions et les grâces dont le divin Sauveur a rendu nos mains dépositaires, tracer çà et là quelques timides sillons, essayer quelques plantations modestes qui attendent de Dieu leur accroissement.

Il est écrit au livre de l'Exode : « Six ans tu ensemeras

¹ Cette Lettre pastorale reproduit la plus grande partie de l'homélie prononcée le matin dans la solennité du sixième anniversaire de notre consécration épiscopale.

« ton champ, et six ans tu émonderas ta vigne, et tu en recueilleras les fruits ; mais la septième année , ce sera le sabbat, c'est-à-dire l'année du repos ¹ ». L'agriculteur des âmes, l'ouvrier de la vigne spirituelle du Seigneur , N. T.-C. F., ne connaît , lui , ni jour ni année de repos. Le Dieu créateur, qui a fait le ciel et la terre en six jours, et qui au septième jour s'est reposé de son œuvre extérieure, ne se repose jamais de son œuvre plus intime , de cette opération secrète par laquelle il gouverne le monde et vivifie tous les êtres. *Pater meus usque modo operatur, et ego operor* ², disait Jésus-Christ : « Mon père , depuis le commencement des choses jusqu'à cet instant, ne cesse pas d'agir », c'est-à-dire, le repos dans lequel il est entré après la création , et qu'il a voulu faire honorer par l'institution du sabbat , n'empêche ni les opérations de sa puissance dans la conservation de son ouvrage, ni les opérations de sa grâce dans la sanctification des âmes ; « et j'agis de même », c'est-à-dire, j'agis toujours, étant avec lui un même principe de ses divines opérations. Ainsi en est-il du prêtre, de l'évêque , qui sont les instruments de plusieurs de ces opérations sublimes ; leur action est continue , incessante, elle ne s'arrêtera qu'avec le souffle de leur respiration et le battement de leur cœur.

Il était réglé aussi dans l'ancienne loi : « Si vous avez acheté un serviteur hébreu, il vous servira six ans, et en la septième année il recouvrera sa liberté ³ ». Il en est autrement, N. T.-C. F. de celui que le Seigneur a acquis pour serviteur dans son Église ; son esclavage n'a pas de fin ; sa liberté est engagée pour toujours ; et, certes, il est loin de se plaindre de cette servitude perpétuelle, qui est une perpétuelle royauté, puisque servir le Seigneur, c'est régner : *Servire Domino, regnare est.*

Ce matin donc, en célébrant solennellement, au milieu

¹ Exod., xxiii. 10. — ² Joann., v, 17. — ³ Exod., xxi. 2.

des prêtres et des lévites de notre cité, le sixième anniversaire de notre consécration épiscopale, ainsi que les saintes lois de la liturgie nous obligent de le faire chaque année à pareil jour, nous n'avons pas cru avoir conquis le repos ni mérité la délivrance. Ne savons-nous pas d'ailleurs que la terre, avant de se reposer, devait avoir porté des fruits ? que le serviteur, avant d'être affranchi, devait avoir servi utilement son maître ? Or, quand nous considérons attentivement cette semaine d'années déjà écoulée, à peine y trouvons-nous les fruits qu'une semaine de jours aurait produits sous la main d'un ouvrier plus actif, plus intelligent, plus dévoué, et surtout plus saint. Non-seulement nous devons dire avec l'ouvrier de l'Évangile que nous avons été « un serviteur inutile » ; mais il nous serait impossible d'ajouter avec lui que « nous avons fait tout ce que nous devons faire ¹ ».

Toutefois, N. T.-C. F., Dieu, qui est un maître généreux, et qui ne mesure pas ses dons à nos mérites, daigne, dans sa bonté indulgente, accorder quelque relâche à notre ministère. Le sabbat de la septième année ne nous sera pas entièrement refusé. Car n'est-ce pas se reposer que d'aller vers son père ? Le fils ne se sent-il pas libre quand il pose le pied sur le seuil de la maison paternelle ? C'est cette consolation qui nous est réservée. Et si c'est pour nous une douceur, un repos, ce sera aussi un puissant encouragement pour de nouveaux labeurs, une provision nouvelle d'ardeur et de force pour la carrière qui nous reste à parcourir.

II. Vous le savez, N. T.-C. F., l'évêque, dans la solennité même de son ordination, s'engage à visiter, à des époques marquées ², la ville sainte où reposent les restes vénérés des bienheureux apôtres Pierre et Paul, et à rendre compte au

¹ Luc., xvii, 10.

² Pour la France, le terme est celui de quatre ans. A cause de l'étendue de notre diocèse que nous ne pouvions parcourir qu'en six ans, nous avons obtenu du saint-père un délai de deux années.

souverain pontife de l'état de l'Église qui lui est confiée. Et le pape Benoît XIV observe que la constitution célèbre de Sixte-Quint sur cette matière n'a pas créé cette double obligation, puisqu'il est constant par les monuments de l'antiquité que l'un et l'autre chef de cette loi étaient en vigueur dans les siècles les plus reculés, et que ces deux points sont la conséquence manifeste de la primauté que Dieu a donnée à Rome sur l'univers et au pontife romain sur l'Église universelle. La bulle Sixtine a seulement réglé et déterminé le mode et les époques de l'accomplissement d'une loi préexistante, que le pape saint Grégoire VII n'avait fait lui-même que renouveler, et dont saint Grégoire le Grand avait trouvé déjà des traces évidentes dans les âges antérieurs¹. Les apôtres eux-mêmes ne nous ont-ils pas laissé leur exemple à cet égard ?

Après trois ans de courses évangéliques, l'apôtre saint Paul nous dit qu'il vint à Jérusalem voir Pierre : *Post tres annos, veni Jerosolyman videre Petrum*². Au lendemain de sa conversion et de sa vocation à l'apostolat, il ne lui avait pas été donné de visiter les saints lieux, encore fumants du sang rédempteur ; la volonté divine l'avait précipité aussitôt dans les devoirs laborieux de la prédication ; il avait évangélisé l'Arabie, il était retourné à Damas³. Enfin, voici qu'il peut se rendre à Jérusalem. Et quel est le principal but de son voyage ? Lui qui ne veut connaître autre chose que Jésus-Christ, et Jésus-Christ crucifié⁴, ne veut-il pas satisfaire sa piété par le spectacle du Calvaire ? Sans doute l'incomparable Paul trouvera sur le Golgotha et au sépulcre de son Maître des émotions dignes de sa grande âme. Mais ce n'est pas la fin première qu'il se propose ; son voyage est entrepris pour un autre motif. Ecoutez le beau langage de Bos-

¹ Bened. XIV. *De Synod. diœces.* l. 13, c. 6, n. 13. — ² Galat., I, 18.

³ Galat., I, 16, 16, 17. — ⁴ I Corinth., II, 2.

suet : « Il fallait que le grand Paul, Paul revenu du troisième ciel, vint en la cité sainte voir Pierre : non pas Jacques, quoiqu'il y fût, un si grand apôtre, *frère du Seigneur*, évêque de Jérusalem, appelé le Juste, et également respecté par les chrétiens et par les juifs : ce n'était pas lui que Paul devait venir voir ; mais il est venu voir Pierre, et le voir selon la force de l'original, comme on vient voir une chose pleine de merveilles et digne d'être recherchée, *le contempler, l'étudier*, dit saint Jean Chrysostôme, *et le voir comme plus grand aussi bien que plus ancien que lui* ; le voir, afin de donner la forme aux siècles futurs, et qu'il demeurât établi à jamais que quelque saint qu'on soit, fût-on un autre saint Paul, il faut voir Pierre ¹ ».

Ainsi, N. T.-C. F., vous l'entendez de la bouche la plus éloquente de notre Église de France : quand vos évêques entreprennent d'aller voir Pierre, ils accomplissent un pèlerinage dont saint Paul a donné « la forme aux siècles futurs », une obligation qui « demeure établie à jamais » par l'exemple du grand apôtre.

Plus tard, le même docteur des nations, après avoir parcouru un grand nombre de provinces, et en dernier lieu la Macédoine, l'Achaïe et Jérusalem, éprouvait le besoin maintenant de voir Rome : *Postquam fuero ibi, oportet me et Romam videre* ². Et ce n'était point assurément la Rome de Claude ou de Néron qui tentait sa curiosité ; pour lui, Rome c'était encore Pierre, c'était la cité reine et maîtresse du monde régénéré, le siège de l'empire fondé par Jésus-Christ. Ce besoin, N. T.-C. F., c'est celui que ressentent tous les pasteurs, après avoir parcouru les contrées confiées à leur apostolat. Quand ils ont visité les diverses provinces de leur juridiction, eux aussi, il faut qu'ils aillent à Rome, il faut qu'ils voient Rome : *Postquam fuero ibi, oportet me et Romam videre. Et, quoiqu'ils*

¹ Sermon sur l'unité de l'Église. — ² Act., XIX, 21.

ne soient insensibles à aucune des autres merveilles de la cité souveraine, la Rome qu'ils vont voir se résume dans Pierre; pour eux, Rome c'est le pape, et le pape c'est Rome. Ce qu'ils vont saluer, vénérer, consulter, écouter, c'est Pierre; Pierre qui, du fond de son glorieux tombeau, accueille sans nul doute leurs hommages, leurs prières, leurs vœux; mais surtout Pierre qui, assis sur son siège immortel, rend par la bouche de son successeur des oracles toujours sûrs, répand des bénédictions toujours efficaces, résout tous les doutes, aplanit toutes les difficultés, encourage toutes les œuvres tentées pour la gloire de Dieu et le salut des peuples.

III. Car, N. T.-C. F., le voyage d'un évêque à Rome n'est pas seulement un voyage de piété et de dévotion, une visite de convenance ou de devoir. La même loi ecclésiastique qui nous conduit dans les murs de la ville sainte pour offrir au chef suprême de l'épiscopat nos religieux sentiments de fidélité, de respect, d'obéissance et d'amour, nous oblige aussi à lui rendre compte de notre administration, à lui exposer l'état de notre diocèse.

De très-graves et très-anciennes autorités sont invoquées pour établir l'existence immémoriale de ce lien de subordination entre les pasteurs des Églises particulières et le pontife de l'Église universelle. Mais nous trouvons sous la plume de notre glorieux saint Hilaire des paroles qui peuvent avoir ici leur application : « C'est, en effet, une chose très-bonne et souverainement convenable que, de toutes les provinces, les pontifes du Seigneur en réfèrent au chef, c'est-à-dire au siège du bienheureux apôtre Pierre » : *Hoc enim optimum et valde congruentissimum esse videbitur, si ad caput, id est, ad Petri apostoli Sedem, de singulis quibusque provinciis, Domini referant sacerdotes*¹. Nous obéirons donc, en ce point comme en beaucoup d'autres, à nos propres maximes; nous sui-

¹ Hilar. Ex opere historic. Fragm., II, 9.

vrons nos traditions domestiques , en nous soumettant aux constitutions générales de l'Église dont un concours de circonstances difficiles avait suspendu l'observation pratique, mais que nos vénérables Frères dans l'épiscopat nous ont appris en ces derniers temps à respecter ponctuellement.

IV. Vous prierez pour nous, N. T.-C. F., tandis que nous irons acquitter ce devoir de notre charge. Nous avons la confiance que ce voyage, entrepris dans des vues qui sont toutes selon Dieu , ne sera pas sans profit pour notre Église et pour le bien de vos âmes. Nous nous éloignons à regret de vous, à la suite de ces jours qui ont semé la tribulation et le deuil au sein de tant de maisons. Dans la cité et sur divers points du diocèse , les influences épidémiques ont multiplié leurs ravages et porté des coups que nous déplorerons longtemps. Nous avons mêlé nos pleurs aux vôtres, et notre unique consolation, ç'a été l'esprit de foi, le caractère de résignation et de générosité de presque tous ceux qui nous ont été enlevés. De ferventes prières , adressées à la Vierge immaculée , dont le triomphal anniversaire sera bientôt célébré solennellement, nous donnent la confiance que la source de vos pleurs est enfin tarie. Mais d'autres souffrances plus opiniâtres resteront. L'extrême cherté des aliments nous fait envisager avec effroi les privations qui pèseront sur une infinité de familles pendant ce cruel hiver. Laissez-nous donc vous supplier , ô vous tous , enfants privilégiés de la providence , à qui cette bonne mère a départi la fortune ou l'aisance , de dilater votre cœur et d'ouvrir vos mains pour le soulagement des membres souffrants de Jésus-Christ. Permettez qu'avant le départ nous vous conjurons , cette fois encore, « de vous souvenir des pauvres » : *tantum ut pauperum memores essetis*¹. N'oubliez pas non plus, aux époques de Noël et de Pâques, nos jeunes familles lévites; et

¹ Galat., II, 10.

qu'une quête abondante vienne nous rassurer sur le sort de nos séminaires, qui n'ont d'autres ressources que votre charité. Puisse le saint temps du carême, qui s'ouvrira trop tôt cette année pour que nous espérons de le commencer avec vous, ranimer la piété des justes, ramener à la pratique du devoir religieux et à la fréquentation des sacrements ce trop grand nombre d'hommes, honorables d'ailleurs, qui s'en tiennent encore éloignés ! Enfin, N. T.-C. F., intercédez auprès de la Vierge Marie, notre mère, afin qu'elle nous assiste dans cette longue route ; que les saints anges de notre Église nous accompagnent dans le chemin ; que nos glorieux patrons, saint Hilaire, saint Martin, sainte Radegonde, nous couvrent de leur protection, afin que nous revenions joyeux vers vous, qui êtes l'objet de toutes nos affections : *Ut cum pace, salute et gaudio revertamur ad propria*¹. Ainsi soit-il.

A ces causes, etc.

¹ Oratio Eccles. pro Itinerar. Prælator.

XXXI

OBSERVATIONS

A PROPOS D'UNE LETTRE DE M. LE MINISTRE DES CULTES RELATIVE

A L'INSTRUCTION SYNODALE DE L'ÉVÊQUE DE POITIERS

*Sur les principales erreurs du temps présent*¹.

(DÉCEMBRE MDCCCLV.)

I. Avant tout, un des griefs insinués dans la lettre ministérielle doit être mis à l'écart. L'Instruction synodale a été prononcée le sept juillet dernier ; elle a été livrée à l'impression dans le mois de septembre. Si sa publicité dans les journaux a coïncidé avec le voyage de Sa Majesté Sarde en France, c'est une rencontre fâcheuse que l'auteur n'a pu prévoir. Il n'a donc point à se défendre de ce qui pourrait paraître un manque de courtoisie envers le roi de Piémont, et de ce qui serait un oubli des convenances envers l'empereur lui-même, au moment où il donne l'hospitalité à ce monarque.

Quant au contraste qu'on signale entre l'écrit épiscopal de Poitiers et les harangues de plusieurs prélats du midi, il faut observer que ceux-ci, placés en présence du souverain, n'avaient guère à opter qu'entre le silence ou le compliment.

¹ La Lettre de S. Exc. M. Fortoul est datée du 30 novembre 1855. Les passages à propos desquels le gouvernement piémontais et ses agents français ont porté leurs plaintes, sont contenus dans le § IV de la Synodale, aux pages 349, 350 et 353 du présent volume.

Est-il défendu d'ajouter que quelques-uns de ces dignitaires ecclésiastiques ne se sont peut-être pas assez rendu compte de l'effet qu'allait produire leur langage par rapport à leurs vénérables confrères d'au delà des monts, non plus que de l'impression qu'allaient en ressentir beaucoup de gens de bien ?

II. L'évêque de Poitiers constate avec une inquiétude qu'il ne peut dissimuler la nature des susceptibilités qui ont été portées jusqu'au pied du trône. Le pape est, à tous égards, le premier de nos alliés en Italie. La religion catholique, dont il défend les droits, comme chef de l'Église, à l'encontre des spoliations du gouvernement piémontais, est la religion de la France. La souveraineté pontificale, attaquée et visiblement menacée par les hommes politiques du nord de l'Italie, et surtout par les discours et les actes du premier ministre, le comte de Cavour, est une souveraineté séculaire, principalement constituée par les armes et maintenue par la protection de la France très-chrétienne, fille aînée de l'Église. Il est donc difficile de concevoir comment un évêque français, en reproduisant les plaintes exprimées par le vicaire de Jésus-Christ, et en s'affligeant des doctrines subversives professées par un peuple admis à l'honneur d'être notre compagnon d'armes, peut avoir manqué au « patriotisme » et méconnu « la cause du bon droit et de la civilisation ».

III. Son Excellence félicite l'auteur de la Synodale d'avoir combattu la mauvaise philosophie, et elle fait ressortir au contraire « combien il importe à la religion de séparer son domaine de celui de la politique ». Ne peut-on pas répondre que la mauvaise politique n'est pas autre chose que la mauvaise philosophie érigeant ses principes en maximes de droit public ? Si les théories anti-chrétiennes ne peuvent être considérées comme inoffensives, alors qu'elles sont émises par de simples écrivains, à plus forte raison est-il nécessaire qu'elles soient signalées et combattues lorsqu'elles entrent

dans la sphère pratique et qu'elles menacent l'Europe d'un renversement général. Il est vrai qu'en ces matières les passions sont très-irritables, et que la législation civile offre au pouvoir toutes sortes de moyens de répression contre les enseignements et les réclamations des hommes du sanctuaire. La lettre du trente novembre révèle très-clairement que les évêques pourront se retrouver en face de procédures qu'on avait dû croire tombées en désuétude. Celui qui écrit ces lignes a un sincère désir d'éviter toute provocation, et il apprécie tous les avantages de la bonne entente entre les deux pouvoirs. Mais il ne faut pas qu'on considère comme des signes d'hostilité et comme des actes d'opposition, de la part des évêques, les paroles que leur dicte leur qualité de gardiens de la vérité et du droit.

IV. La lettre de M. le ministre commence par ces mots : « Le bien que produit le concours mutuel du gouvernement et de l'épiscopat ne peut être entretenu que par la confiance et la franchise ». Cette confiance et cette franchise, pour obtenir le résultat désiré, doivent être réciproques. C'est pour n'y point manquer que quelques mots doivent être ajoutés à cette note.

Depuis deux ans, plusieurs journaux importants de Paris sont patemment acquis, quelques-uns disent vendus, à la cause qu'on appelle la cause italienne. Ils n'omettent pas une occasion de soutenir les prétentions et les agressions du gouvernement piémontais, non plus que de dénaturer et de dénigrer les actes du gouvernement pontifical. D'autre part, les pensées, et, comme on dit, les aspirations des hommes de Turin, se sont produites trop librement et trop hautement dans les deux dernières sessions des chambres piémontaises, pour qu'il soit permis à personne de méconnaître que ce petit État, en même temps qu'il rompt avec le pontife spirituel de Rome, n'est point désintéressé dans la question du prince temporel. En présence de ces faits, tous les hommes

qui savent prévoir, et qui ont souci des destinées de l'Église et de la France, se demandent quelle sera l'attitude de celle-ci, et de quel côté se porteront les préférences du gouvernement impérial. Déjà l'admission des troupes sardes dans notre armée d'expédition a fait prononcer aux journaux italiens des demi-mots très-significatifs. Les feuilles françaises signalées plus haut ont laissé échapper elles-mêmes des paroles indiscretes. Dans ces conditions, les plaintes qu'on a accueillies contre la Synodale du sept juillet, et la lettre même de M. le ministre, malgré son caractère de modération, ne sont-elles pas de nature à augmenter les appréhensions? C'est pourquoi, au moment où l'empereur « en se portant pour ainsi dire garant des prélats dont les écrits inquiètent des hommes graves et les plus dévoués à nos institutions », demande à son tour « une plus grande vigilance et une plus grande réserve sur toutes les questions qui ont le privilège de passionner et les esprits d'élite et la multitude », ce serait mal répondre aux bons procédés de Sa Majesté que de déguiser la gravité des symptômes actuels aux yeux de tous ceux qui suivent le mouvement des choses et des idées. Plaise à Dieu que l'empereur dissipe ces alarmes en réalisant « le désir » et en accomplissant « la mission qu'il a d'opérer un arrangement aussi souhaitable que l'est le rapprochement sincère du Piémont avec l'Église et avec son chef vénéré » ! Si un tel négociateur venait à échouer, aucun esprit sérieux voudrait-il croire que l'avortement de la négociation dût s'expliquer par un incident aussi secondaire qu'est celui de la publication pastorale de Poitiers ?

Plusieurs discours prononcés à Rome n'ont pas été conservés. Le texte latin de la *Pre-mière relation de l'état de l'Église de Poitiers* sera publié à la suite des statuts synodaux du diocèse.

XXXII

LETTRE PASTORALE

ADRESSÉE AU CLERGÉ DU DIOCÈSE, AU SUJET DU TROISIÈME

CONCILE DE LA PROVINCE DE BORDEAUX ET DU

TROISIÈME SYNODE DIOCÉSAIN.

(XIV JUILLET MDCCCLVI.)



I. Il nous tarde, Nos bien-aimés Frères et dignes Coopérateurs, de vous rassembler autour de nous pour les exercices accoutumés de la retraite annuelle. Combien il nous sera doux de vous y voir accourir, cette année, plus nombreux encore, s'il est possible, qu'à l'ordinaire ! Tant d'impressions profondes, tant de souvenirs ineffaçables, que nous avons rapportés de la cité mère et maîtresse du monde, de cette Rome si étrangement méconnue et si gratuitement outragée à cette heure ; tant de consolations que nous avons goûtées, tant de lumières que nous avons trouvées au pied des tombeaux des saints apôtres et aux genoux du représentant de Jésus-Christ ; tant de conseils que nous avons sollicités et qui nous ont été paternellement prodigués pour ce qui concerne les devoirs de notre administration pastorale : ce sont là autant de sujets d'entretien que nous nous sommes réservé de mêler chaque jour, Dieu aidant, aux

exhortations de l'homme de Dieu qui doit porter la parole durant ce temps de grâce et de salut. Semaine bienheureuse, heures trop rapides, pendant lesquelles nous essayons de faire passer chaque année dans vos âmes tout ce qui fait l'aliment de la nôtre.

Mais, avant que cette réunion diocésaine puisse s'effectuer, nous devons prendre part à une autre réunion plus importante encore. La lettre d'indiction d'un nouveau concile de la province de Bordeaux vient de nous être adressée par notre éminentissime métropolitain. La ville de Périgueux a été désignée pour cette troisième assemblée; et, quoique cette cité puisse se glorifier de l'antiquité reculée de son siège épiscopal, ce sera néanmoins la première fois pour elle, comme naguère pour la jeune Église de La Rochelle, que ce spectacle lui sera donné, et que ce genre de gloire ornera ses annales ¹.

II. Les fruits considérables des conciles provinciaux sont désormais trop appréciés de chacun de vous, nos chers Coopérateurs, et le bien qui en est résulté dans nos diocèses est trop manifeste, pour que nous ayons besoin de faire ressortir l'excellence de cette institution, qui occupe une si grande place dans l'histoire de l'Église. Qu'il nous suffise de vous dire en quels termes notre saint père le pape Pie IX recommande la tenue de ces assemblées périodiques à tout l'épiscopat d'un grand empire, du côté duquel se tournent en ce moment les plus vives espérances de la religion. Vous comprendrez que nous aimions à citer ces paroles; elles seront pour nous et pour nos vénérables comprovinciaux un puissant encouragement à continuer ce que nous sommes en voie d'exécuter déjà si fidèlement.

Dans les lettres apostoliques adressées à tous les arche-

¹ La *Gallia Christiana* mentionne cependant un concile de Périgueux en 1365; mais, s'il a existé, il n'est rien resté de ses actes.

vêques et évêques de l'impériale et royale monarchie d'Autriche, à la date du dix-sept mars dernier, le chef de l'Église s'exprime ainsi : « Vous savez parfaitement, bien-aimés Fils
« et vénérables Frères, combien les conciles provinciaux,
« si sagement prescrits par les décrets canoniques, et tous
« jours célébrés par nos saints évêques au grand avantage
« de l'Église, contribuent à renouveler la discipline du
« clergé, à réformer les mœurs des peuples, et à éloigner
« d'eux ce qui leur serait nuisible; aussi désirons-nous ar-
« demment que vous célébriez les conciles provinciaux,
« conformément aux sacrés canons, afin que les remèdes
« opportuns et salutaires soient appliqués dans chacune des
« provinces de cet empire aux maux dont elle a le plus à
« souffrir. »

Réponse sans réplique, N. T.-C. F., à ces accusations téméraires d'accaparement de toutes les attributions et de tendance à une centralisation sans bornes, que quelques-uns n'ont pas craint d'élever en ces derniers temps contre l'Église romaine. Les conciles particuliers sont un élément et une garantie de liberté et de nationalité pour les diverses provinces du monde catholique; plusieurs conciles œcuméniques leur ont attribué ce caractère. Or, loin que le chef de l'Église prenne ombrage de la tenue de ces États provinciaux, c'est lui-même qui en demande la reprise, qui en regrette l'abandon, qui en démontre les avantages.

Il est vrai, les décrets de ces conciles particuliers ne sont promulgués qu'après qu'ils ont été reconnus du saint siège; et l'esprit le moins exercé comprendra la sagesse de cette règle, qui, en maintenant, dans une certaine limite, la liberté et la variété au sein de l'Église, ne permet pas néanmoins que sa constitution monarchique dégénère en une simple agrégation de provinces fédérées. Qu'on y veuille bien réfléchir, et l'on reconnaîtra que plusieurs des difficultés soulevées en ces derniers temps ne peuvent trouver leur

solution régulière et définitive qu'au moyen des assemblées provinciales. Oui, mille fois oui, tant qu'il restera des diversités d'origine, de langue, de gouvernements, je dirai même de climat; tant que le globe entier ne sera pas concentré sur un même degré de longitude et de latitude; en d'autres termes, tant que ce monde durera dans les conditions où le Créateur l'a placé, l'existence d'un droit commun, d'une législation absolue, uniforme, sans modifications et sans dispenses, sera impossible sur un assez grand nombre de points qui intéressent la discipline ecclésiastique. Le droit commun est sage par cela seul qu'il est en rapport avec les besoins les plus généraux. Mais il porte aussi avec lui une autre marque de sagesse, c'est qu'il admet comme élément du droit lui-même le principe des exceptions, des dérogations, des modifications, pourvu qu'elles se fassent dans les conditions régulières. Or, le tribunal qui offre le plus de garantie et dont l'autorité a le plus de poids quand il s'agit d'apporter à quelques détails du droit commun un tempérament légitime, c'est l'épiscopat de la province assemblé canoniquement, conciliairement, et subordonnant ses décrets à la révision apostolique. Par là, tous les besoins divers des divers lieux trouvent une juste satisfaction, puisque l'autorité qui y pourvoit est celle des législateurs locaux, dûment instruits et informés, s'entr'aidant de leurs conseils et de leurs lumières réciproques. Et l'unité du gouvernement, je dirai même l'unité de la législation, n'est pas offensée, puisque le chef universel et le législateur suprême a agréé des applications particulières qui font désormais elles-mêmes partie du droit.

Ajouterai-je, Messieurs et chers Coopérateurs, que les assemblées conciliaires, assujetties à des règles que le droit ecclésiastique a sagement déterminées, soumises à des formes qu'a sanctionnées l'autorité du temps et de l'expérience aussi bien que l'autorité des saints canons, enfin assistées

de grâces spéciales de l'Esprit-Saint, sont ainsi préservées des dangers et des inconvénients de la plupart des assemblées délibérantes? Il est dans la nature et dans la nécessité des choses que les évêques se recherchent, se rapprochent, se concertent entre eux. Cela est si vrai que, quand les pouvoirs séculiers ont abusé de leur autorité pour interdire les conciles, dans la véritable acception du mot, ils ont provoqué et souvent convoqué eux-mêmes des réunions extracanoniques, lesquelles, n'étant pas protégées contre les infirmités de la nature humaine par cet ensemble de conditions salutaires qui constituent une réunion proprement conciliaire, n'ont pas toujours été également avantageuses au bien de l'Église. A Dieu ne plaise que nous oublions jamais de combien de pages glorieuses l'histoire des assemblées générales du clergé de France a enrichi les archives ecclésiastiques de notre pays! Là, combien de sages ordonnances, combien de discours éloquents, combien de hardies représentations et de courageuses doléances qui seront l'éternel honneur de l'épiscopat français, et qui donneront toujours aux humbles successeurs de ces mâles pontifes d'autrefois le droit d'être fiers de leurs devanciers! Mais quels que fussent les avantages de ces grandes assises du clergé de la nation, elles ne remplaçaient que très-imparfaitement les synodes triennaux de chaque province, prescrits par plusieurs conciles et spécialement par le concile de Trente. Aussi voyons-nous que, du sein de ces assemblées mixtes, effrayées des dangereuses influences au milieu desquelles s'accomplissait leur pénible mission, s'échappèrent souvent de vives réclamations pour la libre tenue des conciles. Notre-Seigneur Jésus-Christ a dit : « Quand plusieurs sont assemblés en mon nom, je suis là au milieu d'eux »¹; et nos pères ont fait observer qu'en se servant de ce texte célèbre

¹ Matth., xviii, 20.

pour établir la thèse des conciles , la tradition l'a toujours interprété de telle sorte que ceux-là seuls devaient être considérés comme assemblés au nom de Jésus-Christ, qui étaient assemblés conformément aux règles établies par son Église : règles de plus en plus perfectionnées par une sagesse toute divine , et qui , en ne laissant plus rien d'arbitraire et d'indécis concernant le mode de convocation, de présidence, de discussion , de suffrage , de procédure et de sanction , en donnant d'exactes délimitations aux territoires, aux compétences et aux attributions, ne permettraient plus le retour de ces réunions équivoques, dont plusieurs saints pontifes de l'antiquité , et notamment saint Grégoire de Nazianze en orient et saint Martin en occident, ont pu très-justement contester l'utilité et redouter les abus. Ah ! s'il est trop vrai dans beaucoup de cas, ce que dit l'auteur de l'*Imitation*, que rarement nous avons été parmi les hommes sans en revenir moins hommes, sans en sortir amoindris et diminués, il est plus incontestable encore que jamais les pontifes du Seigneur n'ont été assemblés sous l'égide de l'Église et du Saint-Esprit sans se sentir grandis et fortifiés à la suite de cette bienheureuse et toujours trop courte cohabitation. Là, toute pression irrégulière est comme impossible ; aucun esprit, aucun sentiment de personnalité ne peut définitivement prévaloir ; le parti pris et l'idée préconçue subissent le contrôle et l'examen ; l'impétuosité des caractères et des volontés est comprimée ; l'ascendant même du talent ne peut dégénérer en séduction ; les calculs de l'habileté trop humaine sont déjoués. En un mot, toute surprise est écartée ; les hommes finissent par s'effacer ; l'assistance que Jésus-Christ a promise à ses apôtres devient comme sensible ; la foi, la doctrine, la tradition, le droit triomphent seuls.

III. Bénissez donc le Seigneur, nos bien-aimés Frères dans le sacerdoce, de ce qu'il a renversé les obstacles qui s'opposaient à la tenue de nos conciles provinciaux. Réjouis-

sez-vous de ce que nos Églises de France ont pu, dans ces dernières années, reprendre possession d'un droit essentiel, imprescriptible. Et si d'autres provinces, pour des motifs dont nous savons apprécier et respecter la gravité, ne font pas de ce droit un usage aussi fréquent que la nôtre, félicitez les premiers pasteurs de cette grande circonscription, qui renferme sept diocèses du continent et trois diocèses des îles éloignées, du bonheur qu'ils vont avoir de se presser encore dans un fraternel embrassement, et de chanter une troisième fois le cantique si doux : *Ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum!* Applaudissez-vous enfin de ce bienfait pour vous-mêmes et pour les âmes qui vous sont confiées; car, quand le parfum s'épanche de la tête, qui est Jésus-Christ, sur la barbe d'Aaron, c'est-à-dire sur ses pontifes, c'est pour se répandre et découler sur toute la frange de ses vêtements, qui sont les fidèles; quand la rosée d'Hermon tombe sur la montagne de Sion, c'est pour descendre jusque dans la vallée : parce que le Seigneur a placé là-haut un réservoir de bénédiction et une source de vie jusqu'à la fin des siècles ¹.

Mais en même temps, n'oublions pas de nous montrer reconnaissants envers les pouvoirs humains qui nous ont rendu, sur ce point, et qui nous conservent le libre exercice de nos droits. En vous notifiant les décrets de notre premier concile, au lendemain d'un des plus graves événements des temps modernes, nous vous écrivions les lignes suivantes : « Espérons que les dispositions plus équitables qu'on a montrées envers l'Église seront sans repentance, et que la Fille du ciel, l'Épouse de Jésus-Christ, n'aura pas à subir de nouvelles entraves. L'autorité humaine n'a point de revanche à prendre contre la liberté ecclésiastique, puisque l'histoire atteste que l'Église ne s'est jamais servie de sa légitime

¹ Ps. cxxxii.

indépendance que pour rendre l'autorité humaine plus respectable et plus respectée ¹. » Notre droit de réunion, en effet, ne nous a pas été contesté ; et l'œuvre pratique de conciliation et de paix qui se poursuit dans nos assemblées semblerait devoir nous mettre à l'abri de toute crainte à cet égard. Nous le disions dès le commencement, et nous répèterons encore ces paroles, parce que le résultat de nos deux conciles précédents en démontre la vérité : « Parmi les innombrables règlements civils imposés à l'Église, si plusieurs sont inadmissibles pour elle en principe, il en est d'autres, et en assez grand nombre, qui sont conformes à ses véritables besoins et qui reproduisent à peu près ses anciennes lois : il ne leur manque que d'avoir été concertés avec elles, acceptés, publiés par elle ; et du jour où les conciles les auront transportés dans leurs constitutions, ils feront partie intégrante du droit ecclésiastique. C'est ainsi que peu à peu, sans secousse, sans résistance, sans réaction bruyante et agressive, avec cette sage lenteur et cet esprit de suite et de fermeté qui caractérisent l'Église, la tenue des conciles nous ramènera dans les conditions du véritable droit ². »

En effet, Messieurs et chers Coopérateurs, plusieurs de nos actes et de nos décrets de Bordeaux et de La Rochelle déposent de notre attention à régulariser, par l'adoption et la sanction d'une autorité compétente, ce qui n'avait pu être suffisamment réglé sans elle. Déjà plus d'une fausse situation a cessé ; dans plusieurs questions de quelque importance, toute matière à conflit s'est évanouie. Il en sera toujours ainsi du côté de l'Église : quand les règles inflexibles de la foi ou de la morale, placées sous sa sauvegarde, quand le principe de son autorité indépendante et les points essentiels de sa discipline sont mis hors d'atteinte, les pouvoirs

¹ Lettre circulaire du 8 janvier 1852, T. 1, p. 472.

² Mandement pour le concile de Bordeaux, 26 juin 1850, T. 1, p. 217.

humains sont assurés de trouver chez elle, pour tout le reste, des facilités et des accommodements qui, ailleurs, ne se concèdent pas toujours aussi vite de puissance à puissance. Pourquoi tairions-nous une de nos pensées et de nos préoccupations les plus constantes ? Les gouvernements, depuis bientôt soixante ans, ont beaucoup fait pour l'Église. Par le concours qu'elle a reçu d'eux, la religion a sauvé, une à une, des millions d'âmes, mises aujourd'hui en possession de la béatitude éternelle. Mais comment cette même religion a-t-elle été impuissante pour protéger et soutenir ces gouvernements, qui, à beaucoup d'égards, peuvent être appelés ses bienfaiteurs ? A cette question, la plus considérable qui puisse être posée à cette heure, la réponse serait longue, délicate ; elle demanderait des développements que mille motifs commandent de supprimer. Mais à quoi bon dire autre chose sinon que la France, toujours si chrétienne et si catholique en fait, aurait beaucoup moins à changer dans ses actes que dans ses théories, dans ses pratiques que dans ses formules, en un mot, qu'elle n'aurait qu'à le vouloir pour se rétablir, en principe et comme société, dans l'amitié de Dieu et dans la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ ? Alors le pouvoir plus durable ressentirait à son tour le bienfait de la religion, comme les individus et les familles n'ont cessé de le ressentir....

IV. Au retour de ce concile, nos très-chers Coopérateurs, nous ne tarderons pas à vous appeler auprès de nous pour les saints excercices dont nous parlions en commençant, et pour le synode diocésain qui doit les terminer. La première visite de tout le territoire qui nous est confié nous a mis à même de connaître, non-seulement ses besoins généraux, mais encore l'esprit et les besoins particuliers de chaque contrée ; car vous le savez, peu de diocèses offrent autant de contrastes et sont aussi peu homogènes que celui-ci, où se rencontrent tous les extrêmes, et où

mille nuances délicates exigent dans l'application de la discipline une attention pleine de tact et de ménagements. A cet égard , le synode , c'est-à-dire le concert entre l'évêque et les pasteurs secondaires, est de la plus haute utilité. Selon la doctrine canonique, le synode est le complément naturel et comme nécessaire de la visite pastorale ; et nous comprenons pourquoi notre saint-père le pape, dans la récente encyclique dont nous avons déjà parlé, a rassemblé ces deux institutions dans une même recommandation : « Vous n'ignorez pas, écrit-il, bien-aimés Fils et vénérables « Frères, que, pour réparer les dommages les plus graves « de vos diocèses, et pour en procurer la prospérité, rien « n'est plus efficace que la fréquente visite de ces diocèses et « la célébration des synodes diocésains : deux choses, vous « le savez, que le concile de Trente a prescrites et recom- « mandées avec une insistance particulière. » Nous nous appliquerons donc, Messieurs et bien-aimés Coopérateurs, à ne jamais omettre sans de graves raisons la célébration annuelle du synode, et nous tâcherons d'en rendre les exercices, d'ailleurs si courts, aussi profitables que possible. Outre les questions d'importance toute diocésaine, nous aimerons toujours à vous y entretenir de ces grands intérêts de la foi auxquels nul enfant de l'Église, et surtout nul prêtre, ne peut rester étranger ; et s'il arrive que notre parole ait un retentissement auquel elle ne prétendait pas, si parfois notre cri d'alarme est répété par des échos qui le font arriver bien au delà de la portée naturelle de notre voix, c'est que le divin Maître l'aura voulu ainsi. Car notre unique ambition, c'est de repousser de notre territoire l'erreur qui nous assiège de toutes parts, c'est de préserver notre peuple contre l'invasion d'un rationalisme qui semble être devenu le démon familier de ce siècle ; enfin, c'est de maintenir dans l'intelligence de ceux qui nous sont soumis le règne de la vérité, ébranlé de tant de manières, et dans leurs cœurs la grâce de

Notre-Seigneur Jésus-Christ, hors de laquelle il n'y a que ruine et damnation éternelle. De nouveaux devoirs, plus graves encore que par le passé, nous seront imposés à cet égard.

V. Mais, « parce que tout bien parfait et tout don excellent vient d'en haut et descend du Père des lumières¹ », nous vous exhortons, nos bien-aimés Coopérateurs, et nous vous chargeons d'exhorter toutes les âmes fidèles à prier pour nous, pour nos vénérables Frères dans l'épiscopat et pour tous ceux des ministres du Seigneur qui doivent participer soit au synode provincial, soit au synode diocésain. Quoi de plus beau, de plus touchant que cette invitation à la prière, adressée par Bossuet aux âmes fidèles dans une circonstance trop mémorable ? Nous voulons vous laisser sous l'impression de ces éloquents et saintes paroles : « Que reste-t-il, chrétiens, sinon qu'unis à notre assemblée avec une sainte correspondance, vous nous aidiez de vos vœux ? Souvent, dit un ancien Père, les lumières de ceux qui enseignent viennent des prières de ceux qui écoutent². Tout ce qui se fait de bien dans l'Église, et même par ses pasteurs, se fait, dit saint Augustin, par les secrets gémissements de ces colombes innocentes qui sont répandues par toute la terre³. Ames simples, âmes cachées aux yeux des hommes, et cachées principalement à vos propres yeux, mais qui connaissez Dieu et que Dieu connaît, où êtes-vous, afin que je vous adresse ma parole ? Mais sans qu'il soit besoin que je vous connaisse, ce Dieu qui vous connaît, qui habite en vous, saura bien porter mes paroles, qui sont les siennes, dans votre cœur. Je vous parle donc, âmes dégoûtées du siècle. Ah ! comment avez-vous pu en éviter la contagion ? Comment est-ce que cette face extérieure du monde ne vous a pas éblouies ? Quelle

¹ Jacob., I, 17. — ² S. Petr. Chrysol. Serm. LXXXVI. — ³ De bapt. cont. Donat. L. III, 22, 23.

grâce vous a préservées de la vanité, de la vanité que nous voyons si universellement régner ? Personne ne se connaît ; on ne connaît plus personne : les marques des conditions sont confondues ; on se détruit pour se parer ; on s'épuise à dorer un édifice dont les fondements sont écroulés, et on appelle se soutenir que d'achever de se perdre. Ames humbles, âmes innocentes, que la grâce a désabusées de cette erreur et de toutes les vanités du siècle, c'est vous dont je demande les prières : en reconnaissance du don de Dieu dont le sceau est en vous, priez sans relâche pour son Église ; priez, fondez en larmes devant le Seigneur. Priez, justes ; mais priez, pécheurs ; prions tous ensemble ; car si Dieu exauce les uns pour leur mérite, il exauce aussi les autres pour leur pénitence : c'est un commencement de conversion que de prier pour l'Église ¹. »

A ces causes, etc.

¹ Discours sur l'unité de l'Église. Edit. Lebel, T. xv, p. 550, 551.

XXXIII

MANDEMENT

ANNONÇANT UNE INDULGENCE PLÉNIÈRE, AVEC PLUSIEURS DES FAVEURS ACCORDÉES
EN TEMPS DE JUBILÉ, POUR TOUS LES FIDÈLES QUI VISITERONT,
DANS LE COURS D'UN MOIS, LA CHAPELLE DE NOTRE-DAME-
DE PITIÉ, SITUÉE DANS LE BOCAGE.

(AOUT MDCCCLVI.)



I. Après le Fils de Dieu fait homme, Nos Très-Chers Frères, rien n'est plus grand au ciel et sur la terre que l'auguste Vierge dans le sein de laquelle s'est opéré l'adorable mystère de l'incarnation. Marie, par la glorieuse prérogative de sa maternité divine, a contracté avec Dieu des relations qui, tout en étant infiniment distinctes de l'union hypostatique, se rapportent néanmoins à cet ordre d'union d'une façon unique et incomparable. Il n'y a qu'un seul Jésus-Christ, Dieu fait homme; il n'y a aussi qu'une seule femme Mère de Dieu, c'est la Vierge Marie. Tel est le principe du culte que nous rendons à cette créature privilégiée : culte qui n'est point celui d'adoration ou de latrie, lequel n'appartient qu'à Dieu ; mais culte qui s'élève bien au-dessus de celui que nous rendons aux autres saints, parce que la Mère

de Dieu occupe dans l'économie surnaturelle un rang à part et tout à fait distinct.

Ainsi, N. T.-C. F., n'avons-nous rien plus à cœur que d'entretenir, de ranimer et d'augmenter parmi vous la dévotion et la confiance envers cette Vierge trois fois sainte, qu'on ne saurait honorer sans honorer en même temps Jésus-Christ, puisque l'honneur rendu à Marie en considération de sa qualité de Mère du Seigneur se rapporte par cela même à son Fils.

D'ailleurs, nous savons par la doctrine de tous les siècles, par le témoignage de tous les saints, et nous avons appris nous-même par une douce expérience, que Dieu a rendu sa Mère dépositaire de la grâce, qu'elle est la trésorière du ciel, la dispensatrice de tous les dons, l'ange du bon conseil, la reine des vertus, le soutien des faibles, la consolatrice des affligés, la guérison des malades, en un mot, le canal de tous les biens pour le temps et pour l'éternité.

C'est pourquoi nous voudrions qu'aucune autre contrée, qu'aucun autre peuple ne pût se flatter de surpasser notre diocèse et notre peuple en démonstrations d'amour, en sentiments de piété envers cette tendre Mère de Dieu et des hommes; et nous veillons, avec une attention particulière, à rendre de plus en plus célèbres les sanctuaires où elle est honorée.

L'église de Notre-Dame, dans notre ville épiscopale, tient sans doute la première place entre tous les temples de notre diocèse qui sont placés sous le vocable de la Vierge Marie : c'est NOTRE-DAME-LA-GRANDE, ainsi que l'ont appelée nos pères. Aux pieds de la statue séculaire qu'on y vénère sont venues s'agenouiller bien des générations successives. Là est le rendez-vous de toutes les âmes qui souffrent, qui prient, qui espèrent. Les larmes des yeux et celles du cœur, les soupirs du regret et quelquefois ceux du remords, les anxiétés de la crainte et les ardeurs du désir viennent se mêler et

se confondre devant cet autel. Aussi, tout ce qui concerne ce noble sanctuaire nous intéresse-t-il souverainement. Et combien nous formons de vœux pour que ce temple insigne, auquel les admirateurs de l'architecture romane accordent une si haute estime, voie enfin s'achever ses décorations et sa restauration, de telle sorte qu'il nous soit possible de faire placer au fond de l'édifice le tribut de notre piété, promis au premier jour de notre arrivée, et de clore ces longs travaux par la consécration d'un autel qui soit en rapport avec le monument! Pour cette solennité tant désirée, nous demanderons au chef de l'Église d'abondantes faveurs et de riches indulgences; et le successeur de Pierre, exauçant notre requête, daignera nous charger de couronner en son nom la gardienne et la libératrice de la catholique cité de saint Hilaire. Puisse le généreux empressement des fidèles, aidés du concours nécessaire des pouvoirs publics, hâter ce moment fortuné!

II. Mais il est, dans l'étendue de notre vaste diocèse, d'autres sanctuaires en renom, d'autres lieux de pèlerinage fréquentés par les serviteurs de Marie. L'un des plus chers à la piété des chrétiens, c'est sans contredit la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, placée au centre de nos populations les plus religieuses du Bocage et de la Gâtine. L'origine de cette dévotion date des temps les plus reculés, et l'édifice du xiv^e ou du xv^e siècle reposait déjà sur des fondements plus anciens. Il a plu à N.-S. J.-C. de faire éclater en ce lieu la puissance de sa divine Mère. Les archives de Notre-Dame-de-Pitié contiennent le récit authentique d'un nombre presque infini de miracles opérés par son intercession. Les souverains pontifes, en particulier Innocent XI, Innocent XII et Benoît XIV, informés de ces prodiges, enrichirent cette église des plus précieuses indulgences. Et l'on peut dire que, depuis plusieurs siècles, Notre-Dame-de-Pitié est le pèlerinage familial des bons Vendéens. Aux jours de leurs luttes

mémorables pour la conservation de leur foi, de leurs prêtres et de leurs autels, ils ne manquaient jamais d'aller invoquer la protection de la Mère des Douleurs ; ils la conjuraient de veiller sur eux, sur leurs familles et sur leurs intrépides compagnons d'armes. Et maintenant encore, à toutes les époques de l'année, mais particulièrement à certaines fêtes consacrées, telles que le lundi de la Pentecôte et le jour de la Nativité de la sainte Vierge, on y voit affluer le peuple de toutes les contrées environnantes avec une allégresse et un recueillement dont on ne saurait être témoin sans en éprouver une profonde émotion.

L'an dernier, N. T.-C. F., tandis que nous faisons la visite pastorale de cette portion de notre diocèse, il nous fut donné de visiter pour la seconde fois cette sainte demeure de Marie. Nous plaçâmes alors sous le patronage tout spécial de Notre-Dame-de-Pitié le voyage que nous allions entreprendre ; et nous prîmes à ses pieds l'engagement, en retour de la protection que nous implorions, de rapporter de la cité sainte des faveurs particulières pour ce sanctuaire. Nous aimons à proclamer que Marie nous a sensiblement protégé pendant cette longue absence, et nous avons à cœur d'acquitter la dette que nous avons contractée. Vous connaîtrez tout à l'heure, N. T.-C. F., la supplique que nous avons remise en main propre au vicaire de J.-C., et les lettres apostoliques par lesquelles il a daigné y répondre.

Que ce mois d'indulgence et de pardon que nous venons vous annoncer soit donc pour vous tous, religieux habitants de ces contrées, une précieuse occasion de vous renouveler dans les sentiments de foi et de ferveur qui animaient vos pères. Que toute séparation, que toute division cessent en cette heureuse circonstance ! Nous sommes assuré que vous aurez tous à cœur de profiter d'une grâce aussi extraordinaire, d'une faveur qui revêt pour vous un caractère en quelque sorte patriotique. Ah ! pas une famille du Bocage ou de

la Gâtine ne voudra omettre son Jubilé de Notre-Dame-de-Pitié. Les solennités multipliées qui se succéderont, les prédications journalières qui seront faites par nos missionnaires diocésains vont être durant trente jours comme des fontaines de salut, où viendront se rafraîchir tant d'âmes altérées qui ont soif de rentrer en grâce avec Dieu et de se rendre plus dignes de la protection de sa sainte Mère. Les plus jeunes enfants, pourvu qu'ils aient atteint l'âge de discrétion, participeront eux-mêmes aux libéralités que le pasteur universel a voulu étendre jusqu'à eux par une attention toute spontanée; et la génération qui naîtra d'eux redira encore dans un siècle les merveilles accomplies sous leurs yeux en cette année privilégiée.

III. Vierge sainte, ah! combien nous bénissons votre divin Fils de la consolation qu'il nous accorde en daignant accroître ainsi parmi nous la renommée d'un sanctuaire consacré au culte de vos douleurs. O Marie, les paroles me manquent pour dire combien j'aime à vous aller chercher au calvaire, à méditer sur le mystère de votre Compassion, à m'unir aux souffrances de votre cœur virginal et maternel. Vous me semblez belle, ô Marie, dès votre aurore; je vous aime dans votre berceau; je vous aime revêtue du charme céleste de votre virginité; je vous aime portant entre vos bras ce divin enfant dont la grâce se reflète sur vous et vous embellit, comme la fleur embellit la tige qui la supporte; je vous aime régissant dans les cieux, où le soleil est votre vêtement, la lune votre marchepied, les étoiles votre couronne; mais je vous aime davantage encore sur le calvaire: *miseris sapiis dulcius*, sur le calvaire où, vous aussi, avez acquis ce surcroît inexprimable, *ce je ne sais quoi d'achevé que le malheur ajoute à la vertu*. Ah! il est si doux à celui qui souffre et qui prie de rencontrer dans l'objet de son culte les mêmes douleurs, les mêmes angoisses qu'il endure! Vierge bénie, nous n'avons point en vous une mère qui ne sache pas com-

patir à nos infirmités. Vous aussi, vous avez été éprouvée de toutes manières pour devenir plus miséricordieuse. Comme vous savez par expérience ce que c'est que la douleur, vous avez appris à secourir les malheureux. Mère de compassion et de miséricorde, et, comme dit ce bon peuple, Notre-Dame-de-Pitié, ayez pitié de nos souffrances de tout genre, de celles du corps et de celles de l'âme, de celles des individus et de celles de la patrie. Daignez bénir en particulier ce peuple qui va s'empresse au pied de vos autels pour vous rendre ses hommages, et pour jouir des bienfaits qui lui sont octroyés par le représentant de votre divin Fils sur la terre !

A ces causes, etc.

XXXIV

DISCOURS

PRONONCÉ A LA BÉNÉDICTION DU CHEMIN DE FER DE NIORT

LE XXXI AOUT MDCCCLVI.



MONSIEUR LE PRÉFET, MESSIEURS,

I. La religion chrétienne, qui a pour mission de rattacher la terre au ciel, le temps à l'éternité, ne s'effraie pas des perfectionnements naturels dont ce globe périssable est susceptible. Elle sait, au contraire, que plus il se transformera, plus il s'ennoblira sous l'action puissante du génie humain, mieux il répondra aux vues du Créateur, qui a dit dès le commencement des choses : « Faisons l'homme à « notre ressemblance, et qu'il préside à toute la terre » : *Faciamus hominem ad imaginem nostram, et præsit... universæ terræ*¹.

Il n'y a donc pas d'antagonisme possible, Messieurs, entre les conquêtes légitimes de l'homme et la religion du Très-Haut. Dieu est si grand, que rien de ce qui peut croître et grandir ici-bas ne saurait jamais lui porter ombrage. Di-

¹ Gen., 1, 26.

sons-le plutôt : Dieu est cette majesté souveraine qui se complait dans l'excellence et la dignité de ses tributaires, et qui sourit à leur haute stature, toujours suffisamment disproportionnée avec la sienne. Tel cet ancien roi d'Israël, quand il paraissait au milieu des grands de son peuple, les dominait, les surpassait de toute la hauteur de ses épaules et au delà : *Et altior fuit universo populo ad humeros et sursum*¹. Un géant de cette sorte ne s'avise pas de mettre sa fierté à commander à des pygmées.

Que l'homme s'élève donc de plus en plus, qu'il dérobe à la nature de nouveaux secrets, qu'il obtienne sur la matière de nouveaux triomphes, qu'il procure à la société de nouveaux avantages, qu'il adoucisse, qu'il embellisse la vie présente par de nouvelles facilités, qu'il étende le commerce par de nouvelles relations ; en un mot, que ce roi de la création fasse en quelques jours le tour de ses États ; que ce monarque universel dépêche sur tous les points du monde des courriers plus agiles que le vent, et que l'éclair lui rapporte en un clin d'œil la réponse qu'il commande : dans tout cela, Messieurs, la religion ne s'émeut pas, et elle se dit : « Le ciel est à Dieu, mais il a donné la terre aux « enfants des hommes »², et les hommes font acte légitime de propriété quand ils cultivent et perfectionnent leur domaine.

Il y a plus, l'Église s'intéresse avec une sorte de sentiment religieux aux progrès même matériels de ce globe privilégié que le Fils de Dieu, devenu notre frère, a autrefois foulé de ses pieds divins, et sur lequel sa grâce recrutera jusqu'à la fin des âges, parmi les destinées mobiles et les conditions variables du temps, les citoyens de la patrie céleste et les élus de l'éternité. Ah ! loin que nous disions anathème à la

¹ I Reg., x, 23.

² *Cœlum cœli Domino, terram autem dedit filiis hominum. Ps. cxiii, 16.*

terre, nous autres chrétiens, nous l'aimons au contraire parce qu'elle sert de base à cette échelle mystérieuse dont le sommet s'appuie au ciel ¹, et nous nous souvenons que Jésus-Christ nous a commandé de la respecter, quand il a dit : « Ne jurez pas par le ciel, parce qu'il est le trône de Dieu, « *ni par la terre, parce qu'elle est l'escabeau de ses pieds* ². »

II. D'ailleurs, la religion ne trouve-t-elle pas de puissants auxiliaires pour elle-même dans les découvertes naturelles de la science ? Aux yeux de l'homme de foi, Messieurs, la nature est d'autant plus grande, d'autant plus sacrée, qu'outre ses effets extérieurs et visibles, elle sert d'instrument à d'autres opérations plus relevées et plus sublimes. Dieu, qui est à la fois le principe de la nature et de la grâce, a voulu que celle-ci, comme une reine, eût dans celle-là une servante toujours à ses ordres. « La création, nous dit « le Sage, obéissant à son auteur, et se modifiant, se trans- « figurant de mille manières, s'est mise au service de la « grâce, qui est la nourricière des âmes : afin que vos en- « fants bien-aimés reconnaissent, ô Seigneur, que les fruits « de la nature ne suffisent pas seuls à sustenter les hom- « mes, mais que c'est la foi divine qui conserve ceux qui « croient en vous ³ ». Cette appropriation, cet assujettissement de toutes les choses terrestres aux vues surnaturelles de Dieu n'a jamais été plus sensible que de nos jours. Vous avez cru peut-être ne donner des ailes qu'à l'humanité, vous en avez donné au christianisme. Vous avez cru ne tra-

¹ *Scalam stantem super terram, et cacumen illius tangens cœlum, et Dominum innixum scalæ. Gen., xxviii, 12.*

² *Neque per cœlum, quia thronus Dei est, neque per terram, quia scabellum est pedum ejus. Matth., v, 34.*

³ *Creatura tibi factori deserviens..., propter hoc et tunc in omnia transfigurata, omnium nutrici gratiæ tuæ deserviebat...; ut scirent filii tui quos dilexisti, Domine, quoniam non nativitatis fructus pascunt homines, sed sermo tuus hos qui in te crediderunt conservat. Sap. xvi, 24-26.*

vailler que pour les intérêts temporels d'ici-bas, vous avez travaillé pour la cause de l'Évangile et du ciel. Ce réseau magique, qui enserrera bientôt notre planète tout entière dans ses anneaux de fer, devient à son insu le conducteur, le propagateur de la vérité et de la grâce. L'apôtre de Jésus-Christ, auquel il fallait des mois et des années pour aborder aux rives infidèles, s'élançe sur le cheval de feu que la science lui amène; et, fendant en quelque sorte les airs, comme le prophète que l'ange du Seigneur portait par les cheveux, il s'étonne d'être déjà dans Babylone qu'il n'avait jamais vue¹; ou bien, comme le diacre Philippe qui cheminait tout à l'heure sur la route de Jérusalem à Gaza, voici qu'il est miraculeusement transporté dans le pays d'Azot dont il évangélise les bourgs et les cités². Oui, désormais, le prêtre, le pontife peuvent se mouvoir, se multiplier avec la même facilité que la grâce dont ils sont les dispensateurs, et la lenteur de leurs pas n'apporte presque plus de retardement aux prompts effets de la parole qu'ils annoncent. Un agent plus subtil, plus délié dans sa nature, plus multiple, plus diversifié dans ses effets que celui qui se dégage des appareils scientifiques de l'homme, glisse le long de ces lignes et va toucher les cœurs d'un trait ferme et victorieux³. Et ainsi, les nouvelles combinaisons de la matière ont fait naître de nouvelles ressources pour la providence de Dieu qui s'empare de tous les moyens, qui se saisit de toutes les formes pour se communiquer aux âmes : *ut innotescat multiformis sapientia Dei* ⁴!

Ville de Niort, que de fois, depuis les jours du grand Hilaire, les pontifes ses successeurs avaient regretté de ne pouvoir venir vers toi aussi souvent que leur cœur et que tes

¹ Dan., xiv, 35. — ² Act., viii, 40.

³ Est enim in illa spiritus intelligentiæ unicus, multiplex, subtilis, mobilis, certus, suavis, acutus, quem nihil vetat... Omnibus enim mobilibus mobilior est sapientia. Sap., vii, 22-24. — ⁴ Ephes., iii, 10.

besoins les y appelaient ! Charmés par ta gracieuse hospitalité, par la respectueuse politesse de tes habitants, par les hautes qualités de tes magistrats, et surtout témoins de tes généreux instincts et de tes tendances de jour en jour plus chrétiennes, ils ne s'éloignaient jamais de toi qu'avec la résolution de te revoir bientôt, résolution dont l'accomplissement difficile rencontrait, hélas ! mille obstacles. Mais voici que désormais les distances ont disparu; de l'extrémité de notre houlette pastorale, nous touchons pour ainsi dire à tes murs; et notre cœur paternel se sent plus à l'aise par la conscience qu'il a de ton voisinage plus rapproché. Béni soit donc ce jour, Messieurs, qui est à tant de titres un jour de fête pour vous ! Et béni soit le Seigneur Dieu des sciences, qui, en même temps qu'il ouvre de nouvelles sources de richesses pour cette contrée, unit aujourd'hui par un lien plus facile la seconde cité de notre diocèse à la chaire antique de l'immortel docteur des Gaules !

III. Et vous, Messieurs les administrateurs de cette compagnie, je n'achèverai pas ce discours sans vous payer un tribut mérité. Je disais tout à l'heure les secrets rapports, les nœuds cachés qui, dans le grand mouvement de l'industrie moderne, enchaînent la matière à l'esprit, la science à la foi, la nature à la grâce. Eh bien ! j'aime à le proclamer, ces rapports, vous les comprenez; ces liens vous vous plaisez à les resserrer. Un noble sentiment vous anime, et jamais une occasion de bien faire ne vous est offerte, jamais une idée généreuse ne vous est présentée, qu'à l'instant vous ne vous élevez au-dessus des froides régions du matérialisme et des calculs égoïstes de l'intérêt. Si les fleuves courroucés rompent leurs digues et vous apportent un préjudice de plusieurs millions, avant même de vous rendre compte de vos propres pertes, vous vous attendrissez sur tant d'infortunés qui ont vu tomber leur pauvre chaumière et périr leur modique héritage : aussitôt votre volonté spontanée

fait couler de vos caisses des sommes plus considérables que celles qui en ont été détournées violemment par le fléau ; et ainsi, selon la maxime évangélique , vous surpassez le mal qui vous a été fait par le bien que vous faites : *Noli vinci a malo, sed vince in bono malum*¹. Ce n'est pas assez ; votre charité s'étend constamment à toutes les saintes âmes qui se sont vouées au service de Dieu et des pauvres ; vous ne voulez accepter d'elles que la moitié de leur obole. Enfin , tandis que la science appliquée aux plus hautes spéculations de l'industrie dépose chaque jour des monceaux d'or à vos pieds, vous tendez une main fraternelle et sympathique à cette science désintéressée qui ne remue que les trésors de l'érudition ; vous mettez vos moyens de transport à sa libre disposition ; et votre compagnie enregistrera avec complaisance dans ses annales, je le sais , les témoignages de gratitude que la famille bénédictine, héritière des doctes labeurs de Mabillon, vous offrait naguère en tête d'un travail digne des siècles les plus savants². Croyez-moi, Messieurs, c'est pour tout cela que Dieu vous bénit. On ne s'appauvrit jamais à donner, et votre société prospère parce que vous avez mis largement en pratique la leçon du vieillard Tobie à son fils : « Mon fils, si vous possédez beaucoup, donnez abondamment » : *Si multum tibi fuerit, abundanter tribue*³.

IV. Recueillons-nous, mes très-chers Frères, et unissons-nous avec une religieuse attention aux prières de notre mère la sainte Église. La vénérable antiquité, de qui nous avons reçu le livre de nos rites sacrés, nous a légué d'admirables formules pour la bénédiction des maisons, des navires, des voyageurs ; mais pour la cérémonie qui nous

¹ Rom., xii, 21.

² Spicileg. Solesmen., par Dom Pitra, religieux bénédictin de l'abbaye de Ligugé, T. III, p. LXXX, Paris, 1855, F. Didot.

³ Tob., iv, 9.

assemble, elle ne fournissait, on le conçoit, que des prières communes et sans à propos particulier. Or, tandis que nous résidions naguère dans la capitale du monde chrétien, dans cette Rome qui a le privilège de dicter à tout l'univers la loi et la forme de la prière publique, le vicaire de Jésus-Christ, accédant à notre humble proposition, a daigné inscrire au nombre des formules autorisées de notre liturgie ecclésiastique une prière spéciale pour la bénédiction de la voie de fer et de tout l'appareil qui s'y rapporte. Vous en écouterez pieusement toutes les paroles, et vous serez particulièrement touchés d'une allusion biblique plus saillante que toutes les autres, dont notre saint-père le pape Pie IX a lui-même conçu et suggéré l'heureuse idée. Vous l'avez éprouvé, Messieurs, vous qui passez votre vie entière dans le tourbillon incessant des affaires : les heures solitaires du voyage sont peut-être les seules qui vous laissent parfois le loisir de quelque bonne pensée, de quelque bonne lecture, de quelque salutaire retour sur vous-mêmes. Eh bien ! daigne le Seigneur, dans l'une de vos courses, vous traiter comme il traita ce puissant financier d'Ethiopie, qui s'en retournait chez lui, assis et lisant sur son char¹ ! Puisse la bonté divine vous ménager quelque-une de ces inspirations, quelque-une de ces rencontres par lesquelles la grâce vient au-devant des hommes de bonne volonté et se présente agréablement à eux sur les chemins² ! Puisse-t-elle, s'il en est besoin, faire arriver providentiellement à vos côtés quelqu'un de ses anges, de ses ministres, dont la pa-

¹ Et ecce vir Æthiops, potens Candacis reginæ, qui erat super omnes gazas ejus, et revertebatur sedens super currum suum, legensque Isaiam prophetam. Dixit autem Spiritus Philippo : Accede et junge te ad currum istum. Accurrens autem Philippus, audivit eum legentem Isaiam prophetam, et dixit : Putasne intelligis quæ legis?... Aperiens autem Philippus os suum, et incipiens a Scriptura ista, evangelizavit illi Jesum. Act., VIII, 27-35.

² Et in viis ostendit se illis hilariter, et in omni providentia occurrit illis. Sap., VI, 17.

role ardente et lumineuse ranime votre foi , réchauffe votre cœur et vous place durant ce court trajet de la terre sur le chemin de la cité éternelle !

Ainsi soit-il !

BENEDICTIO VIÆ FERREÆ*.

- ℣. Adjutorium nostrum in nomine Domini ;
℞. Qui fecit cœlum et terram.
℣. Dominus vobiscum ,
℞. Et cum spiritu tuo.

Oremus.

OMNIPOTENS sempiternus Deus , qui omnia elementa ad tuam gloriam utilitatemque hominum condidisti ; qui facis Angelos tuos spiritus et ministros tuos ignem urentem ; qui mittis fulgura et eunt , et cui revertentia dicunt adsumus : tu , Domine , qui constituisti hominem super opera manuum tuarum et omnia subiecisti sub pedibus ejus ; tu qui scientiarum Dominus es , in conspectu cujus cogitationes mortalium sunt timidæ et incertæ providentiæ nostræ ; dignare , quæsumus , hanc viam ferream diversique generis instrumenta servorum tuorum usibus accommodata , tua cœlesti benedictione per nostræ humilitatis officium perfundere , et benigna semper providentia tueri ; ut , dum velocius homines properant in via , citius et imparati non discedant a vita , aut dum rebus suis nimium dediti ambulare gaudent super pennas ventorum , in lege tua ambulare et viam mandatorum tuorum currere non omittant. Propitiare ergo , misericors Deus , precibus nostris. Angelis tuis manda ut accedant et jungant se ad currus istos , cunctisque qui in eis vehuntur , viam salutis ostendant ; quemadmodum viro Æthiopi , dum reverteretur super currum suum sedens et legens , verbo tuo ac spiritu fidem et gratiam contulisti. Et sicut famulus tuus Elias in curru igneo et equis igneis per turbinem ascendit in cœlum , ita famuli tui inter æstuosos hujus sæculi turbines ad beatam et tranquillam vitam deveniant. Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum , qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritus sancti Deus in sæcula sæculorum. ℞. Amen.

Postea Sacerdos aspergit viam et curricula aqua benedicta.

* Decreto S. Congr. Rit. 3 april. 1856 approbata ad usum diocesis Pictav.

XXXV

INSTRUCTION SYNODALE

ADRESSÉE AU CLERGÉ DIOCÉSAIN, ASSEMBLÉ POUR LA RETRAITE
ET LE SYNODE, SUR ROME CONSIDÉRÉE COMME SIÈGE
DE LA PAPAUTÉ.

(XII ET XIII SEPTEMBRE MDCCCLVI.)



I. Il n'est pas d'époque plus solennelle dans la durée d'un épiscopat, Messieurs et chers Coopérateurs, que celle du premier voyage d'un évêque au seuil des saints apôtres et de la première relation de l'état de son diocèse au chef souverain de la sainte hiérarchie. Ce n'est pas seulement une date importante dans la vie de l'évêque, c'est un événement considérable dans les fastes de son Église. Aussi, Messieurs, j'ai déjà compris votre désir et je veux y satisfaire.

« Pasteur, me dites-vous, vous avez quitté votre troupeau que vous aimez et qui vous aime. Père de cette nombreuse famille spirituelle, et surtout de cette famille sacerdotale qui se presse en ce moment autour de vous, vous nous avez délaissés durant l'espace de quatre grands mois. C'est bien le moins que le pasteur revenu vers son bercail, le père rentré

au sein de sa famille, dédommage ses brebis et console ses enfants de sa longue absence par le récit de ce qu'il a vu, de ce qu'il a senti ». Vous avez raison, mes vénérables Frères. Présent ou absent, sédentaire ou voyageur, l'évêque appartient à son peuple, il appartient à son clergé : il faudrait déchirer du livre de sa vie et jeter au juste courroux d'une flamme vengeresse toute page où ne se seraient gravées que les impressions personnelles d'une satisfaction égoïste et solitaire. Sur la tombe des évêques, une inscription fidèle a coutume de raconter le nombre des années, des mois et des jours de leur pontificat, parce que non-seulement les ans et les mois, mais encore chacun des jours de leur vie pastorale doit avoir apporté son tribut et payé sa dette à l'Église. C'est des évêques surtout qu'il faut que le psalmiste ait dit avec vérité : *Et dies pleni invenientur in eis*¹. Je me reconnais donc redevable envers vous, mes bien-aimés Frères, pour tout ce temps qui s'est écoulé loin de vous, et je m'efforcerai de vous faire participer aux dons que j'ai tâché de recueillir. Du reste, ce n'est pas durant les courts instants d'un entretien fugitif, c'est durant de longues années que l'évêque qui s'est approché de la source de l'esprit apostolique est tenu d'en reverser les eaux et d'en étendre les effets sur toutes ses entreprises, sur toutes ses œuvres, dans tous ses discours.

Mais vous insistez, et vous me dites : « A la bonne heure ; vous nous ferez goûter longtemps, nous en avons la confiance, les heureux fruits de votre pèlerinage apostolique, chacun des actes de votre administration sera une nouvelle page de votre récit. Mais aujourd'hui plus de quatre cents de vos prêtres sont ici rangés autour de vous. Ils sont accourus plus nombreux qu'à l'ordinaire à cette retraite, où la parole de vie leur est annoncée par un apôtre plein de doctrine, par un savant et pieux disciple de saint Benoît ; ils sont venus

¹ Ps. LXXII, 10.

chercher, à l'issue de ce synode, la bénédiction particulière que le pontife universel a déposée pour eux entre vos mains ; mais ils se promettent aussi quelque autre chose, et leur espérance ne doit pas être déçue. Votre clergé attend de vous une parole vive, pénétrante, qui rende toute l'impression dont votre âme a été saisie. En un mot, parlez-nous de Rome, que nous aimons tant, que nous voudrions tous visiter ; parlez-nous du pontife qui vous a si tendrement accueilli, et qui vous a chargé de nous bénir. » J'obéis volontiers à votre désir, Messieurs et chers Coopérateurs.

II. Et tout d'abord, je voudrais bien me donner le mérite de trouver cette parole vive, saisissante, qui serait ce qu'on appelle le mot propre, et qui exprimerait sous une formule concise et substantielle la définition la plus complète de Rome. Je n'aurais jamais pu prétendre sans doute à ce bonheur de langage ; mais, par une bonne fortune, notre incomparable docteur, lui qui a tout dit avec cette parole soudaine et hardie que vous connaissez, avec cet accent brusque et impétueux qui l'a fait surnommer le Rhône de l'éloquence latine, le grand Hilaire m'a épargné le travail de la recherche et le choix de l'expression. Lui aussi avait vu Rome ; plus d'une fois peut-être, mais assurément à son retour de Phrygie. Et, bien que son passage alors ait été si rapide, son séjour si abrégé, que Martin, qui courait après lui en toute hâte, ne le trouva déjà plus dans la ville sainte, néanmoins son coup d'œil vif et profond avait tout vu, tout saisi ; et je soupçonne l'illustre pèlerin d'avoir dérobé aux réminiscences et aux impressions de son voyage cette phrase sommaire, jetée comme au hasard vers le milieu de son sixième livre de la Trinité, où il nous montre « le bienheureux Simon-Pierre, après la confession du mystère divin », c'est-à-dire de la divinité du Christ, « étendu, couché dans les substructions de l'édifice chrétien, portant tout le môle de l'Église, et loin d'en être écrasé, tenant d'une main ferme et active

les clefs du royaume céleste » : *Beatus Simon, post sacramenti confessionem, Ecclesiae aedificationi subjacens et claves regni caelestis accipiens*¹. Le rôle de Pierre dans l'Église et de Rome dans le monde n'a jamais été mieux rendu. Aussi, je n'aurai presque rien à faire, Messieurs, pendant le cours de cet entretien, sinon de commenter et de répéter cette phrase que le stylet d'Hilaire a burinée avec sa profondeur et son originalité accoutumées. Mais remontons d'abord aux idées premières sur la constitution de l'Église chrétienne.

III. La pierre fondamentale sur laquelle repose l'Église, c'est incontestablement Jésus-Christ lui-même : *Petra autem erat Christus*, nous dit saint Paul ; et il ajoute ailleurs : « Personne ne peut poser un autre fondement que celui qui a été posé par la main divine, et qui est le Christ Jésus ² ». Mais le même apôtre observe en même temps que cette pierre est une pierre *spirituelle*, et par conséquent invisible ³. Or, l'Église que le Verbe fait chair est venu fonder sur la terre devant être une société d'âmes unies à des corps, par conséquent une société extérieure et visible, il fallait à cette société un fondement visible ; et ce fondement, le Verbe incarné, avant de se dérober à nous et de remonter dans la gloire, l'a établi dans une circonstance mémorable et solennelle.

Le divin Sauveur avait interrogé ses disciples : « Que disent les hommes de moi ? » Les disciples répondent : « Les uns disent que vous êtes Jean-Baptiste, d'autres que vous êtes Élie, d'autres que vous êtes Jérémie ou l'un des prophètes. » « Et vous, poursuit Jésus, que dites-vous que je suis ? » Alors, tous les autres gardant le silence, comme l'observe saint Hilaire, *in cunctorum apostolorum silentio*⁴, Simon-Pierre répond et dit : « Vous êtes le Christ, fils du Dieu vivant. » Et Jésus lui réplique et lui dit : « Tu es heu-

¹ De Trinit., L. VI, c. 20. — ² I Corinth., III, 11. — ³ I Corinth., X, 4.

⁴ De Trinit., L. VI, c. 37.

« reux , Simon fils de Jean ; car ce n'est pas la chair et le
« sang , mais c'est mon Père céleste qui t'a fait cette révéla-
« tion. Or, moi je te dis que tu es Pierre , et sur cette pierre
« je bâtirai mon Église , et les portes de l'enfer ne prévau-
« dront point contre elle. Et je te donnerai les clefs du royaume
« des cieux , et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié
« dans les cieux , et tout ce que tu délieras sur la terre sera
« délié dans les cieux¹ » .

De cet instant , Messieurs , le fondement visible de l'Église était institué. Le Christ restera éternellement la pierre angulaire et fondamentale de l'Église, mais pierre cachée dans les mystérieuses profondeurs des montagnes éternelles, pierre impalpable à nos mains , inaccessible à nos yeux. Or, comme il faut à l'Église de la terre une base que nos yeux puissent voir , que nos mains puissent toucher , à la pierre invisible est unie et conjointe par un ciment impérissable une autre pierre sensible et apparente que Jésus-Christ s'est comme incorporée à lui-même : « Or, je te dis
« que tu es Pierre » : *Et ego dico tibi : Tu es Petrus , etc.*² »

« Certes , s'écrie ici saint Hilaire , parce que Pierre avait aperçu dans l'homme le Fils de Dieu , sa confession a obtenu une digne récompense ! Oui , bienheureux il est , lui que Jésus a pu louer d'avoir vu et compris ce qui est au delà de la portée des yeux humains , contemplant et confessant le premier, non pas ce que la tradition de son père selon la nature, ni la voix de la chair et du sang, mais ce que la révélation du Père qui est dans les cieux lui montrait , à savoir , le Fils de Dieu caché sous les traits du fils de l'homme³.

¹ Matth., xvi, 13 et seq.

² Hunc enim in consortium individuae unitatis assumptum , id quod ipse erat voluit nominari dicendo : Tu es Petrus , etc. S. Leo, ad episc. provinc. Viennen. Epist. x, c. 1.

³ Et dignum plane confessio Petri præmium consecuta est, quia Dei Filium in homine vidisset. Beatus hic est qui ultra humanos oculos et inten-

O heureuse imposition d'un nouveau nom qui fera de cet apôtre l'immortel fondement de l'Église, la pierre digne de porter cette construction qui défiera les efforts de l'enfer, les portes de l'abîme et toutes les barrières de la mort ! O bienheureux portier du ciel, à l'arbitre duquel les clefs de l'éternel séjour sont remises, et dont le jugement terrestre est d'avance ratifié au ciel, de telle sorte que ce qui est lié ou délié par lui ici-bas obtient incontinent là-haut la même sentence et le même sort¹ ! » Et le grand docteur dit ailleurs : « Désormais, Simon-Pierre, c'est le roc inébranlable sur lequel viendra s'asseoir tout l'édifice de l'Église² ».

IV. Ces belles paroles de l'oracle des Gaules, le pape saint Léon le Grand les a répétées presque mot pour mot. Écoutons ce magnifique exposé de la constitution fondamentale de l'Église : « Le Verbe fait chair habitait déjà parmi nous, et il s'était donné tout entier à l'affaire de la réparation du genre humain. Rien n'était ni embarrassant pour sa sagesse, ni difficile pour sa puissance. Les éléments lui obéissaient, les esprits célestes étaient à son service ; et son œuvre divine, à laquelle concourait la Trinité toute entière, ne pouvait en aucun cas être inefficace. Et cependant voici qu'un homme est choisi seul entre tous pour être mis

disse et vidisse laudatus est : non id quod ex carne et sanguine erat contuens, sed Dei Filium cœlestis Patris revelatione conspiciens ; dignusque judicatus, qui, quod in Christo Dei esset, primus cognosceret. Comment. in Matth., c. xvi, 7.

¹ *O in nuncupatione novi nominis felix Ecclesiæ fundamentum, dignaque ædificatione illius petra quæ infernas leges, et tartari portas, et omnia mortis claustra dissolveret ! O beatus cœli janitor, cujus arbitrio claves æterni aditus traduntur, cujus terrestre judicium præjudicata auctoritas sit in cœlo, ut quæ in terra aut ligata sint aut soluta, statuti ejusdem conditionem obtineant et in cœlo. Comment. in Matth., c. xvi, 7.*

² *Petrus... firma superædificandæ in ea Ecclesiæ petra. In Psalm., 141, v. 8.*

à la tête du monde des élus , à la tête de tous les apôtres et de tous les pères de l'Église ; de telle sorte que, quoiqu'il y ait dans le peuple de Dieu plusieurs prêtres et plusieurs pasteurs , tous soient régis immédiatement par Pierre , comme ils sont régis souverainement par le Christ. A cette fin, Dieu a donné à Pierre une grande et merveilleuse participation de ses pouvoirs ; et s'il a bien voulu que les autres princes de son Église eussent des privilèges communs avec lui , tout ce qu'il ne leur a pas refusé , c'est toujours par lui qu'il le leur a donné. Quand le Seigneur interroge les apôtres sur ce que les hommes pensent de lui, tous se chargent de lui répondre aussi longtemps qu'il s'agit de reproduire les opinions incertaines de la raison humaine. Mais dès que l'acte de foi des disciples est demandé , alors celui-là est le premier à confesser la divinité du Seigneur qui est le premier en dignité parmi les apôtres. Et à peine a-t-il dit : *Vous êtes le Christ , le Fils du Dieu vivant*, que Jésus lui répond : *Tu es heureux , Simon , fils de Jean , parce que ce n'est pas la chair et le sang qui t'a révélé cet oracle , mais mon Père qui est dans les cieux* , c'est-à-dire, tu es heureux , parce que ce n'est pas de la transmission héréditaire de ta famille charnelle que tu tiens ces enseignements , mais bien de celui dont je suis le Fils unique. *Et moi* , ajoute-t-il , *je te dis à mon tour : Et ego dico tibi* (ce qui signifie , comme mon Père t'a manifesté ma divinité , à mon tour je vais te faire connaître ta propre excellence) ; *et moi je te dis que tu es Pierre*, c'est-à-dire, quoique je sois , moi , la pierre inviolable ; moi , la pierre angulaire qui réunit les deux murailles en une seule ; moi , le fondement en dehors duquel personne n'en peut poser d'autre ; cependant , toi aussi , tu es pierre , parce que tu entres en partage de ma propre solidité , de telle sorte que ce qui m'appartient par nature te devient commun avec moi par une participation constante. Tu es pierre , et c'est sur ce roc que je bâtirai mon temple éternel et que s'élèvera

l'édifice de mon Église dont le faite doit toucher au ciel ¹ ».

V. Le prophète Isaïe l'avait merveilleusement prévu et annoncé de la sorte : « Voici, dit le Seigneur, que je poserai
« dans les fondements de Sion une pierre éprouvée, une
« pierre angulaire, une pierre précieuse, une pierre établie
« et fondée sur le fondement ². » Ce texte est plein de doc-

¹ Verbum caro factum jam habitabat in nobis (Joann., I, 14), et reparando humano generi totum se Christus impenderat. Nihil indispositum sapientiæ, nihil erat arduum potestati. Famulabantur elementa, ministrabant spiritus, angeli serviebant, nec ullo modo poterat inefficax esse sacramentum, quod simul ipsius Deitatis unitas operabatur et Trinitas. Et tamen de toto mundo unus Petrus eligitur, qui et universarum gentium vocationi, et omnibus apostolis, cunctisque Ecclesiæ Patribus præponatur : ut quamvis in populo Dei multi sacerdotes sint multique pastores, omnes tamen proprie regat Petrus, quos principaliter regit et Christus. Magnum et mirabile, dilectissimi, huic viro consortium potentiæ suæ tribuit divina dignatio ; et si quid cum eo commune cæteris voluit esse principibus, numquam nisi per ipsum dedit quidquid aliis non negavit. Omnes denique apostolos Dominus quid de se homines opinentur interrogat ; et tandiu sermo respondentium communis est, quandiu humanæ ignorantæ ambiguitas explicatur. At ubi quid habeat sensus discipulorum exigitur, primus est in Domini confessione, qui primus est in apostolica dignitate. Qui cum dixisset : *Tu es Christus, Filius Dei vivi*, respondit ei Jesus : *Beatus es, Simon Bar-Jona, quia caro et sanguis non revelavit tibi, sed Pater meus qui in cælis est* (Matth., xvi, 16, 17) ; id est, ideo beatus es, quia te Pater meus docuit, nec terrena opinio te fefellit, sed inspiratio cœlestis instruxit ; et non caro nec sanguis, sed ille me tibi, cujus sum unigenitus Filius, indicavit. *Et ego, inquit, dico tibi : hoc est, sicut Pater meus tibi manifestavit divinitatem meam, ita et ego tibi notam facio excellentiam tuam : Quia tu es Petrus : id est, cum ego sim inviolabilis petra, ego lapis angularis, qui facio utraque unum, ego fundamentum, præter quod nemo potest aliud ponere* (Ephes., II, 14 et 20) ; tamen tu quoque petra es, quia mea virtute solidaris, ut quæ mihi potestate sunt propria, siut tibi mecum participatione communia. *Et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam, et portæ inferi non prævalebunt adversus eam* (Matth., xvi, 18). Super hanc, inquit, fortitudinem æternum extruam templum, et Ecclesiæ meæ cælo inferenda sublimitas in hujus fidei firmitate consurget. Sermo LXXXIII in natali S. Petri apostoli.

² Isa., xxviii, 16.

trine, Messieurs ; écoutons quelques-unes des riches et solides considérations qu'en ont tirées les commentateurs du texte sacré ¹.

Qu'est-ce que ces fondements de Sion ? Le disciple bien-aimé ne nous a pas laissé de doute à cet égard : « Le mur de la cité, nous dit-il, a douze fondements, et sur ces douze fondements sont écrits les noms des douze apôtres de l'Agneau ² ». Les fondements de Sion, on peut donc dire dans un sens très-véritable que ce sont tous les apôtres.

Mais, parmi ces fondements, voici une pierre particulièrement posée par la main du Seigneur, une pierre distincte, qui a son nom et son caractère à part. Et j'apprends de l'Évangile, en effet, que Jésus ayant regardé au visage le frère d'André, il lui dit : « Tu es Simon, fils de Jean ; mais tu t'appelleras Céphas, c'est-à-dire Pierre ³ : car tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église ». *Ecce ego mittam in fundamentis Sion lapidem.*

Lapidem probatum, « pierre éprouvée » : et, de fait, elle est à l'épreuve de tout. Aucune main n'a cherché à détruire le christianisme sans diriger ses principaux efforts contre cette pierre ; et cette pierre n'a jamais pu être entamée. Ni les juifs ni les païens n'ont pu l'ébranler, alors que, nouvellement posée, il semblait plus facile de la renverser. Et depuis dix-huit siècles, elle a résisté aux persécutions les plus cruelles, aux hérésies les plus puissantes, aux jalousies et aux schismes de l'orient, aux guerres acharnées des Sarrasins et des Turcs, au laïcisme envahisseur des princes, aux prétentions des antipapes, aux vices réels ou supposés de plusieurs indignes pontifes, aux séditions des peuples et aux

¹ Bellarmin. Præfat. in libr. de Summo Pontifice.

² Et murus civitatis habens fundamenta duodecim, et in ipsis duodecim nomina duodecim Apostolorum Agni. Apoc., XXI, 14.

³ Intuitus autem eum Jesus dixit : Tu es Simon, filius Jona, tu vocaberis Cephas, quod interpretatur Petrus. Joann., I, 42.

querelles des factions, aux dissidences et à l'apostasie d'une partie de l'Europe, à la conspiration immense du philosophisme, aux ravages et aux cruautés des révolutions modernes, aux dédains insolents de l'indifférence érigée en système, enfin à l'assaut général du rationalisme : *Lapidem probatum*.

Lapidem angularem, « pierre angulaire » : les autres pierres ont chacune leur place marquée le long des fondements ; elles supportent chacune leur colonne et leur portion de l'édifice. Celle-ci est à l'angle de la construction, dont elle soutient tout le poids et dont toutes les parties viennent aboutir à elle. Elle relie tout : l'ancien au nouveau Testament, les Juifs aux Gentils, les Grecs et les Romains aux barbares, l'orient à l'occident, le nord au midi, le nouvel hémisphère à l'ancien monde ; en un mot, elle rattache toutes les Églises dispersées les unes aux autres par un centre commun et un point d'appui unique : *Lapidem angularem*.

Lapidem pretiosum, « pierre précieuse » : tous les biens en découlent ; tout ce qui est en contact et en communion avec elle prospère, grandit ; tout ce qui se détache d'elle décroît et périt. L'étude de l'histoire nous offre à cet égard une démonstration rigoureuse. Et, parce que cette pierre est la pierre précieuse entre toutes les autres, pierre douée d'une propriété d'attraction qui amène à elle tout ce qui est grand, tout ce qui est pur, tout ce qui est vrai, à cause de cela, par un phénomène correspondant de répulsion, elle est incessamment en butte à toutes les colères de l'erreur et du vice, à toutes les haines de l'enfer ; pierre d'achoppement et de scandale pour les révoltés ¹, en même temps qu'elle est la pierre d'aimant pour tous les cœurs fidèles : *Lapidem pretiosum*.

Enfin le prophète a dit : *Lapidem in fundamento fundatum*,

¹ *Lapis offensionis et petra scandali his qui offendunt verbo, nec credunt in quo et positi sunt. I Petr., II, 8.*

« pierre fondée sur le fondement » : le fondement , encore un coup , le fondement unique , après lequel aucun autre fondement ne peut être posé de main d'homme , c'est Jésus-Christ : *Fundamentum aliud nemo potest ponere , præter id quod positum est , quod est Christus Jesus*¹. Mais voici que , de la main même du Christ Jésus , et non pas de main humaine , une pierre visible est adjointe à la pierre invisible , un fondement apparent est superposé au fondement caché , fondement secondaire indissolublement lié au fondement premier : *Ecce ego ponam in fundamentis Sion lapidem... in fundamento fundatum* ; c'est-à-dire , selon les interprètes , *fundamentum post fundamentum , fundamentum secundarium*² ; mais fondement second , que la constitution de la volonté divine a rendu nécessaire comme le premier ; fondement matériel , sur lequel il faut indispensablement s'appuyer si l'on veut reposer sur le fondement spirituel , à tel point que si ce n'est pas par Pierre , on ne peut parvenir au Christ : *At post Christum fundamentum est Petrus , et nisi per Petrum non pervenitur ad Christum*³ , et que celui-là est nécessairement en dehors de l'économie du mystère divin , qui a la témérité de quitter le roc solide de Pierre : *Ut exortem se mysterii intelligeret esse divini , qui ausus fuisset a Petri soliditate recedere*⁴. La raison en est péremptoire ; car si le Christ est la pierre : *petra autem erat Christus* , il a plu au Christ , qui est la pierre , d'interposer une autre pierre comme fondement immédiat de la construction visible de son Église : « Or je te dis que tu es Pierre , et sur cette pierre je bâtirai mon Église » : *Et ego dico tibi quia tu es Petrus , et super hanc petrum ædificabo Ecclesiam meam*.

VI. Donc , Messieurs , adhérence de Pierre au Christ , du fondement extérieur au fondement plus secret ; soudure

¹ I Corinth. III, 11. — ² Bellarmin. loc. cit. — ³ *Ibid.*

⁴ S. Leo ad episc. provinc. Viennen. X, c. 1

éternelle, incrustation impérissable, jonction indissoluble de la pierre visible avec la pierre invisible : *lapidem in fundamento fundatum*. Ce que Dieu a ainsi uni, l'homme ne le séparera point. Ce qui est ainsi fondé sur la pierre ferme, les vents et les orages ne le renverseront point ; les efforts même de l'enfer y seront impuissants. Les autres fondements seront ébranlés ; non pas tous à la fois, mais tous le pourront être successivement. Si nous descendons dans les assises des murailles de la cité, et que, parmi ces douze fondements qui portent les noms des douze apôtres de l'Agneau, nous y cherchions, par exemple, la pierre où était inscrit le nom de Jacques, ou le nom de Marc, ou le nom de Jean ; hélas ! l'histoire des églises de Jérusalem, d'Alexandrie et d'Éphèse nous montrera ces pierres souvent arrachées de leur place et dépouillées de l'inscription glorieuse qu'elles avaient reçue. C'est que ces autres pierres, quelque noble que fût leur destination, n'avaient pas été honorées du même privilège que celle qui porte le nom de *Pierre* par excellence ; elles n'avaient pas été identifiées et, pour ainsi dire, personnifiées comme elle avec le fondement même qui est le Christ : *Fundamenta in fundamento non fundata*.

Ainsi, c'est Pierre, Pierre seul, qui est la base visible, complète, universelle et perpétuelle de l'Église ; seul il tient en main les clefs du royaume céleste : *Beatus Simon, post sacramenti confessionem, Ecclesie ædificationi subjacens, et claves regni cœlestis accipiens*.

VII. Mais où Pierre résidera-t-il ? Pour une pierre visible, il faut un lieu visible ; sur quelle partie prédestinée de notre globe, dans quelle contrée privilégiée le tout-puissant fondateur de l'Église placera-t-il la principale assise et la pierre fondamentale de cet incomparable édifice ?

Quand il est question de bâtir un temple, les règles sacrées exigent que le pontife lui-même en ait choisi d'avance l'emplacement, qu'il en ait marqué l'enceinte, le vestibule,

les dimensions, et que, la veille de la bénédiction et de l'imposition de la première pierre, il ait pris déjà possession du sol en y plantant par anticipation le signe de sa destination religieuse ¹. Le pontife suprême, Jésus-Christ, n'aura sans doute pas omis un point si considérable du cérémonial sacré. En effet, Messieurs, avant de poser la première pierre de l'Église catholique, le Verbe de Dieu, durant une longue et laborieuse vigile de plusieurs siècles, avait marqué de son doigt souverain et désigné par de divines préparations le lieu qu'il avait choisi dans sa libre volonté pour en faire le centre de la nouvelle alliance.

Les Écritures nous répètent souvent, Messieurs, que l'Esprit de Dieu ne dépend que de lui-même dans la répartition de ses faveurs. Il les partage à chacun comme il veut, aux lieux comme aux personnes, aux nations comme aux individus : *dividens singulis prout vult* ². Le vent divin souffle où il lui plaît et quand il lui plaît; vous entendez sa voix, mais vous ne savez pas d'où il vient, ni où il va, et toute investigation téméraire vous est interdite ³. Ainsi l'orient a-t-il eu de grands et longs privilèges. Il a vu naître le premier et le second Adam, et durant presque tout l'espace qui sépare la création de l'un de l'incarnation de l'autre, il a été le favori du ciel, le mieux traité dans l'ordre de la nature et de la grâce. Non-seulement la civilisation antique, mais la vraie religion s'est longtemps concentrée, cantonnée chez les nations sémitiques. Encore une fois, ne me demandez pas

¹ *Nemo ecclesiam ædificet, priusquam Pontificis judicio locus et atrium designentur, et per eum, vel ejus auctoritate, crux in loco figatur, et lapis primarius in fundamento ponatur. Pridie igitur, lignea crux in loco ubi debet esse altare figatur, etc. Pontific. Roman. Pars II. De benedictione et impositione primarii lapidis.*

² I Corinth., XII, 11.

³ *Spiritus ubi vult spirat et vocem ejus audis; sed nescis unde veniat aut que vadat. Joann., III, 8.*

pourquoi cette préférence divine. Qui es-tu, ô homme, pour entrer dans le conseil de Dieu et pour sonder le mystère de sa volonté ? L'argile dit-elle à celui qui l'a pétrie : pourquoi m'as-tu faite ainsi ? Est-ce que le potier souverain, qui a fait de rien tout le limon du globe terrestre, ne peut pas choisir à son gré aux pays de l'aurore ou du midi la terre dont il pétrira le premier homme et celle dont il formera l'humanité sainte du Verbe ? Est-ce qu'il n'est pas le maître de fabriquer avec l'argile du levant ses vases d'honneur, avec celle de l'occident les vases d'ignominie ou même de colère ¹ ?

VIII. Mais le patriarche Noé avait prophétisé, avant de mourir, que les avantages ne reposeraient pas toujours sur une même tête, et qu'un jour ils passeraient à un autre de ses enfants. Après qu'il eut maudit Chanaan et qu'il eut salué dans l'avenir des âges le Seigneur Dieu de Sem, il avait ajouté : « Que Dieu multiplie et dilate Japhet et qu'il le fasse « habiter et régner sous les tentes de Sem ² ! » Le second père du genre humain venait de tirer, en ce peu de mots, l'horoscope de toute sa race; en particulier il avait prononcé l'oracle des destinées futures de l'occident. Oui, l'orient sera le théâtre des plus grandes et des plus magnifiques manifestations du Seigneur, soit durant le règne de la loi primitive et de la loi écrite, soit à l'avènement de la loi de grâce; ses villes, ses montagnes, ses vallées, ses fleuves seront consacrés par les souvenirs les plus divins, ils garderont les marques du passage des patriarches, des juges, des rois et des prophètes, la trace même des pieds du Fils de Dieu; car

¹ O homo, tu qui es qui respondeas Deo? Numquid dicit figmentum ei qui se finxit: Quid me fecisti sic? Annon habet potestatem figulus luti, ex eadem massa facere aliud quidem vas in honorem, aliud vero in contumeliam? Rom., ix, 20, 21.

² Dilatet Deus Japhet et habitet in tabernaculis Sem. Gen., ix, 27. — Vid. Cornel. a Lapid. in hunc locum.

le Verbe fait chair sera fils de Sem : *Benedictus Dominus Sem* ¹ ! A l'orient donc la gloire d'être le berceau du Christ ; à lui encore de conserver le tombeau du Christ, peut-être même de devenir comme le tombeau du monde, alors que, le Juge des vivants et des morts revenant en la même façon qu'il est monté au ciel, tous les hommes seront cités à son tribunal dans la vallée de Josaphat². Mais à l'occident ont été faites aussi de saintes promesses qui s'accompliront dans la plénitude des temps et dans le déclin des âges ; à l'occident est réservé le siège principal de l'Église du Christ : là sera la cité choisie, la nouvelle Jérusalem.

IX. Jésus-Christ, crucifié sur le mont Calvaire, avait le dos tourné à l'encontre de la cité déicide et les yeux dirigés vers l'occident³. Les Pères grecs eux-mêmes ont fait cette observation, qu'on trouve consignée par saint Jean Damascène dans son livre *de la Foi orthodoxe*, et par saint Germain, patriarche de Constantinople, dans sa *Théorie des choses ecclésiastiques*. Semblablement, Jésus-Christ était tourné vers cette même partie du monde lorsqu'il donna l'investiture dernière à ses apôtres, et qu'ensuite il s'éleva dans les cieux⁴. Attitude pleine de mystère, nous disent de très-

¹ Gen., ix, 26.

² Joel, iii, 2.—Cornel. a Lapid. in hunc locum.—Congregantibus angelis, conventum futurum in loco passionis ostendit (Christus) : et digne illic claritatis adventus expectabitur, ubi nobis gloriam æternitatis passione corporeæ humilitatis operatus est. S. Hilar. Commentar. in Matth., c. xxv, n. 8.

³ Nota Christum ita fuisse cruci affixum, ut facie a Jerosolymis aversa, occidentem, puta Italiam et Romam, spectaret... Ita Damascenus, Lib. iv. *de fide* c. 13, S. Hieron., Beda, Germanus, Sedulius, Adrichom., et alii quos citat et sequitur Alphonsus Paleottus de Christi stigmatibus, c. xx, n. 27. Hoc est quod Judæis prædixit Jerem. cap. xviii, 17 : *Dorsum et non faciem ostendam eis in die perditionis eorum*. Et David, Psalm. lxxv, 7 : *Oculi ejus super gentes respiciunt*. Cornel. a Lapid. in Matth. c. xxvii, 35.

⁴ Porro hæc Christi vestigia (in monte Oliveti) conversa sunt ad occiden-

graves docteurs et de très-anciens écrivains ¹. De ses regards mourants, de son front penché, le Christ saluait et baisait son épouse bien-aimée; de ses mains étendues, il désignait et bénissait les régions qui allaient principalement former son empire ². « De là, nous dit un vénérable évêque d'Espagne qui ne fait que résumer la doctrine des âges précédents, de là on peut conclure quelle est la dignité de l'occident, vers lequel le Christ a incliné la tête quand il a rendu l'esprit. Ce prêtre souverain, ce véritable pontife, par l'oblation volontaire de son corps et par l'aspersion de son sang, a consacré l'univers entier, mais spécialement l'hémisphère occidental, dans lequel devait résider le prince des pasteurs, celui auquel il a donné par excellence et par-dessus tous les évêques du monde, le plein pouvoir de lier et de délier ³ ... C'est vers ce climat qu'il a poussé un grand cri, et que son côté divin ayant été ouvert, il en a jailli du sang et de l'eau : un cri, pour rappeler à la

tem, et versus catholicam ex gentibus Romanam spectant Ecclesiam, ad quam ipse, ejus caput, tanquam geminos et illustres oculos, S. Petrum suum in terris Vicarium et S. Paulum Doctorem gentium missurus erat. Cornel. a Lapid. in Act. Apost. cap. 1.

¹ Cujus denique veracissimus præagii index fuit constitutio illa crucis Dominicæ, dum in ea Salvator penderet in loco Calvariæ. Nam, cum retro illius verticem suspensi tum fuisset crudus nimium populis oriens, tunc etiam in ejus conspectu lumine fidei gentes repleturus constitit occidens, etc. Rod. Glab. monach. Cluniac. Histor. 1, cap. ultim.

² Nec frustra illuc misericordissimum specialius deflexit intuitum : *Non enim qui sani sunt egent medico. Venitque vocare peccatores ad pœnitentiam, non justos* (Luc. v, 31)... Non, inquam, frustra occiduis partibus pendens in cruce specialius benignissimum dignatus est obtutum intendere, quas voluit tantis doctoribus, Petro videlicet cum Paulo apostolorum principibus, ut geminis lampadibus illustrare. Herigeri et Anselmi Gesta episc. Tungr. Traj. et Leod. c. II, III.

³ Colligitur ex his dignitas occidui regionis quia Christus faciem versus occidentalem plagam tenuit, contra quam caput etiam inclinavit quando emisit spiritum. Hic summus sacerdos et verus Pontifex, oblatione sui cor-

vie et à la lumière les peuples du couchant, couchés hélas ! dans les ténèbres et dans les ombres de la mort ; du sang , pour infuser une chaleur divine dans ces races engourdies par le souffle glacé de l'aquilon ; de l'eau , pour purifier et rajeunir ces nations idolâtres qui avaient vieilli sur le fumier de leur putréfaction morale¹ ».

X. Les fondateurs d'empire ne doivent pas mourir , ne doivent point disparaître sans avoir choisi et déterminé le centre de leur royaume : or , Jésus-Christ venait fonder un empire sur la terre. Ressuscité, le Sauveur a reçu de son Père toutes les nations en héritage. Cent fois , par la bouche des prophètes , cet héritage du monde entier lui avait été promis. La parole divine n'a pas été frustrée de son effet. C'est pourquoi au moment de remonter dans les cieux , le Seigneur Jésus a dit à ses apôtres : « Toute puissance m'a été
« donnée au ciel et sur la terre ; allez donc et enseignez tous
« les peuples , baptisez-les en mon nom , comme au nom
« de mon Père et de l'Esprit-Saint ; apprenez-leur à obser-
« ver mes lois , et voici que je suis avec vous jusqu'à la
« consommation des siècles² ». Vous le voyez , c'est un em-
pire , un empire universel et perpétuel que Jésus va établir. Mais à cet empire universel il faut une capitale appropriée à ses besoins , proportionnée à ses dimensions. Quelle sera donc la capitale du Fils de Dieu fait homme , et institué

poris et spiritus et respiratione cruoris sacri consecravit mundum, et præ cæteris partibus occidentem regionem, qui ligandi et solvendi Romano pontifici, in occiduo hemispherio consistenti, præ cunctis mundi prælatis contulit excellentiam in plenitudine potestatis. Lucas episc. Tudensis, adversus Albigensium errores. Lib. II, c. 12.

¹ Apertum est præterea versus illud clima sanctissimum latus ejus, de quo exivit sanguis et aqua. Emitit Dominus spiritum, ut servum mortuum a peccatorum occidentem suscitaret : produxit sanguinem, ut congelatum torpore aquilonis calefaceret : dedit aquam, ut ablueret sordidum qui computruerat in stercore virtutum. *Ibid.*

² *Matth. xxviii, 18.*

par son Père monarque de la terre ? Ou plutôt , puisque le souverain ne doit pas régner visiblement en personne , quelle sera la résidence royale de son gouverneur visible ici-bas , de celui qui s'appellera jusqu'à la fin des âges le représentant de Dieu et le vicaire de Jésus-Christ ?

Soyez tranquilles, Messieurs, il y a été pourvu de longue main. Le Roi des siècles s'y était employé de bonne heure, et il avait disposé de vieille date l'emplacement de sa cité. Elle était présente à ses yeux, dès le commencement des choses, alors qu'il prenait l'équerre et le cordeau pour donner à la terre son assiette, pour ajuster les chaînes des montagnes et le niveau des mers¹, en particulier quand il creusait la Méditerranée, « immense bassin bordé par tant de provinces, coupé par tant de promontoires, qui sert à la fois de chemin et de limite; grande route ouverte au commerce des peuples, qu'on dirait jetée à travers le monde comme un baudrier sur le corps de l'homme; ceinture magnifique, enchâssée d'îles comme de pierres précieuses, qui resserre et qui réunit en même temps qu'elle distingue et qu'elle partage² »... Préparation géographique et topographique de Rome; ce serait tout un beau discours. — Il y songeait tout le long des âges; car, encore que Rome ne soit née que sept cents et quelques années avant Jésus-Christ (ce qui est bien déjà quelque chose : une semaine de siècles!) il faut observer que la durée de la gestation avait précédé

¹ Quando præparabat cælos aderam : quando certa lege et gyro vallabat abyssos, quando circumdabat mari terminum suum, quando appendebat fundamenta terræ. Proverb., VIII, 27-30.

² Pulchra autem ista facies et non nisi a providentia sic ordinata et ornata. Utrinque ad hoc mare Mediterraneum provinciæ se porrigunt et extendunt; ipsum in medio, tot portibus et insulis distinctum, quasi via et limes est, per quem commerciis jungantur. Nec aliud mihi pulchrius commodiusque videtur in hoc imperio, quam iste velut in medio corpore baltheus, bullis insularum interstinctus : qui et dividit simul et constringit. Lipsius, *de magnitudine Romana*. L. 1, c. 2.

l'époque de l'enfantement. Or, manifestement, le Très-Haut avait en vue déjà le second Israël quand il faisait le partage et la séparation des peuples¹; quand, pour obéir à ses desseins, les Assyriens, maîtres du monde, en laissaient tomber l'empire aux Mèdes et aux Perses, et qu'Alexandre le recevait de ceux-ci pour le transporter, accru par ses mains, à d'autres vainqueurs qui allaient l'accroître encore. Préparation historique de Rome : c'est la grande prophétie de Daniel, et c'est tout le discours de Bossuet sur l'histoire universelle. — Enfin, il travaillait plus directement encore à bâtir sa ville souveraine, quand de cette Rome, héritière des anciens empires, il faisait le plus grand centre d'unité matérielle qui eût jamais existé sur la terre, le rendez-vous universel du monde, posant ainsi entre des mains toutes-puissantes, qu'il aurait la gloire de vaincre et de déposséder, le sceptre qu'il réservait à son lieutenant. Préparation matérielle et politique de la royauté spirituelle de Rome : ce serait une longue étude à faire sur toute la philosophie de l'histoire romaine depuis Romulus et Rémus, jusqu'à saint Pierre et saint Paul.

Le Prophète Isaïe avait dit : « Il y aura dans les derniers
« jours une montagne préparée, et la maison du Seigneur
« sera assise sur la crête de plusieurs monts et posée sur un
« groupe de collines, et toutes les nations afflueront vers
« elle. Et des peuples innombrables y viendront en disant :
« Venez et montons à la montagne du Seigneur, à la maison
« du Dieu de Jacob ; il nous enseignera ses voies, et nous
« marcherons dans ses sentiers ; car la loi sortira de Sion et
« la parole du Seigneur ne restera pas captive dans Jérusa-
« lem². » Or, la Jérusalem ancienne, loin de voir affluer

¹ Quando dividebat Altissimus gentes, quando separabat filios Adam, constituit terminos populorum juxta numerum filiorum Israel. Deuter. xxxii, 8.

² Is., ii, 2, 3.

vers elle toutes les nations, allait devenir de plus en plus déserte et abandonnée ; au lieu de s'accroître et de se dilater par l'effet d'une promesse et d'une bénédiction divine, elle allait supporter tout le poids des menaces et des malédictions accumulées contre elle dans les saints oracles. Cherchez donc, cherchez ailleurs la montagne préparée, la maison du Seigneur assise au sommet des monts et au flanc des collines, cherchez le centre où affluent tous les peuples : *Et fluent ad eum omnes gentes.*

XI. Un édit n'est-il pas parti de César-Auguste, empereur de Rome, pour que le dénombrement de l'univers entier soit fait. Un tel commandement ne peut émaner que d'une autorité à laquelle le monde entier obéit. Rome est donc le centre d'une monarchie, ou au moins d'une fédération universelle. S'il en est ainsi, le roi promis peut naître : sa capitale est faite, son trône est dressé. Le préfet Cyrinus rapporte dans ses tablettes, sans s'en douter, le nom du prétendant qui doit hériter de l'empire de César¹. Le conquérant va s'élancer comme un géant, et il ne s'arrêtera pas dans sa carrière qu'il n'ait pris possession de son siège souverain. Habile stratège, selon la tactique du plus illustre des guerriers modernes, il ira droit à la capitale, et, par là, il tiendra bientôt tous les États. Pierre se met en marche, emporté par un instinct divin. Lui qui est plus spécialement l'apôtre des Juifs, comme Paul est l'apôtre des Gentils, quelle puissance peut l'arracher de Jérusalem où l'enchaînent tant de liens ? Aussi paraît-il ne s'éloigner qu'à regret. Il s'arrête quelque temps à Antioche, la métropole orientale de l'empire romain. C'est là que le grand nom du *christianisme* vient d'être inauguré dans le langage humain² : c'en est plus qu'il ne faut pour y retenir Pierre. Mais une force invincible le pousse à quitter ce siège et à aller plus loin encore :

¹ Luc., II, 2. — ² Act., XI, 26.

si le nom chrétien a pris naissance à Antioche, ce n'est pas de là qu'il doit rayonner et se répandre sur toute la terre : le Seigneur Dieu des armées a intimé son commandement à Pierre. Capitaine docile, le chef des apôtres, tout en répandant la bonne nouvelle le long de son chemin, marche à petites journées vers la capitale du monde¹. « Pierre, s'écrie saint Léon, tu vas intrépidement planter le trophée de la croix du Christ sur les citadelles romaines, là où, selon de *divines préordinations, divinis præordinationibus*, tu devais trouver et la gloire de la passion et l'honneur de la primauté². »

XII. De tous ceux qui ont parlé de la prédestination chrétienne de Rome, je ne sache pas, Messieurs, qu'aucun l'ait fait avec une plus grande sublimité de vues et de doctrines que le saint docteur dont je viens de prononcer le nom. Ecoutez encore cette haute leçon de théologie historique, qui vous montrera comment à l'économie des destinées de l'ancienne Rome était liée la dispensation du mystère du Verbe fait chair. « Le Dieu bon, et juste, et tout-puissant, qui n'a jamais refusé sa miséricorde au genre humain, et qui a toujours fourni libéralement à tous les mortels des moyens généraux pour arriver à la connaissance de son nom, par un conseil plus secret et un sentiment d'amour plus profond, prit en pitié l'aveuglement volontaire de sa créature égarée, et lui envoya son Verbe, égal et coéternel à lui-même; lequel Verbe, s'étant fait chair, a tellement uni

¹ Duodecim certe fuere apostoli..., unum tamen principem ex illis voluit Christus, eumque dispensatione mirabili in dominam gentium Romam direxit, ut in præcipua Urbe vel prima primum et præcipuum dirigeret Petrum. S. Gelas, ep. XIV. — Ipsi Claudii Augusti temporibus benigna et clementissima Dei providentia fortissimum et maximum inter apostolos Petrum, et virtutis merito reliquorum omnium principem ac patronum, Romam perducit. Euseb. Hist. eccl. L. II, c. 4.

² Serm. IV, in annivers. ordin.

la nature divine à la nature humaine, que son abaissement vers notre petitesse a procuré notre ascension vers les suprêmes hauteurs. Mais, pour que l'effet de cette grâce innarrable se propageât par tout l'univers, la providence prépara divinement l'empire romain, auquel elle donna de tels accroissements que ses limites touchaient aux nations qu'elles ne renfermaient pas. Il entra tout à fait dans le plan divin qu'un grand nombre de royaumes fussent confédérés dans un seul empire, et qu'ainsi la prédication générale arrivât plus facilement à tant de peuples placés sous le gouvernement d'une seule cité. C'est pourquoi, lorsque les douze apôtres, ayant reçu du Saint-Esprit le don de parler toutes les langues, entreprirent de porter l'Évangile sur les divers points du globe qui leur étaient assignés, Pierre, le prince de l'ordre apostolique, est destiné à la métropole de l'empire romain, afin que la lumière de la vérité, qui était révélée pour le salut de toutes les nations, s'épanchât plus efficacement de la tête du monde sur toutes les autres parties du genre humain. Car quelle contrée n'avait pas alors ses représentants dans cette ville ? et dans quel coin de la terre eût-on pu ignorer ce qui aurait retenti à Rome ?.... C'est donc vers cette ville, ô bienheureux apôtre Pierre, que tu ne crains pas de venir : tu entres sans frayeur dans cette forêt de bêtes frémissantes ; tu mets le pied sur cet océan aux profondeurs si orageuses, plus calme que quand tu marchais sur la mer ; et tu ne crains pas Rome, la reine du monde, toi qui, dans la maison de Caïphe, avais eu peur de la servante d'un prêtre ¹ ».

¹ Deus namque bonus, et justus, et omnipotens, qui misericordiam suam humano generi numquam negavit, omnesque in commune mortales ad agnitionem sui abundantissimis semper beneficiis erudit, voluntariam errantium cæcitatem et proclivem in deteriora nequitiam secretiori consilio et altiori pietate misertus est, mittendo Verbum suum æquale sibi atque cœternum. Quod caro factum ita divinam naturam naturæ univit humanæ,

XIII. Un jour, pourtant, Pierre écouta de timides conseils. Il veut s'éloigner de la grande Babylone, et il a déjà franchi les murs de la cité. Jésus-Christ lui apparaît marchant en sens contraire. « Seigneur, où allez-vous ? » lui dit le fugitif. « Je vais à Rome, afin d'y être crucifié une seconde fois », répond le céleste pèlerin. Pierre comprend le sens de cette parole¹ : il rentre dans la cité pour y mourir de la mort même du Sauveur² ; et, par son supplice, se consomme plus parfaitement le mystère de l'identification du disciple avec son maître, de la pierre visible avec la pierre invisible. En-

ut illius ad infima inclinatio, nostra fieret ad summa provectio. Ut autem hujus inenarrabilis gratiæ per totum mundum diffunderetur effectus, Romanum regnum divina providentia præparavit; cujus ad eos limites incrementa perducta sunt, quibus cunctarum undique gentium vicina et contigua esset universitas. Disposito namque divinitus operi maxime congruebat, ut multa regna uno confœderarentur imperio, et cito pervios haberet populos prædicatio generalis, quos unius teneret regimen civitatis... Nam cum duodecim apostoli, accepta per Spiritum sanctum omnium locutione linguarum, imbuendum Evangelio mundum, distributis sibi terrarum partibus, suscepissent, beatissimus Petrus, princeps apostolici ordinis, ad arcem Romani destinatur imperii : ut lux veritatis quæ in omnium gentium revelabatur salutem, efficacius se ab ipso capite per totum mundi corpus effunderet. Cujus autem nationis homines in hac tunc urbe non essent? aut quæ usquam gentes ignorarent quod Roma didicisset? Ad hanc ergo urbem tu, beatissime Petre apostole, venire non metuis, et consorti gloriæ tuæ Paulo apostolo aliarum adhuc Ecclesiarum ordinationibus occupato, silvam frementium bestiarum et turbulentissimæ profunditatis oceanum, constantior quam cum supra mare graderis, ingrederis (Matth., xiv, 50). Nec mundi Dominam times Romam, qui in Caiphæ domo expaveras sacerdotis ancillam (Matth., xxvi, 70).—Serm. LXXXII, in Festo SS. Apostol.

¹ Certus quod velox est depositio tabernaculi mei, secundum quod et Dominus noster Jesus Christus significavit mihi. II Petr., I, 14.

² Nocte muros egredi cœpit, et videns sibi in porta Christum occurrere, urbemque ingredi, ait : Domine, quo vadis? Respondit Christus : Venio iterum crucifigi... Intellexit ergo Petrus quod iterum Christus crucifigendus esset in servulo. Itaque sponte remeavit. Ambros. Serm. contra Auxentium, n. 13.

tendez , à ce sujet , un autre pape du grand nom de Léon : « Pierre, par un sentiment de profonde humilité, mais aussi par une pensée plus mystérieuse et pleine d'une haute signification , demanda à être crucifié la tête en bas. En cela , il fut divinement inspiré ; car, par cette posture de l'apôtre , il devint plus manifeste qu'il était la pierre première et principale, ajustée, conjointe, adhérente et soudée au fondement qui est le Christ Jésus, et qu'étant immédiatement superposé et associé à la pierre angulaire, il porterait avec une solidité indéfectible tout le poids de la construction de l'Église. Oui, par sa propre tête ainsi collée et attenante à la tête du Christ, Pierre reliera et joindra avec ce divin chef tout le reste de son corps mystique, qui croîtra et se développera jusqu'à la consommation des siècles ; et quand , au dernier jour , le prince visible de l'Église soulèvera sa tête du fond de la catacombe qui renferme sa chair mortelle , avec lui se relèveront et monteront au ciel tous les membres du corps de Jésus-Christ, joints à cette tête par des nerfs et des attaches que rien ne pourra rompre ¹. » C'est un pape français qui s'exprime ainsi ; je l'appelle français, car, outre qu'il est issu du sang royal des Francs, l'histoire nous autorise à dire qu'il n'y a rien de plus français en France que la catholique Lorraine ; or, c'est l'Église de Toul qui a donné saint Léon IX au saint-siège.

XIV. Voici donc, Messieurs, que non plus seulement le

¹ *Quod utique devotissimus ille Petrus non solum vivens, sed etiam moriens demonstravit, quando nimia humilitate et congrua significatione se crucifigi deorsum verso capite petivit; profecto divina inspiratione præfigurans sese primum et quadrum lapidem in fundamento, quod est Christus Jesus, compaginatum, cohærentem, atque connexum; qui, utpote superpositus angulari lapidi, totum pondus Ecclesiæ fabricæ incorruptibili soliditate sufferret, ac proprii capitis suppositione omnia membra corporis Christi per aptas et naturales compages, usque ad consummationem sæculi, quasi usque ad pedes crescentia, inflexibili collo ad cœlos sustolleret. S. Leo IX, ad Michaelen C. P. Epist. C. c. 6.*

mystère de l'institution, mais la cérémonie de l'imposition presque matérielle de la première pierre, sont accomplis. Rome contient désormais dans les flancs de son Vatican un rocher plus immuable que celui de son vieux Capitole : *Capitoli immobile saxum* ; car, après que Simon-Pierre a confessé la vérité du Christ par sa mort, comme il l'avait confessée par sa parole dans sa vie, le voici posé et fixé à la place qui lui avait été préparée par un long travail de la providence. Autour de sa dépouille glorieuse rayonnera la construction immense de l'Église ; et, tout auprès, sur la colline, sa main toujours vivante tiendra les clefs du royaume céleste : *Beatus Simon, post sacramenti confessionem, Ecclesie ædificationi subjacens et claves regni cœlestis accipiens*. Dès cet instant commence une Rome nouvelle, plus grande, plus auguste que celle qui va s'éteindre dans les orgies sanglantes et impures de ses monstrueux Césars. « O Rome, s'écrie saint Léon, tes deux apôtres, voilà tes pères et tes pasteurs véritables, qui, en t'inoculant la royauté céleste, ont beaucoup mieux mérité de s'appeler tes fondateurs que ceux qui ont posé les premiers fondements de tes murailles, et dont l'un, celui-là même qui te donna son nom, souilla ton enceinte du sang de son frère. Tes apôtres, ce sont eux qui, en faisant de toi la nation sainte, le peuple choisi, la cité sacerdotale et royale, enfin la capitale du monde, t'ont conféré, par la chaire de Pierre, une primatie divine, plus étendue que ta domination terrestre. Car, encore bien qu'agrandie par mille victoires, tu aies reculé sur terre et sur mer les limites de ton empire, pourtant tes conquêtes guerrières n'ont jamais égalé ce que la paix chrétienne t'a soumis ¹. » Et, si vous

¹ Isti enim sunt viri per quos tibi Evangelium Christi, Roma, resplenduit ; et quæ eras magistra erroris, facta es discipula veritatis. Isti sunt sancti patres tui verique pastores, qui te regnis cœlestibus inserendam multo melius multoque feliciter condiderunt, quam illi quorum studio prima mœnium tuorum fundamenta locata sunt : ex quibus is qui tibi nomen dedit

voulez, Messieurs, après ces accents d'un grand pape, entendre ceux de l'Église gallicane, Bossuet vous fera ressouvenir du cantique sacré qu'avant saint Léon notre Aquitaine avait déjà chanté par la bouche de saint Prosper : « Rome, le siège de Pierre, devenue sous ce titre le chef de l'ordre pastoral dans tout l'univers, s'assujettit par la religion ce qu'elle n'a pu subjuguier par les armes ¹ ».

XV. Vienne donc à la suite de tous les autres peuples, vienne le peuple de Dieu s'absorber dans la grande unité de l'empire romain : c'est entre les bras de Jésus-Christ qu'il se jette à son insu : sa défaite sera son triomphe ; au lieu de se briser contre un écueil, il abordera au port.

Chose étonnante, Messieurs ! le peuple romain et le peuple juif avaient une secrète appréhension l'un de l'autre. Ces deux nations s'observaient avec une inquiétude réciproque. « Les Romains viendront, disaient les Juifs, et ils détruiront notre cité et notre nation ². » D'autre part, ainsi que Tacite et Suétone nous l'apprennent, c'était une croyance générale chez les Romains que des hommes partis de la Judée soumettraient l'empire et s'empareraient du gouvernement du monde ³. Le présage était fondé des deux côtés, mais non

fraterna te cæde fœdavit. Isti sunt qui te hanc gloriam provexerunt, ut gens sancta, populus electus, civitas sacerdotalis et regia, per sanctam beati Petri sedem caput orbis effecta, latius præsideres religione divina quam dominatione terrena. Quamvis enim multis aucta victoriis jus imperii tui terra marique protuleris, minus tamen est quod tibi bellicus labor subdidit quam quod pax christiana subjecit. Serm. LXXXII. In natali apost. Petri et Pauli, c. 1.

¹ Sedes Roma Petri, quæ pastoralis honoris

Facta caput mundo, quidquid non possidet armis

Religione tenet.

Carmen S. Prosperi *de ingratis*.—Bossuet, Discours sur l'unité de l'Église, 1^{re} partie.

² Venient Romani, et tollent nostrum locum et gentem. Joann., xi, 48.

³ Percrebuerat toto oriente vetus et constans opinio esse in fatis ut eo tempore Judæa profecti rerum potirentur. Sueton. in Vespas. 4.

Pluribus persuasio inerat, antiquis sacerdotum litteris contineri eo ipso

pas la terreur qu'inspirait ce présage. Car l'antique Judée, par la destruction de sa nationalité étroite et provisoire, allait entrer en possession de la monarchie universelle et définitive que tous ses prophètes lui avaient annoncée. Et Rome, après avoir accompli les prophéties en ne laissant pas pierre sur pierre du temple et de la ville de Jérusalem, allait être investie elle-même d'une autorité meilleure, plus durable et plus étendue, grâce à ces Galiléens qu'elle recélait depuis quelque temps déjà dans son sein. Voyez-vous Titus qui rentre triomphalement dans la ville ? Ne pleurez pas sur le peuple captif enchaîné à son char ; car, s'il vous était donné de percer le voile de l'avenir, vous reconnaîtriez que c'est le vaincu qui entre en vainqueur. Mais ne craignez pas davantage pour Rome. Ce captif, qui entre en conquérant et en vainqueur, entre aussi en libérateur et en bienfaiteur. — Messieurs, il est un monument au pied duquel nous nous sommes plus d'une fois assis pour méditer. Aux abords de cette Voie Sacrée, célèbre par le souvenir de tant de glorieuses ovations, chacun peut contempler encore aujourd'hui l'arc de Titus, et sur cet arc la représentation des dépouilles opimes de Jérusalem qui enrichissaient le cortège du triomphateur. Le temps n'en a pas également respecté toutes les parties ; mais une sculpture parfaitement intacte et providentiellement protégée contre toute mutilation ne permet pas de douter que le chandelier à sept branches ne soit venu alors s'éteindre, s'ensevelir dans la nouvelle Jérusalem, dans cette Rome aux sept montagnes, qui est depuis dix-huit siècles et qui sera jusqu'à la fin des âges le véritable chandelier à sept branches, dont les phares illuminent tout l'univers. Le Seigneur l'avait dit : « Je remuerai le chandelier » : *Movebo candelabrum* ¹. Et il en devait être ainsi. Le sacerdoce, le

tempore fore ut valesceret oriens, profectique Judæa rerum potirentur.
Facit. Hist. Lib. v, 13.

¹ Apoc. II, 5.

pontificat ayant été transférés , il fallait bien que l'appareil légal de la sacrificature et du sacerdoce fût transféré aussi ¹.

XVI. Ainsi la substitution est définitivement opérée. Le glaive des Grecs et celui des Romains avaient donné déjà aux fils de Japhet l'autorité politique sur la plupart des fils de Sem : les conquêtes de la force avaient précédé celles de la grâce , et la matière avait fourni des ouvertures à l'esprit ². Désormais, le sceptre spirituel ne sortira plus de Rome, et le pontife visible de cette cité ne manquera point , tant que le pontife invisible , qui est retourné vers le trône de son Père , n'aura pas reparu dans les nues. Jusqu'à ce second et dernier avènement du Christ, Rome est à tout jamais le centre de l'Église ; et le centre de l'Église , c'est le centre du monde. Désormais tout ce que le Seigneur a demandé d'hommages, de dévouement, d'amour pour la cité de David, les chrétiens le rendront , et plus encore , à Rome , la ville de Jésus , roi et pontife des siècles nouveaux. O Rome , ô la Jérusalem des promesses , les rois et les prophètes s'étaient dressés sur la plante de leurs pieds pour apercevoir ta splendeur ; ils l'ont entrevue, et ils ont tressailli de joie.

« Bienheureux serai-je , s'écriait le vieil Israélite captif à
« Ninive , s'il demeure un rejeton de ma race pour voir la
« beauté de la nouvelle Jérusalem. O la Jérusalem du Christ,
« bénis seront ceux qui te béniront ; mais ceux-là seront
« maudits qui t'auront méprisée , ceux-là seront condam-
« nés qui t'auront blasphémée ³. » Messieurs, nous sommes
à l'abri de ces anathèmes ; car jamais le mépris de Rome ,
jamais le blasphème contre Rome ne sauraient être dans
notre cœur ni sur nos lèvres. Mais j'ajouterai : Que Rome ne
soit jamais l'objet de nos discours légers et téméraires. Car ,
c'est Jésus-Christ lui-même qui l'a dit : « Ne jurez pas par

¹ Heb., VII, 12. — ² Rupert. Commentar. in Genes., L. IV, c. 39.

³ Tob. XIII, 16-20.

« le ciel, parce que c'est le trône de Dieu ; ni par la terre ,
« parce que c'est l'escabeau de ses pieds ; ni par Jérusalem ,
« parce que c'est la cité du grand Roi » : *Neque per Jerosoly-*
mam, quia civitas est magni regis ¹.

Oui, Messieurs, Rome c'est le siège de la souveraineté de Jésus-Christ ; c'est le centre de son action et de son gouvernement ; là est sa tente royale, son tabernacle parmi les hommes ; là, par la présence de son substitut visible, le fils de Marie justifie toujours le titre que lui ont donné les prophètes : « Emmanuel, ce qui veut dire Dieu avec nous ² ».

Si jamais vous avez le bonheur d'aller à Rome, Messieurs, lorsque vous serez sous la coupole jetée en l'air par Michel-Ange, après avoir tout examiné, tout étudié dans la cité comme dans la basilique ; en pensant à tout ce qui rayonne de ce foyer, à tout ce qui converge vers ce point depuis tant de siècles ; agenouillés devant le tombeau de Pierre dont vous baiserez la poussière, et sous la main de son successeur qui vous bénira ; en ce moment précieux, maîtrisez votre émotion, si vous le pouvez ; tâchez de vous rendre compte à vous-mêmes de tout ce qui occupera votre esprit et votre cœur ; et, si la formule vous manque pour exprimer tant de choses en peu de mots, rappelez-vous le texte qui revient à tout instant dans cet entretien : « Simon-Pierre, confesseur de la divinité du Christ, portant sur sa poitrine tout le rôle de l'Église, et, loin d'en être écrasé³, tenant d'une main toujours sûre les clefs du gouvernement divin » : *Beatus Simon, post sacramenti confessionem, Ecclesie ædificationi subjacens et claves regni cælestis accipiens.*

XVII. « Mais cette Rome des temps chrétiens à qui Dieu a donné un si grand rôle, ne s'est-elle pas enorgueillie de

¹ Matth., v, 35.

² Emmanuel, quod est interpretatum Nobiscum Deus. Matth , I, 23.

³ Nulla incumbentis sibi templi mole fatiscit (*alias lassescit*). S. Leo, de natali ipsius. Serm. III, c. 2.

ses privilèges divins, comme l'antique Rome s'était enivrée de sa puissance? L'orient a rejeté avec éclat un joug qu'il trouvait insupportable; l'occident lui-même a eu ses défections, et de ses contrées les plus fidèles on a entendu s'échapper des murmures. N'y a-t-il rien de vrai dans les accusations portées contre l'orgueil latin, contre l'esprit dominateur de Rome? »

Messieurs, j'aime toujours les questions nettement posées, les difficultés franchement abordées. La vérité ne peut que gagner à ce que l'objection ne soit jamais affaiblie. Or, voici les deux affirmations par lesquelles je répons avec assurance : Si l'orient veut être juste, il avouera qu'il n'a pas eu d'ennemi plus acharné et plus persévérant que lui-même, ni d'ami et de protecteur plus dévoué, plus constant, plus infatigable que la papauté latine. Et si l'occident ne veut pas être ingrat, il proclamera que l'avantage qu'il a eu d'être placé sous la primauté plus immédiate du siège romain l'a maintenu à la tête de la chrétienté et de la civilisation. Je ne toucherai que la cime des choses, de peur de fatiguer votre attention dont j'ai encore besoin quelque temps.

XVIII. Non, Messieurs, l'orient n'est pas recevable dans ses plaintes amères contre la domination latine, c'est-à-dire contre la papauté romaine. Encore un coup, Dieu partage ses dons comme il lui plaît; et de même que l'occident aurait tort de récriminer contre la volonté divine, qui a fait de l'orient le théâtre de tant et de si grands événements, couronnés par le plus grand de tous, je veux dire, la naissance du Messie, ainsi l'orient n'a-t-il aucun droit d'envier à l'occident la tardive gloire que les desseins célestes lui réservaient.

Mais ce qui enlève toute espèce de motif à la jalousie orientale, c'est la différence profonde qui existe entre la métropole religieuse des temps chrétiens et celle de l'ancienne alliance. L'exigence de la loi mosaïque réduisait la Jérusalem des Juifs à n'être que la capitale d'une race

choisie, d'un peuple restreint et privilégié. L'étude de l'histoire ancienne nous autorise même à dire que toute la race de Sem s'est montrée, dans l'ordre temporel comme dans l'ordre spirituel, avare de ses avantages, dont elle a redouté le partage et la diffusion. Autre est l'esprit du christianisme, et, par suite, l'esprit de la nouvelle Jérusalem que Jésus-Christ s'est choisie en occident. Rome est ouverte à tous et elle prodigue ses dons à tous ; elle est essentiellement accueillante et généreuse, attractive et communicative. Pour elle, il n'y a ni juif, ni grec, ni gentil, ni barbare, ni scythe, ni esclave, ni homme libre ¹. Et pourquoi distinguerait-elle entre le Romain et les autres enfants de Dieu, puisque celui qui est le Seigneur de tous est également libéral envers tous ceux qui l'invoquent ²? La papauté, comme l'Église, est à la fois romaine et catholique, c'est-à-dire romaine et universelle. Rome est le séjour des papes, mais les papes peuvent se recruter de tous les points du monde. Le pontificat suprême de l'ancienne loi était renfermé dans une tribu ; il s'y transmettait par l'hérédité charnelle et s'y conservait exclusivement. La papauté romaine n'est pas circonscrite de la sorte ; elle est accessible à tous, et les sept collines ont vu régner sur leurs cimes des pontifes de toutes les nations : de la Syrie, de la Judée, de l'Afrique, de la Grèce, comme de tous les pays occidentaux, de l'Allemagne, de la France, de l'Espagne, de l'Angleterre. Ce qui a été pourra être encore ; et le jour où les intérêts de l'Église le demanderaient, Rome ne se montrerait pas plus exclusive que par les temps anciens. A l'Italie, sans doute, appartient la meilleure part, et l'on comprend que le pontife universel, qui est en même temps l'évêque de Rome, ait été choisi plus souvent parmi les clercs indigènes. Mais, après l'Italie, c'est la Grèce qui a occupé le plus fréquemment le siège apostolique où elle s'asseyait encore, en la personne de saint Zacharie,

¹ Galat., III, 28.—Coloss., III, 11.—² Rom., x, 12.

dans le siècle qui précéda celui où Photius allait interdire pour longtemps à l'Église de prendre son chef en orient.

XIX. Du reste, loin de se montrer injuste et partielle contre les races asiatiques et les peuples hellènes, Rome n'a cessé de les traiter avec une sorte de prédilection maternelle. Qu'on lise le martyrologe romain, le bullaire romain, les conciles particuliers ou généraux tenus en occident, par exemple, à Clermont, à Lyon, à Florence, à Trente, ou plutôt qu'on lise l'histoire du monde depuis quinze siècles, et il sera impossible de taxer un seul moment la papauté latine de rigueur ou d'indifférence envers l'orient. Notre calendrier ne donne-t-il pas une place d'honneur à tous ces saints pontifes, à tous ces grands docteurs que la Grèce et l'Asie ont fournis ? Notre liturgie n'est-elle pas remplie de leurs savantes homélies ? Les constitutions et les lettres pontificales ne déposent-elles pas d'une attention et d'une sollicitude constantes pour les intérêts sacrés de leurs Églises ? N'est-il pas vrai que, sur plusieurs points considérables de la discipline ecclésiastique, l'offensive a toujours été prise par l'orient, tandis que l'occident s'est contenté de défendre sa propre tradition, et s'est montré plein d'indulgence pour la pratique différente des Églises orientales ? Le saint-siège, dans une pensée de pacification, n'a-t-il pas fini même par sanctionner, de sa suprême autorité, la prééminence que Constantinople avait usurpée sur les patriarcats apostoliques de l'orient ?

Mais que dis-je ? N'a-t-on pas vu la papauté tenir l'Europe entière en haleine pendant plusieurs siècles et mettre toutes les nations chrétiennes sous les armes pour lutter en quelque sorte contre l'anathème divin qui pèse sur la cité déicide, et pour arracher Jérusalem au joug des infidèles ? La Rome païenne avait eu peu de souci de l'alliance qu'elle avait contractée à diverses reprises avec l'ancienne Judée¹ ; mais la

¹ 1 Machab., VIII.—*Ibid.*, XII et XIV.

Rome des pontifes a acquitté avec usure la dette et expié le méfait de sa devancière. Et, il faut le dire, si le résultat de tant d'efforts n'a été ni complet, ni durable, le motif humain le plus manifeste de cet insuccès, ç'a été la déloyauté et la perfidie des Grecs. Ces héritiers dégénérés des Spartiates pouvaient avoir oublié l'antique lien d'origine et les traités célèbres qui unissaient leur nation à la Palestine¹ ; mais au moins devaient-ils venir en aide à des frères en Jésus-Christ, sur lesquels ils avaient revendiqué si hautement la juridiction et le patronage. Du reste, comment s'étonner que les Grecs n'aient pas voulu s'associer aux Latins pour la délivrance des lieux saints, quand on voit qu'ils n'ont pas même voulu correspondre aux efforts incessants de Rome pour leur propre salut ? Car, que n'a pas tenté la papauté pour soustraire les Grecs et l'orient tout entier à la domination de Mahomet ? Enfants rebelles, ils ne causaient guère à leur mère depuis plusieurs siècles que de profondes douleurs, et leur mère travaillait toujours avec énergie pour écarter le rude sort qui allait tomber sur eux. Pour savoir à quel point cette intervention était généreuse et désintéressée, il faut lire surtout les lettres du grand pape Innocent III. Loin de favoriser l'expédition des Latins contre Constantinople, il juge tout d'abord cette entreprise avec sévérité, et il s'alarme à la pensée que la conquête peut devenir pour l'orient un motif de prolonger la défiance et la désunion. D'ailleurs, c'est contre les infidèles, et non pas contre les baptisés, même schismatiques, qu'il a voulu diriger la croisade ; c'est pourquoi il se plaint amèrement de ce que ses instructions ont été méconnues². Les écrits des papes donnent lieu à cent observations de ce genre ; et la belle Encyclique que le pape aujourd'hui régnant adressa aux Églises d'orient, dès les

¹ I Machab., XII et XIV.

² Innoc. III. PP. Regest. Lib. VI, Epist. 101. — Lib. VIII, Epist. 126, et passim.

premiers temps de son pontificat, restera l'un des plus admirables monuments de ce zèle plein d'amour avec lequel les chefs latins de la catholicité n'ont jamais cessé de travailler à la réconciliation et au rapprochement de l'orient¹.

XX. Répétons-le donc, Messieurs, l'orient n'a eu d'autres ennemis que ses propres divisions, ses propres fautes, et principalement l'ambition de ses patriarches, ambition qui a fait d'eux le déplorable jouet des empereurs, puis des sultans, en attendant qu'ils deviennent, si la providence n'achève d'y mettre ordre par les étonnants moyens qu'elle sait parfois employer, les très-humbles serviteurs des czars. Ce qui reste de la dignité de l'orient, c'est ce qui est toujours demeuré ou ce qui a eu le courage de se replacer sous la bienfaisante influence de Rome. Disons mieux, la dignité, la splendeur de l'orient, elle ne frappe nulle part les yeux autant qu'à Rome. Là le rit oriental, avec ses diversités, est toujours traité avec honneur; il est célébré régulièrement dans plusieurs églises; il se mêle à la pompe même des cérémonies papales. Une congrégation spéciale est chargée de pourvoir à sa conservation comme à son orthodoxie. La propagande romaine renvoie chaque année vers toutes les parties de l'orient de jeunes prêtres indigènes qu'elle a nourris et élevés selon les traditions orthodoxes de leurs pays, et auxquels elle fait une loi de demeurer fidèles aux rites de leurs nations respectives. Rome est si attentive à enlever tout prétexte au maintien de la division, qu'elle a résisté jusqu'ici au zèle trop ardent des néophytes qui voudraient n'avoir plus d'autre discipline que la sienne. En mainte occasion, les orientaux les plus intelligents, une fois revenus à l'orthodoxie, ont paru regretter l'excès de cette condescendance qui, depuis tant de siècles, n'a presque abouti à rien, et ils ont demandé hautement que, sans rien prescrire, on

¹ Epist. Encycl. Pii PP. IX ad Orientales, VI Januar. MDCCCXLVIII.

laissât du moins à l'orient la liberté de s'assimiler peu à peu à l'élément latin. A Dieu ne plaise que nous nous fassions l'interprète indiscret de ces vœux : nous croyons toute sagesse courte et bornée en comparaison de la sagesse romaine. Mais la vérité est que, même dans les siècles de l'union, rien n'est triste à lire comme l'histoire des Églises orientales ; et l'on a observé avec raison que la substitution de la puissance de leurs patriarches à celle du pape , quoique légitime et autorisée sur un grand nombre de points, a été , en fait, l'occasion des plus grands malheurs pour ces Églises comme pour les États où elles étaient établies.

XXI. Aux murmures de l'orient sont venus se joindre quelquefois d'autres murmures plus injustes ; car si quelque partie de l'univers pouvait avec le moindre fondement s'offusquer des prérogatives de Rome , il semble que ce ne devrait jamais être l'occident , puisque c'est Rome, et Rome seule , qui a créé et qui maintient la supériorité du monde occidental. L'orient restera toujours le pays de l'aurore, et ses plages riantes ne cesseront de nous envoyer la lumière naturelle. Mais, depuis que le Seigneur a fait élection de Rome pour être le testament de la nouvelle alliance , le soleil, dans l'ordre de la vérité et de la grâce, se lève désormais en occident ¹. Ainsi l'ont proclamé de grand cœur les orientaux eux-mêmes ² ; et c'est ce qu'atteste l'histoire humaine tout entière.

¹ *Solis justitiæ jubar, densis per orientem nebulis impeditum, pure ab occidente resplenduit. S. Leo, Epist. cxx, c. 2.—Hi ergo (Petrus et Paulus), tanquam duo luminaria magna cœli in Ecclesia Romana divinitus constituti, totum orbem splendore fulgoris sui mirabiliter illustrarunt : et occidens eorum præsentia... factus est oriens. Nicolai PP. I Epist. lxxxvi ad Mich. Imper. C. P.*

² *Habet præterea Roma communium patrum magistrorumque veritatis Petri et Pauli sepulcra, fidelium animas illuminantia. Quorum beatissimum ac divinum par in oriente quidem exortum est, et radios quaquaversum*

On ne peut le méconnaître, Messieurs, la Rome chrétienne a conservé ce sens du pouvoir, cet instinct de l'autorité qui était le caractère distinctif de l'ancienne Rome. Ce n'est pas un fol orgueil, c'est la parole divine qui lui apprend que c'est son droit comme son devoir de régir les peuples : *Tu regere imperio populos, Romane, memento*. Virgile, en promettant à la cité un empire sans fin, avait été bien autrement prophète qu'il ne pouvait le croire. Et rendons grâce à Dieu qu'il en soit ainsi ; car Rome, c'est l'esprit latin, c'est le génie occidental dans sa personnification la plus élevée. Or, le génie latin, mélange de grandeur et de sobriété, de courage et de réserve, c'est, par excellence, le génie de la conquête et de la conservation, le génie de la souveraineté et du gouvernement. La Rome chrétienne, avec bien plus de vérité que la Rome antique, n'a régné et ne règne encore que pour la paix et le bonheur des peuples soumis à son empire. Sa langue, en devenant le plus puissant moyen d'autorité comme d'unité religieuse, a mis un terme à la confusion et à l'anarchie de Babel. Et si cette langue est la langue souveraine, c'est aussi la langue libérale : partout où elle ne règne pas, vous trouverez la servitude. « Qu'on jette les yeux sur une mappemonde, a dit Joseph de Maistre, qu'on trace une ligne où *cette langue universelle se tut* : là sont les bornes de la civilisation et de la fraternité européennes. » Il est vrai, l'Europe elle-même n'a pas su se préserver tout entière de la division ; cependant, malgré tout ce qu'on a fait pour la rendre infidèle, la famille des peuples latins est encore aujourd'hui, dans l'un et l'autre hémisphère, la grande dépositaire de la civilisation et de la foi, la gardienne constante de la dignité humaine aussi bien que de la religion divine. O heureuse domination de Rome, ô glorieuse sujétion, à laquelle

diffudit, sed in occidente vitæ occasum ultro subiit, atque inde nunc orbem universum collustrat. Theodoret, episc. Cyri, Epist. ad S. Leonem. Opp. S. Leon. Epist. LII.

on ne peut échapper que pour tomber dans l'asservissement ou croupir dans la barbarie!

XXII. Le soleil est placé si haut, ses feux sont si vifs et si pénétrants, qu'aucune partie du monde ne peut entièrement se dérober à sa lumière et à sa chaleur. Les rayons de cet astre de vie s'insinuent jusqu'à travers les ombres de la mort, et la nuit elle-même reçoit au milieu de ses ténèbres quelques reflets de son éclat. C'est ainsi que les peuples même les plus séparés de Rome vivent encore et s'illuminent de la vie et de la lumière dont Rome est le foyer. Pourtant les nations occidentales, et, parmi elles, les nations reliées plus étroitement à Rome par les bienfaits reçus et par les bienfaits rendus, les nations placées plus primitivement et plus immédiatement sous la juridiction totale et sous le gouvernement complet de l'unique patriarche de toute la latinité sont les nations bénies et favorisées du ciel entre toutes les autres. Le Seigneur s'est plu à leur faire sentir de plus en plus le prix de cette salutaire soumission, l'avantage de cette bienheureuse dépendance. Les libertés, les immunités que quelques-unes ont parfois cherchées en dehors de Rome, bientôt, en les regardant de plus près, elles ont trouvé que c'étaient des servitudes et des charges : *Servitutes potius quam libertates*. L'application exagérée et continue des principes du droit coutumier et des maximes de la tradition nationale ouvrait une large porte à l'anarchie doctrinale et disciplinaire. Les délégations d'autorité octroyées à quelques sièges plus éminents devenaient une source de dangers et un ferment perpétuel de discordes; tout privilège de ce genre ne tardait pas à dégénérer en moyen de domination et d'oppression entre les mains du prince temporel. La prépondérance ecclésiastique des capitales civiles, cette cause incessante de l'abaissement des chrétientés orientales qu'une prévoyance miséricordieuse d'en haut avait épargnée durant tant de siècles aux principales nations européennes, s'était à peine pro-

duite qu'elle avait mis déjà un levier puissant aux mains de l'erreur et donné des ailes rapides à l'innovation. Il en était ainsi : plusieurs peuples avaient déjà succombé sous l'influence de quelqu'une de ces causes, et, chez les autres, les liens se relâchaient de jour en jour, quand le Seigneur, épanchant sur l'occident la coupe de sa colère, y mêla les flots de son amour. Tandis que l'impiété détruisait tant d'utiles et de saintes choses lentement élaborées par l'Église et dont la disparition laissera longtemps de profondes souffrances au sein des nations, le Dieu tout-puissant, de son côté, brisait mille barrières que l'enfer avait élevées, renversait mille obstacles que le temps avait amoncelés; et, par un effet marqué de la providence, qui tend à resserrer de plus en plus les nœuds de l'unité religieuse en même temps qu'elle opère les rapprochements matériels, l'Europe catholique en est venue à ce point qu'il n'existe plus et qu'il ne peut plus exister pour elle d'autre primat que le souverain pontife romain. Ah ! Messieurs, gardons-nous de nous en plaindre. N'imitons pas ces petits esprits qui, en face des plus grandes choses, se heurtent contre les détails insignifiants ; ne jugeons que par l'ensemble, et disons avec assurance que tout ce mouvement actuel des esprits vers Rome, c'est le mouvement vers la source de la vie, de la dignité, de la liberté. Dans l'état présent de nos sociétés et de notre droit public, un clergé national, privé du soutien pratique et immédiat de la papauté, ne tiendrait pas un quart de siècle contre les éléments de dissolution qui sont répandus partout. Rome est l'unique refuge, le seul point d'appui de notre foi, de notre hiérarchie, de notre discipline, de notre légitime indépendance. Non, non, notre siècle est assez pauvre, assez abaissé sous mille autres rapports, pour que nous n'allions pas lui tourner à crime ce qui est son mérite, ni lui faire une honte de ce qui est sa gloire. Son mérite, sa gloire, aux yeux des siècles à venir, ce sera ce retour intelligent et oppor-

tun vers toutes les diverses formes de l'unité dont Rome est le centre ; ce seront ces témoignages plus multipliés , plus effectifs de respect , d'obéissance , de soumission , de confiance , d'amour envers le vicaire de Jésus-Christ ; ce seront ces aspirations plus ardentes , ces sentiments plus vifs dont le gage extérieur se trouve dans cette visite plus fréquente des évêques , des prêtres , des fidèles au seuil des saints apôtres. Nul ne peut dire tous les biens qui découleront de là pour la religion et pour la société.

Vous le savez , Messieurs , et peut-être le savez-vous trop : tout citoyen aime à voir , au moins une fois dans sa vie , la capitale de son pays. Hélas ! et souvent cette capitale , où s'engloutissent toutes les ressources des provinces , où s'absorbent et se dissipent toutes les richesses intellectuelles et matérielles de la nation , est le gouffre d'où sortent toutes les erreurs , toutes les séditions , toutes les révolutions ; et au lieu d'entretenir la vie , elle vomit la mort. Telle n'est pas la capitale de notre patrie spirituelle : elle nous donne toujours , et elle ne nous demande à peu près rien en échange , du moins rien de proportionné à ce que nous recevons d'elle.

XXIII. Il est vrai , me dites-vous , Rome est la ville sainte , la ville prédestinée , elle est digne de tous nos respects. Mais qu'est-ce donc que les Romains modernes : triste peuple , triste caractère , s'il faut en croire certaines relations ?

Je vous répondrai , Messieurs : Le peuple romain a été , dans *les divines préordinations* , appelé à remplir le rôle principal dans le gouvernement de l'Église. Or , Dieu , dont la providence ne se méprend jamais dans ses dispositions , n'a pu se tromper dans le choix de son premier ministre. Il n'est aucun individu ni aucun peuple qui n'aient leurs côtés défectueux , et c'est une injustice trop ordinaire à certains critiques de ne remarquer chez les chrétiens que leurs vices , chez les païens ou les hérétiques que leurs vertus.

Les Romains donc ont leurs défauts, je le sais, et Jésus-Christ le savait aussi : le Verbe par qui tout a été créé ne peut ignorer le fort et le faible de chaque race, non plus que de chaque membre de la famille humaine : *ipse enim sciebat quid esset in homine*¹. Mais c'est précisément le chef-d'œuvre de l'ordonnateur souverain de savoir se choisir des agents dont non-seulement les qualités, mais encore les défauts tournent à ses fins et entrent dans l'harmonie de ses desseins.

L'Esprit-Saint a caractérisé le génie romain des temps chrétiens, tout aussi bien que celui des temps antiques par ces deux mots : *Consilio et patientia* : « Conseil et patience ». Le courage n'y manque pas au besoin : l'histoire des papes nous l'apprend ; nulle autre dynastie n'a offert au monde une pareille succession de grands caractères. Toutefois on pourrait dire que la papauté, placée sur un autre sol, y eût recruté pour elle et autour d'elle des natures plus courageuses encore ; mais ce qui excelle dans les Romains, c'est cet esprit patient, persévérant, conservateur qu'ils possèdent au suprême degré. La fonction de *garde-dépôt* leur va mieux qu'à nous. Cent fois, ce n'est pas assez, mille fois dans le cours des siècles, nous aurions brisé les scellés pour voir si le dépôt ne peut pas se transformer, s'adapter aux idées courantes de l'époque, aux fantaisies, aux chartes, aux institutions du moment. Notre *furie française* nous rend précipités et mobiles, téméraires et changeants. Rome ne va pas si vite ; il y a, chez les Romains appliqués au gouvernement ecclésiastique, un mélange du sang généreux des Scipions et de celui du temporisateur Fabius. Ils ont fait, à certains jours, les affaires de l'Église par leurs conquêtes ; ils l'ont toujours sauvée par leurs prudentes lenteurs ; c'est comme leur vieux sénat : *Et possederunt omnem locum consilio suo et patientia*².

¹ Joann., II, 25. — ² I Mach., VIII, 3.

Et remarquez, Messieurs, que quand je parle ainsi du tempérament naturel de ce peuple, j'entends bien laisser à l'Esprit-Saint toute l'intervention divine par laquelle il assiste, corrige, perfectionne et quelquefois même transforme le naturel au jour et à l'heure où les intérêts de la chose sainte le demandent. Disons-le, l'esprit grave et réfléchi qui se manifeste à Rome dans la gestion des affaires ecclésiastiques contraste assez fortement avec la vivacité italienne telle qu'elle éclate dans quelques autres cités de la péninsule. Cette habitude même de temporisation, dont je viens de parler, n'est pas précisément prise dans la nature du Romain, et elle procède plutôt de la grâce et de l'assistance d'en haut. Naturellement, le Romain est avare de son temps dont il connaît le prix, et désireux de son repos dont il sent le besoin. Il aime donc à conclure promptement. Si la chose ne heurte par aucun côté la doctrine, la discipline, les juridictions ordinaires, la lettre et l'esprit des concordats, les bons rapports avec les princes, en un mot, si elle ne doit créer de difficultés d'aucun genre, ne prolongez pas votre exposé, ni votre visite; quelques minutes suffisent, quelques mots terminent l'affaire. La parole est donnée; c'est chose convenue, et sur laquelle il serait inutile et de mauvais goût de revenir; résignez-vous tout au plus à quelques lenteurs d'expédition et à quelques démarches pour exciter les subalternes. Mais si l'objet de votre demande soulève des objections de droit ou des dangers de collision quelconque, le Romain a promptement saisi ce que vous vous efforcerez vainement de lui dérober. S'il en doit résulter un bien vrai et sérieux, il saura passer courageusement par-dessus plus d'un obstacle, et, quand il aura pris sa résolution, il saura la maintenir et il lui arrivera rarement de se déjuger. Mais précisément parce qu'il n'aime pas à reculer, il s'avance lentement toutes les fois que le terrain est équivoque. Agitez-vous tant que vous vou-

drez ; rien ne sera fait qu'avec nombre , poids et mesure. Après tout, on a le droit d'être lent, quand on se sent éternel.

XXIV. Je me plais à le dire, Messieurs : nulle part plus qu'à Rome l'autorité ne gagne à être connue, parce que nulle part elle n'est à la fois plus modeste, plus bienveillante et plus éclairée. L'homme n'y porte pas dans l'accomplissement de ses fonctions ce sentiment hautain de sa propre personnalité, cette plénitude de soi-même qui est la plaie de toute société au sein de laquelle la raison est déifiée. Je n'ai trouvé à Rome qu'une personnalité en relief, c'est celle de notre divin Maître, Jésus-Christ ; car, quant à son vicaire, en même temps qu'on le sent présent partout, partout on le trouve le serviteur des serviteurs du Christ. Oui, dans ces hautes régions de la puissance surnaturelle, la bénignité, la bonté, la longanimité, la mansuétude, la modestie, en un mot, tous les fruits de l'Esprit-Saint qu'énumère l'apôtre ¹, semblent s'être naturalisés. Je voudrais que ma faible parole pût franchir les bornes de cette enceinte, et porter l'expression de ma respectueuse gratitude à plusieurs de ces princes éminents de l'Église, de ces dignitaires des sacrées congrégations, dont l'accueil affectueux laissera dans mon âme un ineffaçable souvenir. Je sens que, du fond de ma petitesse et de mon obscurité, j'ai jeté une partie de mon cœur dans quelques-uns de ces cœurs qui ont daigné s'incliner jusqu'à moi.

Et comment n'être pas conquis par une vertu si aimable jointe à un savoir si sûr ? Confessons-le, Messieurs : Rome est éminemment la patrie de la science ecclésiastique. Le pape saint Léon a dit que les Romains, placés sur la forteresse même de la pierre apostolique, n'ont pas été seulement rachetés avec tous les autres par Jésus-Christ, mais encore enseignés plus que tous les autres par le bienheureux apôtre

¹ Galat., v, 22.

Pierre : *Quos, in ipsa apostolicæ petræ arce fundatos, et Dominus noster Jesus Christus cum omnibus redemit, et beatus apostolus Petrus præ omnibus erudit* ¹. Cet enseignement spécial de Pierre ne s'est pas perdu, et l'on en sent encore les fruits ; ou plutôt, Pierre tient toujours école dans sa ville , d'où ses leçons se répandent par tout l'univers. Les grands génies éclosent dans tous les climats , et Dieu n'a jamais cessé d'allumer de magnifiques flambeaux sur tous les points de son Église. Mais, toutes choses égales , on ne trouve nulle part autant qu'à Rome cette sûreté de tradition qui vient en aide au génie, qui le remplace souvent avec avantage, et qui le préserve toujours des écarts auxquels il est exposé. Ajoutons que l'assistance divine promise au vicaire de Jésus-Christ s'épanche de sa personne sur toute l'Église particulière de Rome, inséparablement associée à sa mission et spécialement chargée de l'aider dans ses labeurs. C'est là surtout que le parfum de la grâce céleste descend de la tête d'Aaron jusqu'à la frange la plus extrême de son vêtement. En nul autre lieu du monde, le simple baptisé ne comprend, comme à Rome, la part que son caractère de chrétien l'autorise, et, s'il est investi d'une charge, l'oblige à prendre aux choses de l'Église. Que parlent-ils, nos politiques , de sécularisation du gouvernement romain ? C'est bien mieux qu'aux charges civiles, c'est au maniement de tout un ordre de choses ecclésiastiques que sont employés de nombreux séculiers : car , dans l'Église de Dieu, le laïque n'est pas un profane, encore moins un païen. La science sacrée est étudiée , approfondie à Rome, et certains intérêts de l'Église y sont servis par de respectables fidèles, quelquefois engagés dans les liens sacrés du mariage, avec autant de soin et de dévouement que par les membres de la sainte tribu. C'est de ce concert de science et de zèle , en même temps que du secours extraordinaire de

¹ Serm. iv, 4.

l'Esprit-Saint, que procède cette supériorité incontestable qui est empreinte sur tout ce qui émane de la cour romaine en matière de doctrine et de gouvernement ecclésiastique.

XXV. Prenons-en notre parti, Messieurs : Rome est Rome, et la France est la France. Notre partage est d'ailleurs assez beau. Si Rome est la mère, la France est la fille, la fille de prédilection. La mère commande avec douceur, et la fille obéit avec amour. Ou plutôt, la fille, à qui son tempérament et son nom font rechercher les franchises, et qui aime à donner à son obéissance un air de liberté, va le plus souvent au-devant et au delà des ordres et des désirs de sa mère : c'est là un de nos points d'honneur, une de nos maximes et de nos traditions nationales que nous voulons garder et que nous garderons toujours. Au surplus, Dieu a partagé les dons et varié les attributions. Parce qu'il n'est pas la tête, le bras ne laisse pas d'être une des plus nobles parties du corps ; or la France, depuis quatorze siècles, est comme le bras droit de l'Église. J'oserais dire, Messieurs, que Paul, l'apôtre des nations, décapité sur la route d'Ostie, à quelque distance de Rome, où sa commission extraordinaire expirait, nous a jeté son épée par-delà les mers, à nous autres Français : l'épée de la parole qui fait le missionnaire et l'épée d'acier qui fait le soldat. Mais Pierre, crucifié auprès de la muraille de Rome dont la nouvelle enceinte devait renfermer son tombeau pour toujours, y a déposé ses clefs, les clefs du gouvernement ecclésiastique ; elles y sont à leur place ; il serait insensé autant que criminel de songer à les en arracher pour les fixer ailleurs.

Du reste, il importe que la vraie doctrine sur ce point ne soit pas laissée dans le vague, et qu'une parole précise vienne fixer cette importante question. Rappelons donc qu'une sainte théologie ne permet pas de douter de l'indissoluble union du souverain pontificat au siège épiscopal de la ville de Rome. Jésus-Christ a conféré à Simon-Pierre la

primauté universelle pour lui et pour ses successeurs. Que ce soit par sa volonté propre et par son libre arbitre, ce qui ne semble pas soutenable, ou que ce soit par une disposition divine et un commandement plus ou moins formel, comme tout tend à l'établir ¹, que Pierre ait adopté un siège particulier et qu'il ait adopté celui de Rome, il n'en demeure pas moins certain que l'héritage de Pierre est indivis et indivisible, et que celui-là qui est appelé par les règles ecclésiastiques à succéder à Pierre sur le siège de l'Église de Rome se trouve, par cela même et de droit divin, investi de la primauté de Pierre sur toute l'Église ². Or, si la primauté apostolique est inséparable de l'Église romaine, il s'ensuit naturellement et en principe que la papauté doit siéger à Rome, puisque le titre emporte la résidence. Sans nul doute, des causes humaines peuvent justifier et nécessiter le changement provisoire de la résidence : on a vu de ces émigrations de la papauté se prolonger soixante-dix ans ; mais le changement de la résidence n'entraîne point le changement du titre. Et parmi les assertions qui ont été jugées dignes de censure, se trouve celle qui attribue à un concile général ou à un concert universel des peuples la faculté de transférer la primauté apostolique à un autre évêque et à une autre ville que l'évêque et la ville de Rome ³. Au surplus, jamais personne ne trancha mieux cette question qu'un de nos papes français d'Avignon, Jean XXII. Voici, du moins, comment Pétrarque raconte la chose. Un courtisan, le voyant irrité contre les Italiens, lui suggérait de détacher la papauté du siège de Rome et de l'unir au siège de Cahors. A cette proposition, le pape se prit à rire : « Bonnement, lui dit-il, c'est

¹ Consulter sur ce point l'un de nos meilleurs théologiens et de nos plus savants prélats du dernier siècle, Ch. Du Plessis d'Argentré, évêque de Tulle : *Elementa theologica*, c. XI, n° 2.

² Bened. XIV. *De Synodo diœces.*, L. II, c. 1.

³ *Constitutio Pii Papæ IX : Ad Apostolicam Sedem*, 2311 Aug. 1868.

du délire. Ne vois-tu pas qu'avec le beau conseil que tu me donnes, moi et mes successeurs nous serons tout simplement les évêques de Cahors, tandis que celui qui siégera à Rome sera pape ? Ne disputons pas sur les titres ; que nous le voulions ou que nous ne le voulions pas, Rome restera la tête du monde : *Velimus, nolimus enim, rerum caput Roma erit*⁴.

XXVI. L'heure avancée doit bientôt imposer fin à ce discours. J'aurais voulu vous dire, Messieurs, que si Rome est le chef-lieu de la religion, la terre privilégiée de la sainteté et du miracle, le pivot autour duquel s'accomplissent toutes les grandes évolutions de l'humanité et de l'histoire, elle est aussi la mère patrie des arts, la gardienne la plus fidèle et la plus intelligente des chefs-d'œuvre de l'antiquité, l'école la plus féconde et la plus riche des temps modernes. J'aurais voulu encore vous entretenir des savants travaux qui s'exécutent en ce moment dans les catacombes, des découvertes inespérées qui s'y multiplient et qui seront l'une des plus belles gloires du pontificat actuel. Nous aurons occasion de revenir sur cette matière. Mais je sens que je ne puis terminer ce long entretien sans répondre à une dernière question qui se lit sur vos lèvres, sans dissiper une impression pénible qui se peint dans vos yeux.

« Cette Rome, si grande, si sainte, qui est le rendez-vous de tous les souvenirs, qui est le siège vivant de la religion, qu'en faut-il donc penser et qu'est-elle aujourd'hui comme autorité temporelle ? Nation profondément malheureuse, gouvernement rétrograde, pouvoir sans force, société sans vie, qui ne peut subsister que par l'intervention des étrangers : telle est, si l'on ne nous trompe pas, la triste condition de ce pays ; de sorte que la question de l'indépendance temporelle du pape reste toujours une question pendante,

⁴ Lib. Epist. sine titulo, Ep. 2.2

une des plus graves difficultés du monde européen, un problème politique dont la solution inévitable se laisse pressentir pour une époque plus ou moins prochaine, et porte d'avance la tristesse et l'effroi dans tous les cœurs chrétiens. » Un signe d'assentiment me dit, Messieurs, que je vais en effet au-devant du tourment de vos esprits, et que, sans jamais avoir accepté ces appréciations, vous les avez néanmoins entendu reproduire si souvent, même par d'honnêtes gens, qu'il vous serait doux d'avoir le cœur déchargé d'un doute et d'une appréhension qui lui pèsent.

J'aborderai ce sujet avec toute la franchise que comportent ces entretiens familiers d'un évêque avec son clergé. D'ailleurs, Messieurs, il y a ici un grave devoir de conscience à remplir.

Dans le serment de notre consécration épiscopale, tel que l'Église nous l'impose, tel que les concordats français l'ont accepté, nous disons ceci : *Papatum romanum et regalia sancti Petri adjutor eis ero ad retinendum et defendendum, salvo meo ordine, contra omnem hominem... Non ero in consilio, vel facto seu tractatu, in quibus contra ipsum Dominum nostrum Papam vel eandem Ecclesiam Romanam aliqua sinistra vel præjudicialia machinentur. Et si talia a quibuscumque tractari vel procurari novero, impediam hoc pro posse meo, etc.*¹. Eh bien ! n'ayant que ma faible parole à mettre au service du souverain de Rome et du patrimoine de saint Pierre, je dois à mon serment de dire que, sur presque tous les points, les reproches faits au gouvernement papal sont autant de contre-vérités.

XXVII. Est-il besoin, avant tout, de réfuter l'audacieux sophisme, l'étrange blasphème d'un homme d'État qui n'appartient pas à notre nation ? Selon lui, non-seulement le gouvernement pontifical est mauvais en fait, mais il est

« mauvais par sa nature ¹ », ce qui veut dire que le pouvoir temporel du pape, par cela seul qu'il est forcé de subordonner sa constitution, sa politique, son administration aux principes de l'orthodoxie, est nécessairement en désaccord avec les besoins et les tendances légitimes des peuples, en opposition avec leurs progrès et leur prospérité; ce qui équivaut enfin à la négation formelle de la parole de N.-S. J.-C. qui a dit : « Cherchez premièrement le royaume de Dieu, et tout le reste vous sera donné en surplus ² », et de cette autre parole du grand apôtre : « La piété est utile à tout, elle a des promesses pour la vie qui s'écoule maintenant comme pour la vie future ³ ». Pour nous, Messieurs, appuyés sur l'histoire en même temps que sur la théologie, nous ne craignons pas d'établir la proposition contraire, et nous affirmons que le gouvernement temporel du pape, ou, pour étendre davantage la proposition, tout gouvernement qui tient compte de la vérité évangélique et de la doctrine de l'Église, tout gouvernement catholique, en un mot, est en principe un bon gouvernement ; et que s'il est sujet, en fait, aux imperfections et aux abus inséparables des choses humaines, la gravité en est toujours moindre et la réforme en est toujours plus facile.

Dieu, Messieurs, qui est le Dieu des âmes, est aussi le Dieu des peuples, et c'est un outrage à sa souveraine sagesse de penser qu'en traçant des règles pour le salut des particuliers, il a mis des entraves au développement normal des nations. La vraie politique, pas plus que la vraie science et la vraie philosophie, ne saurait être en opposition avec la vraie religion ; et les barrières de la foi et de la morale révélée, loin d'être l'obstacle, sont le rempart des gouvernements humains. Singulière théorie, qui veut placer la perfection des

¹ Discours du comte de Cavour.

² Matth., vi, 33.—³ I Timoth., iv, 8.

pouvoirs d'ici-bas dans ce qui attire sur eux la colère de Dieu ! Il est philosophiquement et théologiquement certain , en effet , que les sociétés , en tant que sociétés , sont tenues comme les particuliers de connaître la vérité , de la chercher , d'y adhérer et de s'y conformer . Que si elles ne le font pas , le châtement est inévitable . Car , à la différence des individus pour lesquels Dieu réserve quelquefois toute la sanction pénale dans l'autre vie , les sociétés et les pouvoirs terrestres , ne devant pas revivre au delà de ce monde , y trouvent infailliblement leur punition . Si elle se fait attendre quelques siècles , elle n'en est que plus terrible , et la divinité finit toujours par s'absoudre elle-même . Encore une fois , ainsi l'enseignent tous les docteurs ; et quand je considère le sort des gouvernements rationalistes depuis leur origine , je ne m'aperçois pas que l'histoire soit venue encore donner un démenti à l'enseignement commun des sages et à la doctrine des théologiens . Au contraire , quand nous voyons des royautes et des dynasties séculaires ne laisser substituer la déclaration des droits de l'homme à celle des droits de Dieu que pour chanceler aussitôt et effrayer le monde par le retentissement de leur chute ; quand , durant plus d'un demi-siècle , tous les efforts de la prudence et de l'énergie humaine sont vaincus , tous les desseins des forts et des habiles déconcertés ; quand les pouvoirs qui ont été le mieux servis par les événements et par les hommes n'ont pu aboutir à rien fonder de durable , à rien édifier de solide ; en présence des ruines amoncelées du passé , des problèmes de l'avenir , poser en principe que le gouvernement athée ou déiste est le type achevé du gouvernement humain , et que le gouvernement orthodoxe est mauvais dans son essence , n'est-ce pas la plus grande témérité de parole à laquelle puisse se laisser aller un homme qui n'a pas perdu le sens ? Et quelque désir qu'aient les catholiques de se taire sur ces questions , si résolus qu'ils soient à n'en jamais prendre l'initia-

tive, ces axiomes blasphématoires ne les mettent-ils pas dans la nécessité de repousser l'attaque, et de protester pour l'honneur de la religion qu'ils professent et de la hiérarchie à laquelle ils obéissent ?

Ah ! Messieurs, je sais bien que quand je m'exprime ainsi, je m'expose à voir mes paroles travesties et dénaturées. Les grands partisans de la liberté, qui outragent publiquement ce que nous avons de plus cher et qui ne nous reconnaissent pas même le droit de la réplique, ne manqueront pas de dire que nous abusons de la liberté de notre ministère évangélique pour parler mal des institutions de notre pays. Essayons de leur ôter cette ressource.

XXVIII. L'Église catholique a fait ses preuves. Voyez-la durant ses trois premiers siècles : ce que Dieu permet, elle le subit, elle l'accepte, et, dans un certain sens, elle le révère ; elle obéit aux Césars, quoique les Césars ne soient pas et ne puissent pas encore être chrétiens¹. Or, si l'Église a gardé cette attitude envers les pouvoirs persécuteurs, que ne sera-t-elle pas envers des pouvoirs ordinairement secourables, quelquefois bienveillants et sympathiques ? Sa soumission, son concours, sa gratitude iront jusqu'à lui attirer le reproche de servilité et de courtoisie de la part de ceux-là même qui l'accusent de rébellion. Ah ! vous avez raison, vous qui avez renversé successivement tous les pouvoirs, dénoncez l'Église et rendez-la suspecte à tous les pouvoirs qui se succèdent ; car en révérent la personne des Césars, en obéissant à leurs lois, en leur prêtant toute son autorité morale, en se louant souvent de leurs intentions et de leurs bienfaits, elle regrette, plus encore pour eux que pour elle-même, qu'en vertu de maximes qu'ils n'ont pas créées et dont la responsabilité remonte à une époque pleine de trouble et de vertige, la douloureuse impossibilité qu'énonçait

¹ Tertull. *Apolog.*, c. xxi.

Tertullien semble depuis bientôt un siècle leur être imposée de nouveau; et elle se demande avec effroi si, désormais comme alors, par un même jugement de Dieu, l'instabilité et la mobilité ne tendent pas à redevenir la condition ordinaire de nos sociétés, perpétuellement livrées aux révolutions et aux changements de constitution et de pouvoir. L'Église, qui a pour elle-même des promesses de perpétuité et qui dure depuis dix-huit siècles, n'aspire pas à régner toujours au milieu des agitations et des ruines; au contraire, elle aime à communiquer sa propre solidité, sa propre vitalité aux établissements humains. S'il y a un crime dans ce désir, nous sommes coupables de ce crime. Et parce que, selon nous et selon l'expérience de l'histoire, le pouvoir chrétien tire de sa nature même et de la protection divine une excellence et une stabilité qui lui sont propres, nous croyons travailler au profit des sociétés d'ici-bas, et faire acte de patriotisme comme de religion, en vengeant le gouvernement chrétien et orthodoxe contre les accusations calomnieuses et mensongères dont il est l'objet.

Mais quittons ces généralités, à propos desquelles le moment viendra de tout dire, sous peine d'une dissolution sociale dont rien ne pourrait nous préserver et dont les suites seraient incalculables. Répondons à des questions plus précises.

XXIX. Eh bien! non, Messieurs, le peuple romain n'est pas un peuple malheureux. Il y a des pauvres à Rome: Jésus-Christ a annoncé à ses apôtres qu'il y en aurait toujours dans son Église¹. Mais Rome ne connaît pas cette lèpre hideuse du paupérisme que les nations hérétiques et rationalistes ont fait revivre de l'antiquité païenne. La charité publique et la charité privée s'exercent à Rome dans des proportions telles que la taxe légale et la contribution forcée n'y

¹ Matth., xxvi, 11.

sont point connues. La vie matérielle y est encore à bas prix ; les aliments de première nécessité y abondent ; le pain du pauvre y est sans comparaison meilleur que chez nous ; il a fallu plusieurs années de mauvaises récoltes pour que le vin cessât d'y être accessible au petit peuple ; enfin, ce qui ne se voit pas en France, beaucoup moins en Angleterre, moins encore en Belgique, la viande y est la nourriture de tout le monde. Une des preuves que ce peuple n'est pas malheureux, c'est qu'il est joyeux. Regardez-le dans les fêtes publiques : c'est un entrain, une gaîté dont nos villes n'offrent plus le spectacle. Ce peuple, que l'on représente comme turbulent et dépravé, vous le voyez, jusque dans le tourbillon du plaisir, plein d'égards et de convenances, mesurant avec un tact exquis son degré de familiarité ou de réserve à la position hiérarchique de chacun, obéissant au signal de la retraite avec une docilité et une promptitude qui tiennent du prodige. Une cité au sein de laquelle se remueraient des passions violentes, des haines profondes, des jalousies sociales, ne pourrait impunément permettre à sa population un seul quart d'heure de réjouissances comme celles dont on est témoin à Rome pendant les huit jours qui précèdent le carême. A l'habitude, le reste de l'année, c'est la religion qui procure au peuple ses honnêtes délassements. La promenade du dimanche se fait en famille, et elle a un but de piété. Un publiciste distingué a dit quelque part : « L'administration doit faire peu pour le plaisir du peuple, assez pour ses besoins, et tout pour ses vertus ¹ ». J'oserai dire que le gouvernement romain, principalement préoccupé des vertus et des besoins, accorde néanmoins beaucoup au plaisir, sans que le plaisir nuise au bien-être ni à la vertu : c'est que la religion en est l'assaisonnement comme de tout le reste. Aussi ce peuple, malgré ses heures de mécontentement et de mur-

¹ M. DE BONALD *Pensées* T. 1, p. 1 (édit. de 1817)

mure, n'échangerait assurément pas sa condition contre celle d'aucun autre pays. Il se plaindra souvent du gouvernement et surtout du ministre : c'est sa vieille habitude, qui lui est commune avec beaucoup d'autres peuples; mais, en définitive, le fardeau d'impôts de toutes natures qu'il subit a été, jusqu'à ces derniers temps, plus léger qu'en aucun pays du monde. Le gouvernement du pape est éminemment le gouvernement à bon marché, imposant peu de charges à ses sujets, puisant de notables ressources au dehors, et attirant annuellement de tous les points du monde des visiteurs qui sont une source intarissable de richesse pour la ville et pour les États.

Messieurs, quand un observateur sérieux vient à comparer le sort des sujets du pape, principalement le sort du pauvre, du travailleur et de l'artisan, avec le sort des mêmes classes sociales chez la plupart des autres nations, et surtout chez les nations hérétiques, il a besoin de se modérer pour ne pas exercer contre les accusateurs publics du gouvernement pontifical de terribles représailles.

XXX. « Du moins, dira-t-on, ce gouvernement est prodigieusement arriéré; il n'a l'initiative de rien dans l'ordre politique; la civilisation matérielle y est nulle. Rome, qui est immuable en religion, porte cette immobilité en tout. Elle est en dehors de ce mouvement magnifique qui emporte les nations modernes dans un progrès jusque-là inouï. » Dans tout ceci, Messieurs, il y a du vrai et du faux. Tâchons de bien établir la vérité.

Il faut se souvenir, d'abord, que le territoire des États pontificaux les range parmi ce que la langue diplomatique moderne appelle les petits États, ou, à tout le moins, les États de second ordre. La providence, en protégeant l'indépendance spirituelle du saint-siège au moyen de sa souveraineté temporelle, n'a pas voulu lui imposer un accessoire qui l'absorberait dans des soins étrangers à l'objet de sa

mission principale. Or, il serait injuste de reprocher au gouvernement d'un petit État de n'être pas à la tête de toutes les affaires d'ici-bas. Nos contradicteurs n'auront pas la pensée de m'objecter qu'à d'autres époques le pontife romain, quoiqu'il ne gouvernât pas un territoire beaucoup plus étendu, donnait cependant le principal branle à la politique européenne. La réponse serait toute prête. Aussi longtemps que la grande famille occidentale s'est appelée *la chrétienté*, et que le pontife romain en a été l'oracle, il n'a jamais manqué aux devoirs que lui imposait la confiance des rois et des peuples. Depuis que cette grande unité sociale du monde chrétien a été rompue, depuis que les royautés même orthodoxes ont déclaré n'avoir besoin que de Dieu et de leur épée, le pontife de Rome, qui va chercher partout les âmes pour les gagner au ciel, mais qui n'impose pas ses conseils et son concours aux empires de la terre lorsqu'ils paraissent les redouter, s'est noblement renfermé dans l'administration temporelle de ses propres États et dans le gouvernement spirituel de l'Église. Il a stipulé auprès de tous les pouvoirs, auprès de ceux-là même qui le méconnaissaient le plus, la garantie des intérêts religieux de ses enfants ; il a conclu avec les diverses nations des traités et des concordats accommodés aux nécessités des temps et des lieux ; quand il n'a pu faire triompher tous les droits de la vérité et de l'Église, il les a placés du moins sous la sauvegarde de ses protestations et de ses réserves solennelles ; il a accrédité des envoyés auprès de la plupart des cours, et plusieurs de celles-ci leur ont reconnu le premier rang ; il a béni tous les bons vouloirs politiques ; il s'est ému sur les catastrophes qui ont bouleversé les nations et renversé les dynasties ; il a accueilli souvent les détrônés et leur a donné une hospitalité aussi délicate que généreuse ; enfin, le pontife romain, tenu à l'écart des congrès de l'Europe, a conservé néanmoins sur son trône une dignité, une majesté incomparables. Et le

jour où les souverains, après tant de conflits avec le ciel plus encore qu'avec la terre, iraient redemander au vicaire de Jésus-Christ de réconcilier enfin leur pouvoir avec l'orthodoxie et leur trône avec celui de Dieu, le monde s'apercevrait que, nonobstant une longue abstention, Rome possède toujours le génie des grandes affaires, et qu'elle n'a pas cessé d'être douée du sens pratique le plus sûr et le plus exercé. Tenant compte de toutes les difficultés que les temps ont créées, elle trouverait, dans sa haute et profonde sagesse, des formules qui seraient l'acte de foi solennel de la nation et du souverain, sans que cette profession authentique de la véritable croyance gênât en aucune façon une tolérance devenue nécessaire envers des dissidences invétérées; elle rappellerait les bénédictions divines sur la tête des princes, sans appeler les sévérités de ceux-ci sur la tête de personne.

Vous comprenez, Messieurs, que je fais allusion ici au récent concordat d'Autriche, œuvre digne des meilleurs jours de la république chrétienne, et qui, en nous reportant au delà des temps de Charles-Quint et de François I^{er}, n'a refusé aux faits accomplis et au droit public des temps modernes aucun des ménagements conciliables avec la franche déclaration et le libre exercice des droits imprescriptibles de Dieu, de Jésus-Christ et de l'Église. Ce traité de paix entre la religion et la société, signé au dix-neuvième siècle, mérite d'être approfondi dans toutes ses parties. Les hommes publics, je veux dire ceux qui ne vivent pas au jour le jour, ceux qui se souviennent de la veille et qui se préoccupent du lendemain, ne sauraient le méditer avec trop d'attention. Ce nouveau contrat d'alliance entre le sacerdoce et l'empire sera-t-il observé fidèlement, et peut-on espérer qu'il produira tous les fruits dont il contient le germe? Nous ne sommes pas de ceux qui ont pris le parti d'élever d'avance des doutes à cet égard, et qui s'appliquent à fournir des armes à l'impiété révolutionnaire, en ne faisant ressor-

tir dans cet acte, d'une portée si haute, que les objections de détail et les difficultés d'exécution. Mais, quoi qu'il en soit du résultat, qui dépend des vouloirs humains et qui est le secret de l'avenir, la postérité saura et l'histoire dira que, quand les chefs des nations, non contents d'accorder à la religion la dose de liberté qui lui est strictement nécessaire pour opérer le salut individuel des âmes, se sont préoccupés de proclamer les principes et de reconnaître les droits au prix desquels l'Église peut opérer le salut des trônes et des empires, le pape, qui est le père spirituel des princes, ne leur a point fait défaut; et que, sans rien leur demander d'impraticable et d'impossible, il n'a pas tenu à lui de les mettre en règle avec le ciel et de leur reconquérir la faveur de Celui qui élève les races ou qui les abaisse, qui les raffermir ou qui les rejette, selon qu'elles règnent au profit ou au détriment de son nom et de sa cause.

Après cela, Messieurs, y a-t-il justice à représenter comme un gouvernement sans dignité et sans vie celui dont le souverain, en même temps qu'il est le chef spirituel de l'univers entier, occupe une si grande place dans le monde même politique et préside aux intérêts les plus élevés des sociétés? Non-seulement il n'y a pas lieu pour les Romains d'être honteux d'obéir à un tel prince; mais il y aurait honte pour eux à ne pas sentir la gloire que Dieu leur a faite en les plaçant directement sous le sceptre le plus auguste du monde.

XXXI. Quant à l'infériorité des États pontificaux sous le rapport matériel, ici encore, Messieurs, il y a lieu de discuter l'accusation. Les grandes nations disposent de capitaux et de ressources de toute nature qui leur donnent le pouvoir et le droit de l'initiative dans les grandes entreprises scientifiques, industrielles, commerciales. Mais y a-t-il parti pris chez les gouvernements orthodoxes, en particulier dans les États pontificaux, de se tenir en dehors du progrès et du perfec-

tionnement de la civilisation moderne ? Non , Messieurs ; si Rome n'est pas à la tête , elle n'est pas non plus à la queue du mouvement des intérêts. On a si souvent opposé les conquêtes et les inventions des peuples hérétiques ou rationalistes au caractère routinier et à l'esprit retardataire des nations catholiques , qu'il me semble important d'approfondir un instant cette question.

Si nous remontons aux premières pages de l'histoire du monde , nous trouvons que les arts peuvent être rapportés à deux catégories : les uns qui servent de fondement à la vie humaine , que les hommes savaient dès leur origine , et qu'ils avaient appris de Dieu ; les autres qu'ils ont inventés depuis. Les premiers consistaient surtout dans l'art de se vêtir ¹ , dans la culture des champs ² , dans le soin des troupeaux ³ ; et ils se conservèrent plus particulièrement chez les enfants de Dieu , que la bible nous montre toujours fidèles à la vie pastorale et aux travaux champêtres. Au contraire , Caïn , le chef des enfants des hommes , donne l'essor aux arts qui sont de seconde invention ; « la première ville est bâtie par ce méchant ⁴ » , qui se cherchait un asile contre les frayeurs de sa conscience et contre l'horreur de la solitude. Et tandis que les descendants du juste Seth , dominés par le sentiment pieux , appliquaient leur esprit et leur industrie à créer et à perfectionner le culte public du Seigneur ⁵ , la lignée de son frère , adonnée au plaisir et aux affaires , produisait les instruments de musique et les ouvrages d'airain et de fer ⁶. Toutefois , les enfants de Dieu , même avant de s'être pervertis en épousant les filles , et avec elles les mœurs des enfants des hommes ⁷ , ne s'interdisaient pas l'usage des arts utiles ou agréables introduits par ceux-ci. Ils firent plus que de les adopter , ce furent eux qui les préservèrent de la

¹ Gen., III, 21.—² *Ibid.*, II 15.—III, 17, 18, 19.—IV, 2.—³ *Ibid.*, IV, 2.

⁴ Gen., IV, 17.—BOSSUET, *Discours sur l'Hist. univ.*, 1^{re} partie, 1^{re} époque.

⁵ Gen., IV, 26.—⁶ *Ibid.*, 21, 22.—⁷ *Ibid.*, VI, 1-6.

destruction. Avec le genre humain, Noé conserva les arts dans l'arche, non-seulement les arts primitifs, mais encore ceux d'invention postérieure : et ce fut justice, car c'était à leur aide qu'il avait fabriqué cet asile de salut¹. Si l'on suit tout le long des âges l'histoire du peuple de Dieu et celle des nations idolâtres, nous trouvons matière à la même observation. La descendance des patriarches est plus riche de tradition que d'invention. Néanmoins elle ne craint pas de faire son profit de plusieurs des découvertes nouvelles ; elle les accueille souvent sous sa tente ; elle les emploie jusque dans le désert avec un rare savoir et un succès étonnant ; elle va même en jouir au sein des cités, elle ne professe pas de répugnance absolue pour le séjour des villes, car elle sait que le Seigneur a choisi une ville pour être le centre de l'alliance. Et tandis qu'elle s'approprie ainsi les fruits de l'industrie des autres peuples, elle tient en réserve pour eux d'anciens secrets qui leur ont échappé. « Comme il était naturel, dit Bossuet, que le temps fit inventer beaucoup de choses, il devait aussi en faire oublier d'autres. Ces premiers arts que Noé avait conservés, et qu'on voit toujours en vigueur dans les contrées où se fit le premier établissement du genre humain, se perdirent à mesure qu'on s'éloigna de ce pays. Il fallut ou les rapprendre avec le temps, ou que ceux qui les avaient conservés les rapportassent aux autres². »

Vous me pardonnerez, Messieurs, d'avoir semblé un instant m'éloigner de notre sujet par cette digression vers les premiers âges : la pénétration de votre esprit m'a déjà devancé dans l'application de ce qui précède à la question qui nous occupe. Oui, sauf de justes et nombreuses réserves, il ne nous en coûte pas d'avouer qu'en thèse générale, les nations plus exclusivement adonnées aux choses de la matière y ont eu les principaux succès. Il est naturel que

¹ Gen., vi, 14 et seq. — ² *Discours sur l'Hist. univ.*, 1^{re} partie, 2^e époque.

chacun excelle dans ce qui fait l'objet spécial et presque unique de ses pensées, dans ce qui est le but constant de ses efforts. Et, n'en déplaise aux peuples modernes les plus fiers de la civilisation matérielle, il faut bien reconnaître que, sur beaucoup de points, le paganisme les a vaincus et dépassés. Mais, sans mettre en question si le premier mérite d'une société consiste dans l'ardeur et la perfection avec lesquelles elle exploite la matière, contentons-nous de bénir cette providence attentive qui, par un heureux correctif, à côté des peuples novateurs, a placé les peuples conservateurs. Ceux-ci, et je mets le gouvernement pontifical à leur tête, vivent essentiellement de tradition. Les arts primitifs, ou d'invention déjà ancienne, y sont maintenus avec plus de soin, pratiqués avec plus de constance que nulle part ailleurs. Ainsi la pâture, la culture, la confection des étoffes solides dont se font les vêtements ordinaires, mais surtout le culte extérieur de Dieu, les arts qui s'y rapportent, enfin, les grandes institutions de l'hospitalité et de la charité chrétienne : voilà les titres de prééminence de la plupart des gouvernements catholiques. Ils sont, à cet égard, les héritiers et les continuateurs des fils de Seth et des tribus patriarcales. Néanmoins, fidèles au passé, ils ne disent point anathème au présent et ne prennent point ombrage de l'avenir. L'Église a combattu à outrance l'ancienne théorie manichéenne qui établissait l'antagonisme radical de la matière avec l'esprit ; elle ne réproverait pas moins ce dualisme pratique qui tendrait à décréter le divorce entre l'esprit de l'Évangile et le développement régulier des forces intellectuelles ou matérielles de l'humanité. Également opposée à tous les extrêmes, elle n'est ni immobile dans les choses qui comportent le mouvement, ni prompte à se jeter loin des sentiers battus et à se lancer dans les expériences et les aventures. Amie de tout ce qui est éprouvé par le temps, si elle n'a pas le mérite d'un grand nombre d'ini-

tiatives dans l'ordre temporel, elle a l'avantage d'en éviter les périls. Du reste, tandis qu'elle modère par son calme la surexcitation excessive de quelques peuples, elle obéit de bonne grâce au stimulant qui lui vient d'eux, et elle s'intéresse à tous leurs essais. Je serais injuste si je ne le disais pas, Messieurs : ce gouvernement pontifical si décrié pour sa routine, ce gouvernement qu'on veut nous représenter comme un autre Céleste-Empire entouré de sa grande muraille et fermé à tout progrès, il est au courant de toutes nos institutions, de toutes nos entreprises, de toutes nos découvertes. S'il n'a pas tout adopté, il en sait donner des raisons précises de haute sagesse ; s'il en a accepté une partie, c'est qu'il y a trouvé des avantages réels ; enfin, sur quelques points, il s'est souvenu qu'il ne faut pas porter dans le gouvernement politique l'inflexible rigueur de l'autorité doctrinale¹, et, tenant compte d'engouements irrésistibles, il a sciemment accordé quelque chose aux exigences de l'opinion régnante, tout prêt à dire à ceux à qui l'expérience ferait blâmer plus tard une condescendance peu justifiée par les résultats : *Factus sum insipiens ? Vos me coegistis*².

XXXII. Remarquez bien, Messieurs, que je ne m'impose pas la tâche de prouver que tout soit parfait dans le gouvernement temporel de Rome. La perfection n'est pas des choses de ce monde ; et, là même où règnent les institutions et les lois les plus excellentes, il reste toujours la part immense qu'il faut faire aux misères et aux passions des hommes, à l'imperfection et au vice des agents et des instruments. Mais, ce que je puis dire, c'est qu'à Rome il n'est pas de désordre qui n'ait sa condamnation dans les principes toujours vivants qui régissent la chose sociale ; tandis que, chez plusieurs autres peuples, il est à peine un crime et une erreur qui ne puissent logiquement trouver leur sanction dans les

¹ I Reg., VIII et seq. — ² II Corinth., XII, 11.

principes admis en tête de la loi. Ajoutons que chaque contrée a son caractère , ses mœurs , ses habitudes , et que les nations au sein desquelles le mal n'est pas le plus habilement dissimulé sous des surfaces d'ordre et des semblants de vertu. ne sont pas toujours les nations les moins probes et les moins morales.

Après tout, ce qui démontre irréfragablement que Rome n'est pas un séjour si insupportable, c'est que tout le monde y veut aller, c'est que personne ne s'en éloigne qu'à regret et comme on s'éloigne de sa mère. Je ne parle pas uniquement des catholiques , conduits par un sentiment de foi et de piété : Rome regorge d'Anglais, d'Américains, de Prussiens , de Russes , c'est-à-dire de protestants et de schismatiques , attirés dans ses murs, non-seulement par la curiosité , mais par une douceur de vie qui les y captive. Dans cette capitale de l'orthodoxie , où la liberté religieuse n'est écrite dans aucune charte, où la théorie du droit de tous les cultes à l'é-gale protection serait repoussée comme un blasphème, il y a une facilité, une bénignité pratique de gouvernement dont on ne trouve d'exemple en aucun lieu du monde, et dont les hommes les moins fanatiques s'impatientent et se scandalisent quelquefois : tant est grande la tolérance du père commun de tous les fidèles baptisés ! Cette tolérance , depuis les premiers siècles, s'étend aux Juifs eux-mêmes, et elle ne fait pas exception pour les infidèles. A Rome, Messieurs, tout le monde se sent chez soi. Tous y participent à ce contentement que les fils éprouvent à demeurer dans la maison et à vivre sous le sceptre de leur père.

XXXIII. Enfin, le grand argument contre le pouvoir temporel du pape, c'est qu'il ne peut se soutenir qu'avec l'aide des étrangers. Et l'on ne veut pas comprendre que les étrangers , en portant secours au pape, ne font que réparer des torts qui partent principalement de chez eux, et qu'acquitter une dette de justice comme de religion. Expliquons-nous.

La révolution, comprimée par une force redoutable au sein des grandes nations, a dirigé toutes ses batteries contre les petits États qu'elle s'applique à tenir en inquiétude par des alertes perpétuelles. La démagogie des deux hémisphères a fait de l'Italie, et en particulier de Rome, son point de mire favori. Non-seulement elle y trouve un champ de bataille commode à cause de la faiblesse matérielle de cet État, mais son instinct lui dit que ce théâtre de ses opérations a une importance particulière et décisive, attendu que cette ville, qui est le boulevard de la religion, est en même temps le rempart inébranlable de toute vérité, la forteresse séculaire du principe de l'autorité et de tous les principes de la vie sociale. Or, Messieurs, tandis que, de tous les points du monde, la révolution jette ses torches incendiaires sur le territoire temporel du pape, comment s'étonner que quelques-unes des nations du sein desquelles part cette agression aillent éteindre ou prévenir l'incendie allumé par leurs propres sujets, incendie qui ne tarderait pas d'ailleurs à gagner le monde entier ? Vous plaignez Rome de ce qu'elle est à la merci des étrangers : vous avez raison, si vous voulez parler des étrangers qui machinent sa ruine ; vous avez tort si vous parlez de ceux qui lui prêtent aide et secours. Le gouvernement pontifical ne rencontre pas à l'intérieur autant de difficultés qu'on semble le croire au loin : il n'est aucune partie de notre territoire, comprenant une population égale à celle des États romains, qui ne contienne chez soi autant et plus d'éléments révolutionnaires, qui ne couve autant et plus de passions redoutables, de complots ténébreux, de projets sinistres, que n'en renferme tout le patrimoine de l'Église ; il n'est aucune de nos provinces, même les mieux renommées, qui ne fût aussi impuissante que le gouvernement pontifical à tenir tête à ses ennemis du dedans et du dehors, si elle n'avait à leur opposer que les troupes recrutées chez elle, et qu'elle s'interdit de faire appel à la force

armée du reste de la nation. Volontiers donc je dirai, moi aussi : Le mal de Rome , ce sont les étrangers ; ce sont les influences, les conspirations, les excitations qui partent de l'étranger. Otez ce mal, et Rome n'aura qu'à gagner au départ des troupes étrangères.

Mais que parlé-je d'étrangers ? Non, Messieurs, il ne faut pas, il ne faudra jamais d'étrangers à Rome. A certaines époques et dans certaines conjonctures, il faut à Rome des catholiques pour soutenir le pape contre les assauts de l'hérésie et l'impiété : c'est vrai ; mais les catholiques et surtout les Français ne sont pas des étrangers à Rome. Les enfants ne sont pas des étrangers chez leur père. Rome est au monde chrétien qui l'a faite ce qu'elle est ; elle est surtout à la France, qui a plus contribué qu'aucun autre peuple à créer et à maintenir l'indépendance temporelle du chef visible de la religion et du roi de nos âmes. Les Italiens, quand ils sont impies et révolutionnaires, sont des étrangers à Rome ; les catholiques, quand ils y vont en alliés et en défenseurs , y sont toujours des indigènes. Aussi, quand les Romains de bas étage disaient, fort innocemment d'ailleurs, en nous voyant passer : *Forestieri*, notre conscience intérieure de catholique et de français accentuait fièrement cette réponse : Tu te trompes, je suis citoyen romain comme toi : *Civis Romanus ego sum*. Croyez-le bien, Messieurs, tout ce qui est grand et intelligent à Rome accepte volontiers notre prétention à cet égard, et nous reconnaît sans conteste ce droit de cité. Certes, nous l'avons bien gagné durant tout le cours des âges ! « Ce n'est pas sans cause, a dit saint Paul, que les chefs des nations portent l'épée ». Eh bien ! l'épée de notre nation, c'est l'épée chrétienne par excellence, c'est l'épée de Clovis, c'est l'épée de Charlemagne, c'est l'épée de saint Louis ; et , parce que notre vocation nationale survit à

toutes les formes, parce que notre rôle est en quelque sorte inamissible, cette même épée s'est trouvée aux mains de la république de mil huit cent quarante-huit, et elle est encore l'épée de la France d'aujourd'hui : la France ne se la laissera jamais arracher.

Quand des conjurés veulent renverser un souverain, si ce souverain a des fils, si ces fils ne sont ni des lâches ni des ingrats, ou si le vertige ne les a pas saisis, ils prennent le glaive pour défendre le trône de leur père; s'il y a un fils aîné, il se déclare généralissime, il se montre le premier au péril, et on le trouve toujours au poste d'honneur. — Messieurs, nous sommes les fils aînés de l'Église; nous avons compris notre devoir; nous avons remis notre père sur le trône, et nous ferons bonne garde autour de lui jusqu'à ce qu'un signe de sa volonté souveraine nous ait licenciés. Il n'y a en cela ni honte pour Rome, ni perte pour la France. La Rome chrétienne, depuis les premiers jours de son organisation temporelle, est accoutumée à la reconnaissance envers les armes françaises : l'Église repose avec complaisance à l'ombre d'un glaive qu'elle-même a tant de fois béni pour être employé à sa défense. De son côté, la France regarde comme sa principale gloire et comme sa meilleure fortune, depuis l'origine de son histoire, d'être employée de Dieu à un si noble ministère. Si jamais elle faisait défaut à sa mission, ce n'est pas Rome qu'il faudrait plaindre : Jésus-Christ, qui sait changer les pierres en enfants d'Abraham¹, ferait sortir de terre d'autres défenseurs de son Église. Tout le dommage serait pour nous seuls, parce qu'en abdiquant notre mission divine, nous perdriions notre droit à cette protection surprenante qui, au milieu de nos fautes et de nos revers, a tant de fois causé l'admiration du monde, et nous a fait considérer toujours comme un peuple providentiel et

¹ Luc, III, 8.

une race privilégiée. Ce malheur ne nous arrivera jamais.

XXXIV. Quant à Rome, Messieurs, je crois l'entendre nous dire par la bouche du grand apôtre : « Que personne de vous ne soit ému de nos tribulations ; car vous savez bien que c'est là notre destinée » : *Nemo moveatur in tribulationibus istis : ipsi enim scitis quod in hoc positi sumus*¹. En effet, Messieurs et chers Coopérateurs, Rome n'est pas la capitale de l'Église triomphante, mais bien de l'Église militante. Saint Pierre était avec les autres apôtres quand Jésus-Christ leur a dit : « Persécutés dans une ville, fuyez dans une autre² ». Pierre ne s'étonne donc pas si sa cité, quelquefois ingrate, l'oblige à se réfugier ailleurs. Mais il sait aussi que la force des choses l'y ramènera bientôt ; et l'avenir trouve à cet égard sa garantie dans le passé.

A bien considérer les choses, la papauté romaine n'a guère eu de période beaucoup meilleure que celle de ces derniers siècles. Le sort de Pie VI, de Pie VII et de Pie IX n'a rien eu de plus tragique que celui d'un grand nombre de leurs devanciers ; et le malheur de ces derniers pontifes leur a été commun avec la plupart des puissances de ce monde. Depuis soixante ans, après tout, toutes les monarchies, toutes les dynasties ont eu leurs jours mauvais, et je ne vois pas que la souveraineté pontificale doive tant exciter les appréhensions et provoquer la pitié des autres souverainetés, menacées qu'elles sont de dangers non moins sérieux sans avoir les mêmes titres de confiance en la protection d'en haut. Emue de l'intérêt douloureux que quelques nations occidentales lui témoignent, et des conseils bienveillants qu'elles prennent la peine de lui donner, la papauté peut non moins justement s'apitoyer sur le sort de ces sociétés, et répéter les paroles de son Maître marchant au calvaire : « Filles de

¹ 1 Thess., III, 2, — ² Matth., X, 14.

« Jérusalem, ne pleurez pas sur moi, mais pleurez sur vous-mêmes et sur vos enfants ¹ ».

Je ne veux pas, Messieurs, me faire optimiste et me dissimuler les signes mauvais du temps présent. Toutefois, en considérant tous les assauts que l'Église a subis depuis sa jeunesse, il ne me paraît pas qu'aucune des difficultés actuelles égale celles que d'autres époques plus orageuses ont fait naître. Je n'aperçois en face de la papauté ni la persécution du colosse de l'empire païen, ni les intrigues de la cour de Byzance, ni l'imbécillité des derniers Césars d'Occident, ni le glaive brutal des Goths, des Vandales, des Hérules et des Lombards, ni l'insolence et la rapacité des exarques et des gouverneurs, ni la menace dix fois séculaire de l'islamisme, ni l'usurpation laïque des investitures, ni l'intrusion des antipapes et la diversité des obédiences, ni la protection gênante ou les prétentions tyranniques des héritiers dégénérés du saint-empire, ni les factions violentes des Guelfes et des Gibelins, ni les rivalités acharnées de cité à cité, de province à province, ni les mouvements populaires aussi fréquents, ni le cri d'indépendance aussi énergique, ni le pouvoir des tribuns aussi absolu sur la multitude. J'entrevois au contraire plusieurs symptômes rassurants. La plus grande maison d'Allemagne n'a pas abandonné les voies de saint Henri, ni la France celles de Charlemagne. A part une seule des nationalités italiennes, qui n'est douée d'ailleurs d'aucun pouvoir d'attraction et d'assimilation, toutes les autres sont, non-seulement inoffensives, mais bienveillantes, sans pensée d'agrandissement et de conquête, et elles n'éprouvent que le besoin de la conservation. Le peuple romain est plus calme; ses ingratitude sont moins criantes, et il porte avec moins de récriminations le joug de son bienfaiteur. J'accorde que la noblesse n'a pas tout le sentiment désirable de sa vraie

¹ Luc., xxiii, 28.

dignité, et qu'elle n'envisage pas assez d'après les vues élevées de la foi la gloire incomparable que Dieu lui a faite en la constituant auprès de son lieutenant visible à l'état permanent de chevalerie chrétienne ; mais, pourtant, de hautes vertus de charité, de religion et de dévouement éclatent chaque jour dans ses rangs. Enfin , la Rome ecclésiastique n'a pas aujourd'hui contre elle les excès et les abus que la prospérité a pu amener dans d'autres temps. Si les tristes influences qui ont diminué partout la grandeur des institutions, abaissé la hauteur des talents et des caractères, s'y sont fait sentir comme ailleurs, on peut dire que Rome, considérée dans tous les degrés de sa hiérarchie, rachète en régularité de mœurs, en vertu, en piété, en esprit de paix et de bienveillance, ce qu'au jugement de ses censeurs elle aurait perdu d'un autre côté. Les ressources humaines du génie, de la science, de la force, de l'habileté politique sont fort appréciables ; mais si ces avantages humains étaient toujours, à un degré transcendant, au service de l'Esprit-Saint, son intervention divine disparaîtrait à nos yeux. Rome sera toujours assez grande de sa grandeur surnaturelle ; et l'assistance de Jésus-Christ s'y montrerait d'autant plus à mes regards que l'homme naturel serait d'une stature plus ordinaire et ne lui ferait pas écran.

En définitive, Messieurs, Rome n'a d'autre ennemi sérieux que l'ennemi commun de tous les intérêts, de toutes les sociétés et de tous les gouvernements : la révolution ; et, cet ennemi, je l'ai dit, elle le recèle beaucoup moins dans son propre sein qu'un grand nombre d'autres nations. Quand on la considère de près, cette portion de la péninsule, dont le sol tourmenté par mille volcans est une faible image de ses agitations et de ses tourments historiques, n'offre guère aujourd'hui que des cratères fermés et dont l'aspect n'a jamais été moins menaçant. D'ailleurs, si les États pontificaux ne sont pas exempts de mal, ils contiennent en même temps le

remède, à la différence de tant d'autres pays où la cause la plus active et la plus logique du mal coexiste avec le mal lui-même. Aussi, Messieurs, rien de plus majestueux que la tranquille confiance du vicaire de Jésus-Christ au milieu de toutes les alarmes que nous concevons pour lui. Son front calme et serein semble nous dire : « Que personne de vous ne soit ému de ces tribulations ; la papauté en a vu bien d'autres depuis sa jeunesse, et elle en a toujours triomphé » : *Sæpe expugnaverunt me a juventute mea : etenim non potuerunt mihi* ¹.

XXXV. Vous ne me pardonneriez pas, Messieurs, de descendre de cette chaire sans vous parler du « Très-Saint Père » ; de celui que, tous tant que nous sommes, grands et petits, nous appelons du nom caressant que les petits enfants donnent à leur père : *Papa* , « le Pape ». Il est vrai, c'est toujours de lui que j'ai parlé depuis le commencement de ce discours ; car Rome n'est la personnification la plus élevée de l'Église que parce qu'elle renferme le siège et la personne du pape. La papauté n'est point une institution abstraite : elle ne subsiste que par cet homme qui, dans une chair fragile et mortelle , représente le Pontife saint et éternel des cieux. Non, Messieurs et chers Coopérateurs, à part la présence réelle de Jésus-Christ dans le sacrement eucharistique, rien ne nous fait sentir et toucher de plus près la personne du Sauveur que la vue de son vicaire en terre. Pour moi , je n'ai jamais gravi les degrés qui conduisent à sa demeure ou à son trône que tout haletant de cette émotion mêlée de crainte, de respect et d'amour, que l'on éprouve en s'approchant du tabernacle. Là, en effet, est la plus haute réalité du pouvoir divin ici-bas, la plus haute source de l'autorité spirituelle, celle d'où dérive toute autre autorité, toute autre juridiction ; et là, aussi, est le plus abondant trésor d'amour,

¹ Ps. CXXVIII, 1.

la plus riche effusion de charité. Ah ! comme le pasteur souverain est bien justement appelé de ce nom de pape ou de père ! L'homme le moins religieux, quand il se trouve en présence du pontife romain, reconnaît aussitôt dans cette parole, dans cet accent, la parole, l'accent d'un père. Notre baptême semble alors s'éveiller et parler en nous, comme parle la nature en présence de notre père terrestre. Le lien par lequel notre Père qui est dans les cieux a voulu nous rattacher visiblement à lui sur la terre devient comme sensible et palpable. La légitimité de notre filiation spirituelle se révèle par un attendrissement invincible. Oui, que nos voisins hérétiques nous appellent *papistes* tant qu'ils voudront : nous acceptons cette qualification ; car c'est notre gloire et c'est notre bonheur de faire profession d'être régis par un *père*, dont l'autorité et l'amour se laissent reconnaître à des signes et à des effets auxquels nous ne saurions nous méprendre.

XXXVI. Mais que vous dirai-je, Messieurs, de celui qui porte en ce moment si noblement la tiare pontificale, devenue plus d'une fois pour lui la couronne d'épines de son Maître ? Que vous dirai-je de sa bonté, de sa générosité, de sa tendresse ? Tout pape, le jour où il devient pape, prend des entrailles paternelles : celui-ci les portait d'avance ; il avait été évêque, évêque en des temps difficiles et dans des conjonctures délicates, évêque tout entier dévoué au soin de son troupeau. Aussi tout l'intéresse dans le compte rendu d'une administration diocésaine ; il en veut savoir l'ensemble et le détail, il interroge sur toutes les parties du gouvernement pastoral. Désormais il connaît ce vaste diocèse avec ses oppositions et ses contrastes ; il sait l'esprit de foi et de charité qui anime cette terre du Poitou ; il a appris avec joie que l'hérésie n'avait plus son boulevard aussi terrible à nos confins de la Saintonge, et que la dissidence anti-concordatiste de la Petite-Église s'évanouissait de jour en jour au sein de notre catholique Bocage ; il a daigné bénir et honorer de ses

encouragements les principaux bienfaiteurs de nos œuvres religieuses ; il a conçu enfin pour vous, Messieurs, des sentiments tout semblables à ceux que j'ai eu la consolation de lui exprimer. Que nous a-t-il dit, après tant d'autres épauchements, au moment où nous allions le quitter ? « Dites-leur de prier pour moi, et bénissez-les en mon nom ». Ce furent ses dernières paroles.

Prier pour lui. Oui ; car le fardeau est lourd : la divinité de Jésus-Christ à confesser dans un temps où ceux qui ne la nient pas semblent s'appliquer à l'amoindrir ; l'édifice de l'Église d'ici-bas à porter, et le temple de l'Église d'en haut à ouvrir : nul homme n'y saurait suffire sans l'aide du bras de Dieu. « Dites-leur de prier pour moi. » Ah ! Père bien-aimé, même avant d'avoir contemplé votre front auguste, avant d'avoir entendu votre voix suave, je priais pour vous avec amour ; mais depuis que j'ai vu de près les sollicitudes qui affluent vers vous à tout instant et de tous les points du monde, je prierai mieux et davantage. Je comprends que la sainte liturgie nous ramène si souvent l'obligation de prier pour le pontife romain, et qu'à certains jours elle nous laisse le choix entre l'oraison pour l'Église et celle pour le Pape. L'Église porte tellement sur le pape, qu'on ne prie jamais mieux pour elle qu'en priant pour celui qui la dirige. Vous aviez bien raison, ô saint évêque de Genève : « L'Église et le pape, c'est tout un ¹. »

« Et bénissez-les en mon nom ». Oh ! Messieurs, que ne vous est-il donné d'être bénis avec cette solennité incomparable dont nous avons été témoin ! Quand Jésus-Christ venait de remonter vers son Père, des messagers divins apparurent aux apôtres et leur dirent : « Hommes de Galilée, pourquoi restez-vous ainsi regardant vers le ciel ? Ce Jésus qui vient de vous être enlevé reviendra un jour en la manière que

¹ Lettres spirituelles de S. François de Sales.

« vous l'avez vu monter au ciel ¹ ». Eh bien ! Messieurs, en attendant le nouvel avènement de Jésus reparaissant dans les nues avec sa majesté et sa puissance, il n'y a point d'autre spectacle qui en puisse donner l'idée comme celui du pape, du chef universel de l'Église, bénissant les fidèles accourus de toutes les parties du monde dans la ville sainte au grand jour de la résurrection du Sauveur. A l'instant solennel, quand ses yeux se lèvent, quand ses bras s'étendent, quand sa main forme le signe sacré, alors il quitte les proportions ordinaires de sa taille naturelle, il occupe en quelque sorte à lui seul tout l'espace qui sépare la terre du ciel ; l'édifice colossal, dans lequel il n'avait d'abord apparu que comme un point dans l'immensité, semble s'effacer, s'abaisser derrière lui pour ne laisser apercevoir que lui. C'est une apparition du ciel, c'est le vicaire de Jésus-Christ donnant à la terre une image anticipée de ce qu'elle verra à la fin des temps ; je me trompe, ce n'est point le vicaire de Jésus, juge des vivants et des morts, c'est le vicaire de Jésus, père tendre et pasteur miséricordieux, dont les paroles ne sont pas des sentences, mais des bénédictions, et dont les bras ne s'ouvrent que pour appeler, ne se referment que pour presser le monde entier sur son cœur.

¹ Act. I, 11.

XXXVI

ENTRETIENS SYNODAUX

SUR LA RELATION DE L'ÉTAT DE L'ÉGLISE DE POITIERS, SUR LE CALENDRIER
ET LE PROPRE DIOCÉSAIN, ETC. ¹.

(XV, XVI ET XVII SEPTEMBRE MDDCCCLVI.)



MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

I. Le programme tracé dans la lettre d'indiction de ce troisième synode diocésain nous conduit à vous entretenir spécialement aujourd'hui de la relation que nous avons faite au vicaire de Jésus-Christ concernant l'état de notre Église de Poitiers, et des réponses que le saint-père a daigné nous adresser, soit de vive voix, soit par l'organe de la sacrée-congrégation du concile. Nous vous exposerons ensuite, conformément à ce même programme, la pensée générale qui a présidé à la composition du calendrier et des offices propres que notre retour à l'unité de la prière publique nous mettait en demeure de présenter à l'approbation du siège apostolique. Enfin nous appellerons votre examen sur

¹ Ces entretiens sont reproduits d'après la rédaction des notaires et secrétaires du synode.

quelques questions accessoires ou complémentaires tendant à régulariser pleinement notre situation liturgique ; et nous recueillerons aussi vos avis sur l'opportunité de consacrer les synodes des deux années prochaines à la rédaction complète d'un corps de statuts diocésains¹. D'où il résulte que nous ne nous proposons de rendre aucun décret disciplinaire dans le synode actuel. C'est par de bonnes lois, et non point par des lois multipliées, que grandissent et que se consolident les empires. L'histoire des sociétés modernes ne justifie que trop cet adage de la sagesse antique : *Ubi plurimæ leges, pessima respublica.*

Votre attention ordinaire, Messieurs et chers Coopérateurs, ne me manquera point aujourd'hui. Le compte rendu de la situation de l'Église de Poitiers nous fera passer en revue les choses qui vous touchent le plus.

II. Ces jours derniers, nous vous avons parlé longuement de Rome, c'est-à-dire du fondement et du centre de l'Église universelle. Mais dans cet édifice dont Pierre est le fondement, dans cette sphère dont le pape est le centre, n'oc-

¹ Voici le texte de la lettre d'indiction de ce 11^e synode :

Dilectissimi Fratres et Compresbyteri, jam vobis tertiam nostram synodum, diebus decima sexta et decima septima proximi mensis septembris habendam indiximus, vestrasque ac omnium fidelium preces ea de re postulavimus, dum simul provinciale tertium concilium, in urbe Petrocora jam nunc feliciter celebratum, annuntiarem.

Restat tamen ut præcipuam synodi materiam vobis notam faciamus, quatenus scilicet animi vestri nonnullis tractandis quæstionibus præparentur.

1^o Ante omnia quidem a nobis sermo habendus erit de relatione status Ecclesiæ nostræ personaliter a nobis, juxta sacros canones et juramentum ordinationis nostræ, summo pontifici exhibita, et de responsis quibus tum viva voce, tum scripto sacræ congregationis oraculo, sanctissimus Pater nos dignatus est.

2^o Cum apud nos liturgia romana tandem instaurata sit, agetur de quibusdam punctis circa adorationem menstrualement, expositiones, benedic-

cupons-nous pas , nous aussi , une place déterminée ? Oui , Messieurs , chaque Église particulière est une des dépendances du grand édifice , un des départements de l'Église universelle ; chaque diocèse est une étoile qui appartient au système planétaire dont Rome est le soleil. C'est un préjugé qui s'est quelquefois accrédité chez nous , qu'un évêque , en se rendant à Rome , devait se résigner à y voir sa dignité oubliée et méconnue. Rien n'est plus éloigné de la vérité. En nul autre lieu , le caractère épiscopal n'est entouré de plus de considération que dans la cité où règne le prince des évêques. Sans doute , quand le pasteur d'une Église particulière entre dans la capitale du monde chrétien , il lui arrive ce qui arrive aux planètes lorsque le soleil est sur l'horizon. Il serait ridicule de vouloir qu'un évêque hors des limites de sa juridiction reçût les mêmes honneurs que sur son propre territoire. Or si un évêque , même chez un autre évêque son égal , doit s'éclipser à peu près entièrement , combien plus lorsqu'il est en présence de la juridiction suprême qui domine la sienne et qui s'étend sur l'univers entier ! Ce qui n'empêche pas , je le répète , que dans la maison du pasteur suprême , dans la résidence du chef des apôtres , il n'y ait ,

tiones et generatim cultum SS. Sacramenti regula fixa definiendis ; cum appendice de cultu sanctæ Crucis.

3^o *Enitendum etiam erit ut singularum diœcesis ecclesiarum sive existentium sive suppressarum Titulares , item et Patroni locorum sicubi existant a Titularibus distincti , in elencho generali describi possint , ita ut ea quæ ad cultum eorum pertinent in unaquaque parochia adamussim observentur.*

4^o *Consuletur etiam clerus annon , peractis jam tribus conciliis provincialibus totidemque synodis , opportunum jam foret tempus diœcesanorum statutorum corpus aliquod condendi quod in sequentibus synodis examinaretur et postea rite promulgaretur.*

Datum in domo nostra de Mala-Rupe , sub signo sigilloque nostris ac secretarii nostri subscriptione , die trigesima mensis augusti , anno Domini millesimo octingentesimo quinquagesimo sexto.

de la part de tous les ministres et officiers du prince , une attention et des égards qui ne se démentent jamais envers quiconque laisse reconnaître par le moindre signe extérieur son caractère sacré. Plus qu'aucune autre cité de la terre , Rome possède le sentiment des convenances : on y observe dans une mesure parfaite la règle posée par le grand apôtre dans sa lettre aux Romains : *Reddite omnibus debita : cui honorem, honorem*⁴. Nulle part celui qui ne porte pas avec lui-même une préoccupation exagérée de sa personnalité, un sentiment excessif et ridicule de son importance, n'a plus lieu de se reconnaître traité, je ne dis pas en proportion de ce qui lui est dû , mais bien au delà de ce qu'il peut raisonnablement prétendre. Rome est une cité où les évêques sont membres de la famille régnante, et ont l'honneur de siéger sur les marches du trône souverain.

Mais si l'évêque est toujours accueilli noblement et cordialement par le pontife suprême , c'est surtout lorsqu'il se présente au nom de son Église, dont il vient lui exposer l'état. Dans ce cas, l'évêque n'est pas seulement un individu revêtu d'un caractère auguste , c'est l'ange d'une Église , c'est la personne collective de tout un diocèse ; c'est une province de la carte du gouvernement ecclésiastique qui vient se placer , parlante et vivante , sous les yeux du pontife universel. Et alors , si humble qu'il soit en lui-même, les titres de gloire de son Église semblent se personnifier en lui.

Or , Messieurs et bien-aimés Frères , l'Église à laquelle , vous et moi , nous nous faisons gloire d'appartenir , est une de celles qu'on est accoutumé depuis quinze siècles à révéler dans le monde entier. Je le dis volontiers, parce que ceci s'adressait à vous tous et n'avait aucun trait à mon individualité. Chaque fois que, dans la cité sainte, était pro-

⁴ Rom. XIII , 7.

noncé le nom de l'évêque de Poitiers , au souvenir de saint Hilaire et de tant d'autres grands noms identifiés avec cette Église , il se produisait autour de nous une manifestation de sentiments dont nous avons le droit d'être fiers pour le diocèse que nous avons l'insigne privilège de représenter.

Un évêque, Messieurs, doit aimer l'Église universelle, il doit l'aimer beaucoup. C'est le devoir de tout chrétien, de tout prêtre ; mais le pontife est appelé *in partem sollicitudinis omnium Ecclesiarum*. Sentinelle, il doit veiller ; soldat, il doit combattre ; docteur, il doit enseigner ; juge, il doit reprendre et condamner. Aucun des intérêts de la société chrétienne ne doit le trouver indifférent : et il faudrait plaindre les esprits petits et étroits qui croiraient dérobé au gouvernement d'un diocèse particulier ce qui serait donné à la gestion des affaires générales et à la conservation des doctrines de l'Église catholique. Mais ce que nous devons à l'Église entière ne doit pas nous faire oublier et négliger notre Église particulière, celle qui nous a été spécialement confiée. En ce qui nous concerne, nous nous rendons ce témoignage, Messieurs, que nous avons notre Église en grande estime, que nous l'aimons et que nous la prisons davantage à mesure que nous l'étudions et que nous la connaissons mieux. Il y a dans l'Église de Poitiers une grandeur continue depuis son origine jusqu'à ces derniers temps. Comme de l'Épouse de Jésus-Christ, dont elle est un membre éminent, on peut dire d'elle qu'elle n'a point de tache ni de ride, et que les années de sa verte vieillesse ne le cèdent point en fécondité à celles de sa vigoureuse adolescence. Écoutez.

III. APERÇU SUR L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE POITIERS. — Le divin Sauveur a dit : « Tout docteur instruit de ce qui
« touche le royaume des cieux est semblable à un père
« de famille qui tire de son trésor des choses nouvelles et des

« choses anciennes ¹ ». Les choses nouvelles d'abord : car Jésus-Christ ayant promis d'être avec son Église tous les jours jusqu'à la consommation des siècles, le royaume céleste, dont nous sommes les citoyens ici-bas, réside avant tout dans l'Église contemporaine. Il y a un amour systématique et dangereux de l'antiquité. Ces réformateurs de l'avant-dernier siècle, qui avaient la fantaisie de faire revivre les rites et la discipline de l'Église primitive, n'étaient rien moins que des sectaires et des hérétiques. Nous avons donc voulu étudier d'abord la conduite, la providence de Dieu sur notre Église dans ces derniers temps; nous avons voulu connaître ceux qui ont travaillé immédiatement avant nous, et dans les travaux desquels nous sommes entré ².

Au lendemain de « la grande tribulation ³ », sitôt que, grâce à la miséricorde divine, les temples sont rouverts, les autels relevés, Luc Bailly préside au travail de la réorganisation ecclésiastique de ce vaste territoire. Ce court épiscopat excite un intérêt profond. Le nouveau pontife est en face de difficultés inouïes. Exigences des anti-concordataires d'une part, des constitutionnels de l'autre; pression incessante du pouvoir civil : la nature la moins impressionnable eût-elle résisté à tant de tiraillements et de conflits ? La constitution malade de notre Esdras ne peut suffire à cette vie de contradictions et de luttes. La série nouvelle des évêques de Poitiers est inaugurée presque aussitôt par une première tombe creusée dans la chapelle de Saint-Sixte.

L'onction sainte reçue des mains mêmes du vicaire de Jésus-Christ pouvait faire espérer, dans Dominique de Pradt, un pontife selon le cœur de Dieu. Il n'en fut rien. Tirons un voile sur cette phase douloureuse. Si l'aumônier de l'empereur sut à peu près se contenir durant les années de son ministère pastoral, s'il ne se montra pas tel que sa triste

¹ Matth. XIII, 52. — ² Joann., IV, 38. — ³ Apoc. VII, 14.

carrière d'homme public le révéla plus tard , le siège de Poitiers ne se glorifiera pourtant jamais de cet évêché. Heureusement, le ciel avait ménagé de précieuses compensations. A défaut des pontifes qui eussent dû marcher en tête des travailleurs et opérer de concert avec eux la reconstruction de Jérusalem et du temple , de dignes suppléants se trouvent là pour atténuer le dommage de leur absence. La reconstitution matérielle des choses demandait des hommes d'action et de savoir pratique. On vit éclater l'esprit des affaires dans les dépositaires de l'autorité diocésaine. Laurent de Moussac , sans abandonner aucune partie du gouvernement, préside au rétablissement des séminaires. François Soyer vague aux soins journaliers de l'administration. Brumaud de Beauregard s'applique à rattacher au présent la chaîne du passé , à faire revivre les traditions effacées , à recueillir et à authentifier les ossements des saints dispersés par l'impiété. La famille chrétienne, affaiblie par de longues épreuves avait contracté de nouveaux besoins. Deux vénérables serviteurs de Dieu , Pierre Coudrin et André Fournet, aidés de deux femmes éminentes, Madame Henriette et Sœur Elisabeth , jettent les fondements de deux congrégations enseignantes qui formeront à la piété les cœurs des jeunes filles, l'une à la ville , l'autre dans les campagnes. Le sacerdoce était tari dans sa source : des pépinières cléricales apparaissent à Poitiers, à Châtelleraut, à Saint-Amand, à Airvaux , à Thénézay ; à chacune d'elles préside le zèle d'un confesseur de la foi , sous le souffle duquel les vocations lévitiqnes se multiplient. Les populations, trop longtemps engourdies, demandaient à être ramenées à la pratique des sacrements. Louis Lambert, avec sa pléiade de missionnaires, porte successivement sa parole claire et onctueuse sur les divers points du diocèse : les exercices spirituels de la mission ouvrent le ciel à des milliers d'âmes que l'indifférence avait placées sur la pente du malheur éternel. Enfin, il s'agissait de

rendre à la jeunesse des classes supérieures cet esprit de foi et d'obéissance à l'Église qui distinguait la vieille bourgeoisie et les anciennes races patriciennes : les fils d'Ignace, appelés à Montmorillon, y forment cette génération d'hommes sincèrement religieux, qui sont aujourd'hui l'honneur et qui font la force de notre Poitou.

Tout cela existait à l'état de préparation et de germe, lorsqu'un évêque vous fut enfin donné, qui rassembla sous sa main et qui mit en œuvre ces riches éléments. Jean-Baptiste de Bouillé fut pour vous et parmi vous le type du pontife des temps anciens. Homme vraiment antique par la noblesse de son nom, par la majesté de son visage et de sa démarche, par la fermeté et la sûreté de son jugement, par la concision de sa parole, par la simplicité de ses mœurs, son épiscopat fut, durant près de cinq lustres, un épiscopat réparateur. L'histoire n'enregistre point les actions ordinaires d'un évêque. Visiter les paroisses, relever les églises et les presbytères, former par l'onction du chrême la milice des soldats du Christ, ordonner les ministres des autels, pourvoir à l'observation de la discipline ecclésiastique, soutenir et encourager les pasteurs modestes dans l'exercice d'un ministère souvent ingrat et toujours laborieux, correspondre avec les plus humbles autorités communales, traiter et négocier incessamment avec les représentants du pouvoir civil : ces œuvres et beaucoup d'autres s'accomplissent dans le silence et en dehors de toute publicité. On cite dans un pontificat trois ou quatre choses marquantes : dans celui-ci, par exemple, la création du refuge du Bon-Pasteur pour les pénitentes, l'établissement des Frères des Écoles chrétiennes pour l'instruction des classes populaires de la cité, la multiplication des écoles rurales pour l'enseignement des jeunes filles. Mais si l'on veut avoir une idée exacte des travaux du pontife, c'est au registre de ses courses et de ses fonctions journalières qu'il faut

recourir. A supposer que la succession rapide des voyages et des affaires eût permis la tenue régulière de ce journal, l'éloge funèbre d'un évêque pourrait toujours se clore par ces paroles qui terminent le panégyrique d'un pontife illustre de l'ancienne loi : *Et cætera sermonum Joannis... et bonarum virtutum quibus fortiter gessit, et ædificii murorum quos extruxit, et rerum gestarum ejus : ecce hæc scripta sunt in libro dierum sacerdotii ejus, ex quo factus est princeps sacerdotum* : « Le reste de la vie et des discours de Jean, les grands actes de courage et de vertu qu'il accomplit virilement, les restaurations et constructions diverses qu'il entreprit, et enfin les autres faits et gestes de son gouvernement : tout cela est écrit au Livre des annales de son sacerdoce depuis le jour de sa promotion au pontificat¹ ».

Les dernières sollicitudes du pontife mourant s'étaient portées vers la Compagnie de Jésus, bannie de l'éducation depuis plus de douze ans ; il voulait la rappeler dans sa ville épiscopale pour l'œuvre des missions, également interrompues par de nouvelles commotions. Tel fut le testament laissé à son successeur.

André-Joseph Guittou accepta ce legs, et il parvint à l'exécuter. Que dirai-je de ce prélat, que vous ne sachiez mieux que moi ? Belle âme, esprit fin et délicat, conversation vive et entraînant, cœur généreux, pénétré du sentiment de la dignité de l'Église, il sut proférer de nobles paroles pour la liberté d'enseignement et pour la liberté des ordres religieux qu'il défendit avec chaleur en France et à Rome. Le rétablissement des conférences ecclésiastiques et l'œuvre des prêtres âgés et infirmes sont deux fruits précieux de son trop court épiscopat. Cette organisation délicate avait été soumise à de secrètes et pénibles épreuves. Les révolutions publiques lui portèrent un dernier coup. Malgré de sinistres

¹ 1 Machab., xvi, 23, 24.

et trop légitimes pressentiments, il ne veut point s'arrêter dans sa course, et il meurt les armes à la main, comme ont coutume de mourir les vaillants.

Alii laboraverunt : Voici donc, Messieurs, ceux qui ont travaillé immédiatement avant nous, et dans le travail desquels nous sommes entrés : travail désormais facile, puisqu'il s'agit surtout d'entretenir et de conserver. Loin de nous cette sagesse malavisée qui, sous prétexte de mieux faire, ou par un amour spéculatif de l'érudition et de l'histoire, dédaigne le produit des derniers âges, et, dans la vue problématique d'un avenir idéal, renverse, brise et dissipe le présent !

Ce que Dieu demande de nous, c'est que son œuvre avance toujours, c'est que le bien récent se consolide, c'est que la trame rompue du passé achève de se renouer, et que nous nous appliquions à ressaisir encore quelques fils échappés du tissu. Pour cela, après avoir étudié ce qu'il y a de neuf dans le trésor de notre Église, nous devons connaître aussi ce qu'il renferme d'ancien : *Omnis scriba doctus in regno caelorum profert de thesauro suo nova et vetera.*

IV. Quelle Église, plus que la nôtre, Messieurs et bien-aimés Coopérateurs, a le droit d'être fière de ses origines et de ses annales ? Elle a été enfantée, comme disent nos vieilles chroniques, dans le sang même du bienheureux Pierre, puisqu'elle naissait à l'heure où Pierre mourait. Belliqueuse dès le principe, elle a été élevée dans les combats, elle a pris part à toutes les luttes, pareille à ces vieux capitaines qui sont nés dans un camp, qui ont grandi dans une forteresse, et qui ont figuré sur tous les champs de bataille. Martial est son fondateur : martial de nom et d'effet, puisqu'il allait abattant partout les idoles et leurs temples, s'attaquant aux superstitions et aux vices. Aux époques de formation, les noms sont sacramentels et ils décèlent les caractères. Le premier de nos pontifes qui soit placé

sur nos autels se nomme Agon, ou athlète; l'un de ses successeurs s'appelle Bellator, le guerroyeur; selon plusieurs, ils avaient été devancés par Nectaire, l'homme divin. Il est vrai, ces premiers temps sont pleins d'obscurité, et les catalogues des évêques offrent plus d'une lacune et plus d'une contradiction. On aime cependant à sonder ces fondations souterraines, ces assises cachées de nos chrétientés naissantes. Les vocables des apôtres ou des premiers papes et martyrs dénotent l'évangélisation primitive des contrées placées le long des grandes voies romaines; la date plus récente de la prédication de la foi dans les bourgs et dans les villages, à mesure qu'ils sont plus reculés dans les terres, est accusée par la présence de titulaires appartenant à une époque de plus en plus tardive: observation qui permet, à quelques exceptions près, de dresser d'une façon assez sûre le tableau chronologique des paroisses du premier au septième siècle, époque où la carte ecclésiastique des Gaules est complète. Quand Hilaire apparaît, le pays, encore semé de païens, est pourtant chrétiennement constitué. Déjà le Poitou est mêlé aux affaires les plus délicates du christianisme. Maximin, homme de race sénatoriale, parti des environs de Juliodunum¹, est évêque de Trèves, où il a le mérite et l'heureuse fortune de recevoir Athanase. S'étant donné pour successeur Paulin, autre fils du Poitou, il revient vers sa terre natale, et il y rapporte son ardeur, ses pensées, son courage. C'est dans ce contact et dans ces relations qu'Hilaire est préparé.

Hilaire! Martin! Ces deux noms sont à l'Église de Poitiers ce que sont à l'Église universelle les noms de Pierre et de Paul. Voilà les fondements de notre Sion, voilà les colonnes, les appuis, les tours, les remparts de notre cité: *Hi sunt Sion fundamenta, hi columnæ, fulcimenta, turres, propugna-*

¹ Il était originaire de Silly, près Loudun.

cula ¹. Hilaire ! Martin ! voilà les deux grands intercesseurs qui plaident pour nous devant le maître de toute la terre ; voilà les deux lampes garnies d'huile d'olive , les deux candélabres éclatants de lumière , qui rendent notre Église brillante et glorieuse devant la face du Seigneur : *Isti sunt duo viri misericordiæ, qui assistunt ante Dominatorem universæ terræ; isti sunt duæ olivæ et duo candelabra lucentia ante Dominum.* ². Martin , l'apôtre et le thaumaturge dont nous ne sommes pas assez fiers ; Martin , qui n'habita jamais de son propre choix que le sol poitevin , et dont la sainteté ne fut nulle part ailleurs aussi puissante et aussi féconde. Hilaire, le soleil radieux de notre ciel des Gaules , le soldat invincible de l'orthodoxie , qui continuait du haut du ciel ses combats quand Clovis renversait dans nos plaines les phalanges ariennes d'Alaric : champ de victoire, qui fut comme le baptistère d'où sortit, pure et immaculée, cette fille aînée de l'Église qui a justifié durant tant de siècles le beau titre de sa primogéniture.

Après Hilaire , le silence se fait, comme avant, dans les annales de notre Église. La force des choses amène la disparition graduelle des derniers restes de l'élément païen. L'idolâtrie, en cessant d'être la religion du pays, se cramponne encore aux charges publiques, et elle aspire, mais en vain, à rester maîtresse des lois, des institutions et des mœurs sociales ; les cris désespérés de son agonie éclatent sur les lèvres des prôneurs passionnés de la vieille civilisation. Réclamations impuissantes. Les lois impériales ne tardent pas à transporter aux pontifes de la religion du Christ les maisons et les domaines des ministres de l'ancien culte ; les fûts de colonnes et les chapiteaux des temples des idoles sont employés dans la construction du baptistère chrétien,

¹ Missal. Pictavien., in festo SS. Petri et Pauli.

² Zachar., iv. — Breviar. Roman., xxvi Jun., in festo SS. Joannis et Pauli.

ou vont s'ensevelir dans les fondations des remparts de la nouvelle enceinte ; la transformation religieuse achève de s'accomplir.

Sans être indifférents à ce mouvement des choses, les évêques semblent le laisser marcher de lui-même. Leur activité se porte d'un autre côté. Ils visitent en détail leur immense territoire, qui n'a pour limites que l'océan et les rives de la Loire ; ils mènent une vie ambulante, conquérant pied à pied le terrain, et aspirant à faire de chaque *pagus* une paroisse chrétienne. Saint Gelais laisse, avec son nom, sa mémoire et son culte dans un village près de Niort, comme plus tard, croit-on, saint Pascence ou Paissent dans un faubourg de l'Isle-Jourdain¹ ; saint Anthème et saint Pientius meurent en cours de voyage, l'un à Jonzac, l'autre à Melle ; Mérovée est empêché par la visite du diocèse quand la sainte Croix est apportée à Radegonde, et il s'excuse par le même motif de présider aux funérailles de la bienheureuse reine.

Sainte Radegonde ! Autre grande époque pour l'Église de Poitiers. Autour d'elle rayonne une nouvelle constellation de saints et de saintes. Toute l'Église converge vers nous à ce moment : Germain de Paris, Médard de Soissons, Césaire d'Arles, Léonce de Bordeaux, Félix de Nantes, Euphrone et Grégoire de Tours, Nicet et Magneric de Trèves, et combien d'autres ! Au monastère et au tombeau de Radegonde se rattachent les récits les plus émouvants des temps mérovingiens. Fortunat, le barde chrétien, l'évêque poète, chante la gloire des saints, et il compose pour l'arrivée de la sainte Croix dans nos murs des hymnes célèbres, le *Vexilla Regis*, le *Pange, lingua, gloriosi prælium certaminis* : ce qui peut expliquer que, treize siècles plus tard, Dieu choisisse, pour

¹ L'évêque Pascentius II, auquel saint Fortunat dédia la vie de saint Hilaire, a été qualifié *saint*, et il a été honoré d'un culte. Mém. sur l'ancienne liturgie de Poitiers, par M. l'abbé Cousseau, T. IV des Mém. des Antiq. de l'Ouest (1838), pag. 248.

faire apparaître le signe du salut dans les airs, le même lieu où furent entonnés d'abord ces chants immortels devenus familiers à toute l'Église.

La première race de nos rois durait encore quand une autre lumière brilla sur le chandelier de l'Église de Poitiers. Léodégar, successivement lévite, archidiaque, abbé, remplit le Poitou des parfums de sa doctrine et de sa sainteté ; il ne nous quitte que pour aller cueillir, sur le siège épiscopal d'Autun et dans sa charge de ministre de Childéric, les palmes de la persécution et du martyre ; et sa dépouille nous revient, escortée des prodiges qui signalent sa marche triomphale. Emmeran, son devancier, s'en était allé féconder la Bavière par sa parole et par son sang. Emmeran de Ratisbonne, Amand de Maestricht, ne sont-ce pas là les précurseurs et les patrons des missionnaires-martyrs que nous verrons le Poitou députer vers les terres lointaines et les missions étrangères ?

Un travail de substitution s'opérait autour du trône des descendants de Clovis. Comme celui-ci, dans les décrets du ciel, avait reçu son sacre définitif de roi très-chrétien sur notre sol poitevin, en y terrassant l'arianisme, Charles Martel y vint conquérir la couronne royale pour sa race, en écrasant l'islamisme dans les champs de Moussais. Charlemagne et Louis-le-Débonnaire ne furent donc que justes en affectionnant ce territoire d'Aquitaine, qu'ils enrichirent de saintes abbayes et d'insignes reliques, et où l'on vit se déployer dans leur plus bel éclat ces rites et ces chants de Rome, pour lesquels l'Église de Poitiers, fille toujours prompte à obéir, sut faire le sacrifice d'une partie de ses traditions domestiques. Tandis que Ligugé donne l'hospitalité monastique au fils et au proche parent du comte de Poitiers, Charroux, Saint-Cyprien et Saint-Savin prennent rang parmi les plus illustres monastères des Gaules. Depuis que le soldat de Pannonie avait créé parmi nous le monachisme occi-

dental , la vie religieuse avait toujours fleuri sur nos plages. Jovin, Généroux et Paterne à Ansion , Fridolin et Porchaire sur la tombe du grand Hilaire , Léobin à Nouaillé, Junien à Mairé , Agapit , Maxentius et Léodégar aux bords de la Sèvre niortaise , Achard et Filbert à Quinçay , puis ce dernier à Noirmoutier : ces noms et beaucoup d'autres forment une chaîne dont tous les anneaux méritent d'être étudiés , d'autant plus que du cloître allait sortir le salut de l'Église et du monde.

L'héroïsme ne se maintint pas dans la descendance carlovingienne. Il est intéressant de suivre dans les fastes de notre Église , éclairés par les annales de l'ordre bénédictin, les alternatives et les contradictions de cette époque bizarre. Les évêchés de Fridebert et d'Ebroïn, successivement archichapelains du palais de Pépin d'Aquitaine et de Charles-le-Chauve, nous font assister à ces assemblées mixtes d'évêques et de seigneurs , d'abbés et de barons , où l'immunité et la propriété sacrées sont proclamées dans des capitulaires dignes de Charlemagne, tandis que la main-mise des laïques sur les bénéfices et les emplois ecclésiastiques continue de s'afficher au grand jour , sans qu'on puisse alléguer, comme au temps de Charles Martel , le salut de la chrétienté opéré par les hommes de guerre.

Durant ce conflit prolongé des principes et des faits, l'empire tombe en lambeaux, la nation se morcelle. Les ossements de nos saints évêques et protecteurs sont emportés au loin , pour échapper aux fureurs des invasions normandes. La conquête de Nominoë , en agrandissant le royaume breton , opère un premier démembrement du diocèse de saint Hilaire ; les pays d'Herbauges et de Tiffauges passent plus ou moins régulièrement sous une autre juridiction spirituelle. Heureusement le Poitou trouve des défenseurs et des sauveurs dans les nouveaux maîtres que le régime féodal lui suscite. Les ducs d'Aquitaine, comtes de

Poitiers, assistent aux funérailles des derniers rejetons des anciens maires du palais, devenus rois et empereurs ; puis, dans la personne de Guillaume Tête-d'Étoupe, de son fils Fier-à-Bras, et de son petit-fils Guillaume-le-Grand, ils marchent de pair avec le roi de France, dont ils déclinent la suzeraineté, et l'Italie vient déposer à leurs pieds la couronne impériale qu'ils ont la sagesse de ne pas accepter. C'est à peine si l'on rencontre ailleurs dans l'histoire un règne plus brillant, plus prospère, plus religieux que celui qui inaugure le onzième siècle en Poitou. Poitiers devient le centre des intérêts religieux et des intérêts politiques de l'Europe. A la cour du prince souverain de l'Aquitaine se groupent toutes les illustrations de ce temps ; l'alliance de l'Église et de l'État se présente sous son plus bel aspect ; Guillaume appelle auprès de lui et cherche à s'attacher tous les talents célèbres, tous les nobles caractères ; la basilique de Saint-Hilaire, dont il est l'abbé d'honneur, voit s'élever à ses côtés une école qui mérite déjà le nom d'université ; le familier chéri du duc et son sujet par la naissance, Fulbert, évêque de Chartres, est le premier dignitaire du royal chapitre, et il en gouverne de loin l'académie par des écolâtres formés dans sa maison ; Odilon de Cluny, que le prélat chartrain a surnommé « l'archange des moines », devient l'ami du prince comme il l'est de l'évêque ; la vie religieuse reprend un nouvel essor, une nouvelle expansion, au profit des monastères anciens comme des nouvelles fondations qui appartiennent en propre à la dynastie aquitainienne, Maillezais, Montierneuf, saint Michel en l'Herm, et plusieurs autres : période d'autant plus remarquable qu'elle contraste avec l'état général de la société d'alors, et qu'elle est suivie de conflits immenses dans lesquels la religion va récolter une autre sorte de gloire.

Tandis que la lutte se généralise entre le sacerdoce et l'empire, et que la papauté tient tête aux tyrans qui ne

voient dans leur titre de chefs du saint-empire romain que le droit de dépouiller et de dominer le sacerdoce, le siège de Poitiers est occupé par de grands évêques qui reflètent en eux le caractère et les vertus des pontifes de Rome. Si l'un d'eux, Isembert second, par des tempéraments qui étonnent Grégoire VII, semble mollir un instant devant l'adultère couronné, il trouve pourtant son apologie et dans l'amendement du prince coupable, et dans les marques de son propre zèle pour la discipline ecclésiastique et monastique, et dans les conciles tenus sur son territoire pour le maintien de la foi et des mœurs. Après lui apparaît saint Pierre II, le plus vaillant des champions de la liberté ecclésiastique et de la morale évangélique. Assisté de deux moines indomptables, Bernard de Ponthieu, alors abbé de Saint-Cyprien, et Robert d'Arbrisselles, fondateur de Fontevrault, Pierre fut l'âme de ce concile fameux de Poitiers qui retrancha du giron de l'Église le roi de France, Philippe premier, engagé dans de criminelles amours avec Bertrade, épouse du comte d'Anjou. Et comme le duc d'Aquitaine, Guillaume-le-Troubadour, s'était laissé emporter aux mêmes désordres avec la vicomtesse de Châtellerauld, l'imperturbable pontife, feignant un moment de craindre le glaive levé sur sa tête, acheva de prononcer la sentence d'excommunication contre le coupable qui avait osé franchir l'enceinte du sanctuaire. « Tu peux frapper maintenant, dit-il au prince, j'ai fini. » — « Je ne t'aime pas assez, répond le duc, pour t'envoyer au paradis. » Il l'envoya seulement en exil, à Chauvigny, et l'évêque y mourut, laissant après lui un des plus beaux exemples de l'honneur sacerdotal, et léguant à l'Église l'ordre de Fontevrault qui chérit sa mémoire à l'égal de celle de son fondateur.

A partir de ce moment, la magnanimité est héréditaire dans la lignée épiscopale des successeurs du grand Hilaire. Guillaume Adelelme, fidèle à la communion du pape légi-

time, Innocent II, encourt la colère du fils du Troubadour et n'est réintégré dans sa charge qu'après que l'abbé de Clairvaux, par la scène si émouvante et si célèbre de Parthenay, a converti le cœur du prince, qui devient un pénitent et un saint : événement mémorable qui rattache à notre Église le souvenir et le nom de saint Bernard par un lien plus heureux que son ardente et nécessaire opposition à Gilbert de la Porrée, esprit nuageux que les subtilités du réalisme et du nominalisme entraînent à de graves erreurs de langage concernant la nature et les personnes divines, mais cœur aimant et religieux dont tous les contemporains ont célébré les belles qualités et le dévouement à l'Église. Laissez-moi mentionner aussi ce Grimoard de Sales ou des Salles, qui inaugura sur le trône épiscopal de Poitiers, en même temps que son frère saint Géraud de Sales allait l'inscrire au calendrier monastique, un nom que l'ineffable évêque de Genève devait, cinq siècles plus tard, placer si haut dans l'estime et dans la vénération des peuples.

Peu d'années après, alors que la violence du royal époux d'Aliénor d'Aquitaine empêchait un trop grand nombre d'abbés et de prélats de témoigner publiquement leurs sympathies à l'héroïque chancelier d'Angleterre, Thomas Becket, nous voyons l'évêque de Poitiers, Jean-aux-blanches-mains, sans craindre la disgrâce de son souverain, prendre hautement le parti du martyr des libertés ecclésiastiques, en faveur duquel il intervient par des négociations et par des correspondances qui figurent au nombre des documents les plus glorieux de notre histoire. Son successeur, saint Guillaume Tempier, se montrait plus énergique encore ; et comme la domination anglo-normande, qui s'étendait sur l'Aquitaine, avait soumis notre territoire à toutes les vexations du régime britannique, ce pontife, en qui l'ordre des chanoines réguliers produisit un de ses plus beaux fruits, déploya pour les droits de l'épouse du Christ une intrépidité qui eut sa ré-

compense dans les haines ardentes du pouvoir laïque, et dans les faveurs célestes manifestées par d'éclatants miracles sur son tombeau.

En ces mêmes temps, notre Église de Poitiers moissonnait au loin, dans la personne d'un bon nombre de ses fils, des palmes non moins glorieuses. Les grandes familles du Poitou avaient noblement répondu à l'appel d'Urbain II, venu jusqu'à nous beaucoup moins pour consacrer les basiliques de Montierneuf et de Charroux, que pour communiquer à la noblesse d'Aquitaine l'ardeur des guerres saintes. Les couronnes royales de Jérusalem, de Chypre et d'Arménie, posées sur le front des sires de Lusignan, témoignent de la part qui revient à notre Poitou dans ces expéditions généreuses; et la popularité permanente du nom de Richard parmi les musulmans est une gloire qu'il nous appartient encore de revendiquer.

La victoire de Taillebourg ayant définitivement constitué l'annexion de nos provinces à la France, il pouvait sembler que la piété de saint Louis assurait pour longtemps la prospérité religieuse du pays, à qui de nouvelles forces venaient d'être accordées d'en haut par la naissance des ordres de saint Dominique et de saint François, établis presque aussitôt dans notre cité. Voici que le règne maussade et chicaneur des légistes, commencé sous le fils du saint roi, s'inaugure ouvertement sous son petit-fils Philippe-le-Bel. Le soufflet de Nogaret ouvre la série des mauvais procédés de la royauté envers la hiérarchie catholique. Contre cette opposition hargneuse et déloyale, la résistance ne se fit pas attendre chez nous. Le bienheureux Gauthier de Bruges, prélat d'une activité et d'une bravoure égales à sa sainteté, eut l'honneur d'exciter la colère et de s'attirer les rigueurs et les sarcasmes du despotique monarque, comme il eut le mérite d'imiter le pape saint Célestin en quittant une dignité qu'il n'avait point cherchée, et dont Bertrand de Got, devenu pape,

eut à se repentir d'avoir dépouillé ce pieux fils de saint François.

Poitiers et Ligugé se partagèrent, pendant plus d'un an, le séjour du premier des papes français, tandis que l'affaire des Templiers se traitait entre le pontife et le roi de France. Dès lors se préparait sans doute cette érection des deux abbayes de Luçon et de Maillezais en évêchés, qui s'accomplit sous Jean XXII. Si l'Église de Poitiers en fut amoindrie territorialement, elle y conquit le privilège de devenir une Église matrice, et, pendant plus de quatre siècles, elle a vu briller, à côté du maître-autel de sa cathédrale, deux cierges entretenus par les nouveaux diocèses, en signe de sujétion et de révérence filiale. Du reste, les papes d'Avignon semblèrent s'appliquer à dédommager les évêques de Poitiers en les comblant de marques d'honneur et de confiance, auxquelles ceux-ci répondirent par d'éclatants services. Mêlés aux affaires générales de l'Église et de l'État, on vit plusieurs d'entr'eux travailler plus tard, dans les conciles de Pise et de Constance, à l'extinction du grand schisme, et s'employer au triomphe de la royauté durant les plus mauvais jours de la nouvelle occupation anglaise. Alors apparaît dans nos murs la vierge de Vaucouleurs, qui vient faire approuver sa mission de libératrice de la France. Charles VII n'a pas de cité plus fidèle que la capitale du Poitou. La fondation de notre université, érigée par le pape Eugène IV à la demande du roi, crée dans notre ville un nouveau foyer d'activité intellectuelle. Les ecclésiastiques et les laïques, les séculiers et les réguliers, y rivalisent de zèle comme de savoir. Deux corps éminents entre les autres paient un large tribut à la religion et aux lettres : le chapitre cathédral de Saint-Pierre et le royal chapitre de Saint-Hilaire. La succession des évêques d'alors n'est pas moins remarquable. A la suite de Bertrand de Maumont, le consécrateur de l'église cathédrale, et des cardi-

naux Arnould d'Aux, Guy de Malsec, Simon de Cramaud, Louis de Bar, ainsi que du patriarche Jean Juvénal des Ursins, d'autres noms ont encore acquis des droits à notre gratitude : Pierre d'Amboise, le constructeur du château épiscopal de Dissay ; le cardinal Claude de Longuy, auteur de statuts synodaux très-remarquables ; enfin, l'évêque Charles Pérusse des Cars, digne membre d'une race toujours honorée parmi nous.

Cependant, aux secousses du schisme avait succédé le règne terrible de l'hérésie, masquée sous le nom de réforme. De nouveau le Poitou va devenir l'arène où se décideront les destinées religieuses de la France. La victoire de Moncontour porte un premier coup mortel au parti protestant ; et, soixante ans plus tard, le cardinal Richelieu, doublement poitevin par son origine et par son siège épiscopal, achève près de nos frontières, par la prise de la Rochelle, la ruine de la rébellion hérétique. Durant cette période, l'esprit de la ligue catholique anime la bourgeoisie honnête de nos cités, et oppose à la noblesse, engagée dans les nouvelles erreurs, une résistance principalement dictée par le sentiment chrétien et national. Une ère de résurrection religieuse succède à ces temps de désordre. La magistrature, par les arrêts des grands jours, essaie de prêter concours à l'Église pour la réparation de tant de maux causés par les guerres. L'esprit du saint évêque de Genève et de tant d'autres saints personnages de ce temps se répand dans tous les rangs du clergé, et suscite sur tous les points du diocèse de fervents pasteurs sous le souffle desquels renaît l'antique piété, le culte et la fréquentation du sacrement adorable des autels. De nouveaux essaims de vierges sacrées viennent se ranger autour du monastère de sainte Radegonde, dont la royale abbaye est toujours régie par des princesses du plus haut rang ; en particulier, les filles de sainte Thérèse, celles de sainte Chantal et de la vénérable de Lestonnac, les reli-

gieuses du Calvaire, conduites par leur illustre fondatrice, Antoinette d'Orléans, exhalent à l'envi la bonne odeur de Jésus-Christ. Par la mise à exécution des lois du concile de Trente et des décrets de deux synodes provinciaux, les évêchés de Geoffroy de Saint-Belin et de Henri Chasteigner de la Roche-posay deviennent féconds en œuvres réparatrices : heureux si ce dernier pontife, qui reprit avec honneur, durant les agitations de la Fronde, l'ancien rôle des évêques défenseurs de la cité, et qui s'occupa très-activement de tous les devoirs de sa charge, n'avait pas, à son insu, réchauffé dans son sein le serpent qui allait répandre un nouveau poison dans l'Église ; je veux dire, s'il n'avait pas honoré de sa confiance et de ses faveurs son trop célèbre grand-vicaire l'abbé de Saint-Cyran, par qui le venin des nouveautés commença à s'introduire dans quelques âmes religieuses de la cité. Par la grâce du Seigneur, le jansénisme y trouva bientôt d'ardents contradicteurs dans le clergé séculier et régulier. Sous l'inspiration de saint Vincent de Paul, et par les ordres du roi, de nombreuses missions, destinées à combattre les derniers restes du protestantisme en Poitou, contribuèrent à la répression de toutes les fausses doctrines. Les fils de saint Ignace, préposés au gymnase de la cité, travaillèrent au maintien de l'orthodoxie. Fénelon, nommé d'abord au siège de Poitiers, et Fléchier, destiné plus tard à celui de Nîmes, firent entendre les accents de leur éloquence aux errants, et excitèrent la charité en faveur des nouveaux convertis. Par-dessus tout, un évêque, à la suite de plusieurs autres, Claude de la Poype de Vertrieu, durant un pontificat de trente années, régira ce diocèse avec tant de zèle, de sagesse et de piété, que la trace de ses pas est encore sensible aujourd'hui sur notre territoire. Ce fut sous ses yeux que le vénérable Grignon de Montfort, aidé de la pieuse Marie-Louise de Jésus, jeta les premiers fondements de la congrégation des Sœurs de la

Sagesse, qu'on peut nommer les Filles de Charité du Poitou, et qu'il commença, dans les faubourgs de notre ville et dans les paroisses de la Gâtine, ce ministère des missions auquel Dieu attacha de si grandes bénédictions et de si grands fruits qu'on peut lui rapporter les sentiments et les exploits héroïques qui ont éclaté à la fin du dix-huitième siècle dans nos religieuses contrées de l'Ouest.

L'heure solennelle de la plus grande des révolutions allait sonner. L'Église de Poitiers resta digne d'elle-même. L'attitude de la meilleure partie de son clergé fut celle de la fidélité à Dieu et à la papauté. Martial Beaupoil de St-Aulaire, doyen de l'épiscopat français, confessa généreusement la foi catholique, et protesta hautement, en présence de l'assemblée constituante, qu'il ne souillerait pas ses cheveux blancs par le serment inique de la constitution civile du clergé; après quoi, il s'en alla mourir sur la terre étrangère. Son vicaire général, qui venait d'être enlevé au chapitre insigne de Saint-Hilaire et au gouvernement du diocèse pour monter sur le siège archiépiscopal de Vienne, Charles d'Aviau du Bois de Sanzay, l'une des plus pures gloires de notre Église, à qui il a légué son cœur, prit également le chemin de l'exil, d'où son zèle le rappela bientôt. Après avoir affronté tous les orages de la persécution, élevé sur le siège de notre métropole, où il fit asseoir avec lui toutes les vertus éminentes d'un saint pasteur, il fut le type du courage sacerdotal en face de la tyrannie, le soutien des vraies doctrines devant les exigences du gallicanisme renaissant, et il mourut en odeur de sainteté.

Tout le temps que l'impiété tint le sceptre du pouvoir, alors que l'inertie semblait partout ailleurs avoir paralysé les âmes, les fils de ces vieux Gaulois que saint Hilaire et saint Martin avaient jadis initiés à la foi chrétienne prouvèrent que quatorze siècles n'avaient pu refroidir en eux la chaleur religieuse dont l'intrépide docteur avait enflammé leurs

pères. La France, le monde entier, les yeux attachés sur nos provinces occidentales, reconnurent que la race des héros et des martyrs n'était point éteinte chez nous.

Je viens de dire sommairement, Messieurs et chers Coopérateurs, ce qu'a été l'Église de Poitiers depuis l'origine du christianisme. A nous de ne point dégénérer.

V. RELATION DE L'ÉTAT DE L'ÉGLISE DE POITIERS, ET RÉPONSE DU SAINT-SIÈGE. — Vous vous demandez peut-être si je ne me suis pas laissé emporter loin du programme de cet entretien. Je ne le crois pas. J'avais entrepris de vous parler de la première relation de l'état de cette Église de Poitiers, telle que j'ai dû la présenter au chef de l'Église universelle dans mon premier voyage au seuil des saints apôtres. Or, le cadre de cette relation, déterminé par une instruction de la sacrée congrégation du Concile, exige avant tout un exposé des origines historiques, des limites territoriales et des faits les plus notables de l'Église dont il s'agit. J'ai pris occasion de ce travail pour étudier plus à fond les annales sacrées de notre Poitou, et j'ai cru vous être agréable en vous les résumant ici à grands traits. Il me semblait bon d'ailleurs d'établir que le même esprit et la même discipline qui nous portent vers Rome nous font un devoir de mieux connaître les monuments de nos Églises particulières. Il me restera maintenant à vous donner quelques explications orales et rapides sur le contenu des neuf chapitres de la relation, qui vont vous être lus successivement pendant la durée des exercices synodaux.

Quant à la réponse faite par le préfet de la congrégation au nom du Saint-Père, vous remarquerez avec plaisir, Messieurs et chers Coopérateurs, en quelle estime est l'Église de saint Hilaire auprès de la mère et maîtresse de toutes les Églises du monde. Vous verrez quelle attention a été accordée à toutes nos œuvres pastorales, quelle sanction a été donnée à notre discipline diocésaine, quels encouragements

ont été prodigués au clergé séculier et régulier. Ce précieux monument devant être publié, ainsi que notre relation, à la suite des statuts synodaux, il serait superflu d'entrer ici dans des commentaires que l'heure avancée ne comporte plus.

VI. CALENDRIER ET OFFICES PROPRES DU DIOCÈSE. Un des points qui nous ont mérité les éloges du siège apostolique, c'est l'heureux rétablissement de la liturgie romaine dans ce diocèse. Je dis « rétablissement », puisque non-seulement à l'époque de Charlemagne, mais encore à la suite du décret de saint Pie V qui eût permis à notre Église de conserver des particularités pour lesquelles elle avait une possession de plus de deux cents ans, le sentiment de nos devanciers a prévalu en faveur de l'unité. Du reste, de même que le sacrifice fut adouci à ces deux époques par les nombreux emprunts que la liturgie romaine avait faits à nos formules gallicanes, et en particulier à nos productions poitevines, pareillement l'acte que nous venons d'accomplir est de nature à satisfaire, par plus d'un côté, notre sentiment national. Jamais, ni dans la composition de notre calendrier diocésain, ni dans la rédaction des offices propres de notre Église, une part plus large n'a été faite à nos gloires locales. Parlons d'abord du calendrier.

Nous nous sommes fait une loi générale de ne supprimer aucun nom déjà admis dans nos liturgies antérieures, et nous avons voulu, au contraire, introduire ou rétablir le culte d'un certain nombre de saints que leurs relations avec notre Église ou notre province, la célébrité dont ils avaient joui dans des monastères aujourd'hui détruits, la qualité de patrons de nos paroisses ou de nos confréries nous donnaient lieu de considérer comme acquis à nos pieux hommages. Aux objections qui nous ont été faites, aux questions qui nous ont été posées par l'examineur de la congrégation des rites, nous avons pu répondre par des preuves qui nous ont fait gagner notre cause à peu près sur tous les points.

Saint Martial , conformément aux anciens décrets de plusieurs conciles , et notamment d'un concile de Poitiers , est honoré avec la qualité d'apôtre. Le privilège qui fait prévaloir la fête de saint Hilaire sur le jour octave de l'Épiphanie nous a été maintenu. En même temps que le saint docteur a été reconnu patron du diocèse , et que sainte Radegonde a été déclarée patronne de la ville de Poitiers , l'octave de cette bienheureuse reine et celle de saint Martin ont été rétablies pour tout le diocèse. Dans le but d'éviter pour la festivité si populaire de ce saint évêque une transposition regrettable , la commémoration anniversaire de la dédicace des églises , que sa fixation au dimanche après l'octave de la Toussaint faisait malencontreusement coïncider le plus souvent avec la solennité patronale du grand thaumaturge , a été replacée pour nous , comme autrefois , au dimanche d'avant la saint Luc.

Nul de nos saints martyrs, d'ailleurs trop peu nombreux, ne nous a été contesté ; après quelques explications données, nous avons eu la consolation de remettre en possession du culte diocésain le titulaire de l'église de Thénézay, saint Honoré, martyr de sa probité au quatorzième siècle.

Douze évêques de Poitiers ont l'honneur d'un culte public ; six avec un jour propre, à savoir : saint Hilaire, saint Pientius, saint Fortunat, saint Emmeran , saint Pierre second, et saint Guillaume Tempier ; six autres sont mentionnés dans une commémoration générale au jour octave de saint Hilaire : ce sont saint Agon, saint Justin, saint Maxence, saint Gelais, saint Anthème, et saint Maximin ¹.

Parmi les autres nombreux pontifes et confesseurs qui ornent les colonnes de notre calandrier, il en est quelques-

¹ En ajoutant les saints Nectaire, Libère, Pascence et Quentin, dont le culte public a été interrompu, avec les bienheureux Gauthier de Bruges et Jean de Bellemains, le nombre des évêques de Poitiers que la voix de l'Église ou des peuples a décorés de la palme céleste s'élève ainsi à dix-huit.

uns qui y figurent pour la première fois. Par exemple, comment aurions-nous pu continuer d'omettre saint Grégoire de Tours, lié si étroitement à notre histoire? Et quelle joie n'avons-nous pas ressentie en voyant nos efforts couronnés de succès en faveur de saint Fulbert de Chartres, dont le culte a reçu une consécration fondée en partie sur les monuments de notre Église! Nous n'avons pas été moins heureux d'ajouter à tant de noms vénérés le nom de saint Bernard de Tiron, ce digne précurseur de l'abbé de Clairvaux, qui fut l'honneur du monachisme poitevin dans le même temps que le bienheureux Robert d'Arbrisselles, encore privé des honneurs authentiques que réclame sa sainteté. Ce qui nous a été concédé s'est déjà étendu à plusieurs autres diocèses, et nous pouvons dire avec la même consolation que le disait saint Ambroise : *Hos ego adquisivi tibi, plebs sancta* ¹ : « C'est moi qui vous ai acquis ceux-ci ». Nous avons la confiance que leur protection, en retour, nous est particulièrement assurée.

Des doutes avaient été manifestés sur la possibilité de conserver à notre duc Guillaume d'Aquitaine, converti par saint Bernard, sa qualité de saint. Nos recherches nous ont conduits à reconnaître que la question avait été soigneusement éclaircie et favorablement décidée par le siège apostolique. Le calendrier et les offices propres de l'ordre des ermites de saint Augustin ont levé tous nos scrupules à cet égard; de même que les livres liturgiques de la congrégation des chanoines réguliers de Latran nous ont autorisés à assigner un jour propre, avec la qualification de saint, à notre bienheureux évêque Guillaume Tempier.

La crainte de vous fatiguer, Messieurs et chers Coopérateurs, me fait supprimer beaucoup d'autres détails dont il me sera possible d'entretenir, durant les heures libres

¹ Epist. xxii, 10.

qui suivent les repas, ceux d'entre vous qui accordent aux moindres questions ayant trait au service divin tout l'intérêt qu'elles méritent.

En ce qui regarde la rédaction des offices de notre supplément diocésain, nous avons tâché d'imiter encore « le scribe instruit des choses du royaume des cieux », et nous avons « puisé dans notre trésor les choses nouvelles et les choses anciennes ». La plupart des légendes de nos saints avaient été rédigées précédemment avec une exactitude et une pureté de langage qui ne laissaient rien à désirer. Nous n'avons eu garde de refaire ce qui avait été bien fait avant nous. D'autre part, le principe trop exclusif de l'admission du seul texte sacré dans la prière publique n'eût été d'accord ni avec la physionomie du bréviaire romain, ni avec le caractère liturgique de nos anciens livres manuscrits ou imprimés. Nous avons donc repris à la tradition du passé de notre Église plusieurs formules qui respirent l'ingénuité de la foi et de la piété. En remettant au jour d'anciennes hymnes de saint Hilaire ou de saint Fortunat, nous n'avons pas banni celles du précédent bréviaire que nous pouvions être autorisés à conserver.

Tout ce qui se rapporte à la fête de notre saint docteur a été l'objet d'un soin particulier. Les anciens légendaires, les témoignages rendus par les Pères de l'Église au grand évêque gaulois, quelques passages célèbres de ses propres écrits forment un ensemble heureusement diversifié d'antienne et de répons pour toutes les parties de l'office. La même règle a été observée pour ce qui concerne la sainte patronne de la cité; et il n'est presque aucun de nos saints indigènes dont la fête ne soit relevée par quelque trait caractéristique, contenu soit dans l'oraison propre, soit dans la principale antienne des vêpres et des laudes.

Mais ce qui a frappé les membres de la sacrée congrégation des rites, c'est l'avantage incomparable dont jouit notre

Église d'avoir eu pour biographes ou panégyristes de ses principaux saints des hommes tels que Sulpice Sévère, saint Fortunat, saint Grégoire de Tours, saint Pierre Damien : de telle sorte que, durant les octaves de saint Hilaire, de saint Martin, de sainte Radegonde, les leçons du second nocturne offrent une rare variété de documents historiques, qui se complètent merveilleusement, au nocturne suivant, par les homélies tirées des écrits de nos propres pontifes. Je le répète, Messieurs et chers Coopérateurs, notre retour à l'unité de la prière romaine aura été pour nous l'occasion d'un retour non moins prononcé vers toutes nos richesses domestiques, prodigieusement négligées par les réformateurs étrangers qui nous avaient précédés.

VII. Quelle douceur ç'a été pour moi, mes dignes et bien-aimés Frères, d'avoir pu vous parler tout à l'aise, durant les exercices de cette semaine, des grandeurs de Rome et de la papauté, et en même temps des nombreux titres de gloire de notre Église de Poitiers ! Ah ! si c'est dans l'union des membres que le corps puise sa force, et que chaque membre en particulier prend une vigueur nouvelle, n'avons-nous pas lieu d'espérer que nous sortirons tous d'ici plus forts et plus vigoureux, puisque nous nous sentons plus unis entre nous et avec notre chef, le pontife romain ? Dieu bénira ce mouvement magnifique qui emporte l'Église d'occident tout entière vers Rome ; et, tandis qu'autour de nous deux phénomènes opposés se produisent dans le monde du dehors, je veux dire une tendance à l'*unification* matérielle proportionnée à la disparition de toute unité intellectuelle, l'élite chrétienne qui reste sur la terre reconstituera un monde nouveau où il n'y aura plus qu'un langage, comme dans ces temps primitifs où la terre n'avait qu'une lèvre et qu'une parole : *Erat autem terra labii unius et sermonum eorundem* ⁴.

⁴ Gen., xi, 1.

L'unité liturgique contribuera à ce résultat. Soyons donc heureux de renouer nos traditions antiques, et de pouvoir désormais honorer d'une même bouche comme d'un même esprit notre Dieu et le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ : *ut unanimes uno ore honorificemus Deum et Patrem Domini nostri Jesu Christi* ¹. De grâce, mes vénérables Frères, mettons toute notre ardeur à bien connaître et à bien observer les règles du service divin. La sainte liturgie romaine est très-excellente par elle-même ; toutefois, l'excellence des formules ne saurait suppléer à l'attention et à la ferveur de celui qui les emploie. Peut-être plusieurs d'entre nous ont-ils négligé depuis trop longtemps l'étude des rubriques et des cérémonies sacrées. Que cette circonstance devienne un stimulant et un excitateur. Il s'agit d'un devoir grave et sérieux, car il est écrit : « Maudit soit celui qui fait le service « de Dieu avec fraude ² ! » Vous avez pu d'ailleurs le constater durant ces jours : les heures les plus délicieuses qu'on puisse goûter ici-bas sont les heures consacrées à ces splendides solennités du culte divin. Comme la parole du psalmiste est vraie : *Melior est dies una in atriis tuis super millia* ³ !

Peut-être, en rentrant dans vos modestes paroisses, établirez-vous une comparaison désolante entre la magnificence de nos basiliques de la cité et la pauvreté de votre église, entre les pompes de cette auguste assemblée et votre isolement devant l'autel du Seigneur. Ne vous laissez pas abattre par cette considération, mes dignes Frères. Si vous accomplissez régulièrement et fidèlement sous les yeux de Dieu, et selon les faibles moyens qui sont à votre disposition ; les prescriptions du cérémonial sacré, le cœur du divin Maître y sera d'autant plus sensible que ce sera pour lui, et non pour les regards de la foule, que vous agirez ainsi. Un

¹ Rom., xv, 6. — ² Jerem., XLVIII, 10. — ³ Ps. LXXXIII, 11.

monarque condamné à l'exil est entouré de deux ou trois sujets fidèles qui observent auprès de sa personne toute l'étiquette consacrée de la cour ; et cette fidélité respectueuse touche le cœur du prince plus que tous les hommages publics dont il était entouré dans ses jours d'éclat. Puisque l'indifférence des peuples réduit trop souvent le Dieu de nos temples à la condition d'un roi dépossédé, ô prêtres fervents, soyez ces sujets fidèles, ces serviteurs attentifs à honorer leur maître dans son délaissement comme dans sa splendeur. Par là vous attirerez sur votre ministère les bénédictions de ce Dieu tout-puissant, et vous agirez efficacement sur le cœur des peuples, témoins de votre scrupuleuse régularité dans le service du maître qu'ils négligent. L'observation du cérémonial sacré est un principe de fécondité pour notre sacerdoce. Ce n'est pas seulement à Abraham, c'est à chaque membre de la tribu lévitique que s'adresse la parole du Seigneur : « Parce que tu as accompli mes lois et mes cérémonies, je te donnerai une postérité nombreuse ¹ ». Ainsi soit-il.

Gen., xxvi, 4, 5.

XXXVII

ENTRETIEN SYNODAL

CONCERNANT LES TITULAIRES ET PATRONS DES ÉGLISES.

(XVI SEPTEMBRE MDCCCLVI.)



MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

I. Notre désir le plus ardent est de profiter de la circonstance de notre retour à la sainte liturgie romaine pour procurer l'accomplissement, aussi parfait que possible, de toutes les règles tracées par notre mère la sainte Église en ce qui concerne le service divin.

Un point important de la liturgie nous semble avoir besoin d'être signalé à votre attention. Nous voulons parler du culte des saints Patrons. Exposons d'abord quelques principes.

Aucune église n'est consacrée ou même bénite sans être placée sous le vocable d'un *Titulaire* ou *Patron*. Ces deux dénominations peuvent être indifféremment employées quand l'église est sous l'invocation d'un saint ou d'une sainte; mais si l'église est dédiée à quelque mystère, comme par exemple, la Sainte Trinité, la Transfiguration, le saint

Nom de Jésus, la sainte Croix, le nom de *Titulaire* est le seul qui doit être employé.

Outre le Titulaire ou Patron de l'église, il existe quelquefois un Patron du lieu, c'est-à-dire de la cité, de la circonscription territoriale ecclésiastique ou civile. Les décrets apostoliques ont réglé les conditions nécessaires pour que ce patronage existe canoniquement.

La fête du Titulaire ou Patron de l'église, et celle du Patron du lieu quand il est distinct, sont des fêtes du premier ordre (double de 1^{re} classe), qui se célèbrent avec octave. Mais le droit établit entre elles cependant une différence.

La fête du Titulaire ou Patron de l'église n'est pas par elle-même une fête d'obligation; la fête du Patron du lieu, au contraire, est de précepte; et la sacrée congrégation des rites a déclaré, en conséquence, que l'indult du cardinal Caprara devait être entendu en ce sens que la fête patronale du lieu, et non celle de l'église, serait remise au dimanche pour la solennisation publique.

De là, il semblerait résulter au premier abord que l'usage constamment en vigueur depuis mil huit cent deux, dans ce diocèse et dans presque toute la France, de remettre la solennité du Titulaire de l'église au dimanche suivant, serait en opposition avec les règles liturgiques, et qu'il devrait être réformé, ou que, du moins, si l'on ne voulait pas apporter de trouble aux habitudes religieuses des populations, il devrait être régularisé par un recours particulier au saint-siège. C'est à ce dernier parti qu'on s'est prudemment arrêté dans quelques diocèses.

Toutefois, le droit commun lui-même offre une solution très-satisfaisante de cette difficulté telle qu'elle existe chez nous. Les liturgistes reconnaissent que le Titulaire ou Patron de l'église peut être en même temps le Patron du lieu. Ils reconnaissent également que les conditions posées par le

décret d'Urbain VIII pour l'assignation régulière des Patrons locaux ne préjudicent pas à ce qui existait antérieurement à ce décret en vertu d'une pratique et d'une observance dont les origines sont inconnues et se perdent dans une antiquité reculée. Or, il est facile d'établir que, dans la presque totalité des paroisses rurales de nos contrées, la fête du Titulaire ou Patron principal de l'église a été célébrée immémorialement avec le culte qui lui convient comme fête patronale du lieu. En effet, nos anciens directoires des saints offices dans le diocèse ne laissent pas douter que cette fête fût de précepte pour toute la population de la paroisse, et que tout le clergé de l'endroit dût en réciter l'office en conséquence. Conformément à un pieux usage que plusieurs vieillards ont encore retenu, et qui était autorisé par les rituels et les livres d'heures, les habitants de la paroisse introduisaient dans la récitation privée du *Confiteor* le nom de ce Patron. Le cardinal Caprara semble donc avoir été très-bien renseigné sur la situation liturgique de nos contrées à cet égard, lorsqu'il a décrété que la solennité des Patrons du diocèse *et de la paroisse* serait transférée au dimanche, puisqu'on peut poser en principe à peu près général que le Patron du lieu n'est pas distinct chez nous du Titulaire de l'église, et que celui-ci a toujours été l'objet du culte obligatoire qui convient au Patron du lieu. Aussi la coutume, qui est le meilleur interprète des lois, a-t-elle tout naturellement et à peu près partout appliqué le décret en ce sens. La seule exception concernerait tout au plus les villes où il y a plusieurs églises. Là, peut-être, le Titulaire de chaque église ne devrait que difficilement être considéré comme le Patron de la circonscription territoriale de la paroisse, d'autant que quelquefois, comme à Poitiers, il y a un Patron ou une Patronne de la cité entière.

II. Vous n'ignorez pas, Messieurs et chers Coopérateurs, quelle importance le droit ecclésiastique attache à ce que les

églises demeurent invariablement sous le vocable du Titulaire qui leur a été assigné lors de leur fondation ou de leur dédicace. Il n'y a que dans le cas de reconstruction totale et de nouvelle consécration d'une église que le Titulaire puisse être changé par l'autorité compétente, principalement si le nouvel édifice n'est pas reconstruit sur l'emplacement de l'ancien.

Le saint concile de Trente, s'appuyant sur les principes les plus anciens du droit canonique, veut même que le titre d'une église survive à sa destruction; et il ordonne, dans ce cas, de le transférer dans l'église la plus voisine et d'y établir une chapelle, ou du moins un autel, sous le vocable de l'église supprimée. Et si tous les autels de l'église avaient eux-mêmes un vocable invariable, soit en vertu d'un long usage et d'une dévotion établie, soit parce qu'ils l'auraient reçu dans leur consécration, le concile autorise à établir alors des titres secondaires de ces mêmes autels ou chapelles. Enfin, quant à l'emplacement des églises détruites, il désire que l'aliénation n'en soit faite que sous certaines réserves, et en retenant un espace suffisant pour y ériger une croix qui rappelle l'ancienne dignité de ce lieu. Nous vous recommandons, Messieurs et chers Coopérateurs, la lecture de tout ce chapitre du concile : *Cum illud quoque valde curandum sit, ne ea quæ sacris ministeriis dicata sunt temporum injuria obsolescant et ex hominum memoria excidant, episcopi, etc.* Sess. XXI, c. VII de Reform.

Ces recommandations montrent de quel prix sont aux yeux de notre mère la sainte Église les temples et les autels qui ont été solennellement consacrés au service de Dieu sous l'invocation de ses saints. Le pontife consécrateur a dit dans la cérémonie de la dédicace : *Sit ergo ecclesiæ tuæ titulus sempiternus.* L'évêque ne doit rien négliger pour maintenir cette perpétuité du titre de l'église consacrée. Ces lois augustes ne sont jamais violées sans que la terre en reçoive

bientôt le châtement. Là où les choses du service de Dieu sont traitées avec négligence, là où la religion envers les temples est refroidie, là où l'honneur des saints est oublié, le ciel a coutume de refuser aux établissements humains la solidité et la durée que les hommes disputent aux institutions sacrées.

Hélas ! Messieurs et chers Coopérateurs , tant de révolutions, tant de ruines sociales au milieu desquelles notre nation ne parvient pas à reconstituer quelque chose de stable ne s'expliqueraient-elles pas par ces autres démolitions, par ces autres ruines dont le spectacle, dans nos villes et dans nos campagnes, vient encore affliger çà et là nos regards ? Combien d'édifices religieux , toujours empreints du caractère architectural de leur destination primitive, toujours désignés par le nom du saint sous le patronage duquel ils avaient été dédiés , et dont toutes les pierres semblent se récrier contre l'usage profane, quelquefois criminel, auquel on les a condamnés ! Mais aussi, d'autre part, s'il est permis d'augurer pour notre patrie un avenir meilleur et moins agité, n'en trouvons-nous pas le gage dans ce mouvement heureux qui se manifeste de tous côtés , dans ce généreux élan pour la reconstruction et l'embellissement des églises, pour la restauration des choses saintes, pour la réhabilitation du culte de Dieu et de ses serviteurs ?

III. Toutefois, les restaurations matérielles ne sont pas tout. Les choses ecclésiastiques doivent se gouverner ecclésiastiquement. Dans le premier travail de reconstitution des paroisses au lendemain de la grande persécution révolutionnaire, il n'a pas toujours été possible de donner une attention complète à quelques détails historiques et liturgiques dont l'importance devait céder alors devant des nécessités du premier ordre. C'est ainsi que le tableau d'organisation du diocèse, arrêté à Poitiers les vingt-sept juillet et premier septembre mil huit cent trois, offre d'assez nombreuses di-

vergences avec les anciens Pouillés du diocèse en ce qui regarde les Titulaires ou Patrons des églises et paroisses. Outre quelques méprises provenant de renseignements inexacts, la substitution faite en divers lieux d'églises abbatiales ou conventuelles aux anciennes églises paroissiales a donné naissance à une certaine confusion. On a ordinairement supposé que le Titulaire de l'église paroissiale démolie ou supprimée devenait celui de l'église monastique désormais convertie en église de la paroisse. Citons un exemple entre beaucoup d'autres. L'église de la paroisse de saint Benoît de Quinçay, dédiée à saint André, apôtre, ayant été aliénée dans la révolution, l'église abbatiale de ce même bourg fut érigée en église paroissiale. Le Titulaire assigné de toute antiquité à l'église de l'abbaye était l'évêque saint Benoît de Samarie, dont le culte semble inséparable de ce lieu où il est venu achever sa sainte vie et auquel il a donné son nom. Evidemment, les principes canoniques exigeaient que ce saint confesseur restât le Titulaire de l'église et du principal autel consacrés sous son invocation. Il est vrai, le titre de l'église supprimée de saint André pouvait et devait être transféré à quelqu'un des autels de l'église abbatiale convertie en paroisse; la fête du saint apôtre pouvait et devait être maintenue comme fête de Titulaire adjoint ou secondaire, peut-être même comme fête patronale du lieu⁴; mais l'évêque saint Benoît ne pouvait en aucune façon être dépossédé de son titre. Néanmoins, saint André a été indiqué comme unique Patron, et le culte de saint Benoît n'est plus l'objet d'aucune solennité dans ce temple qui lui avait été irrévocablement dédié par le pontife consécrateur. Nous citerions plusieurs autres localités qui sont dans une situation liturgique semblable ou analogue à celle-ci.

⁴ Il paraît certain cependant, dans le cas présent, que le Titulaire de l'abbaye était le Patron du lieu.

Ailleurs, au contraire, le titre des églises conventuelles ou paroissiales supprimées a été complètement éteint, et il n'en est fait aucune mention dans l'église paroissiale actuelle, dont la nouvelle circonscription comprend le territoire de ces anciennes églises.

Enfin, dans beaucoup d'endroits, on a aussi trop facilement changé le vocable des chapelles et des autels autres que l'autel principal. Il est vrai, quand ces chapelles et leurs autels, munis de pierres sacrées simplement portatives, avaient reçu leur désignation par suite d'une fondation privée, si le temps et les révolutions ont anéanti cette fondation, et que les charges en aient été canoniquement éteintes, il n'est pas défendu de substituer, pour de justes motifs et avec la sanction de l'autorité épiscopale, de nouveaux patrons aux anciens. Mais, toutes les fois qu'il s'agit d'un autel fixe, ou qu'il s'agit d'une chapelle qui a reçu son vocable dans la consécration même de l'église, ou bien encore, dont la destination résulte de la présence immémoriale d'une relique insigne, d'un tombeau révééré, etc., il n'est aucunement permis de changer alors ce que la grâce divine a établi par la consécration épiscopale ou par la dévotion constante du peuple fidèle.

C'est afin de pouvoir régler et rétablir toutes ces choses conformément aux principes qui régissent la matière, que nous vous prions, Messieurs et chers Coopérateurs, de répondre avec toute l'exactitude et la précision possibles aux questions qui vous seront présentées. Le nouveau Pouillé du diocèse, rédigé d'après vos recherches et vos indications, sera ensuite publié avec soin, et le Propre diocésain du Martyrologe sera rédigé en même temps.

IV. Pour épuiser cette matière, nous aurons à vous demander encore quelques autres renseignements.

Plusieurs paroisses du diocèse ont pour Titulaires ou Patrons des saints qui ne sont pas insérés au calendrier du

Bréviaire romain ni du Propre diocésain, mais dont le culte est autorisé dans d'autres diocèses que le nôtre : tels sont, par exemple, saint Héraye (*Aredius*), saint Pardoux (*Pardulphus*), etc. En principe, la fête avec octave de ces saints Patrons doit être célébrée dans les églises qui leur sont dédiées, mais seulement par l'office commun, même quant aux leçons du second nocturne, à moins que des légendes propres n'aient été spécialement approuvées pour ces paroisses. Or, nous sommes muni d'une concession régulière qui nous autorise à adopter pour ces églises l'office concédé à quelqu'un des diocèses dont le calendrier renferme ces saints.

En quelques autres lieux, ces mêmes saints, sans être Titulaires ni Patrons des églises et paroisses, sont honorés par quelque confrérie, par quelque corporation, ou bien possèdent un autel placé depuis longtemps sous leur invocation. Dans ces divers cas, nous aurons à déterminer ce qui touche à leur culte.

Enfin, il est quelques églises placées sous l'invocation d'un saint ou d'une sainte qui n'a jamais obtenu que le culte local de la paroisse : citons par exemple, saint Éanne, sainte Verge, saint Genard, etc. Les constitutions pontificales ne nous permettraient pas de leur attribuer un culte diocésain qui ne leur a jamais été rendu. Mais, s'il ne nous est pas licite d'étendre, il nous est recommandé de maintenir ce qui existe ainsi de toute antiquité. Là encore nous aurons des règles à tracer, comme par rapport à une dernière particularité qu'il nous reste à exposer.

Il arrive quelquefois que certains personnages renommés par leur sainteté, et décorés par l'usage du nom de *saint* ou au moins de *bienheureux*, soient, de temps immémorial et antérieurement aux décrets d'Urbain VIII, en possession d'un commencement de culte. Leur tombeau est fréquenté, leurs reliques reposent dans une châsse, leur statue est vénérée,

peut-être même une messe *de Trinitate* est célébrée au jour anniversaire de leur mort. Tel est chez nous, en quelques lieux, le cas qui se rapporte au bienheureux Charlemagne, au bienheureux Robert d'Arbrisselles, au bienheureux Gauthier de Bruges, et à la bienheureuse Françoise d'Amboise. En pareille matière, excéder sur ce que l'antiquité nous a transmis serait une violation des saintes règles. Au contraire, pourvoir à ce qu'il ne s'établisse pas de prescription contre le culte existant, c'est faire un acte conservatoire qui est dans nos attributions. C'est ainsi qu'en effaçant de la légende de la commémoration de tous les saints évêques de Poitiers le nom du bienheureux Gauthier de Bruges, qui n'avait obtenu cet honneur liturgique que dans le Bréviaire de mil sept cent soixante cinq, nous avons stipulé auprès de la congrégation des rites l'assurance que cette suppression ne préjudicierait à aucun des autres signes de culte plus anciens, dont les évêques de Poitiers et de Bruges, ou l'ordre religieux auquel ce vénérable personnage a appartenu, pourraient toujours s'étayer s'ils engageaient un procès de béatification équi-pollente.

Ces détails vous donnent à entendre, Messieurs et chers Coopérateurs, avec quel soin jaloux et presque minutieux, au moment même où nous revenions à la bienheureuse unité de la prière publique, nous nous sommes appliqué à conserver tous les titres et droits acquis de notre Église. En cela, non-seulement nous n'avons pas dérogé, mais, au contraire, nous avons obéi aux règles du droit commun, qui nous traçait la marche à suivre. Nous serons guidé par ces mêmes règles dans les dispositions que nous vous ferons connaître, après que nous aurons reçu vos réponses aux questions formulées sur la feuille qui vous sera remise.

XXXVIII

MANDEMENT

PROMULGUANT LES INDULGENCES ACCORDÉES A L'ÉGLISE
ET A L'ORATOIRE DE SAINT MARTIN, A LIGUGÉ.

I. L'illustre cardinal Baronius a consigné dans ses annales ecclésiastiques cet oracle que nous aimons à répéter : « L'empire des Francs, fondé et agrandi par le culte des saints, durera aussi longtemps que ses fondements resteront posés sur ce même culte, et il ne périra qu'autant que ces mêmes fondements seraient arrachés par la perversité hérétique ¹ ».

Or, de tous les saints dont le nom est mêlé à notre histoire nationale, vous savez, Nos Très-Chers Frères, qu'il n'en est point d'aussi populaire que le glorieux saint Martin, le plus illustre des confesseurs et des thaumaturges, le patron et le défenseur de notre patrie.

Aussi, est-ce contre le culte de cet éminent serviteur de Dieu que l'impiété s'est acharnée avec le plus de rage, et, ce semble, avec le plus de succès. Presque tous les monuments destinés à perpétuer le souvenir de sa grande vie ont

¹ Annales eccles. ad ann. 484.

été renversés de fond en comble. Amiens a perdu le temple révééré qui rappelait le partage du manteau du pieux soldat venu de la Pannonie dans ses murs , ainsi que l'apparition du divin Sauveur paré de la moitié du vêtement de ce généreux catéchumène. Tours n'a pas vu rester pierre sur pierre de l'insigne basilique dans laquelle l'univers entier , durant quatorze siècles , était venu vénérer le tombeau de son incomparable pontife ; et la chère solitude de Marmoutier , déshéritée de l'église et du monastère de son évêque-moine, commence à peine à sécher ses larmes ¹. On dirait qu'il a été donné pour un temps à l'esprit infernal de se venger et de réagir contre la mémoire d'un des saints qui a le plus troublé son empire ici-bas.

Toutefois , l'hospitalité que Martin vivant était venu demander à notre Hilaire , Hilaire a été assez puissant pour la lui conserver durant tout le cours des âges. La providence divine semble n'avoir pas voulu que le disciple pût être atteint sous l'égide de son maître. L'oratoire de Saint-Martin-entre-les-églises , près de notre cathédrale , consacre toujours le souvenir des trois années que le néophyte , après avoir quitté la milice du siècle , passa d'abord dans la maison épiscopale du docteur des Gaules ; et , si ce temple modeste , qui n'a subi d'autres injures que celle du temps , n'est pas encore rendu à sa destination religieuse , nous avons la confiance qu'il se trouvera quelque âme jalouse de la gloire de saint Martin et désireuse de s'assurer sa protection , qui ne souffrira pas que nous laissions plus longtemps cet inappréciable monument sans un autel du sacrifice surmonté de la statue du saint exorciste.

II. Mais Ligugé surtout est demeuré parmi nous le vi-

¹ Les Dames du Sacré-Cœur y ont fondé récemment un établissement.— Candes a le bonheur de conserver la belle église qui rappelle la mort de saint Martin.

vant sanctuaire du bienheureux Martin. Sa gracieuse basilique, naguère agrandie par nos soins, et restaurée par la piété des habitants de cette commune, aidés du dévouement de leur zélé pasteur et de leur premier magistrat ainsi que des libéralités du pouvoir public, subsiste au centre même de cette première résidence monastique, où Martin passa les plus belles années de sa vie et jeta les fondements de la vie religieuse dans les Gaules. A côté de l'église s'élève la cellule dans laquelle la puissance du célèbre thaumaturge éclata pour la première fois par la résurrection d'un novice mort depuis trois jours : miraculeux oratoire, relevé et embelli de siècle en siècle par des mains pieuses, et visité chaque jour, mais surtout à certaines époques de l'année, par de nombreux chrétiens qu'attire la renommée de ce que saint Grégoire de Tours appelait déjà *les prodiges du moutier Ligugéen*¹. Enfin de fervents et doctes disciples de saint Benoît sont revenus vivifier, par leurs prières de la nuit et du jour, cet asile béni dont le fondateur a été honoré par leur vénérable patriarche comme étant son prédécesseur dans l'œuvre de l'institution du monachisme occidental. Nous ne faisons qu'effleurer ce vaste sujet, N.T.-C. F. Un de nos bien-aimés Frères l'a traité avec sa rare érudition²; et plusieurs de vous se souviennent peut-être aussi des paroles que nous inspira la merveilleuse renaissance de cet insigne sanctuaire et le retour tant désiré de ses hôtes primitifs³.

Le pasteur suprême de l'Église, qui a daigné prendre intérêt à cette restauration importante et l'encourager par son

¹ Le chapitre 30 du liv. iv des miracles de saint Martin, par saint Grégoire de Tours, est intitulé : *De virtutibus monasterii Locogiacensis*.

² Mémoire sur le plus ancien monastère des Gaules et sur l'état actuel de l'église de Ligugé, par M. l'abbé Cousseau, aujourd'hui évêque d'Angoulême. — Extrait des *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*.

³ Voir plus haut, page 61 et suiv.

autorité, a voulu enrichir de ses largesses spirituelles tant la basilique principale de saint Martin que la cellule où s'est accompli son premier miracle. Ce sont ces indulgences que nous venons vous faire connaître, N. T.-C. F., et auxquelles nous avons l'assurance que les habitants de notre cité épiscopale et de toutes les contrées voisines s'empresseront de participer. Notre Église de Poitiers, qui célèbre chaque année au milieu d'une affluence considérable ses belles solennités de saint Hilaire et de sainte Radegonde, s'est réjouie en voyant revivre dans ces derniers temps l'ancien éclat des fêtes de saint Martin : illustration magnifique dont elle peut, sans usurpation, revendiquer le partage avec sa sœur l'Église de Tours. Puissions-nous, par l'intercession de ce fervent disciple de Jésus-Christ, de cet homme puissant en œuvres et en paroles, de ce modèle parfait de l'épiscopat et de la vie monastique, enfin de ce fidèle protecteur de la nation française, obtenir les grâces qui font les saints et qui sauvent les peuples. Ainsi soit-il.

À ces causes, etc.

XXXIX

HOMÉLIE

PRONONCÉE A LA MESSE PONTIFICALE DU VII^e ANNIVERSAIRE
DE NOTRE CONSÉCRATION ÉPISCOPALE.

(XXV NOVEMBRE MDCCCLVI.)



Septimo autem anno, sabbatum erit.
Or, la septième année, ce sera le sabbat.
(LÉVITIQ. XXV, 4.)

MES VÉNÉRABLES FRÈRES DANS LE SACERDOCE ET MES
CHERS FILS EN J.-C.

I. L'an dernier, à pareil jour, entouré des anciens du sacerdoce et de toute la jeune tribu lévitique de notre Église, nous parlions ici avec émotion de la semaine d'années qui allait se terminer, et durant laquelle nous reconnaissons avoir fait l'œuvre du Seigneur avec trop de négligence et d'imperfection pour être en droit d'aspirer au bénéfice du septième an, qui est, d'après les saintes Écritures, un an de repos. Toutefois, par la miséricorde de Dieu qui se plaît à enchérir toujours sur les mérites et sur les vœux de ses suppliants : *qui merita supplicum excedit et vota*¹, l'année qui

¹ Orat. Eccles.

vient de s'écouler a été vraiment pour nous l'année de repos, l'année sabbatique. Non pas sans doute qu'elle ait été exempte de travail ; mais ce travail a été assaisonné , il a été adouci par de si grandes et de si pures jouissances, que nous pouvons dire qu'il a été pour notre cœur comme une fête continuelle. Oui, cette année dans laquelle nous avons été « voir Rome », et « voir Pierre » ; cette année dans laquelle nous avons été ranimer notre courage à la source même de l'apostolat ; cette année dans laquelle nous avons pu placer sous les yeux du vicaire de Jésus-Christ toutes nos œuvres afin que sa main les bénisse , tous nos desseins afin que sa parole les féconde ; cette année restera gravée dans notre souvenir comme une année sainte , comme une année fertile , abondante en toute sorte de fruits.

Mais combien il nous reste à faire ! Ah ! loin de nous la pensée que nous avons achevé notre tâche et mérité la récompense ! *Fratres , ego me non arbitror comprehendisse* : « Frères , je ne me persuade point être arrivé au but. Bien « plutôt , oubliant ce qui est par derrière , et m'avançant « vers ce qui est devant , je songe uniquement à tant d'autres « choses que le Seigneur m'a montré qu'il attendait de « moi » : *Unum autem , quæ retro sunt obliviscens , ad ea vero quæ sunt priora extendens me ipsum , ad destinatum persequor*¹. Le dénombrement de nos œuvres , il serait court , et nous n'aurions pas lieu de nous en glorifier. Mais surtout il serait coupable , et l'Écriture nous apprend que Dieu est sévère envers ceux qui cherchent une vaine satisfaction dans les succès réels ou apparents de leur ministère sacré.

II. Toutefois , il me sera permis de bénir sur un point la miséricorde du Seigneur , et je dirai : *Verumtamen ad quod pervenimus , ut idem sapiamus et in eadem permaneamus regula* ². L'identité des sentiments et la pratique d'une même règle :

¹ Philip. III , 13 , 14. — ² *Ibid* , 16.

voilà un résultat que nous aimons à constater et à proclamer. Il était facile à obtenir ; car, dès le premier abord, un lien de sympathie et de paix a paru unir nos intelligences et nos volontés. Mais, en cette année, une œuvre importante d'unité extérieure s'est accomplie, sans contradiction, sans bruit : je veux parler de notre retour à la liturgie romaine. Par là, nos pensées et nos affections se sont encore davantage rapprochées dans le lien d'un même rite, d'une même prière, qui nous unit plus étroitement à tout le reste de la chrétienté et à l'Église mère et maîtresse de toutes les autres.

« C'est pourquoi, mes frères très-chers et très-désirés » : *Itaque, fratres mei carissimi et desideratissimi*, « ma joie » *gaudium meum*, et je n'ajouterai point « ma couronne » *corona mea*, parce que vos mérites vous sont tout à fait personnels et ne proviennent point de mon fait : *sic state in Domino, carissimi* : « demeurez ainsi dans le Seigneur, mes très-chers¹ ». Ou plutôt, *sic stemus in Domino* : restons ainsi unis dans le Seigneur Jésus, unis pour le glorifier, unis pour sanctifier les âmes, unis pour le service de cette grande et noble Église de Poitiers, à laquelle la bonté divine nous a tous attachés. Après un laps de temps déjà si considérable passé au milieu de vous, je sens que je vous appartiens tout entier. Ceux qui ont écrit sur l'organisation humaine prétendent qu'après sept ans le corps de l'homme est renouvelé intégralement, que toute la masse du sang, que toute la substance même des os est changée et transformée. Je ne sais. Mais ce que je sais bien, mes vénérables Frères et mes très-chers Fils, c'est qu'il n'est plus rien en moi qui ne soit à vous, qui ne soit pour vous, et que mon âme est si pleinement identifiée avec cette Église, qu'il me semble lui avoir appartenu toujours.

S'il eût plu à Jésus-Christ de me confier la dernière des tri-

¹ Philipp. iv, 1.

bus d'Israël, l'Église la plus humble et la plus obscure, j'aurais dû m'en trouver encore très-honoré et très-fier. Mais, plus heureux et plus favorisé que Jacob, je n'ai point dû acheter par sept ans de travaux l'Épouse selon mon cœur¹. Du premier jour, je me suis trouvé uni, non point à Lia, mais à Rachel, et les noces de ma consécration pastorale n'ont pas laissé de place possible à d'autres noces plus enviées : *potitus optatis nuptiis*².

III. Priez donc pour moi, mes bien-aimés, afin que les jours de mon pèlerinage, dont le Seigneur seul connaît la durée, et qui ont dépassé déjà ceux de mon vénérable devancier, deviennent de plus en plus profitables à la cause de la religion et au salut de nos frères. Ah ! les sept années écoulées n'ont point été et ne peuvent pas être appelées sept années de fertilité ; elles ne sauraient être figurées ni par sept vaches grasses, ni par sept épis pleins. Mais enfin, quelles qu'elles aient été, si modique qu'en ait été le fruit, demandez au Seigneur que ces années ne soient pas dévorées par sept autres années qui seraient des années de stérilité, des années maigres et vides³. Surtout que l'année qui s'ouvre, mes vénérables Frères et mes chers Fils, soit pour nous et pour nos œuvres une année de progrès et de perfectionnement. Les nombres, vous savez, ont dans les saintes Écritures une signification mystique. L'octave, le nombre huitième est un nombre de perfection : *octava perfectionis est* ; il exprime le comble des vertus. Puisse cette année apporter vraiment la perfection à notre âme et à nos entreprises, accroître les vertus du pasteur et de tout le troupeau ! Ainsi soit-il.

¹ Genes., xxix, 15 et seq. — ² *Ibid.*, 30. — ³ *Ibid.*, xli, 2 et seq.

XL

ÉLOGE FUNÈBRE

DE MONSIEUR CLAUDE-HIPPOLYTE CLAUSEL DE MONTALS , ANCIEN ÉVÊQUE
DE CHARTRES , PRONONCÉ A LA CÉRÉMONIE DE SES OBSÈQUES ,
DANS L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE CHARTRES ,
LE VIII JANVIER MDCCCLVII.



*Omnis autem Israel et Juda diligebat David ;
ipse enim ingrediebatur et egrediebatur ante eos.*

Tout Israël et tout Juda aimait David à cause de son courage : car c'était lui qui engageait toujours le combat et qui marchait en tête de la colonne.

Au livre Ier des Rois, ch. XVIII, v. 16.

MONSIEUR ¹,

« Louer Athanase , c'est louer la vertu » , ou plutôt , c'est louer le courage , ce glorieux synonyme de la vertu : *Athanasium laudans , virtutem laudabo*. Ainsi débutait saint Grégoire de Nazianze prêchant l'éloge de l'invincible évêque d'Alexandrie, du défenseur intrépide de la divinité du Verbe incarné.

Vous ne sauriez attendre aujourd'hui de moi , mes Frères,

¹ S. G. Mgr l'évêque de Chartres. — Étaient présents NN. SS. de Meaux et d'Orléans.

un discours long et apprêté qui fasse passer sous vos yeux toutes les actions éclatantes et tous les mérites divers du pontife que la mort vient de ravir à l'Église de Dieu. Il faudrait, pour ce grand œuvre, plus de temps que le trépas n'en laisse entre lui et la tombe, et moins d'émotion et de larmes que n'en contiennent en ce moment mon cœur et mes yeux. D'ailleurs, il est des oreilles tendres auxquelles le récit complet de cette grande vie contemporaine doit être épargné. Mais puisqu'on m'a demandé de jeter ma parole, soudaine et improvisée, au milieu des flots de ce peuple qui assiège le cercueil et emplit la basilique, laissez-moi croire que j'aurai accompli la meilleure partie de ma tâche si, m'appropriant la parole et la pensée du grand théologien de l'orient, je confonds l'éloge du pontife dans l'éloge de sa vertu dominante, le courage : *Athanasium laudans, virtutem laudabo; idem est enim illum dicere quod virtutem laudibus efferre* ¹.

La chrétienté tout entière l'a connu, mes Frères, ce courage apostolique et chevaleresque, ce courage vraiment épiscopal et vraiment français; courage qui jetait l'effroi dans le camp des ennemis de la vérité, et qui, par toutes les qualités dont il était accompagné, se faisait aimer et bénir de tous les bons.... Car toute la maison d'Israël et de Juda chérissait David, parce que c'était lui qui faisait les déclarations de guerre, qui prenait l'initiative des combats et qui marchait toujours au premier rang : *Omnis autem Israel et Juda diligebat David; ipse enim ingrediebatur et egrediebatur ante eos.*

Telle sera, mes Frères, la matière de ce discours funèbre, ou plutôt, de ce simple entretien consacré à la mémoire Illustrissime et Révérendissime père en Jésus-Christ, Monseigneur CLAUDE-HIPPOLYTE CLAUSEL DE MONTALS, ancien évêque de CHARTRES, autrefois AUMONIER de SON ALTESSE ROYALE, MADAME, DUCHESSE D'ANGOULÊME, etc.

* Gregor. Nazianz. Orat. XXI de S. Athan.

I. Le courage, mes Frères, est la vertu nécessaire de tout disciple de Jésus-Christ. La vie de l'homme, mais surtout la vie du chrétien sur la terre, c'est un combat ¹. Et ne nous plaignons pas de la grandeur et de la multiplicité des épreuves. Après tout, elles sont sans proportion avec leur résultat, c'est-à-dire, avec le poids immense de gloire qu'elles opèrent en nous ². La conquête de la félicité éternelle vaut bien quelques efforts, je pense. Entendez Jésus-Christ vous le dire avec cette fierté de langage qui serait de l'orgueil partout ailleurs que sur les lèvres d'un Dieu : « Si quelqu'un ne sait pas se combattre soi-même à cause de moi, il n'est pas digne de moi » : *Non est me dignus* ³. L'héroïsme est la condition de la victoire. « Le royaume des cieux souffre violence, et il n'y a que les violents qui le ravissent ⁴. »

Oui, mes Frères, le christianisme est une religion de courage, une religion de lutte et de combat. Et ne croyez-vous pas entendre, en ce moment, cette voix glacée qui se ranime et qui vous répète, avec l'accent mâle et énergique que vous lui connaissiez, ce qu'elle vous a dit si souvent : « Chrétiens, ne dégénérez pas de vos ancêtres dans la foi ; ne vous laissez pas entraîner aux tendances d'une société amollie et sans vigueur. Souvenez-vous que les sentiments qui vous conviennent sont des sentiments d'élévation, de force, de générosité. »

Nul n'avait plus le droit que vous, ô grand pontife, d'enseigner ces fortes maximes ; car cette majesté de langage, que nous n'avons jamais retrouvée ailleurs aussi imposante que sur vos lèvres, n'était que l'expression et la mise à découvert de votre belle âme et de votre noble cœur.

Voulez-vous, mes Frères, que nous jetions un coup d'œil rapide sur les commencements de cette grande vie ?

¹ Job, VII, 1. — ² Rom., VIII, 18 — II Corinth., IV, 17. — ³ Matth., X, 37.

⁴ *Ibid.*, XI, 12.

Hippolyte était le plus jeune de quatre frères. Sa famille , qui occupait depuis plusieurs siècles un rang considérable dans la province du Rouergue, allait devenir historique par son nom et par celui de ses frères , qui tous , dans des conditions diverses, surent se montrer des hommes supérieurs. Il venait de terminer avec succès sa rhétorique sous la direction de l'abbé Girard, quand , un matin, l'on vit partir du vieux manoir de Coussergues deux jeunes cavaliers, lesquels, après avoir reçu la bénédiction et l'embrassement de leurs parents, s'embrassèrent entre eux , et suivis seulement d'un serviteur , chevauchèrent à travers les montagnes jusqu'à Clermont ; puis, moyennant un véhicule dont la célérité semblait alors un prodige et contribuait à populariser le nom d'un célèbre ministre, arrivèrent en trois semaines à Paris. Le plus jeune de ces deux voyageurs avait treize ans , et c'était Hippolyte ; l'autre en avait dix-sept, il se nommait Denys Frayssinous. Là tous deux achevèrent cette éducation littéraire dont nous devons recueillir les fruits. Hippolyte y puisa une connaissance approfondie de notre langue nationale, de cette aimable capricieuse qui ne livre tous ses trésors qu'à ceux qui se sont exercés à les lui dérober, et qui ne devient vraiment riche et originale que lorsqu'on sait en rassembler les diverses ressources et en vaincre les difficultés. Nul ne le surpassa dans cet art, je dirai dans cette stratégie du choix et de l'arrangement des mots ; et sa plume , celle surtout qui traçait ses lettres intimes et familières , restera une des plus françaises de ce siècle, dont le langage, parallèlement à nos institutions et à nos mœurs , a subi , hélas ! et subit chaque jour de si tristes révolutions. Le goût sévère de notre pontife ne put jamais se résigner à l'altération , à la décadence de cet idiome du grand siècle que nul de nous ne sait plus parler. Et comme, un jour, on venait de prononcer devant lui un de ces mots auxquels le dictionnaire authentique a fini par délivrer un passeport complaisant que sa

vieille orthodoxie se refusait à contresigner : *Qu'ils me laissent mourir, s'écria-t-il, mais que leur ai-je fait, et que leur a fait cette belle langue française pour qu'ils la défigurent ainsi de mon vivant ?*

L'éducation théologique du jeune candidat au sacerdoce, commencée depuis quelques années, fut interrompue par les premiers excès révolutionnaires, dont le point de départ le plus retentissant fut la prise de la Bastille et le massacre de l'intendant de Paris et de son beau-père. Le souvenir de ces tristes préludes de nos malheurs demeura profondément gravé dans son esprit. Il n'y a que quelques années, un soir que nous l'accompagnions dans une de ses fréquentes visites à une noble dame dont le nom sera toujours béni dans cette ville où se perpétuent les œuvres de sa charité ; tout à coup il nous arrête sur le seuil de l'hôtel pour nous dire : « Mon ami, je n'aborde jamais madame la baronne de Coussay qu'avec un serrement de cœur ; j'assiste et je crois toucher par elle à l'origine de la révolution ; j'ai quitté Paris le jour où ils ont pendu son grand-père, M. Foullon, et commencé la ruine de la France. »

En effet, déguisé sous un vêtement d'emprunt d'un de ses condisciples, frère du vénérable Benoît Labre, il avait regagné sa province. Mais il ne tarda pas à en revenir. Hippolyte avait résolu d'être prêtre, et c'était une de ces natures chez qui l'obstacle ne fait qu'affermir la résolution. Il entra dans les ordres sacrés au plus fort de la tempête ; puis profitant des loisirs que la tempête lui faisait, il retourna s'abriter au sein de ses montagnes, d'où il vit passer devant lui toute la série des crimes et des malheurs de notre patrie, séparé d'une partie des siens qui avaient émigré, et quelque temps incarcéré lui-même. Par un sentiment extrême de délicatesse, il se refusa toute sa vie à raconter les horreurs dont il fut témoin et celles dont il fut victime. Il était trop français et son patriotisme était trop exquis pour qu'il vou-

lût donner un si cruel démenti à ce vieil axiome : *Que la France est une terre qui ne produit pas de monstres*. Pour utiliser cette vie de retraite et d'obscurité prolongée, il se réfugia dans l'étude de la science ecclésiastique et des principaux monuments de l'histoire ; en un mot, il fit alors cette rare provision de savoir étendu et varié que sa tardive apparition sur la scène des événements devait enfin mettre en lumière.

Mais déjà, durant cette première et longue période de sa vie, l'homme de courage s'était souvent révélé, et l'on voit se dessiner d'avance toutes les grandes lignes de ce caractère ferme et arrêté, de cette volonté énergique et résolue. Que de fois, témoin de l'éducation amollissante de ce temps, qui asservit les parents à l'enfant et souvent les déplace et les entraîne à sa suite, au détriment de leur fortune, de leur influence et de mille intérêts de tout genre, il se plaisait à nous rappeler cette ancienne et vigoureuse discipline de nos écoles, cette autorité calme et confiante du maître, qui ne mettait pas jour par jour la famille dans la confiance des fautes et presque dans le partage des punitions de l'écolier, mais qui, tout en se réservant de faire appel à l'influence paternelle dans les grandes occasions, se suffisait d'ordinaire à elle-même pour la répression des défauts et la formation des talents et des caractères !

Et cette forte éducation que les maîtres avaient continuée, la famille l'avait commencée. Hippolyte avait trouvé dans la maison paternelle l'observation héréditaire et traditionnelle de ce précepte trop méconnu du décalogue qui commande le respect avant l'amour, et qui fait du chef de la maison un souverain dont les fils eux-mêmes sont les serviteurs et les sujets. Fidèle aux leçons de sa mère, femme d'une haute distinction, il marcha toujours d'un pas ferme et assuré dans le sentier de la foi et de la vertu, et il conçut de bonne heure cet esprit de religion vraie et sincère qu'il a

toujours tant aimé à reconnaître et à louer dans les autres. Sans doute, il ne méprisa jamais aucune observance extérieure ; nous l'avons vu, jusqu'à la fin de sa vie, accomplir les pratiques les plus touchantes et les plus simples de la piété chrétienne avec une candeur d'enfant. Mais, de bonne heure, elles ne furent pour lui que l'achèvement et le couronnement de l'édifice dont une foi solide et éclairée doit toujours être la base. Dans ce siècle superficiel, il se rencontre trop souvent de ces natures chez qui l'expansion, l'efflorescence du sentiment religieux amènent, pour ainsi dire, toute la sève à la surface et au dehors, tandis qu'elle épuise et qu'elle dessèche presque entièrement la tige et la racine même de la religion. Il n'en était point ainsi de notre pontife. Il fut, dès sa jeunesse, un homme de religion profonde, un chrétien de la vieille marque et de l'ancienne trempe.

Aussi croyait-il n'avoir pas accordé un témoignage médiocre à un homme, même constitué en dignité ecclésiastique, quand il avait loué sa probité, sa religion, sa foi. Ah ! c'est que ces grands mots avaient conservé dans sa bouche toute leur signification, et qu'il ne consentait à mettre cette étiquette que là où il avait constaté la chose. Je ne sache personne qui ait plus aimé que lui les serviteurs de Dieu, les bons chrétiens, et, comme il disait souvent, les gens de bien. Pour lui, la principale jouissance et la plus grande douceur de la vie présente, c'était la société des honnêtes gens, de ceux surtout qui partageaient avec lui le zèle, l'amour, la passion de la vérité, et qui savaient tout sacrifier à cette grande cause. Toute sa vie, et longtemps avant son élévation à l'épiscopat, il avait sans cesse devant les yeux les intérêts de Dieu ; c'était sa préoccupation constante dans l'observation des événements qui se succédaient. Les molleses et les transactions, en ce qui touche à la cause divine, étaient pour lui un sujet d'affliction pro-

fonde. Aussi les retours politiques qui semblaient devoir lui apporter le plus de joie lui inspirèrent-ils bientôt de sinistres pressentiments. Il ne tarda pas à comprendre, comme Joseph de Maistre, que si la colonne était relevée, elle n'était pas replacée, et il répéta plus d'une fois que la bacchante révolutionnaire n'avait fait que changer d'habit. Il eût voulu faire prévaloir auprès des hommes d'État la maxime de Jésus-Christ : « Cherchez premièrement le règne de Dieu, et tout le reste vous sera donné par surcroît ¹ » ; mais la politique humaine persistait à chercher le salut ailleurs que dans l'Évangile. Un jour qu'il cheminait, triste et rêveur, dans les rues de Paris (c'était vers les premiers temps de la Restauration), une main lui frappa sur l'épaule, et une voix lui dit : « Mon ami, que les vrais chrétiens sont rares en ce monde ! » Il se retourne ; c'était le vicomte de Bonald ; et les deux amis s'embrassèrent, parce que la parole inattendue de l'un répondait à la préoccupation actuelle de l'autre.

Cependant, l'abbé Clausel de Montals avait acquis déjà un nom dans le monde et dans l'Église. Outre diverses autres publications, il avait fait un livre dont le titre seul renferme une grande pensée : *La Religion chrétienne prouvée par la Révolution française*. Il avait prêché avec succès à la Cour et dans la ville, et il était devenu aumônier de l'auguste fille de Louis XVI, dont le nom n'a jamais été prononcé devant lui sans provoquer des marques visibles de son émotion. Enfin, l'ami de son enfance, le compagnon de son premier voyage à Paris était devenu l'évêque d'Hermopolis, le ministre des affaires ecclésiastiques. Voici qu'il est présenté par lui à l'épiscopat, et destiné par la providence à l'antique siège de Chartres, sur lequel il déploiera ce noble et grand caractère qui le placera à la hauteur de ses plus illustres de-

¹ Matth., vi, 33.

vanciers , les Lubin , les Fulbert , les Ives , les Geoffroy de Lèves , les Pierre de Celle , les Jean de Salisbury , les Louis Guillard , les Godet des Marais , et tant d'autres.

Hâtons-nous de le dire , mes Frères , parce qu'on a semblé en douter quelquefois au loin. Monseigneur Clausel de Montals a embrassé sérieusement tous les devoirs de l'épiscopat , en tant que l'épiscopat lui imposait l'administration et le gouvernement d'un diocèse particulier. L'esprit des affaires n'est pas incompatible avec l'éminence du savoir ; au contraire , un homme supérieur porte ordinairement sa supériorité partout , et l'on a observé avec raison par rapport à Bossuet que *rien n'était au-dessus ni au-dessous de cet homme*. Non , l'élévation de l'esprit , la poésie de la pensée n'excluent pas le talent administrateur. Châteaubriand , l'un des anciens amis de notre pontife , l'a dit avec grâce : « Le son d'une lyre n'a jamais rien gâté ». Doué d'une mémoire que l'on peut appeler phénoménale , le nouvel évêque ne tarda pas à posséder dans sa tête tout l'état et tous les noms des lieux et des personnes , gravés , décrits en quelque sorte sur la membrane de son puissant cerveau comme sur une carte géographique et historique. Jamais fidélité de souvenir ne fut , à cet égard , comparable à la sienne. Au moyen de ce don merveilleux , il accomplit avec facilité et avec fruit ses visites pastorales , et il les considéra comme une partie si essentielle de sa charge , qu'il abandonna l'épiscopat dès qu'il se reconnut impuissant à les poursuivre.

Dans son administration comme dans son caractère , je l'avoue , ce fut la force qui excella. Spectateur désolé des inconvénients d'un pouvoir faible et hésitant dans l'ordre temporel , il apporta au maniement des affaires ecclésiastiques cette promptitude de détermination , cette énergie d'exécution dont il avait étudié les maximes et les modèles dans trois grands hommes d'État , les cardinaux Ximénès , d'Ossat et Richelieu , ses oracles en matière de gouvernement

public. Il savait qu'en toute chose l'excès doit être évité ; mais il était convaincu que la vigueur entraîne moins de maux que la faiblesse, et il se souvenait que Bossuet a recommandé avant tout aux princes de gouverner hardiment.

Le premier fruit de ses sollicitudes pastorales fut la création de cette maison lévitique que nous aimons tous comme notre berceau. Il se complaisait à y venir démêler par lui-même les talents naissants ; il les encourageait par une parole où l'on ne sentait pas seulement l'intérêt et l'affection , mais encore l'esprit de foi et de prévoyance qui apercevait déjà , dans l'enfant , le défenseur futur de la religion et le sauveur des âmes. *Voici que vous remportez de belles couronnes*, disait-il à un lauréat de douze ans qui s'en est toujours souvenu ; *cultivez vos talents pour Dieu, et, à votre tour, vous procurerez à des milliers de fronts la couronne éternelle*. Quand il avait ainsi tiré l'horoscope de quelque candidat du sanctuaire, son attention sur lui ne se lassait point ; il embarrassait presque le jeune homme par sa confiance ; il l'invitait quelquefois à sa table, et son cœur, toujours jeune, lui suggérait mille témoignages d'amitié. Ainsi s'appliquait-il à donner l'essor au talent. Il connaissait et il savait apprécier tous ses prêtres ; et si son estime était graduée sur la diversité du mérite, sa bienveillance était générale. Mais rien n'aurait pu le faire reculer devant un devoir de sa charge ; et s'il ne mourut pas victime d'une sévérité nécessaire exercée contre un indigne ministre des autels¹, si sa personne fut sauvée, un jour nous vîmes sa maison livrée au pillage, et il nous souvient de l'avoir contemplé marchant sur les débris de son ameublement avec une héroïque sérénité².

¹ La veille de la mort du prélat, l'archevêque de Paris venait d'être assassiné par un prêtre interdit.

² L'évêché de Chartres fut envahi par une émeute en 1833, à la suite de l'interdit d'un mauvais prêtre, curé d'une paroisse de la banlieue.

Mais l'évêque n'est pas seulement pasteur d'un troupeau ; il a reçu la mission de garder le dépôt : *Depositum custodi* ¹. Uni à l'Église qui est son tout, et au saint-siège qui est son centre, il participe, dans une certaine mesure, à la sollicitude de toutes les églises. Son nom le dit : il est une sentinelle toujours en observation , toujours prête à jeter le cri d'alarme, s'il découvre au loin l'ennemi.

Clama, ne cesses ² : Crie, et ne t'arrête pas, dit le Seigneur au prophète. Mille autres passages des saints livres sont résumés dans celui-ci. Or , notre prophète , une fois investi de sa mission , ne tarda pas à élever la voix ; et quand il eut commencé, il ne s'arrêta plus : *Clama, ne cesses*.

Il avait retenu de la cérémonie de son sacre cette prière que le consécrateur adresse au ciel en faveur de l'élu, et que nous lui entendîmes accentuer si fortement lorsqu'il nous conféra à nous-même, sous les voûtes de cette belle église , la consécration épiscopale : *Veritatem diligat, neque unquam eam deserat , aut laudibus aut timore superatus* : « Qu'il aime la vérité, et qu'il ne l'abandonne jamais, vaincu par la flatterie ou par la crainte » ; et ces autres paroles : *Non ponat tenebras lucem neque lucem tenebras* : « Qu'il ne fasse pas, qu'il « n'appelle pas les ténèbres lumière et la lumière ténèbres ».

Il connaissait aussi cette autre prière qui se récite dans nos conciles , et par laquelle le Seigneur est conjuré de ne pas laisser s'énerver, se refroidir dans la sainte Église « la vigueur de notre ordre » : *Ne vigor ordinis nostri tepescat*.

Enfin , mes Frères , lui qui prêchait avec tant d'autorité aux fidèles la magnanimité chrétienne, lui qui s'efforçait si souvent d'inspirer aux prêtres la magnanimité sacerdotale , il sentait que sa parole n'aurait d'ascendant que par son exemple, et il s'appliquait à nous montrer en sa personne le type parfait de la magnanimité apostolique.

¹ Il Timoth., I, 14. — ² Isa., LVIII, 1.

« Jamais on ne nous avait parlé de la sorte », disaient les ministres des modernes Valens.— C'est qu'apparemment ils n'avaient jamais rencontré un évêque.

La providence permit que notre pontife descendit d'abord dans l'arène sous un gouvernement qui possédait toutes ses affections. Elle voulait par là mettre à l'abri de tout soupçon, de tout reproche d'opposition politique, la longue lutte qu'il devait continuer sous un autre régime. Il savait d'ailleurs, comme notre Hilaire, qu'il n'est pas permis aux évêques de con- niver aux fautes même des meilleurs princes, et que toute fai- blesse dans la cause de la vérité est à la fois un crime envers Dieu et envers le prince lui-même. En effet, tout ce qui affaiblit la religion, par un contre-coup funeste, ne tarde pas à affai- blir la société ; et loin de nous savoir gré de nos condescen- dances en matière religieuse, les princes éclairés devraient nous maudire de toute funeste complaisance qui précipite la ruine des États et la chute des trônes.

Il n'en fut pas ainsi. L'évêque de Chartres devint presque un embarras aux yeux d'un pouvoir qui espérait tout sauver par les concessions et les atermoiements. Sa voix prophé- tisa de prochaines ruines ; mais quand elles se firent, nul ne les arrosa de plus de larmes que lui. Car on peut bien dire de lui ce que Bossuet a dit d'un prêtre de son temps : « Il n'y avait point en France d'âme plus française que la sienne ¹ ». Cependant il avait laissé fermer les portes du petit séminaire, de cet asile lévitique si cher à son cœur. Il avait cru indigne de lui d'obliger ses prêtres, quoique séculiers, à se défendre comme d'un crime de ce qui est la perfection des conseils évangéliques ; et on le vit, durant un rigoureux hiver, aller visiter, interroger, de presbytère en presbytère, tous les lévites de son école cléricale, dispersés par groupes de trois ou de quatre, selon que la loi le permettait, chez les prêtres du diocèse.

¹ *Oraison funèbre de Nicolas Cornet.*

La lutte se ranima plus tard , d'autant plus vive que l'impunité était devenue plus audacieuse. Nous nous souviendrons toute notre vie du jour où le pontife daigna nous appeler pour nous faire part de sa résolution. Il sentait toute la portée de ce premier acte , il en voyait toutes les conséquences. Il était plus que septuagénaire déjà ; et nous l'entendons encore, au moment où il signait sa première lettre, nous dire avec sang-froid : « La guerre sera longue, et cette lutte, si elle finit, ne finira pas avant dix ans ». Les préceptes oratoires défendent de porter des chiffres dans la tribune sacrée, mais la règle pourra souffrir ici une exception : car les chiffres ont parfois leur éloquence. Cette première lettre est datée du quatre mars mil huit cent quarante-et-un. L'in-fatigable vieillard signait son quarantième écrit à la fin de mil huit cent cinquante ; et , sans méconnaître de précieux avantages acquis désormais aux particuliers et aux familles, effrayé de l'impuissance d'une demi-mesure pour le salut de la nation, alarmé surtout par la prévision des dangers d'un autre genre que la nouvelle situation susciterait, il disait aux législateurs : « Vous voulez encore des catastrophes , vous les aurez ». — Notre pontife était faillible. Cette nature toute d'élan et de prime-saut se trompa quelquefois. Plaise au ciel que ces dernières paroles soient une de ses erreurs !

Et durant cet intervalle de dix ans , quel déploiement d'énergie, d'érudition, de style, de savoir ! Quels tours variés d'élocution , quelles ressources étonnantes de polémique ! Pour trouver rien de semblable dans les annales de la tradition ecclésiastique, il faut remonter à ce pape octogénaire et nonagénaire, Grégoire IX , dont les écrits nous offrent toute la fraîcheur et le parfum de ces fleurs qu'on voit s'épanouir sous la neige des hivers.

Mais , dans ces compositions multipliées, n'y eut-il pas de fréquentes redites ? — Des redites ! Je le crois bien. Ils avaient osé, les malheureux, blasphémer contre l'unité de la nature

divine, contre le mystère adorable des trois personnes, contre l'incarnation du Fils de Dieu, Jésus-Christ, contre la doctrine catholique tout entière ; ils avaient osé cela , et leurs écrits restaient , et ils faisaient toujours autorité dans la philosophie et dans les lettres. Et après un premier et un second cri d'effroi , il eût fallu rentrer dans le silence et se taire ! Ah ! quand l'on a fait du vieux Caton un grand homme, parce que ce sénateur persévérant concluait imperturbablement tous ses discours par un vote contre Carthage, l'ennemie de l'ancienne Rome ; blâmez , si vous l'osez , l'homme de Dieu , le pontife de Jésus-Christ, ce sénateur de la Rome chrétienne, d'avoir dénoncé l'impiété tant que le boulevard de l'impiété n'a pas été détruit.

Mais l'athlète n'excéda-t-il jamais ? — J'accepte cette possibilité pour notre pontife, comme Grégoire de Nazianze l'acceptait pour Athanase et pour toute la phalange athanasienne. Apprenez le tort de ces grands évêques d'alors : « Quelque doux et traitables qu'ils soient d'ailleurs, il est un point sur lequel ils ne souffrent pas de devenir accommodants et faciles : c'est quand, par le silence et le repos, la cause de Dieu est trahie ; alors ils deviennent tout à fait belliqueux ; ils sont ardents et acharnés dans les combats , car leur zèle est une flamme ; et (saisissez bien le reste de ce texte) ils s'exposeraient plutôt à mettre la main là où il ne faut pas, qu'à omettre d'agir là où le devoir le commande » : *citiusque aliquid quod non oporteat emoverint, quam quod ex officio sit prætermiserint*¹. Encore un coup, que ce soit donc la faute de mon évêque, comme celle d'Athanase et des hommes de son

¹ Qui tametsi alioqui pacati ac moderati sint, hac tamen in re lenes et faciles esse non sustinent cum per silentium et quietem Dei causa proditur : verum hic amodum bellaces sunt, atque in confligendo acres et feroces (hujusmodi enim zelus æstus est) ; citiusque aliquid quod non oporteat emoverint, quam quod ex officio sit prætermiserint. Greg. Naz. loc. cit., n. 25.

école, d'avoir cru que, pour la défense de Dieu, il vaudrait mieux pécher par excès que par défaut, je m'y résigne.

Mais ne pécha-t-il pas du moins par la forme?— On le lui a dit, et il y a bien répondu à diverses reprises. — Dans un de ces mémorables entretiens de Dreux que nous savons mot à mot, et où le vieil évêque et le vieux roi usaient d'une liberté réciproque, celui-ci ayant entendu un pathétique exposé des dangers que la mauvaise éducation d'alors, la seule dont il puisse être question ici, faisait courir à la société, n'avait pas craint de dire au préfet de la province : « L'évêque a raison pour le fond, malheureusement il est trop vif dans la forme ». A quoi l'évêque de répliquer aussitôt : « Sire, je suis heureux d'emporter l'assentiment de Votre Majesté; je dis l'assentiment complet; car dans les questions capitales d'où dépend le salut de la religion et des empires, tout gît dans le fond et la forme n'est rien. C'est un détail sur lequel les adversaires se réservent toujours d'incider. Ni les ennemis de Votre Majesté ni ceux de la religion ne nous donneront jamais raison dans la forme sur les points où ils ont résolu de nous contester le fond. »

Enfin n'a-t-on pas toujours tort de troubler la paix en commençant une lutte où l'on n'a pas de chance de succès? — Disons d'abord que la paix n'est troublée que par le mensonge, et que quand la vérité fait la guerre, c'est pour faire la paix. Quant aux chances humaines de succès, c'est peu de chose pour nous qui n'attendons rien, ou à peu près rien, de l'effet naturel de notre parole, mais tout de la grâce de Dieu. Il y a plus de sept cents ans, Geoffroy de Vendôme écrivait à son illustre contemporain l'abbé de Bonneval, Bernier, l'un des grands champions de la cause sainte à cette époque : « Elève donc la voix, ô toi l'organe de Dieu et la trompette de l'Esprit-Saint. Noble hérault de la vérité, n'interdis point à tes lèvres de poursuivre la perversité hérétique : *Ne vocem retrahas a correctione hæreticæ pravitatis.*

Non, non, ne te rends pas au sentiment de ceux qui affirment que ton langage est inutile parce qu'il ne peut convaincre et convertir ceux contre lesquels tu parles : *Noli, vir sancte, noli credere illis qui te loqui asserunt sine utilitate, quoniam eos contra quos loqueris revocare non potes a scelere* ¹. Ceux qui disent ces choses n'ont pas lu les saintes lettres, et ils ignorent que l'apôtre est tenu de combattre et n'est pas tenu de vaincre. La victoire, c'est l'affaire de Dieu. » Plein de cette pensée, le pontife menait de front deux sortes d'expéditions : il engageait à la fois le combat par la parole et le combat par la prière. Avec quelle ardeur il demandait chaque jour à Dieu la conversion des impies ou leur salutaire humiliation ! Un matin, vers la fin de l'an mil huit cent quarante-sept, comme il achevait son oraison devant son crucifix, nous l'entendîmes réciter, avec une chaleur inexprimable, le psaume *Miserere* tout entier auquel il intercalait, après chaque verset, cette invocation des litanies : *Ut inimicos sanctæ Ecclesiæ humiliare digneris, Te rogamus audi nos*. Ce sont là de rudes coups portés à des adversaires. Cette supplication, en effet, allait être exaucée, et le Seigneur allait « daigner humilier les ennemis de sa sainte Église ».

Car, mes Frères, est-ce que la victoire a manqué à notre valeureux soldat ? Il écrivait ceci aux premiers jours de la lutte : « A ces hommes qui ne savent pas que notre foi est *une enclume qui brise tous les marteaux*, je leur dirai : Vous courez trop vite à votre but, vous ne l'atteindrez pas ; je vous le prédis, vous succomberez dans le combat, et la victoire restera à Dieu, à Jésus-Christ et à son Église. »

C'en est assez, mes Frères. Notre pontife a combattu vaillamment. Je voulais ajouter que son courage était accompagné de toutes les qualités aimables qui font bénir le cou-

¹ Gofr. Vind. Epist. Lib. iv, Epist. 16.

rage; je voulais montrer que toute la maison d'Israël et de Juda a aimé notre David, alors qu'il engageait ainsi ses expéditions belliqueuses. Je ne dirai que quelques mots.

II. La France est le pays de la bravoure et de la franchise. Aussi, les adversaires même du pontife ont-ils plus d'une fois rendu justice à la loyauté de ses attaques, à la droiture de son caractère, à la pureté de ses intentions. En vrai gentilhomme français, il ne s'adressait pas au faible, il allait droit au fort. Voulant attaquer l'impérieuse dominatrice de ce siècle, la presse périodique, il se mesurera du premier coup avec le colosse de la publicité politique et littéraire; et, disons-le, celui-ci saura trouver aussi pour cette lutte des armes souvent courtoises. Le pontife ne croyait pas que les combats religieux dussent être engagés à huis-clos, et se terminer à des correspondances et à des négociations enterées dans les archives des ministères et des évêchés, ou dans les tiroirs des écrivains et dans les collections d'autographes des curieux. Ces feux croisés d'écritures secrètes lui semblaient en pure perte. Il n'avait de goût que pour les batailles à ciel ouvert et en pleine campagne. Et, quoiqu'il ne fût pas dépourvu de compassion pour ces multitudes d'esprits forts ou d'esprits faibles qui crient à tout propos au scandale, et qui se montrent volontiers plus indulgents aux détracteurs de la religion qu'à ses défenseurs, il n'en tenait aucun compte. « Si les apôtres et les saints docteurs avaient suivi le système recommandé par les sages de ce temps, disait-il, le monde serait encore aujourd'hui païen ou arien. » A ses yeux, la publicité de la défense était commandée par la publicité de l'agression, et le retentissement ne l'effrayait pas. L'histoire lui avait appris que les discussions, même d'évêques à évêques, quand ils diffèrent de vues concernant les grands intérêts de la cause divine, sont un indice de la vitalité de la religion en même temps que du zèle et de la conviction de ses ministres. Il n'hésitait donc pas à contre-

dire publiquement ses meilleurs amis , parce qu'il plaçait la vérité, ou ce qu'il croyait l'être, au-dessus de toutes ses affections humaines. Mais la paix de Jésus-Christ triomphait toujours alors dans son cœur comme dans celui de ses illustres adversaires. Des deux côtés, de grandes vertus, un même esprit de charité, un même amour de l'unité recommandaient également les champions à l'estime et au respect des spectateurs du conflit ; et si , devant le regard sévère de Dieu, ces controverses ardentes laissaient quelque chose à expier, la faulx de la tribulation ou même celle du martyr se chargeait de cette œuvre ¹. On peut dire que , sous ce rapport , notre siècle a eu ses grands jours qui rappellent les plus beaux âges de l'Église.

Du reste, ce généreux athlète, toujours attentif aux choses importantes, ne se passionnait jamais pour les petites choses. Les hommes publics qui , sous tous les régimes, ont pris part à l'administration des divers intérêts de cette province et de cette cité peuvent dire si jamais il leur suscita l'ombre d'une difficulté. Le pontife était guerrier, il n'était pas tracassier. « Je n'aime pas la guerre à coups d'épingle, disait-il un jour ; quand il faut la faire, je tâche de la faire à coups de canon. » De telles allures se feront toujours apprécier en France.

Aussi que de fois l'apparition d'un nouvel écrit de l'évêque de Chartres ne fut-elle pas un événement pour toute la France et pour la chrétienté ! Ce vieux soldat , toujours sur la brèche, ranimait le courage de ses frères , et les ralliait autour de lui. Rome applaudissait à son ardeur intrépide. Jusqu'aux extrémités de la terre, sa voix faisait renaître l'espérance dans les cœurs attristés. On avait prophétisé la mort prochaine du christianisme ; cette parole épiscopale, pleine de vie et de force , donnait un démenti à ces lugubres présages : les moribonds n'ont pas cette puissance d'organe qui

¹ Aug. Epist. 93, n. 40.— Epist., 108, n. 9.

domine tous les autres bruits, et qui commande l'attention au monde entier. Ainsi toute la maison de Juda et d'Israël aimait notre David, parce qu'il faisait de fréquentes incursions sur le terrain ennemi et qu'il affrontait toujours le premier feu : *Diligebat, etc.*

Mais ceux-là surtout l'ont aimé, qui l'ont abordé de plus près, et qui l'ont connu dans les relations de la vie sociale et de la vie privée. L'Esprit-Saint l'a désigné par son caractère distinctif, quand il a nommé « l'homme aimable pour la « société » : *Vir amabilis ad societatem*¹. Notre Pontife était demeuré l'un de ces Français d'autrefois, qui savaient apprécier le charme de la conversation et le faire goûter aux autres. La froideur silencieuse de nos modernes réunions lui paraissait insupportable, et il ne tenait pas à lui d'avoir bientôt brisé cette glace. Il avait beaucoup vu, beaucoup appris, beaucoup recueilli de la bouche des hommes de la bonne compagnie du dernier siècle, et il racontait avec une grâce sans pareille, entremêlant ses récits des saillies les plus inattendues et des remarques les plus piquantes. Partout où il se trouvait, bientôt il n'y avait plus d'oreilles que pour lui : hommes du monde, magistrats, jeunes officiers, tous s'approchaient du vieillard, et le salon le plus élégamment occupé ne tardait pas à se concentrer tout entier autour de sa personne. Sa verve était inépuisable ; il avait dans l'âme un fonds intarissable de gaieté. C'est que les passions qui engendrent la tristesse n'avaient jamais effleuré cette âme. « La pudeur était née avec lui : dès ses plus tendres années, il avait fait un sacrifice de son corps et de son âme à Dieu² ». L'argent, il le méprisait avec la générosité d'un chrétien et d'un grand seigneur ; et dès qu'il en apercevait devant lui un peu plus qu'il n'en fallait pour suffire à ses besoins de quelques mois et aux devoirs d'une hos-

¹ PROV., XVIII, 24.

² BOSSUET, *Oraison funèbre de Nicolas Cornet.*

pitalité toujours honorable, il se hâtait de le distribuer en œuvres de religion et de charité. L'ambition, il n'en avait qu'une, celle de rester ce qu'il était. Il refusa les distinctions honorifiques que les gouvernements successifs lui offrirent à plusieurs reprises. Sans blâmer personne, et surtout sans attribuer à certaines choses une gravité qu'elles n'ont pas, il croyait cependant qu'un évêque en ce siècle n'est jamais plus apte à rendre d'utiles services à la religion et à la société que quand il est seulement évêque : tout cela, et rien que cela. Ainsi dégagé de toute préoccupation personnelle, l'ennui et la mélancolie n'avaient jamais accès dans son âme. Toujours prompt à suivre la voix de sa conscience, il trouvait une paix délicieuse dans le sentiment du devoir accompli, et c'était surtout ce sentiment qui débordait dans les explosions de sa joie presque enfantine.

Ceux qui ne l'avaient connu qu'à distance, ceux qui ne l'avaient aperçu qu'à travers le prisme de sa grande renommée ne pouvaient assez exprimer leur étonnement de sa merveilleuse condescendance, de la facilité de ses rapports, de la simplicité de ses habitudes, de l'indulgence excessive de son cœur. Il avait de ces attentions, de ces prévenances, il adressait de ces questions qui dénotent un intérêt profond et sincère. Notre pontife eut des amis, de vrais et fidèles amis; et parmi ceux qu'il honora de ce nom et auxquels il a donné des marques éclatantes de son affection et de son dévouement, il s'en est trouvé qui n'appartenaient pas à la croyance catholique. Plus d'une fois il gagna à Dieu, par la réserve et la sobriété de ses entretiens en matière religieuse, des hommes considérables, plus touchés de la délicatesse de ce silence qu'ils ne l'eussent été de la prédication la plus éloquente. Oui, mes Frères, cet homme si fort, si énergique, il fut bon, très-bon : et les larmes jaillissent de nos yeux au souvenir de toutes les inspirations de son âme affectueuse ! Naguère il écrivait à quelqu'un : « Dieu ne vous a pas

« fait tout esprit ; vous avez à chaque instant de ces élans ,
« de ces bonds du cœur qui me plaisent cent fois plus encore
« que les éclairs brillants de votre intelligence ». Dans ces
mots, le prélat ne se peignait-il pas lui-même tel que nous l'a-
vons connu, étincelant de bonté comme d'esprit ? Aussi, mes
Frères, les mille outrages qu'il a essuyés de la part des enne-
mis de la religion n'ont jamais pu donner le change à votre
cœur. Ah ! s'il vous a beaucoup aimés, comme vous l'avez
aimé aussi ! S'il a été fidèle à ce diocèse, à cette cité, comme
ce diocèse et cette cité le lui ont bien rendu jusqu'à la fin !
C'était un amour toujours croissant, une vénération tou-
jours plus filiale, un respect de jour en jour plus universel.
Il en a recueilli les témoignages les plus touchants. Qu'il
était beau de voir ce vieillard toujours entouré d'hommages,
toujours supplié de bénir ! Quel transport, quel tressaille-
ment électrique quand, à certains jours depuis qu'il avait
remis le fardeau aux mains de son vénérable successeur, il
arrivait que ce fussent encore les vibrations de sa voix qui
retentissent dans cette enceinte ! Et, aujourd'hui, ne peut-
on pas dire que ces funérailles du pasteur sont un véritable
triomphe ? Pour moi, j'y vois un hommage rendu à la fois et
à sa bonté et à son courage. Le pontife était prophète quand
il disait : « Les pouvoirs faibles croient se rendre populaires :
ils ne tardent pas à tomber dans le mépris, et le mépris ne
sait pas retenir l'amour. Les pouvoirs forts, au contraire, se
font respecter, et le respect touche de près à l'amour qu'il
finit presque toujours par obtenir. »

Pontife bien-aimé, il faut mettre un terme à ce discours
beaucoup trop long déjà, en même temps qu'il est beaucoup
trop court. Oh ! votre image restera toujours gravée dans
nos cœurs !

Tous ici s'en souviendront, de cet autre « Simon, fils
d'Onias, dont la majesté était telle, que, sur sa chaire sacrée,
il paraissait moins être assis à l'ombre du temple que sou-

tenir lui-même tout le poids de l'édifice dont on eût dit que sa tête chargée d'années, était encore la plus ferme colonne : *Qui in vita sua suffulsit domum et in diebus suis corroboravit templum*. Quand il montait à l'autel , c'était avec une auréole de dignité qui donnait de l'éclat à ses vêtements saints plus qu'il n'en recevait d'eux : *In ascensu altaris sancti , gloriam dedit sanctitatis amictum*. Il était beau de le voir, debout auprès de cette table des oblations , recevant l'hostie de la main de ses prêtres, couronne de frères rangés autour de lui comme les cèdres plantés autour du Liban. Que de fois, consommant le grand œuvre du sacrifice , il étendit ici la main pour offrir le sang de la vigne ! Que de fois il a épanché à la base de cet autel l'odeur des divins parfums qui montaient devant le grand Roi ! Aujourd'hui , son corps repose dans la paix , mais son nom vivra de générations en générations..... Il a transmis à sa famille des biens permanents Ses neveux seront une génération sainte qui se conservera dans l'alliance de Dieu. A cause de lui , ses héritiers subsisteront éternellement et sa noblesse ne périra pas ¹. »

Pour moi, Messieurs et mes Frères, il est deux souvenirs qui resteront éternellement présents à mon âme : le souvenir du pontife qui fut la gloire de ce diocèse pendant un tiers de siècle, et le souvenir du prêtre qui déclina l'honneur de l'épiscopat et gouverna près de trente ans cette paroisse ². Grands et aimables dans leur vie, ils ne seront point séparés dans mon cœur après leur mort. L'un qui nous retraçait le visage, le talent et la force des Athanase, des Thomas de Cantorbéry et des Bossuet ; l'autre, à qui les paroles fleurissaient sur les lèvres, et qui exhalait le parfum des Ambroise , des Bernard et des François de Sales. Ces illustres d'Israël, illustres sans

¹ Eccli., I.

² M. P.-A. Lecomte, chanoine , curé de la Cathédrale et vicaire général de Chartres.

doute à des degrés différents, nous les pleurerons toute notre vie. Jamais le glaive puissant de Saül, dirigé contre les ennemis de la vérité, n'a été tiré en vain ; et la flèche que l'aimable Jonathas lançait avec tant d'adresse dans les cœurs n'est jamais revenue en arrière : *Sagitta Jonathæ numquam rediit retrorsum et gladius Saul non est reversus inanis* ¹. Nous avons été l'enfant béni, puis l'humble collaborateur de l'un et de l'autre, du prêtre et du pontife ; et nous le disons avec l'assurance de n'être pas entraîné trop loin par notre affection : Si splendide et si grande que soit cette basilique, elle a, de notre temps, abrité sous ses voûtes des splendeurs intellectuelles et des grandeurs vivantes assorties à ses proportions.

Temple saint, voilez-vous donc d'un crêpe funèbre : pleurez avec nous l'oïnt du Seigneur qui vous donnait des vêtements d'or ; pleurez l'élite d'Israël qui a succombé dans vos remparts ; et que vos échos sacrés redisent longtemps nos lamentations : « Comment les forts sont-ils tombés ? comment la gloire des armées a-t-elle disparu » : *Quomodo ceciderunt robusti, et perierunt arma bellica* ² ?

« C'est un signe mauvais pour la terre, disait saint Grégoire de Nazianze, quand les hommes adonnés à la sainte philosophie et remplis de l'amour de Dieu lui sont ainsi retirés coup sur coup pour être emportés, quelques-uns avant le temps, dans la céleste cité ³ ». Y a-t-il, dans les saintes Écritures, aucune menace plus effrayante que celle-ci ? « Voici que le Dominateur, le Seigneur des armées va enlever de Jérusalem et de Juda le courage et la vigueur, tous les gens de cœur et tous les hommes de guerre, les juges, les prophètes, les vieillards au visage vénérable et au sage

¹ II Reg., 1, 22. — ² II *Ibid.*, 24, 27.

³ Ego vero terræ motum hunc nostra tempestate coortum nullo eorum qui jam extiterunt inferiorem esse existimo, per quem omnes philosophiæ dediti ac Dei amore præditi, atque arte tempus in cœlis civium munere ungentes, a nobis dimoventur. Greg. Naz. loc. cit.

« conseil; et après leur avoir ôté tout secours, il leur donnera
« des enfants pour princes¹ ». Hélas ! quand nous nous consi-
dérons nous-mêmes, ces paroles ne doivent-elles pas nous
remplir d'épouvante et pour nous et pour le peuple chré-
tien ? Grand Dieu ! qui sommes-nous pour continuer l'œu-
vre de nos devanciers et de nos pères ? Nos faibles mains
sauront-elles tenir ce glaive saint, trempé dans la force
céleste, avec lequel ils renversaient tous les adversaires du
Seigneur² ? Laissez-nous l'espérer, ô intrépide pontife : une
vertu puissante émanera de votre cercueil. Oui, nous mar-
cherons fidèlement sur vos traces, et jamais on n'entendra
sortir de votre tombe ces plaintes amères qui s'échappèrent
autrefois du cœur d'un de vos plus grands prédécesseurs :
« Et il n'y a pas d'évêque dans les Gaules : *Nec est præsul in*
« *Galliis!* pas d'évêque enflammé du zèle de la loi sainte, qui
« se lève pour briser le choc des erreurs : *qui consurgat ad*
« *frangendos impetus errorum*, et pour ranimer le courage et
« l'espérance des fidèles qui sèchent de douleur : *ad relevan-*
« *das spes dolore tabescentium*³ ! » Non, ces paroles ne seront
plus jamais dites, parce que vos exemples resteront toujours
notre loi.

Seigneur Jésus, Pontife des biens futurs⁴, votre apôtre a
combattu le bon combat, il a terminé sa longue course ; il
ne lui reste qu'à recevoir la couronne de justice que votre
bonté lui tient en réserve⁵. Toutefois, ô mon Dieu, votre ser-
viteur a participé à la commune fragilité ; n'entrez donc pas

¹ *Ecce enim dominator Dominus exercituum aufert a Jerusalem et a Juda validum et fortem..., fortem et virum bellatorem, judicem, et prophetam, et senem, et honorabilem vultu, et consiliarium... Et dabo pueros principes eorum. Isa., III, 1-4.*

² II Maccab., xv, 16.

³ Fulbert Carnot. Epist. 2, olim 21, ad Abbonem.

⁴ Pontifex futurorum bonorum. Hebr., ix, 11.

⁵ II Timoth., iv, 7.

en jugement avec lui, parce que nul homme ne sera justifié devant vous si la rémission de ses péchés ne lui est pas accordée en vertu de la rédemption surabondante opérée par le sang de Jésus-Christ votre fils¹. C'est pourquoi, écoutez la prière de votre Église que nous récitions tout à l'heure : « Commandez à vos saints anges de recevoir dans
« leurs mains l'âme de votre serviteur, Claude-Hippolyte,
« et de la porter dans le sein de votre ami le patriarche
« Abraham ; et tout ce qu'elle a pu contracter de taches par
« les tromperies du démon, vous qui êtes compatissant et
« miséricordieux, daignez l'en purifier par le sang de Jésus-
« Christ Notre-Seigneur * ».

Vierge Marie, tendez une main maternelle à ce pontife qui, la veille encore de sa mort, était venu ici se prosterner aux pieds de votre image, et accomplir pour la dernière fois sur la terre cette pieuse station qu'il vous avait promise au début de son épiscopat, et qu'il a fidèlement acquittée chaque samedi durant plus de trente ans. Quel zèle il eut pour votre gloire, et quel bonheur c'était pour lui d'appartenir à une Église dont vous étiez la Reine et la Patronne ! « Certes, s'écriait-il avec un de ses prédécesseurs, j'ouvrirais les catactes du ciel et les fontaines de l'abîme pour l'honneur de Marie, plutôt que je ne les fermerais. J'aimerais mille fois mieux n'avoir pas de langue que de dire quelque chose contre notre Dame². Tels sont, ajoutait-il, les sentiments gravés au plus profond de mon âme. Ma chaire épiscopale est placée dans un sanctuaire consacré à Marie depuis l'ori-

¹ Non intres in judicium, etc. Orat. Eccl.

² Te supplices deprecamur ut suscipi jubeas animam famuli tui per manus sanctorum angelorum tuorum deducendam in sinu tui amici Abrahamæ Patriarchæ; et quidquid vitiorum, diabolo fallente, contraxit, tu pius et misericors abluas indulgendo, per Christum Dominum nostrum. Pontifice. Rom. Orat. 2^æ absolut. pro defunctis.

* Petrus Cellensis, Lib. VI, Epist. 23.

gine des temps chrétiens : là, tout respire, tout annonce, tout prêche Marie¹. » Dans la doctrine de ce grand évêque, le culte de Marie était étroitement lié avec le dévouement à l'Église et au Saint-Siège. « Marie, c'est la mère de Jésus-Christ ; et l'Église, la chaire de Pierre, Rome, c'est l'épouse du même Jésus-Christ : dans le cœur d'un chrétien, ces deux amours sont inséparables »². O Vierge fidèle, souvenez-vous de ces paroles, et présentez vous-même notre pontife à votre Fils. Jésus pourrait-il traiter avec rigueur et tarder à recevoir dans la gloire le serviteur si dévoué de sa Mère, le champion si passionné de son Église ?

¹ *Hic omnia spirant, sonant, inclamant Mariam. Epist. ad Pium PP. IX.*

² *Cultus Mariæ, cui amor Sedis Apostolicæ artissime conjunctus est... Ob illam igitur connexionem tenerrimi cultus erga Mariam et fidæ devotionis erga Sanctam Sedem etc. Epistola alia ad Pium PP. IX.*

XLI

SECONDE INSTRUCTION PASTORALE

SUR L'URGENTE NÉCESSITÉ DE L'AUMONE DANS LES TEMPS DE DÉTRESSE PUBLIQUE.

(CARÊME MDCCCLVII.)



I. La main de Dieu , Nos Très-Chers Frères, n'a pas cessé de s'appesantir sur nous. Cette année encore, la terre a trompé l'espoir du laboureur : le pain qui entretient les forces de l'homme, le vin qui vivifie son cœur ¹ et l'aide à supporter la fatigue ne nous ont été donnés qu'avec mesure. Les secours que la spéculation et le négoce ont été chercher dans les régions lointaines ont à peine suffi à nos besoins, et le prix élevé auquel se sont maintenus les aliments les plus nécessaires à la vie , en épuisant les dernières ressources du pauvre, ont réduit à un état voisin de la pauvreté des familles qui jusque-là avaient vécu dans l'aisance.

Que faire dans cette extrémité, N. T.-C. F. ? Faut-il désespérer de nous-mêmes et de l'avenir ? Devons-nous croire que Dieu nous abandonne et qu'il ne nous reste plus qu'à périr ? Non , mille fois non. Il y a au sein des sociétés chrétiennes un principe de vie qui peut à lui seul conjurer tous les maux.

¹ Ps. ciii, 15.

Ce principe de vie, c'est la charité ; je ne dis pas une charité oiseuse et inactive , une charité spéculative et stérile, mais cette charité qui se montre par les œuvres , et qui , selon la parole du prophète , lutte contre la mort et la refoule dans les abîmes⁴. Nous venons donc, cette fois encore, N. T.-C. F., vous parler de la charité, vous exciter à la charité : tout autre sujet de nos instructions doit céder devant celui-ci , qui est rigoureusement commandé par les circonstances.

II. Nous n'avons pas besoin de mettre sous vos yeux la détresse du pauvre peuple de nos villes et les souffrances d'une grande partie de nos campagnes. Personne de vous n'ignore non-seulement le dénuement et les privations de tout genre qui , dans cette saison de l'année surtout, pèsent sur les familles nécessiteuses , sur les artisans sans ouvrage, mais encore les angoisses , les désespoirs de ces misères cachées qui craignent de se produire au grand jour, et qui paient de souffrances plus cruelles le reste de cette noble fierté dont se dépouille si difficilement l'homme qui n'a demandé jusque-là qu'à ses bras et à son énergie le soutien de sa propre vie et de celle de sa famille.

Vous savez tout cela, N. T.-C. F. ; votre âme s'est émue sur tant de besoins. Mais ce que nous semblons oublier, c'est la proportion dans laquelle nous devons tous concourir au soulagement de ces maux. Que d'illusions à cet égard ! Et combien de déceptions nous nous préparons pour le jour où nous rendrons compte au tribunal sévère de Celui qui ne laissera pas, il est vrai , un verre d'eau sans récompense , mais qui condamnera aux feux éternels quiconque lui aura refusé le vêtement réclamé par la nudité du pauvre , l'aliment imploré par sa faim !

Dieu nous préserve d'exagérer la rigueur du précepte de la charité ! La vérité ne se trouve jamais dans l'exagération.

⁴ Cant., VIII, 6.

Mais qu'il est à craindre aussi que, cédant aux maximes trompeuses du monde, nous perdions de vue les principes de la foi chrétienne et les leçons de l'Évangile !

Que nous apprend notre foi ? Elle nous apprend que le pauvre est « notre frère et notre prochain », et que « nous devons l'aimer comme nous-mêmes ¹ ». Ce pauvre, c'est la chair de notre chair et l'os de nos os. Tirez vous-mêmes la conclusion, N. T.-C. F., et voyez d'après la manière dont vous vous aimez vous-mêmes, comment vous devez témoigner votre amour à celui qui est votre prochain et votre frère. D'après la manière dont vous traitez votre propre chair, voyez ce que vous devez à ce membre souffrant de votre corps.

Une autre vérité que nous enseigne l'Évangile, c'est que Jésus-Christ est dans tous les chrétiens, mais plus particulièrement dans le pauvre, et que ce qu'on fait au pauvre lui est fait à lui-même, comme aussi ce qu'on refuse au pauvre c'est à lui-même qu'on le refuse. Les paroles que le divin Juge doit proférer au dernier jour nous sont trop connues pour qu'il soit besoin de les répéter ici. Mais pourquoi donc Jésus-Christ est-il ainsi dans le pauvre plus que dans tout autre ? C'est, mon frère, parce que la vie de Jésus-Christ sur la terre a été une vie de pauvreté et de souffrance. Que Jésus-Christ soit en tous les hommes chrétiens, c'est incontestable. Mais, si les riches et les puissants de ce monde, lorsque leur richesse et leur puissance sont accompagnées de foi et de charité, le représentent en quelque sorte dans sa gloire; le pauvre, qui le représente dans sa vie passive et mortelle, est sa véritable image sur cette terre de douleurs. Jésus-Christ réside donc véritablement ici-bas sous l'enveloppe du pauvre. Voyez maintenant à qui vous faites injure en ne le soulageant pas. Voyez à qui s'adressent vos refus et sur qui tombe votre insensibilité.

¹ Matth., xix, 19.

Ce que nous venons de vous dire, N. T.-C. F., c'est la propre doctrine de l'Évangile, de cet Évangile qui nous jugera au dernier jour, alors que toute sentence sera définitive et sans appel, de cet Évangile dont Jésus-Christ a dit : « Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront point ¹. »

III. Je le sais, nous nous plaignons d'avoir affaire trop souvent à des pauvres devenus étrangers à cette doctrine évangélique qui est leur principal titre à notre assistance et à nos bienfaits. Mais tandis que nous exagérons leurs démerites, nous ne songeons pas assez qu'au même point de vue, nous, comblés des faveurs d'en haut, engraisés des biens de la terre, nous sommes souvent plus coupables qu'ils ne nous paraissent l'être.

Ah ! ne reprochons pas si amèrement au pauvre son manque de résignation et de confiance en Dieu, nous qui avons tant d'inquiétude non pas seulement pour le lendemain, mais pour un avenir bien plus éloigné, pour un avenir incertain dont nous ne jouirons peut-être pas, pour un avenir qui n'est même pas le nôtre, mais celui d'une postérité à laquelle nous préparons un superflu que Dieu ne bénira pas, précisément parce qu'il aura été grossi par des épargnes prélevées sur le nécessaire du pauvre. Non, encore un coup, ne reprochons pas au pauvre de se défier de la providence divine, nous, hélas ! qui craignons toujours de manquer et qui ne nous gouvernons que par les règles d'une prudence tout humaine.

Sommes-nous autorisés à nous montrer plus sévères envers le pauvre à cause de son oisiveté ? Je veux que pour plusieurs ce grief soit fondé ; il ne l'est pas pour tous. Combien qui sollicitent du travail et qui n'en peuvent obtenir ? D'ailleurs la paresse du pauvre ne suffit pas à justifier notre

¹ Matth., xxiv, 35.

insensibilité, si elle réduit à mourir de faim toute une famille innocente. Et puis, si c'est un crime d'être oisif, nous appartient-il d'insister tant sur ce péché? Comptez, N. T.-C. F., vos heures inoccupées; comptez celles qui s'écoulent dans des œuvres futiles; rendez-vous compte à vous-mêmes, dans le secret de votre conscience, de celles dont vous n'oseriez pas avouer l'emploi sans rougir. La conclusion sera que nous devons nous efforcer d'arracher le pauvre à son oisiveté et aux vices qu'elle entraîne; mais nous ne nous en ferons plus un prétexte pour excuser notre dureté à son égard.

Enfin, nous alléguons que le pauvre est ingrat. C'est vrai quelquefois. Mais n'avons-nous pas beaucoup plus reçu de Dieu que le pauvre ne reçoit de nous? Hélas! et jusqu'où n'avons-nous pas poussé et ne poussons-nous pas chaque jour l'ingratitude et l'injustice envers ce bienfaiteur si généreux! D'ailleurs, moins nous recueillerons de satisfactions humaines de nos bonnes œuvres, plus elles prendront le caractère surnaturel qui fait leur véritable fécondité.

Ainsi, N. T.-C. F., quels que puissent être les démérites du pauvre, l'Évangile aura toujours raison: le pauvre est notre frère, notre prochain que nous devons aimer comme nous-mêmes; le pauvre, c'est Jésus-Christ lui-même, c'est le Dieu fait pauvre, qui reçoit notre bienfait et qui nous en rendra la récompense.

IV. Mais la principale objection que l'on oppose au précepte de l'aumône, ce sont les nécessités de l'état et de la condition, c'est l'obligation où l'on est de maintenir son rang pour soi et pour ses enfants. Sans doute, la constitution de la société demande que chacun s'applique à conserver la position acquise, et que, dans ce but, la charité même soit sagement réglée et ordonnée. La hiérarchie des fortunes ne saurait disparaître sans causer au pauvre lui-même un dommage irréparable, parce qu'alors la source de toute charité

abondante se tarirait complètement. Mais encore ne faut-il pas tomber à cet égard dans l'exagération. De bonne foi, ces économies et ces acquisitions dans un temps de détresse publique ne sont-elles aux yeux de Dieu qu'une sage prévoyance pour l'avenir ? Et ces dépenses, ces prodigalités inutiles, ridicules, scandaleuses, sont-elles vraiment indispensables pour le soutien de la dignité ? Il ne faut pas nous le dissimuler, N. T.-C. F., nous nous grossissons trop souvent ces exigences du rang, et elles n'ont vraiment pas l'importance et le caractère que nous leur donnons. S'il y a une supériorité qui naît du faste, il y en a une qui vient de la bienfaisance ; et le monde, tout monde qu'il est, estime autant celle-ci que celle-là. On ne déchoit pas pour bien faire. La société ne périra pas parce qu'elle renfermera dans son sein plus de familles qui résisteront aux préjugés du siècle, aux entraînements de la vaine gloire, aux envahissements du luxe, et qui s'appliqueront à prouver leur noblesse par leur charité. Toutes justes que soient certaines considérations générales sur l'inégalité nécessaire des conditions, elles ne peuvent jamais, et surtout en présence des calamités extrêmes, prévaloir sur les préceptes formels de l'Évangile.

Laissons donc pour ce qu'elles valent les maximes humaines, et ouvrons le livre qui contient la parole du Maître.

C'est là que nous verrons ce que nous avons à faire.

« Voulez-vous que tout soit pur pour vous ? » dit Jésus-Christ aux raisonneurs de la Synagogue. « Donnez votre superflu aux pauvres ¹. » Voilà la condition sans laquelle toute votre abondance demeurera souillée de cette souillure qui ne trouvera pas grâce devant les portes éternelles.

Un jour, le salut éternel et la noblesse humaine entrèrent de concert dans la demeure d'un riche publicain. Entendez encore la parole du Seigneur : « Aujourd'hui, dit-il, le salut

¹ Luc., xi, 41.

« a été fait dans cette maison , et cet homme est devenu ,
« lui aussi, un fils d'Abraham..... » Et comment cela ? Le
voici : Un homme appartenant à la gentilité, Zachée, prince
des publicains, c'est-à-dire illustre parmi les financiers de
l'époque, avait reçu avec empressement à sa table le Seigneur
qui s'y était convié lui-même. Reconnaisant de cette faveur
et touché d'une grâce intérieure , il prend une grande réso-
lution : « Seigneur, s'écrie-t-il, voici que je donne aux pau-
« vres la moitié de mes biens, et si j'ai fait tort à quelqu'un,
« je lui rends le quadruple ¹ ». Or, au moment où il se dé-
pouille ainsi, non-seulement cet homme entre en possession
de la grâce de Dieu, mais il lave en quelque sorte la tache
de son origine et il acquiert la noblesse des fils d'Abraham,
parmi lesquels Notre-Seigneur Jésus-Christ le déclare in-
corporé.

Disons-le, N.T.-C. F., si l'illustration humaine se gagne sur
les champs de bataille ou par l'exercice des grandes charges
civiles, il est une distinction non moins éclatante qui s'at-
tache à la bienfaisance. L'Écriture sainte s'unit à l'histoire
pour nous apprendre que les aumônes sont un principe
d'anoblissement pour les familles qui les répandent avec
profusion ; et l'Esprit-Saint, après avoir raconté les bonnes
œuvres de la femme forte qui est la providence de tout ce
qui l'entoure, fait observer qu'elle a rendu son mari noble et
qu'elle lui a conquis le droit de s'asseoir parmi les princi-
paux de la cité ². En effet, la charité exercée dans certaines
proportions ne tarde pas à conférer un blason qui ne le cède
à aucun autre. Les langues humaines, dans leur profonde
philosophie, confondent le privilège de la race avec la *géné-
rosité* : *generosus*. La vraie grandeur consiste à donner : toute
noblesse, à son origine, est venue du sacrifice. Ne vous
retranchez donc pas dans les nécessités de votre position pour

¹ Luc., XIX, 8. — ² Prov., XXXI, 23.

justifier la rareté de vos aumônes ; car votre position vous commande la générosité plus impérieusement encore qu'elle ne vous commande le luxe. Vous ne voulez pas déchoir, et voilà que vous dérogez de la pire façon. Quiconque se concentre, s'isole dans la préoccupation de soi et des siens retombe par là dans le vulgaire des simples *particuliers*. La condition *libérale* ne peut subsister longtemps sans la *libéralité*. Cette vertu, au contraire, conquiert tous les titres à la considération ; et, si ce n'est pas toujours aux yeux des hommes, elle constitue aux yeux de Dieu la suprême grandeur.

L'Évangile nous donne, à cet égard, une autre leçon empruntée à l'extrémité opposée de l'échelle sociale : c'est une pauvre femme veuve qui prend sur son nécessaire pour déposer sa timide obole dans le tronc des aumônes ; et le Seigneur a jugé son offrande plus grande que celle des riches qui, en faisant pleuvoir l'or dans le trésor du temple, ne s'étaient imposé aucune privation pénible ¹.

Croyez-nous, N. T.-C. F., c'est à l'école de l'Évangile qu'il faut puiser nos leçons, et non dans les calculs intéressés de la prudence humaine, dans ces fausses appréciations, dans ces paradoxes mondains, que la complaisance a inventés pour calmer nos consciences et rassurer nos convoitises.

V. En suivant les règles évangéliques, si nous n'arrivons pas à cette balance qui établit une sorte d'équilibre entre tous les enfants d'une même famille, équilibre que saint Paul pouvait demander dans une chrétienté moins nombreuse et plus fervente ², du moins nous sommes sûrs de nous accorder avec cette autre règle du droit naturel qui nous commande de proportionner notre aumône à nos ressources et aux besoins du pauvre.

Mais comment, direz-vous, arriver à connaître l'étendue

¹ Marc., xii, 41. — ² II Cor., viii, 13.

des besoins réels des malheureux ? En donnant tout ce que nous pouvons donner, ne resterons-nous pas encore en deçà de leurs nécessités ? La réponse est facile. Non, vous ne resterez pas en deçà. Le jour où chacun donnerait tout ce qui ne lui est pas relativement nécessaire, où nul n'amassemblerait pour des besoins chimériques, tout l'abîme de la misère serait comblé. Il ne resterait plus dans le monde que ce qu'il faudra toujours pour justifier la prédiction du Sauveur, lorsqu'il a dit qu'il y aurait toujours des pauvres parmi nous¹. Car, sachez-le bien, N. T.-C. F., même dans les temps les plus difficiles, les dons de Dieu dépassent les besoins de ses créatures ; et l'aisance succéderait à la disette, si le luxe savait réprimer son insatiable avidité, qui engloutit, non-seulement les ressources destinées aux classes malheureuses, mais aussi les principales et les plus douces jouissances des conditions plus élevées. Les débordements du luxe, chacun s'en plaint, chacun reconnaît qu'il est temps d'y opposer une digue, et personne n'ose donner le signal. On se raconte chaque matin la ruine de quelque famille. On s'afflige de l'esprit d'isolement qui gagne tout, de la disparition des habitudes hospitalières de nos pères. On se plaint d'être obligé de reprendre en épargnes presque sordides, au détriment de toutes les œuvres de charité et de religion, ce que l'on a donné aux exigences du faste dans une ou deux circonstances. Nous entendons journellement mille homélies sur cette matière : malheureusement, elles sont toujours sans péroraison pratique. Ne se trouvera-t-il donc pas quelque cité, quelque province pour prendre une courageuse initiative de réformation à cet égard ? En vérité, ceux-là mériteraient bien de la chose publique qui formeraient une ligue de résistance et de réaction contre ce torrent. Le luxe moderne ne produit-il pas chez nous un vertige, un enivrement

¹ Matth., xxvi, 11.

et des ravages dont les effets sont comparables à ceux du vice auquel une nation voisine a opposé ses sociétés de tempérance ? Lui marquer une barrière, ce serait à la fois prévenir mille atteintes à la justice et à la morale , protéger les fortunes , rouvrir la source des anciennes joies de la famille , renouer le lien des douces relations d'amitié et de voisinage : mais , par-dessus tout , ce serait reconstituer le patrimoine des pauvres. Car, quoi que l'on dise et que l'on fasse , tant qu'un funeste préjugé imposera , à tous les étages de la hiérarchie sociale , des habitudes et des nécessités toujours au-dessus du rang et des fortunes , ce seront nos frères les pauvres qui seront condamnés à expier ces excès. Leur part n'existe plus , ou elle est sans rapport avec leurs besoins. Tous les avertissements de la religion seront sans résultats ; toutes nos prédications seront stériles.

VI. Que ceux-là du moins entendent nos paroles qui ont à cœur de sauver leurs âmes , de conjurer les maux qui menacent la société et de fléchir la colère de Dieu.

Oui , N. T.-C. F., Dieu est fidèle, et il ne laissera pas périr le chrétien racheté par le sang de son Fils, qui aura accompli le grand précepte de la charité fraternelle, précepte si semblable à celui de la charité envers Dieu que les deux n'en font qu'un. « Celui qui n'aime pas son frère qu'il voit », nous dit saint Jean , « comment peut-il aimer Dieu qu'il ne voit pas ? C'est de Dieu même que nous avons reçu ce commandement : Que celui qui aime Dieu aime aussi son frère ¹. » Notre foi , notre religion, selon la parole de saint Jacques, est une foi morte, une religion feinte, si nous nous contentons de « dire à ceux de nos frères ou de nos sœurs qui n'ont ni le vêtement, ni la nourriture de chaque jour : « Allez en paix , réchauffez-vous, rassasiez-vous, sans leur

¹ I Joann., iv, 20.

« donner ce qui est nécessaire au corps ¹ ». Au contraire ,
« comme la miséricorde s'élève au-dessus du jugement ² »,
les décrets de la justice divine ne sauraient atteindre celui
qui exerce la miséricorde. Pratiquez la charité selon l'Évan-
gile, et vous aurez assuré votre salut.

Par la charité et par l'aumône, nous obtiendrons aussi du
Dieu tout-puissant qui gouverne à son gré les volontés per-
verses des hommes, qu'il refoule au fond des cœurs ces vou-
loirs mauvais, ces passions furibondes qui ne cessent de
mettre en péril la société tout entière. Nous préviendrons du
moins ces récriminations, fondées sur des besoins réels, qui
s'ajoutent si dangereusement à d'autres mécontentements
plus injustes et plus criminels. Nous ôterons ainsi tout pré-
texte aux accusations des méchants, « et nous triompherons
« du mal par le bien, au lieu d'être vaincus par le mal ³ ».

Enfin, N. T.-C. F., nous attirerons les bénédictions de
Dieu sur notre terre si désolée depuis de trop longues années.
La « terre a été maudite » au commencement « dans le tra-
« vail de l'homme ⁴ », quand celui-ci eut désobéi à Dieu ;
mais le travail de l'homme sera de nouveau béni, quand
Dieu nous verra obéir au plus grand de ses commandements,
à celui de l'amour de l'homme pratiqué par l'aumône faite
pour l'amour de Dieu. « Ne vous laissez donc pas de bien
« faire », vous tous, nos bien-aimés Frères, qui êtes notre
consolation, notre orgueil et notre joie, et qui accomplissez
avec tant de zèle et d'amour tous les devoirs de la charité
chrétienne. Ne regardez pas en arrière pour compter des
aumônes déjà abondantes, nous le savons, mais que votre
main gauche a dû ignorer lorsque votre main droite les
répandait dans le sein du pauvre. N'est-ce pas, d'ailleurs,
aux anges de Dieu à en conserver le souvenir pour le jour
des récompenses ? Si votre mémoire vous les rappelle, que

¹ Jacob., II, 15 et seq. — ² *Ibid.*, 13. — ³ Rom., XII, 21. — ⁴ Gen., III, 17.

ce soit pour rappeler en même temps les bénédictions qui les ont accompagnées. Ne scrutez pas l'avenir avec trop d'inquiétude. L'avenir sera ce que vous l'aurez fait. Semez beaucoup pour recueillir beaucoup. La semence de nos mains, répandue avec profusion dans les sillons, a peu rendu, parce que l'aumône que nos cœurs devaient semer dans le sein des malheureux n'a pas été encore assez abondante. Faisons-en l'expérience. Quand toutes les autres ont échoué, quand nous avons vu toutes nos industries en défaut, tous nos procédés vaincus, essayons de ce remède divin. Demandons non plus seulement à la terre, mais à Celui qui a fait la terre et qui souffle à son gré sur nos guérets et nos vignobles la stérilité ou l'abondance, demandons-lui par nos œuvres de mettre un terme aux calamités qui nous affligent. Joignons aux œuvres de la charité celles de la pénitence. Employons saintement cette sainte quarantaine. Ouvrez largement vos mains pour venir en aide à la misère sous l'une de ses formes les plus dignes de votre intérêt, je veux dire à la détresse de nos séminaires où se préparent, au sein des plus pénibles privations, les ministres de la religion et les sauveurs de vos âmes. En retour de votre foi et de vos pieuses largesses, le Seigneur vous rendra son amour; et la terre, fécondée par son regard divin et miséricordieux, se couvrira enfin d'abondantes récoltes : *Dominus dabit benignitatem et terra nostra dabit fructum suum*¹.

A ces causes, etc.

¹ Ps. LXXXIV, 13.

XLII

ÉLOGE FUNÈBRE

DE MADAME LA MARQUISE DE LA ROCHEJAQUELEIN,
PRONONCÉ A LA CÉRÉMONIE DE SES OBSÈQUES DANS L'ÉGLISE
DE SAINT-AUBIN DE BAUBIGNÉ, LE SAMEDI
XXVIII FÉVRIER MDCCCLVII.

Manum suam misit ad fortia et digiti ejus apprehenderunt fusum.

Elle a mis sa main à de grandes entreprises, et ses doigts ont saisi le fuseau.

(Au L. DES PROV., c. 31, v. 19.)

MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

Les anciens patriarches, avant de mourir, faisaient promettre solennellement à leurs fils qu'ils rapporteraient leur dépouille dans le sépulcre des ancêtres, et qu'ils réuniraient leurs ossements aux ossements de leurs familles. « Voici, disait Jacob, « que je vais rejoindre mon peuple; ensevelissez-moi avec mes pères dans la grotte d'Ephron, auprès de Mambré, là où fut enseveli Abraham, ainsi que Sara son épouse, là où repose Isaac avec sa femme Rébecca, là où est enterrée aussi Lia ¹. » Les enfants de Jacob s'engagèrent à

¹ Gen., XLIX, 29-31.

remplir les volontés de leur père : Joseph même s'y obligea par serment. Et le vieillard , tranquilisé par le serment de son fils , adora le Seigneur ; puis il rendit bientôt le dernier soupir¹. Et les enfants firent comme leur père leur avait commandé. Plusieurs des anciens et des hommes illustres de la contrée se joignirent à eux ; il y eut dans le cortège des chars et des cavaliers , et il se fit une foule considérable. Ils vinrent à une première station , où ils célébrèrent les obsèques avec beaucoup de larmes et de deuil ; puis ils portèrent le corps à Mambré , et ils l'ensevelirent dans le sépulcre où reposaient tous ses proches².

Ces grands souvenirs de la Genèse, mes Frères, ne nous offrent-ils pas un récit exact de ce qui s'accomplit sous nos yeux ? N'est-ce pas l'une de ces anciennes scènes patriarcales qui se renouvelle ? Nous aussi, depuis plusieurs jours, nous accompagnons un cercueil. Celle dont il contient les restes n'eut dans ses dernières années qu'un désir, qu'une ambition : elle voulait être ramenée au milieu du peuple qu'elle avait aimé, être réunie avec les siens dans une même tombe et sous un même monument dont l'érection occupait toutes ses pensées. Ses enfants ont exécuté fidèlement toutes ses recommandations, observé toutes les stations funéraires. Et si le noble chef de la famille, lui en qui le respect et l'amour filial furent toujours si profonds, lui pour qui sa mère fut toujours l'objet d'un véritable culte, est condamné à n'avoir pour témoin de ses larmes que la couche où le retient une cruelle souffrance, du moins son affection, plus forte que la douleur, a pu s'employer à procurer l'accomplissement ponctuel de tous les désirs et de tous les vœux de celle qui lui est ravie.

Mais, dira-t-on, pourquoi ce deuil privé d'une famille prend-il aujourd'hui les proportions d'un deuil public ? Pourquoi cette marche funèbre ainsi transformée en une

¹ Gen., XLIX et XLVII, 29-31. — ² *Ibid.*, L, 7-13.

marche triomphale? Pourquoi cette affluence inusitée? Pourquoi ce mouvement de toute une province?

Est-il besoin de vous le dire, mes Frères? Cette femme illustre à qui nous rendons les derniers devoirs de la sépulture chrétienne, elle a été deux fois l'épouse et deux fois la veuve, elle a été la fille, elle a été la sœur, elle a été la mère des soldats et des victimes, des héros et des martyrs de la lutte la plus sainte et la plus glorieuse qui fut jamais. En sa personne se résume une des plus grandes pages de l'histoire humaine. Quelle partie du monde habitable n'a pas ouï les exploits héroïques de cette province occidentale de la France, et la merveille plus étonnante des vertus qui ont inspiré cet héroïsme? Loin de moi la pensée de venir raconter ici ce que toute la terre a connu! Mais, évêque de cette religieuse contrée, je serais un mauvais économiste de l'héritage qui m'est échu, un administrateur négligent du dépôt qui m'a été confié, si je demeurais muet à l'instant où la tombe va se refermer sur le plus auguste débris d'une époque à jamais mémorable dans les fastes de mon Église. Tout docteur instruit des choses du royaume des cieux, dit l'Évangile, sait tirer de son trésor les richesses nouvelles comme les richesses anciennes¹. Eh bien! cette terre du Poitou, qui a vu périr l'arianisme sous les coups de Clovis, qui a broyé l'islamisme sous la main de fer de Charles Martel, qui a renversé plusieurs autres ennemis du nom chrétien, je dois proclamer que son plus beau titre devant les âges à venir, ce sera d'être demeurée intrépide dans sa foi aux jours de la grande tribulation et de la défaillance presque universelle. Ma conscience m'a donc dit que j'avais ici une dette à acquitter, un devoir à remplir, et que ma voix devait animer tout ce lugubre appareil en s'efforçant de vous montrer comment, à l'exemple de la femme forte de nos livres saints, celle-ci a

¹ Matth., XIII, 52.

mis durant plusieurs années sa main aux grandes entreprises, et s'est appliquée ensuite à toutes les industries de la charité : *Manum suam misit ad fortia, et digiti ejus apprehenderunt fusum.*

Que toutes les pensées de la politique humaine soient écartées ; que toutes les susceptibilités et tous les ombrages s'évanouissent ! Je n'ai à m'occuper ici que de la religion, et je ne veux parler que d'elle en payant mon humble tribut d'hommages à la mémoire de TRÈS-NOBLE ET TRÈS-ILLUSTRE DAME VICTOIRE DE DONNISSAN, successivement MARQUISE DE LESCURE et MARQUISE DE LA ROCHE-JAQUELEIN.

I. C'est bien ici, M. F., qu'il serait facile de vous montrer dans une seule vie toutes les extrémités des choses humaines ¹, et de faire voir au monde le néant de ses pompes et de ses grandeurs. Victoire, ou, pour parler comme la reine Marie-Antoinette, Victorine de Donnissan était née au château de Versailles. Madame Victoire, tante du roi, et Monsieur, depuis Louis XVIII, l'avaient tenue sur les fonts sacrés ; elle avait été élevée au milieu du luxe et des grandeurs, parmi toutes les magnificences et toutes les fêtes de la cour, entourée de tous les grands noms de la monarchie auxquels elle touchait par de nombreuses alliances ; la société des hommes les plus illustres, la familiarité même des princes étaient des choses qui ne lui paraissaient ni remarquables ni extraordinaires, parce qu'elles entraient dans les habitudes journalières du monde au milieu duquel elle vivait ². Ses qualités personnelles, sa douceur, sa piété, son instruction ouvraient devant elle le plus brillant avenir. Ainsi s'étaient écoulées les seize premières années de la fille du

¹ BOSSUET, *Or. fun. de Henriette de France.*

² *Mémoires de Madame la marquise de La Rochejaquelein*, 6^e édition
p. 11 et 12.

marquis de Donnissan. Or, à vingt-trois ans, elle passait une année presque entière sous une pauvre chaumière de la Bretagne, fuyant d'un lieu à un autre, occupée tout le jour à garder les brebis, et trouvant à peine quelques lambeaux de linge pour couvrir la nudité de ses enfants qui ne tardèrent pas à mourir de langueur et de misère. Que s'était-il donc passé durant ce court intervalle qui puisse expliquer un si grand renversement de fortune? Je vais m'efforcer de vous le dire en peu de mots.

Prophète de Pathmos, qui aviez plongé dans l'avenir lointain des âges, et vous, royal enfant de Jessé, qui aviez démêlé les secrets replis du cœur des rois et des peuples, prêtez-moi vos oracles inspirés.

Et je vis la raison de l'homme, brillante étoile qui avait longtemps pris place parmi les astres des cieux, se détacher tout à coup du firmament et tomber sur la terre. Un funeste présent lui avait été fait, une clef mystérieuse lui avait été remise. Avec cette clef, elle ouvrit le puits de l'abîme, et il s'en éleva une fumée épaisse qui obscurcit le soleil et les airs ¹ : fumée de l'hérésie, fumée de la philosophie, les noms changeaient, mais la fumée s'épaississait tous les jours davantage. Pour compliquer le mal, une étincelle d'ambition jalouse avait jailli jusque sur les trônes; les rois et les puissants de la terre prenaient ombrage du règne de Dieu et de son Église. Depuis longtemps, on entendait un secret frémissement des nations, une sourde fermentation des peuples. Enfin le cri de guerre a retenti; l'impiété a rassemblé sous ses étendards mille soldats divers qui ont oublié leurs préjugés de naissance, d'opinion, de rang, pour se coaliser contre l'ennemi commun. Désunis sur mille autres points, ils n'ont ici qu'une pensée unanime : *Cogitaverunt unanimiter, simul adversum te testamentum disposuerunt* ². Et quel est-il

¹ Apoc., IX, 1, 2. — ² Ps. LXXXII, 6.

cet ennemi contre lequel je vois marcher ces bataillons si serrés? Ah! que d'autres s'arrêtent à discuter les passions secondaires, à déplorer l'ébranlement des contre-coups et les accidents de la mêlée. Pour moi, m'élevant au-dessus de ces calamités communes pour n'envisager que la tendance principale, je dirai avec un roi, grand homme d'État, que, dans son fond et dans son essence, la conspiration a été ourdie contre Dieu et contre son Christ : *Convenerunt in unum adversus Dominum et adversus Christum ejus* ¹. C'est Dieu, c'est son Christ, dont on veut briser les chaînes, dont on veut secouer le joug : *Dirumpamus vincula eorum, et projiciamus a nobis jugum ipsorum* ². Ils ont dit à Dieu et surtout à son Christ : Retire-toi, nous ne voulons pas de la science de tes voies ³. Et il fut fait comme il fut dit. Il existait un pacte ancien, une longue alliance entre la religion et la société, entre le christianisme et la France; le pacte fut déchiré, l'alliance rompue : *Et averterunt se, et non servaverunt pactum* ⁴. Dieu était dans les lois, dans les institutions, dans les usages; il en fut chassé, le divorce fut prononcé entre la constitution et l'Évangile, la loi fut sécularisée, et il fut statué que l'esprit de la nation moderne n'aurait rien à démêler avec Dieu, duquel elle s'isolait entièrement : *Et in lege ejus noluerunt ambulare... et non est creditus cum Deo spiritus ejus* ⁵. Dieu avait sur la terre des temples majestueux que surmontait le signe du Rédempteur des hommes; les temples sont abattus ou fermés; on n'y entend, au lieu des chants sacrés, que le bruit de la hache ou le cri de la scie; la croix du Sauveur est renversée et remplacée par des signes vulgaires : *Posuerunt signa sua, signa... in securi et ascia dejecerunt eam; incenderunt igni sanctuarium tuum* ⁶. Dieu avait sur la terre des jours qui lui appartenaient, des jours qu'il

¹ Ps. II, 2. — ² *Ibid.*, 3. — ³ Job, XXI, 14. — ⁴ Ps. LXXVII, 57. — ⁵ *Ibid.*, 8, 10 — ⁶ Ps. LXXIII, 5, 7.

s'était réservés et que tous les siècles et tous les peuples avaient respectés unanimement; et toute la famille des impies s'est écriée : Faisons disparaître de la terre les jours consacrés à Dieu : *Dixerunt in corde suo cognatio eorum simul : Quiescere faciamus omnes dies festos Dei a terra* ¹. Dieu avait sur la terre des représentants, des ministres, qui parlaient de lui et le rappelaient aux peuples; les prisons, l'exil, l'échafaud, la mer et les fleuves ont tout dévoré. Enfin, disent-ils, il n'y a plus de prophète, et Dieu ne trouvera plus de bouche pour se faire entendre : *Jam non est propheta, et nos non cognoscat amplius* ². O vous tous qui portiez sur votre front l'onction sainte qui fait les pontifes et les prêtres, les rois et les prophètes, de quelque prétexte que l'on s'arme contre vous, rassurez-vous : c'est à cause du nom de Jésus-Christ que vous êtes un objet de haine; et le Seigneur, qui sait discerner entre les cupidités accessoires et la passion dominante, vous dit, comme à Samuel : Ce n'est pas vous qu'ils ont rejeté, mais c'est moi, de peur que je ne règne sur eux : *Non enim te abjecerunt, sed me, ne regnem super eos* ³. C'en est fait : tous les droits de Dieu sont anéantis; il ne reste debout que les droits de l'homme. Ou plutôt, l'homme est Dieu, sa raison est le Christ, et la nation est l'Église.

Voilà, M. F., ce qui s'était accompli parmi des flots de sang et de larmes, depuis que cette jeune femme, que nous retrouvons sous des haillons, avait quitté les pompes de Versailles. Jamais, en aussi peu de temps, le mal n'avait eu autant de puissance sur la terre. Ce mal s'était-il opéré sans résistance? C'est ce que nous allons voir.

Quand Dieu, dans sa miséricorde plus encore que dans sa justice, a résolu de jeter une nation dans le creuset de la tribulation pour la purifier de ses fautes et lui rendre son amour, ce qu'il importe avant tout, c'est que cette nation

¹ Ps. LXXIII, 8. — ² *Ibid.*, 9. — ³ I Reg. VIII, 7.

puisse offrir au Seigneur des victimes dignes de lui. Qu'un agneau sans tache se rencontre à ce moment sur le trône : pour le salut de son peuple, il y vaudra mieux qu'un lion. Ne vous plaignez point qu'il ne sache pas verser d'autre sang que le sien : Dieu lui a donné la conscience secrète de son rôle, qui est le rôle du martyr. Silence, silence, ô jugements des hommes, jugements indiscrets et précipités ! C'est l'heure de l'holocauste, ce n'est pas encore l'heure du combat. Sans cela, ne serait-ce pas une énigme qu'en ce pays de France, qui est un pays de courage, tant de têtes innocentes fussent venues docilement se courber sous le fer homicide d'une poignée de scélérats ? Mais tout s'explique pour le chrétien : c'est le grand mystère de la rédemption qui se continue ; laissons passer la justice de Dieu. Toutefois, si le Seigneur veut être apaisé par les sacrifices, il n'a pas cessé pourtant de s'appeler le Seigneur Dieu des armées ; et, en même temps que la France a montré qu'elle savait souffrir pour son Dieu, elle doit prouver à la terre qu'elle sait aussi combattre pour lui.

Ici vient se placer, M. F., la lutte gigantesque de votre pays. Qu'on ne l'appelle point une guerre civile, une guerre politique, une guerre sociale : elle doit être qualifiée d'après le motif principal et déterminant qui lui a donné naissance. Je m'en rapporte aux généraux ennemis qui, dans leurs dépêches et leurs correspondances officielles, nomment eux-mêmes cette guerre *la guerre sainte*, cette armée, *l'armée chrétienne*, *l'armée catholique*. Ce peuple, sans doute, aimait sa patrie, aimait ses institutions, aimait son roi, et je ne sache pas que personne songe à lui en faire un crime. Napoléon I^{er} disait qu'il fallait envoyer les peuples modernes à l'école de la Vendée pour y apprendre leurs devoirs envers les gouvernements. Non, cette contrée ne professait pas le dogme et ne pratiquait pas la morale de l'indifférence par rapport aux questions les plus élevées de la société humaine.

La patrie n'est pas un être abstrait ; jamais elle ne justifie mieux ce beau nom que quand elle possède au sommet de la hiérarchie nationale un *père*. Arrière le patriotisme qui faisait rouler la tête du père sur l'échafaud ! Cependant , la foi robuste de ce pays réserva toujours la première place pour la première majesté. On a pu même le dire avec vérité : si la religion avait été placée hors d'atteinte , si la doctrine et le culte étaient demeurés intacts , les circonstances étaient telles que la Vendée , quoique saisie d'horreur, n'eût guère donné à sa patrie que des larmes et des regrets. Bien plus , si la royauté elle-même eût entrepris d'altérer la foi et de changer la religion , la Vendée , chrétienne et catholique avant tout , n'eût pas imité la docilité aveugle d'une nation voisine, ni encouru comme elle le juste reproche de s'être montrée trop soumise à ses princes en mettant sous le joug sa foi même et sa conscience ¹. Elle aurait défendu sa foi contre ses rois ; et sa conscience , telle que le grand Hilaire la lui avait formée depuis plus de quatorze siècles , lui aurait dit qu'il valait mieux obéir à Dieu qu'aux hommes : *Obedire oportet Deo magis quam hominibus* ².

Mais, grâce au ciel, cette hypothèse est vaine, et la persécution ne se leva pas de ce côté. Ce fut la révolution qui vint atteindre ce peuple dans ce qu'il avait de plus cher et de plus sacré ; dans ce qui touchait à sa foi , à toutes ses affections, à tous ses respects. Elle s'attaqua aux temples, elle s'attaqua aux prêtres, elle s'attaqua à l'orthodoxie. Dès lors, la résistance commença. On espéra conjurer la résistance en envoyant à ce peuple des prêtres intrus qui lui diraient la messe. Ce peuple avait une religion ferme et éclairée, et une messe par un prêtre tel quel ne lui suffisait pas ; autant il était docile et respectueux pour les prêtres dignes de leurs saintes fonctions, autant il était énergique à repousser les

¹ BOSSUET, *Or. fun. de Henriette de France*. — ² Act., v, 29.

apostats ou les schismatiques qu'on voulait lui imposer de vive force. Ce fut l'occasion du premier sang versé. Un malheureux homme du Bas-Poitou se battit longtemps contre les gendarmes : il avait reçu vingt-deux coups de sabre. On lui criait : « Rends-toi ». Il répondait : « Rendez-moi mon Dieu, » et il expira ainsi¹. — Mes Frères, dans ce trait unique vous avez toute l'histoire du duel acharné qui se continuera. La révolution brandissant son sabre sur la Vendée et lui criant : « Rends-toi » ; la religieuse Vendée se défendant avec énergie, et, jusqu'au dernier soupir, répondant : « Rendez-moi mon Dieu » : ce dialogue est le résumé le plus pathétique de sept ans de guerre, de deux cents prises et reprises de villes, de sept cents combats particuliers, de dix-sept grandes batailles rangées, enfin de tous ces exploits éclatants qui égalent les plus hauts faits d'armes de l'antiquité. « Rends-toi. — Rendez-moi mon Dieu » : voilà ce qui explique ce qu'un célèbre conventionnel appelait l'inexplicable Vendée.

Mais ce n'est pas assez d'avoir expliqué la Vendée ; aux yeux de quelques-uns, il la faudrait justifier. La justification, mes Frères, demandez-la aux païens eux-mêmes. Quand ils se liguèrent pour la défense de leur pays contre l'invasion des barbares, leur devise n'était-elle pas celle-ci : *Pro aris et focis : pour les autels et pour les foyers ? Pour les autels d'abord*, parce que les intérêts divins sont les plus élevés de tous ; *pour les autels d'abord*, parce que si un peuple peut quelquefois sacrifier ses foyers, il ne peut jamais sacrifier ses autels ; *pour les autels d'abord*, parce que les foyers ne sont en sûreté que derrière le rempart des autels. Et je veux le bien dire ici à ceux qui croient n'avoir à faire que de protéger des intérêts vulgaires : Si, une fois encore, vous avez le malheur d'abandonner le ciel aux outrages de l'impiété, espérant acheter à ce prix la tranquille possession de la

¹ Mémoires.

terre , vous serez déçus dans votre espérance coupable. Si vous persistez dans une conduite qu'on pourrait exprimer par ces mots : contre les autels et pour les foyers : *contra aras et pro focis* ; si vous ouvrez la porte du temple à deux battants , si vous livrez le sanctuaire à la merci des impies et des sacrilèges, courbez la tête devant le sort qui vous attend ; car, après que vous aurez laissé les barbares envahir le temple et les autels, soyez sûrs qu'ils ne s'arrêteront pas devant la sainteté de votre seuil domestique , et qu'ils viendront s'asseoir à votre foyer. Ne vous en étonnez pas : l'homme n'a pas droit à être mieux traité que Dieu. — La justification de la Vendée , elle est donc dans le premier mot de cette devise de tous les peuples armés pour leur défense la plus légitime : *Pro aris et focis*.

Mais elle se trouve aussi à toutes les pages des livres sacrés. Ecoutez saint Jean Chrysostôme : « Que sont-ils, ces Machabées ? qu'ont-ils souffert et qu'ont-ils fait ? Il est nécessaire de le dire pour l'intelligence de la chose. L'impie Antiochus ayant envahi la Judée, ayant porté la dévastation partout, ayant entraîné une partie du peuple de Dieu dans la défection , Mathathias et les siens résistèrent à tous les assauts livrés à leur constance. Il est vrai , quand ils voyaient que l'ennemi les eût écrasés par sa force brutale , et que toute résistance efficace était impossible , ils s'effaçaient pour un temps et ne se jetaient pas aveuglément au milieu des dangers ; ils savaient fuir et se cacher à propos. Mais dès qu'ils avaient un peu respiré , tout à coup , comme de généreux lionceaux , ils sortaient de leurs retraites , s'élançaient de leurs cavernes ; ils parcouraient toute la contrée , enrôlant sous leur bannière tous ceux qui étaient demeurés fidèles, et ramenant dans la droite ligne plusieurs de ceux qui s'en étaient écartés. De la sorte , ils eurent bientôt une armée d'élite , toute composée de braves. Or, ils ne se battaient point pour leurs femmes , pour leurs enfants , pour leurs

maisons , ni pour éviter l'incendie ou la captivité : au contraire , en se battant , ils sacrifiaient tous leurs avantages matériels , leur bien-être , leur tranquillité domestique , et ils s'exposaient sciemment à plus de mal que l'ennemi n'eût jamais songé à leur en faire . Mais ils combattaient pour la religion et la loi de leurs pères ; et le chef de la guerre , c'était Dieu lui-même : *Dux autem eorum erat Deus* . Quand ils livraient la bataille , quand ils exposaient leurs vies , ils ne mettaient leur espoir ni dans la supériorité du nombre , ni dans l'excellence des armes , mais ils pensaient que le motif sacré de la guerre leur tiendrait lieu d'armure : *Loco omnis armorum , pugnae causam sufficere ducentes* . En marchant vers l'ennemi , ils ne s'étourdissaient point au bruit des trompettes et des fanfares , il n'avaient pas besoin de s'animer par des procédés factices , comme on a coutume de faire dans les autres camps ; mais ils invoquaient le secours d'en haut , ils priaient le Seigneur de les assister , de leur porter secours , de leur tendre la main , lui pour lequel ils faisaient la guerre , lui pour la gloire de qui ils combattaient : *Propter quem bellum gerebant , pro cuius gloria decertabant* ¹ » .

Chrétiens qui m'entendez , si c'est là l'histoire des braves Macchabées , n'est-ce pas celle de votre pays ? Or , ce que l'Esprit-Saint a loué dans les guerriers de l'ancienne loi , cesserait-il d'être digne d'éloge dans les guerriers de la loi nouvelle ? Et la bravoure militaire ne mériterait-elle plus l'admiration lorsqu'elle est au service de la cause divine et des intérêts les plus élevés de nos âmes ? Disons-le plutôt : autant la religion est au-dessus des choses terrestres , autant cette guerre fut au-dessus des guerres ordinaires .

Nos pères , les habitants de l'ancienne Germanie , ne craignaient , dit-on , qu'une chose , c'était que le ciel ne tombât sur leurs têtes ² . Mes Frères , il est un ciel plus haut et plus

¹ Exposit. in Psalm., XLIII , n° 1. — ² Quint. Curc. L. 1.

désirable que le firmament visible qui enveloppe ce monde : c'est le ciel que Jésus-Christ nous a conquis par sa mort ; c'est le ciel dont l'avant-goût et les prémices se trouvent ici-bas dans la foi , dans la piété chrétienne ; c'est le ciel dont le sacerdoce catholique tient la clef et ouvre la porte ; c'est le ciel de la gloire , dont la racine et le germe se nourrissent du sang de l'adorable sacrifice et de la grâce des sacrements. Or , c'est ce ciel qui allait en quelque sorte tomber et se fondre sous les coups de l'impiété révolutionnaire. Les chrétiens de la Vendée furent surtout émus de cela , et cela seul put les rendre guerriers. « Si le ciel venait à tomber , disaient encore les vieux Gaulois , nous le soutiendrions de nos lances. » Et la Vendée prit la lance , ou plutôt , tout devint arme dans sa main pour soutenir le ciel. Elle y réussit ; car le jour où elle quitta les armes , la liberté de demeurer catholique lui fut garantie ; et , plus tard , le premier consul nous dira de quel poids fut la Vendée dans son esprit quand il se résolut au concordat. Il ne voulait pas voir recommencer contre lui la guerre des géants.

Mais quelle place occupa dans cette grande lutte la noble femme que nous pleurons ? Les deux noms qu'elle porta le disent assez : Lescure et La Rochejaquelein. Lescure , homme d'une modestie égale à sa profonde instruction ; homme de courage et de conseil , d'énergie et de modération , de bravoure et d'humanité ; Lescure , qui , dans une guerre où les généraux étaient soldats et combattaient souvent corps à corps , eut cette gloire commune avec Jeanne d'Arc de n'avoir jamais donné de sa propre main la mort à personne ⁴ ; Lescure , que l'on surnomma justement *le saint du Poitou* : c'est à cet humble et fier chrétien que fut unie d'abord la fille du marquis de Donnissan. Et quand Lescure , après une longue agonie , mourut des suites d'une cruelle blessure , Henri de

⁴ *Mémoires*, p. 152.

La Rochejaquelein, son parent et son meilleur ami en ce monde; Henri, l'Achille de la Vendée, le preux par excellence et le brave des braves; Henri, les yeux mouillés de pleurs, serra la main de la jeune veuve en lui disant avec un accent de douleur qu'elle n'oublia jamais : « Ma vie peut-elle vous le rendre? prenez-la ¹ ». Sa vie, hélas! elle ne lui appartenait plus à lui-même; comme Lescure, il allait bientôt la donner à son Dieu et à son Roi. Seulement, comme la mort des deux amis devait être diverse ainsi que leurs caractères, il était dans la destinée d'Henri d'être emporté par un coup soudain. Mais un autre de ses frères, réservé lui-même à un futur holocauste, en épousant la veuve d'un si grand homme, devait la rendre encore plus chère à la Vendée et réunir deux noms que la postérité ne séparera plus. — Lescure et La Rochejaquelein, et, laissez-moi le dire aussi, La Rochejaquelein et Talmont ² : on aime à voir ainsi les héros de nos guerres saintes se serrer encore la main après leur mort, et l'on bénit les nobles femmes en qui viennent se rejoindre et s'embrasser de si grands noms et de si grandes gloires!

Ces noms d'ailleurs et ces gloires, les femmes se montrèrent dignes de les partager. Non pas en maniant un fer meurtrier : la rigide discipline de l'armée catholique ne le permettait pas à leur sexe, et il y eut tout au plus quelques exceptions justifiées par la nécessité des circonstances ou par une vocation manifeste. Mais qui pourra lire sans attendrissement et sans admiration le récit des périls de tout genre que les femmes affrontèrent, durant ces longues pérégrinations militaires, et la constance infatigable avec laquelle elles s'associèrent au sort de leurs invincibles maris? Anges de la prière et du dévouement, elles sont à genoux durant

¹ *Mémoires.*

² Le général comte Auguste de La Rochejaquelein, dernier frère d'Henri, a épousé la veuve du prince Léopold de la Trémoille, prince de Talmont.

le combat ; elles ont préparé les scapulaires et les images du Cœur sacré de Jésus , qui sont l'unique cuirasse des guerriers. Comme les Filles de la Charité , elles ont une adresse merveilleuse pour panser les blessures ; elles connaissent la vertu des plantes pour les guérir. Instruments de pardon et de miséricorde , elles obtiennent la grâce des transfuges et souvent la vie des prisonniers. La jeune et noble marquise , naturellement timide , savait à peine se tenir sur un cheval guidé par un serviteur ; mais à la nouvelle que son mari vient d'être blessé , elle saute sur une mauvaise monture sans laisser le temps d'en arranger les étriers inégaux , et fait trois lieues en trois quarts d'heure par les plus mauvais chemins. La première fois qu'on vient la haranguer à Châtillon , comme l'officier agitait son sabre par forme de mouvement oratoire , elle se met à trembler de tous ses membres et à pousser des cris comme un enfant ; quelques jours plus tard , elle partait à bride abattue pour Treize-Vents et Mallyèvre , faisait sonner le tocsin , remettait la réquisition au conseil de la paroisse et haranguait les paysans. Dans la déroute de Dol , un jeune volontaire qu'elle avait arraché au dernier supplice s'aperçoit du danger qu'elle court ; il se jette à la bride de son cheval en lui disant : « Vous êtes ma libératrice , je ne vous quitte pas , nous périrons ensemble ». « Ce n'est pas ici que vous devez être , lui répond-elle ; si vous n'êtes pas un traître , allez vous battre. » Le jeune homme ramasse un fusil et court au combat où il se conduit bravement. Ce fut ainsi que , plus d'une fois , les femmes ranimèrent les esprits , relevèrent les courages , et rappelèrent dans leur camp la fortune qui allait les trahir.

Je n'ai donc rien avancé de téméraire , M. F. , en vous disant que cette femme forte a mis la main aux grandes entreprises. Elle a été témoin , elle a été actrice dans toutes les périodes de cette lutte colossale ; elle en a senti toutes les émotions , goûté tous les succès , partagé tous les revers ,

subi tous les désastres. Son incomparable mari, son vaillant et généreux père, sa tante octogénaire, l'abbesse de Saint-Ausone d'Angoulême, ses trois enfants en bas âge, lui ont échappé le long de ces voyages et de ces campements qu'on peut comparer à ceux des Israélites dans le désert. Il ne lui reste que son admirable mère, ange tutélaire qu'une Providence attentive daigne lui conserver. Partout sa grande âme, sa religion, sa résignation, sa foi ont été à la hauteur de ses infortunes. Et si l'on veut personnifier dans une seule existence historique cette grande épopée de la croisade vendéenne, aucune vie, aucun nom, aucune figure ne se présentent avec un cortège plus complet de grandes actions, de grandes vertus, de grands malheurs et de grands caractères : *Manum suam misit ad fortia*. Il me reste à développer brièvement la seconde partie de mon texte : *Et digiti ejus apprehenderunt fusum* : et ses doigts ont saisi le fuseau.

II. L'homme, M. F., ne donne pas sa mesure exacte durant ces courts instants de la vie où il est élevé en quelque sorte au-dessus de sa taille naturelle par un élan extérieur et communiqué. C'est lorsqu'il est rendu à lui-même et à ses proportions personnelles qu'on peut apprécier plus sûrement sa valeur morale. « Ce sont, disait le grand Bossuet, ce sont ces choses simples, gouverner sa famille, édifier ses domestiques, faire justice et miséricorde, accomplir le bien que Dieu veut et souffrir les maux qu'il envoie ; ce sont ces communes pratiques de la vie chrétienne que Jésus-Christ louera au dernier jour devant ses saints anges et devant son Père céleste. Les histoires seront abolies avec les empires, et il ne se parlera plus de tous ces faits éclatants dont elles sont pleines ¹ », je veux dire de ceux qui n'auront servi qu'à établir une gloire mondaine : car les exploits religieux auront leur retentissement jusque dans l'éternité. La femme

¹ BOSSUET, *Or. fun. du prince de Condé*.

illustre dont nous célébrons la mémoire, en quittant le théâtre des actions publiques, ne perdit rien de sa grandeur; et son noble caractère ne nous apparaît pas moins durant plus d'un demi-siècle de vie privée que dans les trois ou quatre années de sa vie militante. Elle a saisi l'aiguille et le fuseau, si j'ose ainsi le dire, à la façon chevaleresque dont tous les siens avaient pris le glaive ou le fusil, et les expéditions de sa charité ont rivalisé avec celles de leur valeur : *et digiti ejus apprehenderunt fusum*. Mais, avant d'aborder ce sujet, laissez-moi dire un instant comment elle a manié la plume.

Écrire des mémoires, c'est un écueil dangereux contre lequel vient échouer et périr la modestie et souvent la sincérité des âmes vulgaires. Qui de nous n'a éprouvé quelque impatience à la lecture de ces sortes d'écrits ? De nos jours surtout, il n'est si petit astre qui ne se pose en soleil, qui ne s'installe au centre de tout le système, et qui ne fasse graviter le monde entier autour de soi. Là, vous voyez l'orgueil dénigrer toutes les supériorités qui l'offusquent, grandir les médiocrités qui le mettent en relief, présenter sous un jour complaisant ses propres actions, dissimuler ses fautes dans une habile réticence, enfler les événements auxquels il a été mêlé, déprécier ceux qui n'ont pas eu besoin de sa participation, coudoyer, froisser, irriter tous les amours-propres, provoquer mille protestations, mille rectifications, enfin livrer à la postérité des documents qui ne sont bons qu'à faire mentir l'histoire, si l'histoire, comme il arrive souvent, n'en sait pas discerner le vice.

Les mémoires de l'illustre veuve sont à l'abri de tous ces reproches. Elle a pu le dire avec vérité : elle n'a point voulu faire un livre et n'a jamais songé à être un auteur. C'est à cause de ses enfants qu'elle a eu le courage d'achever ces mémoires : elle s'est fait un triste plaisir de leur raconter les détails glorieux de la vie et de la mort de leurs parents,

parce qu'elle a cru que ce simple récit, écrit par leur mère, leur inspirerait un sentiment plus tendre et plus filial pour leur honorable mémoire. Mais elle a regardé aussi comme un devoir de rendre hommage à leurs braves compagnons d'armes. « Je n'ai pu, dit-elle, et je n'ai voulu écrire que ce dont je me souvenais parfaitement; et c'est seulement par ignorance que je passe souvent sous silence ou ne fais qu'indiquer des actions ou des personnes qui mériteraient à tous égards les éloges. Mon cœur ne sera satisfait que si d'autres, mieux instruits, leur rendent la justice qui leur est due ¹. » Dans ces lignes, comme dans le livre tout entier, respire la probité historique, l'amour de la vérité et le noble désintéressement des belles âmes. Qu'on lise le portrait de Cathelineau, l'héroïque paysan de l'Anjou, et qu'on dise s'il a été tracé avec moins d'amour et d'enthousiasme que celui même de Lescure. Il y a, dans cette rédaction rapide, des coups de pinceau qu'envieraient les grands maîtres dans l'art d'écrire. Le caractère de notre Bocage, la trempe d'esprit des Vendéens; ce mélange de respect et d'égalité, d'obéissance et de franc-parler, d'égarde hiérarchiques et de confiance familière; ces soldats aveuglément soumis au moment du combat, et, hors de là, se regardant comme tout à fait libres: tout cela est pour ainsi dire la nature prise sur le fait, et quiconque a voulu parler exactement des mœurs de ce peuple a emprunté ses principales descriptions au livre de la marquise de La Rochejaquelein. Le personnage qu'elle a représenté le plus au naturel, c'est incontestablement Henri. Elle était à Clisson près de lui, et son visage subitement transfiguré vint en quelque sorte se peindre sous sa plume, le jour où le jeune héros, irrévocablement fixé dans la résolution de se battre, « prit tout à coup cet air fier et martial, ce regard d'aigle que depuis il ne quitta plus ² ».

¹ *Mémoires*, p. 1 et 2.—² *Ibid.*, p. 113.

Et quand survint la mort de cet ange des combats, voici comment elle la raconte : « Ainsi finit, à vingt et un ans, celui des chefs de la Vendée dont la carrière a été la plus brillante. Il était l'idole de son armée : encore à présent, quand les anciens Vendéens se rappellent l'ardeur et l'éclat de son courage, sa modestie, sa facilité et ce caractère de héros et de bon enfant, ils parlent de lui avec fierté et avec amour ; il n'est pas un paysan dont on ne voie le regard s'animer quand il raconte comment il a servi sous *Monsieur Henri* ¹. » Hérodote ou Plutarque, Tite-Live ou Quinte-Curce n'auraient pas mieux dit. Mais laissons l'art de bien dire, et ne considérons plus que celui de bien faire.

Il n'est peut-être aucune province de la France, vous le savez, M. F., où les conditions diverses de la société, mais particulièrement le gentilhomme et le paysan, aient toujours eu plus de points de rapprochement et de contact que dans cette contrée de la Gâtine et du Bocage. La noblesse, en ce pays, avait assez foi en elle-même pour ne pas rechercher cette grandeur factice qui a besoin de se rehausser par la fierté ; et elle avait surtout une foi religieuse assez vive et assez pratique pour comprendre que, de chrétien à chrétien et de Français à Français, ce qui veut dire d'homme libre à homme libre, la distance du rang ne doit se laisser apercevoir que par la supériorité de l'éducation et l'autorité de l'exemple. Le peuple, de son côté, savait par expérience que ses maîtres ne cherchaient jamais à l'humilier par un faste arrogant, ni à l'asservir, même par leurs bienfaits ; et il sentait pour eux dans son cœur un respect si vrai, un amour si sincère, qu'il n'était jamais exposé à sortir des bornes de la réserve en approchant leur personne avec liberté. De là, ce phénomène inconnu presque partout ailleurs : une noblesse affable et honorée, s'appuyant sur un peuple fier et soumis. C'est de cet échange de procédés entre les grands et

¹ *Mémoires*, p. 200.

les petits, de ce respect mutuel des droits, de cet accomplissement réciproque des devoirs, ou plutôt, de ce soin que l'on prenait des deux côtés d'accorder plus que le droit et d'observer plus que le devoir, c'est de là, dis-je, qu'est sortie la guerre magnanime des provinces de l'Ouest, guerre impossible partout où la défiance et la séparation des castes empêchèrent le peuple de se donner des chefs, les seigneurs de trouver des soldats. La religion avait créé ces bienheureux rapports; la guerre les fortifia. Parce que cette guerre jailissait des entrailles du peuple, la noblesse voulut que le peuple en eût la principale gloire; par un sentiment de juste délicatesse, elle fut unanime à se soumettre tout d'abord à un généralissime sorti des rangs du peuple, au brave et pieux Cathelineau. Durant tout le cours de la guerre, disent les mémoires de l'illustre marquise, « les gentilshommes avaient toujours grand soin de traiter d'égal à égal chaque officier paysan. Ceux-ci pourtant ne l'exigeaient pas; parfois ils quittaient la table de l'état-major, disant qu'ils n'étaient pas faits pour dîner avec nous, et ils ne cédaient qu'à nos instances. L'égalité, ajoute-t-elle, régnait bien plus dans l'armée vendéenne que dans celle de la république, au point que j'ignore encore, ou n'ai appris que depuis, si la plupart de nos officiers étaient nobles ou bourgeois; on ne s'en informait jamais; on ne regardait qu'au mérite: ce sentiment était juste et naturel, il partait du cœur; et, sans être inspiré par la politique, il y était trop conforme pour n'être pas général¹. »

Mais si la condition des armes avait établi l'égalité durant la guerre, après la guerre terminée, l'inégalité des fortunes reparut. A part quelques talents supérieurs qui conquièrent un rang plus élevé, la foule de ces vaillants soldats, de ces braves officiers, retourna vers les champs, vers la métairie,

¹ *Mémoires*, p. 200.

vers le village. La Vendée s'était battue par conscience et par devoir, elle ne demandait pas de récompense humaine. Des centaines de Cincinnatus, après avoir déposé le glaive, reprirent modestement la charrue. Mais, hélas ! ils retrouvèrent la métairie ruinée, la maison pillée, le village incendié. La misère, la détresse furent partout. De ce jour-là, la vie de la veuve de Lescure, devenue marquise de La Rochejaquelein, ne fut qu'un long héroïsme de charité. Elle n'a plus qu'une pensée : adoucir le sort de ces chers Vendéens, soulager ces vénérables familles qui, après avoir si bien mérité de la religion et de la patrie, sont retombées dans la gêne et dans les souffrances. Tant que le trône lui parut accessible, elle se condamna au rôle ingrat de sollicitieuse. Autant elle se résignait à être oubliée elle-même, autant elle était ardente à plaider la cause de ces intéressantes victimes de la fidélité, qu'elle était d'ailleurs la première à secourir. Ce n'était pas assez pour elle d'envoyer à des multitudes de métayers indigents tout l'argent dont elle pouvait disposer après avoir satisfait aux besoins de sa nombreuse famille ; non, l'argent, il n'y a qu'un mérite vulgaire à le donner quand on l'a. Elle fera plus, elle se condamnera elle-même au travail, à un travail incessant. Je l'ai dit, et je veux le répéter, elle s'est armée de l'aiguille et du fuseau avec une énergie que j'appellerai martiale : *Et digiti ejus apprehenderunt fusum*. Depuis la première aube du matin jusqu'à l'heure la plus avancée du soir, durant plus de cinquante ans, on l'a vue occupée à préparer de ses mains des habits de laine, des vêtements de toutes les tailles, pour les vieillards, les femmes, les nouveau-nés ; elle connaissait par cœur toutes les familles ; elle savait l'histoire des nouvelles générations, le nom et l'âge des enfants. Chacun de ses ouvrages avait donc sa destination marquée, qui le rendait encore plus précieux pour celui auquel il parvenait et dont il excitait toujours l'attendrissement. Elle s'encoura-

geait elle-même dans son labeur par la pensée du bonheur qu'il procurerait à celui qu'elle avait en vue. Elle y mettait une sorte d'enthousiasme et comme une ardeur guerrière. Aussi, malgré la cruelle cécité dont elle ne tarda pas à être frappée, rien ne pouvait la détourner de son œuvre. Tandis qu'elle dictait ces longues et charmantes lettres dont sa chère Vendée était presque toujours l'objet, ses doigts travaillaient encore. Durant ces délicieux récits qui tenaient autour d'elle toute la famille attentive, qui suspendaient toute l'assistance à ses lèvres, elle n'abandonnait point son tissu de laine ; tout au plus, dans le feu de la narration, quittait-elle un instant l'aiguille qu'elle enfonçait alors dans la blanche et abondante chevelure qui couvrait son vénérable front ; mais, un moment après, elle reprenait son cher instrument, et poursuivait sa trame avec son discours. Noble mercenaire, le matin elle s'était imposé sa tâche, et elle n'était pas satisfaite d'elle-même quand, à la fin du jour, elle ne l'avait pas achevée. L'Esprit-Saint dit que la femme forte a travaillé la laine et le lin avec des mains pleines de résolution : *linum et lanam operata est consilio manuum suarum* : de sorte qu'elle est par sa prévoyance comme le vaisseau d'un armateur qui envoie le fruit de ses travaux chez les étrangers et qui apporte de loin son pain : *facta est quasi navis institoris, de longe portans panem suum* ¹. Ces paroles s'appliquent d'elles-mêmes à notre charitable héroïne. Et je n'exagère rien en disant que les chariots de guerre qui suivaient la grande armée vendéenne ne suffiraient pas à contenir toutes les provisions que l'infatigable industrie de cette sainte femme expédia dans ces contrées durant un demi-siècle.

C'est ainsi que, par l'empire de sa charité, elle se gagna tous les cœurs, et que le beau nom de La Rochejaquelein tant illustré déjà par le courage acquit un nouveau lus-

¹ Prov., xxxi, 13, 14

tre et de nouveaux droits à l'admiration et à l'amour de cette contrée.

Un souvenir des actes des apôtres s'est présenté à mon esprit. Une pieuse femme, nommée Dorcas, mûrie pour le ciel par ses bonnes œuvres et ses aumônes, venait de mourir à Joppé. Pierre, le prince du collège apostolique, fut prié de s'y rendre; et quand il fut arrivé auprès du corps de la défunte, les veuves l'entourèrent en pleurant et en lui montrant les robes et les habits que leur faisait Dorcas ¹. Pour moi, M. F., je ne saurais dire ce que j'ai trouvé ici de plus touchant depuis trois jours : ou bien cette foule d'hommes distingués, et ces vieux capitaines des paroisses, et tous ces braves paysans venant rendre hommage sur ce cercueil à la mémoire des anciens généraux qui les ont menés ou qui ont mené leurs pères au combat; ou bien ces multitudes d'hommes, de femmes et d'enfants fondant en pleurs et nous montrant les tuniques, les robes et les vêtements que cette illustre Dorcas leur faisait : *et circumsteterunt illum flentes et ostendentes ei tunicas et vestes quas faciebat illis Dorcas.*

Aussi, M. F., comment douter des miséricordes de N.-S. J.-C. envers sa servante qu'il vient d'appeler à lui? « Le royaume des cieux souffre violence, et les violents le ravissent ². » Or, le rôle du courage, vous avez vu comment cette femme l'a rempli. Et le Seigneur qui couronne le courage couronne aussi la charité. « J'ai eu faim, dira-t-il, et vous m'avez donné à manger; j'ai été nu et vous m'avez vêtu ³. » Or, le rôle de la charité, je viens de vous dire et vous savez mieux que moi combien elle y a excellé. Certes, elle n'a pas connu cet égoïsme qui mange son pain dans l'oïveté : *et panem otiosa non comedit* ⁴; elle a partagé son pain avec les indigents et couvert leur nudité avec ses vêtements ⁵. Et laquelle des vertus chrétiennes n'a-t-on pas admirée en elle?

¹ Act., ix, 36 et seq. — ² Matth., xi, 12. — ³ Matth., xxv, 35. — ⁴ Prov., xxxi, 27. — ⁵ Tob., i, 20.

Elle avait la foi des temps antiques, la candide simplicité des premiers âges, un esprit de prière et des habitudes de piété qui se montrèrent jusque dans ses dernières paroles et dans ses derniers mouvements. Son cœur, ouvert à tous par la charité, était pour ses enfants et pour tous les siens un trésor inépuisable de tendresse et de dévouement. Son âme était affectueuse autant que pure, et tous ceux qui l'approchaient ont pu connaître que la chaleur et la vivacité de ses sentiments égalaient l'exquise délicatesse de sa conscience.

Lescure mourant avait adressé à sa bien-aimée compagne ces dernières paroles, qui sont les paroles d'un prédestiné : « Chère amie, je vais te quitter ; ta douleur seule me fait regretter la vie ; pour moi je meurs tranquille. Assurément j'ai péché, mais cependant je n'ai rien fait qui puisse me donner des remords et troubler ma conscience : j'ai toujours servi Dieu avec piété ; j'ai combattu et je meurs pour lui ; j'espère en sa miséricorde. J'ai vu souvent la mort de près et je ne la crains pas... Console-toi en songeant que je serai au ciel : Dieu m'inspire cette confiance ¹. » Noble famille qui fondez en larmes, vous qui avez entouré cette belle vieillesse de tant de soins et de tant d'amour, votre mère aurait eu le droit de vous répéter mot pour mot, à son lit de mort, ces mêmes paroles. Mais puisque le coup dont elle a été frappée ne le lui a pas permis, c'est moi qui vous dirai avec l'autorité de mon ministère : « Consolez-vous en songeant qu'elle est au ciel : ses vertus et la ferveur de tant de prières me donnent cette confiance ». Elle y priera pour vous, elle y priera pour tout ce peuple, et le Seigneur se montrera facile à l'exaucer. Car l'Écriture me dit que quand Dieu regarde du haut de sa demeure sainte, ses yeux s'abaissent avec une complaisance particulière sur les enfants de ceux qui ont été enchaînés ou massacrés pour sa cause, et

¹ *Mémoires*, p. 325.

que quand il déploie toute la longueur de son bras, c'est pour bénir et protéger les fils de ceux qui ont été tués : *Dominus prospexit de excelso sancto suo, ut audiret gemitus compeditorum, ut solveret filios interemptorum* ¹.

Seigneur mon Dieu, ils sont accourus ici en grand nombre et ils se trouvent dans tous les rangs de cette assistance les rejetons de vos soldats et de vos martyrs. Mon cœur a besoin de vous faire cette prière du psalmiste : Étendez, Seigneur, votre bras puissant, allongez votre main paternelle, et prenez possession pour toujours des descendants de ceux qui ont donné leur vie pour vous : *Secundum magnitudinem brachii tui, posside filios mortificatorum* ² ! Que cette génération demeure à jamais une génération de vrais chrétiens et de vrais Français ! Que les mœurs antiques se conservent toujours dans cette province privilégiée, et qu'elle garde son énergie avec sa simplicité ! Que cette terre du dévouement et de l'honneur reste invariablement fidèle à toutes les pratiques comme à toutes les croyances de la religion qu'elle a défendue au prix de tant de courage et de tant de sacrifices, de cette religion qui enfante les vertus civiques comme les vertus chrétiennes, et qui est le principe de tous les biens pour le temps et pour l'éternité.

Ainsi soit-il.

¹ Ps. CI, 20, 21.— ² Ps. LXXVIII, 11.

TABLE DES MATIÈRES

DU DEUXIÈME VOLUME.

| | PAGES. |
|--|--------|
| I. — Éloge de sainte Theudosie, martyre, prononcé dans l'église cathédrale d'Amiens, le 13 octobre 1853. | 4 |
| II. — Entretien avec le clergé diocésain, à la suite de la retraite ecclésiastique de 1853, sur les qualités du zèle sacerdotal. | 46 |
| III. — Seconde lettre pastorale et avertissement aux Dissidents de la Petite-Église, 24 novembre 1853. | 38 |
| IV. — Homélie prononcée à la messe pontificale du quatrième anniversaire de notre consécration épiscopale, et à l'occasion du rétablissement de l'Ordre de saint Benoît dans le monastère de Ligugé, 25 novembre 1853. | 64 |
| V. — Lettre circulaire au clergé diocésain, portant communication d'une lettre à Mgr l'archevêque de Fribourg-en-Brigau, 13 janvier 1854. | 76 |
| VI. — Première instruction pastorale sur l'urgente nécessité de l'aumône dans les temps de détresse publique, carême 1854. | 80 |

| | PAGES. |
|--|--------|
| VII. — Lettre à M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, relativement au décret qui organise l'inspection de l'État dans les pensionnats des couvents et maisons cloîtrées. | 400 |
| VIII. — Lettre pastorale qui ordonne des prières à l'occasion de la guerre et des nécessités publiques, 17 avril 1854. | 402 |
| IX. — Allocution prononcée après la consécration de la nouvelle église des Jésuites à Poitiers, 20 juin 1854. | 405 |
| X. — Éloge de la B. Germaine Cousin, bergère, prononcé à la fête de sa béatification, à Pi-brac, le 23 juillet 1854. | 408 |
| XI. — Homélie prêchée dans l'église paroissiale de Saint-Pierre, à Bordeaux, en la solennité patronale de Saint-Pierre-ès-liens, août 1854. | 428 |
| XII. — Allocution pour l'ouverture du collège des Pères Jésuites, à Poitiers, 26 octobre 1854. | 434 |
| XIII. — Lettre synodale des Pères du concile de la Rochelle, portant promulgation des décrets du second concile provincial, 1854. | 439 |
| XIV. — Lettre pastorale ordonnant les prières publiques indiquées par N. S. P. le Pape avec indulgence en forme de jubilé, à l'occasion de la prochaine définition du dogme de l'Immaculée-Conception, 1 ^{er} octobre 1854. | 456 |
| XV. — Homélie prononcée dans la chapelle du Grand-Séminaire, en la solennité du cinquième anniversaire de notre consécration épiscopale, 25 novembre 1854, | 478 |

| | |
|--|-----|
| XVI. — Lettre pastorale aux fidèles de la ville épiscopale pour la formation d'un vestiaire de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, 25 novembre 1854. | 486 |
| XVII. — Homélie pour l'ouverture des exercices du jubilé extraordinaire indiqué à l'occasion de la prochaine définition du dogme de l'Immaculée-Conception, 3 décembre 1854. . | 494 |
| XVIII. — Homélie prononcée dans l'église de Notre-Dame à la messe Pontificale de la fête de l'Immaculée-Conception, le 8 décembre 1854. | 200 |
| XIX. — Lettre pastorale pour la publication de la constitution apostolique qui définit le dogme de l'Immaculée-Conception de la bienheureuse Vierge Marie, carême 1855. | 236 |
| XX. — Allocution à la séance d'installation du conseil central de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, à Poitiers, le 18 mars 1855. . . . | 245 |
| XXI. — Lettre à l'occasion du martyre de M. Augustin Bourry, missionnaire apostolique, 30 mars 1855. | 251 |
| XXII. — Lettre circulaire qui ordonne des prières publiques à l'occasion d'un attentat contre la vie de l'Empereur, 30 avril 1855. . . . | 253 |
| XXIII. — Homélie prononcée dans la solennité de la béatification des BB. Jean de Britto, André Bobola, Ignace Azévédo et ses compagnons, martyrs, août 1854, mai 1855. | 255 |

| | PAGES. |
|--|--------|
| XXIV. — Discours prononcé à la cérémonie du couronnement de Notre-Dame de Chartres, le 31 mai 1855. | 266 |
| XXV. — Discours prononcé à la solennité du rétablissement de l'église du château de Thouars, aujourd'hui collège de Saint-Louis, 18 juin 1855. | 296 |
| XXVI. — <i>Mandatum pro indictione synodi diocesanæ Pictaviensis secundæ.</i> | 303 |
| XXVII. — Homélie prononcée dans la solennité d'ouverture du second synode diocésain, et résumé des questions traitées dans ce synode, 8, 9 et 10 juillet 1855. | 306 |
| XXVIII. — Première instruction synodale sur les principales erreurs du temps présent, adressée au clergé diocésain assemblé pour la retraite et le synode, 7 juillet 1855. | 340 |
| XXIX. — Allocution prononcée après la consécration de la chapelle de Mauroc, maison de campagne du Grand-Séminaire et des Évêques de Poitiers, 25 octobre 1855. | 418 |
| XXX. — Lettre pastorale à l'occasion d'un voyage <i>ad limina Apostolorum</i> et mandement pour le carême 1856, 25 novembre 1855. | 428 |
| XXXI. — Observations à propos d'une lettre de M. le Ministre des cultes, relative à l'instruction synodale de l'Évêque de Poitiers, <i>sur les principales erreurs du temps présent</i> , décembre 1855. | 436 |

- XXXII.** — Lettre pastorale adressée au clergé du diocèse, au sujet du troisième concile de la province de Bordeaux et du troisième synode diocésain, 14 juillet 1856. 440
- XXXIII.** — Mandement annonçant une indulgence plénière, avec plusieurs des faveurs accordées en temps de Jubilé, pour tous les fidèles qui visiteront, dans le cours d'un mois, la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, située dans le Bocage, août 1856 452
- XXXIV.** — Discours prononcé à la bénédiction du chemin de fer de Niort, le 31 août 1856. 458
- XXXV.** — Instruction synodale adressée au clergé diocésain assemblé pour la retraite et le synode, sur Rome considérée comme siège de la papauté, 12 et 13 septembre 1856. 466
- XXXVI.** — Entretiens synodaux sur la relation de l'état de l'Église de Poitiers, sur le calendrier et le propre diocésain, etc., 15, 16 et 17 septembre 1856. 537
- XXXVII.** — Entretien synodal concernant les titulaires et patrons des églises, 16 septembre 1856. 568
- XXXVIII.** — Mandement promulguant les indulgences accordées à l'église et à l'oratoire de saint Martin, à Ligugé. 577
- XXXIX.** — Homélie prononcée à la messe pontificale du septième anniversaire de notre consécration épiscopale, le 25 novembre 1856. 584

| | PAGES. |
|---|------------|
| XL. — Éloge funèbre de Mgr Claude-Hippolyte Clausel de Montals, ancien évêque de Chartres, prononcé à la cérémonie de ses obsèques, dans l'église cathédrale de Chartres, le 8 janvier 1857. | 585 |
| XLI. — Seconde instruction pastorale sur l'urgente nécessité de l'aumône dans les temps de détresse publique, carême 1857. | 611 |
| XLII. — Éloge funèbre de Mme la marquise de La Rochejaquelein, prononcé à la cérémonie de ses obsèques dans l'église de Saint-Aubin de Baubigné, le samedi 28 février 1857. . . . | 621 |

